TITAN GROUP

Rapport Annuel Intégré 2025

Construire un monde meilleur ensemble

À propos de ce rapport

Le Rapport Annuel Intégré 2025 du Groupe TITAN (RAI 2025) a été préparé conformément à la législation belge, au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020, à la directive (UE) 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), aux Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), au Règlement européen (UE) 2020/852 sur la taxonomie, aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi qu'aux principes du International Integrated Reporting Council (IIRC) en matière de reporting intégré.

Le Groupe TITAN suit également d'autres cadres de reporting, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 des Nations Unies, les lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) en matière de communication sur le progrès, la Charte et les lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les questionnaires du CDP relatifs au changement climatique et à la sécurité de l'eau, ainsi que les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) et de la TNFD (Task Force on Nature-related Financial Disclosures). Le rapport a également été préparé en se référant aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les états financiers séparés et consolidés du RAI 2025 ont été audités par PricewaterhouseCoopers (PwC). En outre, l'ensemble des informations et données contenues dans la « Déclaration de durabilité » a été vérifié par PwC conformément aux exigences de la CSRD, ainsi qu'à la Charte et aux lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA). De plus amples informations figurent tout au long du document ainsi que dans la déclaration d'assurance.

Les rapports du réviseur indépendant établis par PwC ont été intégrés au RAI 2025 et peuvent être consultés en ligne sur : https://www.titanmaterials.com/newsroom/annualreports/. Vous pouvez également accéder au RAI 2025 en scannant le code QR avec votre appareil mobile. Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires via le lien ci-dessus.

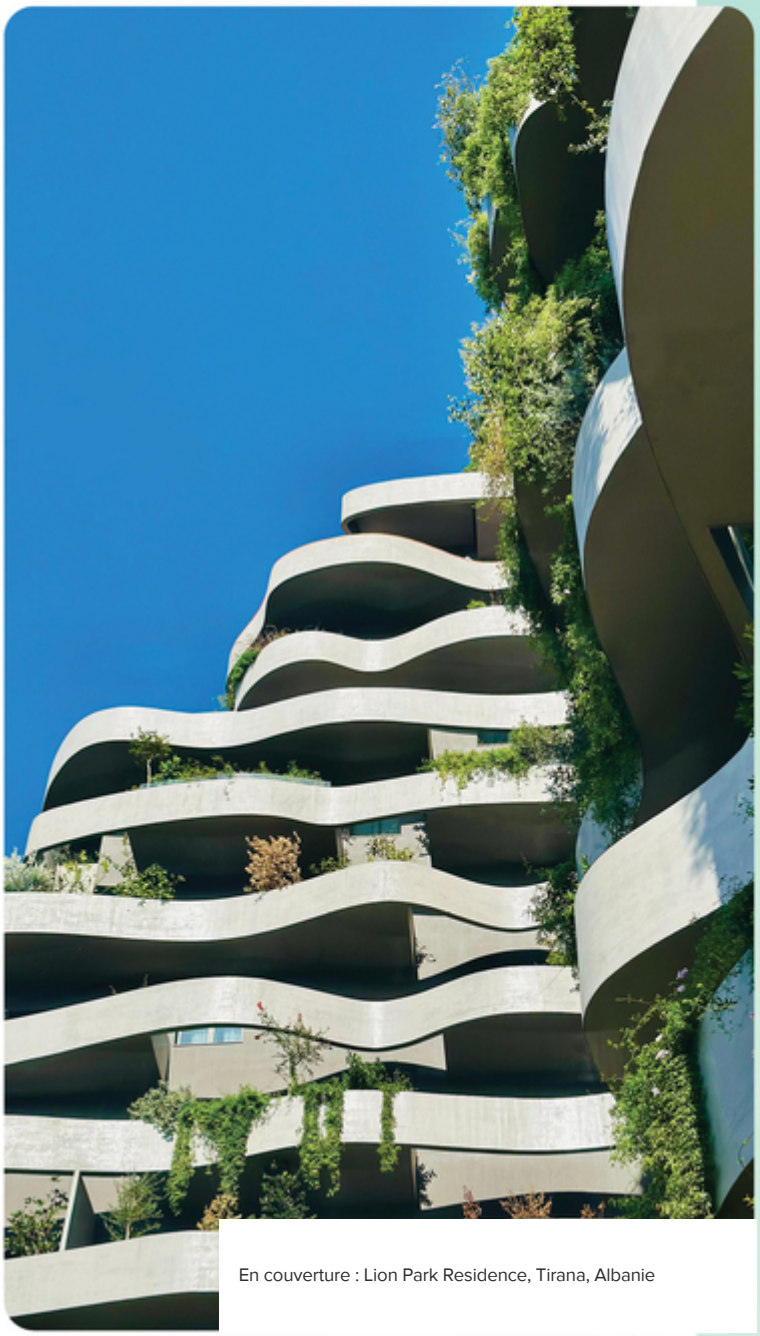

En couverture : Lion Park Residence, Tirana, Albanie

Accédez ici au RAI 2025

WE SUPPORT UN GLOBAL COMPACT

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

gcca

GRI

CDP A List 2025

TCFD TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

SASB STANDARDS Now part of IFRS Foundation

TNFD Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

Sommaire

Comprendre TITAN 2

Faits marquants en 2025 2
Message du Président du Conseil d'administration 3
Interview avec le Président du Comité exécutif du Groupe 4

Aperçu 6

TITAN en un coup d'œil 8
123 années de croissance durable 10
Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes 11
Présence internationale 12
Créer de la valeur pour tous 14
Partenariats pour le développement durable 15
Répondre aux forces qui transforment notre industrie 16
Stratégie 2026 livrée par anticipation : résultats financiers 18
«TITAN Forward 2029»: Notre nouveau plan de croissance 20
Transformation commerciale Evergreen : fournir de la valeur aux clients à grande échelle 22

Rapport de gestion 56

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques 56

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise 58

Introduction 58
Code de gouvernance d'entreprise 58
Faits marquants en 2025 58
Conseil d'administrations 59
Comités du Conseil d'administration 68
Comités du Groupe 69
Audit externe 73
Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration 73
Processus d'information financière : systèmes internes d'audit et de gestion des risques 73
Audit interne 74
Rapport de rémunération 2025 74
Capital, actions et actionnaires 86
Modification des Statuts de la Société 87
Accords importants affectés par un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat 87
Accords prévoyant une indemnité en faveur des administrateurs ou des employés en cas de démission ou de licenciement économique sans motif valable, ou en cas de licenciement en raison d'une offre de rachat 88
Informations destinées aux investisseurs 88

Gestion des risques 89

Stratégie du Groupe en matière de risques 89
Processus de gestion des risques 89
Gestion des risques, gouvernance et contrôles 90
Risques principaux pour TITAN 90
Matériaux cimentaires alternatifs (ACMs) 26
Pionnier des technologies numériques et de l'intelligence artificielle 27
Encourager l'innovation 28

Faits marquants de la performance 30

Performance financière 32
Informations relatives au marché d'actions 35
Engagements ESG : Convertir les ambitions en résultats 38
Performance ESG reconnue par les principales agences de notation au niveau mondial 42
Promouvoir le progrès durable 43
Performance régionale 44
Autres activités commerciales 53

Perspectives 2026 55

Déclaration relative à la durabilité 98

Informations générales 100

Informations environnementales 126
Informations sociales 163
Informations en matière de gouvernance 192

Publications volontaires d'informations en matière de durabilité 201

Déclaration de performance ESG 212

Revue Financière 256

Vue d'ensemble de la performance financière 257

Rétrospective de l'année 2025 258
Investissements et financement 258
Résolutions du Conseil d'administration 259
Rétrospective régionale de l'année 2025 259
Perspectives 261
Déclaration relative à la continuité de l'exploitation 262
Déclaration de viabilité 263
Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2025 263

États financiers 264

États financiers séparés et résumés de la société mère 346

Déclarations des personnes responsables 348

Auditor's reports 349

Glossaire 365

Faits marquants en 2025

Ventes
2 669,0 m €

Ventes LfL
+6,4%
(contre 2024)

Ventes en publiée
+0,9%
(contre 2024)

EBITDA
606,1 m €

EBITDA LfL
+9,3%
(contre 2024)

EBITDA en publiée
+4,5%
(contre 2024)

BPA
3,2 €/action
(Bénéfice par action)

BPA LfL
+7,4%
(contre 2024)

BPA en publiée
-18,3%
(contre 2024)

Dividende
1,10 €/action
(Dividende par action)

ROCE
18,2%

Dépenses d'investissement
285 m €

Effet de levier
0,4 x

Notation de crédit S&P
BB+
perspectives positives

Notation de crédit FITCH
BB+
perspectives positives

TITAN est cotée

sur Euronext Brussels, Euronext Paris et à la bourse d'Athènes

Les ventes, l'EBITDA et le BPA sont en données Like-for-Like (LfL): à périmètre et taux de change constants, ajusté pour les intérêts minoritaires dans Titan America, l'impact de la cession d' Adoçim, la dépréciation du goodwill en Turquie en 2024 et l'actif d'impôt différé constaté au Brésil en 2024.

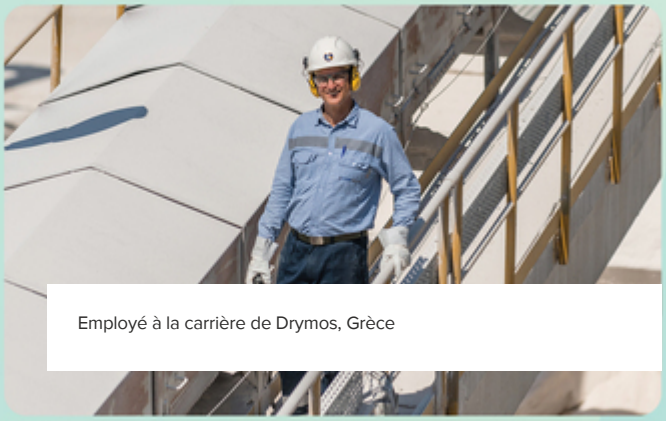

Employé à la carrière de Drymos, Grèce

Baccarat Residences, Miami, États-Unis

Salariés
5 797

Nouveaux recrutements
1 064

Taux de fréquence des accidents du travail avec
0,60
*Salariés et sous-traitants

Initiatives de sensibilisation des communautés
314

Émissions directes spécifiques nettes de CO_2 (kg/t de produit cimentaire)
594 kg/t
-12% par rapport à 2020

Produits verts* en pourcentage de la production
27,0 %
*Réduction de 25 % du CO_2 spécifique par rapport à OPC

Intensité nette de CO_2 du Scope 1
3,51 kg/€
-42,6% par rapport à 2020

MSCI
AA

CDP
A

Message du Président du Conseil d'administration

« Le Conseil d'administration s'est engagé aux côtés de l'équipe de direction à l'élaboration de « TITAN Forward 2029 », notre nouveau plan stratégique de croissance, qui prépare le Groupe à sa prochaine phase d'expansion tout en garantissant une création de valeur à long terme. »

Dimitri Papalexopoulos
Président du Conseil d'Administration

Chers actionnaires et parties prenantes,

2025 a été, une fois encore, une année de ventes et de résultats opérationnels record pour TITAN. Grâce à une exécution rigoureuse, et à un contexte macroéconomique globalement favorable, nous avons atteint les objectifs du plan « Building for Green Growth 2026 » avec un an d'avance.

En nous appuyant sur cette base solide, le Conseil d'administration s'est engagé aux côtés de l'équipe de direction à l'élaboration de « TITAN Forward 2029 », notre nouveau plan stratégique de croissance, qui prépare le Groupe à sa prochaine phase d'expansion tout en garantissant une création de valeur à long terme. Ce plan vise à accélérer la croissance de nos activités principales, à développer notre plateforme de matériaux cimentaires alternatifs, et à investir dans de nouvelles technologies et capacités numériques, le tout soutenu par une organisation agile et responsabilisée.

Reflétant la solide performance du Groupe et une perspective prudemment optimiste, le Conseil recommande un dividende de 1,10 € par action, contre 1 € par action l'an dernier. Notre recommandation vise à équilibrer des rendements attractifs pour les actionnaires avec la poursuite des investissements dans la croissance future et nos priorités stratégiques.

Au cours de l'année, nous avons simplifié la dénomination de la société mère en Titan SA, en remplacement de Titan Cement International S.A. Ce changement reflète la transformation continue de TITAN en un fournisseur de matériaux et solutions de construction performants et durables, tout en honorant son héritage et la forte reconnaissance de sa marque.

L'introduction en bourse réussie de Titan America à la Bourse de New York au début de l'année a marqué une nouvelle étape importante. À la suite de cette cotation, nous avons renforcé les procédures de gouvernance entre les Conseils de Titan SA. et de Titan America S.A. afin de refléter leurs rôles distincts, tout en favorisant une coopération efficace.

Le Conseil est passé de mandats de trois ans à des mandats annuels pour l'ensemble de ses membres, adoptant ainsi une pratique largement reconnue comme exemplaire. En février 2026, nous avons accueilli l'ancienne Commissaire européenne Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante non exécutive, succédant à Natalia Nikolaidi, que nous remercions pour sa précieuse contribution à TITAN.

Nous avons également marqué une transition au sein de la direction : Michael Colakides a quitté ses fonctions de Directeur financier du Groupe en novembre, après avoir largement contribué à la solidité financière et à la croissance du Groupe au cours de nombreuses années de service distingué. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir accepté de continuer à soutenir TITAN aux niveaux exécutif et du Conseil. Parallèlement, nous avons accueilli John Ioannou, un dirigeant senior de renommée internationale, en tant que nouveau Directeur financier du Groupe. John s'appuiera sur des bases solides pour accompagner nos ambitions de croissance.

À l'avenir, nous restons conscients des incertitudes géopolitiques, mais nous abordons le futur avec confiance, soutenus par une stratégie claire, une gouvernance rigoureuse et un engagement constant envers l'innovation, la durabilité et notre raison d'être.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier nos actionnaires, nos employés, nos clients et nos partenaires pour leur confiance et leur collaboration. Ensemble, nous restons déterminés à créer de la valeur à long terme.

Dimitri Papalexopoulos
Président du Conseil d'Administration

Interview avec le Président du Comité exécutif du Groupe

« 2025 a été une année de véritable progrès pour le Groupe TITAN dans toutes les régions où nous opérons — une dynamique portée par nos équipes et guidée par un sens clair de notre mission. Grâce à plusieurs initiatives audacieuses et tournées vers l'avenir, notamment un nouveau plan stratégique de croissance, nous avons renforcé nos performances et accru la valeur que nous créons pour nos clients, nos communautés et nos actionnaires. »

Marcel Cobuz
Président du Comité exécutif du Groupe

2025 a été une année importante pour TITAN. Comment la décririez-vous ?

2025 a été une année de véritable progrès pour le Groupe TITAN dans toutes nos zones d'activité – portée par nos équipes, guidée par un sens clair de notre mission et marquée par des réalisations record. Nous avons renforcé notre solidité financière, étendu notre présence à de nouveaux marchés, avancé dans nos priorités de décarbonation, d'innovation et de digitalisation, tout en créant davantage de valeur pour nos clients, nos communautés et nos actionnaires.

Ce qui ressort le plus, c'est l'effort collectif derrière ces accomplissements. Dans toutes nos opérations, les équipes ont fait preuve d'énergie, d'idées et de détermination. Notre Conseil d'administration nous a apporté une perspective constante. Et la famille actionnaire de référence a continué de soutenir notre vision à long terme. Cet engagement partagé est l'une des forces distinctives de TITAN.

Notre performance financière reflète cet élan, avec des résultats résilients aux États-Unis et solides en Grèce et sur nos principaux marchés, y compris un redressement en Égypte, et des résultats record pour le Groupe, avec un chiffre d'affaires de 2,67 milliards d'euros et une expansion de la marge EBITDA de 60 points de base (LfL). Notre performance en matière de ROCE est également parmi les meilleures, lors d'une année où nous avons poursuivi un niveau élevé d'investissements, atteignant 285 millions d'euros. Chaque résultat raconte la même histoire : une exécution ciblée et une entreprise qui élève constamment ses ambitions tout en créant de la valeur pour ses clients. Nous sommes très fiers de voir nos matériaux utilisés dans des centres de données en Virginie, dans des environnements exigeants comme la Space Coast en Floride ou encore dans le projet de régénération urbaine d'Ellinikon à Athènes. Je remercie sincèrement toutes nos équipes pour leurs efforts remarquables.

La croissance a été centrale en 2025. Qu'est-ce qui a façonné cette progression ?

Notre stratégie « Building for Green Growth » a été un moteur de performance au cours des trois dernières années. En 2025, nous l'avons encore renforcée par plusieurs initiatives audacieuses et tournées vers l'avenir, tout en continuant à développer nos capacités d'exécution..

Un moment fort a été l'introduction en bourse de Titan America à la New York Stock Exchange. Cela marque un nouveau chapitre – qui renforce notre position et ouvre de nouvelles opportunités d'avenir dans l'un des marchés les plus prometteurs des matériaux de construction et d'infrastructure.

Nous avons également renforcé notre présence dans les matériaux lourds dans des zones clés : Grèce, Royaume-Uni, Inde, France et Turquie. Nos capacités en Ventes et Marketing, Logistique et Supply Chain, ainsi qu'en Opérations et technologies avancées, se sont renforcées rapidement. Cette accélération illustre nos avancées solides dans la transformation du Groupe et renforce notre préparation et notre agilité dans un contexte géo-économique marqué par des perturbations macroéconomiques, la régionalisation des chaînes d'approvisionnement et une demande croissante de matériaux plus innovants et durables dans une industrie toujours plus digitalisée.

TITAN diversifie son portefeuille. Comment cette orientation soutient-elle la croissance future ?

Les besoins du secteur de la construction évoluent rapidement, et 2025 a été une année où nous avons pleinement anticipé cette mutation.

Nous avons renforcé nos positions en Turquie, en Europe occidentale et aux États-Unis. Nous avons investi dans notre plateforme de matériaux cimentaires alternatifs (ACM), avec de nouveaux projets en Inde et au Royaume-Uni. Et nous avons ajouté de nouvelles capacités dans le préfabriqué structurel et les solutions de mortiers techniques en Europe du Sud.

Il s'agit de créer une entreprise plus large et plus résiliente – mais aussi plus prête pour l'avenir. Les clients et les collectivités demandent des matériaux plus performants et favorisant un avenir bas-carbone. Notre ambition est d'y répondre tôt et à grande échelle.

Au cœur de cette évolution se trouve notre relation avec les clients. Nous travaillons plus étroitement avec eux, comprenons mieux leurs défis et concevons des solutions portées par nos marques Edge et Premium.

L'innovation semble s'accélérer. Qu'est-ce qui alimente cet élan ?

L'innovation chez TITAN devient plus ouverte, plus collaborative et plus ambitieuse.

En 2025, nous avons approfondi nos partenariats dans l'automatisation, la gestion du carbone et les nouveaux matériaux. Nous avons renforcé notre Innovation Hub en Floride et lancé la création d'un Centre des technologies avancées à Patras – qui nous permettra de tester et d'industrialiser de nouvelles idées.

Nous avons également élargi notre portefeuille de capital-risque, soutenant des start-ups qui repoussent les frontières du possible dans les matériaux de construction, tant aux États-Unis qu'en Europe.

Et au sein de l'organisation, l'innovation prospère. Notre concours annuel d'idéation a attiré plus de 350 propositions de collègues de toutes régions et disciplines. Ce niveau d'engagement est inspirant : il reflète une organisation curieuse, confiante et désireuse de façonner l'avenir de TITAN en tant qu'entreprise apprenante.=

Les capacités digitales évoluent rapidement. Où en est TITAN aujourd'hui ?

Le numérique fait désormais partie intégrante de notre fonctionnement. Deux tiers de nos usines fonctionnent avec des systèmes digitaux avancés qui nous aident à optimiser la production, anticiper la maintenance, améliorer la fiabilité et transformer l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nos outils d'optimisation basés sur l'IA – utilisés aujourd'hui sur plus de 80 % de nos actifs de process – apportent des résultats significatifs en efficacité et en performance énergétique. En Floride, notre nouvelle plateforme d'optimisation logistique a déjà renforcé la satisfaction client et les niveaux de service.

Notre partenariat avec l'UC Berkeley et la création d'un incubateur à Thessalonique sont de nouveaux catalyseurs, apportant directement à nos équipes digitales et d'innovation un apport académique de pointe. Nous continuerons à investir dans ce domaine, à mesure que les outils digitaux deviennent une seconde nature pour nos équipes, soutenant des décisions plus rapides, des opérations plus sûres et une manière de travailler plus agile.

La performance en matière de durabilité a été fortement reconnue en 2025. Que signifie cette reconnaissance ?

Ces reconnaissances reflètent les progrès constants de nos équipes. Nos émissions de CO_2 continuent de s'améliorer, atteignant 594 kg/t de produit cimentaire, en ligne avec nos engagements externes. Nos indicateurs de consommation d'eau sont restés largement en dessous de nos objectifs, à 230 l/t, nous valant notre premier score « A » au CDP Water Security.

Notre présence répétée parmi les « Climate Leaders » européens selon le Financial Times, notre distinction pour la deuxième année consécutive par le magazine TIME parmi les entreprises les plus durables au monde, et un statut Leadership CDP pour la cinquième année consécutive – tout cela reflète une amélioration constante et mesurable.

La durabilité est intégrée dans la manière dont nous produisons, investissons, innovons et collaborons avec nos clients. Elle constitue une source de résilience et de compétitivité, et elle guide nombre de nos choix à venir.

Les personnes ont été au cœur des progrès de TITAN en 2025. Quels ont été les développements clés ?

Nos équipes sont le cœur battant de TITAN. En 2025, près de 1000 nouveaux collègues nous ont rejoints, apportant idées nouvelles, expertise et dynamisme.

Nous avons été mis au défi en matière de sécurité en Grèce et sommes déterminés à progresser. Nous renforçons notre programme de sécurité avec des attentes plus claires et des systèmes plus robustes, afin d'améliorer les performances partout où nous opérons. Nous avons développé de manière significative la formation et le développement du leadership – en lançant un nouveau centre d'apprentissage dédié aux métiers industriels, ainsi que des guides Sales & Marketing, et en renforçant les programmes de montée en compétences digitales et de coaching. L'objectif est simple : permettre à nos collaborateurs de progresser et de s'épanouir dans une industrie en transformation rapide.

Ce qui me rend le plus optimiste, c'est l'esprit que je ressens sur le terrain lors de mes visites. Il existe un fort sens du but et la conviction que chacun peut apprendre et contribuer à écrire notre prochain chapitre.

Et pour la suite, que représente « TITAN Forward 2029 » ?

La stratégie « TITAN Forward 2029 » a été élaborée avec la contribution de nos équipes locales et centrales et constitue notre feuille de route pour l'avenir. Elle vise à offrir une performance supérieure, à améliorer notre base de coûts et à renforcer nos activités principales – les matériaux de construction, le ciment et les granulats – tout en poursuivant nos investissements dans nos canaux de mise sur le marché. Elle met également l'accent sur une expansion plus rapide de nos matériaux cimentaires alternatifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur – de l'approvisionnement à la mise sur le marché de matériaux de nouvelle génération. Et elle prévoit des investissements accrus dans des plateformes produits avancées, de nouvelles technologies, ainsi que dans le développement continu de nos collaborateurs.

Elle reflète notre ambition de devenir un leader du secteur des matériaux de construction – en créant des solutions qui soutiennent la résilience et un avenir bas-carbone, tout en offrant des rendements de premier plan et en demeurant un investissement de choix pour nos actionnaires.

À l'aube de 2026, nous avançons avec un élan fort et une direction partagée. TITAN évolue, et les opportunités qui s'ouvrent sont enthousiasmantes.

Aperçu

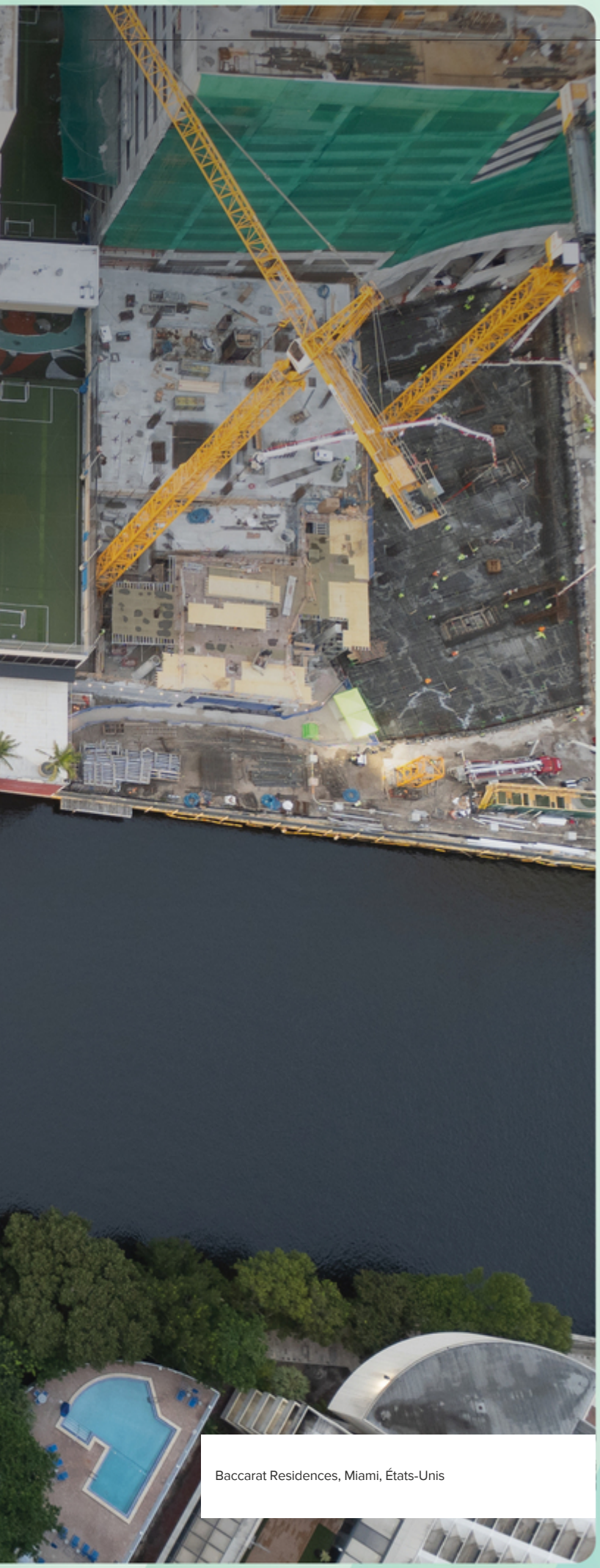

Baccarat Residences, Miami, États-Unis

Un aperçu de notre entreprise, incluant notre raison d'être et nos valeurs, notre présence mondiale et notre stratégie de croissance. Il offre également un éclairage sur la manière dont nous stimulons la croissance grâce à l'innovation, aux matériaux cimentaires alternatifs et au leadership digital.

Aperçu	**6**
TITAN en un coup d'œil	8
123 années de croissance durable	10
Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes	11
Présence internationale	12
Créer de la valeur pour tous	14
Partenariats pour le développement durable	15
Répondre aux forces qui transforment notre industrie	16
Stratégie 2026 livrée par anticipation : résultats financiers record et performance de valeur durable	18
«TITAN Forward 2029» : Notre nouveau plan de croissance	20
Transformation commerciale Evergreen : fournir de la valeur aux clients à grande échelle	22
Matériaux cimentaires alternatifs (ACMs)	26
Pionnier des technologies numériques et de l'intelligence artificielle	27
Encourager l'innovation	28

TITAN en un coup d'œil

Le Groupe TITAN est une société enregistrée en Belgique et un acteur international majeur du secteur des matériaux de construction et d'infrastructures, portée par des équipes passionnées engagées à fournir des solutions innovantes pour un monde meilleur.

Le Groupe emploie environ 6 000 personnes et sert des clients dans plus de 25 marchés sur quatre continents. Il occupe des positions de premier plan aux États-Unis, en Europe (notamment en Grèce, dans les Balkans, au Royaume-Uni, en Italie et en France) et en Méditerranée orientale. Il participe également à des joint-ventures au Brésil et en Inde.

Fort de plus de 120 ans d'histoire, TITAN a toujours cultivé une culture à la fois familiale et entrepreneuriale pour ses employés. Le Groupe travaille sans relâche avec ses clients pour répondre aux besoins modernes de la société, tout en promouvant une croissance durable fondée sur la responsabilité et l'intégrité. TITAN s'est fixé un objectif de neutralité carbone pour 2050 et a fait valider ses objectifs de réduction de CO_2 par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Le Groupe est coté sur Euronext Bruxelles et Paris ainsi qu'à la Bourse d'Athènes, et son activité aux États-Unis est cotée à la Bourse de New York (NYSE).

Produits / activités principaux:

Cimenterie de Thessalonique, Grèce

Années d'histoire
120+

Unités opérationnelles
240+

Au service de clients dans
25+
marchés, sur 4 continents

Aperçu

123 années de croissance durable

Guidés par notre esprit entrepreneurial et notre engagement constant en faveur d'une croissance durable, nous avons étendu notre présence au-delà de nos origines grecques vers de nouvelles géographies et de nouveaux horizons.

Notre croissance depuis 1902:

1902-1960

Fondements (1902–1960)

- 1902 Création de TITAN avec l'ouverture de la première cimenterie à Elefsina, la première unité de production de ciment en Grèce
- 1912 Cotation à la Bourse d'Athènes
- 1951–1957 Croissance rapide des exportations, qui représentent durant cette période plus de 50 % des ventes de l'entreprise et environ 50 % des exportations totales de ciment de la Grèce

1960-1990

Expansion en Grèce (1960–1990)

- 1962 Deuxième cimenterie à Thessalonique
- 1968 Troisième cimenterie à Drepano, Patras
- 1976 Quatrième cimenterie à Kamari, près d'Athènes

1990-2020

Expansion à l'international (1990–2020)

- 1992 60 % dans Roanoke Cement, Virginie, États-Unis
- 1998 Cementarnica Usje, Macedonia du Nord
- 1999Beni Suef, Égypte (jointventure à 50 %)
- 2000 100 % de Roanoke, Virginie et Pennsuco, Floride, États-Unis
- 2002 Kosjeric, Serbie et Alexandria PCC (APCC), Égypte (joint venture à 50 %)
- 2003 Zlatna Panega, Bulgarie
- 2007 Investissement de type « greenfield », usine d'Antea, Albanie
- 2008 50 % d'Adoçim, en Turquie (joint-venture) et 100 % de Beni Suef et APCC, Égypte
- 2010 Usine de Sharr, Kosovo
- 2016 50 % dans Cimento Apodi, Brésil (joint venture)
- 2018 75 % dans Adoçim, Turquie
- 2019 Titan Cement International S.A. devient la société mère du Groupe TITAN et est admise à la cotation sur Euronext Brussels, Euronext Paris et à la Bourse d'Athènes

2020-2026

Grandes étapes récentes (2020–2026)

2023

- Augmentation de la capacité des terminaux de Tampa en Floride et de Norfolk en Virginie, États-Unis
- Joint-venture dans les produits cimentaires, Grèce (Aegean Perlites)
- Fonds de capital-risque (création)

2024

- Signature d'un accord de subvention avec le Fonds d'innovation de l'UE pour le projet de capture du carbone « IFESTOS »
- Acquisition de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, Türkiye

2025

- Titan America cotée au NYSE.
- Joint-ventures dans les matériaux cimentaires en Inde et au Royaume-Uni.
- Cession de la participation de 75 % dans Adoçim, Türkiye.
- Titan Cement International SA devient Titan SA.
- Acquisition conjointe, avec Molins, de Baupartner, un fournisseur majeur de solutions en béton préfabriqué en Europe du Sud-Est.

2026

- Acquisition de l'activité cimentaire de Vracs de l'Estuaire, France.
- Acquisition de Traçim Cement sur le marché du Grand Istanbul, Türkiye.
- Partenariat stratégique en Grèce pour créer une joint-venture dédiée aux mortiers secs.
- Accord pour l'acquisition de Keystone Cement Company, Pennsylvanie, États-Unis.

Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Faire du monde qui nous entoure un lieu sûr, durable et agréable où vivre

La Raison d'être de TITAN souligne notre capacité à contribuer positivement à la société et à améliorer la vie des individus. Elle incarne l'essence même de notre mission.

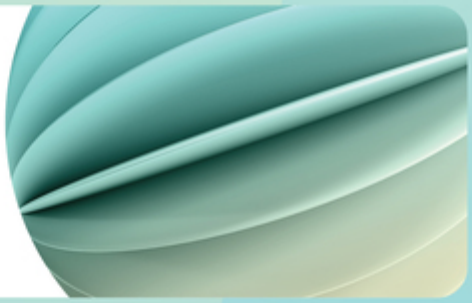

NOTRE MISSION

TITAN a pour mission de fournir les matériaux, solutions et services innovants nécessaires pour la construction de logements, bâtiments et infrastructures sûrs et durables, permettant aux personnes de profiter pleinement de la vie. Nous abordons chaque défi avec un esprit entrepreneurial, en concentrant nos efforts sur trois axes clés : garantir des opérations et des chaînes d'approvisionnement bas carbone, digitaliser notre organisation pour une efficacité optimale, et proposer des solutions de pointe répondant aux besoins de nos clients. Avec l'ensemble de nos parties prenantes, nous nous engageons à trouver de meilleures manières de construire et à améliorer la qualité de vie. Nous agissons chaque jour avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale pour façonner un avenir plus lumineux pour tous.

NOS VALEURS

Les quatre valeurs fondamentales qui forment le socle de notre culture sont:

Nous faisons attention

Pour nous, l'attention n'est pas qu'un simple mot ; c'est une responsabilité qui détermine la manière dont nous nous engageons dans le monde qui nous entoure et l'éthique qui guide chacune de nos actions.

Nous faisons attention à :

- Nos collaborateurs
- Nos clients
- Nos communautés et à l'environnement

Nous osons

Les défis et les objectifs ambitieux ne nous découragent pas ; ils nous dynamisent..

Nous osons:

- Accomplir des tâches exigeantes
- Être francs
- Innover
- Apprendre

Nous construisons pour durer

Nous sommes convaincus que le véritable succès repose sur une valeur durable.

Construire pour durer implique:

- Une vision à long terme, à moyen terme et à court terme
- Le travail d'équipe et la collaboration
- L'amélioration continue

Nous joignons le geste à la parole

Toutes nos actions sont guidées par une conviction simple mais puissante : les actes en disent plus long que les mots.

Cette valeur repose sur trois éléments :

- Nous fournissons des résultats
- Nous incarnons nos valeurs
- Nous tenons nos promesses

Aperçu

Présence internationale

Activités dans quatre régions

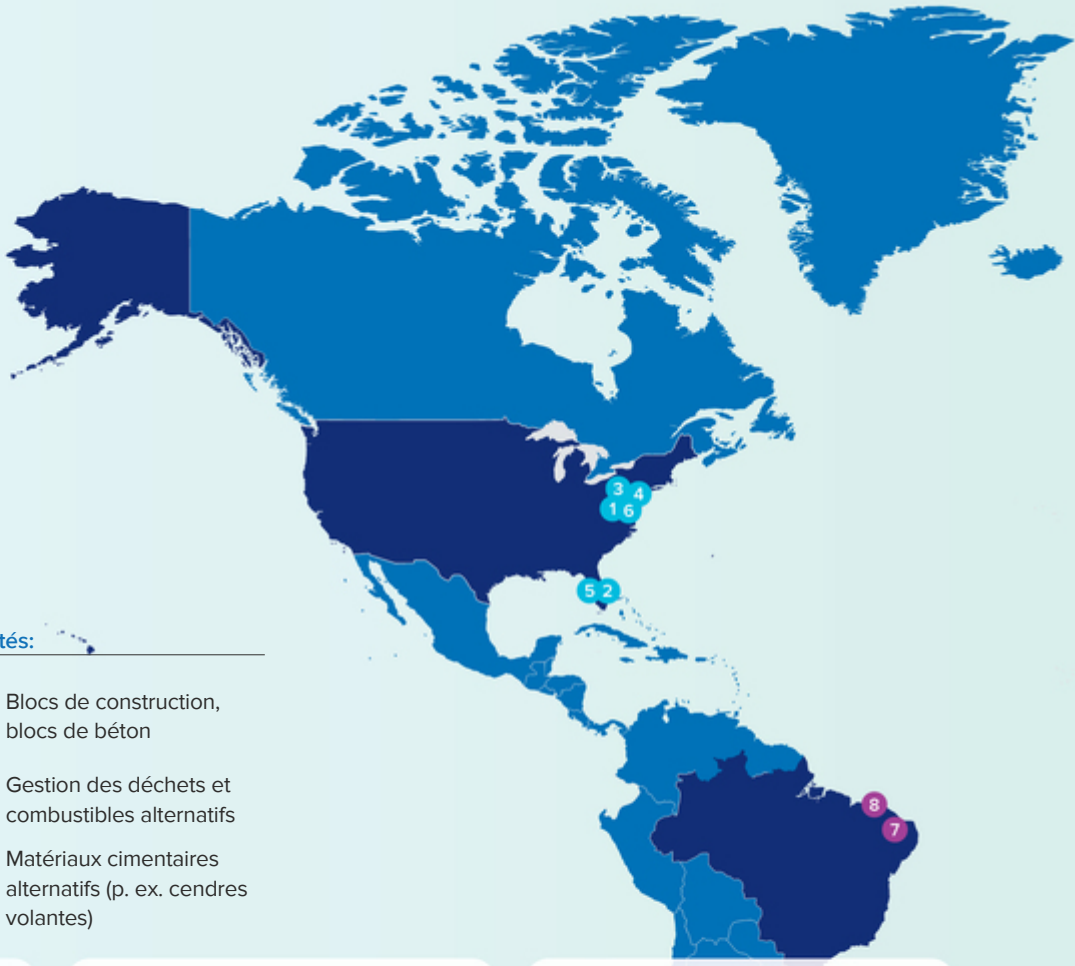

Principaux produits / principales activités:

- Ciment, Clinker
- Béton prêt à l'emploi
- Granulats, pouzzolane, matières premières pour le ciment
- Mortiers secs
- Blocs de construction, blocs de béton
- Gestion des déchets et combustibles alternatifs
- Matériaux cimentaires alternatifs (p. ex. cendres volantes)

États-Unis

Cimenteries intégrées

1. Roanoke, Virginie
2. Pennsuco, Floride
3. Keystone, Pennsylvanie[1]

Terminaux

4. Essex Port Newark
5. Tampa Port Complex
6. Norfolk Chesapeake

En chiffres

3 cimenteries intégrées
82 usines de béton prêt à l'emploi
8 usines de blocs de béton
2 carrières de granulats
7 carrières de matières premières pour la production de ciment
3 terminaux d'importation
8 unités de traitement des cendres volantes[2]

Ventes	**€1 480,9m**
EBITDA	**€334,5m**
Actif	**€1 626,0m**

Brésil (Joint-Venture)

Cimenterie intégrée

7. Quixeré

Usine de broyage

8. Pecém

En chiffres

1 cimenterie intégrée
1 usine de broyage de ciment
4 carrières de matières premières pour la production de ciment
4 usines de béton prêt à l'emploi

Grèce et Europe occidentale

Cimenteries intégrées

9. Kamari, Grèce
10. Thessalonique, Grèce
11. Patras, Grèce

Usines de broyage

12. Élefsina, Grèce
13. Le Havre, France

Terminaux

14. InterTITAN, Marseille, France
15. FinTITAN, Venise, Italie
16. TITAN Cement UK, Hull, Royaume-Uni
17. Ortona, Italie

En chiffres

3 cimenteries intégrées
2 usines de broyage
11 carrières de granulats
14 carrières de matières premières pour la production de ciment
4 carrières[3] pour la production de pouzzolane
34 usines de béton prêt à l'emploi terminaux d'importation
4 usine de mortier sec
2 usines de combustibles alternatifs
1 installation de gestion des déchets
1 (C&DW)
1 unité de cendres volantes

Ventes	**€518,8m**
EBITDA	**€61,2m**
Actif	**€1 042,9m**

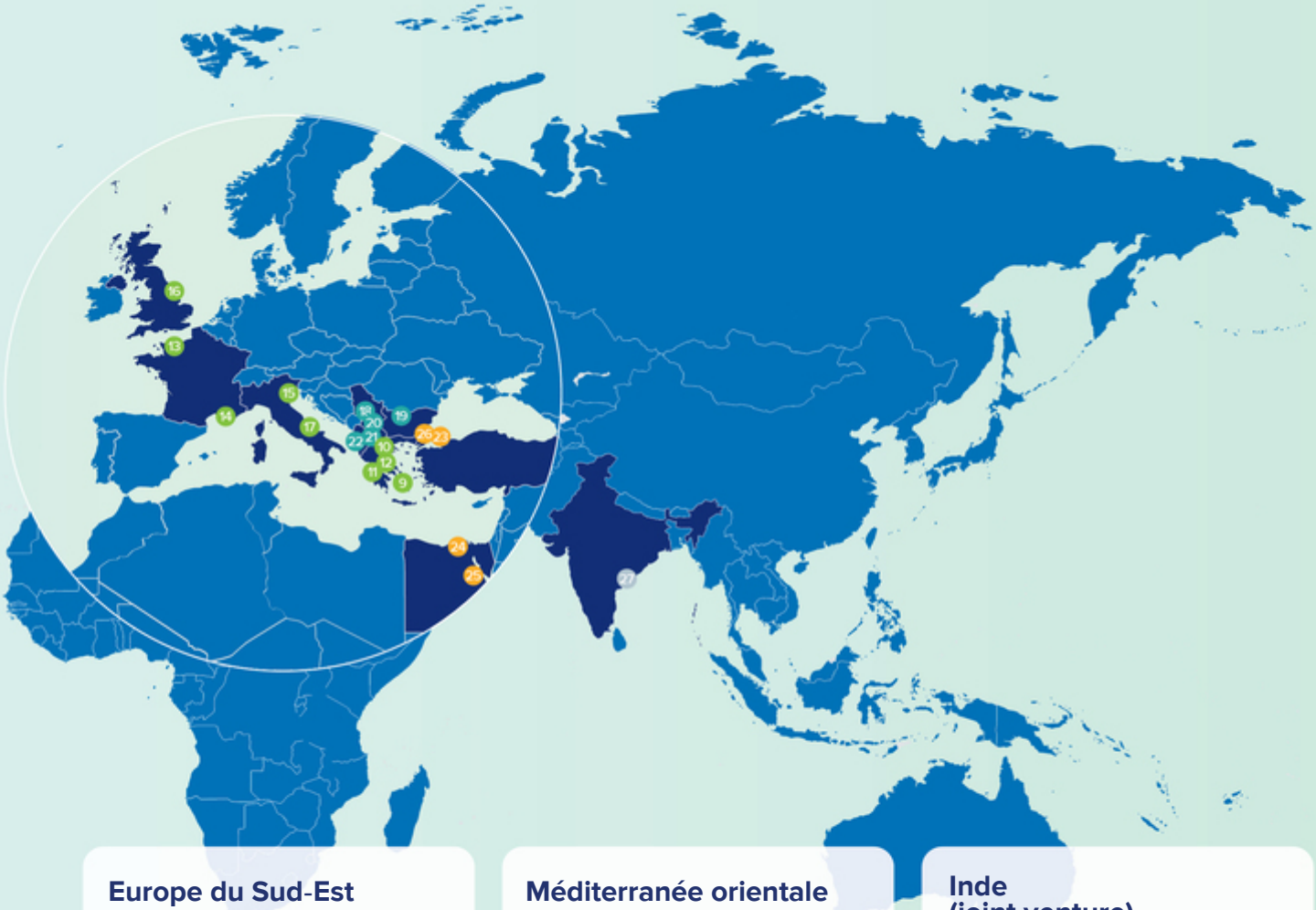

Europe du Sud-Est

Cimenteries intégrées

18. Kosjerić, Serbia
19. Zlatna Panega, Bulgaria
20. Sharr, Kosovo
21. Usje, North Macedonia
22. Antea, Albania

En chiffres

5 cimenteries intégrées
15 carrières de ciment
2 carrières pour la production de pouzzolane
4 usines de béton prêt à l'emploi
1 installation de préparation de combustibles
2 centrales de production d'énergie à partir de sources renouvelables (RES)
1 unité de béton préfabriqué[4]

Ventes	**€418,5m**
EBITDA	**€148,8m**
Actif	**€536,5m**

Méditerranée orientale

Cimenteries intégrées

23. Traçim, Türkiye
24. Alexandria, Egypt
25. Beni Suef, Egypt

Usine de broyage

26. Marmara, Türkiye

En chiffres

3 cimenteries intégrées
1 usine de broyage de ciment
4 carrières de ciment
1 carrière de granulats
1 carrières pour la production de pouzzolane
4 centrales à béton prêt à l'emploi
2 installations de préparation de combustibles

Ventes	**€250,8m**
EBITDA	**€61,6m**
Actif	**€290,6m**

Inde (joint venture)

27. Début 2025, le Groupe TITAN est entré sur le marché d'Asie du Sud grâce à une nouvelle coentreprise en Inde, axée sur l'approvisionnement, le traitement, la commercialisation et la distribution mondiale de matériaux cimentaires alternatifs (ACM)

1. Accord pour l'acquisition
2. Comprend 1 installation au Canada
3. Inclut Aegean Perlites SA en Grèce
4. Joint venture

Créer de la valeur pour tous

Nous nous efforçons de bâtir un monde sûr, durable et agréable pour tous. En utilisant notre capital de manière responsable et efficace, nous générons et partageons une valeur durable à long terme. Notre engagement dépasse la seule performance économique : nous contribuons activement à relever les défis sociaux et environnementaux, tant mondiaux que locaux, et soutenons les avancées vers les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030.

Capital financier

Nous utilisons efficacement nos ressources économiques pour soutenir la croissance de nos activités et préserver notre compétitivité internationale.

Valeur ajoutée brute

1 091,3 m €

Capital manufacturier

Nous fabriquons nos produits en recourant aux meilleures technologies disponibles et nous les distribuons de manière fiable à nos clients au moyen de terminaux dédiés.

Dépenses en capital

285 m €

Capital intellectuel

Nous utilisons nos capacités de R&D, nos compétences clés, nos idées novatrices et nos collaborations avec des experts et des universitaires, ainsi que notre connaissance approfondie de l'industrie des matériaux de construction pour améliorer nos offres et nos performances.

Investissements dans la recherche et l'innovation

21,8 m €

Capital humain

Nous apprécions la contribution de nos collaborateurs et nous les accompagnons à chaque instant de leur parcours professionnel dans un environnement de travail sûr et sain, stimulant, inclusif, collaboratif et propice à l'épanouissement.

Salaires, pensions et prestations sociales, y compris et en sus de ceux prévus par la loi

469,3 m €

Stages

285

Capital social et relationnel

Nous dialoguons avec nos parties prenantes de manière à établir une relation de confiance à long terme et nous travaillons ensemble sur des projets participatifs en vue d'exercer une influence positive sur la société et les communautés locales.

Investissement social pour des initiatives d'engagement communautaire

2,5 m €

Dépenses locales

74,1 %

Capital naturel

Nous nous approvisionnons en matériaux de manière responsable, en contribuant à l'économie circulaire, et nous préservons les ressources naturelles ainsi que la biodiversité dans les régions où nous opérons et tout au long de notre chaîne de valeur

Utilisation des déchets

2,3 millions de tonnes

Investissements dans l'atténuation du changement climatique

36,3 m €

Note: Pour plus d'informations sur nos indicateurs de création de valeur, voir les « Notes relatives aux indicateurs de création de valeur » des déclarations clés ESG (KPI volontaires) à la page 255.

Partenariats pour le développement durable

Grâce à une collaboration active à l'échelle mondiale et à une coopération étroite avec des organismes internationaux, le Groupe TITAN contribue à créer un monde plus sûr et plus durable pour les générations futures.

Depuis 2002, nous sommes participants au Pacte mondial des Nations Unies et nous communiquons régulièrement, via le questionnaire en ligne du UNGC, sur la manière dont nous intégrons les Dix Principes dans notre stratégie, notre culture et nos pratiques opérationnelles quotidiennes.

Nous nous sommes engagés dans l'initiative « Business Ambition for 1,5 °C » afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Nous avons rejoint la campagne « Race to Zero » de la CCNUCC, qui mobilise des organisations du monde entier vers des émissions nettes zéro.

Nous collaborons avec les entreprises les plus influentes au sein de l'organisation à but non lucratif « We Mean Business Coalition » afin de garantir que l'économie mondiale soit en mesure d'éviter un changement climatique dangereux tout en assurant une croissance et une prospérité durables pour tous.

Nous participons à l'ITA, lancée lors de la COP28, pour accélérer la décarbonation des industries lourdes. Nous travaillons avec des partenaires du monde entier afin de stimuler l'innovation climatique et de faire progresser la transition vers la neutralité carbone, tout en encourageant la demande pour des produits verts.

Nous collaborons avec la GCCA et son réseau de recherche Innovandi pour faire avancer la feuille de route « Net Zero 2050 », en contribuant activement aux groupes de travail dédiés à la santé et à la sécurité, aux politiques publiques, au net zéro, à l'innovation et à l'ESG.

Nous contribuons à des groupes de travail pertinents par l'intermédiaire de nos associations en Grèce et en Bulgarie, couvrant le climat et l'énergie, l'économie circulaire, la biodiversité, la santé et la sécurité, ainsi que les normes de produits

Nous participons au groupe de travail « Transition énergétique et changement climatique » de l'ERT afin de favoriser la transition vers une économie bas carbone et de soutenir les objectifs de l'Accord de Paris

Nous participons à l'European Cement Research Academy (ECRA) pour soutenir des activités de recherche portant sur l'industrie du ciment, visant à faire progresser l'innovation dans le cadre de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.

Nous sommes membres de CSR Europe depuis 2004 et membres fondateurs de ses partenaires nationaux, soutenant ainsi les efforts des entreprises pour promouvoir le progrès social, environnemental et économique en Europe.

En mars 2023, nous sommes devenus signataires des Principes d'autonomisation des femmes (WEPs) des Nations Unies. Établis par ONU Femmes et le Pacte mondial des Nations Unies, ces principes renforcent et accélèrent nos efforts en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au sein du lieu de travail.

Nous sommes devenus signataires de la Déclaration d'Anvers, aujourd'hui soutenue par plus de 1300 parties issues de divers secteurs, qui vise à aligner la nouvelle politique industrielle de l'UE sur le Pacte vert pour l'Europe

Titan America est membre entreprises de l'American Cement Association, collaborant en matière de recherche, d'éducation, de politiques et de marché.

Aperçu

Répondre aux forces qui transforment notre industrie

L'industrie des matériaux de construction est remodelée par des mégatendances telles que la volatilité géopolitique, l'évolution des chaînes d'approvisionnement, l'innovation numérique, les exigences en matière de durabilité et les besoins changeants en infrastructures. TITAN s'adapte de manière proactive à ces défis afin de renforcer sa position dans cet environnement dynamique.

Volatilité macroéconomique et géopolitique

- ✓ Taux d'intérêt
- ✓ Politiques commerciales
- ✓ Coûts de l'énergie

La volatilité macroéconomique et géopolitique continue de créer des vents contraires importants pour notre secteur, les fluctuations des taux d'intérêt, l'évolution des politiques commerciales et la hausse des coûts de l'énergie ayant un impact sur les opérations mondiales. Faire face à ces incertitudes exige des stratégies d'adaptation et une gestion proactive des risques. Plus précisément, TITAN atténue activement les effets de cette volatilité en actionnant divers leviers, tels que l'investissement dans les énergies renouvelables et les combustibles bas carbone, le renforcement de son modèle opérationnel flexible et le maintien d'une discipline financière stricte.

Régionalisation des chaînes d'approvisionnement

- ✓ Chaînes d'approvisionnement plus courtes
- ✓ Relocalisation aux États-Unis
- ✓ Élargissement de l'UE

La régionalisation des chaînes d'approvisionnement s'est imposée comme une mégatendance déterminante, remodelant profondément le mode de fonctionnement des entreprises dans un environnement mondial de plus en plus volatil. En se concentrant sur des opérations locales et en s'appuyant sur des chaînes d'approvisionnement régionales, TITAN est mieux positionné pour gérer les perturbations et saisir les nouvelles opportunités découlant de ces dynamiques mondiales en évolution. Cette approche permet non seulement de réagir plus rapidement aux changements du marché, mais crée également des opportunités d'efficacité opérationnelle et renforce la proximité avec les clients.

Matériaux alternatifs en demande croissante

- ✓ EU ETS et MACF (CBAM)
- ✓ Dynamiques offre/demande
- ✓ Marchés pionniers

Les matériaux alternatifs façonnent de plus en plus l'industrie du ciment en tant que mégatendance principale. Cette évolution est stimulée à la fois par les pressions réglementaires – telles que la mise en œuvre prochaine du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF-CBAM) de l'Union européenne – et par la demande croissante, dans les différentes régions, de solutions durables, innovantes et haute performance. TITAN y répond en développant les réserves de matériaux cimentaires alternatifs clés, tels que la pouzzolane, les cendres volantes et le laitier, en investissant dans les infrastructures logistiques et en améliorant ses offres de produits pour répondre aux attentes de ses clients.

Employés de l'usine de Thessalonique, Grèce.

Révolution technologique et demande stimulée par l'IA

- ✓ Expérience utilisateur / client
- ✓ Hyperscalers / centres de données
- ✓ Fabrication nouvelle génération

La révolution technologique transforme rapidement notre industrie. TITAN, leader de la transformation numérique dans le secteur des matériaux de construction, adopte très tôt des solutions numériques et d'intelligence artificielle avancées à tous les niveaux de l'entreprise, afin d'optimiser les opérations de production et les activités commerciales pour mieux servir ses clients. De plus, la révolution technologique et l'essor de l'IA ont créé de nouveaux segments de marché spécialisés à forte croissance, tels que les centres de données. TITAN répond à cette tendance en développant son portefeuille de solutions pour les centres de données, en fournissant des matériaux haute performance et bas carbone afin de soutenir l'expansion rapide des infrastructures numériques.

Vieillissement des infrastructures, pénurie de logements, reconstruction

- ✓ Sous-construction du parc de logements
- ✓ Plans de relance pour les infrastructures aux États-Unis et dans l'UE
- ✓ Reconstruction post-conflits

En s'appuyant sur des fondamentaux solides, TITAN est bien positionné pour tirer parti de la mégatendance du vieillissement des infrastructures et des programmes de relance en cours tant dans l'UE qu'aux États-Unis. Le déficit important de logements — se chiffrant en millions d'unités — dans l'est des États-Unis et en Europe souligne l'urgence de développer de nouveaux projets. Par ailleurs, les efforts de reconstruction post-conflits créent une demande dans des marchés proches des capacités d'approvisionnement de TITAN. En anticipant ces évolutions, TITAN continue de mobiliser ses compétences clés pour renforcer sa position dans un secteur en pleine transformation.

Stratégie 2026 livrée par anticipation : résultats financiers record et performance de valeur durable

Au cours des trois dernières années, TITAN a mis en œuvre avec succès son plan « Building for Green Growth 2026 », axé sur le renforcement de son portefeuille et de ses performances sur ses marchés clés. Le Groupe a réalisé des progrès significatifs, surpassant systématiquement les marchés dans lesquels il opère tout en offrant des rendements parmi les meilleurs du secteur.

TITAN a atteint les objectifs financiers fixés dans le cadre de la Stratégie 2026 avec un an d'avance, enregistrant un taux de croissance annuel de 7 % du chiffre d'affaires et de plus de 10 % de la croissance annuelle de l'EBITDA, parallèlement à une expansion de ses marges. Les solides performances de TITAN créent une base robuste pour la prochaine phase de croissance.

Grâce à des investissements dépassant 700 millions d'euros durant cette période, TITAN a amélioré ses performances opérationnelles, atteint des étapes importantes en matière de durabilité et réalisé 15 acquisitions ciblées et partenariats en joint-venture. Ces initiatives comprenaient l'augmentation des réserves de matériaux cimentaires alternatifs et l'entrée sur le marché du béton préfabriqué, une première étape vers la diversification dans des plateformes de produits adjacentes. Parallèlement, TITAN est resté un leader de la transformation numérique dans le secteur des matériaux de construction, a fait progresser l'innovation produit et mené plusieurs investissements en capital-risque ainsi que des collaborations technologiques. La cotation réussie de Titan America au NYSE a permis d'obtenir des fonds supplémentaires pour soutenir la croissance future aux États-Unis, tandis que l'optimisation continue du portefeuille s'est matérialisée par la vente d'actifs en Türkiye. Durant la même période, le Groupe a renforcé ses équipes, développé ses compétences et consolidé son modèle de livraison locale afin de garantir sa préparation face aux défis futurs et de soutenir la progression de TITAN.

Les objectifs de la Stratégie 2026

Réalisé plus tôt que prévu, ce qui a conduit à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de croissance avec des objectifs révisés

Croissance des ventes atteint

3 milliards €

(7% par an.)

Progrès au 30 sep. 2025 LTM[3]

milliards €

7 % CAGR[2]

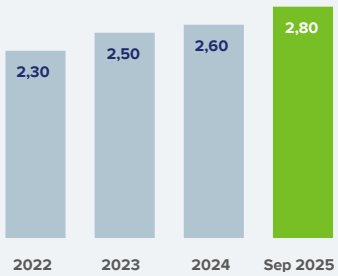

Croissance de l'EBITDA

>10 % par an

Progrès au 30 sep. 2025 LTM[3]

millions €

23 % CAGR

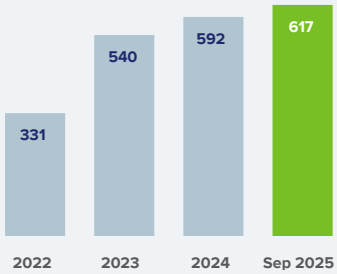

ROCE[1]

>12 %

Progrès au 30 sep. 2025 LTM[3]

%

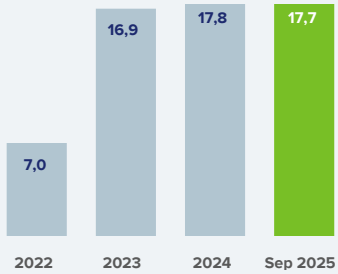

1. ROCE: EBIT/Capital employé moyen = Dette nette + Capitaux propres
2. CAGR depuis la base 2022, ajusté pour la vente d'Adoçim et les effets de change
3. 2024 : L'EBITDA, le ROACE et le BPA sont ajustés des coûts non récurrents liés à l'introduction en bourse aux États-Unis, à un programme de départs à la retraite en Grèce et en Europe occidentale, ainsi qu'à la dépréciation du goodwill en Türkiye.
   2025 : Le chiffre d'affaires et l'EBITDA incluent l'impact de la vente d'Adoçim en Türkiye en mai 2025. Le BPA exclut l'impact de la vente d'Adoçim et celui des participations minoritaires de Titan America, ainsi que la dépréciation du goodwill en Türkiye en 2024.

Astir Marina Vouliagmeni, Grèce

BPA

>3€/par action

Progression à fin sep. 2025 LTM[3]

€/action

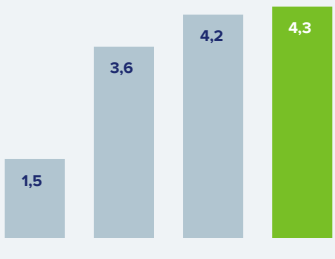

Dette nette/EBITDA

1,5 x-2 x

Progression à fin sep. 2025 LTM[3]

% ND/EBITDA

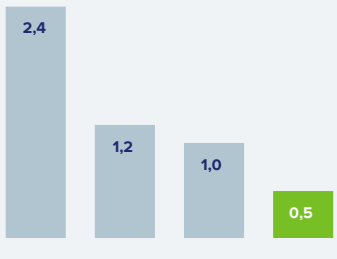

IPO Titan America

Libérer des fonds pour la croissance

Investissements (y compris 2 hubs multi-matériaux aux États-Unis et en Europe, et la logistique aux États-Unis)

700 m+ €

Acquisitions ciblées & joint venture

15

dans les granulats, le béton préfabriqué, le BPE et les matériaux cimentaires alternatifs

Nouveaux produits

30 %

Produits à faible teneur en clinker et haute performance

Diversification vers de nouvelles plateformes

Entrée dans le préfabriqué

Investissements en capital-risque et partenariats technologiques

13

Fabrication et logistique du ciment en Floride et 6 déploiements

Opérations numériques de bout en bout

Subventions à l'innovation pour les nouvelles technologies

300 m €

Réserves de matériaux cimentaires alternatifs

150 mt

Europe & Méditerranée Orientale

Optimisation du portefeuille

Note: Réalisé depuis 2023

Aperçu

« TITAN Forward 2029 »: Notre nouveau plan de croissance

Le nouveau plan de croissance stratégique de TITAN, « TITAN Forward 2029 », vise à bâtir un Groupe prêt pour l'avenir dans un monde en profonde mutation, afin de générer une croissance et des rendements de premier plan, tout en restant fidèle à nos valeurs et en contribuant à faire du monde un lieu plus sûr, plus durable et plus agréable.

« TITAN Forward 2029 » définit les priorités stratégiques suivantes:

Assurer
une croissance supérieure à celle du marché dans notre activité principale

- Accroître la capacité et le mix export (États-Unis)
- Optimiser l'empreinte industrielle
- Investir dans l'efficacité opérationnelle (industrie, décarbonation, énergie, numérique)
- Accélérer les acquisitions ciblées (granulats)

Développer
la plateforme des matériaux cimentaires alternatifs (ACMs)

- Accélérer les capacités d'approvisionnement / de trading
- Investissements et partenariats
- Valoriser les technologies internes et les partenariats

Investir
dans de nouvelles technologies et plateformes, et les déployer à grande échelle

- Innovation sur les produits à faible teneur en clinker
- Plateforme de préfabriqué
- Clinker zéro carbone (CSC) et matériaux cimentaires activés

Renforcer
le modèle opérationnel et les capacités du Groupe

- Modèle de performance basé sur le marché
- Excellence commerciale et marketing
- Culture forte de la sécurité et organisation apprenante responsabilisée

Offrir une croissance supérieure dans les activités clés

TITAN vise à renforcer davantage ses positions sur ses marchés principaux, en allouant jusqu'à 2 milliards € à des investissements de croissance, principalement axés sur le ciment et les granulats, tout en maintenant un leadership en matière de coûts grâce à l'efficacité industrielle, à la décarbonation et à la digitalisation.

L'activité de TITAN aux États-Unis est bien préparée pour participer à la prochaine phase de croissance du marché américain de la construction, stimulée par la rénovation des infrastructures, la relocalisation industrielle et le déficit de logements. En augmentant sa capacité de production de ciment et en tirant parti de son modèle intégré verticalement ainsi que de son réseau logistique, TITAN America est en bonne position pour continuer à renforcer sa présence et surpasser le marché dans les trois grandes mégarégions économiques de son périmètre : la Floride, le Mid-Atlantic et New York/New Jersey.

L'Europe constituera le deuxième moteur de croissance du Groupe, portée par la croissance axée sur les infrastructures en Grèce et en Bulgarie, par la poursuite de la convergence économique des Balkans occidentaux, ainsi que par la présence de pôles multi-matériaux sur des marchés clés d'Europe occidentale, permettant à TITAN de favoriser la décarbonation grâce à des produits innovants à faible teneur en carbone. En s'appuyant sur son modèle intégré verticalement, TITAN se rapprochera du marché en servant ses clients avec des produits à valeur ajoutée et des solutions innovantes dans différents segments tels que les centres de données, les applications industrielles et logistiques, ainsi que la protection côtière.

En outre, TITAN tirera parti de ses positions à forte croissance en Méditerranée orientale et les optimisera comme sources supplémentaires d'exportations à faible coût, parallèlement à la satisfaction d'une demande intérieure en expansion

Développer la plateforme de matériaux cimentaires alternatifs (ACMs)

TITAN intensifie son engagement sur les ACMs en tant que levier stratégique de croissance, ayant sécurisé 150 millions de tonnes de réserves et prévoyant d'en ajouter 100 millions supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Le Groupe investira environ 500 millions d'euros sur la période afin de développer une plateforme mondiale intégrée de matériaux alternatifs bas carbone, avec pour objectif que les ACMs atteignent 10 % du chiffre d'affaires du Groupe d'ici 2029, contribuant ainsi à la diversification des revenus. L'expansion de la plateforme ACMs comprend le renforcement des capacités d'approvisionnement et de trading, la poursuite d'investissements ciblés et de partenariats dans des zones géographiques existantes et nouvelles, la création de hubs multi-matériaux aux États-Unis et en Europe, l'exploitation d'une technologie propriétaire de valorisation permettant de récupérer des matériaux issus de décharges, ainsi que le lancement de solutions innovantes élargissant l'offre du Groupe, tant dans le ciment que dans les applications béton en aval.

Investir dans et déployer à grande échelle de nouvelles technologies et plateformes

TITAN entend accélérer l'innovation dans les produits à faible teneur en clinker et bas carbone, développer sa plateforme de préfabriqué en Europe et aux États-Unis, faire progresser la recherche sur le clinker zéro carbone grâce aux technologies de capture et stockage du carbone, et bâtir une organisation prête pour l'avenir grâce aux innovations numériques et aux applications de GenAI. Ces initiatives répondent à l'évolution des besoins des clients, soutiennent la transition vers de nouveaux gisements de valeur et renforcent la position de TITAN en tant que pionnier de la transformation numérique et des matériaux de construction durables. En particulier dans le préfabriqué et les autres plateformes de produits adjacentes, TITAN prévoit d'investir des capitaux significatifs afin de débloquer de nouvelles sources de revenus et de renforcer son interaction avec les clients, en s'appuyant sur les tendances macroéconomiques de la construction modulaire et de la rénovation des bâtiments.

Renforcer le modèle opérationnel et les capacités du Groupe

À la suite du renouvellement de sa base de talents, TITAN renforcera davantage son modèle de performance décentralisé et orienté marché afin d'assurer une expérience client exceptionnelle et une création de valeur durable pour les actionnaires. Parallèlement, la digitalisation et les innovations impulsées par l'IA amélioreront les compétences des collaborateurs, permettant à TITAN d'atteindre de nouveaux niveaux de productivité et de libérer une valeur supplémentaire.

Objectifs « TITAN Forward 2029 »

Avec un flux de trésorerie opérationnel solide et une capacité d'investissement renforcée grâce à un bilan robuste, TITAN pourra déployer jusqu'à 3 milliards d'euros en CapEx de croissance et en investissements inorganiques créateurs de valeur, tout en restant discipliné et en suivant un cadre clair d'allocation du capital. Ces investissements, combinés à un effort soutenu en matière d'excellence commerciale et opérationnelle, permettront au Groupe d'atteindre son ambition de réaliser 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et de générer une croissance de l'EBITDA supérieure à celle du chiffre d'affaires. Au-delà de l'optimisation prix-coûts et du mix produits, l'expansion des marges sera soutenue par des gains d'efficacité industriels et numériques, estimés à apporter 100 millions d'euros d'économies annuelles d'ici 2029. TITAN maintiendra un rendement des capitaux employés parmi les meilleurs du secteur (15 %–17 %), générant une valeur durable tout en améliorant les retours pour les actionnaires.

Croissance des ventes[1]
6-8 %

Croissance de l'EBITDA[1] (par an)
11-13 %

BPA (par action)
5-6 €

ROCE[2]
15-17 %

Dette nette / EBITDA
1,5-2,0 x

Matériaux cimentaires alternatifs
10 %
des ventes du groupe

Investissements dans l'innovation[3]
100 M €

Efficacités opérationnelles[4] (p.a.)
100 M €

Émissions directes spécifiques nettes de CO_2 [5]
500 kg/tn

Note:
1. Calculé comme taux de croissance annuel composé (TCAC)
2. Calculé en utilisant la moyenne des capitaux employés
3. Investissements en capital-risque (CVC) et R&D
4. À la fin de la période par rapport à l'année de référence
5. Objectif 2030

Transformation commerciale Evergreen : générer de la valeur client à grande échelle

En 2025, la transformation commerciale Evergreen de TITAN est passée de la phase de conception à celle d'exécution dans l'ensemble des unités opérationnelles, soutenant l'évolution du Groupe vers un modèle commercial davantage centré sur le client, fondé sur les données et la création de valeur. Evergreen renforce la discipline en matière de tarification, développe la présence sur des segments attractifs et accélère l'adoption de solutions bas carbone sur l'ensemble des marchés de TITAN.

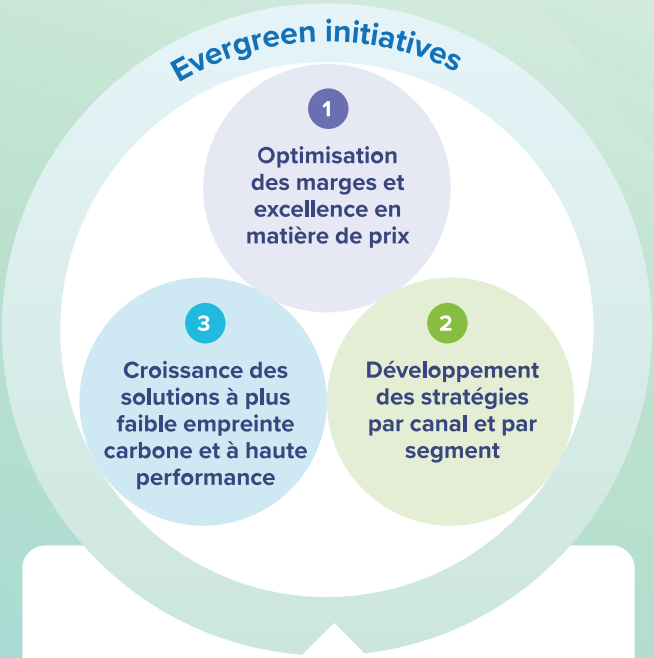

Soutenues par un modèle commercial fondé sur les données, appuyé par

- Visibilité client et opportunités commerciales
- Gouvernance des prix et gestion de la performance
- Renforcement des compétences

Initiatives Evergreen pilotées par les unités opérationnelles, axées sur la création de valeur et la décarbonation

Un portefeuille de 28 initiatives commerciales Evergreen est désormais déployé en Europe et en Méditerranée orientale, entièrement porté et mis en œuvre par les unités opérationnelles locales. Cette transition a permis de renforcer la responsabilisation, la rapidité d'exécution et l'adaptabilité aux besoins des marchés. Ces initiatives s'articulent autour de trois principaux leviers de création de valeur :

1 Optimisation des marges et excellence en matière de prix

Renforcement de la tarification basée sur la valeur, optimisation des structures de remises et ristournes, et amélioration du mix clients et produits dans les segments prioritaires.

2 Stratégies par canal et par segment

Optimisation des circuits de commercialisation, renforcement de l'engagement auprès de segments de clientèle attractifs et développement de nouveaux modèles de distribution lorsqu'ils créent de la valeur.

3 Croissance des solutions bas carbone et à haute performance

Accélération de l'adoption de produits innovants et à plus faible empreinte carbone, soutiennent contribuant aux objectifs de décarbonation des clients tout en améliorant le price-mix et la différenciation de TITAN.

Ensemble, ces initiatives ont permis de générer une amélioration d'environ 2,2 millions d'euros d'EBITDA en 2024 et d'environ 14,4 millions d'euros d'EBITDA en 2025, avec un potentiel d'impact annualisé d'environ 33 millions d'euros sur l'EBITDA d'ici 2029, à mesure que les initiatives mûrissent sur les différents marchés.

Mise en place d'un système commercial fondé sur les données et centré sur le client

Evergreen s'appuie sur le renforcement des capacités commerciales et sur une infrastructure numérique plus intégrée au sein du Groupe. Les principaux éléments comprennent :

- **Visibilité client et opportunités :** déploiement de systèmes CRM (Customer Relationship Management) et d'outils d'analytique commerciale qui offrent une meilleure connaissance des clients, améliorent la priorisation des opportunités et renforcent la fiabilité des prévisions.
- **Gouvernance de la tarification et gestion de la performance :** Mise en place de cadres de tarification à l'échelle du Groupe, des processus d'approbation des appels d'offres et des tableaux de bord commerciaux favorisant une prise de décision rigoureuse et un suivi transparent des prix, du mix et de la rentabilité.
- **Renforcement des compétences :** TITAN a poursuivi le renforcement de ses capacités commerciales et a approfondi son orientation client grâce à des initiatives de développement ciblées et à un accès élargi aux ressources de formation.

Marketing et innovation en ligne avec Evergreen

La marque TITAN Edge continue de renforcer sa position en tant que plateforme du Groupe dédiées aux solutions de construction durables et à haute performance, permettant aux clients d'identifier les matériaux à plus faible empreinte carbone, tout en soutenant l'amélioration du price-mix et de la différenciation. La collaboration plus étroite entre les équipes R&D, marketing et commerciales a également permis d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits, avec des applications clients plus claires.

Expansion dans des segments à forte croissance

Evergreen soutient également l'expansion de TITAN dans des segments attractifs tels que les centres de données, où les clients recherchent des solutions de construction performantes, fiables et de plus en plus bas-carbone. TITAN renforce sa position sur ce marché en croissance, tant en Europe qu'aux États-Unis, grâce à des matériaux avancés, à l'optimisation des formulations via l'IA et à des capacités d'approvisionnement intégrées. En Grèce, TITAN intervient sur environ 80 % des projets de centres de données actuellement en construction, tandis qu'aux États-Unis, Titan America a fourni des produits à environ 40 % des 250 centres de données construits sur ses marchés depuis 2022.

Perspectives : développer Evergreen et amplifier son impact

À l'avenir, Evergreen restera un moteur central de la stratégie de TITAN. La prochaine phase vise à déployer à grande échelle les initiatives éprouvées sur l'ensemble des marchés, à renforcer les capacités commerciales et à intégrer davantage la prise de décision basée sur les données dans toute l'organisation. En combinant la responsabilisation des Business Units au niveau local avec des cadres communs à l'échelle du Groupe pour la tarification, la segmentation et le développement des compétences, TITAN continue de renforcer sa position d'acteur centré sur le client, innovant et engagé dans la transition bas carbone dans les matériaux de construction. Grâce à Evergreen, TITAN transforme l'excellence commerciale en un avantage concurrentiel durable et en un moteur de croissance rentable et pérenne.

INTERMIX, la Business Unit du Groupe TITAN dédiée aux mortiers secs et aux systèmes composites d'isolation thermique par l'extérieur (ETICS) en Grèce.

Transformation commerciale : en action

Renforcement de nos capacités commerciales

Un programme structuré de perfectionnement destiné aux responsables commerciaux et aux représentants commerciaux en Europe et en Méditerranée orientale a été lancé afin de renforcer les compétences commerciales essentielles. Grâce à un parcours d'apprentissage hybride, dispensé dans les langues locales, plus de 140 participants au sein des équipes commerciales ont pu développer des compétences en gestion des ventes, en planification et gestion des activités, ainsi qu'en vente fondée sur la valeur. Le programme permet aux équipes commerciales de renforcer leur engagement client, à formuler des propositions de valeur différenciées et à améliorer leurs performances sur les marchés locaux.

La culture centrée sur le client est également intégrée dans les programmes de développement du leadership de TITAN, afin d'aider les dirigeants de l'ensemble de l'organisation à comprendre l'importance stratégique de placer le client au centre du fonctionnement de TITAN et de sa création de valeur.

À travers des expositions destinées aux clients et une meilleure exposition de l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction, les dirigeants acquièrent une compréhension approfondie des besoins des clients, des dynamiques du marché et du rôle que jouent les produits, services et partenariats de TITAN dans la réussite de ces derniers. Parallèlement, TITAN a élargi l'accès à des formations orientées client grâce au Customer Experience Incubator, accessible à tous les employés via HowzLearning, la plateforme mondiale d'apprentissage de TITAN. Cet incubateur propose des cours sélectionnés et des spécialisations professionnelles dans des domaines tels que la tarification, l'orientation client, le marketing et la stratégie commerciale, ainsi que des parcours d'apprentissage conçus par TITAN et adaptés aux besoins de l'entreprise. Cet environnement en libre accès favorise le développement autonome et positionne clairement l'orientation client et le renforcement des compétences commerciales comme des priorités stratégiques.

En parallèle, TITAN renforce ses organisations commerciales dans les différents pays en intégrant des ingénieurs support technique, des spécialistes marketing et des analystes de performance commerciale afin de soutenir et d'accélérer la transformation commerciale du Groupe.

Projets emblématiques réalisés avec les matériaux de TITAN

ÉTUDE DE CAS

Solutions Data Center de TITAN

TITAN élargit sa gamme de matériaux bas carbone et à haute performance pour accompagner la croissance des infrastructures numériques en Europe et aux États-Unis. Les produits TITAN Edge et Velter™ renforcent le leadership du Groupe dans la construction durable pour les installations hyperscale et critiques.

ÉTUDE DE CAS

Coulage de béton Bentley, États-Unis

Une tour emblématique de luxe de 62 étages à Sunny Isles Beach, réalisée grâce aux produits haute performance de TITAN.

- Coulage record de 14 150 m^3 de fondation en Floride (le 2e plus important aux États-Unis)
- Environ 6 880 m^3 coulés par Titan America en 26 heures
- Une nouvelle référence pour la construction résidentielle de luxe à grande échelle

ÉTUDE DE CAS

Miami Signature Bridge, États-Unis

Un projet transformateur de 840 millions USD, composé de six arches, remplaçant le corridor I-395 et permettant d'améliorer la mobilité au centre de Miami.

- Premier pont en Floride conçu pour durer 100 ans
- Six arches d'environ 100 m, constituant une nouvelle porte d'entrée urbaine
- Construit entièrement avec des matériaux de Titan America (PLC, granulats, BPE, cendres volantes)
- Permettant la réduction de la congestion, l'amélioration des voies d'évacuation et la reconnexion de quartiers.

ÉTUDE DE CAS

Riviera Galleria The Ellinikon, Grèce

- Conçu par l'architecte japonais de renommée internationale Kengo Kuma, Riviera Galleria est une destination de shopping et de loisirs de classe mondiale située à The Ellinikon; projet phare de régénération urbaine en Grèce.
- INTERBETON fournit des solutions de béton à haute technicité, adapté à des exigences structurelles et environnementales élevées.

ÉTUDE DE CAS

Viaduc de Thessalonique, Grèce

Projet d'infrastructure majeur destiné à réduire la congestion routière et à améliorer la mobilité à Thessalonique.

- TITAN / INTERBETON fournit des granulats et des solutions de béton à valeur ajoutée, notamment l'ANTAEUS™ High Performance Concrete et le GAIAFILL™ Controlled Low Strength Material (CLSM).

Matériaux cimentaires alternatifs (ACMs) : Une nouvelle activité porteuse de croissance

Les matériaux cimentaires alternatifs (ACMs) sont au cœur de notre stratégie 2025–2029. Ils incarnent notre volonté d'innover, de renforcer la durabilité et de préparer la croissance future. D'ici 2029, les ACMs devraient générer environ 10 % du chiffre d'affaires du Groupe, élargissant notre portefeuille de produits, ouvrant de nouveaux marchés et renforçant notre résilience.

Les matériaux cimentaires alternatifs (ACMs) sont des matériaux innovants qui remplacent partiellement le clinker dans le ciment ou le béton, garantissant des performances équivalentes tout en réduisant significativement l'empreinte environnementale.

Exemples courants :

- Cendres volantes (issues des centrales électriques)
- Laitier sidérurgique (issu de la production d'acier)
- Pouzzolane naturelle (cendres volcaniques)
- Argile calcinée (argile naturelle chauffée à haute température)

Les ACMs jouent depuis longtemps un rôle dans l'industrie du ciment et du béton, principalement pour optimiser les coûts de production. Ces dernières années, le contexte a évolué, ouvrant une nouvelle ère où les ACMs représentent une opportunité majeure de croissance et d'innovation.

Ce changement est dû à plusieurs facteurs:

- Le rôle des ACMs comme levier clé de décarbonation (notamment en Europe, avec le Green Deal européen)
- La hausse de la demande en ACMs en Europe et aux États-Unis
- La disparition progressive des ACMs traditionnels (cendres volantes, laitier) en Europe et aux États-Unis.

Lancement d'une nouvelle ligne d'activité ACM

TITAN a lancé une nouvelle ligne d'activité dédiée aux ACMs, conçue stratégiquement pour capter les opportunités de croissance liées à cette nouvelle ère de construction durable. Pour accélérer la pénétration du marché, TITAN prévoit d'investir 0,5 milliard d'euros afin d'accroître ses réserves et de mener des initiatives ciblées de fusions-acquisitions. Notre ambition est de gérer 10 millions de tonnes d'ACMs sur la période 2025–2029, ce qui permettra aux ACMs de contribuer à environ 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe d'ici 2029.

Pour développer cette nouvelle activité ACM, nous concentrons nos efforts sur:

- **Approvisionnement :** sécuriser un accès à long terme aux sources d'ACMs
- **Infrastructures :** investir dans la logistique, les infrastructures et les partenariats (avec 3 à 4 nouveaux hubs multi-matériaux en Europe et aux États-Unis, modèles et canaux de livraison adaptables)
- **Technologie et innovation :** exploiter les technologies propriétaires (ST Equipment & Technology) et développer la prochaine génération de solutions (10 partenariats technologiques en Europe et aux États-Unis).

De la vision à l'action

En donnant la priorité à l'acquisition de réserves stratégiques de matières premières, à la mise en place d'infrastructures clés et à la promotion de l'innovation, nous avons établi une référence en matière de développement et d'expansion des ACMs. Ces initiatives majeures constituent la base d'une croissance rapide et nous permettent d'atteindre nos objectifs stratégiques à long terme.

- Sécurisation d'environ 150 millions de tonnes de réserves de pouzzolane en Grèce et en Türkiye
- Augmentation de la capacité et de la flexibilité du terminal de Tampa aux États-Unis
- Exploitation d'une technologie propriétaire (ST Equipment & Technology) pour recycler des cendres de bassin (environ 300 000 tonnes par an) au Royaume-Uni
- Accélération de la recherche et du développement dans les ciments bas carbone

Nous avons mis en place un solide pipeline d'initiatives mondiales pour faire progresser notre stratégie ACM 2025–2029. Ces initiatives permettront à TITAN d'accélérer l'intégration des ACMs dans les matériaux de construction, renforçant ainsi notre leadership en matière de construction durable et soutenant la création de valeur à long terme.

Aegean Perlites, île de Yali, Grèce

Pionnier des technologies numériques et de l'intelligence artificielle

La numérisation est au cœur de la stratégie de TITAN. Le Groupe optimise ses opérations et l'expérience client grâce à des solutions numériques avancées et à la GenAI, afin d'améliorer l'efficacité et l'automatisation.

Nos solutions phares d'optimisation en temps réel et de maintenance prédictive pour les cimenteries, ainsi que notre solution logistique dynamique pour le béton prêt à l'emploi et nos portails clients, génèrent une valeur mesurable et sont en cours de déploiement dans l'ensemble de nos opérations.

En s'appuyant sur ces solutions éprouvées, nous visons à accroître davantage les marges d'EBITDA grâce à la transformation numérique, à un nouveau modèle opérationnel et à des initiatives innovantes basées sur la GenAI.

Déploiement des solutions, amélioration continue de l'excellence opérationnelle et préparation pour l'avenir

Produits et solutions uniques

PRODUCTION OPTIMISATION

Optimiseurs en temps réel Optimisation de la qualité

- 80 % des actifs couverts
- >10 M €/an de bénéfices

FIABILITÉ

Maintenance prédictive

- 100 % des actifs couverts
- >15 M €/an de bénéfices

OPÉRATIONS BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

Logistique Conception des mélanges

- 10 % d'amélioration de la productivité
- >$/yd^3 de bénéfice
- Déploiement aux États-Unis et en Grèce

CLIENT

Portails clients Notifications push

- 100 % des Business Units dotées d'une application client
- >90 % de satisfaction des utilisateurs[1]
- 30 % de réduction des appels entrants[2]

1. Où le déploiement complet est réalisé
2. Où les notifications push sont activées

NOS OBJECTIFS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Efficacités opérationnelles
+50-100 pdb
Hausse de la marge d'EBITDA

Commandes via canaux numériques
>80 %

Salariés formés au numérique
100 %

Innovation numérique / R&D
2+
solutions GenAI par an

ROI >5x

Encourager l'innovation

En développant les ACMs, en faisant progresser les efforts de décarbonation, en utilisant l'intelligence artificielle et en encourageant les partenariats entre l'industrie et le monde académique, TITAN s'impose à l'avant-garde de l'innovation dans le secteur des matériaux de construction.

TITAN s'engage à accélérer l'innovation dans les matériaux de construction durables, en mettant l'accent sur les produits bas carbone et en développant sa plateforme de préfabriqué en Europe et aux États-Unis. L'entreprise fait avancer l'exploration du clinker zéro carbone grâce aux technologies de capture et stockage du carbone, en particulier dans le cadre du projet IFESTOS en Grèce. Ces efforts répondent à l'évolution des besoins des clients, soutiennent la transition vers de nouveaux gisements de valeur et renforcent le rôle pionnier de TITAN dans la construction durable. L'entreprise opère deux hubs régionaux d'innovation à Athènes et Miami, et met en place un Centre des technologies avancées à Patras, en Grèce.

Croissance grâce aux Matériaux Cimentaires Alternatifs (ACMs)

TITAN collabore avec Thyssenkrupp Polysius afin de développer meca®clay, une technologie de rupture conçue pour réduire les émissions de CO_2 liées à la production de ciment. Ce partenariat, formalisé par un protocole d'accord, vise à accélérer le déploiement des matériaux de construction durables à travers l'Europe. Sans compromettre les performances, meca®clay active des ACMs permettant de remplacer partiellement le clinker, réduisant ainsi les émissions et la consommation d'énergie.

TITAN mettra en œuvre cette technologie pour la première fois dans sa cimenterie de Patras, en Grèce, où le Centre des technologies avancées de TITAN est actuellement en cours de création. Des activités pilotes y sont prévues pour 2026, suivies d'un déploiement progressif. L'objectif est de produire un ciment bas carbone avec un ratio clinker/ciment inférieur à 40 %, renforçant ainsi le portefeuille de ciments verts de TITAN.

Transformation numérique et technologies nouvelle génération

Sur le plan numérique et technologique, TITAN déploie des technologies de nouvelle génération et des capacités de fabrication adaptées pour répondre aux nouveaux besoins des clients. L'entreprise continue de jouer un rôle de premier plan dans la transformation numérique du secteur des matériaux de construction, générant d'importants gains d'efficacité opérationnelle.

L'entreprise a intégré des milliers de capteurs, digitalisé l'ensemble de ses usines, développé des plateformes de données dans le cloud, constitué une équipe de data science de premier plan et investi dans des solutions de cybersécurité modernes. Ces efforts ont optimisé la consommation d'énergie, le débit de production et la logistique, entraînant des améliorations significatives et une réduction des émissions de CO_2.

Un élément déterminant de ces efforts est la collaboration de TITAN avec des institutions académiques et centres de recherche de premier plan. Après le lancement du TITAN Digital Accelerator, l'entreprise a concrétiser une collaboration avec l'Université de Californie à Berkeley afin d'accélérer l'innovation numérique et la recherche appliquée pour l'industrie des matériaux de construction. Le partenariat porte sur le développement de jumeaux numériques alimentés par l'IA pour les cimenteries – des modèles virtuels simulant et optimisant les processus de production. Cette initiative rapproche le monde universitaire et l'industrie, avec pour objectif de créer un avenir plus intelligent, durable et fondé sur les données pour le secteur.

Favoriser une culture d'innovation et de créativité

L'innovation stimule l'engagement en donnant aux employés une voix et un sentiment d'appropriation dans la construction de l'avenir de l'organisation ; le Ideation Challenge à l'échelle du Groupe a été organisé pour la deuxième année consécutive, offrant aux employés un espace pour contribuer activement à des idées et des solutions. Depuis son lancement, et s'appuyant sur la dynamique de son premier cycle, l'initiative a généré plus de 350 idées et mobilisé plus de 10 % de notre effectif à travers la génération d'idées, leur évaluation et le vote.

Les équipes finalistes du deuxième Ideation Challenge de TITAN sont passées à des démonstrations pilotes, présentant des solutions de pointe telles que l'impression 3D par drones volants, de nouveaux blocs de construction sans CO_2 et des adaptations de technologies de béton ultra-performant pour de nouvelles applications. Parallèlement, deux demandes de brevet ont été déposées aux États-Unis, marquant une étape importante vers la commercialisation. Soutenus par l'ensemble de l'écosystème TITAN, les finalistes de l'Ideation Challenge constituent un exemple unique de la créativité de TITAN, apportant de l'inspiration à nos équipes dans le monde entier.

Finalistes de l'Ideation Challenge 2024–2025.

ÉTUDE DE CAS

Notre stratégie de Venture Capital

TITAN fait progresser sa stratégie de Venture Capital grâce à des investissements complémentaires, de nouveaux partenariats et des initiatives de déploiement commercial.

En 2025, nous avons poursuivi nos investissements via « TITAN Ventures », notre initiative de Venture Capital au niveau du Groupe, avec l'engagement de soutenir des technologies innovantes et des entrepreneurs visionnaires. Cette année, nous avons renforcé notre engagement auprès d'entreprises déjà présentes dans notre portefeuille, en déployant du capital supplémentaire dans Carbon Upcycling et dans le deuxième fonds de Zacua Ventures, tout en développant des collaborations plus approfondies au-delà de l'investissement financier.

Une étape clé a été la signature d'un accord de partenariat avec Carbon Upcycling afin de tester à plus grande échelle sa technologie de valorisation du carbone et d'en étudier la faisabilité commerciale sur la base des matières premières disponibles dans certains sites de TITAN pour produire des matériaux cimentaires locaux et bas carbone

Nous avons également élargi notre collaboration opérationnelle avec les sociétés du portefeuille, en lançant des projets pilotes et des déploiements technologiques dans de nouvelles régions, y compris l'extension de la solution de Concrete.ai à un nombre accru de centrales BPE.

Depuis son lancement en 2023, TITAN Ventures a investi dans huit start-ups et deux fonds de capital-investissement, construisant un écosystème ciblé de partenaires visant à résoudre les défis concrets de la chaîne de valeur des matériaux de construction.
En renforçant notre exposition aux technologies de rupture, cette initiative soutient les objectifs de TITAN consistant à intégrer des produits, services et matériaux innovants dans nos opérations et solutions, et à accélérer nos ambitions en matière de durabilité et de digitalisation.

Participations dans des start-ups

RONDO

Transformer l'électricité intermittente à faible coût pour répondre à une demande continue grâce au stockage d'énergie thermique

Natrx

Solutions performantes, fondées sur la nature, pour la résilience et la protection côtières

carbon upcycling

Utiliser les émissions de CO_2 pour transformer des déchets industriels ou des matériaux naturels en SCM hautement réactifs

OPTIMITIVE

Solution d'IA pour l'optimisation industrielle en temps réel

everox

Valorise le béton en fin de vie pour produire des granulats recyclés et des SCM

concrete.ai

Solution d'IA pour l'optimisation de la formulation des bétons

Participation dans des fonds

ZACUA VENTURES

Fonds mondial de VC en phase d'amorçage, spécialisé dans l'environnement bâti

FIFTH WALL

Plus grand gestionnaire d'actifs investissant à l'intersection de l'immobilier et de la technologie

Faits marquants de la performance

Miami Signature Bridge, Florida, États-Unis

Un aperçu de la performance globale de notre Groupe en 2025, mettant en lumière nos piliers financiers et ESG.

Faits marquants de la performance	**30**
Performance financière	32
Informations relatives au marché d'actions	35
Engagements ESG: Convertir les ambitions en résultats	38
Performance ESG reconnue par les principales agences de notation au niveau mondial	42
Promouvoir le progrès durable	43
Performance régionale	44
Autres activités commerciales	53
Perspectives 2026	**55**

Performance financière

Très solide performance permettant de réaliser une nouvelle année record

Le Groupe a poursuivi sa trajectoire de croissance en 2025, avec une augmentation du chiffre d'affaires et de l'EBITDA. Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 6,4 % (LfL) pour atteindre 2 669 millions € (LfL), grâce à une dynamique soutenue en Grèce et en Égypte et à l'amélioration des performances en Europe du Sud-Est, tandis que les opérations américaines ont elles aussi apporté une contribution positive, abstraction faite des effets de la dépréciation du dollar américain pendant une grande partie de l'année. L'année a été marquée par une incertitude géopolitique accrue, avec notamment des pressions par les droits de douane sur le ciment aux États-Unis, ainsi que par une nouvelle année de morosité du marché résidentiel, partiellement compensée par une demande robuste dans les infrastructures aux États-Unis, une forte dynamique en Grèce et un redressement en Égypte. Nos opérations en Europe du Sud-Est ont également clôturé l'année sur une note positive, consolidant la performance après un premier semestre plus difficile par rapport au premier semestre record de 2024. La rentabilité de l'EBITDA du Groupe s'est améliorée en glissement annuel, dépassant les 600 € millions pour s'établir à 606,1 millions €, soit une augmentation de 9,3 % (LfL), après ajustement pour tenir compte de la baisse de contribution de la Turquie en conséquence de la vente d'Adoçim en mai ainsi que de l'impact du change. Cette performance a été portée par des prix résilientes dans l'ensemble de nos activités mondiales, avec notamment des hausses de prix sélectives sur certains marchés pour contrer les pressions à la hausse des coûts de l'électricité, des matières premières et de la main-d'œuvre, parallèlement à la croissance des volumes de ciment en Grèce et en Égypte et à l'accélération des exportations au départ de l'Égypte. Une croissance significative a été enregistrée pour les produits en aval, tant pour les granulats que pour le béton prêt à l'emploi. Les investissements continus dans la numérisation de nos processus de production et de distribution de bout en bout, ainsi que l'amélioration des taux de substitution thermique grâce à l'utilisation accrue de combustibles alternatifs, ont permis de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle qui ont contribué à réduire les coûts énergétiques totaux au niveau du Groupe, compensant ainsi en pratique la hausse des coûts des intrants. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires attribuable aux actionnaires a atteint 236,3 millions € pour l'année, en hausse de 7,4 % (LfL), sous les effets de change, les variations de périmètre, l'impact non récurrent de 51,9 millions € dû à la cession de la participation du Groupe dans Adoçim, les 21,6 millions € de résultat attribuable aux minoritaires de Titan America à la suite de son introduction en bourse en février 2025, ainsi que les 5,9 millions € d' un actif d'impôt différé constaté au Brésil au quatrième trimestre de 2024. Le bénéfice par action a atteint 3, € / action, soit 7,4 % (LfL) en glissement annuel. Le Groupe continue également d'enregistrer d'excellents rendements du capital, avec un rendement du capital (moyen) employé (ROACE) de 18,2 % pour 2025.

Performance 2025 : points marquants

2025 a marqué une nouvelle année consécutive de croissance du chiffre d'affaires et de rentabilité record pour le Groupe TITAN. Une amélioration des performances a été enregistrée dans toutes nos régions (aux États-Unis, en termes locaux) qui démontre la solidité et la résilience de son modèle opérationnel et des étapes importantes qui façonnent l'empreinte géographique de l'entreprise et font progresser son évolution stratégique.

Nos activités aux États-Unis ont réalisé une nouvelle année de rentabilité record, démontrant leur résilience dans un contexte d'incertitudes économiques persistantes, de faiblesse des marchés résidentiels et de vents contraires liés aux devises. On a réussi à surperformer le marché dans l'ensemble des régions où nous sommes actifs, malgré l'incertitude économique qui a prévalu aux États-Unis pendant la majeure partie de l'année et des conditions météorologiques défavorables en Floride et dans la région Mid-Atlantic qui ont créé une situation plus difficile au S1. Le chiffre d'affaires s'est amélioré au S2, avec un bon rebond des volumes au T4 dans toutes les gammes de produits, et un renforcement des marges, soutenu par la bonne tenue des prix. Les résultats publiés du Groupe ont toutefois reflété l'impact de la dévaluation du dollar. Notre performance a été portée par la robustesse de l'activité d'infrastructure qui continue de bénéficier des lois IIJA et CHIPS and Science, en particulier en Floride, tandis que les grands développements industriels et commerciaux ainsi que la construction de centres de données ont apporté une contribution importante dans la région Mid-Atlantic. Toutefois, le ralentissement du secteur résidentiel ne s'est pas inversé en 2025. La rentabilité a été renforcée par les gains d'efficacité opérationnelle réalisés grâce aux initiatives de numérisation, ainsi que par des initiatives disciplinées de gestion des coûts qui ont eu un impact positif sur les résultats. On peut souligner la contribution des granulats, qui ont bénéficié des investissements stratégiques réalisés en 2024 en Floride. Au total, le chiffre d'affaires des opérations de Titan en Amérique du Nord a augmenté de 2 % (LfL) par rapport à 2024 pour atteindre 1,48 milliard €, tandis que l'EBITDA s'est élevé à 334,5 millions €, soit une augmentation de 5,6 % (LfL).

Nos opérations en Grèce et en Europe occidentale ont à nouveau enregistré une excellente année, avec une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, grâce à une croissance robuste des volumes de ciment et à une progression à deux chiffres pour tous les produits en aval. Parallèlement, des augmentations de prix ont été appliquées au ciment, au béton prêt à l'emploi et aux granulats, ce qui a encore soutenu la performance et atténué les pressions inflationnistes dans l'ensemble de la production et de la distribution. Le marché intérieur grec a été le principal moteur de croissance du segment, tandis que les volumes des exportations vers les États-Unis ont diminué en glissement annuel. En Europe occidentale, les expéditions de ciment vers les terminaux du Groupe en France, en Italie et au Royaume-Uni ont été inférieures à celles de l'année précédente, reflétant le ralentissement de la construction sur ces marchés. Cette région a connu des coûts de production plus élevés, principalement en raison de l'augmentation des coûts des matières premières, de l'électricité et de la main-d'œuvre. Toutefois, cet impact a été partiellement compensé par la baisse des coûts des combustibles solides, soutenue à la fois par l'utilisation accrue de combustibles alternatifs, à la suite d'investissements continus, et par des conditions de marché plus favorables. Au cours de l'année, des acquisitions ont été finalisées en Grèce dans les domaines des granulats, du béton prêt à l'emploi et des mortiers secs. Globalement, le chiffre d'affaires en Grèce et en Europe de l'Ouest a augmenté de 12,9 % (LfL) en glissement annuel pour atteindre 518,8 millions €, tandis que l'EBITDA s'est élevé à 61,2 millions €, en progression de 10,3 % (LfL) par rapport à 2024.

Les performances en Europe du Sud-Est sont revenues à des niveaux plus normalisés après les résultats records de 2024, qui avaient établi une base de comparaison élevée. Malgré un chiffre d'affaires et des volumes de ciment globalement stables par rapport à l'année dernière, la croissance a été limitée par l'intensification de la concurrence, principalement sous l'effet des importations sur certains marchés, qui a fait pression sur les prix. Les prix sont restés globalement résilients, la Bulgarie enregistrant les plus fortes hausses, tandis que l'Albanie a connu des niveaux plus faibles. L'EBITDA a été affecté par la hausse des coûts des matières premières, de l'électricité et de la main-d'œuvre, ainsi que par des perturbations temporaires de la production. Malgré ces vents contraires,le Groupe a maintenu des marges à la pointe du secteur, ce qui témoigne de sa résilience opérationnelle dans la région. Le chiffre d'affaires dans la région a légèrement augmenté d'une année sur l'autre (LfL), pour atteindre 418,5 millions €, tandis que l'EBITDA a atteint 148,8 millions €, en baisse de 11 % (LfL) par rapport à 2024.

Dans la Méditerranée orientale, la performance s'est maintenue à des niveaux comparables à ceux de 2024, reflétant la contribution réduite au S2 en conséquence de la vente d'Adoçim en Turquie en mai. La croissance sous-jacente a été portée par le fort rebond de l'Égypte, qui a débuté fin 2024, avec une demande en hausse sur les marchés intérieurs et à l'exportation, soutenue par la hausse des prix. La demande interne a connu une forte croissance à deux chiffres, la construction commerciale et les immeubles à finalité touristique, qui bénéficient des IDE en provenance du Golfe et du positionnement stratégique de l'Égypte en tant que pôle touristique et logistique, restant les segments affichant la plus forte croissance. Au cours de l'année, le Groupe a investi dans des capacités de stockage supplémentaires afin d'accroître la flexibilité opérationnelle, ce qui a permis à l'usine d'Alexandrie de desservir efficacement les marchés intérieurs et d'exportation. Ces investissements devraient aboutir à une mise en service en 2026. En Turquie, après la modification de l'empreinte, nos usines de broyage se sont bien comportées, soutenant la croissance positive du volume des ventes enregistrée l'année précédente, parallèlement à des augmentations de prix sélectives visant à atténuer l'impact de l'inflation. La région a enregistré un chiffre d'affaires de 250,8 millions €, en hausse de 43,6 % (LfL) d'une année sur l'autre, grâce au redressement de l'Égypte. L'EBITDA a plus que triplé, atteignant 61,6 millions €, en progression de 321 % (LfL) par rapport à 2024.

Au Brésil, Apodi – notre coentreprise dans le pays – a augmenté ses volumes de ventes de 7 % par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires a atteint 109 millions, soit une augmentation de 7 % (LfL), (-1 % en base publiée) d'une année sur l'autre, tandis que l'EBITDA s'est élevé à 32,8 millions €, soit une hausse de 17,4 % (LfL) par rapport à 2024 (+11,3 % en base publiée), portée par des initiatives d'optimisation du chiffre d'affaires et une réduction des dépenses opérationnelles par rapport à 2024.

Volume de ventes

Le Groupe a enregistré une augmentation significative des volumes en 2025, maintenant ainsi la tendance favorable des années précédentes dans nos principales catégories de produits, tant en amont qu'en aval. Cette performance a été obtenue grâce à une demande solide, malgré une légère baisse des volumes de ciment au premier semestre due au temps froid et pluvieux et au ralentissement du segment résidentiel aux États-Unis. Les ventes de ciment du Groupe ont finalement clôturé l'année à 18 millions de tonnes, soit une progression de 1% (LfL) en glissement annuel. Cette croissance a été soutenue par une progression à un chiffre élevée en Grèce, par un second semestre solide aux États-Unis, sur la base d'une comparaison plus favorable en 2024 en raison de l'impact des ouragans, ainsi que par un solide rebond en Égypte, tandis que la région de l'Europe du Sud-Est a terminé l'année à des niveaux comparables à ceux de 2024. Les exportations du Groupe depuis la Grèce étaient destinées à des terminaux de TITAN, principalement chez Titan America aux États-Unis, malgré une baisse des volumes en glissement annuel. Les exportations depuis nos terminaux européens en France, au Royaume-Uni et en Italie sont également restées en retrait des performances de l'année dernière. En revanche, l'Égypte a enregistré une forte croissance des exportations de ciment. Les volumes de béton prêt à l'emploi ont augmenté de 6 %, grâce notamment à la dynamique de la construction en Grèce et à une demande résiliente aux États-Unis, pour atteindre 6,4 millions de m^3 au niveau du Groupe à la fin de l'année (LfL). Les volumes de granulats ont eux aussi augmenté de 9 % pour atteindre 23,7 millions de tonnes, sous l'effet de la forte demande en Grèce et d'une demande accrue aux États-Unis (Floride), soutenues par les investissements en capital réalisés en 2024. Les volumes de blocs de construction du Groupe ont diminué en raison du fléchissement de la demande résidentielle aux États-Unis, mais ont affiché un rebond au quatrième trimestre. Les volumes de matériaux cimentaires, y compris les cendres volantes et la pouzzolane, ont augmenté, tout comme les volumes de mortiers en Grèce.

(en millions)	2025	2024	+/-
Ciment * (tonnes) – LfL	18	17,8	+1 %
Ciment * (tonnes) – En publiée		18,4	-2 %
Béton prêt à l'emploi (m^3) – LfL	6,4	6,1	+6 %
Béton prêt à l'emploi (m^3) – En publiée		6,3	+3 %
Granulats (tonnes)	23,7	21,8	+9 %

Ventes de ciment sur les marchés intérieurs et des exportations vers des clients tiers, y compris les ventes de clinker
Inclut le Brésil, n'inclut pas les sociétés associées

Investissements et flux de trésorerie d'exploitation disponible

En 2025, le Groupe a dégagé un flux de trésorerie d'exploitation disponible (OFCF) de 504 millions €, contre 414 millions € l'année précédente. Cette performance s'est appuyée sur une croissance solide de l'EBITDA, une baisse des paiements d'intérêts et d'impôts en espèces et une gestion rigoureuse du cycle d'exploitation, qui se sont traduits par une réduction du fonds de roulement en glissement annuel dans la plupart des régions. Outre la génération récurrente de trésorerie, le Groupe a réalisé d'importants flux entrants exceptionnels au titre de transactions importantes, notamment l'entrée en bourse d'une participation minoritaire dans Titan America à la Bourse de New York en février 2025, qui a permis de lever 393 millions $ de recettes brutes, et la cession d'Adoçim dans la Turquie en mai 2025.

Les dépenses d'investissement ont atteint un niveau record de 285 millions € en 2025 (2024 : 251 millions €), la majorité étant orientée vers des investissements liés à la croissance. Des fonds ont été alloués à des acquisitions ciblées de type « bolt-on », au renforcement de l'intégration verticale, au développement de plateformes de matériaux cimentaires alternatifs (ACM) ainsi qu'à la modernisation de nos infrastructures logistiques et numériques. Par ailleurs, IFESTOS, le projet phare du Groupe en matière de captage et de stockage du carbone (CSC), a poursuivi sa progression dans sa phase de développement.

Des acquisitions ciblées de type « bolt-on » ont permis d'étendre la présence du Groupe dans les granulats. En Grèce, deux carrières ont été acquises en Thessalie et en Crète. Avec des investissements similaires réalisés ces dernières années, ces ajouts garantissent des réserves de granulats dépassant 200 millions de tonnes dans le pays. L'intégration verticale a été renforcée grâce à des investissements dans le béton prêt à l'emploi, incluant une deuxième unité dans le

Faits marquants de la performance

projet The Ellinikon à Athènes, une unité desservant une mine d'or dans le nord de la Grèce, et une centrale à béton récemment inaugurée dans le sud du pays. Parallèlement, un partenariat a été établi pour la création d'une société de mortiers secs en Grèce.

Conformément à la stratégie « TITAN Forward 2029 », le développement des plateformes ACM est demeuré une priorité majeure. Le Groupe a créé une coentreprise en Inde afin de garantir l'accès aux cendres volantes, ainsi qu'une coentreprise au Royaume-Uni pour la valorisation de cendres volantes stockées. Début 2026, TITAN a signé un accord de dix ans avec Electric Power of Serbia, garantissant l'accès à environ 5 millions de tonnes de cendres volantes fraîches. Ces investissements renforcent les réserves d'approvisionnement, soutiennent les objectifs de décarbonation et améliorent la compétitivité en matière de coûts.

Au cours de l'année, le Groupe s'est également développé dans le domaine du préfabriqué structurel, une activité adjacente à ses activités principales de matériaux lourds. Grâce à un partenariat avec Molins, TITAN a acquis une participation de 80 % dans Baupartner, en Bosnie-Herzégovine. Aux États-Unis, Titan America a accéléré son expansion sur le marché du préfabriqué et des linteaux précontraints en Floride, obtenant les homologations clés de Miami-Dade pour plus de 40 SKUs. Ces initiatives élargissent l'offre de produits du Groupe et renforcent la création de valeur à travers la chaîne de valeur de la construction. À la fin de l'année, TITAN a annoncé des acquisitions majeures qui ont renforcé sa plateforme de base dans le ciment et augmenté sa capacité de production. En novembre 2025, le Groupe a annoncé l'acquisition de l'activité ciment de Vracs de l'Estuaire en France, y compris une usine de broyage située dans le port du Havre. Cette opération a été finalisée en janvier 2026. En décembre 2025, le Groupe a signé un accord pour acquérir Traçim Cement sur le marché turc, dans le Grand Istanbul, afin d'exploiter une usine moderne intégrée d'une capacité de production annuelle de 2,5 millions de tonnes. Cette opération a été finalisée début de 2026. En janvier 2026, le Groupe a signé un accord en vue de l'acquisition de Keystone Cement Company en Pennsylvanie, qui exploite une cimenterie intégrée avec une capacité annuelle de production de clinker d'environ 1 million de tonnes courtes, la transaction restant soumise à l'approbation des autorités réglementaires et aux conditions de clôture habituelles.

	2025	2024
EBITDA[1]	606 m €	580 m €
Dépenses d'investissement	285 m €	251 m €
Augmentation du fonds de roulement	25 m €	65 m €
Flux de trésorerie d'exploitation disponible[2]	504 m €	414 m €

1. En base comparable (Like-for-Like LfL): À périmètre et change constants
2. Flux de trésorerie disponible opérationnel: trésorerie nette générée par les activités opérationnelles, plus les intérêts reçus, moins les intérêts et autres charges assimilées payés.

Endettement du Groupe

La position de liquidités du Groupe s'est considérablement améliorée en 2025 pour atteindre un faible niveau d'endettement net de 137 millions € au premier semestre après réception du produit de l'introduction en bourse de Titan America et de la cession d'Adoçim. Malgré le versement du dividende spécial et d'un dividende nettement plus élevé que le montant des distributions de 2024, y compris un montant total de dividende de 224 millions €, l'endettement net en fin d'année s'établissait à 214 millions €.

Cette réduction de la dette nette a contribué à une nouvelle baisse du ratio d'endettement à 0,4 x (2024 : 1,0 x). Le Groupe gère activement son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt; la dette à taux variable représentant environ un tiers du total des emprunts. Fin 2025, la dette du Groupe était composée de 58 % d'obligations, de 31 % de prêts bancaires et de 11 % de dettes locatives. En novembre, le profil de crédit du Groupe s'est encore consolidé, Standard & Poor's Global Ratings et Fitch ayant révisé les perspectives de TITAN à « Positif » tout en confirmant sa notation de crédit d'émetteur à long terme BB+, reflétant la solide performance financière du Groupe. En janvier 2026, le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale Titan Global Finance Plc, a émis des obligations non garanties de premier rang d'un montant en principal total de 350 millions €, assorties d'un coupon fixe de 3,5 % par an et arrivant à échéance en 2031.

	2025	2024
Dette nette en fin d'année	€214 m	€622 m
Dette nette/EBITDA	0,4x	1,1x

Profil de remboursement des obligations et échéances de la dette (en millions d'euros) au 31 décembre 2025

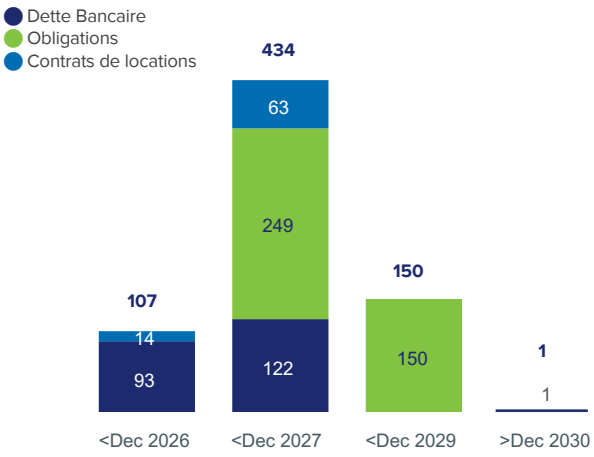

Obligations en circulation

ISIN	Montant encours	Coupon	Échéance
XS2199268470	€250,000,000	275 %	09/07/2027
XS2731293168	€150,000,000	425 %	13/06/2029

Les 350 millions € d'obligations émises en janvier 2026 et arrivant à échéance le 04/02/2031 (ISIN : XS3263933049) ne figurent pas dans le graphique et le tableau ci-dessus

Proposition de distribution de dividendes

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 7 mai 2026, la distribution d'un dividende de 1,10 €/ par action. Ce chiffre représente une augmentation de 10 % par rapport au dividende de base de 1 € de l'année dernière (hors dividende spécial exceptionnel de 2€/ par action lié à l'introduction en bourse), conformément conformément à l'engagement du Groupe d'augmenter les rendements pour les actionnaires à un taux annuel à deux chiffres, en ligne avec la croissance de la rentabilité, comme confirmé lors de la Journée Investisseurs « TITAN Forward 2029 ».

En base comparable (Like-for-Like, LfL) : À périmètre et taux de change constants
En base comparable (Like-for-Like, LfL) : À périmètre et taux de change constants, ajusté pour les intérêts minoritaires de Titan America, l'impact de la cession d'Adoçim, la dépréciation du goodwill en Turquie en 2024, et l'actif d'impôt différé constaté au Brésil en 2024.

Informations relatives au marché d'actions

Renforcer l'engagement avec les acteurs des marchés financiers en communiquant de manière proactive et en temps utile les points d'actualité financiers et stratégiques de TITAN.

Cotations et indices

TITAN est présent de longue date à la bourse d'Athènes (ATHEX), figurant parmi les toutes premières entreprises à être cotées en 1912. À la suite de la réussite d'une offre volontaire d'échange d'actions en 2019 et de la création de TITAN S.A. en Belgique, les actions de TITAN ont été admises à la négociation sur Euronext Bruxelles comme cotation primaire, avec une cotation parallèle sur Euronext Paris et une cotation secondaire sur ATHEX. Au 31 décembre 2025, le capital social émis total de TITAN s'élevait à 959 347 807,86 €, représenté par 78 325 475 actions ordinaires.

Le Groupe fait partie de plusieurs indices boursiers majeurs, tels que le FTSE All-World, le FTSE Russell Large Cap, l'ATHEX Large Cap, le BEL All Share, le CAC All Share et le S&P European Emerging Large MidCap. TITAN fait également partie des principaux indices ESG. L'action de TITAN a été incluse dans la série d'indices FTSE4Good pour la deuxième année consécutive, reflétant une amélioration de son score. TITAN est également l'une des composantes de l'indice ATHEX ESG, avec un score de 98 %, et demeure l'une des composantes de l'indice S&P Emerging Large MidCap Rated & Screened (anciennement dénommé S&P Global Large Midcap ESG). En date de février 2025, Titan America, la société mère du Groupe TITAN pour ses opérations aux États-Unis, était cotée à la Bourse de New York (NYSE) après une introduction en bourse (IPO) réussie.

Évolution du cours de l'action

Les solides performances financières de TITAN se sont à nouveau reflétées dans le cours de son action en 2025; le titre ayant enregistré une hausse de 32 %, portant la capitalisation boursière du Groupe au-delà du seuil de 4 milliards € . Il s'agit de la troisième année consécutive de l'appréciation du cours de l'action de TITAN (« TITC »), après des gains de 77 % en 2023 et 88 % en 2024. Au cours de la dernière séance de négociation de l'année, TITC a clôturé à 52,7 € sur Euronext Bruxelles et à 52,5 € sur ATHEX, tandis que l'action Titan America (« TTAM ») a clôturé l'année à 16,5 $ pour une capitalisation boursière de 2,6 milliards $.

La capitalisation boursière de TITAN à la fin de l'année 2025 affiche une augmentation considérable par rapport à fin 2024, dépassant le seuil de 4 milliards €, contre 3,0 milliards € un an plus tôt. Pour une nouvelle année consécutive, TITC a surperformé la plupart de ses indices de référence pertinents, y compris l'indice STOXX Europe 600 Construction & Materials, qui a progressé de 22 %, le S&P 500, qui a pris 16 %, et l'indice Euronext Brussels Mid Index, qui a augmenté de 9 %, tandis que l'indice ATHEX General augmentait de 44 %.

L' action de TITC par rapport aux principaux indices en 2025

Contrats de liquidité et de tenue de marché

TITAN maintient des accords de liquidité et de tenue de marché en Belgique et en Grèce pour ses actions cotées sur Euronext Bruxelles/ Paris et sur ATHEX. Sur Euronext Bruxelles, KBC Securities assure les fonctions de fournisseur de liquidité de la Société, tandis que Piraeus Securities et Eurobank Equities assurent les fonctions de teneurs de marché à la Bourse d'Athènes.

Rendements des Actionnaires

La Société a augmenté ses distributions annuelles de dividendes ou de remboursements de capital, poursuivant ainsi, année après année, une politique de dividende progressive. Parallèlement, les programmes de rachat d'actions mis en œuvre successivement au fil des ans viennent encore renforcer le rendement obtenu par les actionnaires. Au titre de 2025, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 7 mai 2026, une distribution de dividende de 1,10 € / par action. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport au montant du dividende régulier de l'année dernière (à l'exclusion de la composante « dividende spécial »).

Rendement par action (€)

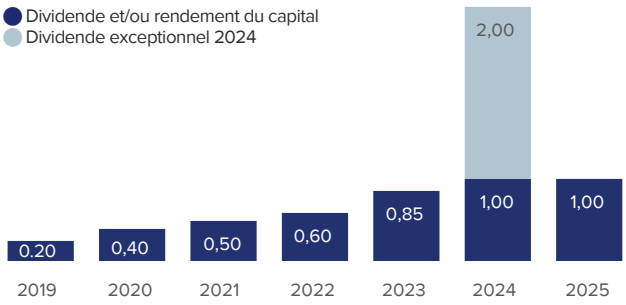

2019, 2020 et 2021: Rendement du Capital
2022, 2023. 2024 et 2025: Dividende

Faits marquants de la performance

Rachat d'actions et actions propres

Depuis 2020, TITAN a mis en œuvre de multiples programmes de rachat d'actions sur Euronext Bruxelles et ATHEX dans le but d'améliorer les rendements perçus par les actionnaires. Concernant l'année 2025, un programme de rachat d'actions de 20 millions € a été lancé le 28 août 2024 et s'est achevé le 30 juin 2025. Une fois ce programme achevé, un nouveau programme de rachat d'actions de 10 millions € a été lancé et devrait se terminer d'ici au 31 mars 2026. Les actions rachetées dans le cadre de ces programmes sont soit détenues comme actions propres, soit utilisées à des fins de rémunération fondée sur des actions pour les employés et les administrateurs de la Société. En 2025, un total de 379 204 actions ont été acquises pour une contrepartie de 15 336 893 €. De ce fait, au 31 décembre 2025, TITAN détenait un total de 3 950 347 actions propres représentant 5,04 % du total des droits de vote. La Société informe régulièrement les marchés de l'avancement de ces opérations conformément à la réglementation en vigueur.

	2021	2022	2023	2024	2025
Cours de l'action en fin d'année	13,26 €	12,00 €	21,25 €	39,90 €	52,70 €
Cours de l'action le plus élevé	17,84 €	14,98 €	21,85 €	39,90 €	52,80 €
Cours de l'action le plus bas	13,20 €	10,42 €	12,08 €	21,10 €	34,35 €
Pourcentage du cours de l'action	-4 %	-10 %	+77 %	+88 %	+32 %
Capitalisation boursière	1,1 Md	0,9 Md	1,7 Md	3,1 Mds	4,1 Mds
Bénéfice par action (BPA)	1,23 €	1,45 €	3,60 €	3,89 €	3,18€ [1]

Données provenant d'Euronext Bruxelles, basées sur le dernier jour de bourse de l'année.
1. BPA: 4,16 €, ajusté de la cession d'Adoçim et des intérêts minoritaires à Titan America.

Structure de l'actionnariat

Les actionnaires importants de la Société, qui détiennent plus de 5 % du capital social, sont présentés succinctement ci-dessous, tandis que les détails relatifs aux déclarations de transparence sont disponibles sur le site web de la Société : https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/shareholder-structure

Sur la base des déclarations de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 21 mai 2024 et 10 novembre 2025, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

Actionnaires importants	% de participation
E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, la Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos et les fondateurs de Titan SA agissant de concert	48,89 %
Titan SA	5,00 %

Une analyse globale des actionnaires a été réalisée fin 2025 pour les cotations de la Société sur Euronext Bruxelles et ATHEX. Cette analyse a permis de déterminer la répartition géographique et la composition par type d'actionnariat présentées ci-dessous. En 2025, les proportions d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs particuliers sont restées globalement conformes aux niveaux de 2024, tandis que, d'un point de vue géographique, la part des investisseurs européens, britanniques et irlandais a enregistré une augmentation.

Répartition géographique

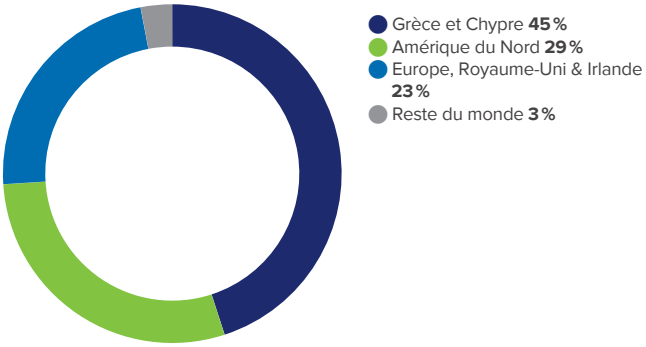

* Les données excluent les actionnaires de référence* et les actions propres.

Répartition par type d'actionnaire

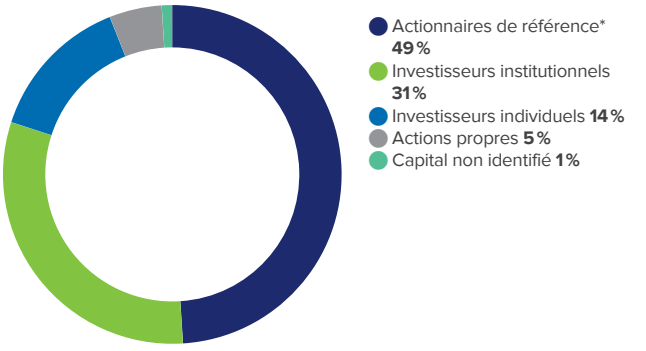

* E.D.Y.V.E.M. public company Ltd, la Fondation P&A Canellopoulos et les fondateurs de Titan agissant de concert détiennent 38 293 643 actions, soit 48,89 % des droits de vote de la Société.

Rendements pour les actionnaires 2020-2025 (m €)

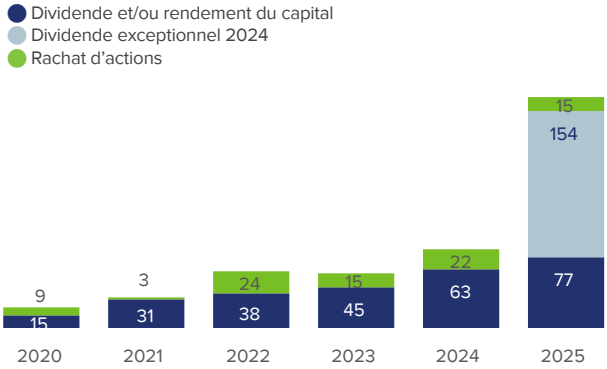

Interactions avec les investisseurs et les analystes

Tout au long de l'année 2025, l'équipe chargée des relations avec les investisseurs a continué de collaborer étroitement avec les actionnaires institutionnels et particuliers existants, tout en renforçant la sensibilisation de nouveaux investisseurs potentiels en Europe et en Amérique du Nord. Les efforts de communication ont pris la forme de réunions directes ainsi que de la participation à des tournées de présentation et à des conférences, favorisant des échanges constructifs avec les parties prenantes. Au-delà des interactions trimestrielles qui suivent la publication des informations financières, les investisseurs reçoivent également des points d'actualité réguliers en dehors des périodes de reporting. En réponse à l'importance croissante accordée à la durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, TITAN a soigneusement pris en compte les attentes des investisseurs et a renforcé ses échanges avec les agences de notation ESG indépendantes.

Le 11 novembre 2025, TITAN a organisé une Journée des investisseurs à Athènes, en Grèce, qui a rassemblé des investisseurs, des analystes et des courtiers locaux et internationaux. Cet événement a offert une plateforme de dialogue ouvert avec les dirigeants et l'équipe de direction de la Société, tandis que le plan de croissance stratégique « TITAN Forward 2029 » du Groupe a été dévoilé. Faisant suite à l'exécution réussie de la stratégie « Construction pour une Croissance Verte à l'horizon 2026 » présentée lors de la Journée des marchés des capitaux de septembre 2023, TITAN Forward 2029 définit un cadre stratégique actualisé du Groupe. Cette stratégie s'articule autour de trois grandes priorités : 1. Générer une croissance supérieure dans l'activité principale, 2. Développer la plateforme de matériaux cimentaires alternatifs, et 3. Investir dans de nouvelles technologies et plateformes afin d'assurer leur montée en puissance. Cette feuille de route stratégique s'appuie sur des objectifs quantitatifs jusqu'en 2029, notamment une croissance des ventes de 6 à 8 % en TCAC, une croissance de l'EBITDA de 11 % à 13 % en TCAC, un BPA atteignant 5-6 €, un ROCE de 15 à 17 % et un ratio endettement net/EBITDA de 1,5 x à 2,0 x, tout en maintenant une notation de crédit d'au moins BB+, le Groupe possédant une puissance de feu financière totale de 3-4 milliards €.

Titan America a été admise à la cotation de la Bourse de New York début 2025

Le 6 février 2025, Titan America, filiale belge de Titan SA et société mère des activités du Groupe aux États-Unis, a réalisé son introduction à la Bourse de New York (NYSE) par l'admission à la cotation d'une participation de 13,3 %. L'introduction en bourse se composait d'une offre primaire par Titan America ainsi que d'une vente secondaire par Titan S.A. au prix d'offre de 16,0 $ par action. À l'issue de cette opération, Titan America compte 184 362 465 actions en circulation. Titan America se négocie sous le symbole « TTAM » à la Bourse de New York. Le 31 décembre 2025, TTAM a clôturé au cours de 16,5 $ pour une capitalisation boursière de 2,6 milliards $. Titan America fait partie de l'indice Russell 2000.

ENGAGEMENTS ESG

Convertir les ambitions en résultats

En 2025, nous avons atteint avec succès la majorité de nos objectifs ESG, reflétant notre profond engagement en faveur de la durabilité et de la création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

DÉCARBONATION

Engagement à réduire les émissions de carbone selon le scénario de 1,5 °C

Notre bilan historique et notre engagement

en matière de réduction des émissions de CO_2

778

672

Les chiffres à l'intérieur des cercles désignent les émissions nettes de CO_2 du Scope 1 ($kgCO_2$/t de produit cimentaire).

1990–2020

-13,7 %

Un tout nouveau niveau d'ambition

avec des objectifs scientifiques pour les émissions des Scope 1, 2 et 3

SCIENCE BASED TARGETS

594

500

Nous avons fixé nos objectifs de réduction des émissions de CO_2 pour 2030 sur la base du scénario 1,5°C

Scope 1 (brut), 2, 3*

-25 %

par rapport au niveau de 2020

Scope 1	Scope 2	Scope 3**
-22,8 %	**-58,1 %**	**-80,9 %**
par rapport au niveau de 2020	par rapport au niveau de 2020	par rapport au niveau de 2020

Engagement en faveur du zéro émission nette

Développer des produits et solutions pour un monde neutre en carbone.

BUSINESS AMBITION FOR 1.5°C | OUR ONLY FUTURE

Scope 1 (émissions brut), 2, 3*	Autres émissions de GES absolues du Scope 3
-95,6 %	**-90,0 %**

ZÉRO NET

1990 — 2020 — 2025 — 2030 — 2050

* Scope 1 : émissions de CO_2 directes ; Scope 2 : émissions de CO_2 indirectes découlant de l'électricité ; Scope 3 : émissions de CO_2 indirectes provenant de la chaîne d'approvisionnement (le ciment et le clinker achetés sont pris en considération jusqu'en 2030).

** Émissions de GES absolues de Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus.

DÉCARBONATION

Investir dans l'innovation verte

Signature du contrat d'ingénierie de base (Front-End Engineering Design, « FEED ») avec Thyssenkrupp Polysius dans le cadre du projet IFESTOS pour la capture de carbone à grande échelle.

IFESTOS

Funded by the European Union
Emissions Trading System
Innovation Fund

Plus de 1,9 million de tonnes de CO_2 évitées chaque année

Investissements dans la recherche et le développement

21,8 m €

Initiatives pour accélérer la décarbonation

100+

Investissements dans le changement climatique

36,3 m €

Part de la production totale de clinker du Groupe couverte par ISO 50001 ou par des audits énergétiques

90 %

DÉCARBONATION

Nous progressons avec confiance vers la réalisation de nos objectifs en matière de CO_2

Réduction significative du CO_2 à 594 kg par tonne de produit cimentaire, soit une baisse de 12 % depuis 2020.

taux (record) de substitution thermique des combustibles alternatifs de

22,3 %

ratio clinker/ciment (au plus bas) de

76,9 %

Émissions spécifiques nettes de CO_2 (Scope 1)

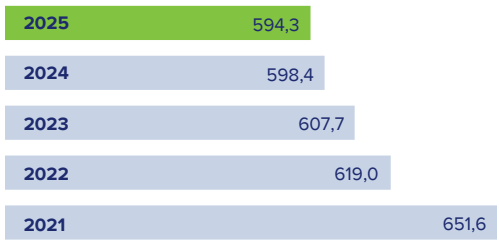

Taux de substitution des combustibles alternatifs (%)

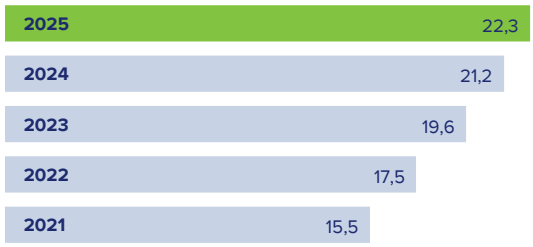

Ratio clinker/ciment (%)

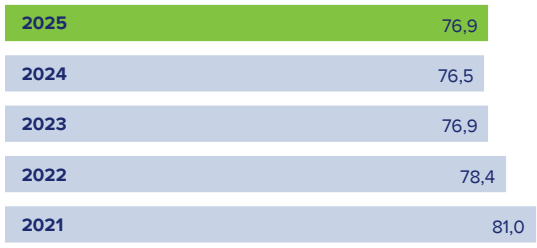

POURSUITE DES ENGAGEMENTS ESG

NUMÉRISATION

Accélérer le déploiement du numérique et l'adoption de nouvelles technologies

Fabrication numérisée de bout en bout

Améliorer l'efficacité dans les sites phares :
La première cimenterie numérique intégrée de bout en bout : Pennsuco, États-Unis..

Un optimiseur d'IA en « boucle fermée » pionnier dans le secteur du ciment

Optimiseurs en temps réel (RTO) mis en oeuvre dans dix unités d'ici à la fin de 2024 ; mise en oeuvre complète dans toutes les usines avant 2026.

Maintenance prédictive et prescriptive

IA uniquement, de bout en bout, prédiction des défaillances dans le ciment, avec le soutien de centres de services experts.

Chaîne d'approvisionnement numérique de pointe et « Customer 4.0 » (client 4.0)

Canal numérique client (app) Logistique dynamique

Solution logistique dynamique basée sur l'IA déployée dans la majorité des usines de béton prêt à l'emploi

Ventes via l'app (le cas échéant)

>90 %

Applications digitales pour les clients
100 % des Business Units disposent d'une application digitale pour clients, avec comme objectif d'atteindre 80 % des commandes via les canaux numériques d'ici 2029.

IMPACT LOCAL POSITIF

Contribuer à la prospérité des communautés locales

Préservation de l'environnement

- Maintien de bonnes performances en matière d'émissions de poussières liées au ciment, et parmi les meilleurs de notre groupe de pairs.

Terres réhabilitées

22,0 %

Carrières dotées de plans de réhabilitation

100 %

Sites situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité faisant l'objet de plans de gestion de la biodiversité.

100 %

Interactions avec nos parties prenantes locales

Initiatives communautaires réalisées

314

Dépenses locales

74,1 %

Bénéficiaires

> 278,000

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Préserver les ressources naturelles

Promotion de l'économie circulaire

Recyclage des déchets du béton

96,2 %

Déchets de construction et de démolition utilisés par TITAN

187 962 t

Matières premières alternatives dans la production de ciment

7,2 %

Production totale de clinker du Groupe certifiée « zéro déchet »

55,1 %

Permettre une chaîne d'approvisionnement durable

La sélection des fournisseurs se fonde sur des critères ESG dans tous les pays d'opération

Fournisseurs clés répondant aux normes ESG de TITAN

79,5 %

Statut de leader en matière de sécurité hydrique

CDP A List 2025

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE À LA CROISSANCE

Entretenir une culture d'inclusion et d'égalité des chances

Engagement envers un lieu de travail sain et sécurisé

Taux de fréquence des accidents avec arrêt (salariés), parmi les meilleurs de notre groupe de pairs

0,41

Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion

Augmentation de la participation des femmes aux postes de management (par rapport à 2020)

+30 %

Renforcer les talents et les ressources

Mise en place d'expériences d'apprentissage mixtes et adaptées, afin de renforcer les compétences de nos collaborateurs dans différents rôles et régions

PIVOT, Rising leaders, SWIFT, WE COACH

Initiatives de bien-être

382

Performance ESG reconnue par les principales agences de notation au niveau mondial

Nous restons déterminés à améliorer notre performance ESG de manière continue et à aligner nos objectifs sur les attentes de nos parties prenantes. Dans ce cadre, nous engageons régulièrement un dialogue avec les agences de notation ESG indépendantes et accordons une grande importance à leurs retours.

En 2026, Titan SA a obtenu la note « A » du CDP pour la sécurité de l'eau et « A- » pour le changement climatique. En juillet 2025, Titan SA a été reconnue « Supplier Engagement Leader » pour 2024 – la plus haute distinction du Supplier Engagement Rating du CDP. TITAN a obtenu le statut Leadership du CDP sur le changement climatique pour la cinquième année consécutive.

En 2025, Titan SA a obtenu une note ESG Risk Rating améliorée de 24,2 et a été évaluée par Sustainalytics comme étant exposée à un risque moyen d'impacts financiers matériels liés aux facteurs ESG. Ce score nous classe 18e sur 121 entreprises du secteur des matériaux de construction.

En 2025, Titan SA a obtenu la médaille d'argent d'EcoVadis, après une progression notable de son score, passé de 64 à 71/100. TITAN se situe dans le top 7 % des entreprises évaluées dans l'industrie du ciment, de la chaux et du plâtre.

Selon la dernière évaluation disponible de LSEG Data & Analytics, Titan SA a obtenu un score ESG de 71/100, se classant 17e sur 120 entreprises de matériaux de construction.

Titan SA détient une notation « AA » dans l'évaluation ESG de MSCI, confirmant sa position de leader parmi ses pairs du secteur. MSCI ESG Research évalue les entreprises sur une échelle allant de « AAA » (leader) à « CCC » (à la traîne), selon leur exposition aux risques ESG propres à leur industrie et leur capacité à gérer ces risques.

En 2025, Titan SA a conservé son statut « Prime » dans la notation ISS ESG Corporate Rating, avec une note B- et un score de performance de 59,35, plaçant la société dans le premier décile du secteur des matériaux de construction. Titan SA a également été évaluée selon l'ISS QualityScore, recevant les notes suivantes : G : 6, E : 1, S : 2.

En 2025, Titan SA a obtenu un score de 70/100 dans l'évaluation S&P Global Corporate Sustainability Assessment, soit une amélioration de 6 points par rapport à 2024, nous plaçant dans le top 10 % du secteur des matériaux de construction. Parmi les sous-scores notables figurent 90 en stratégie climatique et 80 en santé et sécurité au travail.

FTSE Russell (nom commercial de FTSE International Limited et Frank Russell Company) confirme que Titan SA a été évaluée de manière indépendante conformément aux critères FTSE4Good et répond aux exigences pour faire partie de l'indice FTSE4Good, avec un score de 4,2. Créée par le fournisseur mondial d'indices FTSE Russell, la série FTSE4Good vise à mesurer la performance des entreprises adoptant de solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Promouvoir le progrès durable

En 2025, TITAN a reçu plusieurs distinctions, illustrant notre leadership et notre engagement envers le changement positif et la création de valeur durable pour nos parties prenantes.

TIME - World's Most Sustainable Companies

Classé parmi les 150 premières entreprises au niveau mondial et leader de son groupe de pairs, TITAN a réalisé un bond remarquable de 158 places pour atteindre la 150e position. Cette reconnaissance fait de TITAN l'entreprise de matériaux de construction la mieux classée, soulignant notre leadership et notre engagement en matière de durabilité à l'échelle mondiale.

ESG Transparency Award (EUPD Research)

Récompensé du statut Excellence Leading avec un score de qualité de publication de 95 %, contre 89 % l'année précédente. Cette distinction positionne TITAN comme une référence en matière de transparence et de conduite responsable dans le secteur.

Prix Recherche & Innovation (Chambre de commerce et d'industrie d'Athènes)

TITAN a été salué pour sa transformation du secteur des matériaux de construction grâce à des produits durables et haute performance, des technologies avancées et l'innovation numérique, soutenues par des collaborations et des initiatives créatives impliquant les employés.

Global Slag User of the Year

Décerné lors de la 17e conférence Global Slag à Vienne, reflétant le leadership de TITAN en matière d'efficacité des ressources et son engagement à développer son portefeuille de produits verts en vue de la neutralité carbone.

Best Corporate Governance in Greece (World Finance Awards)

Ce prix témoigne de la solidité et de l'évolution du cadre de gouvernance de TITAN, reflétant l'importance accordée à la transparence, à la gestion des risques, à l'intégration de la durabilité et à l'engagement des actionnaires. Il met en lumière l'alignement de TITAN sur les normes internationales les plus élevées et les meilleures pratiques.

FT Europe's Climate Leaders

Pour la deuxième année consécutive, TITAN a été reconnu pour ses progrès mesurables en matière de décarbonation, réaffirmant l'engagement de l'entreprise envers la gestion environnementale et les pratiques commerciales durables. Cette distinction reflète notre progression accélérée vers la neutralité carbone, en ligne avec notre stratégie Green Growth 2026.

Reconnaissance mondiale pour l'initiative de venture capital de TITAN (BuiltWorlds 2024 Global Innovators List)

Mise en avant de l'initiative de venture capital de TITAN, qui investit dans et collabore avec des start-ups faisant progresser la décarbonation, la circularité et la transformation numérique dans la construction et les matériaux de construction

Prix « Decarbonization Project of the Year » (Global FutureCem)

TITAN a été récompensé pour ses avancées en matière de décarbonation grâce à son installation ACM de Fiddler's Ferry, qui applique une technologie de valorisation innovante pour produire des matériaux à plus faible teneur en carbone et soutenir la stratégie TITAN Forward 2029.

PERFORMANCE RÉGIONALE

États-Unis

Titan America a atteint une nouvelle fois une rentabilité record, faisant preuve de résilience malgré la persistance des incertitudes économiques, la mollesse des marchés finaux résidentiels et les taux de change défavorables.

Faits marquants en 2025

	Exercice 2025	LfL	En publiée
Ventes	**1 480,9 m €** 2024: 1 517,9 m €	**+1,8 %**	**-2,4 %**
EBITDA	**334,5 m €** 2024: 332,6 m €	**+5,6 %**	**+0,6 %**
Actifs	**1 626,0 m €** 2024: 1 516., m €		
Employés	**2 564** 2024: 2 730		
Nombre d'initiatives d' engagement	**26** 2024: 17		
CO_2 net Scope 1 (kg/t de produit cimentaire)	**542,5** 2024: 548,5		
Taux de combustibles alternatifs (% de l'apport énergétique total)	**14,7** 2024: 13,5		
Rapport clinker/ciment (%)	**80,4** 2024: 80,4		
LTIFR (employés)	**0,16** 2024: 0,34		

En base comparable (like-for-like, LfL): À périmètre et change constants

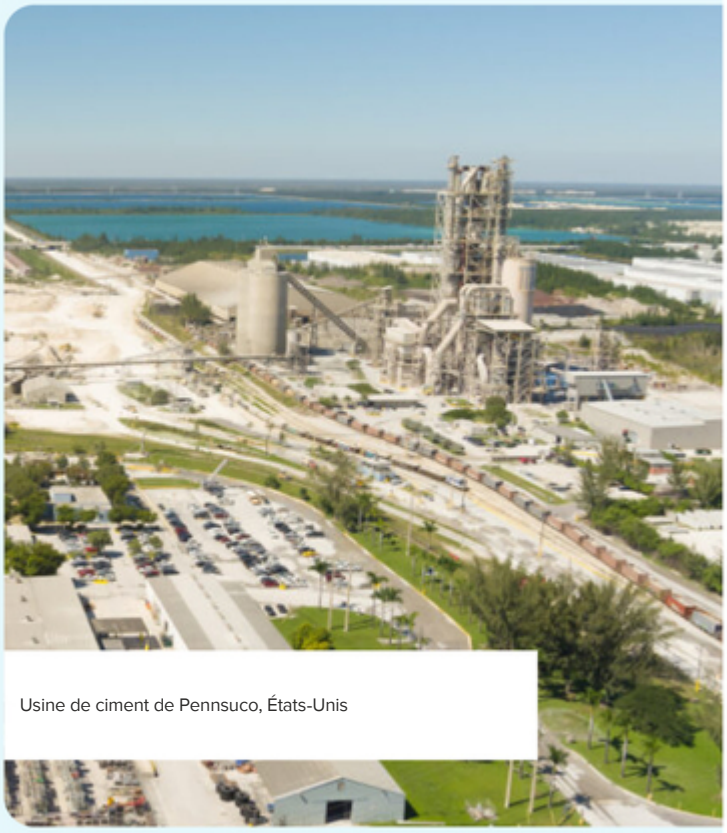

Usine de ciment de Pennsuco, États-Unis

Aperçu du marché

En 2025, l'économie américaine a fait preuve de résilience dans un contexte d'incertitude et d'événements perturbateurs. L'année a été marquée par de nouveaux droits de douane sur les matières premières importées aux États-Unis, dont le ciment, ajoutant des pressions sur les coûts sur toute la chaîne de valeur de la construction. Elle a également été marquée par la plus longue fermeture des administrations et services publics américains de toute l'histoire, ce qui a contribué à retarder l'activité fédérale et à accroître l'incertitude macroéconomique. En dépit de ces difficultés, le PIB réel a rebondi après un premier trimestre en demi-teinte, augmentant de 3,8 % au T2 et de 4,4 % au T3, et terminant l'année sur 1,4 % au T4. La croissance de l'emploi est restée solide, ce qui a permis de maintenir le taux de chômage à 4,4 %, tandis que les salaires ont augmenté d'environ 1 %. Au T2, la Fed a ramené ses taux d'intérêt de référence à une fourchette de 3,7-4,3 % en soutien de la stabilité des prix et des objectifs d'emploi maximum, tandis que l'inflation est retombée à 2,7 % à la fin de l'année, son niveau le plus bas depuis 2022. Malgré le resserrement des conditions monétaires et les vents contraires au niveau mondial, les principaux marchés que nous servons ont continué à surperformer l'économie américaine dans son ensemble, grâce notamment à un faible taux de chômage, à des tendances démographiques favorables et à des excédents budgétaires importants au niveau des États. Dans le secteur de la construction, la hausse des coûts des matériaux, la pénurie de main-d'œuvre et les conditions restrictives des prêts ont fait baisser les dépenses totales de 0,4 % à environ 2 200 milliards $. La construction non résidentielle, soutenue par la loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (IIJA) et la loi « CHIPS and Science », a progressé de 0,3 % - dont une hausse de 3,5 % dans la construction publique - tandis que la construction résidentielle a reculé de 1,3 % dans un contexte de taux hypothécaires élevés et de difficultés liées à l'accessibilité financière. On estime que la consommation de ciment aux États-Unis a reculé de 4,2 % en 2025 pour s'établir à 99 millions de tonnes, ce qui souligne les pressions auxquelles le secteur est confronté malgré la demande soutenue dans les infrastructures et les travaux publics..

Performance régionale

En 2025, les opérations de TITAN aux États-Unis ont subi la transformation la plus importante de leur histoire, remodelant l'avenir de notre entreprise et redéfinissant notre trajectoire stratégique. Cette année a commencé par une étape majeure : l'introduction en bourse réussie de Titan America le 6 février 2025 (ticker : TTAM), qui positionne l'entreprise en faveur d'une croissance accélérée pour les décennies à venir. Différentes réalisations significatives ont été accomplies tout au long de l'année, soulignant la solidité de notre modèle d'intégration verticale et la résilience des principaux marchés que nous servons. On peut citer notamment l'expansion continue de l'infrastructure des centres de données en Virginie, l'entrée sur les marchés adjacents après la certification de nos linteaux préfabriqués en Floride et à Miami-Dade ou encore la participation au plus grand placement de béton de l'histoire de la Floride pour la fondation du complexe Bentley Residences à Miami. Nous avons jeté cette année les bases de négociations fructueuses en vue de l'acquisition de la société Keystone Cement à Bath, en Pennsylvanie, qui renforcera encore notre programme de croissance et élargira notre empreinte opérationnelle. En 2025, et pour une nouvelle année consécutive, nos opérations aux États-Unis ont surpassé la performance moyenne du marché dans les

principales régions du Groupe malgré des conditions météorologiques défavorables, avec un début d'année marqué par un froid record dans la région Mid-Atlantic, suivi de fortes pluies jusqu'au milieu de l'année dans les deux segments. En conjonction avec un contexte d'incertitude économique persistante et de mollesse persistante sur le marché final résidentiel, cette performance souligne la solidité de notre business model intégré. Tout au long de l'année, nous sommes parvenus à améliorer nos marges grâce à des efficiences opérationnelles ciblées et à des initiatives rigoureuse en matière de gestion des coûts, tout en continuant à bénéficier d'investissements en capital stratégiques à long terme. Nous avons exploité les opportunités de croissance dans les infrastructures et les grands projets en nous appuyant sur des initiatives politiques telles les lois IIJA et CHIPS and Science Act. Cette année a été marquée par une augmentation des ventes de granulats et de cendres volantes, tandis que les volumes de béton prêt à l'emploi se sont maintenus aux niveaux élevés de 2024. Les volumes de ciment et de blocs ont légèrement fléchi en raison de la baisse du marché résidentiel. Les prix du ciment se sont maintenus globalement aux niveaux de l'an dernier, tandis que ceux des granulats, du béton prêt à l'emploi et des cendres volantes ont augmenté. Toutefois, la diversité de notre gamme de produits et les investissements antérieurs ont continué à stimuler la résilience et la performance, renforçant ainsi notre position de leader sur les marchés que nous servons.

En 2025, Titan Florida a de nouveau enregistré une excellente année, grâce notamment à notre position dominante sur les marchés des infrastructures et du secteur privé non résidentiel et à l'augmentation de la capacité de production de granulats. La division a fait preuve d'une gestion rigoureuse des coûts, d'un recouvrement solide et d'une diversification efficace sur le marché final, ce qui s'est traduit par une amélioration des marges et un flux de trésorerie disponible favorable par rapport à l'année précédente.

Dans la région Mid-Atlantic, les performances de 2025 se sont appuyées sur la résorption de l'arriéré de projets, la dynamique durable des prix et l'amélioration des conditions météorologiques au second semestre. La rentabilité a bénéficié des efforts constants déployés en matière d'efficacité opérationnelle ainsi que de la poursuite des investissements, qui ont renforcé notre capacité à servir les principaux couloirs de croissance. La construction de centres de données a continué de se développer en Virginie et dans les Carolines, complétée par des volumes importants provenant de grands développements industriels et commerciaux, notamment l'expansion de l'aéroport international Charlotte-Douglas et les usines de fabrication LEGO, ainsi que d'autres investissements en infrastructures. La construction résidentielle est restée sous pression en raison des taux d'intérêt élevés et des difficultés d'accessibilité financière. En revanche, les investissements industriels sont restés solides dans toute la région, renforçant les fondamentaux de la demande à long terme.
Le chiffre d'affaires des opérations de Titan en Amérique du Nord a augmenté de 2 % (LfL) par rapport à 2024 pour atteindre 1,48 milliard €, tandis que l'EBITDA s'est élevé à 334,5 millions €, soit une augmentation de 5,6 % (LfL).

Performance ESG

En 2025, nous avons élargi notre portefeuille de développement en mettant l'accent sur le leadership, la communication, le travail d'équipe, le service client et la formation numérique. Parmi les principales initiatives, on trouve les programmes de leadership BUILD et LEAD, Manager Catalyst pour les nouveaux managers, ainsi que Customer Excellence–ELEVATE pour les équipes de répartition et de service client. La participation à la formation numérique a progressé de 130 %, soutenue par le nouvel Employee Learning Hub. Nous avons également lancé notre sixième Employee Resource Group pour les collègues hispaniques et latino-américains, tout en améliorant l'accès aux ressources de santé, en mettant l'accent sur la prévention et le bien-être. Le programme Healthbridge a contribué à améliorer la santé des employés et les taux de retour au travail par la promotion d'examens médicaux annuels, de bilans biométriques et de consultations de télémédecine. Grâce à un partenariat avec ActiveHealth, nous avons également proposé un accompagnement personnalisé en matière de santé.

La sécurité a été la priorité absolue, et les initiatives de sécurité de Titan America ont été reconnues par des organisations de référence telles que l'American Cement Association, la National Ready-Mix Concrete Association et la National Mining Association. Nos taux d'incidents et d'accidents graves ont été constamment meilleurs que ceux enregistrés en 2024, consolidant notre réputation de leader en matière de sécurité dans l'industrie.

Grâce au lancement d'études d'ingénierie approfondies pour une ligne de production de ciment à base de calcaire et d'argile calcinée, nous avons cherché à réduire notre empreinte carbone. Parallèlement, nos efforts importants en matière de transformation numérique nous ont permis de renouveler des certifications clés — notamment ISO 50001 sur la gestion de l'énergie, TRUE Zero Waste et Energy Star® — et nous ont valu des distinctions de la part de diverses associations sectorielles pour l'excellence de nos pratiques environnementales et nos avancées innovantes.

ÉTUDE DE CAS

SolarQuench : système de purification d'eau alimenté à l'énergie solaire

L'accès à l'eau potable est de plus en plus difficile, en particulier dans les zones disposant d'infrastructures énergétiques limitées. À l'usine Pennsuco de Titan America, le laboratoire de contrôle qualité dépendait auparavant d'eau distillée achetée dans le commerce, entraînant des coûts récurrents et la production de déchets. Pour y remédier, Titan a collaboré avec des étudiants en ingénierie de la Florida International University afin de créer SolarQuench – un purificateur d'eau alimenté à l'énergie solaire, autonome et utilisant l'osmose inverse. SolarQuench produit au moins 120 gallons d'eau déionisée par mois, couvrant les besoins du laboratoire pour les essais de ciment et de chlorures. Titan a financé le projet, fourni les spécifications, et accompagné les étudiants tout au long de la conception et des tests pour garantir la conformité aux normes de qualité. Cette initiative soutient les objectifs de Titan en matière de gestion de l'eau, d'atténuation de l'impact climatique et d'innovation durable.

PERFORMANCE RÉGIONALE

Grèce & Europe occidentale

Augmentation du chiffre d'affaires et de la rentabilité grâce à la solide croissance du volume dans la région pour tous les produits, surpassant la croissance du marché.

Faits marquants en 2025

	Exercice 2025	LfL	Publiée
Ventes	**518,8 m €** 2024: 459,7 m €	**+12,9 %**	**+12,9 %**
EBITDA	**61,2 m €** 2024: €55,5m	**+10,3 %**	**+10,3 %**
Actif	**1 042,9 m €** 2024: 876,5 m €		
Employés	**1 492** 2024: 1 395		
Nombre d'initiatives d'engagement	**115** 2024: 125		
CO_2 net du Scope 1 (kg/t de produit cimentaire) :	**537,6** 2024: 540,9		
Taux de combustibles alternatifs (% de l'apport	**37,7** 2024: 39,3		
Rapport clinker/ciment (%)	**74,2** 2024: 75,4		
LTIFR (employés))	**1,11** 2024: 0,78		

En base comparable (like-for-like, LfL): À périmètre et change constants

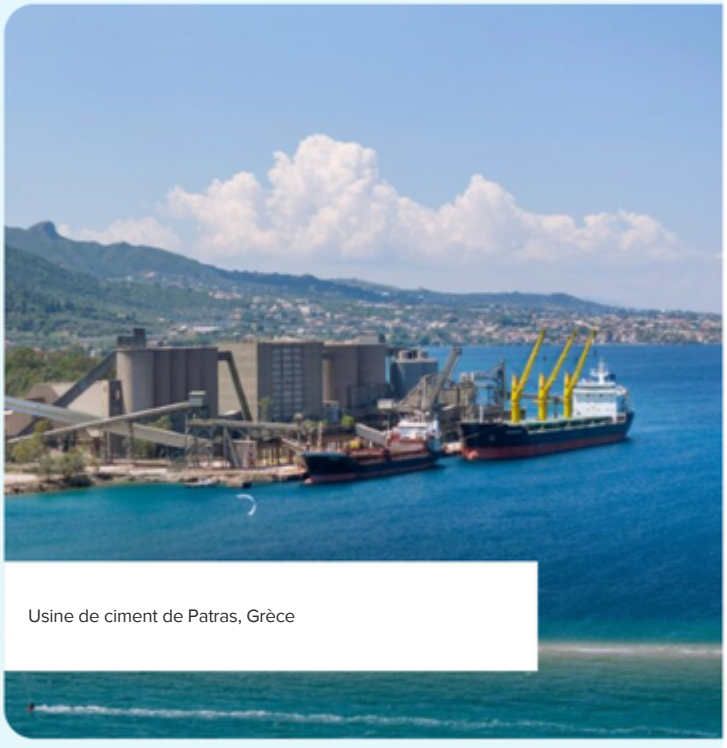

Usine de ciment de Patras, Grèce

Aperçu du marché

Le marché intérieur a enregistré de bonnes performances cette année encore, avec une augmentation d'environ 9 % de la consommation de ciment pour atteindre environ 4,4 millions de tonnes. La croissance a été soutenue par de nombreux projets d'infrastructure à grande échelle, notamment le viaduc de Thessalonique, la ligne 4 du métro d'Athènes, le prolongement de l'autoroute Olympia Odos jusqu'à Pyrgos, ainsi que par les travaux en cours dans le cadre du développement urbain The Ellinikon. Dans le même temps, la construction privée et commerciale a maintenu une dynamique de croissance, en grande partie grâce à une reprise des investissements liés au tourisme et à la logistique. Toutes les exportations du Groupe depuis la Grèce ont été dirigées vers nos opérations aux États-Unis et vers nos terminaux en France, en Italie et au Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires en Europe occidentale a été à la traîne l'année dernière en raison du ralentissement de la construction sur ces marchés. La Grèce devrait connaître une croissance robuste en 2026, les projets d'infrastructure financés par le secteur public et l'UE étant les principaux leviers de croissance. La construction résidentielle pourrait connaître des difficultés à court terme en raison des ambiguïtés entourant la réglementation du logement, mais les perspectives à moyen terme sont favorables en raison d'une demande accrue de logements. La construction commerciale sera déterminée par le tourisme, les investissements des entreprises, l'hôtellerie, les centres de données et la logistique.

Performance régionale

La région grecque a poursuivi sa dynamique, enregistrant une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires, soutenue par des conditions de marché favorables et par le renforcement des indicateurs opérationnels. De solides volumes de ventes domestiques ont été observés dans tous les segments de produits, avec une croissance à deux chiffres dans le béton prêt à l'emploi, les granulats et les mortiers secs, reflétant le haut degré d'intégration verticale du Groupe et sa stratégie visant à devenir un fournisseur de services complets grâce à l'ajout de nouveaux produits à valeur ajoutée.

Dans le cadre de la priorité accordée par TITAN au développement du secteur du béton prêt à l'emploi dans les zones à forte croissance, le Groupe a inauguré une centrale à béton ultramoderne à Kalamata, dans le Péloponnèse, acquise en 2024 et entièrement modernisée, ainsi qu'une unité mobile dédiée pour soutenir les travaux de construction d'une mine de cuivre et d'or dans le nord de la Grèce.

En novembre, une société de granulats et de béton prêt à l'emploi a été acquise en Crète pour permettre le développement de projets dans la région, à proximité du Nouvel Aéroport International d'Héraklion à Kasteli. Les acquisitions complémentaires de granulats en Crète et en Thessalie, réalisées plus tôt dans l'année, ont accru les réserves du Groupe et renforcé sa présence intégrée.

Pour renforcer davantage le segment des mortiers secs, TITAN a conclu un partenariat stratégique sur les marchés en croissance des mortiers et des systèmes d'isolation thermique extérieure.

Les efforts de décarbonation se sont poursuivis à un rythme soutenu, comme en témoigne la nouvelle baisse des émissions spécifiques nettes de CO_2 sur toutes les usines du Groupe en Grèce. Les principaux leviers ont été l'utilisation accrue de matériaux cimentaires alternatifs (ACM), comme la pouzzolane, conduisant à un meilleur rapport clinker/

ciment, et un recours élevé aux combustibles alternatifs, l'usine de Kamari ayant atteint des niveaux records d'environ 60 % de consommation. Après son entrée réussie sur le marché en 2024, le ciment pouzzolanique CEM IV, dont l'empreinte carbone est nettement réduite par rapport aux ciments standard, s'est imposé comme le principal type de ciment au sein de notre offre. Afin de poursuivre le développement de ciments pionniers bas carbone, le Groupe a noué de solides collaborations en matière d'innovation avec des partenaires internationaux de renom, des projets pilotes étant en cours dans les cimenteries grecques. Le projet phare de capture du carbone de TITAN à l'usine de Kamari, IFESTOS, a également enregistré des progrès. Il a été désigné comme « Investissement stratégique » par l'État grec et a procédé à l'étude de faisabilité technique et à l'octroi de licences.

Les investissements dans l'efficacité opérationnelle, notamment dans les domaines de l'automatisation, du transport, de la logistique et des combustibles alternatifs, ainsi que la tarification avantageuse avec de nouveaux produits et services dans toutes les gammes de produits, ont permis de compenser l'augmentation de la base de coûts due à l'augmentation des coûts de l'électricité, de la main-d'œuvre et des matières premières. le chiffre d'affaires en Grèce et en Europe de l'Ouest a augmenté de 12,9 % (LfL) en glissement annuel pour atteindre 518,8 millions €, tandis que l'EBITDA s'est élevé à 61,2 millions €, en progression de 10,3 % (LfL) par rapport à 2024.

Performance ESG

En 2025, nous sommes restés focalisé sur le renforcement de la sensibilisation et de l'engagement en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de nos opérations, y compris auprès de nos sous-traitants. L'accent a été mis sur les formations comportementales, notamment des formations à la sécurité routière dispensées par un consultant de renommée mondiale, ainsi que sur les règles de sécurité essentielles, et sur le déploiement de logiciels personnalisés et d'outils d'IA permettant de signaler les situations et actes dangereux. Malgré notre engagement indéfectible envers un lieu de travail sans accident, nous avons connu deux incidents mortels tragiques et huit accidents avec arrêt parmi les employés et les sous-traitants. Nous avons immédiatement pris des mesures en mettant en œuvre une série d'actions telles que des améliorations techniques dans nos installations, des audits approfondis pour identifier les dangers et appliquer rapidement des mesures d'atténuation des risques, ainsi que des évaluations de maturité en matière de sécurité par site. Nous avons encouragé une culture du « stop-work » en cas de conditions dangereuses et renforcé notre approche de tolérance zéro grâce à des procédures plus strictes de conformité et de gestion des conséquences. L'une de nos principales initiatives sociales dans les communautés où nous opérons a été le programme éducatif « Smart Move – Safe on the Move » à l'usine de Thessalonique, implémenté en collaboration avec le prestigieux Institut de sécurité routière « Panos Mylonas ». Ce programme s'est poursuivi en 2026 avec des formations expérientielles sur la mobilité sûre pour les élèves et les parties prenantes locales.

Les performances environnementales ont été maintenues à un niveau élevé. Notre centrale phare de béton prêt à l'emploi d'Ellinikon a obtenu des certifications pour son système de gestion de l'eau et le niveau Platine « Zero Waste to Landfill ». Cette même centrale BPE a été la première en Europe du Sud-Est à recevoir la certification du Concrete Sustainability Council (CSC), confirmant notre engagement envers un béton produit de manière responsable et contribuant à un environnement bâti plus résilient.

Nos efforts de digitalisation ont continué à progresser en 2025, apportant des améliorations tangibles au contrôle des processus, à l'efficacité opérationnelle et à l'expérience client. Après le déploiement réussi à Kamari, les solutions RTO ont été étendues aux broyeurs à cru, aux fours rotatifs et aux broyeurs à ciment des usines de Patras et Thessalonique. L'utilisation accrue d'un système de télématique pour les flottes ciment et granulats, ainsi que le déploiement de l'application client TITAN UP, ont constitué des étapes importantes de notre parcours numérique.

Le renforcement de notre organisation et de notre vivier de jeunes talents figurait parmi nos principales priorités. Pour répondre à l'augmentation des besoins opérationnels, nous avons repensé nos structures industrielles et commerciales et avons agrandi nos équipes grâce à une hausse des effectifs de 10 % et de nombreuses promotions internes. Nous avons lancé la nouvelle version du programme Employability Forward Graduate Trainee, un parcours expérientiel destiné aux jeunes ingénieurs à haut potentiel afin de les préparer à de futurs rôles au sein de TITAN. Tous les employés ont été formés à notre politique « Respect in the Workplace » via un module e-learning dédié visant à reconnaître, prévenir et traiter toute forme de violence ou de harcèlement. Pour améliorer encore l'expérience des employés, nous avons lancé TITAN FLOW, une plateforme numérique tout-en-un permettant d'accéder aux informations de l'entreprise.

ÉTUDE DE CAS

« Bee-lding a Better World Together » étendu à la carrière de calcaire de Kamari

Après le lancement réussi d'un programme d'adoption d'abeilles à la carrière d'Agrinio avec Bee for Planet, TITAN Greece a étendu ses efforts en matière de biodiversité à la carrière de Kamari en mai 2025. Trente colonies d'abeilles ont été installées pour soutenir la pollinisation locale, et 2 000 m^2 de terrain ont été ensemencés avec 177 500 boulettes de graines enrobées d'argile afin de favoriser l'enrichissement des sols et la restauration des habitats. Cette approche innovante accélère la régénération des écosystèmes et démontre l'engagement de TITAN envers la protection de l'environnement et le développement durable. Le programme sera suivi afin d'assurer un impact durable et servira de modèle pour de futures initiatives.

PERFORMANCE RÉGIONALE

Europe du Sud-Est

Faits marquants en 2025

	Exercice 2025	LfL	En publiée
Ventes	**418,5 m €** 2024: 416,1 m €	**+0,0 %**	**+0,6 %**
EBITDA	**148,8 m €** 2024: 166,3 m €	**-11,0 %**	**-10,5 %**
Actif	**€536,5m** 2024: 515,2 m €		
Employés	**1 131** 2024: 1 116		
Nombre d'initiatives d'engagement	**153** 2024: 131		
CO_2 net du Scope 1 (kg/t de produit cimentaire) :	**608,6** 2024: 616,2		
Taux de combustibles alternatifs (% de l'apport	**10,4** 2024: 8,8		
Rapport clinker/ciment (%)	**72,4** 2024: 71,3		
LTIFR (employés))	**0,00** 2024: 0,00		

En base comparable (like-for-like, LfL): À périmètre et change constants

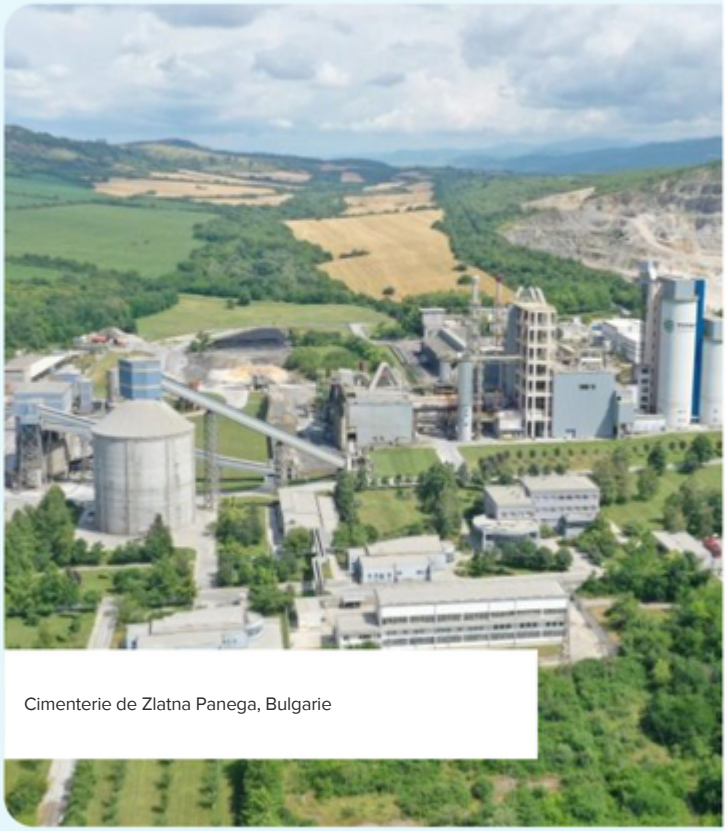

Cimenterie de Zlatna Panega, Bulgarie

Des volumes de ventes solides malgré les pressions dues aux importations. Maintien de marges de rentabilité saines après les niveaux records de 2024

Aperçu du marché

En 2025, le chiffre d'affaires dans la région a légèrement augmenté d'une année sur l'autre, pour atteindre 418,5 millions €, sans modification majeure des prix et des volumes dans l'ensemble, malgré une concurrence accrue, principalement sous l'effet des importations. Le segment résidentiel a tiré la demande dans la plupart des pays, tandis qu'en Bulgarie et en Serbie, les infrastructures ont davantage contribué à la consommation de ciment. La situation tarifaire a été mitigée dans la région, la Bulgarie enregistrant les augmentations les plus significatives, tandis que l'Albanie a connu une baisse des prix. L'EBITDA s'est élevée à 148,8 millions €, en raison de l'augmentation des coûts des matières premières et de la main-d'œuvre, ainsi que de problèmes de production temporaires qui ont fait augmenter les coûts, par rapport à la performance record de 2024. le Groupe a maintenu des marges à la pointe du secteur, ce qui témoigne de sa résilience opérationnelle dans la région.

Albanie

L'économie albanaise a connu une croissance de plus de 3 % en 2025. La consommation de ciment dans le pays a augmenté, tout comme nos volumes, principalement en raison de la demande dans le secteur résidentiel. Toutefois, l'intensification de la concurrence a entraîné une pression sur les prix et pesé sur les volumes de ciment de TITAN, qui ont progressé moins vite que l'ensemble du marché. Les retards de mise en œuvre de certaines initiatives d'amélioration de l'efficacité ont entraîné une détérioration temporaire de la fiabilité opérationnelle.

Performance ESG

En 2025, TITAN Albania a enregistré zéro accident avec arrêt parmi ses employés directs pour la quatrième année consécutive, et depuis plus d'un an sans accident pour les employés et les sous-traitants. Le développement des compétences a inclus des formations ciblées et le programme Bright Minds Together. TITAN a signé une déclaration avec la Commission européenne et l'AIDA concernant des projets potentiels de valorisation des déchets en combustibles et de récupération de chaleur fatale, soutenant ainsi la décarbonation et l'efficacité énergétique. L'entreprise a amélioré la gestion de l'eau et des poussières, collaboré avec le monde académique et les ingénieurs, et renforcé la transparence et l'engagement des parties prenantes pour accompagner l'intégration européenne de l'Albanie.

Bulgarie

Le PIB de la Bulgarie a augmenté d'environ 3 % en 2025. Le marché national de la construction a progressé, principalement grâce aux projets d'infrastructures et commerciaux dans les grandes villes, malgré les turbulences politiques et la démission du gouvernement vers la fin de l'année. Les ventes de TITAN ont augmenté d'une année sur l'autre grâce à une hausse des prix et des volumes. Nos activités dans le béton prêt à l'emploi, principalement à Sofia, ont enregistré une croissance significative, soutenue par une forte demande locale. Les efforts de décarbonation du Groupe se sont poursuivis en 2025, dans le prolongement de l'inauguration en 2024 de la centrale solaire, qui fournit jusqu'à 13 % des besoins en électricité de l'usine, tandis que le taux de remplacement par des combustibles alternatifs a dépassé 50 %.

Performance ESG

En 2025, TITAN Zlatna Panega a porté son taux de substitution thermique à 56 % (contre 40 % en 2024). L'usine a également

commencé à utiliser de manière régulière 2 % de laitier issu de déchets locaux dans son cru, améliorant la production de clinker et réduisant les émissions brutes de CO_2 de 4,1 %. La sécurité est restée à un niveau élevé,, avec une quatrième année sans accident, soutenue par une amélioration de la protection incendie, un renforcement des contrôles de sécurité et des formations continues. Le programme pour stagiaires a augmenté de 25 % pour atteindre 19 participants, et les initiatives communautaires ont continué de soutenir l'éducation, la biodiversité et la culture.

Kosovo

L'économie du Kosovo a connu une nouvelle année de croissance avec une augmentation du PIB d'environ 4 %. La demande intérieure de ciment a augmenté d'environ 5 %, le pays continuant à bénéficier des envois de fonds liés à l'UE et de la croissance des investissements directs étrangers. Les volumes de ventes de TITAN n'ont pas augmenté en 2025 en raison de la pression concurrentielle accrue. La demande a été essentiellement portée par le secteur résidentiel. Nos clients ont continué à bénéficier du modèle du « guichet unique », qui les relie à toutes les usines TITAN de la région d'Europe du Sud-Est. En raison de modifications apportées à la gamme de produits, le ratio clinker/ciment a continué à diminuer et est resté le plus faible des opérations régionales du Groupe.

Performance ESG

TITAN Sharrcem a soutenu l'éducation et l'inclusion grâce à des programmes tels que Young Engineers, du tutorat en mathématiques et Intern for a Day, tout en améliorant le bien-être des communautés locales par des actions portant sur l'approvisionnement en eau, des dons de matériel de premiers secours et des activités de santé mentale. Sharrcem a favorisé la cohésion sociale par l'engagement auprès des retraités, des clubs sportifs et des enfants à besoins spécifiques, et a encouragé le développement économique en soutenant les agriculteurs, les petites entreprises et diverses initiatives de partage des connaissances.

Macédoine du Nord

Le PIB de la Macédoine du Nord a enregistré un taux de croissance d'environ 3 %. Le marché de la construction a progressé, porté par les projets résidentiels, tandis que les nouveaux projets d'infrastructure accusent des retards. Les volumes de vente de ciment de TITAN dans le pays ont augmenté, avec un ajustement modéré des prix à la hausse qui ont permis de maintenir la rentabilité à des niveaux similaires à ceux de l'année dernière. TITAN s'est associé à deux unités de béton prêt à l'emploi situées à proximité de projets d'infrastructure existants et a assuré la poursuite efficace de ses activités de béton prêt à l'emploi.

Performance ESG

L'usine Usje a vu ses objectifs ESG progresser en élargissant son programme STEM Innovatorium pour les élèves de 7e année, en co-organisant la conférence « New Eco Concretes for a Sustainable World », et en soutenant de nouveaux équipements pédagogiques à la Faculté de génie civil. L'Entreprise est devenue la première en Macédoine du Nord à obtenir la certification Platine « Zero Waste to Landfill », atteignant un taux de valorisation de 99,86 %.
Pour la deuxième année consécutive, aucun accident avec arrêt de travail n'a été enregistré parmi nos collaborateurs, tandis que nos sous-traitants n'ont déclaré qu'un seul incident, ce qui témoigne de notre engagement constant en faveur d'un environnement de travail sûr.

Serbie

L'économie serbe a poursuivi sa croissance en 2025 avec une augmentation du PIB d'environ 2,4 %, soit un rythme plus lent qu'en 2024. La consommation de ciment a légèrement baissé après avoir atteint des niveaux records en 2024, tandis que l'instabilité politique et les manifestations ne semblent pas avoir eu d'incidence substantielle sur le marché. Les projets d'infrastructures – principalement les autoroutes et les projets liés à l'Expo 2027 – ont continué à soutenir l'activité de construction. Les volumes des ventes de TITAN sur le marché interne ont légèrement diminué, tandis que les prix du ciment ont subi des pressions, les importations ayant augmenté à un rythme assez rapide par rapport à 2024.

Performance ESG

En 2025, l'usine de ciment de Kosjerić a été nommée Best Safety Plant en Europe du Sud-Est pour l'année 2024 et a atteint 1700 jours sans accident avec arrêt, soutenue par les initiatives Leading Safety+ et Safety Care Maturity. L'usine a renouvelé sa certification ISO 14001, réduit son ratio clinker/ciment de 1,5 %, obtenu un permis de surveillance des émissions de CO_2, diminué ses émissions de particules grâce à une planification préventive et sensibilisé la communauté à la gestion des déchets. Elle a également reçu le Group Learning Champions Award, fait don d'un véhicule pour les patients dialysés et offert des stages à 23 jeunes.

ÉTUDE DE CAS

Safety Quest: qui a dit que les règles de sécurité étaient ennuyeuses ?

TITAN Albania a lancé Safety Quest à Fushe-Mamurras et Borizana pour promouvoir une forte culture de la sécurité grâce à un apprentissage ludique et interactif. En partenariat avec ACMS et la Croix-Rouge albanaise, les participants ont utilisé une application dédiée, des puzzles en réalité augmentée et des missions réelles pour apprendre à identifier les dangers, fournir une réponse en situation d'urgence et apporter les premiers secours. Des ateliers animés par des experts ont renforcé les compétences essentielles.

Entre mai et juin 2025, le programme a formé 100 élèves, 10 enseignants et 500 membres de la communauté, qui ont obtenu des badges tels que « Fire Safety Pro » et « First Aid Hero ». En impliquant les parents, les enseignants et les autorités locales, Safety Quest a renforcé la collaboration et la préparation collective, reflétant l'engagement de TITAN envers le bien-être des communautés et la responsabilité partagée en matière de sécurité.

Méditerranée orientale

Amélioration du chiffre d'affaires et de la rentabilité grâce à l'augmentation de la demande intérieure en Égypte et à la hausse des volumes d'exportation de ciment.

Faits marquants en 2025

	Exercice 2025	LfL	En publiée
Ventes	**250,8 m €** 2024: 250,3 m €	**+43,6 %**	**+0,2 %**
EBITDA	**61,6 m €** 2024: 25,7 m €	**+321,2 %**	**+139,6 %**
Actif	**290,6 m €** 2024: 374,2 m €		
Employés	**610** 2024: 808		
Nombre d'initiatives d'engagement	**20** 2024: 24		
CO_2 net du Scope 1 (kg/t de produit cimentaire) :	**670,1** 2024: 666,1		
Taux de combustibles	**25,2** 2024: 22,9		
Rapport clinker/ ciment (%)	**81,5** 2024: 80,6		
LTIFR (employés))	**0,69** 2024: 0,00		

En base comparable (like-for-like, LfL): À périmètre et change constants

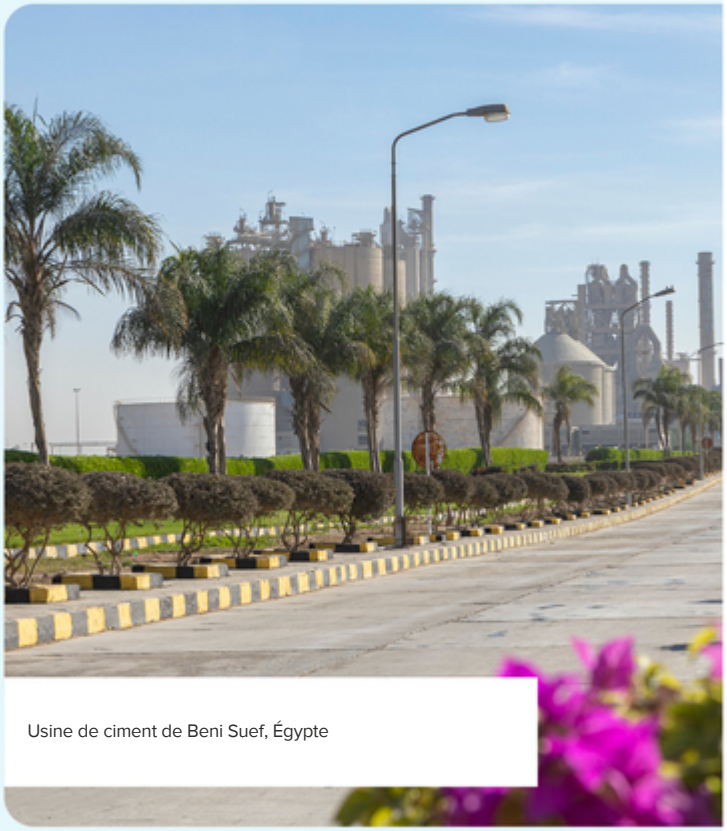

Usine de ciment de Beni Suef, Égypte

Aperçu du marché

En Égypte, en 2025, les conditions au niveau mondial et les tensions géopolitiques régionales ont continué de présenter des difficultés importantes, tandis que la récente désescalade des conflits régionaux a favorisé la confiance des investisseurs. La politique économique de l'Égypte visait à renforcer la localisation et à promouvoir le secteur privé tout en réduisant progressivement l'implication directe de l'État et la participation publique. L'inflation s'est éloignée des taux extrêmement élevés observés ces dernières années, mais les pressions exercées par les réformes prévues des subventions sur les combustibles et l'électricité font que l'inflation devrait clôturer l'année à 12 %. Le passage d'un taux de change fixe à un taux de change guidé par le marché a encouragé l'afflux d'investissements directs étrangers (IDE) ainsi que d'investissements de portefeuille, comme en témoignent les multiples transactions réalisées (par ex. Côte Nord, Mer Rouge). La croissance du PIB sur l'année a atteint environ 4,5 % grâce à l'assouplissement des conditions monétaires, aux flux de capitaux entrants et aux envois de fonds depuis l'étranger qui ont permis de soutenir l'investissement et la consommation. Les réserves de change ont augmenté pour atteindre 50 milliards $, ce qui a contribué à une dépréciation plus progressive de la monnaie locale, le cours EGP/USD s'établissant à 47 EGP, tandis que, depuis avril, la Banque centrale d'Égypte a réduit son taux directeur de 725 points de base au total pour l'amener à 20 %. Dans ce contexte d'amélioration de la situation macroéconomique, la demande intérieure de ciment a connu une augmentation substantielle de 13 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 54 millions de tonnes, tandis que les exportations depuis l'Égypte ont augmenté de manière significative pour atteindre 11 millions de tonnes.

En Turquie, le gouvernement a poursuivi son programme économique à moyen terme en mettant l'accent sur la réduction de l'inflation et l'obtention d'une croissance durable. La politique monétaire dure a entraîné une désinflation, tandis que la Banque centrale de Turquie a réduit les taux d'intérêt de 47,5 % à 38,0 %. En outre, l'affaiblissement de la livre a rendu les produits turcs plus compétitifs, ce qui a stimulé l'activité d'exportation. Les recettes touristiques ont poursuivi leur redressement, tandis que l'activité de construction est restée dynamique, en particulier dans les zones sinistrées par le tremblement de terre de 2023. On estime que l'économie a connu une croissance d'environ 3,5 % en 2025 malgré la dévaluation de 37 % de la devise locale et le taux d'inflation de 31 %. La demande intérieure totale de ciment pour 2025 a augmenté de 9,7 % selon les estimations pour atteindre un point haut de 78 millions de tonnes, surpassant ainsi le pic de 72 millions de tonnes enregistré en 2017.

Performance régionale

La région Méditerranée orientale a enregistré un chiffre d'affaires de 250,8 millions €, en hausse de 43,6 % (LfL) d'une année sur l'autre, grâce au redressement de l'Égypte. L'EBITDA a plus que triplé pour atteindre 61,6 millions en progression de 321 % (LfL), par rapport à 2024 dont la majeure partie est attribuée à la bonne performance de l'Égypte grâce à des volumes élevés en interne et à l'exportation et à des prix favorable.

Égypte

En Égypte, l'accord de régulation du marché du ciment mis en place par le gouvernement en juillet 2021 a été suspendu à la suite de fortes augmentations de la demande intérieure et des exportations, l'Égypte enregistrant un revirement de performances.

Les volumes de ciment pour 2025 ont atteint 65 millions de tonnes, soit une augmentation d'environ 17 % sur un an, pour une capacité effective d'environ 69 millions de tonnes. Les volumes de ciment au marché intérieur ont progressé de 13 %, le vrac enregistrant une hausse de 20 % sur un an, portée par la demande liée aux mégaprojets. Les volumes de ciment en sacs ont augmenté de 9 %, grâce notamment aux constructeurs individuels et aux applications de finition. Pour ce qui est de l'avenir, on prévoit à nouveau une croissance en 2026, soutenue par l'achèvement de plusieurs grands projets en 2025 et la réalisation d'échéances gouvernementales clés, notamment le Caire Est, le monorail de la nouvelle capitale et les gares de train à grande vitesse de Borg Al Arab. Les volumes des exportations ont eux aussi connu une forte hausse, progressant de 46 % en glissement annuel.

Performance ESG

En 2025, la santé et la sécurité ont montré des progrès, mais deux accidents avec arrêt ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure intégration de la sécurité des sous-traitants. La gouvernance a été renforcée grâce à des comités, des formations et sept programmes stratégiques couvrant la période 2025–2027, soutenus par des sponsors MCM et des responsables locaux. Des audits continus ont porté sur l'amélioration de la sécurité. TITAN Egypt a amélioré l'efficacité opérationnelle, la durabilité et la transformation numérique, en obtenant des concessions liées à la valorisation des déchets à Khanka et Abbis2, en installant deux broyeurs pour combustibles alternatifs, en finalisant la modernisation du refroidisseur de clinker à l'usine d'Alexandrie, et en planifiant la modernisation du refroidisseur de la ligne 1 à l'usine de Beni Suef. Parmi les autres réalisations : une nouvelle ceinture verte irriguée avec des eaux grises à Beni Suef, la publication d'EPD, la vérification de l'inventaire des GES selon ISO 14064-1:2019, et la mise en œuvre d'optimiseurs en temps réel basés sur l'IA pour l'efficacité énergétique.

Le développement des employés a été soutenu par des réunions d'information régulières (town halls), la plateforme Top 60 et le programme IGNITE destiné aux jeunes diplômés, et le renforcement du programme de stages d'été.

Les initiatives communautaire ont inclus l'équipement du centre médical de Wady El Kamar, le soutien aux étudiants, la reconnaissance des responsables scolaires, l'amélioration d'espaces publics et l'aide aux opérations en réponse aux inondations à Alexandrie. À Beni Suef, les actions ont concerné la modernisation hospitalière, l'aide aux étudiants et un partenariat avec l'Université technologique. Un don aux hôpitaux d'oncologie a rendu hommage à l'ancien PDG.

Turquie

Malgré l'absence de projets d'infrastructure à grande échelle sur nos marchés locaux, les projets privés et publics de petite et moyenne échelle ont maintenu la consommation au même niveau que l'année dernière, nos activités surperformant le marché. Si les augmentations de prix n'ont que partiellement atténué l'impact de la hausse des coûts de production causée par l'inflation élevée et la dépréciation de la livre, nos actifs locaux modernes et notre bilan solide nous ont permis de surmonter ces difficultés macroéconomiques et de répondre efficacement à la demande du marché.

En mai 2025, TITAN a finalisé la cession de sa participation de 75 % dans Adoçim Cement. Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs de croissance à long terme du Groupe en Turquie et dans sa stratégie plus large d'optimisation de son portefeuille. Les actifs cédés comprenaient une cimenterie intégrée, un terminal cimentier et des infrastructures connexes, tandis que le Groupe a poursuivi l'exploitation d'actifs de broyage de ciment et d'actifs cimentaires supplémentaires dans la région de Marmara.

En novembre 2025, et conformément aux priorités stratégiques de TITAN Forward 2029, TITAN a annoncé la signature d'un accord visant à acquérir 100 % de Traçim Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş., une société située sur le marché du Grand Istanbul. L'acquisition, finalisée avec succès en mars 2026, comprend une cimenterie intégrée dotée d'une capacité de production annuelle d'environ 2,5 millions de tonnes de ciment

Performance ESG

En 2025, Adoçim a renforcé son attention portée aux employés, à la santé et sécurité, à la performance environnementale et au bien-être communautaire. L'entreprise a organisé des événements tels que la Journée de la femme, des dîners d'iftar durant le Ramadan, des célébrations d'anniversaire et un pique-nique de fin d'été. À Tokat, Adoçim a fait don de ciment aux institutions publiques et accueilli des étudiants pour des présentations sur la production et les opportunités professionnelles.

La santé et la sécurité sont restées une priorité, guidées par l'objectif « Zero Accident », gâce au renforcement des formations, des audits et l'amélioration du Système de management Santé-Sécurité, aligné sur les standards du Groupe TITAN. Les améliorations principales ont porté sur la gestion des sous-traitants, la sécurité incendie, les procédures LOTOTO et un système robuste de permis de travail.

Sur le plan environnemental, Adoçim a cessé de produire du CEM I 42,5R au profit du CEM II/A-L 42,5R afin de réduire les émissions de CO_2, augmenté l'utilisation de matières premières de substitution et d'additifs, et poursuivi les préparatifs pour ISO 14000 et la gestion zéro échet. La gestion de l'eau, notamment l'usage de l'eau de pluie, a également été améliorée.

ÉTUDE DE CAS

Projet « Beni Suef Limestone Quarry Green Belt »

En 2025, TITAN Egypt a lancé le projet « Beni Suef Limestone Quarry Green Belt » pour relever les défis environnementaux et promouvoir la durabilité. En partenariat avec le gouvernorat de Beni Suef, TITAN a utilisé des eaux usées traitées pour irriguer une ceinture verte de 2,5 km comprenant 5 500 arbres. Soutenu par un investissement de 8,7 millions EGP, le projet réutilise 22 000 m^3 d'eaux usées par an, réduit les émissions de CO_2 de 20 tonnes par an, et améliore la biodiversité ainsi que le bien-être des communautés.

PERFORMANCE RÉGIONALE

Brésil (joint venture)

Les ventes de ciment ont clôturé l'année 2025 avec une solide performance.

Aperçu du marché

En 2025, les ventes intérieures de ciment au Brésil ont atteint 67 millions de tonnes, soit une hausse de 3,7 % en glissement annuel, selon le SNIC (Syndicat national de l'industrie du ciment). Cette performance a conforté la tendance de reprise amorcée en 2024, même si la consommation nationale demeure toujours inférieure au pic historique de 73 millions de tonnes enregistré en 2014. Un marché du travail robuste, caractérisé par un taux de chômage historiquement bas, des niveaux d'emploi en hausse et une croissance des revenus réels, a alimenté la demande de ciment. À l'inverse, l'activité économique s'est essoufflée en raison de la décélération de la croissance du PIB et d'une politique monétaire restrictive qui a pesé sur la consommation. Le taux d'intérêt de référence du Brésil est resté à 15 % tout au long de l'année, limitant la disponibilité du crédit hypothécaire et les dépenses des ménages dans un contexte d'endettement élevé.

La construction de logements est restée l'un des principaux moteurs de la demande, soutenue par le programme fédéral de logement « Minha Casa, Minha Vida », qui a enregistré une croissance solide, en particulier dans les régions du nord et du sud-est. Dans le domaine des infrastructures, les investissements dans les projets d'assainissement et l'expansion des revêtements en béton sur les autoroutes et les routes urbaines ont progressé, grâce aux avantages de longévité et de durabilité du béton.

Le Brésil a maintenu l'un des niveaux d'intensité carbone les plus faibles au monde, portant l'utilisation de combustibles alternatifs à 30 % de son bouquet énergétique. Ces initiatives, soutenues par des plans d'innovation et d'investissement permanents, laissent entrevoir des perspectives prudemment positives pour le secteur en 2026, malgré la persistance des difficultés macroéconomiques.

Performance régionale

La consommation de ciment dans la région Nord-Est, principal marché d'Apodi, a augmenté de 7,2 % en glissement annuel, portée par une forte activité dans le logement et des projets d'infrastructure. Malgré les contraintes de capacité dues aux limitations de production, Apodi a donné la priorité à l'expansion des marges en optimisant son mix produit, son allocation géographique et sa stratégie de ventes. En conséquence, les volumes de ventes ont augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente, tandis qu' Apodi a enregistré une hausse significative de ses prix bruts, reflétant exécution commerciale réussie et une discipline de prix rigoureuse.

Apodi a également continué à renforcer sa stratégie de différenciation en développant des produits spéciaux axés sur la vente technique. La Société a encore renforcé sa présence dans le segment du vrac (+7,8 % par rapport à 2024), au service de l'industrie du préfabriqué, du secteur régional de l'énergie éolienne en pleine croissance et des projets d'infrastructure à grande échelle. En parallèle, Apodi a continué de mettre l'accent sur la stabilisation et la fiabilité des usines, en s'appuyant sur des investissements importants alignés sur son plan stratégique. En 2025, les ventes d'Apodi ont atteint 109 millions, soit une augmentation de 7 % (LfL) (-1 % en données déclarées), tandis que l'EBITDA s'est élevé à 32,8 millions, soit une hausse de 17,4 % par rapport à 2024 (+11,3% en données publiées). Cette amélioration a été portée par des initiatives d'optimisation du chiffre d'affaires et une réduction des dépenses opérationnelles par rapport à 2024.

Performance ESG

En 2025, Cimento Apodi a renforcé ses engagements ESG en intégrant l'excellence opérationnelle, l'engagement auprès des communautés locales et la gouvernance responsable. Un accomplissement majeur a été le Grand arrêt de maintenance du four de Quixeré, réalisé en toute sécurité et avec efficacité par plus de 500 personnes, ce qui a valu à l'entreprise la 3e place au prix Unimed « Companies that Care » pour son attention au bien-être des employés.

Le projet Refarda a illustré les efforts d'économie circulaire en réutilisant 400 uniformes pour créer de nouveaux produits, en soutenant une ONG locale et en favorisant l'innovation impulsée par les employés. La 2e Sustainability Trail a enregistré une hausse de 17 % de participation, avec 23 % des participants provenant de parties prenantes externes, et a introduit des mini-cours animés par des spécialistes pour renforcer l'apprentissage communautaire.

L'engagement des employés s'est accru, avec 11,5 % d'entre eux participant à des actions bénévoles ayant bénéficié à plus de 2 000 personnes, contribuant à l'obtention du label IEP Sustainability Seal. L'entreprise a également mené sa 2e Évaluation des Droits Humains, impliquant l'ensemble des dirigeants et aboutissant à un Plan d'Action priorisé, intégré à la cartographie des risques. Ces initiatives confirment l'engagement continu d'Apodi en faveur de la création de valeur durable pour les personnes, les communautés et l'environnement.

ÉTUDE DE CAS

Projet « Refarda » : Surcyclage des uniformes industriels au Brésil

Avant le projet Refarda, des milliers d'uniformes industriels étaient jetés chaque année. Parallèlement, des femmes qualifiées de la communauté rurale de Quixeré manquaient d'opportunités de revenu. A la suite d'un diagnostic interne des déchets et dans le cadre de l'engagement de TITAN en faveur de l'économie circulaire et du développement local, l'entreprise a lancé, avec l'Association Bénéfique de Quixeré, une initiative volontaire alignée sur les priorités ESG. Le projet a permis de revaloriser les uniformes en kits multifonctionnels. TITAN a fourni gratuitement tous les matériaux, participé à la co-conception des produits et a acheté les kits pour le 2e Congrès sur la Durabilité et l'ESG. L'initiative a réduit les déchets textiles, généré des revenus stables, autonomisé des femmes entrepreneures et renforcé le profil durable de TITAN.

Autres activités commerciales

En 2025, nous avons poursuivi le renforcement de notre activité de services numériques, CemAI, et réalisé des avancées significatives dans nos activités GAEA, Ecorecovery et ST Equipment and Technology.

Économie circulaire

GAEA

Green Alternative Energy Assets (GAEA), créée en 2012 en Bulgarie, fournit des services de valorisation des déchets et produit des combustibles alternatifs. Depuis son entrée en Égypte en 2016, l'entreprise a développé des solutions pour les déchets municipaux solides et fournit du combustible dérivé des déchets (RDF) aux cimenteries. GAEA se concentre sur des concessions gouvernementales de long terme, qui garantissent un approvisionnement stable et réduisent la volatilité. Elle détient aujourd'hui des concessions majeures à Alexandrie, Sharqia, Khanka et Beni Suef, soutenant une production scalable de plus de 400 000 tonnes de RDF. La poursuite des investissements dans les opérations et dans les infrastructures intermédiaires a renforcé le rôle de leader de GAEA.

Ecorecovery

Ecorecovery, fondée en 2015 en Grèce, transforme des déchets solides non recyclables en combustible solide de récupération (SRF) de haute qualité destiné aux fours de cimenterie. Leader du marché grec de la valorisation des déchets, Ecorecovery traite divers flux de déchets, détournant ainsi des volumes significatifs de la mise en décharge. Sa production standardisée garantit un SRF de qualité élevée, contribuant à aider l'industrie cimentière à réduire son empreinte carbone

Employés de l'usine de Thessalonique, en Grèce.

ACMs

Aegean Perlites

En février 2023, TITAN a acquis une participation dans Aegean Perlites afin de renforcer sa gamme de produits de ciment verts et bas carbone. Fondée en 1994, Aegean Perlites exploite des carrières sur l'île de Yali, disposant de réserves de haute qualité et d'installations de chargement portuaire. Ce partenariat sécurise les besoins à long terme de TITAN en pouzzolane et soutient l'expansion de ses solutions de ciment bas carbone. L'entreprise fournit les secteurs de la construction, de l'agriculture et des engrais.

STET

Basée à Boston et filiale du Groupe TITAN, ST Equipment & Technology LLC (STET) conçoit, fabrique et commercialise des équipements de séparation. Sa technologie brevetée traite des poudres sèches et recycle durablement des flux de déchets, contribuant à l'économie circulaire et à l'atténuation du changement climatique. Ses applications incluent le recyclage des cendres volantes issues de la combustion du charbon, le traitement minéral sans eau et la valorisation de protéines végétales destinées à l'alimentation animale et humaine.

En 2025, STET a concentré ses efforts sur le recyclage des cendres volantes issues de décharges historiques pour produire des matériaux cimentaires bas carbone. Leur séparateur, seule technologie non thermique capable d'extraire le carbone des cendres volantes, permet de produire des matériaux de construction durables dont l'empreinte carbone est inférieure de 80 % à celle du ciment Portland ordinaire. STET propose à ses partenaires des services complets pour traiter et valoriser de grands volumes de cendres volantes grâce à sa technologie exclusive et aux canaux de commercialisation de Titan America. En 2025, TITAN a annoncé un projet inédit visant à traiter jusqu'à 300 000 tonnes par an de cendres récoltées, en utilisant le procédé unique de STET sur le site de la centrale de Fiddler's Ferry à Warrington, au Royaume-Uni.

STET a également renforcé ses efforts techniques et commerciaux pour valoriser les co-produits et sous-produits de l'industrie alimentaire humaine et animale. L'objectif est de créer des activités rentables grâce à la production d'ingrédients protéiques de haute qualité à partir de tourteaux d'oléagineux ou de drêches issues de distilleries et brasseries. Dans le traitement des minerais, STET a élargi sa collaboration avec de grands groupes miniers pour améliorer la durabilité des produits et procédés, testant sa technologie de fractionnement sans eau sur des fines de minerai de fer, de la potasse et des minéraux industriels..

Solutions numériques

CemAI, entreprise affiliée, fournit des solutions d'IA pour l'industrie du ciment. Depuis son lancement en 2022, CemAI s'est mondialisé, avec des installations dans toutes les cimenteries du Groupe TITAN ainsi que chez des clients tiers. Son portefeuille comprend deux solutions basées sur l'IA : CemAI Predictive Maintenance et CemAI Process Optimizer.

La maintenance prédictive CemAI, fondée sur l'expertise de TITAN en fabrication, maintenance et digitalisation, aide les cimentiers à améliorer la fiabilité, l'efficacité énergétique, à réduire les coûts de maintenance et les arrêts non planifiés. Elle utilise des technologies d'apprentissage automatique pour analyser en temps réel les données opérationnelles de l'ensemble de l'usine. Les alertes générées sont analysées par des experts qui collaborent avec les équipes locales pour résoudre les problèmes avant qu'ils n'affectent les opérations. Des centres de surveillance à distance collectent et analysent en continu les données provenant des capteurs des usines (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette solution est installée dans toutes les cimenteries du Groupe TITAN ainsi que chez plusieurs clients externes.

Le CemAI Process Optimizer combine intelligence artificielle, apprentissage automatique et expertise industrielle pour améliorer significativement les volumes de production, l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO_2. Grâce à l'analyse de données en temps réel et à l'optimisation prédictive, le CemAI Process Optimizer est déployé dans plusieurs usines TITAN à travers le monde ainsi que chez des producteurs tiers.

Perspectives 2026

L'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée en 2026, maintenant ainsi la résilience observée l'année précédente, malgré l'augmentation des risques géopolitiques. L'inflation était en baisse ce qui permettait d'attendre une normalisation progressive de la politique monétaire. Toutefois, l'escalade du conflit au Moyen -Orient a introduit de nouveaux risques, à travers la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des coûts logistiques et un regain d'incertitude dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait ralentir le rythme des baisses de taux d'intérêt. Les perspectives régionales pour nos marchés restent variées, les États-Unis bénéficiant d'une demande intérieure résiliente, en particulier dans les infrastructures, tandis que la reprise en Europe devrait rester plus fragile compte tenu de sa plus grande exposition à la volatilité des prix de l'énergie.

Le marché américain de la construction devrait rester globalement stable en 2026, dans un contexte de coûts de financement élevés, d'inflation persistante des intrants et de contraintes continues sur la main-d'œuvre. Les évolutions récentes des prix de l'énergie ajoutent une incertitude supplémentaire à un environnement macroéconomique déjà complexe. Les taux hypothécaires devraient rester à des niveaux élevés, continuant de peser sur l'accessibilité au logement et sur l'activité résidentielle, qui devrait demeurer atone. Par conséquent, le point d'inflexion attendu dans la construction résidentielle pourrait être repoussé à 2027, soutenu à plus long terme par un déficit structurel de l'offre de logements. La construction industrielle devrait rester résiliente en 2026, portée par les investissements dans la fabrication, l'énergie et les technologies, principalement dans le Sud. Les infrastructures constituent un point fort, le financement de l'IIJA accélérant les projets en Floride et dans le Mid-Atlantic. Un fort soutien bipartisan devrait conduire au renouvellement du financement fédéral des infrastructures à des niveaux élevés plus tard dans l'année. Malgré les défis à court terme, les marchés dans lesquels nous opérons bénéficient de vents porteurs structurels importants. Ceux-ci incluent les investissements destinés à remplacer et moderniser des infrastructures vieillissantes pour soutenir des populations en croissance, les investissements liés au rapatriement manufacturier, ainsi que les nouvelles tendances autour d'une urbanisation résiliente et des technologies de construction, domaines dans lesquels la demande pour nos produits et nos compétences ne cesse de croître. Nous observons de fortes opportunités sur les marchés à forte demande et y répondons par des investissements ciblés dans l'expansion de capacités, la logistique et les activités adjacentes. Enfin, l'intégration de l'acquisition de Keystone (soumise à l'approbation réglementaire), prévue plus tard en 2026, apportera une capacité domestique substantielle de production de ciment, élargira notre empreinte géographique et renforcera davantage notre position sur la côte Est et dans les régions intérieures.

Le secteur de la construction en Grèce devrait connaître une croissance modérée, soutenue par une demande privée résiliente et des investissements publics soutenus. Avec un PIB attendu en croissance en 2026-2027 à un rythme deux fois supérieur à la moyenne de l'UE, la dynamique en Grèce s'appuie sur le financement par la RRF qui soutiennent l'activité d'investissement. La construction résidentielle reste dynamique, sous l'effet d'une pénurie de logements et de nouvelles politiques du côté de l'offre. Les infrastructures publiques mèneront la croissance, soutenues par des projets financés par l'UE dans les domaines des transports, de l'énergie et de la reconstruction post-catastrophe. Les segments commercial et industriel bénéficient également d'investissements robustes, notamment dans le tourisme, l'industrie manufacturière et les énergies renouvelables.

En 2026, le secteur de la construction sur les marchés d'Europe du Sud-Est devrait se stabiliser à des niveaux élevés, après plusieurs années d'expansion robuste. La construction résidentielle reste un moteur essentiel de la demande, soutenue par l'urbanisation, la pénurie de logements et les investissements liés à la diaspora ; toutefois, les coûts de financement élevés tempèrent la construction de nouveaux logements. La construction non résidentielle privée suit une trajectoire à deux vitesses. D'une part, la vigueur des investissements étrangers et domestiques stimule les projets industriels et énergétiques, notamment la création de nouvelles installations de fabrication et d'installation d'énergie renouvelable à grande échelle, en particulier en Macédoine du Nord. D'autre part, des événements marquants tels que l'EXPO 2027 à venir en Serbie catalysent une vague de développements commerciaux connexes. Les infrastructures publiques devraient constituer le segment le plus dynamique grâce à des projets de transport et d'énergie à grande échelle bénéficiant de fonds de l'UE et d'institutions multilatérales, notamment le plan de relance et de résilience de la Bulgarie et les programmes d'investissement dans les Balkans occidentaux.

En 2026, les secteurs de la construction en Égypte et en Turquie devraient connaître une croissance modérée, sous l'impulsion de vastes pipelines de développement (l'Égypte à elle seule dépasse les 565 milliards de dollars américains), malgré les difficultés persistantes d'accessibilité financière et de financement. La baisse de l'inflation et la plus grande stabilité des taux de change devraient soutenir l'économie égyptienne, tandis que la Turquie bénéficie d'une demande intérieure résiliente et d'un changement progressif de sa politique économique. La construction résidentielle reste un moteur de croissance essentiel dans les deux pays, alimentée par la croissance démographique, la pénurie de logements et les programmes de reconstruction et de rénovation à grande échelle (après le tremblement de terre), alors que l'inflation des coûts et les contraintes de financement persistent. Les mégaprojets industriels et énergétiques, ainsi que l'augmentation des investissements étrangers (FDI) et les efforts de décarbonation, stimulent l'activité non résidentielle privée. Les infrastructures publiques joueront également un rôle central grâce à des programmes soutenus d'investissements publics et publics privés dans les deux pays.

Nos équipes régionales ont fait preuve d'agilité avec une politique de prix adaptative et une solide coordination interfonctionnelle, auxquelles s'ajoutent un bilan solide et une gestion rigoureuse des coûts. Nous intégrons l'IA dans l'ensemble de nos activités afin d'accroître la productivité, tandis que notre stratégie de croissance externe reste fondée sur des objectifs de marge d'EBITDA et de rendement du capital employé (ROCE). Le conflit actuel au Moyen-Orient crée des incertitudes géopolitiques aux implications macroéconomiques, dont l'ampleur ne peut pas encore être pleinement évaluée. Le Groupe TITAN n'a aucune exposition aux régions affectées. Néanmoins, les évolutions liées au conflit, notamment la hausse des prix de l'énergie, devraient influencer les tendances de marché et accentuer les risques inflationnistes. À l'horizon 2026, nous prévoyons une croissance du chiffre d'affaires à périmètre comparable (LfL) à un chiffre bas et une croissance de l'EBITDA (LfL) à un chiffre milieu de la fourchette, soutenues par la résilience des prix ainsi que par des initiatives de productivité et d'efficacité. Par ailleurs, l'intégration de nos récentes acquisitions contribuera également à soutenir la croissance. Les dépenses d'investissement (CapEx) devraient se situer entre 350 millions et 400 millions d'euros, principalement consacrées à des initiatives de croissance et d'efficacité, dans la continuité des dernières années.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Unités de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé Thermaver en Grèce

Notre approche de la gouvernance d'entreprise et de la gestion des risques

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	**56**
Déclaration sur la gouvernance d'entreprise	58
Introduction	58
Code de gouvernance d'entreprise	58
Faits marquants en 2025	58
Conseil d'administration	59
Comités du Conseil d'administration	68
Comités du Groupe	69
Audit externe	73
Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration	73
Processus d'information financière : systèmes internes d'audit et de gestion des risques	73
Audit interne	74
Rapport de rémunération 2025	74
Capital, actions et actionnaires	86
Modification des Statuts de la Société	87
Accords importants affectés par un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat	87
Accords prévoyant une indemnité en faveur des administrateurs ou des employés en cas de démission ou de licenciement économique sans motif valable, ou en cas de licenciement en raison d'une offre de rachat	88
Informations destinées aux investisseurs	88
Gestion des risques	**89**
Stratégie du Groupe en matière de risques	89
Processus de gestion des risques	89
Gestion des risques, gouvernance et contrôles	90
Risques principaux pour TITAN	90

Déclaration de gouvernance d'entreprise

1. Introduction

Titan SA (la Société) est une société anonyme de droit belge. Ses actions sont cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels, d'Euronext Paris et de la Bourse d'Athènes.

La Société s'engage à respecter les principes de gouvernance les plus élevés, en poursuivant l'amélioration continue de ses pratiques de gouvernance d'entreprise et en promouvant la transparence, une gestion responsable, la durabilité et la création de valeur à long terme.

La présente Déclaration de gouvernance d'entreprise a été préparée conformément aux dispositions applicables du droit belge, notamment au Code des sociétés et des associations (le « CSA ») et au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code de GE »). Elle décrit la structure, les principes et les pratiques de gouvernance par lesquels la Société conduit ses activités, assure la responsabilité de ses organes et protège les intérêts de ses actionnaires et de ses parties prenantes.

2. Code de gouvernance d'entreprise (GE)

2.1 Application du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020

La Société applique les principes du Code de GE, mis à la disposition du public sur le site Internet du Comité belge de gouvernance d'entreprise : https://corporategovernancecommittee.be/fr/propos-du-code-2020/2020-belgian-code-corporate-governance

Le Code de GE s'articule autour de dix principes sont détaillés dans plusieurs dispositions/recommandations. Le principe « se conformer ou expliquer » prévoit que toutes les sociétés belges cotées sont tenues de respecter toutes les dispositions du Code de GE, à moins qu'elles ne fournissent une explication adéquate justifiant le fait qu'elles s'écartent d'une disposition.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté une charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de GE »). La Charte de GE décrit les principaux aspects de la structure de gouvernance de la Société, définit les termes de référence du Conseil d'administration et de ses comités, et intègre le Code de négociation, qui fixe les règles applicables aux transactions sur les titres de la Société. La Charte de GE, modifiée de manière à refléter l'évolution de la gouvernance de la Société, est disponible sur le site Internet de cette dernière (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/).

2.2 Dérogations au Code de GE

La Société déroge en partie au Principe 7.6 du Code de GE, étant donné qu'une rémunération fondée sur des actions n'est actuellement accordée qu'au Président non exécutif du Conseil d'administration. Cette dérogation partielle s'explique par le fait que les intérêts des membres non exécutifs du Conseil d'administration sont suffisamment alignés sur la création de valeur à long terme pour la Société, même en l'absence d'une part de leur rémunération attribuée sous forme d'actions. Néanmoins, la Société poursuit l'examen de son cadre de gouvernance et évalue les possibilités d'alignement supplémentaire avec la disposition 7.6 du Code, dans la continuité de l'adaptation précédemment mise en œuvre pour le Président non exécutif.

2.3 Structure de gouvernance

La Société a adopté une structure de gouvernance à un niveau composée du Conseil d'administration, revêtu de l'autorité de prendre toutes les mesures nécessaires ou bénéfiques à la réalisation de l'objet de la Société à l'exception des actes que la loi réserve à l'Assemblée générale des actionnaires.

Au moins une fois tous les cinq ans, le Conseil d'administration examine si la structure de gouvernance choisie est toujours appropriée ; dans le cas contraire, il doit proposer une nouvelle structure de gouvernance à l'Assemblée générale des actionnaires. En 2023, le Conseil d'administration a évalué la structure de gouvernance à un seul niveau et conclu que la structure de gouvernance choisie reste appropriée.

3. Faits marquants en 2025

3.1 Début 2025, le Groupe TITAN a franchi une étape importante dans la réalisation de ses objectifs stratégiques avec la réussite de l'introduction en bourse de Titan America, société mère des activités du Groupe TITAN aux États-Unis, à la bourse de New York. Cette opération reflète notre engagement à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et consolide notre position sur le marché mondial.

L'admission à la cotation de Titan America a entraîné des modifications de la composition du Conseil d'administration de la Société et de ses Comités. Afin de garantir l'efficacité de la gouvernance et la stabilité du leadership, à compter du 7 février 2025, William J. Antholis, Sandra Santos et Vassilios (Bill) Zarkalis ont quitté le Conseil d'administration de la Société pour rejoindre le Conseil d'administration de Titan America. En outre, Ioannis Paniaras, Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe, a également démissionné du Conseil d'administration de la Société avec effet au 7 février 2025, afin de poursuivre la rationalisation de la composition du Conseil.

Au cours de l'exercice, les deux Conseils ont exercé leurs missions conformément à des pratiques de gouvernance établies et rigoureuses, en maintenant une répartition claire des responsabilités et en exerçant leurs fonctions de manière indépendante, sans chevauchement ni interférence dans leurs domaines respectifs de supervision ou de prise de décision.

3.2 À compter du 5 mai 2025, et à la suite de l'approbation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la Société a modifié sa dénomination sociale, passant de Titan Cement International SA à Titan SA, adoptant ainsi une appellation qui reflète mieux sa vision plus large et plus avant-gardiste, en phase avec son engagement en faveur de la durabilité et de la fourniture de produits et solutions à valeur ajoutée pour un avenir durable. De plus, le nom de domaine de la Société a été changé pour devenir « www.titanmaterials.com ».

3.3 À l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025, les actionnaires ont confirmé leur confiance dans la direction de la Société en renouvelant le mandat de l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2026.

3.4 Sur recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration a nommé Ioannis Ioannou en qualité de nouveau Directeur financier du Groupe, avec effet au 1er novembre 2025, en remplacement de Michael Colakides, qui continuera d'exercer les fonctions de Directeur général et de Président du Comité de direction de la Société. Par ailleurs, avec effet au 1er juillet 2025, le Conseil d'administration a désigné Ioannis Ioannou pour siéger au sein du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe, et Michael Colakides pour siéger au sein du Comité de stratégie.

4. Conseil d'administration

4.1 Présentation graphique

Répartition par âge des membres du Conseil d'administration

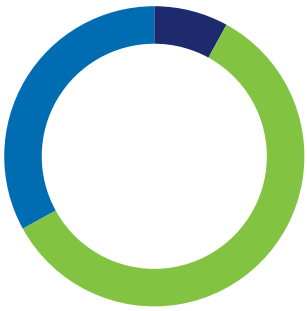

- Moins de 45 ans : **8 %**
- De 45 à 65 ans : **59 %**
- Plus de 65 ans : **33 %**

Hommes/Femmes au sein du Conseil d'administration

- Hommes : **66.67 %**
- Femmes : **33,33 %**

Indépendance

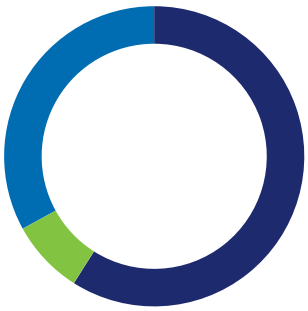

- Administrateurs non exécutifs indépendants : **59 %**
- Administrateurs non exécutifs non indépendants : **8 %**
- Administrateurs exécutifs : **33 %**

Ancienneté des membres

- Moins de 3 ans : **17 %**
- 3-5 ans : **25 %**
- Plus de 5 ans : **58 %**

Expertise des membres

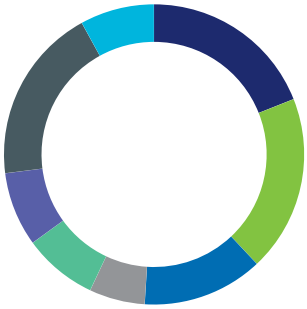

- Finance/Économie : **19 %**
- Gestion d'entreprise : **19 %**
- Industrie : **13 %**
- Ingénierie : **6 %**
- Audit/juridique et réglementation : **8 %**
- Durabilité : **8 %**
- Expérience internationale **19 %**
- Numérisation : **8 %**

Ancienneté moyenne des administrateurs

4,9 ans

Participation aux réunions du Conseil d'administration

99,38 %

Participation aux réunions des Comités du Conseil d'administration

100 %

Nationalités représentées au Conseil

4

Britannique, chypriote, française et grecque

4.2 Informations relatives aux Administrateurs

Dimitrios Papalexopoulos

- Président du Conseil d'administration
- Administrateur non exécutif
- Membre du Comité de rémunération

Né : 1962

Dimitrios Papalexopoulos a débuté sa carrière comme consultant pour McKinsey & Company Inc. aux États-Unis et en Allemagne. Il a rejoint le Groupe TITAN en 1989, et a occupé le poste de CEO du Groupe entre 1996 et 2019. De 2019 à 2022, il a exercé les fonctions de Président du Comité exécutif du Groupe.

Mandats dans des Sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Membre de la European Round Table for Industry (« ERT ») et coprésident de son comité « Energy Transition & Clean Industry ».
- Vice-président du conseil d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (« IOBE »).
- Membre du Conseil d'administration de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (« ELIAMEP »).
- Membre du Conseil d'administration d'Endeavor Greece.
- Membre du Conseil général de la Banque de Grèce (depuis avril 2025).
- Membre du Conseil d'administration de Carmeuse Group.

Formation :

Dimitrios Papalexopoulos est titulaire d'un MSc en génie électrique de l'École polytechnique fédérale Suisse (« ETHZ ») et d'un MBA de la Harvard Business School.

Kyriacos Riris

- Vice-président du Conseil d'administration
- Administrateur indépendant
- Président du Comité d'audit et des risques

Né : 1949

Kyriacos Riris a passé ses examens professionnels auprès de l'Association of Certified Chartered Accountants (« ACCA ») au Royaume-Uni en 1975, et est devenu membre de l'ACCA en 1985. Depuis 1976, il a surtout travaillé en Grèce. Il a fait partie du Comité exécutif de PwC Grèce et est devenu associé en 1984. Ses responsabilités ont inclus celles de directeur associé du département d'audit et du département Conseil, puis d'associé principal adjoint du territoire. En 2009, il a été élu président du conseil d'administration de PwC en Grèce, fonction qu'il a quittée en 2014.

Avec quelque 40 années de carrière, il a acquis une vaste expérience auprès d'entités nationales et multinationales dans divers secteurs et industries, notamment la fabrication, le transport maritime, le commerce, l'alimentation et les boissons, la construction, les produits pharmaceutiques, les services financiers et les systèmes d'information.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Membre du conseil d'administration de Diana Shipping Inc. et président du comité d'audit et membre du comité de nomination.

Autres mandats :

Senior Advisory Consultant chez Alantra.

Formation :

Kyriakos Riris a fait ses études secondaires à Chypre, avant de poursuivre ses études supérieures et d'obtenir des qualifications professionnelles à l'école polytechnique de Birmingham.

Michael Colakides

- Directeur Général de la Société
- Membre du Comité de stratégie
- Président du Comité de direction

Né : 1954

Michael Colakides a commencé sa carrière à Citibank Greece, où il a occupé au fil du temps les fonctions de Head of FIG et Head of Corporate Finance and Local Corporate Banking (1979-1993). En 1993, il a été nommé vice-président exécutif de la Banque nationale de Grèce, responsable des activités bancaires pour les entreprises et les particuliers, du réseau de succursales nationales et internationales. En 1994, il a rejoint TITAN Cement Company SA, où il a occupé le poste de directeur financier du Groupe et de membre du Conseil d'administration, et a piloté des acquisitions dans le secteur du ciment en Europe du Sud-Est, en Égypte et aux États-Unis. De 2000 à 2007 il a été vice-président et directeur général de la Piraeus Bank S.A., supervisant les activités nationales de banque de gros et de détail ainsi que le réseau et les activités internationales du Groupe. En 2007, il a rejoint EFG Eurobank Ergasias S.A. en tant que CEO adjoint - directeur des risques du Groupe (2007–2013), où il a supervisé les fonctions de gestion des risques du groupe en Grèce et à l'international. Il a fait son retour dans le Groupe TITAN en janvier 2014, en tant que directeur financier du Groupe mais aussi membre exécutif du Conseil d'administration.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de Titan America SA, société cotée à la bourse de New York.

Autres mandats :

Président non exécutif d'Alpha Bank Cyprus.

Formation :

Michael Colakides est titulaire d'une licence en économie de la London School of Economics et d'un MBA de la London Business School.

Marcel Cobuz

- Administrateur exécutif
- Membre du Comité de stratégie
- Président du Comité Exécutif du Groupe

Né : 1971

Marcel Cobuz compte plus de 20 ans d'expérience à des postes de direction, d'innovation et de transformation au niveau international. Il a débuté sa carrière dans le domaine de la banque d'investissement et en tant qu'entrepreneur en Roumanie. En 2000, il a rejoint Lafarge, une grande entreprise multinationale de matériaux de construction, où il a occupé divers postes de direction en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Son précédent poste avant de rejoindre TITAN était celui de directeur général Europe de LafargeHolcim. Au cours de sa carrière, il a également siégé au conseil d'administration de différentes entreprises et d'organisations éducatives à but non lucratif.

Mandats dans des sociétés cotées :

Président du Conseil d'administration de Titan America SA, société cotée à la bourse de New York.

Autres mandats :

- Membre du Conseil d'administration de la Global Cement and Concrete Association.
- Membre du Board of Governors de St. Catherine's British School.

Formation :

Marcel Cobuz a étudié le droit et l'économie à Bucarest, a suivi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et a participé à des programmes pour cadres à l'INSEAD, à l'IMD et au Singularity Group.

Andreas Artemis

- Administrateur indépendant
- Président du Comité de rémunération
- Membre du Comité d'audit et des risques (depuis le 1er janvier 2026)

Né : 1954

Andreas Artemis est membre exécutif du conseil d'administration du Commercial General Insurance Group depuis 1985 et son président depuis 2002. Il a siégé au Conseil d'administration du groupe Bank of Cyprus en tant que membre (2000–2005), vice-président (2005–2012) puis président (2012–2013). Il a également siégé au conseil d'administration de l'Autorité des télécommunications de Chypre (1988 – 1994) et a été consul général honoraire d'Afrique du Sud à Chypre (1996 – 2012).

Mandats dans des sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'administration de Commercial General Insurance Group.
- Membre du Conseil d'administration de la Fédération des employeurs et des industriels de Chypre
- Membre du Conseil d'administration de la Cyprus Red Cross Society.

Formation :

Andreas Artemis a étudié le génie civil au Queen Mary and Imperial College de University of London et est titulaire d'une licence (ingénierie) et d'une maîtrise (MSc).

Leonidas Canellopoulos

- Administrateur exécutif
- Membre du Comité de stratégie

Né : 1988

Leonidas Canellopoulos est Directeur de l'innovation et du développement durable du Groupe TITAN, également en charge des Affaires d'entreprise du Groupe. Depuis 2012, il a occupé diverses fonctions au sein des fonctions financières et de planification stratégique du Groupe ainsi que le poste de directeur des Opérations ciment du Groupe pour la région grecque, après avoir travaillé pour Separation Technologies LLC.

Mandats dans des sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Membre du Conseil d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (« IOBE »).
- Membre du Conseil d'administration de Junior Achievement Greece.

Formation :

Leonidas Canellopoulos est titulaire d'une licence en économie avec mention de l'université de Harvard et d'un MBA de l'INSEAD, où il a reçu le prix Henry Ford II.

Haralambos (Harry) G. David

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité de nomination

Né : 1965

Harry David a commencé sa carrière comme conseiller en investissement certifié au Crédit Suisse à New York. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein des sociétés du groupe Leventis au Nigeria, en Grèce et en Irlande. Il a siégé aux conseils d'administration d'Alpha Finance, de la société publique grecque d'électricité et de la banque Emporiki (Crédit Agricole).

Il a été élevé au rang de Taxiarque du Patriarcat orthodoxe grec d'Alexandrie et de Chef de Sujkin Keffi au Nigeria.

Mandats dans des sociétés cotées :

Président non exécutif du Conseil d'administration de Frigoglass S.A.

Autres mandats :

- Membre des Conseils d'administration d'A.G. Leventis (Nigéria) PLC, de Nigerian Bottling Company Ltd, de Frigoglass Industries (Nigéria) Ltd, de Pikwik (Nigéria) Ltd, d'Aristeus Financial Services Ltd et de Torval Investment Corporation.
- Membre du Conseil d'administration de l'A.G. Leventis Foundation, Chypre.
- Membre du Conseil d'administration de Cyprus Seeds for Technological Innovation.
- Membre du Conseil d'administration d'ANIMA Hellenic Wildlife Care Association.
- Membre du comité d'acquisition de TATE Modern pour l'Afrique.
- Membre du conseil mondial du Studio Museum de Harlem.
- Président du comité des bourses de préparation olympique de l'A.G. Leventis Foundation.

Formation :

Harry David a obtenu son BS au Providence College, Rhode Island.

Lyn Grobler

- Administratrice indépendante
- Présidente du Comité de nomination

Née : 1964

Lyn Grobler est une cadre supérieure chevronnée, qui a largement fait ses preuves dans les domaines de la technologie et de l'informatique. Au cours de sa carrière, elle a géré des stratégies et des projets technologiques mondiaux de grande envergure dans le secteur bancaire, l'assurance et la négociation, en étant basée à Londres et en Afrique du Sud. Elle a occupé plusieurs fonctions de direction chez BP sur une période de dix ans, dernièrement en qualité de Vice-présidente et Directrice des systèmes d'information (CIO) des fonctions Corporate. De 2016 à 2025, elle a exercé les fonctions de Directrice des systèmes d'information (CIO) du groupe chez Howden Group Holdings, où elle a déployé une stratégie informatique au service des ambitions de croissance du groupe. Elle est actuellement directrice de la technologie chez St. James's Place.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Vice-présidente indépendante du Conseil d'administration de Bank of Cyprus.

Autres mandats :

S.o.

Formation :

Lyn Grobler est titulaire d'un diplôme national supérieur en systèmes informatiques de l'université de Durban (Afrique du Sud) et d'un diplôme national en traitement électronique des données de l'université de la Péninsule du Cap (Afrique du Sud).

Paula Hadjisotiriou

- Administratrice indépendante
- Membre du Comité de rémunération

Née : 1957

Paula Hadjisotiriou possède une vaste expérience de la banque et de la gestion en Europe, avec une expertise dans les domaines de la finance, de la stratégie, de la gouvernance, de la rémunération et des transactions d'entreprise. Après avoir obtenu son diplôme d'expert-comptable à Londres et travaillé chez PwC, elle a rejoint le Groupe Latsis en Grèce en tant qu'auditrice interne adjointe du Groupe, puis a entamé une longue carrière dans la banque de 1990 à 2015 auprès d'Eurobank Ergasias (directrice financière du Groupe, responsable de la stratégie et de la gouvernance et secrétaire de la Société) et de la Banque nationale de Grèce (directrice financière du Groupe et CEO adjointe du Groupe, également en charge de la trésorerie et des opérations). Elle a été membre indépendante du conseil d'administration, membre des comités d'audit, des risques et de la technologie et présidente du comité des risques de Bank of Cyprus de 2018 à 2023. Elle a également été membre indépendante du conseil d'administration, membre du comité des risques et présidente des comités d'audit et de rémunération de Credit Suisse (Europe) à Madrid jusqu'en 2025.

Mandats dans des sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Membre non exécutif du Conseil d'administration d'EFG Private Bank Ltd (Londres) et membre du Comité de nomination.
- Conseillère auprès du Group CEO d'EFG International, société cotée à la Bourse suisse.

Formation :

Paula Hadjisotiriou est titulaire d'un Foundation Diploma de la North London Polytechnic et membre de l'Institut des comptables agréés en Angleterre et au Pays de Galles depuis 1981.

Natalia Nikolaidi[1]

- Administratrice indépendante
- Membre du Comité d'audit et des risques

Née : 1965

Natalia Nikolaidi apporte au Conseil une combinaison approfondie de gestion des risques en matière de gouvernance et de questions réglementaires et juridiques. Basée à New York et à Londres au cours de ses 30 ans de carrière, elle a prodigué des conseils dans le cadre de transactions internationales, de projets et de relations réglementaires de haut niveau. Elle a travaillé pour Credit Suisse durant 24 ans, en tant que directrice juridique mondiale de la division Banque d'investissement et marchés des capitaux. Elle était auparavant responsable des risques et des contrôles au sein de la division Banque d'investissement de Credit Suisse. De 1991 à 1996 elle a exercé dans des cabinets privés new-yorkais et s'est spécialisée dans le financement des entreprises.

Mandats dans des sociétés cotées :

- Membre indépendant du Conseil d'administration d'Aegean Airlines S.A. et Présidente du comité de rémunération et de nomination, et du comité du développement durable.
- Membre indépendant de SMCP S.A. (société cotée en France) et membre des comités d'audit et de durabilité.

Autres mandats :

Membre du Conseil d'administration de Cyprus Seeds, un fonds à impact sur l'innovation.

Formation :

Natalia Nikolaidi est diplômée en économie de la Yale University et a obtenu des diplômes supérieurs en droit (Juris Doctor) et en affaires internationales (Masters) à la Georgetown University, ainsi qu'en droit de l'Union européenne au Collège d'Europe (Bruges, Belgique).

[1] Natalia Nikolaidi a été membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques jusqu'au 31 décembre 2025.

Alexandra Papalexopoulou

- Administratrice exécutif
- Présidente du Comité de stratégie
- Membre du Comité de nomination

Née : 1966

Alexandra Papalexopoulou a commencé sa carrière comme analyste pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) puis comme associée au cabinet de conseil Booz Allen Hamilton à Paris au début des années 1990. Entrée dans le Groupe TITAN en 1992, elle a débuté dans la négociation internationale et le développement commercial, avant de s'orienter vers la planification stratégique, puis de devenir Vice-présidente du Comité exécutif du Groupe.

Mandats dans des sociétés cotées :

Administratrice non exécutive indépendante d'Aegean Airlines S.A.
Autres mandats :

- Trésorière de la Fondation Paul and Alexandra Canellopoulos.
- Membre du Board of Trustees d'INSEAD Business School.

Formation :

Alexandra Papalexopoulou est titulaire d'une licence en économie du Swarthmore College, aux États-Unis, et d'un MBA de l'INSEAD, en France.

Dimitris Tsitsiragos

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité d'audit et des risques
- Membre du Comité de stratégie

Né : 1963

Dimitris Tsitsiragos compte plus de 30 années d'expérience internationale dans la finance des marchés émergents, couvrant de nombreux industries, secteurs et produits. Il a commencé sa carrière en 1985 à New York en tant qu'évaluateur d'obligations d'entreprises chez Interactive Data Services (ancienne filiale de Chase Manhattan). En 1989, il a rejoint la Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, et l'a quittée en 2017 en tant que vice-président, supervisant les opérations mondiales et les relations institutionnelles avec les gouvernements, les institutions financières et les clients du secteur privé, et présidant le comité corporate credit de l'IFC. Au cours de sa carrière chez IFC, il a exercé les fonctions de Vice-Président pour l'Europe, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (Istanbul), directeur pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud (Caire), directeur du département Fabrication et services mondiaux, directeur pour l'Asie du Sud (New Delhi), responsable des nouveaux investissements, Europe centrale et orientale, responsable du pétrole et du gaz, et autres fonctions d'investissement antérieures. De 2018 à 2022, il a été Conseiller senior pour les marchés émergents chez PIMCO.

Mandats dans des sociétés cotées :

Président indépendant du Conseil d'administration d'Alpha Bank (Grèce).

Autres mandats :

S.o.

Formation :

Dimitris Tsitsiragos est titulaire d'un MBA (George Washington University) et d'une licence en économie (Rutgers University), et a suivi le programme de développement des cadres du Groupe de la Banque mondiale à Harvard Business School.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

4.3 Rôle et pouvoirs du Conseil d'administration

Organe collégial, le Conseil d'administration s'efforce de favoriser une création de valeur durable par la Société en fixant la stratégie de cette dernière, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique et en contrôlant la performance de la Société.

Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, hormis ceux que la loi ou les Statuts de la Société réservent à un autre organe de la Société.

Le rôles, les missions et les pouvoir du Conseil d'administration sont détaillés dans les Statuts et la Charte de GE de la Société, tous deux disponibles sur le site Internet de la Société (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/).

4.4 Désignation et remplacement de membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 17 de ses Statuts, la Société est gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de trois ans et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Leur mandat peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour quelque raison que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir temporairement à cette vacance, sous réserve de la confirmation de cette désignation par l'Assemblée générale des actionnaires suivante.

En l'absence de confirmation, le mandat de l'Administrateur désigné expirera immédiatement après l'Assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de la validité de la composition du Conseil d'administration jusqu'à cette date.

Jusqu'à ce que l'Assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'administration désigne une personne au poste vacant, les administrateurs dont le mandat a expiré restent en fonction si leur maintien est nécessaire pour conserver le nombre minimum d'administrateurs requis par la loi ou les Statuts de la Société.

4.5 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration se composait de douze administrateurs :

- Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont séparées.
- La majorité d'entre eux, à savoir huit sur douze, y compris le Président, sont des administrateurs non exécutifs.
- Sept des douze administrateurs, à savoir Andreas Artemis, Haralambos David, Lyn Grobler, Paula Hadjisotiriou, Natalia Nikolaidi, Kyriacos Riris et Dimitris Tsitsiragos, remplissaient, lors de leur nomination, les critères d'indépendance prévus à l'article 7.87 du CSA ainsi que ceux de la disposition 3.5 du Code de GE.
- Quatre des douze administrateurs, à savoir Leonidas Canellopoulos, Marcel Cobuz, Michael Colakides et Alexandra Papalexopoulou, sont des administrateurs exécutifs.
- Quatre des douze administrateurs sont des femmes.
- Les administrateurs représentent quatre nationalités différentes (britannique, chypriote, française et grecque).

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2025[1]

Nom	Fonction	Date de début du premier mandat	Date de début du mandat en cours	Date de fin de l'actuel mandat
Dimitrios Papalexopoulos	Président, Administrateur non exécutif	juillet 2019	mai 2025	mai 2026
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant	Octobre 2018	mai 2025	mai 2026
Michael Colakides	Directeur général	Juillet 2019	mai 2025	mai 2026
Marcel Cobuz	Administrateur exécutif	Janvier 2023	mai 2025	mai 2026
Andreas Artemis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	mai 2025	mai 2026
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	Juillet 2019	mai 2025	mai 2026
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	mai 2025	mai 2026
Lyn Grobler	Administratrice non exécutive indépendante	décembre 2021	mai 2025	mai 2026
Paula Hadjisotiriou	Administratrice non exécutive indépendante	juin 2023	mai 2025	mai 2026
Natalia Nikolaidi[2]	Administratrice non exécutive indépendante	mai 2022	mai 2025	mai 2026
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	juillet 2019	mai 2025	mai 2026
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant	mars 2020	mai 2025	mai 2026

1. William J. Antholis, Ioannis Paniaras, Sandra Santos et Vassilios (Bill) Zarkalis ont été membres du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
2. Natalia Nikolaidi a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2025.

Début 2026, à la suite de la démission de Natalia Nikolaidi, le Conseil d'administration a décidé de coopter Stella Kyriakides en tant qu'administratrice non exécutive indépendante de la Société, pour la durée restante du mandat initial de Natalia Nikolaidi. Cette cooptation est soumise à la confirmation de la prochaine assemblée générale des actionnaires et a pris effet le 3 février 2026.

Stella Kyriakides
Née en 1956.

Stella Kyriakides a exercé les fonctions de Commissaire européenne à la santé et à la sécurité alimentaire (décembre 2019 – novembre 2024), où elle a joué un rôle central dans l'élaboration des politiques européennes de santé. Elle dispose de plus de 40 ans d'expérience en santé publique, en oncologie, en égalité femmes-hommes dans le domaine de la santé et en élaboration de politiques centrées sur les patients, conjuguant expertise clinique, leadership politique et action de plaidoyer aux niveaux national, européen et international. Elle a débuté

sa carrière dans les services de santé mentale pour enfants et adolescents avant d'entrer dans la vie publique. De 2006 à 2019, elle a été membre de la Chambre des représentants de Chypre et, en 2017, a été élue présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, devenant la seule ressortissante chypriote à accéder à cette fonction. Elle est la fondatrice et ancienne présidente d'Europa Donna Cyprus – The European Breast Cancer Coalition. Elle a également dirigé le Plan national de lutte contre le cancer de Chypre en tant que présidente du Comité national de lutte contre le cancer de Chypre. Son action en matière de leadership dans le domaine de la santé et de défense des patients a été reconnue à l'international, notamment par l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'University of Reading, par une distinction de l'Association des Ligues européennes contre le cancer (2024) et par le Yvonne Lifetime Achievement Award in Oncology (2025). Elle exerce actuellement les fonctions de Co-présidente de l'Advisory Board de la European School of Oncology, de membre du Conseil d'administration de l'Université de Chypre et de membre de la Global Alliance for Women's Health – Community of Champions du Forum économique mondial (WEF).

4.6 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises en 2025 : les 15 janvier, 7 février, 26 mars, 7 mai, 8 mai, 10 juin, 30 juillet, 29 octobre, 5 novembre, 25 novembre et 30 décembre.

Conformément aux dispositions 3.11 du Code de GE et 4.5.2 du Chapitre 4 de la Charte de GE, les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont tenu une réunion le 5 novembre 2025, en l'absence du Directeur général et des autres administrateurs exécutifs, à laquelle ont participé 100 % des membres concernés.
En 2025, les membres du Conseil d'administration ont atteint un taux de présence de 99,43 % aux réunions du Conseil, tandis que les Comités ont enregistré un taux de présence de 100 %.

Le tableau ci-dessous présente les taux de présence individuels des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci et aux réunions des comités du Conseil tenues en 2025.

Présence individuelle des administrateurs, 2025

Administrateur	Réunions du Conseil d'administration	Taux de participation individuel aux réunions du Conseil d'administration (%)	Réunions des Administrateurs non exécutifs	Réunions du Comité d'audit et des risques	Réunions du Comité de rémunération	Réunions du Comité de nomination	Réunions du Comité de stratégie	Taux de participation individuel aux réunions des comités (%)
Dimitrios Papalexopoulos	11/11	100 %	1/1	-	4/4	-	-	100 %
Kyriacos Riris	11/11	100 %	1/1	5/5	-	-	-	100 %
Michael Colakides[1]	11/11	100 %	-	-	-	-	2/2	100 %
Marcel Cobuz	11/11	100 %	-	-	-	-	4/4	100 %
William J. Antholis[2]	2/2	100 %	-	-	-	-	-	100 %
Andreas Artemis[3]	11/11	100 %	1/1	-	4/4	-	-	100 %
Leonidas Canellopoulos	11/11	100 %	-	-	-	-	4/4	100 %
Haralambos David[4]	11/11	100 %	1/1	-	-	4/4	-	100 %
Lyn Grobler[5]	11/11	100 %	1/1	-	-	4/4	-	100 %
Paula Hadjisotiriou	11/11	100 %	1/1	-	4/4	-	-	100 %
Natalia Nikolaidi	11/11	100 %	1/1	5/5	-	-	-	100 %
Ioannis Paniaras[6]	1/2	50 %	-	-	-	-	-	-
Alexandra Papalexopoulou	11/11	100 %	-	-	-	4/4	4/4	100 %
Sandra Santos[7]	2/2	100 %	-	-	-	-	1/1	100 %
Dimitris Tsitsiragos	11/11	100 %	1/1	5/5	-	-	4/4	100 %
Vassilios (Bill) Zarkalis[8]	2/2	100 %	-	-	-	-	-	-

1. Michael Colakides a été nommé membre du Comité de stratégie, avec effet au 1er juillet 2025. Il a par conséquent assisté à toutes les réunions du Comité de stratégie convoquées postérieurement à sa nomination.
2. William J. Antholis a été membre du Conseil d'administration et du Comité de nomination jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, il a assisté à toutes les réunions convoquées antérieurement à cette date.
3. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 octobre 2025, Andreas Artemis était représenté par Dimitrios Papalexopoulos.
4. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2025, Haralambos David était représenté par Kyriacos Riris.
5. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 février 2025, Lyn Grobler était représentée par Kyriacos Riris.
6. Ioannis Paniaras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, il a assisté à l'une des deux réunions convoquées antérieurement à cette date.
7. Sandra Santos a été membre du Conseil d'administration et du Comité de stratégie jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, elle a assisté à toutes les réunions convoquées antérieurement à cette date.
8. Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, il a assisté à toutes les réunions convoquées antérieurement à cette date.

Délibérations et décisions

En 2025, les réunions du Conseil d'administration ont porté principalement, mais pas exclusivement, sur les points suivants :

- Performances financières : approbation du budget annuel, alignement des objectifs financiers sur les objectifs stratégiques, suivi de l'exécution budgétaire et des performances financières par rapport aux objectifs et examen et approbation des états financiers.
- Procédure d'introduction en bourse des activités américaines du Groupe TITAN : discussions et décisions relatives à la finalisation de la cotation, à la bourse de New York, de la société du Groupe belge Titan America SA, société mère des activités aux États-Unis.
- Planification stratégique : approbation du plan de croissance « TITAN Forward 2029 », suivi de la mise en œuvre de la stratégie, examen de nouvelles initiatives destinées à renforcer la durabilité et l'innovation, et alignement des objectifs stratégiques sur l'évolution des priorités et des ambitions du Groupe TITAN ;

- Fusions/acquisitions et développement commercial : examen et approbation de plusieurs projets d'acquisition dans les régions d'implantation du Groupe (États-Unis, Europe, Méditerranée orientale) ainsi que d'autres transactions stratégiques, notamment des partenariats et des cessions, avec analyse de leur pertinence stratégique, de leurs implications financières et des risques associés ;
- Contrats de financement : Examen et approbation de l'émission par Titan Global Finance Plc de 350 millions d'euros d'obligations de premier rang arrivant à échéance en 2031, et examen des garanties d'entreprise accordées en faveur des sociétés du Groupe TITAN afin de soutenir leurs dispositifs opérationnels et de financement.
- Points d'actualité opérationnels : suivi de l'avancement de la transformation numérique et des principaux projets opérationnels, des jalons atteints, des défis affectant les opérations courantes, ainsi que des projets d'amélioration des infrastructures et des investissements visant à renforcer l'efficacité opérationnelle ;
- Performance ESG : analyse des émissions de CO_2 conformément à l'objectif de 1,5°C de la SBTi, points et discussions trimestriels sur les principaux sujets et initiatives en matière de durabilité et d'innovation verte, et informations trimestrielles sur les notations ESG ;
- Contrôle interne et gestion des risques : suivi du cadre de contrôle interne et de gestion des risques et réexamen des stratégies et actions mises en œuvre afin d'atténuer les risques identifiés, y compris les risques liés à la durabilité.
- Gouvernance d'entreprise : restructuration post-entrée en bourse du Conseil d'administration et de ses Comités, échanges relatifs aux procédures de gouvernance applicables après l'introduction en bourse, examen de la recommandation à soumettre à l'Assemblée générale en vue du renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration, ainsi que revue et approbation des modifications apportées à la Charte de GE et à la Politique de rémunération ;
- Capital humain : échanges relatifs à la succession du Directeur financier du Groupe, à la planification des successions pour les fonctions clés, au développement des compétences critiques, au renforcement de l'engagement des collaborateurs et à l'adaptation des structures organisationnelles en soutien à la croissance et à la transformation.

4.7 Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à son mandat présenté au chapitre 4 de la Charte de GE, le Conseil d'administration réalise au moins tous les trois ans une évaluation de ses propres performances et son interaction avec la direction générale, ainsi que sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités. Cette évaluation est réalisée selon un processus formel avec ou sans intervention extérieure.

En 2023, le Conseil d'administration a réalisé une évaluation formelle du Conseil sans intervention externe. Cette évaluation portait principalement sur les performances, la composition, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi sur les interactions entre le Conseil d'administration et la direction générale de la Société.

Ces résultats ont révélé un large consensus concernant la mise en œuvre réussie de bonnes pratiques en ce qui concerne les principaux objectifs de gouvernance. Aucune préoccupation n'a été soulevée concernant la performance, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration.

La prochaine évaluation du Conseil d'administration est prévue en 2026.

4.8 Code de conduite

La Société a élaboré un Code de conduite fixant les normes prévues en matière de comportement responsable et éthique attendu des membres du Conseil d'administration, comme précisé au chapitre 11 de la Charte de GE.

Conformément au Code de conduite, les membres du Conseil d'administration sont tenus d'agir avec honnêteté, intégrité et probité et dans le meilleur intérêt de la Société, du Groupe TITAN et de ses parties prenantes. Ils doivent se consacrer activement à leurs fonctions et être capables de porter un jugement solide, objectif et indépendant dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les membres du Conseil d'administration, pendant leur mandat comme après celui-ci, sont tenus de traiter toutes les informations confidentielles avec le plus grand soin. Ils ne doivent pas exploiter ces informations dans leur intérêt personnel ou à toute fin sortant du cadre de leurs missions officielles, ni les communiquer à quiconque en dehors de la Société ou du Groupe TITAN sauf s'ils y sont contraints par la loi ou s'ils en ont reçu l'autorisation à des fins opérationnelles.

Le Code de conduite énonce également les principes auxquels chaque administrateur est tenu d'adhérer dans le cadre de ses transactions avec la Société ou avec le Groupe TITAN afin de garantir aussi bien la transparence que le respect des procédures concernées.

Chaque membre du Conseil d'administration doit gérer ses affaires personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts effectif ou perçu avec la Société ou le Groupe TITAN.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'informer ce dernier des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si un administrateur a un intérêt financier direct ou indirect qui entre en conflit avec les intérêts de la Société, il ou elle est tenu(e) d'en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision ; le Conseil d'administration est tenu de mettre en œuvre les procédures prévues aux articles 7.96 et 7.97 du CSA.

En 2025, les décisions suivantes ont été prises en l'absence d'un ou de plusieurs membres exécutifs du Conseil d'administration :

Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 26 mars 2025 : Reporting du Comité de rémunération

« Après la présentation des points à l'ordre du jour, les administrateurs exécutifs de la Société, à savoir Leonidas Canellopoulos, Marcel Cobuz, Michael Colakides et Alexandra Papalexopoulou, ont déclaré se trouver en situation de possible conflit d'intérêts, conformément à l'article 7.96 du CSA, à l'égard des points soumis à délibération, et se sont retirés de la réunion. Ce conflit d'intérêts est lié au fait que les administrateurs exécutifs susmentionnés sont des bénéficiaires potentiels des plans d'intéressement à court terme et à long terme, des augmentations de salaire pour 2025, du versement de primes pour 2024 et des octrois au titre du LTIP pour 2025. Dimitris Katsaounis, secrétaire du Conseil d'administration, s'est également retiré, tandis qu'Alexandra Eleftheriou, Directrice des ressources humaines et secrétaire du Comité de rémunération, a été invitée à participer à la réunion.

Les membres non exécutifs présents du Conseil d'administration, à l'issue d'un débat approfondi sur les recommandations du Comité de rémunération, qui servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires, ont décidé, à l'unanimité et par des votes distincts, ce qui suit :

(i) approuver les modifications proposées aux plans d'intéressement à court terme et à long terme telles que présentées par le Comité de rémunération.

(ii) approuver les salaires annualisés pour 2025, le versement des primes au titre de 2024 et les attributions au titre du plan d'intéressement à long terme pour 2025 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que pour la Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe, étant précisé que le montant total (arrondi) des éléments susmentionnés s'élève à 18,5 millions d'euros, y compris les attributions ad hoc mentionnées ci-dessous, et qu'ils sont octroyés sous réserve de la réalisation des objectifs individuels et collectifs définis dans la Politique de rémunération.
(iii) approuver la modification de la Politique de rémunération telle que proposée par le Comité de rémunération, laquelle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se tenir le 8 mai 2025 et, en cas d'approbation, s'appliquera avec effet au 1er janvier 2025.
(iv) approuver les taux de versement des primes collectives pour 2024 sur la base de la performance collective effective réalisée par rapport aux objectifs, conformément à la proposition du Comité de rémunération.
(v) approuver le nombre d'actions acquises au titre des attributions réalisées en 2022 par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du Plan de rémunération différée, conformément à la proposition du Comité de rémunération.
En outre, les membres non exécutifs présents du Conseil d'administration, à l'issue d'un débat approfondi et sur la base des recommandations du Comité de rémunération, qui servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires, ont décidé, à l'unanimité et par des votes distincts, ce qui suit :
(a) accorder une attribution ad hoc d'une valeur de 840 000 euros en actions restreintes de la Société à M. Marcel Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe, en reconnaissance de sa performance exceptionnelle et remarquable, qui a contribué de manière significative aux objectifs stratégiques de la Société et du Groupe. Cette décision reflète la volonté du Conseil d'administration de reconnaître les contributions exceptionnelles des dirigeants, tout en maintenant un alignement fort et durable entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires. Cette attribution ad hoc sera effectuée conformément aux dispositions de la Politique d'incitations à long terme en actions restreintes (« Politique LTI-RS ») et sera intégralement acquise au terme d'une période de trois (3) ans, sous réserve du maintien de l'engagement de M. Cobuz au sein de la Société et du Groupe et du respect des modalités et conditions prévues par la Politique LTI-RS. En complément des modalités d'acquisition standard, le Conseil d'administration confirme que cette attribution ad hoc sera assortie d'une obligation spécifique de conservation obligatoire, selon les modalités suivantes : Les actions acquises dans le cadre de la Politique LTI-RS sont soumises à une période de conservation obligatoire de quatre ans, durant laquelle le participant ne peut pas vendre ou transférer les actions, ce qui garantit un alignement continu sur les intérêts des actionnaires. En conséquence, M. Cobuz sera tenu de conserver l'intégralité des actions attribuées pendant quatre (4) ans à compter de leur date d'acquisition et aucune cession, aucun transfert, aucun nantissement ni aucune autre forme de disposition de ces actions ne pourra intervenir pendant cette période de conservation. En outre, en cas de démission ou de cessation de ses fonctions, sauf dans les cas expressément prévus par la Politique LTI-RS, les attributions acquises encore soumises à cette obligation de conservation pourront faire l'objet d'une déchéance ou d'une restitution (claw-back), à la seule discrétion de la Société et conformément aux modalités et conditions de la Politique LTI-RS et de la Lettre aux participants individuels. Cette résolution est prise conformément à l'article 4.3 de la Politique de rémunération révisée de la Société et demeure subordonnée à l'approbation de celle-ci par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025.
(b) accorder une attribution ad hoc d'une valeur de 500 000 euros en actions restreintes de la Société à M. Michael Colakides, Directeur général et Directeur financier du Groupe, en reconnaissance de sa performance exceptionnelle et remarquable, qui a contribué de manière significative aux objectifs stratégiques de la Société et du Groupe. Cette décision reflète la volonté du Conseil d'administration de reconnaître les contributions exceptionnelles des dirigeants, tout en maintenant un alignement fort et durable entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires. Cette attribution ad hoc sera effectuée conformément aux dispositions de la Politique d'incitations à long terme en actions restreintes (« Politique LTI-RS ») et sera intégralement acquise au terme d'une période de trois (3) ans, sous réserve du maintien de l'engagement de M. Colakides au sein de la Société et du Groupe et du respect des modalités et conditions prévues par la Politique LTI-RS. Cette résolution est prise conformément à l'article 4.3 de la Politique de rémunération révisée de la Société et demeure subordonnée à l'approbation de celle-ci par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025.[...] »

Résolution de la réunion du Conseil d'administration du 10 juin 2025 : Reporting du Comité de rémunération

« À ce stade, M. Michael Colakides a déclaré un conflit d'intérêts potentiel et s'est volontairement retiré de la réunion. Ce conflit portait sur les délibérations à venir du Conseil d'administration concernant sa propre rémunération et ses conditions de départ, dans le contexte de son départ programmé de ses fonctions de Directeur financier du Groupe.
Mme Alexandra Eleftheriou a repris la parole pour présenter au Conseil d'administration la proposition d'indemnité de départ de M. Michael Colakides, ainsi que les conditions révisées de sa rémunération au titre de la poursuite de ses fonctions en tant que Directeur général de la Société.
Par la suite, M. Andreas Artemis a indiqué que le Comité de rémunération avait examiné à la fois l'indemnité de départ et la proposition de rémunération révisée lors de sa récente réunion et avait décidé de recommander l'approbation de ces deux points par le Conseil d'administration.
À la suite des délibérations susmentionnées et sur la base des recommandations favorables du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, par des votes distincts :
[...]
(iii) d'approuver les principales modalités du contrat de travail amendé de M. Colakides avec la Société, lequel prendra effet au 1er novembre 2025 et reflétera une réduction de sa rémunération en cohérence avec l'évolution de l'étendue de ses responsabilités, telle que présentée.
(iv) d'approuver qu'à la cessation de son contrat de travail avec la Société, M. Michael Colakides aura droit à une indemnité de départ équivalente à 200 % de sa rémunération annuelle de base, telle qu'applicable en octobre 2025. »

4.9. Code de négociation

La Société a instauré un Code de négociation, qui énonce les règles régissant les transactions sur les titres de la Société. La base juridique du présent Code de négociation est le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, ainsi que ses règlements d'application et ses orientations.

Le Code de négociation figure au chapitre 12 de la Charte de GE et s'adresse aux administrateurs, dirigeants et responsables de la Société, ainsi qu'aux administrateurs, dirigeants, responsables et employés du Groupe TITAN qui sont en possession d'informations privilégiées (les « Destinataires »).

Le code de négociation vise à garantir que les Destinataires n'utilisent pas de manière abusive des informations privilégiées, ce qui est interdit

par les règles de l'UE en matière d'abus de marché, et qu'ils ne se mettent pas en situation de suspicion d'utilisation abusive de ces informations privilégiées. Le Code de négociation vise également à garantir que les personnes en possession d'informations privilégiées à un moment donné préservent la confidentialité de ces informations et s'abstiennent de manipuler le marché, directement ou indirectement.

5. Comités du Conseil d'administration

5.1 Introduction

Le Conseil d'administration a établi les Comités suivants :

- Comité d'audit et des risques ;
- Comité de rémunération ;
- Comité de nomination ;
- Comité de stratégie.

Le mandat des Comités du Conseil d'administration fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, est défini aux Chapitres 5–8 de la Charte de GE, disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/).

Le Conseil d'administration réexamine régulièrement la composition de ses Comités afin de s'assurer que celle-ci répond aux prescriptions légales, à l'évolution des besoins de la Société et aux attentes du marché.

5.2 Comité d'audit et des risques

5.2.1 Composition

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant
Membres : Natalia Nikolaidi, administratrice indépendante
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

A compter du 1er janvier 2026, à la suite de la démission de Natalia Nikolaidi du Conseil d'administration, la composition du Comité d'audit et des risques est la suivante :

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant
Membres : Andreas Artemis, administrateur indépendant
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

Avec une carrière de quelque 40 années, le président du Comité d'audit et des risques apporte une vaste expérience en matière d'audit et de comptabilité, tandis que les autres membres du Comité d'audit et des risques, du fait de leur formation et de leur passé professionnel, apportent collectivement leur expertise aux activités de la Société.

5.2.2 Rôle

Le Comité d'audit et des risques remplit toutes les fonctions prévues à l'article 7.99 du CSA et est chargé de l'élaboration d'un programme d'audit à long terme englobant toutes les activités de la Société, y compris :

- suivi du processus d'information financière ;
- suivi du processus d'information en matière de durabilité ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- suivi de la fonction d'audit interne et de son efficacité ;
- suivi de l'audit réglementaire des états financiers annuels et consolidés, y compris le suivi des questions et recommandations formulées par le vérificateur externe ;
- examen et suivi de l'indépendance du vérificateur externe, notamment sur le plan de la fourniture de services supplémentaires à la Société.

5.2.3 Activités en 2025

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à cinq reprises en 2025 : les 15 janvier, 26 mars, 6 mai, 30 juillet et 4 novembre.

Le taux de présence des membres du Comité d'audit et des risques s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les délibérations et décisions du Comité d'audit et des risques ont porté principalement sur :

- l'examen des états financiers annuels et semestriels consolidés et individuels ainsi que des résultats trimestriels de la Société ;
- l'examen des projets de communiqués de presse à publier, ainsi que du rapport annuel et du rapport semestriel ;
- la mise en œuvre du plan d'audit interne et le suivi de l'organisation, des ressources et des compétences de l'audit interne ;
- l'examen et le suivi du Plan d'audit présenté par le Vérificateur externe ;
- l'examen du rapport du Vérificateur externe sur les états financiers annuels consolidés et distincts et la discussion de ses conclusions ;
- l'examen des travaux d'assurance limitée réalisés par le Vérificateur externe sur les déclarations de durabilité, ainsi que la discussion de ses conclusions ;
- l'examen et l'approbation des services autres que d'audit ;
- l'examen du Cadre de gestion des risques du Groupe, y compris les risques ESG et liés au climat ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme de conformité et de lutte contre la fraude du Groupe ;

5.3 Comité de rémunération

5.3.1 Composition

Président : Andreas Artemis, administrateur indépendant
Membres : Paula Hadjisotiriou, administratrice indépendante
Dimitrios Papalexopoulos, administrateur non exécutif

5.3.2 Rôle

Le Comité de rémunération exerce les fonctions prévues à l'article 7.100 du CSA, notamment la préparation et l'évaluation des propositions pour le Conseil d'administration concernant :

- la Politique de rémunération de la Société et la rémunération des administrateurs, des membres du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe, ainsi que les dispositions en matière de résiliation anticipée ;
- l'examen annuel des performances de la direction générale ; et
- la mise en œuvre de la stratégie de la Société par rapport aux mesures et aux objectifs de performance convenus.

5.3.3 Activités en 2025

Le Comité de rémunération s'est réuni à quatre reprises en 2025 : les 7 mars, 24 mars, 5 mai et 3 juin.

Le taux de présence des membres du Comité de rémunération s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les discussions et décisions du Comité de rémunération ont porté principalement sur :

- les augmentations de salaire pour 2025, le versement des bonus au titre de 2024 et les attributions au titre du LTIP pour 2025 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de Direction, les membres du Comité exécutif du Groupe et du directeur du département Audit et conformité ;
- le Rapport relatif aux rémunérations de l'exercice 2024 ;
- l'examen et la révision de la Politique de rémunération ;
- la définition et la vérification des objectifs de performance ;
- l'examen de la rémunération et des indemnités de départ des dirigeants de l'ensemble du Groupe TITAN ; et
- l'examen et la modification du mandat du Comité de rémunération.

5.4 Comité de nomination

5.4.1 Composition

Présidente : Lyn Grobler, administratrice indépendante
Membres : Haralambos David, administrateur indépendant
Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

5.4.2 Rôle

Le rôle du Comité des nominations consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration au sujet de la nomination des administrateurs, du directeur général de la Société et des membres et présidents des comités du Conseil d'administration, du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que de leur succession ordonnée.

Les principales fonctions du Comité de nomination comprennent notamment :

- l'élaboration des procédures de désignation et de renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration ainsi que des membres du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe ;
- la nomination des candidats à tout poste d'administrateur vacant, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration ;
- la préparation de proposition de renouvellement du mandat de membres existants ;
- l'évaluation périodique de la taille et de la composition du Conseil d'administration et la formulation de recommandations en vue des changements éventuellement nécessaires ; et
- le fait de veiller à ce qu'une attention constante et suffisante soit portée à la succession des dirigeants ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes adéquats de développement des talents et d'initiatives visant à promouvoir la diversité dans le leadership.

5.4.3 Activités en 2025

En 2025, le Comité des nominations s'est réuni à quatre reprises : les 25 mars, 2 juin, 29 octobre et 30 décembre.

Le taux de présence des membres du Comité de nomination s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les discussions et décisions du Comité de nomination ont porté principalement sur :

- la composition du Conseil d'administration et les qualifications des candidats potentiels ;
- l'évaluation de plusieurs candidatures au poste de membre du Conseil d'administration ;
- la planification de la succession des membres du Conseil d'administration ; et
- la nomination du nouveau Directeur financier du Groupe et les modifications ultérieures de la composition des comités du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe.

5.5 Comité de stratégie

5.5.1 Composition

Présidente : Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive
Membres : Leonidas Canellopoulos, administrateur exécutif
Marcel Cobuz, administrateur exécutif
Michael Colakides, administrateur exécutif
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

5.5.2 Rôle

Nonobstant les pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration, le Comité de stratégie aide le Conseil d'administration à examiner et à contrôler le programme stratégique et le plan de croissance du Groupe TITAN. En outre, le Comité de stratégie apporte son soutien au Conseil d'administration pour évaluer au cas par cas les décisions stratégiques clés. La définition de la stratégie reste toutefois dans tous les cas la prérogative du Conseil d'administration.

Les principales missions du Comité de stratégie sont notamment les suivantes :

- évaluer l'évolution du secteur et du marché ainsi que les évolutions de la législation et des politiques par rapport aux objectifs de la stratégie du Groupe TITAN et recommander des mesures correctives le cas échéant ;
- aider le Conseil d'administration à examiner le plan stratégique annuel soumis par la direction, et contrôler sa conformité par rapport à la stratégie convenue ;
- fournir des orientations à la direction pour la préparation des documents relatifs à la stratégie qui seront examinés par le Conseil d'administration ;
- examiner les transactions ou initiatives stratégiques ad hoc proposées par le Conseil d'administration, le Directeur général ou le Comité exécutif du Groupe ; et
- suivre l'avancement des projets et initiatives stratégiques ainsi que du plan d'affaires de la Société afin d'assurer leur alignement sur les objectifs stratégiques du Groupe TITAN.

5.5.3 Activités en 2025

Le Comité de stratégie s'est réuni à quatre reprises en 2025 : les 15 janvier, 23 avril, 23 juillet et 22 octobre.

Le taux de présence des membres du Comité de stratégie s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les discussions et décisions du Comité de stratégie ont porté principalement sur :

- l'évaluation de la cession de la participation de 75 % du Groupe dans Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., dans la partie orientale de Türkiye, ainsi que les potentielles opportunités de réinvestissement ;
- l'examen du nouveau plan de croissance stratégique « TITAN Forward 2029 », de ses orientations clés et des progrès réalisés au cours de l'année ;
- l'examen du marché et de la concurrence, y compris l'analyse comparative ;
- le développement commercial et l'évaluation de projets de fusion-acquisition ad hoc ;
- la révision de la stratégie relative au béton préfabriqué ; et
- l'évaluation des opportunités de réinvestissement en Türkiye et des opportunités de fusions-acquisitions aux États-Unis.

6. Comités du Groupe

6.1 Introduction

Le Conseil d'administration a également créé les comités suivants avec la participation des membres exécutifs du Conseil d'administration et des membres de la direction de la Société et du Groupe :

- Comité de direction
- Comité exécutif du Groupe

Les mandats du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, sont exposés aux Chapitres 9 et 10 de la Charte de GE, disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/).

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

6.2 Comité de direction

Michael Colakides
Directeur Général de la Société

Ioannis Ioannou
Directeur financier du Groupe

Christos Panagopoulos
Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil

6.2.1 Composition

Président : Michael Colakides, Directeur Général de la Société
Membres : Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe
Grigorios Dikaios, Directeur financier de la Société
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil
Au 30 décembre 2025, à la suite de la démission de Grigorios Dikaios en raison de son départ à la retraite, la composition du Comité de direction est la suivante :
Président : Michael Colakides, Directeur Général de la Société
Membres : Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil

6.2.2 Rôle et réunions

Le Comité de direction est chargé de la gestion quotidienne de la Société.

Les principales responsabilités du Comité de direction consistent à mettre en œuvre la stratégie de la Société et à en assurer le suivi, à préparer les états financiers de la Société conformément aux normes et politiques comptables applicables à cette dernière et à les présenter au Conseil d'administration, à préparer la publication obligatoire des états financiers de la Société et d'autres informations financières et non financières importantes, à gérer et évaluer les systèmes de contrôle interne de la Société et à aider le directeur général dans la gestion quotidienne de la Société ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions.

Le Comité de direction se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement.

6.3 Comité exécutif du Groupe

Marcel Cobuz
Président du Comité exécutif du Groupe

Jean-Philippe Bénard
Directeur exécutif de l'activité cimentaire et énergie

Samir Cairae
Directeur de la technologie

Leonidas Canellopoulos
Responsable de l'innovation et du développement durable

Alexandra Eleftheriou
Directrice du personnel

John Ioannou
Directeur financier du Groupe

Antonis Kyrkos
Directeur de la transformation et de la planification stratégique

Christos Panagopoulos
Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil

Yanni Paniaras
Directeur exécutif Europe

Alexandra Papalexopoulou
Présidente du Comité de stratégie du Conseil d'administration

Bill Zarkalis
Président et directeur général (CEO) de Titan America et Président de STET

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

6.3.1 Composition

Président : Marcel Cobuz

Membres[1] : Jean Philippe Bénard, Directeur exécutif de l'activité cimentaire et énergie
Samir Cairae, Directeur de la technologie
Leonidas Canellopoulos, Responsable de l'innovation et du développement durable
Alexandra Eleftheriou, Directrice du personnel
Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe
Antonios Kyrkos, Directeur de la transformation et de la planification stratégique
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil
Ioannis Paniaras, Directeur exécutif Europe
Alexandra Papalexopoulou, Présidente du Comité de stratégie du Conseil d'administration
Vassilios (Bill) Zarkalis, Président et directeur général (CEO) de Titan America et Président de STET

1. Michael Colakides, Directeur général de la Société, a exercé un mandat au Comité exécutif du Groupe jusqu'au 1er novembre 2025.

6.3.2 Rôle et réunions

Le rôle du Comité exécutif du Groupe consiste à faciliter la supervision des opérations du Groupe Titan, à promouvoir la coopération et la coordination des filiales du Groupe TITAN, à suivre les performances de gestion du Groupe, et à garantir la mise en œuvre des décisions et l'imputabilité qui s'y rapporte.

Le Comité exécutif du Groupe se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement. Au cours de ses réunions en 2025, le Comité exécutif du Groupe a examiné un large éventail de sujets de coordination, notamment la stratégie, les résultats trimestriels, le budget du Groupe TITAN, les initiatives de développement commercial, les revues en matière de santé et sécurité, les enjeux de durabilité, les questions RH, les achats, l'avancement des projets clés (décarbonation, digitalisation, etc.), les activités de trading, la diversification ainsi que les risques, etc.

7. Audit externe

L'audit des états financiers de la Société a été confié, en vertu de la résolution de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025, à PriceWaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé 1831 Diegem, Culliganlaan 5, Bruxelles, représentée par M. Didier Delanoye, pour un mandat de trois ans, prenant fin au terme de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui doit se tenir en 2028 en vue de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2027.

Les responsabilités et les pouvoirs du Vérificateur externe sont fixés par la loi.

Le Comité d'audit et des risques surveille et évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe en tenant compte :

- du contenu, de la qualité et des informations contenues dans les principaux plans et rapports préparés par le vérificateur externe ;
- des échanges avec le vérificateur externe lors des réunions du Comité ;
- de la solidité du vérificateur externe dans le traitement des principes comptables clés, et
- de la fourniture de services autres que l'audit.

Les frais d'audit annuels 2025 au titre des comptes statutaires de la Société ont été fixés à 183 750 euros (plus TVA et frais remboursables) (185 500 euros en 2024).

Les frais d'audit payés en 2025 par le Groupe au titre de l'audit statutaire et des filiales et sociétés affiliées de la Société s'élèvent à 3 233 237 euros (10 307 083 euros en 2024).

Les frais hors audit (pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) payés ou provisionnés en 2025 se montent à 1 225 380 euros (801 228 euros en 2024) et comprennent :

- Les frais en rapport avec l'audit (services d'assurance pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) à hauteur de 916 980 euros (332 500 euros en 2024) ;
- Le conseil fiscal et les autres services de conseil et de conformité : 308 400 euros (468 728 euros en 2024).

8. Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des éléments fondamentaux de la culture, de la stratégie et des pratiques de travail journalières du Groupe TITAN. Nous nous attachons à créer un environnement où toutes les différences sont valorisées et où chacun a la possibilité de s'épanouir et d'éprouver un sentiment d'appartenance.

Le Groupe TITAN s'attache à la diversité dans toutes ses dimensions, dont le genre, l'âge, les origines ethniques et raciales, le handicap, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, la culture, l'éducation et le passé professionnel. C'est à cette fin que la Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion du Groupe TITAN précise les principes, les définitions, le champ d'action et l'approche de la diversité et de l'inclusion. En promouvant la diversité dans toute la hiérarchie de notre organisation, nous aspirons à créer un écosystème inclusif qui rassemble une variété de perspectives et de talents dans un but de réussite collective.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration se consacre à favoriser la diversité au niveau de sa propre composition et dans l'ensemble de ses comités, conscient du fait que cette diversité contribue à une prise de décisions efficace et renforce la capacité à d'adapter à l'évolution du contexte d'affaires et à mieux répondre aux besoins de nos parties prenantes. L'engagement en faveur de la diversité est également intégré au mandat du Conseil d'administration, comme indiqué au chapitre 4 de la Charte de GE.

À l'heure actuelle, la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est conforme à l'exigence d'une diversité de genre d'un tiers prévue par la loi belge. Qui plus est, le Conseil d'administration a renforcé son engagement en faveur de la diversité de genre puisque deux femmes assurent actuellement la présidence du Comité des nominations et du Comité stratégique.

La diversité au niveau du Conseil d'administration a également été encouragée par un mélange équilibré de compétences académiques et professionnelles englobant une expertise dans la banque et l'assurance, l'audit, la finance, les questions juridiques et de gestion d'entreprise, le secteur du ciment, la durabilité, les technologies de l'information, l'ingénierie et différents domaines propres au secteur.

En ce qui concerne les pays de résidence, six membres du Conseil d'administration ont leur résidence permanente à Chypre, cinq en Grèce et un au Portugal.

9. Processus d'information financière : systèmes internes d'audit et de gestion des risques

Les éléments clés du système de contrôle interne utilisé pour éviter les erreurs dans la préparation des états financiers et fournir des informations financières fiables sont les suivants :

Le mécanisme d'assurance relatif à l'intégrité des états financiers du Groupe consiste en une combinaison de processus de gestion intégrée des risques, d'activités de contrôle financier appliquées, de l'utilisation de technologies de l'information pertinentes et de préparation, de communication et de suivi des informations financières.

Chaque mois, les filiales du Groupe soumettent des données financières et non financières au service de consolidation du Groupe, en fournissant des informations explicatives le cas échéant.

Pour consolider ses résultats et ses états financiers, le Groupe utilise un logiciel de consolidation spécialisé et un logiciel spécialisé pour le rapprochement des opérations intersociétés. Ces outils incluent des mécanismes de contrôle intégrés et ont été paramétrés en fonction des besoins du Groupe. Enfin, les outils ci-dessus utilisent les meilleures pratiques en matière de processus de consolidation, que le Groupe a largement adoptées.

La direction du Groupe examine chaque mois les états financiers consolidés et les informations relatives à la gestion du Groupe. Ces deux ensembles d'informations sont préparés conformément aux normes IFRS et de manière à en faciliter la compréhension.

Le suivi mensuel des états financiers et des informations relatives à la gestion du Groupe ainsi que leur analyse par les services concernés sont des éléments clés du mécanisme de contrôle de la qualité et de l'intégrité des résultats financiers.

Les vérificateurs externes du Groupe examinent les états financiers semestriels du Groupe et de ses principales filiales, et vérifient leurs états financiers annuels. Ils vérifient en outre les états financiers annuels de la Société. En outre, les vérificateurs externes du Groupe informent le Comité d'audit et des risques des résultats de leurs examens et audits.

Lors de ses réunions trimestrielles précédant l'établissement des rapports financiers, le Comité d'audit et des risques est informé de la performance du Groupe par le directeur général et le directeur financier du Groupe, ainsi que par les autres responsables compétents de la

Société et du Groupe. Il surveille également les comptes consolidés et le processus d'information financière, et en rend compte au conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques surveille le processus d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe et de la Société.

Le Conseil d'administration approuve les états financiers (Société et consolidés) après recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques.

10. Audit interne

L'audit interne est effectué par la fonction d'Audit interne du Groupe. Depuis janvier 2020, cette fonction assume un rôle élargi en prenant en charge la responsabilité de la conformité en plus de l'audit interne.

L'audit interne est un service indépendant doté de son propre règlement écrit, qui relève directement du Comité d'audit et des risques.

Le personnel de l'audit interne du Groupe est composé de 19 cadres dûment formés et possédant une expérience appropriée pour effectuer leur travail.

L'audit interne a pour rôle principal de surveiller l'efficacité de l'environnement de contrôle interne. Son champ d'action inclut également :

- le contrôle de la mise en œuvre et du respect du règlement interne de la Société, du Code de conduite, des Statuts et des lois applicables dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère ;
- la fourniture de services de conseil (notamment la revue de nouvelles procédures et les audits post-mise en œuvre de nouveaux systèmes informatiques) ;
- certaines missions spéciales (par exemple des enquêtes sur les fraudes).

Durant l'année, le Comité d'audit et des risques a reçu au total 36 rapports d'audit interne. De même, le Comité d'audit et des risques a reçu tous les rapports d'avancement relatifs aux principales conclusions d'audit en 2025.

La Directrice du département d'audit interne et de conformité du Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit et des risques et rencontré à plusieurs reprises son président en vue de mieux préparer les réunions du Comité d'audit et des risques portant sur l'audit interne.

À la suite de la recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques, le Conseil d'administration a approuvé le Plan d'audit interne pour l'année 2026 et a précisé les fonctions et les domaines sur lesquels l'audit interne doit principalement se concentrer.

11. Rapport de rémunération 2025

Conformément aux dispositions en vigueur, le présent Rapport de rémunération décrit la rémunération versée à titre individuel aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres du Comité de direction qui assurent la gestion courante.

11.1 Rétrospective de l'année

L'année 2025 a été déterminante pour TITAN. Le succès de l'introduction en Bourse aux États-Unis, la solide performance opérationnelle et les résultats financiers ont marqué une période d'accélération de la création de valeur et de renforcement structurel du positionnement du Groupe à long terme.

La rémunération des dirigeants pour 2025 reflète : des résultats financiers solides, la réussite de l'introduction en Bourse aux États-Unis, avec une forte demande des investisseurs et des indicateurs de valorisation supérieurs aux références du secteur, un alignement accru entre la rémunération et la valeur à long terme pour les actionnaires, la réalisation des objectifs clés d'efficacité opérationnelle et la poursuite des progrès en matière de décarbonation et d'engagements ESG.

Faits marquants de la performance financière

Le Groupe a une nouvelle fois réalisé une performance remarquable au cours de l'année écoulée, démontrant sa capacité à exécuter ses objectifs stratégiques, tout en continuant à faire preuve de résilience dans un environnement de marché en évolution rapide et imprévisible. L'année a été marquée par une incertitude géopolitique accrue, des pressions douanières sur le ciment et une nouvelle année de morosité pour le marché résidentiel aux États-Unis. Ces éléments ont néanmoins été compensés par une demande robuste de projets d'infrastructure aux États-Unis et une forte dynamique en Grèce et en Égypte. Les ventes du Groupe ont progressé, grâce à la bonne dynamique observée en Grèce et en Égypte et à l'amélioration des performances en Europe du Sud-Est. Les opérations américaines ont elles aussi apporté une contribution positive, bien que leur performance ait été partiellement effacée par la dépréciation du dollar américain pendant la majeure partie de l'année. La rentabilité du Groupe mesurée par l'EBITDA s'est également améliorée sur un an, et ce malgré la contribution moindre de la Turquie consécutive à la vente d'Adoçim. Dans l'ensemble, cette bonne performance peut s'expliquer par la combinaison d'une hausse des volumes de ventes, avec la stabilité des prix et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, notamment en matière de gestion de l'énergie et de digitalisation.

Alignement de la rémunération aux performances en 2025

Le cadre de rémunération de TITAN repose sur une rémunération fixe compétitive, des incitations annuelles liées à la performance (incitations à court terme, « STI ») et des incitations à long terme axées sur la création de valeur (incitations à long terme, « LTI »).

Pour 2025, le Conseil d'administration a estimé que l'alignement entre la rémunération et la performance était très positif au regard des résultats obtenus : performance financière record, réussite de projets de transformation et amélioration des priorités RH.

11.2 Rémunération du Conseil d'administration

Les Administrateurs de la Société sont rémunérés conformément à la Politique de rémunération. Le Comité de rémunération, institué par le Conseil d'administration, est chargé de définir la politique de rémunération des Administrateurs exécutifs et non exécutifs, en tenant compte du cadre général de rémunération de la Société, tel que défini au Chapitre 7 de la Charte de gouvernance d'entreprise. Le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration est fixé par l'Assemblée générale, sur base des recommandations respectives du Conseil d'administration et du Comité de rémunération. Le Comité de rémunération recommande également les niveaux de rémunération des Administrateurs non exécutifs, en fonction du temps consacré à leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Le Président non exécutif du Conseil de TITAN joue un rôle central pour assurer la continuité, la stabilité et le maintien de l'orientation stratégique, sans exercer de fonctions exécutives. Cette fonction est également essentielle pour préserver la mémoire institutionnelle et apporter le contexte ainsi que la perspective à long terme, toutes deux nécessaires pour éclairer les délibérations et les décisions du Conseil. En outre, le Président non exécutif assure une représentation institutionnelle, interagit avec les principales parties prenantes et contribue à renforcer la position de la Société.

En vertu de la Politique de rémunération :

- Les honoraires fixes du Président non exécutif tiennent compte de l'ampleur du rôle, du temps requis et des responsabilités de supervision inhérentes à cette fonction de gouvernance renforcée.
- Les Administrateurs non exécutifs perçoivent des jetons de présence forfaitaires qui couvrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et, le cas échéant : i) des honoraires de présidence de comité, ii) des honoraires de membre de comité et iii) des indemnités de déplacement pour les Administrateurs non exécutifs qui ne sont pas basés en Grèce ou à Chypre.
- Les Administrateurs non exécutifs ne perçoivent pas de rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à un régime de retraite complémentaire ou à une indemnité de fin de contrat.
- La Société fournit les polices d'assurance habituelles couvrant les activités du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.
- La Société prend en charge tous les frais de voyage et d'hébergement des administrateurs en lien avec le Conseil d'administration.
- Les honoraires et jetons de présence sont réexaminés chaque année, mais pas nécessairement augmentés, afin de garantir qu'ils demeurent appropriés et alignés sur les meilleures pratiques et les conditions de marché.

11.2.1 Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 8 mai 2025 avec effet au 1er janvier 2025, selon les termes suivants :

Honoraires du Président	850 000 € brut par an, reçus en partie en espèces et en partie sous la forme d'une rémunération en actions. Cette dernière est attribuée sous la forme d'Actions restreintes de la Société et plafonnée à 50 % de la rémunération annuelle totale du Président non exécutif.
Honoraires du Vice-président	40 000 € brut par an reçus sous la forme d'honoraires fixes, en plus des jetons d'Administrateur indépendant.
Administrateurs indépendants	50 000 € brut par an et par administrateur indépendant.
Administrateurs exécutifs	30 000 € brut par an et par administrateur exécutif.

De même, la rémunération des membres des comités du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 8 mai 2025 selon les termes suivants :

Comité d'audit et des risques	**Président** 40 000 € brut par an **Membres** 20 000 € brut par an et par membre
Nomination Comité	**Président** 15 000 € brut par an **Membres** 10 000 € brut par an et par membre
Comité de rémunération	**Président** 15 000 € brut par an **Membres** 10 000 € brut par an et par membre
Stratégie Comité	**Président** 30 000 € brut par an **Membres** 20 000 € brut par an et par membre

Les Administrateurs exécutifs n'ont pas droit à des jetons de présence pour leur appartenance aux Comités du Conseil.

Tableau 11.2.1 Honoraires versés aux membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 et montants totaux de l'année précédente

		2025				
Nom	Rôle	Jetons de présence des Administrateurs	Jetons de présence pour les Comités[1]	Indemnités de déplacement	Montant brut des honoraires totaux 2025	Montant brut des honoraires totaux 2024
Dimitrios Papalexopoulos	Président, Administrateur non exécutif, Membre du Comité des rémunérations	850 000 €*	n/a	n/a	**850 000 €**	850 000 €
William Antholis[2]	Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations	5 206 €	1 041 €	€ 0	**6 247 €**	70 000 €
Andreas Artemis	Administreur indépendant, Président du Comité de rémunération	50 000 €	15 000 €	n/a	**65 000 €**	65 000 €
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif, Membre du Comité stratégique	30 000 €	n/a	n/a	**30 000 €**	30 000 €
Marcel Cobuz	Administrateur exécutif, Membre du Comité stratégique, Président du Comité exécutif du Groupe	30 000 €	n/a	n/a	**30 000 €**	30 000 €
Michael Colakides	Directeur général, Président du Comité de direction Membre du Comité stratégique	45 408 €**	n/a	n/a	**45 408 €**	45 408 €
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant, Administrateur, Membre du Comité des nominations[3]	50 000 €	10 000 €	n/a	**60 000 €**	60 000 €
Lyn Grobler	Administratrice non exécutive indépendante, Présidente du Comité des nominations	50 000 €	15 000 €	10 000 €	**75 000 €**	75 000 €
Paula Hadjisotiriou	Administratrice non exécutive indépendante, Membre du Comité des rémunérations	50 000 €	10 000 €	5 000 €	**65 000 €**	70 000 €
Natalia Nikolaidi[7]	Administratrice non exécutive indépendante, Membre du Comité d'audit et des risques	50 000 €	20 000 €	n/a	**70 000 €**	70 000 €
Ioannis Paniaras[4]	Administrateur exécutif	3 123 €	n/a	n/a	**3 123 €**	30 000 €
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive, Présidente du Comité stratégique Membre du Comité des nominations	30 000 €	n/a	n/a	**30 000 €**	30 000 €
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant, Président du Comité d'audit et des risques	90 000 €	40 000 €	n/a	**130 000 €**	130 000 €
Sandra Soares Santos[5]	Administratrice non exécutive indépendante, Membre du Comité stratégique	5 206 €	2 082 €	€ 0	**7 288 €**	45 710 €
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant, Membre du Comité d'audit et des risques, Membre du Comité stratégique	50 000 €	40 000 €	10 000 €	**100 000 €**	100 000 €
Vassilios (Bill) Zarkalis[6]	Administrateur exécutif	3 123 €	n/a	n/a	**3 123 €**	30 000 €

* Reçus en partie en espèces (525 000 €) et en partie sous la forme d'une rémunération fixe basée sur des actions (8 127 actions TITAN attribuées, d'une valeur de 325 000 €).
** Y compris jetons de filiales comme suit : Tithys Holdings Limited 10 272,22 € et Iapetos Limited 5 136,08 €.

1. Conformément à la Politique de rémunération, le Président et les membres exécutifs du Conseil d'administration n'ont pas droit à des jetons de présence au titre de leur participation aux Comités du Conseil.
2. William Antholis a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité des nominations jusqu'au 7 février 2025.
3. Haralambos David a été membre du Comité de rémunération jusqu'au 7 février 2025. À la même date, il a intégré le Comité des nominations.
4. Ioannis Paniaras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
5. Sandra Soares Santos a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité stratégique jusqu'au 7 février 2025.
6. Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
7. Natalia Nikolaidi a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2025.

11.3 Rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction

11.3.1 Principes et Politique de rémunération

La Politique de rémunération 2025 garantit que la Société rémunère les dirigeants et les membres du Comité de direction sur la base de leurs performances dans la réalisation de son Business plan à court terme et à long terme, de façon à continuer à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

La Politique de rémunération 2025 a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 8 mai 2025, et est conforme à la mise en œuvre de la Directive européenne sur les droits des actionnaires II (« SRD II »).

Le montant total de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction est lié à la stratégie, aux indicateurs de performance pertinents et à leur contribution à la performance à long terme de la Société.

Principes majeurs régissant la Politique de rémunération et contribuant à la stratégie de la Société et à son développement durable :

- Définir un niveau équitable et approprié de rémunération fixe visant à attirer des professionnels expérimentés de qualité capables d'ajouter de la valeur à TITAN.
- Maintenir un équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable afin d'éviter une trop grande dépendance à la rémunération variable et une prise de risques inappropriée.
- Assurer un équilibre entre les incitations à court et à long terme, afin de mettre l'accent sur les objectifs à court terme qui contribueront en fin de compte à la création de valeur à long terme.
- Utiliser des incitations à long terme, composée d'actions, en tout ou en partie, afin d'aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires en vue de la création de valeur et de la performance de l'action de TITAN sur le long terme.
- Exiger des dirigeants qu'ils conservent les actions fournies dans le cadre d'incitations basées sur des actions pendant une période de détention minimale; ce qui renforce l'alignement avec les actionnaires et décourage la prise de risques à court terme.
- Éviter la prise de risques excessifs par l'instauration de paramètres de performance financière et non financière ambitieux mais réalistes dans la conception de la rémunération variable.

Dans ce contexte, les objectifs de performance sont fixés par référence au budget annuel et au plan à moyen terme approuvés et calibrés en tenant compte i) du point de départ et du cycle de la Société, ii) des hypothèses de marché externes retenues pour la planification et iii) du niveau d'exécution opérationnelle requis. Le Comité de rémunération examine le calibrage des objectifs, afin de s'assurer que la performance « cible » suppose l'atteinte des objectifs du plan et que la performance « maximale » implique une surperformance nette de ceux-ci.

Le niveau de rémunération du Directeur général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction est fixé par le Conseil d'administration sur la base des recommandations émises à cet égard par le Comité de rémunération et conformément à la Politique de rémunération en vigueur.

Le dispositif de rémunération variable repose sur trois niveaux de performance : seuil (minimum), cible et maximum. Les versements suivent cette structure : aucun versement en dessous du seuil de performance et un plafond au niveau de performance maximal.
La rémunération variable annuelle maximale pouvant être versée aux Administrateurs exécutifs et aux membres du Comité de direction au titre de leur performance en 2025 dans le cadre du plan STI était plafonnée à 165 % de leurs salaires de base respectifs.

La rémunération variable maximale à long terme pouvant être accordée aux Administrateurs exécutifs et aux membres du Comité de direction en 2025 (sans tenir compte des attributions ad hoc liées à l'IPO aux États-Unis) était plafonnée à 250 % de leurs salaires de base respectifs.

Le Comité de rémunération examine régulièrement la Politique de rémunération afin de garantir le respect permanent de ses principes ainsi que sa conformité aux tendances et aux meilleures pratiques du marché. Le Comité de rémunération recommande les niveaux de rémunération annuelle des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction ainsi que de tous les autres membres du Comité exécutif du Groupe, sur la base de leurs performances et de leurs responsabilités.

Pour fixer les niveaux de rémunération du Directeur général, mais aussi des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction, le Comité de rémunération s'appuie sur des données issues de différents marchés de référence. Ces données reflètent les secteurs pertinents pour la Société (p. ex., le secteur des matériaux de construction), les zones géographiques pertinentes (p. ex., Europe, ou encore États-Unis pour certaines fonctions) et la complexité de l'activité. Elles tiennent également compte de la taille et de l'envergure de la Société et des différents postes.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

La Société vise à rester compétitive en ce qui concerne l'objectif de rémunération totale (la somme de la rémunération de base fixe et de l'objectif de rémunération variable).

En résumé, les principes clés de la politique de rémunération et la répartition entre la rémunération fixe et la rémunération variable sont les suivants :

11.3.2 Possibilités de rémunération et répartition de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction en 2025

Les illustrations ci-dessous présentent la structure de la rémunération directe totale (rémunération fixe et variable) des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction en 2025 au niveau de performance cible (hors attribution LTI exceptionnelle).

Administrateurs exécutifs (total)

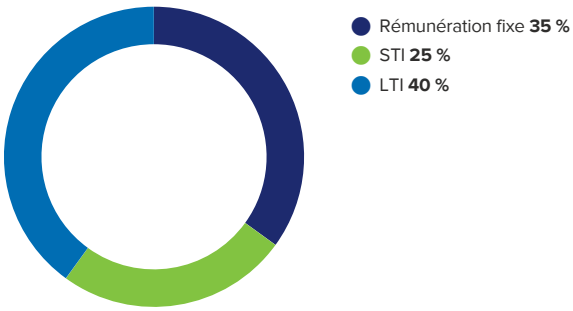

Comité de direction (total)

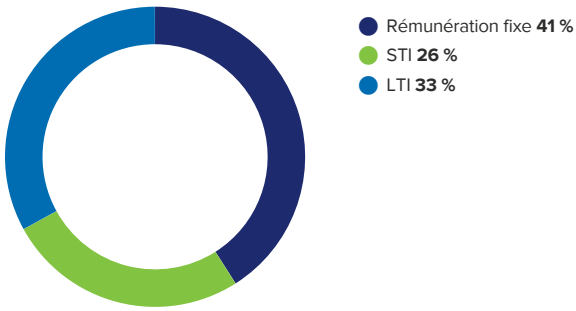

Tableau 11.3.2 Total de la rémunération directe — Incitations potentielles en cas d'atteinte des objectifs (année pleine)

Le tableau présente la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs sur la base du niveau de salaire approuvé pour 2025.

		Rémunération variable					
				Incitations à long terme (LTI)*			
Nom, fonction	Rémunération fixe[1] (année pleine)	Mesure de la performance	Incitations à court terme (STI)	Attribution	Attribution ad hoc extraordinaire	Mix de rémunération directe totale	
Michael Colakides[2,3] Directeur général	596 130 €	Montant	388 058 €	601 002 €	500 000 €	Fixe	38 % (LTI ad hoc comprises : 29 %)
		% du salaire de base annuel (SBA)	77,5 %	120 %		Variable	62 % (LTI ad hoc comprises : 71 %)
Marcel Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe	954 000 €	Montant	840 000 €	1 008 000 €	840 000 €	Fixe	34 % (LTI ad hoc comprises : 26 %)
		% du SBA	100 %	120 %		Variable	66 % (LTI ad hoc comprises : 74 %)
Alexandra Papalexopoulou, Administratrice exécutive	499 062 €	Montant	202 550 €	298 494 €		Fixe	50 %
		% du SBA	47,5 %	70 %		Variable	versement
Leonidas Canellopoulos, Administrateur exécutif	327 888 €	Montant	162 484 €	216 646 €		Fixe	46 %
		% du SBA	60 %	80 %		Variable	54 %
Ioannis Paniaras[4], Administrateur exécutif	503 616 €	Montant	365 976 €	516 672 €		Fixe	36 %
		% du SBA	85 %	120 %		Variable	64 %
Vassilios (Bill) Zarkalis[4] (en $), Administrateur exécutif	1 101 876 $	Montant	1 000 000 $	2 000 000 $	1 000 000 $	Fixe	27 % (LTI ad hoc comprises : 22 %)
		% du SBA	100 %	200 %		Variable	73 % (LTI ad hoc comprises : 78 %)
Christos Panagopoulos, Comité de direction	332 940 €	Montant	181 604 €	211 871 €		Fixe	46 %
		% du SBA	60 %	70 %		Variable	54 %
Grigorios Dikaios, Comité de direction	230 405 €	Montant	76 077 €	37 500 €		Fixe	67 %
		% du SBA	35 %	17 %		Variable	33 %
Ioannis Ioannou[2], Comité de direction	467 500 €	Montant	361 250 €	425 000 €		Fixe	37 %
		% du SBA	85 %	100 %		Variable	63 %

* La répartition des attributions LTI entre Actions restreintes et actions de performance est présentée dans le Tableau 11.5.1

1. La part fixe comprend le salaire de base annualisé au 31 décembre 2025, les jetons du Conseil d'administration et les cotisations de retraite.
2. Ioannis Ioannou a été membre du Comité de direction à compter du 1er juillet 2025
3. Le pourcentage des STI de Michael Colakides était de 85 % pour la période courant de janvier à octobre et de 50 % pour les mois de novembre et décembre
4. Ioannis Paniaras et Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

11.3.3 Rémunération fixe et avantages

Rémunération fixe

La rémunération fixe tient compte du niveau de responsabilité, ainsi que des connaissances et de l'expérience requises pour répondre aux attentes, tout en veillant à ce que la Société ne paie pas plus que nécessaire, dans le respect de ses intérêts à long terme et de sa pérennité. Son montant est revu chaque année, sans pour autant être automatiquement augmenté, en tenant compte notamment de des facteurs suivants :

- Les performances et l'expérience de la personne ;
- Les performances de la Société ;
- Le poste et les responsabilités de la personne ;
- La rémunération et les conditions d'emploi ailleurs dans la Société ;
- Les taux d'inflation et les augmentations à l'échelle du marché sur les différents sites internationaux ;
- L'emplacement géographique de la personne concernée.

Allocation de retraite et autres avantages

La Société dispose d'un plan de retraite à cotisations définies auquel les Administrateurs exécutifs peuvent participer.

La contribution maximale peut atteindre 10 % du salaire annuel de base (jusqu'à 8 % au titre du premier niveau ; le second niveau ajoute jusqu'à 2 % supplémentaires par abondement des cotisations du salarié selon un ratio de 1 pour 2).

En cas de départ d'un dirigeant avant l'acquisition définitives des droits, les éventuelles contributions de la Société sont perdues (sauf dérogation éventuelle soumise à l'approbation du Directeur général et du président du Comité exécutif du Groupe ou du Conseil d'administration s'il s'agit de membres exécutifs du Conseil d'administration ou des cadres supérieurs rendant compte directement au Comité exécutif du Groupe).

Les avantages accordés comprennent notamment un véhicule de fonction, le carburant, une assurance santé et une assurance vie. Des avantages supplémentaires, généralement de faible valeur, peuvent être accordés ponctuellement s'ils sont jugés appropriés et conformes aux pratiques de marché. Tous ces avantages peuvent à tout moment être retirés ou modifiés à la discrétion de la Société.

11.3.4 Rémunération variable (court terme, long terme)

La rémunération variable se compose de plans d'incitation à court et à long termes, offrant un degré élevé de transparence en liant les objectifs à des indicateurs clairement définis de résultats, de création de valeur et de développement durable. Aucun mécanisme de récupération de la rémunération variable (« clawback ») n'a été utilisé au cours de l'exercice 2025.

Rémunération variable à court terme (STI)

Critères de performance et résultats/Incitations à court terme (STI) en 2025

Sur recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'administration détermine les critères de performance les plus pertinents pour le plan d'incitation à court terme (« STI ») et fixe pour chacun d'eux des objectifs ambitieux, mais réalistes. Ces principaux indicateurs de performance (« KPI ») constituent le cadre des dispositifs d'incitation dans l'ensemble de la Société.

En 2025, le potentiel cible du plan STI pouvait atteindre 100 % du salaire de base annuel. La performance au titre du plan STI a été évaluée sur la base des critères et pondérations suivants :
Performance à l'échelle de la Société : de 55 % à 60 % ;

- Performance financière : jusqu'à 55 % du total des STI ;
  - EBITDA : jusqu'à 44 % du total des STI (80 % de la composante financière) ;
  - OFCF : jusqu'à 5,5 % du total des STI (10 % de la composante financière) ;
  - ROACE : jusqu'à 5,5 % du total des STI (10 % de la composante financière) ;
  - Sécurité : 5 % du total des STI ;
- Performance individuelle : de 40 % à 55 %.

Les objectifs à l'échelle de la Société, y compris en matière de sécurité, sont fixés au niveau du Groupe, des régions ou des divisions, selon le rôle concerné.

Les performances en matière de sécurité sont mesurées par rapport à l'objectif du taux de fréquence des accidents avec arrêt.

La performance individuelle est mesurée au moyen d'une évaluation réalisée dans le cadre du dispositif d'évaluation de la performance du Groupe. Le Comité prend en compte un ensemble équilibré de facteurs, notamment la réalisation des objectifs convenus, la démonstration de comportements et de valeurs de leadership et le contexte dans lequel la performance a été obtenue.

Pour 2025, la performance individuelle a été évaluée par rapport aux objectifs suivants :

- Atteindre des objectifs supérieurs de performance financière et opérationnelle en 2025 : renforcer la performance financière par l'amélioration des marges et une efficacité accrue du capital, tout en stimulant la croissance du chiffre d'affaires et la rentabilité, en poursuivant les progrès dans la réduction de l'intensité carbone et l'augmentation de l'utilisation d'intrants alternatifs, en accélérant la transformation numérique et informatique et en renforçant les capacités de cybersécurité afin de soutenir la résilience et la performance à long terme.
- Accélérer l'exécution de la stratégie de croissance 2026 : réalisation d'étapes stratégiques clés alignées sur le plan à moyen terme du Groupe, élargissement du portefeuille de projets en développement et progression des initiatives stratégiques visant à renforcer le portefeuille et les capacités d'approvisionnement du Groupe.
- Accélérer la dynamique des principaux projets de transformation.
- Renforcer les capacités organisationnelles : faire progresser les priorités RH du Groupe à travers la mise en œuvre d'initiatives ciblées de développement des talents et le renforcement des capacités de leadership, développer les compétences commerciales et de développement et déployer des programmes visant à renforcer les compétences numériques dans l'ensemble de l'organisation.
- Culture centrée client : favoriser une culture centrée client dans l'ensemble du Groupe.

Performances financières et en matière de sécurité du Groupe, 2025

EBITDA Groupe	Seuil versement 50 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement 130 % 50 %	Ajustement selon la performance*
	480,0 millions €	640,0 millions €	736,0 millions €	**670,8 millions €** Versement de 109,6 %
ROACE Groupe	Seuil versement 50 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement 130 % 50 %	Ajustement selon la performance*
	16,0%	18,0 %	20,0 %	**21,0 %** Versement de 130 %
OFCF Groupe	Seuil Versement de 50 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement 130 % 50 %	Ajustement selon la performance*
	230,1 millions €	306,8 millions €	352,8 millions €	**378,9 millions €** Versement de 130 %
LTIFR Groupe	Seuil Versement de 50 %	Objectif 100 % 50 %	Performance	
	100	0,51	**0,60** Versement de 82 % Versement qualifié de 50 % des éléments ci-dessus	

* Ajustements liés aux droits de douane imposés par les États-Unis, aux coûts de transaction des fusions-acquisitions/de l'introduction en Bourse et à d'autres éléments ponctuels imprévisibles. Performance Groupe effective : EBITDA (606,1 millions €), ROACE (19,01 %) et OFCF (326,2 millions €).

L'évaluation définitive est déterminée au cours du premier trimestre de l'année suivante, sur la base des résultats financiers audités. Tout versement éventuel au titre du plan de STI est effectué chaque année au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Un niveau minimum de performance doit être atteint avant tout versement au titre du plan. Les versements sont plafonnés en cas de surperformance. Le Comité de rémunération soumet au Conseil d'administration la proposition finale de versement au titre du plan de STI, pour décision.

En 2025, le Groupe TITAN a enregistré une performance financière record, marquée par une croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité, ce qui s'est traduit par un versement de 109,6 % au titre de la composante variable liée à l'EBITDA. Le ROACE du Groupe a également dépassé l'objectif, entraînant un versement de 130 % au titre de la composante variable correspondante. Le flux de trésorerie d'exploitation disponible (« OFCF ») a lui aussi dépassé l'objectif, entraînant un versement de 130 % au titre de la composante variable correspondante.

En revanche, en 2025, au niveau du Groupe, la performance réalisée par rapport à l'objectif fixé en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail — « LTIFR ») est restée inférieure à l'objectif, ce qui s'est traduit par un versement de 82 % au titre de la composante variable correspondante. En raison de la performance globale en matière de sécurité, le versement de la composante sécurité de la rémunération variable des Administrateurs exécutifs du Groupe est réduit de 50 %.

Le Comité de rémunération a procédé à l'examen de la performance globale et décidé d'attribuer la rémunération variable pour l'exercice 2025 en fonction des résultats ajustés.

Rémunération variable à long terme (incitations à long terme - ILT)

Des LTI ont été accordées conformément à la Politique de rémunération 2025.

La rémunération variable à long terme vise à inciter les dirigeants du Groupe à contribuer à l'amélioration de la performance boursière sur le long terme, dans l'intérêt des actionnaires, et à assurer une performance durable pour la Société. Les attributions individuelles reposent sur le poste occupé par chaque participant, son salaire fixe, sa performance individuelle et son potentiel de développement, et sont approuvées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération.

Le nombre d'attributions de LTI acquises en 2025 par les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction est indiqué dans le Tableau 11.5 ci-dessous.

Les LTI ont été fixées à un maximum de 120 % du salaire de base annuel pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction (hors attribution exceptionnelle).

Les bénéficiaires sont tenus de conserver des actions TITAN (sur des comptes de courtage ou dans un ou plusieurs fonds) à hauteur d'au moins 20 % du total des attributions acquises exercées ou libérées au cours des cinq (5) dernières années d'acquisition de droits (sur une base glissante). Les actions de la Société (ainsi que les soldes détenus dans le ou les fonds) déjà détenues par les bénéficiaires au titre de plans de LTI antérieurs sont prises en compte dans ce calcul.

Incitations à long terme — Actions de performance (« LTI-PS »)

Le plan de LTI-PS, qui a remplacé le Plan de rémunération différée à compter de 2024, vise à renforcer l'alignement des intérêts à long terme des dirigeants sur ceux des actionnaires en liant les incitations à la performance à long terme à la rentabilité et à la performance durable de la Société. L'attribution de LTI-PS accordée en 2025 pouvait atteindre jusqu'à 60 % du salaire de base annuel des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction.

Les attributions au titre du plan de LTI-PS prennent la forme d'actions de performance de la Société. Leur nombre est déterminé en fonction du cours de l'action de la Société au moment de l'attribution. La valeur de chaque action de performance correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des sept dernières séances de Bourse du mois de mars de l'année d'attribution (la « valeur à l'attribution »).
La période de performance est de 3 ans.

Le nombre d'attributions au titre du plan de LTI-PS accordées en 2025 dépend de la performance au regard des KPI suivants :

- 80 % sur la base d'un objectif de bénéfice par action sur trois ans (BPA cible pour 2027) ;
- 20 % sur la base d'un KPI lié à la durabilité (émissions nettes de CO_2 par tonne de matériaux cimentaires — objectif pour 2027).

Le versement est de 50 % si le seuil de performance est atteint, de 100 % si la performance cible est atteinte et il est plafonné à 150% en cas de performance supérieure aux objectifs (surperformance), avec un calcul linéaire du versement entre ces trois niveaux de performance.

Les actions acquises sont transférées au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Incitations à long terme – Actions restreintes (« LTI-RS »)

Le plan d'incitations à long terme — actions restreintes (« LTI-RS ») a été appliqué pour la première fois en 2020, sous le nom de « Plan d'incitations à long terme » (« LTIP »), puis rebaptisé plan de LTI-RS conformément à la Politique de rémunération 2024.

Les attributions 2025 au titre du plan de LTI-RS ont été fixées à un maximum de 60 % du salaire de base annuel (hors attribution exceptionnelle) pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction.

Les attributions sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un nombre d'actions de la Société. La valeur de chaque action attribuée sous condition correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN sur Euronext Bruxelles au cours des sept dernières séances de Bourse du mois de mars de l'année d'attribution (la « valeur à l'attribution »).

La période d'acquisition est de trois (3) ans.

Le nombre d'actions TITAN acquises est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits. Dans le cadre du plan, les bénéficiaires ont droit à la remise d'actions lors de l'acquisition des droits.

Les 50 % des attributions accordées en 2021 et les 50 % des attributions accordées en 2022 ont été acquises en mars 2025, conformément aux dispositions en matière d'attribution. Le Conseil d'administration a décidé de remettre les actions acquises aux bénéficiaires au plan, à condition qu'ils soient toujours employés par le Groupe (ou qu'ils en soient retraités).

Attribution exceptionnelle d'Actions restreintes à long terme

En 2025, le Conseil d'administration a approuvé une attribution exceptionnelle et ponctuelle d'Actions restreintes à long terme au Président du Comité exécutif du Groupe, au Directeur général et au CEO de Titan America SA, en reconnaissance de leur rôle de leadership et de la réalisation d'étapes stratégiques majeures pour le Groupe, à savoir, notamment:

- Une création de valeur actionnariale mesurable et durable ;
- Le positionnement du Groupe sur les marchés de capitaux à long terme ;
- Un risque d'exécution important et une mobilisation exceptionnelle de l'équipe dirigeante ;
- L'introduction en Bourse, qui a constitué une étape structurante pour la Société.

Cette attribution, fondée sur des actions et assortie d'une période d'acquisition pluriannuelle, ne constitue pas une modification structurelle de la structure du plan LTI.

L'attribution consistait en des Actions restreintes, dont la valeur à l'attribution équivalait à 100 % du salaire annuel de base de chaque bénéficiaire.

Cette attribution :

- présente un caractère strictement exceptionnel et non récurrent par nature ;
- ne fait pas partie du cadre habituel du LTIP ;
- est accordée en reconnaissance d'une étape stratégique spécifique et achevée, plutôt que de la performance financière annuelle ; et
- vise à renforcer l'alignement à long terme avec les actionnaires.

Des mécanismes de malus et de restitution de clawback sont applicables.

Par ailleurs, les Actions restreintes attribuées au Président du Comité exécutif sont soumises à une période de détention obligatoire de quatre ans, ce qui renforce encore l'alignement avec les intérêts à long terme des actionnaires et garantit une exposition continue à la performance du cours boursier. L'attribution accordée au Directeur général et au CEO de Titan America SA est soumise à des dispositions standard de rétention à long terme, conformes au cadre de rémunération des dirigeants du Groupe.

Plan de rémunération différée 2021

Le Plan de rémunération différée (« DPC »), lancé en 2021, restera actif jusqu'à l'acquisition (en mars 2026), les dernières attributions ayant été octroyées en 2023.

Les attributions du DPC ont été accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un nombre d'actions TITAN. La valeur de chaque action attribuée sous condition correspondait à la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN sur Euronext Bruxelles au cours des sept dernières séances de Bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les attributions du DPC sont acquises trois ans à compter de la date d'attribution, sous réserve que certains critères de performance prédéfinis soient atteints. Le nombre d'attributions acquises varie de 0 % si le seuil n'est pas atteint, à 40 % si le seuil est atteint, à 100 % pour le niveau cible de performance et jusqu'à un maximum de 160 % en cas de surperformance.

Les primes DCP accordées en 2022 ont été acquises en mars 2025, sur la base des critères de performance suivants :

- 50 % liés à un KPI de durabilité : objectif de CO_2 sur trois ans soutenant la priorité de décarbonation du Groupe, réduction des émissions directes nettes de CO_2 par tonne de matériaux cimentaires. L'objectif est fixé par le Conseil d'administration pour l'année civile précédant la date d'acquisition, comme suit :

Émissions de CO_2/tonne de cementitious material — objectif sur trois (3) ans

Seuil Acquisition de 40 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement Acquisition de 160 %	Ajustement selon la performance*
620 kg/t	605 kg/t	575 kg/t	**581 kg/t** Versement de 148 %

* Ajustements du mix produits afin de répondre aux besoins du marché,

La performance en matière de CO_2 sur trois ans a été supérieure à l'objectif, sans surperformance, avec pour résultat une acquisition de 148 % liée à ce KPI.

- 50 % liés à la rémunération totale des actionnaires (« TSR ») par rapport à un indice représentatif du groupe de pairs (Peer Group Index, « PI »). Le TSR est défini comme le pourcentage d'évolution (%) entre a) le cours moyen de l'action de la Société au mois de mars de l'année d'attribution (cours de départ) et b) le cours moyen de l'action au mois de mars de l'année d'acquisition, majoré de la somme des dividendes par action ou de toute autre distribution versée aux actionnaires (p. ex., distribution d'actions gratuites, restitution de capital, etc.) au cours de la même période (cours final).

Le groupe de pairs constituant l'indice est le suivant (avec entre parenthèses le résultat de chacun en matière de TSR sur 3 ans) :

1	Holcim (168,9 %)	5	CRH (141,3 %)
2	Heidelberg (242,7 %)	6	Buzzi (212,5 %)
3	Cemex (19,2 %)	7	Argos (82,1 %)
4	Cementir (117,3 %)	8	Vicat (90,8 %)

TSR par rapport à l'Indice représentatif du groupe de référence — objectif sur trois (3) ans

Seuil Acquisition de 40 %	Objectif 100 % 40 %	Dépassement Acquisition de 160 %	Performance
TSR TITAN - TSR PI = -20 %	**TSR TITAN = TSR PI**	**TSR TITAN - TSR PI ≥ 20 %**	**130,2 %** Versement de 160 %

le TSR TITAN sur trois ans était de 264,6 %, tandis que le TSR PI sur trois ans était de 134,4 %, avec pour résultat une acquisition de 160 %. L'acquisition totale après prise en considération des deux critères de performance est de 154 % des actions attribuées sous condition. Le nombre d'actions TITAN acquises est transféré aux bénéficiaires.

Plan d'options sur actions 2017

En outre, le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) est actuellement en cours de mise en œuvre étant donné que les bénéficiaires ont le droit d'exercer les options acquises attribuées pendant la deuxième année (2018) et la troisième et dernière (2019) de ce plan.

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à 10,00 euros par action.

La période d'acquisition des options sur actions était de trois ans, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates.

Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- à hauteur de 50 %, sur la base du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif fixé pour chaque période de 3 ans ; et
- à hauteur de 50 %, sur la base de la performance globale du TSR de la Société par rapport à la performance globale moyenne d'un groupe de cimentiers internationaux comparables :

1	Lafarge-Holcim	5	CRH
2	Heidelberg	6	Buzzi
3	Cemex (en USD)	7	Argos (en USD)
4	Cementir	8	Vicat

Le calendrier d'attribution et d'acquisition ainsi que le pourcentage (%) d'options acquises en fonction de la réalisation des critères de performance susmentionnés sont présentés ci-dessous :

Attribuées	Date d'acquisition	Options acquises (%)	Expiration
2017	déc. 2019	49,80 %	déc. 2023
2018	déc. 2020	35,88 %	déc. 2024
2019	déc. 2021	31,83 %	déc. 2025

Les bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions acquis en versant à la Société les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration indiquée dans le tableau ci-dessus.

11.4 Rémunération totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2025 — année pleine (composantes fixes, STI et avantages ; LTI présentées au § 11.5)

La rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction a été approuvée par le Conseil d'administration à la suite d'une recommandation pertinente du Comité de rémunération et est en totale conformité avec la Politique de rémunération 2025. Elle se répartit comme suit :

	Rémunération fixe		Rémunération variable*	Avantages		Rémunération totale		
Nom, fonction	Salaire annuel de base	Jetons de présence des Administrateurs	STI (sur la base des résultats de 2025, versement en 2026)	Cotisations de retraite[1]	Indemnités et autres avantages[2]	Rémunération fixe + STI + avantages	Proportion de rémunération fixe et de rémunération variable	
Michael Colakides, Directeur général	496 528 €	45 408 €	452 339 €	49 653 €	10 262 €	1 054 190 €	fixe	57 %
							variable	43 %
Marcel Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe	827 549 €	30 000 €	945 546 €	82 380 €	90 353 €	1 975 828 €	fixe	52 %
							variable	48 %
Alexandra Papalexopoulou, Administratrice exécutive	425 234 €	30 000 €	228 000 €	42 333 €	21 604 €	747 171 €	fixe	69 %
							variable	31 %
Leonidas Canellopoulos, Administrateur exécutif	269 252 €	30 000 €	182 900 €	26 804 €	14 901 €	523 858 €	fixe	65 %
							variable	35 %
Ioannis Paniaras[3], Administrateur exécutif	429 362 €	3 123 €	344 851 €	42 744 €	65 657 €	885 737 €	fixe	61 %
							variable	39 %
Vassilios (Bill) Zarkalis[4] (en $), Administrateur exécutif	978 101 $	3 123 €	1 065 890 $	66 003 $	53 867 $	2 167 532 $	fixe	51 %
							variable	49 %
Christos Panagopoulos, Comité de direction	300 178 €	—	202 953 €	30 018 €	127 267 €	660 416 €	fixe	69 %
							variable	31 %
Grigorios Dikaios[5], Comité de direction	215 918 €	—	70 000 €	11 092 €	18 684 €	315 694 €	fixe	78 %
							variable	22 %
Ioannis Ioannou[6], Comité de direction	212 500 €	—	196 096 €	21 250 €	58 200 €	488 045 €	fixe	60 %
							variable	40 %

1. Contributions définies
2. Inclut les avantages et les indemnités (telles que les indemnités de déplacement et de logement), assurance vie, régime d'assurance maladie et voiture de fonction.
3. Ioannis Paniaras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
4. Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025. Les jetons du Conseil d'administration sont intégrés à la rémunération totale selon le taux de change EUR/USD du 31 décembre 2025 (à savoir 1,175 $ pour 1,000 €).
5. Grigorios Dikaios a été membre du Comité de Direction jusqu'à son départ à la retraite le 29 décembre 2025. Ses incitations à court terme lui ont été versées en décembre 2025 avant son départ à la retraite.
6. Ioannis Ioannou a été membre du Comité de direction à compter du 1er juillet 2025

* La valeur des incitations à long terme acquises au cours de l'exercice est présentée au Tableau 11.5.2 de la Section 11.5.

11.5 Rémunération variable à long terme en 2025

11.5.1 LTI — Attributions en 2025

Nom	Fonction	Nombre de LTI – Actions restreintes	Nombre de LTI – Actions de performance
Michael Colakides	Directeur général	20 017[1]	7 514
Marcel Cobuz	Président du Comité exécutif du Groupe	26 046[2]	20 165
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	3 732	3 732
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	2 709	2 709
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	6 460	6 460
Vassilios (Bill) Zarkalis[3]	Administrateur exécutif	11 567	11 567
Ioannis Ioannou	Membre du Comité de Direction	2 657	2 657
Christos Panagopoulos	Membre du Comité de Direction	2 649	2 649
Grigorios Dikaios	Membre du Comité de Direction	656	281

Remarque : Ioannis Paniaras et Vassilios (Bill) Zarkalis ont été membres du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

* Le nombre d'attributions accordées en 2025 est basé sur la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN au cours des sept derniers jours de Bourse de mars 2025, ajustée conformément à la décision du Comité de rémunération (39,99 €) d'exclure le dividende extraordinaire lié à l'introduction en Bourse.

1. Le nombre d'Actions restreintes attribuées comprend 12 503 Actions restreintes attribuées au titre d'une attribution ad hoc extraordinaire.
2. Le nombre d'Actions restreintes attribuées comprend 21 005 Actions restreintes attribuées au titre d'une attribution ad hoc extraordinaire.
3. Vassilios (Bill) Zarkalis a reçu en outre 112 613 unités d'actions restreintes (« RSU ») de Titan America SA (« TASA ») (dont 75 075 RSU accordées au titre d'une attribution ad hoc extraordinaire) et 37 538 unités d'actions de performance (« PSU ») TASA. Le nombre de RSU et de PSU TASA attribuées est basé sur la moyenne des cours de clôture de l'action TASA au cours des sept derniers jours de Bourse de mars 2025 (13,32 $).

11.5.2 Attributions LTI acquises/exercées en 2025

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'attributions LTI acquises en 2025 au prix par action au moment de l'acquisition, qui est nettement supérieur à la valeur à l'attribution, ce qui reflète la forte performance boursière au cours des trois dernières années :

- les parts du Fonds qui ont été attribuées en 2021 au prix par action alors en vigueur de 9,18 € ; la valeur des parts du Fonds est calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture des parts au cours des sept derniers jours de Bourse du mois de mars 2025 (26,136 €)
- la part de 50 % des attributions au titre du plan LTI-RS accordées en 2021 (deuxième tranche), avec un cours de l'action à l'attribution de 15,24 € ; la valeur des Actions restreintes (LTI-RS) est calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN SA sur les sept derniers jours de Bourse du mois de mars 2025 (41,99 €)
- la part de 50 % des attributions au titre du LTI-RS accordées en 2022 (première tranche), avec un cours par action à l'attribution de 12,89 € ; la valeur des Actions restreintes (LTI-RS) est calculée comme ci-dessus (41,99 €)
- les attributions du DCP accordées en 2022, avec un cours par action à l'attribution de 12,89 € ; la valeur des attributions DCP présentées ci-dessous est calculée comme ci-dessus (41,99 €). En outre, une part de 154 % des attributions au titre du DCP accordées en 2022 et acquises en 2025.

	Nombre d'attributions acquises			Exercised	Value of Vested / Exercised awards			
Nom	Parts de fonds*	Attribution LTI — Actions restreintes	DCP	Stock Options	Fund Units	LTI-Restricted Stock grant	DCP	Stock Options
Michael Colakides	43 716,5	—	11 231	—	1 142 600 €	—	471 590 €	—
Marcel Cobuz	—	21 723	16 727	—	—	912 149 €	702 367 €	—
Alexandra Papalexopoulou	—	27 331	11 947	—	—	1 147 629 €	501 655 €	—
Leonidas Canellopoulos	—	6 710	3 346	—	—	281 753 €	140 499 €	—
Ioannis Paniaras	—	21 243	9 081	7 331	—	891 994 €	381 311 €	268 315 €[1]
Vassilios (Bill) Zarkalis	—	35 695	15 762	—	—	1 498 833 €	661 846 €	—
Ioannis Ioannou	—	—	—	—	—	—	—	—
Christos Panagopoulos	15 544,6	—	3 824	—	406 282 €	—	160 570 €	—
Grigorios Dikaios	4 253,3	—	—	—	111 168 €	—	—	—

* Le Fonds investit dans des actions TITAN SA
Remarque : Ioannis Paniaras et Vassilios (Bill) Zarkalis ont été membres du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
Ioannis Ioannou a été membre du Comité de direction à compter du 1er juillet 2025

1. Nombre d'Options sur actions exercées en 2025, acquises en décembre 2021 et attribuées en 2019. La valeur des Options sur actions exercées est calculée sur la base du cours de clôture de TITAN SA à la date d'exercice (46,60 €) moins le prix d'exercice (10,00 €)

11.6 Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et les performances de la société

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction depuis 2021. À partir de cette année 2025, les données incluent les LTI acquises à la valeur au moment de l'acquisition (voir le Tableau 11.5.2 ci-dessus pour plus de détails concernant les LTI acquises). Par ailleurs, l'écart de rémunération entre 2025 et 2024 reflète également le départ de Ioannis Paniaras et Vassilis Zarkalis du Conseil d'administration en février. De ce fait, les deux années ne sont pas directement comparables. En outre, les données 2025 comprennent la rémunération fixe, les STI et les avantages, afin de faciliter la comparaison avec l'année précédente. Nous conserverons les données les plus anciennes de manière inchangée à des fins de traçabilité et de comparabilité.

Rémunération en euros	2025 (révisé)	2025	2024	2023	2022	2021
Rémunération des Administrateurs exécutifs	7 080 158[6]	3 394 107[6]	6 267 980[3]	5 893 734[3]	5 251 168[5]	4 358 643[1]
Rémunération du Directeur général, Michael Colakides, Administrateur exécutif, Président du Comité de direction	2 668 380	1 054 190	1 118 949	1 046 162	969 116	909 647
Rémunération des membres du Comité de direction	2 142 175[7]	1 464 155[7]	988 490[2]	926 463[2]	896 401[2]	859 554[2]
Rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en ETP) des employés de TITAN SA	72x	29x	26x	30x	41x	40x
Variation annuelle de la rémunération moyenne[4]	22 %	-12 %	11 %	13 %	4 %	4 %

Performance du Groupe TITAN						
Résultat par action[8]	4,0466	4,0466	4,3598	3,6494	1,5879	1,1161
EBITDA ajusté du Groupe TITAN (en millions €)	670,8	670,8	615,4	544,4	342	269,2

1. Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis (Yanni) Paniaras (mai à décembre), Vassilios (Bill) Zarkalis
2. Grigorios Dikaios, Christos Panagopoulos
3. Marcel Cobuz, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras, Vassilios (Bill) Zarkalis
4. Exprimée en ETP des employés de TITAN SA autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres Directeurs et personnes en charge de la gestion courante
5. Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras, Vassilios (Bill) Zarkalis
6. Marcel Cobuz, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras (janvier et février), Vassilios (Bill) Zarkalis (janvier et février)
7. Grigorios Dikaios, Christos Panagopoulos, Ioannis Ioannou (juillet à décembre)
8. Basé sur l'EBITDA ajusté du groupe TITAN

La rémunération des Administrateurs exécutifs, du Directeur général et des membres du Comité de direction comprend :

- Salaire annuel de base versé
- Jetons de présence des Administrateurs
- Incitations à court terme
- Incitations à long terme (2025)
- Contribution de l'employeur au régime de retraite
- Indemnités et autres avantages (tels que voyages, logement, indemnités liées à l'affectation internationale, assurance-vie, régime d'assurance maladie, véhicule de fonction)

11.7 Contrats des Administrateurs exécutifs

Les contrats de travail du Directeur général, ainsi que des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction sont des contrats à durée indéterminée.

En cas de résiliation du contrat de travail du Directeur général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction à l'initiative de la Société, l'indemnité de départ, comme prévu par la Politique de rémunération 2025, ne pourra excéder 18 mois de rémunération.

Le Conseil d'administration peut envisager des indemnités de départ plus élevées sur recommandation unanime du Comité de rémunération.

Pour le paiement d'une indemnité supplémentaire en cas de retraite ou de résiliation anticipée du contrat de travail, l'approbation du Conseil d'administration est requise conformément à la recommandation concernée du Comité de rémunération.

Les périodes de préavis sont fixées conformément aux dispositions légales et contractuelles.

M. Grigoris Dikaios a été membre du Comité de direction jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2025. Conformément à la Politique de rémunération, un paiement équivalent à sa rémunération sur les 12 mois de l'année 2025 lui a été versé, en reconnaissance de sa fidélité et de sa contribution de longue date au cours des 30 dernières années.

12. Capital, actions et actionnaires

12.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 959 347 807,86 euros ; il était représenté par 78 325 475 actions sans valeur nominale, avec droit de vote, chacune représentant une part égale du capital.

12.2 Actions – Restrictions en matière de droits de vote – Droits de contrôle spéciaux

Les actions de la Société sont de la même catégorie et sont soit nominatives, soit dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent choisir à tout moment de faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées, et vice versa.

Les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction concernant le transfert des actions de la Société.

Chaque action de la Société correspond à une voix à l'Assemblée des actionnaires.

L'article 13 des Statuts de la Société prévoit qu'au cas où des actions sont détenues par plusieurs propriétaires, en cas de nantissement, ou si les droits attachés aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de toute autre forme de fractionnement, le Conseil d'administration peut suspendre l'exercice de ces droits de vote jusqu'à ce qu'un représentant unique des actions concernées soit désigné.

Les droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par la Société elle-même ou par une filiale directement contrôlée sont suspendus, conformément aux dispositions de l'article 7.215 et suivants du CSA.

Aucune action de la Société ne comporte de droits de contrôle spéciaux.

12.3 Structure de l'actionnariat – Notification de participations importantes

Conformément aux exigences légales belges en matière de transparence, les actionnaires de la Société doivent soumettre une notification de transparence lorsque leurs droits de vote dépassent ou tombent en dessous des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et tout autre multiple de 5% du total des droits de vote.

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de seuil de notification inférieur à 5 %.

Sur la base des notifications de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 21 mai 2024 et 10 novembre 2025, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

- E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nellos-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et la Paul and Alexandra Canellopoulos Foundation, qui agissent de concert, détiennent 38 293 643 actions correspondant à 48,89 % des droits de vote de la Société.
- Titan SA et Titan Cement Company SA détiennent 3 917 259 actions correspondant à 5 % des droits de vote de la Société.

La structure de l'actionnariat de la Société et les déclarations de transparence correspondantes sont disponibles sur le site Internet de la Société : https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/shareholder-structure.

12.4 Accords entre actionnaires avec cession ou restrictions de vote connus de la Société

À la suite de la notification de transparence reçue le 21 mai 2024, la Société a été informée que E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nellos-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et la Paul et Alexandra Canellopoulos Foundation agissent de concert et détiennent au total 38 293 643 actions, soit 48,89 % des droits de vote de la Société.

12.5 Pouvoir du Conseil d'administration en termes d'émission et de rachat d'actions et d'augmentation de capital

12.5.1 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution correspondante de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2025, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois d'un montant (cumulé) ne dépassant pas 959 347 807,86 euros.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025 et pourra être renouvelée conformément aux dispositions légales en applicables.

12.5.2 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution pertinente de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2025, le Conseil d'administration est autorisé à

augmenter le capital social de la Société quelle qu'en soit la forme, y compris, mais sans s'y limiter, une augmentation de capital accompagnée de la restriction ou de la suppression de droits préférentiels de souscription, après réception par la Société d'une notification d'offre publique d'achat sur les actions de la Société transmise par l'Autorité des Services et Marchés Financiers/Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten (FSMA). Cette augmentation de capital doit respecter les conditions et modalités supplémentaires précisées par le CSA.

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter de la date de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025 et peut être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans. Le montant de cette augmentation sera déduit de la partie restante du capital autorisé spécifiée au paragraphe 12.5.1. ci-dessus.

12.5.3 Conformément à l'article 15 des Statuts de la Société, celle-ci peut, sans autorisation préalable de l'Assemblée générale et conformément aux articles 7.215 et suivants du CSA, ainsi que dans les limites prévues par ces dispositions, acquérir ses propres actions, sur ou en dehors d'un marché réglementé, à concurrence d'un maximum de 20 % des actions émises, à un prix respectant les dispositions légales et qui, en tout état de cause, ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus bas enregistré au cours des 30 derniers jours de négociation précédant la transaction, ni supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé enregistré au cours des 30 derniers jours de négociation précédant la transaction.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025.

Cette autorisation couvre les acquisitions sur ou en dehors d'un marché réglementé par une filiale directe au sens et dans les limites prévues par les articles 7.221 et suivants du CSA.

12.5.4 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé, sous réserve du respect des dispositions du CSA, à acquérir pour le compte de la Société des actions propres de la Société dès lors que cette acquisition est nécessaire pour prévenir un préjudice grave et imminent à la Société.

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025.

12.5.5 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé à se défaire, à tout moment et aux conditions de prix qu'il détermine, de tout ou partie des actions de la Société, sur ou en dehors du marché boursier, ou dans le cadre de la Politique de rémunération applicable aux salariés ou aux administrateurs de la Société, ou encore afin de prévenir un préjudice grave et imminent à la Société. Cette autorisation couvre également la cession des actions propres détenues par une filiale directe au sens du CSA et est valable sans limitation de durée, que la cession intervienne ou non dans le but de prévenir un préjudice grave et imminent à la Société.

12.6 Mécanisme de contrôle de tout plan destiné aux employés lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par les employés

Il n'existe aucun plan destiné aux employés intégrant un tel mécanisme.

13. Modification des Statuts de la Société

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et 50 % au moins du capital social doit être présent ou représenté à l'occasion de cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale extraordinaire, une nouvelle Assemblée des actionnaires peut être convoquée ; celle-ci délibère et décide valablement, quel que soit le capital social présent ou représenté.

Une modification des Statuts de la Société sera adoptée si elle reçoit au moins trois quarts des voix exprimées, à l'exclusion des abstentions au numérateur comme au dénominateur.

14. Accords importants affectés par un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat

La Société, soit en tant que créancier principal, soit en tant que garant, a conclu un certain nombre d'accords financiers qui comprennent, comme il est d'usage dans ces accords, une clause de « changement de contrôle ». Cette clause permet aux contreparties de la Société d'accélérer le financement ou de mettre fin à l'accord si un changement dans la structure de contrôle ou la propriété actuelle de la Société devait se produire en vertu d'une offre publique d'achat ou autre.

Le 31 décembre 2025, la Société possédait les accords financiers majeurs suivants, qui comprennent une clause de « changement de contrôle » :

1. un accord de facilité renouvelable multidevises de 230 000 000 euros, qui a été conclu entre la filiale du Groupe, Titan Global Finance PLC, et un syndicat de banques prêteuses, avec pour Garant la Société ;
2. un emprunt obligataire de 19 737 920 euros, daté du 2 novembre 2022, entre Titan Cement Company SA en tant qu'émetteur, Alpha Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur et la Société en tant que garant ;
3. un accord de facilité de 40 000 000 USD, daté du 15 décembre 2021, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, HSBC Bank USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
4. un accord de facilité de 45 000 000 USD, daté du 1er juillet 2014, tel que modifié, entre Titan America LLC en tant qu'emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
5. un accord de facilité de 60 000 000 USD, daté du 8 juillet 2020, tel que modifié, entre Titan America LLC en tant qu'emprunteur, Citibank N.A. en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
6. 250 000 000 euros d'obligations garanties à 2,750 % échéant en 2027, émises par Titan Global Finance PLC et garanties par la Société ;
7. 150 000 000 euros d'obligations garanties à 4,250 % échéant en 2029, émises par Titan Global Finance PLC et garanties par la Société ;
8. un emprunt obligataire de 120 000 000 euros, daté du 27 juillet 2022, tel que modifié, entre Titan Cement Company S.A. en tant qu'émetteur et Piraeus Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur ; et
9. un emprunt obligataire d'un montant maximum de 120 000 000 euros, daté du 28 juin 2024, tel que modifié, entre Titan Cement Company S.A. en tant qu'émetteur et Alpha Bank en tant que détenteur d'obligations et agent payeur, garanti par la Société

À la clôture de l'exercice, la Société a conclu les accords financiers importants suivants, qui incluent une clause de changement de contrôle :

1. Obligations garanties de EUR 350 000 000, portant intérêt à 3,50 %, venant à échéance en 2031, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par la Société.

15. Accords prévoyant une indemnité en faveur des administrateurs ou des employés en cas de démission ou de licenciement économique sans motif valable, ou en cas de licenciement en raison d'une offre de rachat

La Société n'a conclu aucun accord avec des membres du Conseil d'administration ou des salariés prévoyant le versement d'une indemnité en cas de démission ou de licenciement sans motif valable ou de cessation de leur mandat ou de leur emploi en raison d'une offre de reprise.

16. Informations destinées aux investisseurs

16.1 Interactions avec les investisseurs institutionnels et particuliers

La Société entretient un dialogue actif de longue date avec les investisseurs institutionnels et individuels. L'équipe chargée des relations avec les investisseurs, ainsi que les différents cadres supérieurs du Groupe, organisent régulièrement des réunions en personne avec les investisseurs institutionnels et participent à des tournées de présentation destinées aux investisseurs ainsi qu'à des conférences sectorielles dans plusieurs pays. Au cours de ces interactions, les représentants de TITAN font le point de manière détaillée sur les performances de l'entreprise, les priorités stratégiques, les domaines prioritaires, les perspectives et les progrès réalisés par rapport aux objectifs financiers et non financiers, y compris les objectifs ESG, la numérisation et l'innovation, tout en répondant aux questions et préoccupations des investisseurs. Parallèlement, des réunions virtuelles sont également organisées, permettant une communication plus fréquente et plus réactive avec la communauté des investisseurs et un traitement efficace des demandes ponctuelles émanant des investisseurs. L'équipe chargée des relations avec les investisseurs organise des événements dédiés, « Capital Markets Day », à l'occasion des mises à jour stratégiques, offrant aux investisseurs un accès direct à l'équipe de direction, favorisant un dialogue ouvert et contribuant à une meilleure compréhension de l'orientation stratégique de la Société et de sa création de valeur à long terme. Une « Journée des investisseurs » s'est tenue le 11 novembre 2025, au cours de laquelle le Groupe a présenté ses objectifs de croissance à l'horizon 2029 dans le cadre du programme « TITAN Forward 2029 ».

L'équipe chargée des relations avec les investisseurs veille à ce que toutes les informations pertinentes soient constamment mises à jour et facilement accessibles via la section « Relations avec les investisseurs » du site Internet de la Société, où toutes les informations pertinentes sont présentées de manière structurée, y compris le calendrier de l'entreprise, les communiqués de presse, les annonces ponctuelles, les présentations d'entreprise et les publications d'informations réglementaires, en fournissant une communication rapide, claire, transparente et complète.

Le Département des services aux actionnaires de la Société, qui fait partie de l'équipe Relations avec les investisseurs, répond à toutes les demandes des actionnaires particuliers, veille à ce qu'ils reçoivent des informations en temps utile et facilite leur participation aux Assemblées générales ainsi que l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires. En outre, il assiste les actionnaires dans les affaires courantes.

16.2 Informations et services aux actionnaires

Le Conseil d'administration veille collectivement au maintien d'un dialogue constructif et efficace avec les actionnaires. La publication des résultats annuels et trimestriels intermédiaires du Groupe s'accompagne de webcasts et de conférences téléphoniques avec les analystes et les investisseurs.

L'ensemble des annonces réglementaires et non réglementaires, ainsi que d'autres informations relatives à la Société, sont disponibles sur le site Internet de cette dernière (www.titanmaterials.com).

16.3 Département des relations avec les investisseurs

Le Département des relations avec les investisseurs est chargé de superviser les relations de la Société avec les actionnaires et les investisseurs, en assurant une communication transparente, opportune et équitable concernant les performances, la stratégie et les objectifs de la Société. Il s'attache à entretenir des relations durables et de confiance et à développer de nouveaux liens au sein de la communauté des investisseurs, afin de préserver le niveau élevé de confiance que ces derniers accordent au Groupe.

Adresse électronique « Relations avec les investisseurs » du Groupe : ir@titanmaterials.com
Directeur des relations avec les investisseurs : Spyros Kamizoulis, e-mail : s.kamizoulis@titanmaterials.com

16.4 Département des services aux actionnaires

Le Département des services aux actionnaires gère toutes les demandes des actionnaires particuliers. Il soutient leur participation aux Assemblées générales, les accompagne dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires et les aide à réclamer leurs des auprès du Fonds d'emprunt et de consignation. En outre, le Département traite la correspondance relative à un éventail de sujets, notamment les questions successorales et les demandes de clarification concernant les distributions, et fournit également des données historiques sur demande.

Directrice du service des services aux actionnaires : Nitsa Kalesi, e-mail : n.kalesi@titanmaterials.com

16.5 Éléments relatifs aux actions

16.5.1 Éléments de base relatifs aux actions

Secteur	5010 — Construction & Matériaux
Sous-secteur	50101030 — Ciment
Type	Action ordinaire
Bourse	Euronext (Bruxelles & Paris) Bourse d'Athènes
Nombre d'actions	78 325 475
ISIN	BE0974338700
Code CFI	ESVUFN

16.5.2 Codes (tickers)

	Oasis	Reuters	Bloomberg
Euronext	TITC	TITC.BR	TITC.BB
ATHEX	TITC	TITC.PA	TITC.GA

Gestion des risques

Stratégie du Groupe en matière de risques

Le Groupe TITAN exerce ses activités dans un univers géographique, commercial et opérationnel diversifié, ce qui se traduit par une multitude d'expositions potentielles à des risques notamment stratégiques, opérationnels et financiers. Les risques liés à la durabilité (ESG) relèvent à la fois des catégories stratégiques et opérationnelles.

Afin d'identifier et d'atténuer efficacement ces expositions, le Groupe gère ses risques conformément aux pratiques internationales établies pour les entreprises industrielles, en intégrant les principales dimensions de la gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) dans ses processus, ses systèmes et sa gouvernance. En particulier, les cinq composantes principales suivantes du cadre ERM reposent sur un ensemble de principes, qui constituent la base de la compréhension et de la gestion par le Groupe des risques associés à sa stratégie et à ses objectifs commerciaux :

a. La composante « Gouvernance et culture », y compris le modèle de surveillance, les structures de fonctionnement, la définition des traits culturels souhaités et l'engagement en faveur des valeurs fondamentales et du développement des talents appropriés ;
b. La composante « Stratégie et fixation des objectifs », y compris la définition de l'appétit pour le risque, l'analyse du contexte, l'évaluation des options et la formulation des objectifs stratégiques ;
c. La composante « Performance », y compris l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques, la mise en œuvre des réponses et l'élaboration d'une vision du portefeuille de risques ;
d. La composante « Examen et révision », y compris l'examen des risques et des performances, l'évaluation des changements et l'amélioration continue de l'approche ;
e. La composante « Information, communication et établissement de rapports », y compris la communication d'informations sur les risques, l'utilisation des technologies de l'information et l'établissement de rapports sur les performances en matière de risques.

Processus de gestion des risques

L'approche de TITAN en matière de gestion des risques englobe un ensemble de pratiques de gestion conçues pour traiter les risques de manière proactive, préservant ainsi la viabilité à long terme de ses activités. Cette approche repose sur un système de management intégrant la définition de la stratégie, l'organisation, la gouvernance, les politiques, le reporting, la communication avec les parties prenantes et la mesure de la performance au sein de l'ensemble des divisions du Groupe.

La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration. Les risques sont traités au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Par conséquent, les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de diverses sources, et sont signalés au cours du cycle de planification et de gestion des performances du Groupe, ce qui garantit une réaction rapide et efficace.

En complément de cette culture de gestion des risques qui fait partie intégrante des processus touchant aux activités et à la prise de décision (tant stratégiques qu'opérationnels) du Groupe, ce dernier effectue de manière régulière un exercice systématique visant à évaluer la totalité des risques importants auxquels le Groupe est confronté et qui sont susceptibles d'affecter le modèle économique, la performance, la solvabilité ou la liquidité de la Société. Une équipe composée du président du Comité exécutif et de cadres supérieurs des départements Planification stratégique, et Finance du Groupe, qui tient également compte de contributions des fonctions ESG et d'autres fonctions, identifie les principaux risques du Groupe et les classe en trois catégories : risques « stratégiques », « opérationnels » ou « financiers ». Les risques « ESG » sont classés soit dans les risques « stratégiques », soit dans les risques « opérationnels ». Tous les risques identifiés sont ensuite évalués selon les trois dimensions suivantes, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie :

a. Probabilité : échelle de 1 (rare) à 5 (presque certain)
b. Incidence : échelle de 1 (secondaire) à 5 (extrême)
c. Préparation : échelle de 1 (faible) à 5 (élevée)

Les risques sont classés par catégorie, en utilisant des taxonomies établies et applicables aux activités du Groupe. Les risques ont également été évalués à l'aide de diverses techniques, notamment l'analyse comparative des pratiques sectorielles, complétée des pratiques avancées d'autres industries, l'évaluation qualitative et quantitative des éléments de risque, l'évaluation des résultats possibles par rapport aux objectifs stratégiques du Groupe, la description des risques en rapport avec les enjeux matériels du Groupe, l'évaluation de la propriété des risques et l'enregistrement des mesures d'atténuation qui sont adoptées ou prévues. Afin de garantir l'exhaustivité de l'analyse, l'évaluation initiale est complétée par des évaluations conduites au niveau régional et au niveau des divisions, permettant d'intégrer une approche bottom-up tenant compte des spécificités propres à chaque marché. Pour la première fois cette année, à la suite de son introduction à la bourse de New York, TITAN America a réalisé une évaluation autonome des risques, qui a ensuite été intégrée aux travaux de revue du Groupe. Les risques sont mis en correspondance avec les résultats de l'exercice d'analyse de matérialité du Groupe et examinés par le Comité exécutif du Groupe. Enfin, le Conseil d'administration, au travers du Comité d'audit et des risques, valide l'évaluation des risques pertinents et contrôle les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de TITAN, en analysant leur efficacité (couvrant tous les contrôles importants, y compris financiers, opérationnels, organisationnels et de conformité). À cette fin, en novembre 2025, le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont tenu une réunion spécialement consacrée à l'examen de l'évaluation des risques du Groupe et des plans d'atténuation respectifs vis-à-vis des principaux risques pour l'activité.

En 2025, l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique du Groupe a été actualisée au moyen d'un exercice couvrant les risques physiques, tels que l'augmentation des températures, les inondations et le stress hydrique, ainsi que les risques liés à la transition, tels que la tarification du carbone, les risques réputationnels et les contentieux. Le département Performance ESG du Groupe a, dans un premier temps, fait appel à des experts en risques climatiques afin d'analyser les risques découlant du changement climatique ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone, en conformité avec les cadres TCFD et TNFD, comme détaillé dans la section consacrée aux informations financières relatives au climat et à la nature (TCFD et TNFD) aux pages 208 et 209. Les résultats ont indiqué que les risques liés au climat auxquels le Groupe est confronté sont du même ordre de grandeur que ceux de ses homologues sectoriels. En outre, les opportunités liées au changement climatique ont elles aussi été analysées et quantifiées. Par exemple, les possibilités en matière de portefeuille de produits, d'adaptation et d'efficacité des ressources et d'approvisionnement en énergie de substitution ont été évaluées. Par

ailleurs, les activités de TITAN présentent un niveau élevé de dépendance aux services écosystémiques, en particulier aux eaux souterraines et de surface, ainsi qu'un niveau modéré de dépendance à la médiation des impacts sensoriels.

En outre, au cours de l'exercice, une stratégie ciblée a été définie, planifiée et mise en œuvre afin d'engager la migration des risques liés à la cybersécurité identifiés à la suite des évaluations réalisées tant en interne par l'équipe CISO que par des conseillers externes spécialisés..

Gestion des risques, gouvernance et contrôles

Au sein du Groupe TITAN, le risque est géré à trois niveaux, conformément aux meilleures pratiques du secteur. Les risques sont traités au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Le cadre de gouvernance en matière de risque de TITAN suit une approche personnalisée qui tient compte au mieux des spécificités de chaque domaine de risque et garantit un degré optimal d'appropriation du risque et d'imputabilité pour les mesures d'atténuation adéquates. La première ligne de gestion (divisions et fonctions) s'acquitte de son rôle de gestion des risques conformément aux politiques et aux normes, surveille et atténue les risques dans le cadre de la gestion des performances, et identifie et hiérarchise les risques selon les besoins. Ce premier niveau de gestion comprend l'intégration dans les principaux processus opérationnels (par exemple, l'examen Stage-gate des dépenses en capital, l'examen des fusions et acquisitions, la planification budgétaire et stratégique).

Au deuxième niveau de gouvernance et de contrôle des risques, la fonction Audit interne et conformité du Groupe veille au respect du cadre ERM et des politiques internes. Le Comité exécutif du Groupe fournit une orientation stratégique, une vision indépendante des risques dans toutes les divisions opérationnelles et assure une coordination entre elles si nécessaire, tandis que différents organes de gouvernance des risques assurent la supervision de domaines de risques spécifiques (par ex. Comité des investissements, Comité du capital-risque, etc.).

Au troisième et dernier niveau, le Conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'administration, au travers de tous ses comités, discute et évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, identifie les nouveaux risques, définit l'appétit du risque du Groupe et surveille l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques.

En vertu de ce cadre, la plupart des risques stratégiques et financiers sont principalement gérés par le Comité exécutif du Groupe, les fonctions du Groupe et d'autres instances de gouvernance spécifiques, telles que le Comité des investissements. La gestion de la plupart des risques opérationnels et liés au développement durable est dans une large mesure intégrée au fonctionnement et aux processus quotidiens des divisions locales. Différents risques, notamment les risques juridiques, de conformité, opérationnels et liés à la durabilité (comme les risques environnementaux, les fluctuations des prix de l'énergie et des combustibles, la sécurité au travail et les relations avec les travailleurs) sont gérés à la fois au niveau du Groupe par le Comité exécutif du Groupe et les fonctions compétentes du Groupe (par ex. départements Audit interne et conformité, Juridique Groupe, Achats Groupe, Ingénierie et technologie Groupe, Performance ESG Groupe, Informatique et Numérique Groupe, Communication Groupe et RH du Groupe). Ces risques sont également gérés au niveau des divisions locales (départements Juridique, Achats, Environnement, Durabilité et RH). Cette approche garantit que le cadre hiérarchique est responsable de tous les risques opérationnels et liés au développement durable qui surviennent au niveau des différentes activités, et permet d'instaurer une culture du risque solide intégrée à toutes les étapes pertinentes du processus de prise de décision. Par ailleurs, tous les risques de plus grande ampleur, pertinents à l'échelle du Groupe, sont gérés de manière centralisée, en regroupant les points de données sur les risques issus de sources multiples dans l'ensemble de l'organisation, en intégrant les informations et en élaborant des plans de mesures d'atténuation qui sont partagés entre tous les niveaux organisationnels appropriés.

Le Comité exécutif du Groupe est également chargé de définir les politiques du Groupe et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour l'ensemble de celui-ci. À cette fin, le cadre et le point de référence nécessaires pour un certain nombre de domaines à risque sont fournis par un ensemble de plusieurs politiques. Parallèlement, les programmes d'éthique et de conformité mis en œuvre dans l'ensemble des activités de TITAN garantissent l'intégration des principes et des valeurs du Groupe dans les opérations quotidiennes et le renforcement de la culture de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'efficacité des systèmes et politiques déployés au niveau du Groupe et de ses divisions fait l'objet d'un examen systématique par le Comité exécutif du Groupe et les directions des divisions, incluant des évaluations du respect des normes Groupe applicables. Dès que des faiblesses sont identifiées, des mesures correctives sont prises.

Le département Audit interne, risque et conformité du Groupe rend régulièrement compte de l'efficacité des cadres de gestion des risques et de contrôle interne au Comité d'audit et des risques.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques reçoivent régulièrement des rapports de gestion concernant les principaux risques auxquels l'activité est exposée et les mesures prises pour les atténuer, et déterminent si les risques importants auxquels le Groupe est confronté sont correctement identifiés, évalués et gérés.

Risques principaux pour TITAN

Risques stratégiques

Changement climatique

À mesure que les effets attribués au changement climatique deviennent plus manifestes, l'activité réglementaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO_2, s'est intensifiée. La production de ciment se caractérisant par une forte intensité de CO_2, elle est dès lors directement touchée par ces changements réglementaires, y compris la révision du Système européen d'échange de quotas d'émissions (SCEQE), le règlement sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) et les législations nationales en matière de climat. Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre dans l'UE (Grèce et Bulgarie) par le biais du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SCEQE), et en Égypte par le biais d'un plafond d'émissions de CO_2. Les émissions brutes du Scope 1 de nos activités dans ces pays représentent 54,0 % des émissions du Scope 1 totales de notre Groupe. Sur les marchés de l'UE en particulier, la suppression progressive des quotas gratuits de CO_2 à compter de 2026 devrait entraîner une hausse des coûts de production, susceptible de se traduire par une perte de volumes au profit d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes carbone — un risque communément désigné sous le terme de « fuite de carbone ». De même, les exportations issues de marchés soumis à une tarification du CO_2 peuvent être structurellement désavantagées par rapport à celles provenant de marchés ne faisant pas l'objet de contraintes carbone comparables. Le CBAM peut contribuer à garantir des conditions de

concurrence équitables à l'échelle mondiale et à prévenir la fuite de carbone depuis l'UE, sous réserve qu'une solution efficace soit mise en place pour les exportations. Même si les importations vers l'Europe sont soumises à un coût carbone dans le cadre du CBAM, les exportations — et, donc, la compétitivité de la production basée dans l'UE — seraient pénalisées si aucune solution n'est trouvée pour préserver cette compétitivité au-delà de 2025.

Le Groupe suit de près les évolutions réglementaires pertinentes et prend des mesures proactives en vue d'atténuer les conséquences négatives potentielles. Une approche de modélisation de scénarios a été adoptée pour l'examen des résultats possibles et l'identification de feuilles de route appropriées pour les mesures d'atténuation visant à préserver la résilience des activités du Groupe. Ces mesures comprennent la réduction de la quantité de clinker utilisée dans la production de ciment, l'utilisation de combustibles alternatifs (CA) ayant une empreinte CO_2 plus faible, des mesures d'efficacité énergétique, la mise au point de nouveaux produits à faible teneur en carbone et l'innovation continue tout au long de la chaîne de valeur.

En outre, l'agenda climatique pourrait promouvoir l'utilisation de substituts au béton et au ciment pour la construction qui seraient plus sobres en carbone, ce qui engendrerait un impact négatif sur la demande visant les principaux produits du Groupe. En outre, l'empreinte CO_2 peut constituer un risque pour les futures possibilités de financement et créer un risque de réputation pour notre Groupe et l'ensemble du secteur, ce qui pourrait également entraîner des changements dans les préférences des clients. Cependant, dans le même temps, des opportunités apparaissent grâce au développement et à la vente de nouveaux produits et solutions à faible émission de carbone. La diversification de notre offre de produits avec des produits à faible teneur en carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonation. Les produits plus sobres en carbone représentent 27,0 % de notre portefeuille de ciments et produits cimentiers. Le Groupe s'est engagé à ramener ses émissions par tonne de matériaux cimentaires à 500 $kgCO_2/t$ de produits cimentaires d'ici 2030, afin de proposer à ses clients des produits et services contribuant à façonner le monde durable de demain.

TITAN investit également dans la recherche et le développement pour élaborer des produits bas carbone (ciment et béton), fondés sur l'application de technologies existantes (par exemple clinker à faible teneur en carbone) ou de nouvelles technologies (tels que de nouveaux liants, argiles calcinées, matériaux recarbonatés et nouveaux types de béton). Le Groupe milite également activement en faveur de l'adoption de nouveaux codes de construction et de normes pour les matériaux de construction visant à promouvoir les produits écologiques.

Le taux de substitution thermique des combustibles alternatifs du Groupe a grimpé à 22,3 % en 2025, soit une augmentation d'environ 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les boues d'épuration séchées, les boues de raffinerie, les pneus, les combustibles solides de récupération (SRF)/combustibles dérivés de déchets ménagers (RDF) et les déchets agricoles ont été utilisés pour remplacer les combustibles solides conventionnels dans plusieurs des usines du Groupe. L'utilisation de combustibles alternatifs est le résultat (a) de l'obtention de permis, (b) d'efforts d'approvisionnement pour trouver de nouveaux combustibles de substitution sur les marchés locaux et internationaux, et (c) d'investissements, au niveau de plusieurs cimenteries TITAN, dans des installations de traitement de combustibles alternatifs et dans les infrastructures d'alimentation, de stockage et de combustion des usines, comme le montre la section « Combustibles alternatifs (co-processing) » à la page 138.

Conditions du marché et caractère cyclique

Le Groupe opère à la fois sur des marchés matures comme les États-Unis et l'Europe occidentale, et sur des marchés émergents comme l'Égypte, la Turquie et le Brésil. Certains de ces marchés contribuent de manière significative à ses revenus et à sa rentabilité. Par conséquent, toute évolution négative sur ces marchés en termes d'équilibre entre l'offre et la demande, de prix et de perspectives de croissance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe, en particulier si ce marché contribue de manière significative aux recettes et à la rentabilité du Groupe, par ex. les États-Unis.

Le secteur des matériaux de construction dépend en outre du niveau d'activité du secteur de la construction, qui tend à être cyclique et est lié à divers facteurs, y compris mais sans s'y limiter le niveau des dépenses d'infrastructure, la demande de biens immobiliers privés et commerciaux, les prêts hypothécaires, l'activité économique locale, l'inflation et les taux d'intérêt. L'activité, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe pourraient souffrir d'une détérioration prolongée des perspectives économiques mondiales ou d'une faiblesse cyclique du secteur de la construction à l'échelle mondiale ou dans un marché important dans lequel il opère. Afin d'atténuer ces risques, le Groupe, en plus de sa diversification géographique, a mis en place des processus budgétaires, stratégiques et d'examen des risques annuels robustes.

Incertitudes politiques et économiques

Le Groupe est actif et peut rechercher de nouvelles opportunités sur des marchés dont les conditions économiques, sociales et géopolitiques sont différentes et parfois instables. Il peut s'agir de troubles politiques ou civils, de grèves, d'une dévaluation de la devise, d'une interdiction des transferts de capitaux et d'autres formes d'instabilité, et celles-ci peuvent entraîner des changements brusques dans l'environnement opérationnel et réglementaire. Toute modification de ces conditions peut impacter de façon négative les activités, les résultats d'exploitation, les performances financières et les perspectives du Groupe, surtout si elle concerne plusieurs marchés simultanément.

Le processus annuel de budgétisation et de révision stratégique, ainsi que le suivi régulier des résultats et des prévisions financières, permettent de suivre les événements géopolitiques et économiques susceptibles d'engendrer des incertitudes liées aux performances financières. Lorsque les tensions politiques sont exacerbées, des mesures d'atténuation sont mises en place pour assurer une protection maximale des personnels et des biens de TITAN.

Perturbation systémique mondiale

Les perturbations à l'échelle mondiale peuvent affecter les activités du Groupe de manière diverse et largement imprévisible ; elles présentent toutefois une caractéristique commune : à la différence d'impacts plus localisés, elles sont susceptibles de toucher la quasi-totalité des divisions et des domaines d'activité. De telles perturbations peuvent avoir diverses causes, comme :

- des crises financières mondiales, qui compriment la demande en raison d'un ralentissement économique généralisé ;
- des crises sociétales, telles que des pandémies, susceptibles d'entraîner une contraction de la demande en raison d'un ralentissement économique et des pertes de production liées à des crises sanitaires ou à des pénuries de ressources essentielles (alimentation, eau) ;
- des conflits de grande ampleur, notamment des conflits interétatiques, provoquant des perturbations des chaînes d'approvisionnement ;

- des défaillances majeures des infrastructures mondiales de données, telles que des cyberattaques à l'échelle nationale ou des compromissions des infrastructures mondiales d'information et de communication, perturbant les réseaux financiers et commerciaux aux niveaux mondial ou régional.

Pour anticiper et atténuer les effets de ces macro-perturbations d'importance mondiale, le Groupe procède à des évaluations des risques et teste des scénarios et des plans d'urgence aux niveaux stratégique, opérationnel et humain (santé et sécurité). En outre, les protocoles de contrôle des catastrophes visant à atténuer les effets des crises liées à la santé et à la sécurité sont constamment mis à jour, tandis que des mesures de résilience financière visant à renforcer le bilan et la couverture d'assurance du Groupe sont mises en oeuvre. Sur le plan stratégique, la diversification géographique du Groupe constitue un facteur de résilience significatif face à l'impact de perturbations à caractère plus régional.

Gestion des talents

Les cimentiers, dont TITAN, sont confrontés à une multitude de risques potentiels liés à leurs ressources humaines et à la gestion des talents. Les dispositifs de recrutement, de développement, de fidélisation et de mobilité des talents, y compris au niveau de la direction générale, pourraient s'avérer insuffisants, exposant ainsi le Groupe à des risques d'attrition des collaborateurs et des dirigeants, à des difficultés en matière de planification des successions et à une insuffisance du vivier de talents futurs, susceptibles de compromettre la poursuite d'un niveau élevé de performance opérationnelle et la trajectoire de croissance du Groupe. En outre, l'attractivité des talents pourrait être affectée si le secteur est perçu comme moins attractif que d'autres industries, en particulier auprès des jeunes générations.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective des Politiques du Groupe en matière de droits humains et de diversité, équité et inclusion revêt une importance croissante dans la formation des perceptions des principales parties prenantes, telles que les collaborateurs actuels et potentiels, les clients et les investisseurs. Une plus grande diversité du capital humain du Groupe renforce le potentiel d'innovation au service de la croissance, tandis qu'un niveau accru d'inclusion favorise l'engagement des collaborateurs, la productivité et la fidélisation, contribuant ainsi à une meilleure rétention des talents et à un engagement global renforcé.

TITAN poursuit activement un ambitieux programme d'actions pour renforcer sa gestion des talents, y compris la mise à jour et la diffusion de ses politiques de ressources humaines applicables (telles que ses politiques en matière de droits humains mais aussi de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, et de respect sur le lieu de travail) et de ses processus de développement du personnel.

Les mesures pertinentes comprennent notamment des enquêtes auprès des collaborateurs et des groupes de discussion, des programmes de formation et de développement des compétences, l'adoption des meilleures pratiques internationales en matière de diversité, équité et inclusion, l'accès à l'échelle du Groupe à la plateforme de signalement EthicsPoint, ainsi que la promotion d'un dialogue continu sur les relations sociales avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Risques financiers

Au vu de la nature de ses activités et de son positionnement géographique, le Groupe est exposé aux risques financiers liés au change, aux taux d'intérêt, aux liquidités et à l'effet de levier, ainsi qu'aux contreparties. Les risques financiers sont gérés par les fonctions Finance Groupe et Trésorerie.

Le Groupe ne se livre à aucune opération spéculative ou transaction étrangère à ses activités commerciales et opérationnelles.

Volatilité des devises

L'exposition du Groupe aux devises étrangères découle des flux de trésorerie existants ou attendus et des acquisitions et investissements libellés en devises autres que l'euro. Le risque net de transaction en devises étrangères du Groupe provient principalement de l'USD, de l'EGP, du RSD, du LEK, du GBP, du BRL et du TRY. Les couvertures naturelles (fonds propres investis dans des immobilisations à long terme et emprunts dans la même devise que les activités financées), les swaps croisés et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer les risques de change.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'augmentation des coûts d'emprunt est gérée en recourant à une combinaison de dettes à taux fixe et à taux variable ainsi que de dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. S'agissant des emprunts du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé sur la base des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement.

Au 31 décembre 2025, le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables du Groupe s'établissait à 68 %/32 % (31 décembre 2024 : 67 %/33 %), compte tenu des swaps de taux d'intérêt en cours.

Risques de liquidité et d'effet de levier

Afin de gérer les risques de liquidité et d'assurer le respect de ses obligations financières, le Groupe dispose de suffisamment de liquidités et d'autres actifs liquides ainsi que d'importantes lignes de crédit auprès de plusieurs banques internationales, qui complètent ses flux de trésorerie d'exploitation.

La situation financière du Groupe lui permet d'avoir accès aux marchés financiers internationaux et de lever les fonds nécessaires.

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie est lié à l'incapacité d'une ou plusieurs contreparties du Groupe, principalement des établissements financiers et de ses clients, à remplir leurs obligations envers le Groupe. L'exposition au risque de défaillance d'institutions financières à l'égard de leurs obligations envers le Groupe, résultant de placements, d'investissements et d'instruments dérivés, est atténuée par la mise en place de limites d'exposition prédéfinies par contrepartie, ainsi que par le recours au mécanisme de collatéralisation prévu par les accords de soutien au crédit (accord ISDA CSA). Au 31 décembre 2025, la majorité des liquidités du Groupe étaient détenues auprès d'établissements financiers investment grade.

Le Groupe est également exposé aux risques liés aux créances clients. Celles-ci proviennent principalement d'une clientèle à la fois vaste et diversifiée. La situation financière des clients fait l'objet d'un suivi constant au niveau des divisions et, lorsque c'est jugé nécessaire, une garantie supplémentaire est demandée pour couvrir le risque de crédit. Au 31 décembre 2025, toutes les créances douteuses en cours étaient couvertes de manière adéquate par des provisions correspondantes.

Risques opérationnels : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Santé et sécurité

La production de ciment et l'exploitation des carrières et usines de béton prêt à l'emploi présentent pour la sécurité des risques intrinsèques qui pourraient être influencés par des facteurs échappant au contrôle du Groupe. Garantir la santé et la sécurité et prévenir les accidents du travail est une priorité pour TITAN. L'excellence en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante de toutes les opérations et activités de TITAN. Le Groupe a mis en place des politiques et des procédures détaillées de promotion de la santé et de la sécurité, y compris la présence
d'ingénieurs en santé et sécurité dans toutes les unités de production. La formation et la sensibilisation à la sécurité ainsi que l'application stricte des systèmes et des processus de sécurité font l'objet d'une attention particulière.

La politique de santé et de sécurité du Groupe TITAN prévoit l'évaluation de chaque incident, une planification proactive, la fixation d'objectifs spécifiques, une formation à la sécurité et le suivi des progrès. La santé des employés fait l'objet d'un suivi régulier.

Parallèlement à d'autres mesures préventives, les spécialistes de la sécurité de TITAN réalisent des audits réguliers sur les chantiers de production et de construction.

Risques environnementaux

Les opérations du Groupe sont soumises à un large éventail de lois et réglementations en matière d'environnement et de sécurité aux États-Unis, dans l'UE et dans d'autres juridictions, telles qu'interprétées par les organes autorisés et les tribunaux. Ces cadres peuvent imposer des obligations et des restrictions de plus en plus strictes concernant notamment l'utilisation et l'assainissement des sols, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets et de l'eau, la biodiversité, ainsi que la santé et la sécurité au travail et dans la communauté. Les coûts de mise en conformité sont donc susceptibles d'augmenter au fil du temps. Afin de gérer de manière continue l'impact environnemental de ses activités, TITAN applique des systèmes de management environnemental permettant de suivre et de rendre compte de la performance de l'ensemble de ses sites industriels. La Politique environnementale du Groupe et ses objectifs ESG à l'horizon 2025 fixent des objectifs pour la réduction des émissions atmosphériques, la protection de la biodiversité, l'eau et la gestion de l'eau, la réhabilitation des carrières, l'efficacité énergétique et l'engagement auprès des communautés.

Risque de conformité réglementaire

Comme le Groupe exerce ses activités sur plusieurs territoires, il est soumis à un large éventail de lois et réglementations locales et internationales, y compris celles qui ont trait au droit de la concurrence, à la corruption et à la fraude. Par conséquent, il est exposé aux modifications de ces lois et réglementations et aux résultats des enquêtes menées par les autorités gouvernementales, internationales ou autres instances réglementaires. Les violations potentielles des lois et réglementations locales et internationales dans les domaines du droit de la concurrence, de la corruption et de la fraude, entre autres, pourraient entraîner des amendes et sanctions importantes pour le Groupe et affecter sa réputation.

Les risques de conformité sont traités de manière proactive au niveau du Groupe via le Programme de conformité du Groupe TITAN, un système intégré d'activités, de mécanismes et de contrôles visant à assurer l'identification en temps utile des risques de conformité, leur évaluation appropriée et leur atténuation effective. En outre, l'ensemble des opérations fait l'objet d'un suivi continu par les départements Juridique et Audit interne et conformité du Groupe et des formations adaptées sont dispensées afin de garantir le respect du Code de conduite et des politiques Groupe applicables. En 2025, la filiale américaine cotée du Groupe est entrée dans le champ d'application des exigences SOC. En conséquence, un programme spécifique a été mis en place afin de concevoir et de déployer des dispositifs de contrôle interne sur l'information financière.

Il s'agit de notre engagement à promouvoir les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et, en particulier, à prévenir, éviter et atténuer les risques possibles d'impacts éventuels sur les droits de l'homme, y compris les droits du travail. La nouvelle directive relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive – CS3D), dont l'entrée en application est attendue en 2028 (à la suite des reports intervenus dans le cadre des Omnibus Directives), impose l'évaluation de ces risques ainsi que la mise en place d'un processus de diligence raisonnable, fondé sur des politiques, des procédures et des systèmes de management visant à prévenir, éviter et atténuer ces risques, ainsi qu'à assurer, le cas échéant, la mise en œuvre de plans de remédiation. Titan a déjà élaboré une feuille de route à deux ans afin d'atténuer le risque en matière de conformité avec la nouvelle directive.

Gouvernance, transparence et éthique

En tant que société cotée en bourse, Titan SA est tenue de se conformer à des obligations strictes en matière de gouvernance et d'information. Tout défaut de performance ou d'engagement non financier pourrait provoquer une baisse du cours de l'action ou des bénéfices ou porter atteinte à la réputation de la Société. La divulgation des données ESG, en particulier, pourrait constituer un risque pour les futurs financements liés à la durabilité. Pour atténuer ces risques, le Groupe veille à se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise, à la directive 2014/95/UE sur le reporting non financier, au règlement européen sur la taxonomie (UE) 2020/852, aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes du Conseil international du reporting intégré (IIRC) en matière de reporting intégré. En outre, les cadres de reporting suivis comprennent les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les questionnaires du Carbon Disclosure Project (CDP) au sujet du changement climatique et de la sécurité de l'eau. Le Groupe veille aussi à respecter les normes GRI. En outre, en 2021, il a commencé à établir ses rapports conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Les états financiers séparés et consolidés du RAI, ainsi que les états des performances ESG, ont été révisés par des vérificateurs indépendants.

En outre, tout comportement répréhensible sous forme d'activité frauduleuse commise par des collaborateurs, des clients, des fournisseurs ou des tiers liés au Groupe pourrait avoir un impact financier significatif et porter atteinte de manière durable à la réputation du Groupe. Le Groupe est bien préparé pour faire face aux risques de corruption et de fraude présentant un risque important pour son activité. Les risques de fraude des entreprises sont efficacement atténués par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, un système modulaire et complet intégrant des éléments dynamiques, une évaluation des risques, des activités proactives et une surveillance continue. Le programme met l'accent sur la prévention de la fraude, principalement par le biais des projets d'évaluation des risques de fraude dans les domaines à haut risque, ainsi que sur la détection précoce de tout indice ou cas possible de fraude professionnelle, par le biais de la plateforme de signalement EthicsPoint et des données d'analyse anti-fraude. En outre, la plateforme EthicsPoint a été a été élargie en 2025 afin d'inclure les signalements émanant de parties

prenantes autres que les collaborateurs de TITAN, telles que les sous-traitants et fournisseurs, les clients et autres partenaires commerciaux, ainsi que les membres des communautés locales.

L'exposition au risque de corruption est également suivie de manière systématique aux niveaux local et Groupe. Selon l'Indice de perception de la corruption 2025 de Transparency International, la perception de la corruption a montré une tendance négative dans 60 % des pays où TITAN opère actuellement, une tendance positive dans 20 % d'entre eux, tandis que le classement est resté inchangé pour les 20 % restants.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN définissent les principes, règles et responsabilités applicables et fournissent des orientations spécifiques concernant les procédures préventives et détectives destinées à atténuer ces risques. Les risques de fraude au sein de l'entreprise sont atténués efficacement par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, tandis que l'évaluation des risques liés aux tiers est effectuée par le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers.

Autres risques opérationnels

Volatilité du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie (électricité, combustibles) représente une part importante de notre coût de production global. En raison de la récente volatilité du marché (prix et disponibilité), il existe un risque que les coûts de l'énergie dépassent les coûts prévus, tels que comptabilisés dans les budgets, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'exploitation et la rentabilité. À plus long terme, à mesure que la transition vers un paysage énergétique décarboné se fera, il existe un risque que les combustibles fossiles traditionnels pour fourneaux (coke de pétrole, charbon, gaz naturel) deviennent plus chers, tandis que le prix des combustibles alternatifs augmentera simultanément en raison de la hausse de la demande et du caractère limité de l'offre.

Les résultats d'exploitation (rentabilité) et les liquidités peuvent être considérablement affectés si les contrats à long terme ou les stocks de combustibles sont insuffisants et si les recettes ne dépassent pas les coûts. En outre, des perturbations dans l'approvisionnement (ou des livraisons tardives) en électricité et en combustibles pourraient entraîner des arrêts de production, ce qui aurait un impact sur la situation financière du Groupe et sur sa réputation.

Nous nous efforçons constamment d'améliorer l'efficacité énergétique de nos opérations, d'adapter nos stratégies d'approvisionnement et de couvrir une plus grande partie de nos besoins en énergie (par exemple, combustibles alternatifs, récupération de la chaleur résiduelle, sources d'énergie renouvelables).

Impact physique du changement climatique et des catastrophes naturelles extrêmes et dépendances vis-à-vis de la nature

Les catastrophes naturelles et les événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses, les ouragans, les températures extrêmes et les incendies de forêt pourraient perturber la continuité de nos opérations et mettre nos employés en danger. Des normes appropriées de conception des infrastructures et de construction des actifs, des plans d'urgence et une couverture d'assurance adéquate font partie des leviers utilisés pour faire face à toutes les conséquences des événements naturels extrêmes.

En outre, l'augmentation possible des risques physiques (tels que les inondations côtières, la sécheresse, les incendies de forêt, le stress hydrique, etc.) en raison du changement climatique pourrait perturber nos actifs et la continuité de nos opérations (production et distribution) et mettre nos collaborateurs en danger. Le Groupe a fait appel à des experts en risques liés au changement climatique pour évaluer les risques physiques découlant du changement climatique, au niveau du Groupe comme au niveau de chaque pays, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). En ce qui concerne l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et actualise ses plans d'urgence en permanence. Le Groupe se conforme également à des normes de conception appropriées, maintient des polices d'assurance adéquates couvrant les dommages matériels et les pertes d'exploitation, et veille à disposer d'un niveau de liquidité suffisant pour absorber d'éventuels impacts.

Par ailleurs, les risques liés à la nature (notamment les risques réputationnels et réglementaires, les risques d'impact et les risques de dépendance) peuvent affecter les activités du Groupe par le biais de perturbations des chaînes d'approvisionnement, d'atteintes à la réputation et de contentieux. En 2024, le Groupe a fait appel à des experts en risques liés à la nature pour évaluer les risques concernés conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). En nous appuyant sur cette base, nous avons initié en 2025 une nouvelle collaboration avec The Landbanking Group afin d'élargir et d'approfondir davantage la portée de notre évaluation, garantissant une compréhension plus complète des impacts, dépendances et risques liés à la nature tout au long de notre chaîne de valeur. Afin d'atténuer les conséquences des impacts possibles, le Groupe met en œuvre des plans de gestion en matière de réhabilitation des terres et de biodiversité. Depuis 2010, le Groupe a développé et appliqué dans toutes ses opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et publier les données sur l'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les directives pour le secteur du ciment. En outre, une évaluation des risques liés à l'eau est réalisée régulièrement (par exemple tous les cinq ans) pour tous les sites du Groupe, à l'aide d'outils tels que Aqueduct (World Resources Institute) et le Water Risk Filter (World Wildlife Fund). Enfin, en cas de perturbation locale de la production, le Groupe bénéficie de couvertures d'assurance pour les dommages matériels et les pertes d'exploitation et peut mobiliser d'autres divisions du Groupe afin de reconstituer les stocks de produits et de répondre à une éventuelle hausse de la demande de travaux de réparation dans la zone concernée.

Risques liés à la cybersécurité

Des cyberattaques peuvent compromettre les systèmes, les données et les exploitations informatiques (technologies de l'information, TI) et opérationnelles (technologies des opérations, TO) du Groupe. Les menaces potentielles sont variées (du personnel interne aux organisations fantômes), avec des niveaux de motivation, de sophistication des systèmes d'attaque, de compétences et de ressources très divers. La gravité des attaques peut varier, allant d'événements fortuits dans un site ou un périmètre mineur à un événement affectant une usine en particulier, en passant par des attaques à l'échelle du Groupe, voire des attaques touchant l'ensemble du secteur et ses partenaires externes (fournisseurs, banques, clients). La perte, la corruption ou la fuite de données peuvent avoir d'importantes conséquences sur :

- les ventes, les achats et les transactions financières (y compris des fraudes bancaires) ;
- les engagements en matière de confidentialité et de RGPD;
- les opérations (par ex. les données opérationnelles d'une usine utilisées par les systèmes de contrôle).

La défaillance ou la compromission des systèmes informatiques pourrait nécessiter des actions de remédiation prolongées, tandis que la défaillance ou la compromission des systèmes de technologies opérationnelles (OT) pourrait perturber les opérations des sites industriels et entraîner des pertes de production.

Le Groupe prend diverses mesures pour faire face à ces risques, notamment la compréhension analytique de ces menaces et la création de plans d'atténuation détaillés, l'élaboration de politiques et de procédures de cybersécurité (y compris la politique du Groupe sur la sécurité des informations), le renforcement de la sécurité sous-jacente des actifs informatiques et opérationnels, l'élaboration de plans de reprise des activités et la mise en œuvre de protocoles de suivi et de reporting sur les risques potentiels identifiés.

À mesure que notre infrastructure informatique et OT ainsi que la numérisation de nos processus et opérations progressent, le Groupe évalue en permanence les risques émergents liés à la cybersécurité. À cette fin, en 2025, le Groupe a finalisé une évaluation détaillée de son cadre de sécurité de l'information avec l'appui de conseillers spécialisés externes. Alors que les risques posés par les cybermenaces continuent de s'étendre, nos mesures d'atténuation et nos mécanismes de protection sont continuellement adaptés en fonction des besoins.

Perturbation de la chaîne d'approvisionnement

L'intégrité et la rentabilité des opérations de production et orientées vers les clients du Groupe dépendent de sa capacité à préserver les ressources essentielles pour une fabrication ininterrompue de ses produits. Les difficultés à assurer un approvisionnement ininterrompu et rentable en biens (matières premières, matériaux cimentaires, consommables de production, pièces de rechange, etc.) et services (par exemple, sous-traitants spécialisés) négociables à l'échelle internationale, en raison de perturbations dans le transport maritime, de contraintes logistiques (encombrement des ports, pénurie de chauffeurs) ou de l'apparition de barrières commerciales (par exemple des droits de douane), pourraient avoir une incidence négative marquée sur les coûts et les résultats opérationnels du Groupe.

En outre, si les fournisseurs actuels devaient cesser leurs activités ou réduire leur production de matériaux essentiels, les coûts d'approvisionnement du Groupe pourraient augmenter considérablement ou nécessiter la recherche de solutions de remplacement.

Afin d'atténuer ces risques, le Groupe évalue en permanence la solidité et la flexibilité de sa chaîne d'approvisionnement, élabore des options stratégiques pour la fourniture de ses approvisionnements les plus critiques et cherche à sécuriser les intrants de production par des contrats à court et à long terme afin de garantir la quantité, la qualité et la disponibilité nécessaires des produits requis. Il s'efforce également d'assurer des réserves de matières premières à long terme pour ses intrants de production les plus critiques. Enfin, en déployant une logique de scénario dans ses processus de planification, le Groupe développe de manière proactive des stratégies d'approvisionnement souples et résilientes pour résister à une éventuelle variabilité des marchés sur lesquels il s'approvisionne.

Le cadre de gestion des risques de TITAN est présenté à la page suivante.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

	Gestion des risques		
	Centralisée	**Hybride**	**Dirigée par une division**
Risques couverts	**La plupart des risques stratégiques, par ex. :** • Perturbations géopolitiques et mondiales • Fusions/acquisitions et désinvestissements • Atténuation et adaptation au changement climatique, y compris la tarification du carbone • Gestion des talents	**Juridique**	**Risques opérationnels, par ex. :** • Qualité des produits • Perturbations opérationnelles (par ex. défaillance d'un équipement critique)
	Risques financiers, par ex. : • Volatilité des devises • Taux d'intérêt • Liquidité • Contrepartie	**Risques opérationnels, par ex. :** • Volatilité du coût de l'énergie • Cybersécurité • Santé et sécurité • Environnement • Autres aspects ESG	**Certains risques stratégiques, par ex. :** • Conditions du marché et caractère cyclique
Approche de gestion des risques	**Sous la direction des fonctions et de la gouvernance du Groupe :** • Comité Exécutif et processus de planification annuelle • Comité des investissements • Finance Groupe • Autres fonctions du Groupe (par ex. Achat, TI, RH, ESG) • Processus RH du Groupe	• Supervision centrale renforcée vs. risques pilotés par les divisions du Groupe • Gestion des fonctions Groupe et des divisions	• Intégrés dans les processus de planification annuelle et d'entreprise • Gestion par la division dans le cadre des activités quotidiennes
← **Département d'audit interne et de conformité et Comité d'audit et des risques** →			

En 2025, le Groupe a réévalué les risques et les opportunités liés au climat conformément au cadre du TCFD, comme présenté en page 208. Cet exercice a porté sur les risques physiques tels que les températures extrêmes, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques et opportunités de transition tels que la tarification du carbone, les sources d'énergie alternatives et l'adaptation du portefeuille de produits. En outre, le Groupe a évalué pour la première fois les risques liés à la nature selon le cadre du TNFD, comme indiqué à la page 209. Cette démarche a couvert les principales catégories de risques en se concentrant sur trois domaines : les risques réputationnels et réglementaires, les risques d'impact et les risques de dépendance. Elle a été accompagnées de métriques évaluées spécifiques décrivant l'impact lié à la nature et la performance en matière de dépendance du Groupe.

Paysage des risques pour le Groupe TITAN (2025)

Les principaux risques du Groupe ainsi que la matrice de criticité correspondante (probabilité / impact) sont présentés ci-dessous :

	Stratégiques	Opérationnels	Financiers
Principaux risques	**Moteurs stratégiques** **SR1.** Gestion des talents **SR2.** Permis d'exploitation **SR3.** Fusions/acquisitions et désinvestissements **SR4.** Innovation technologique et transformation numérique **SR5.** Substitution et adaptation des produits[1] **SR10.** Matériaux stratégiques et circularité **Environnement externe** **SR6.** Perturbation systémique mondiale **SR7.** Géopolitique	**OR1.** Volatilité du coût de l'énergie **OR2.** Perturbation de la chaîne d'approvisionnement **OR3.** Cybersécurité **OR4.** Qualité des produits **OR5.** Informations opérationnelles	**FR1.** Volatilité des devises **FR2.** Fiscalité **FR3.** Liquidité **FR4.** Taux d'intérêt **FR5.** Contrepartie
Risques clés (ESG)	**Changement climatique** **SR9.** Tarification et réglementation du carbone **Autres** **SR11.** Droits humains	**OR6.** Impacts physiques du changement climatique et des événements naturels extrêmes **OR7.** Santé et sécurité **OR8.** Contentieux **OR9.** Gouvernance, transparence et éthique **OR10.** Conformité à la réglementation **OR11.** Risques environnementaux	

1. Inclut également les facteurs ESG structurants qui façonnent actuellement la majorité des évolutions du portefeuille de produits.

Matrice d'évaluation et de hiérarchisation des risques

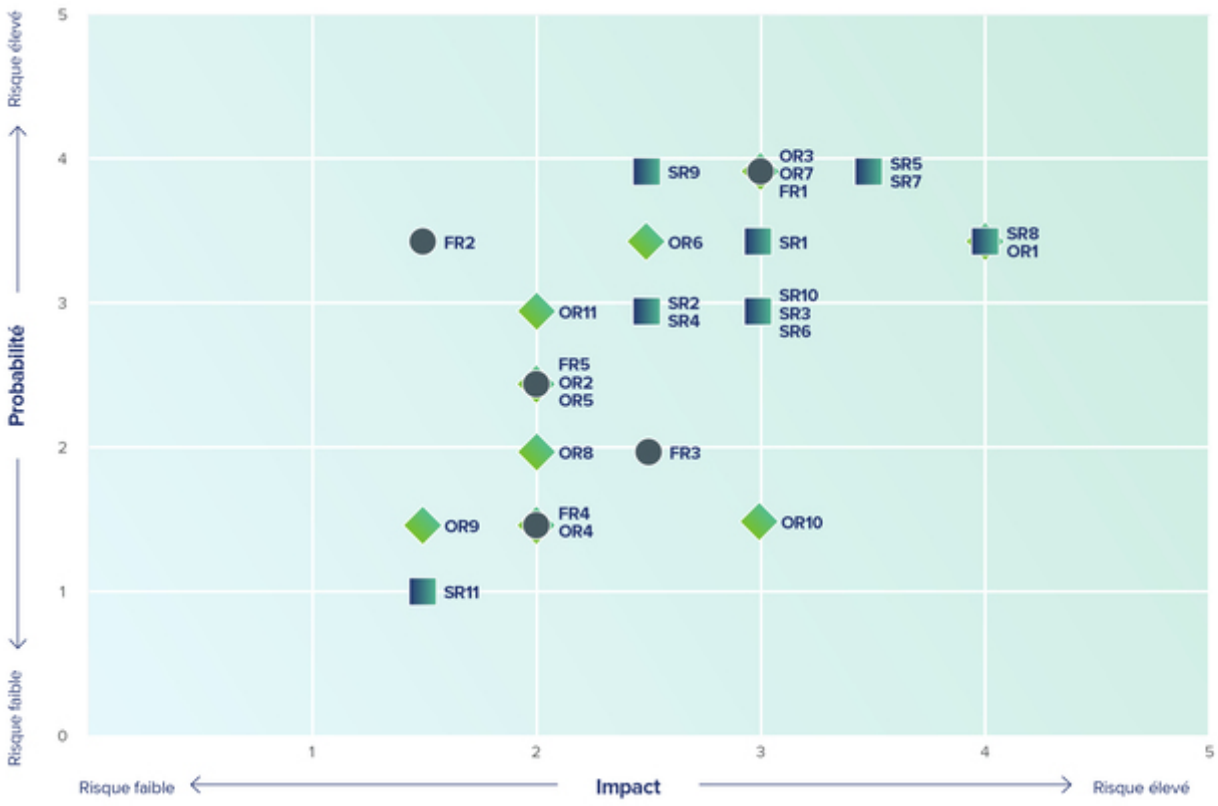

Déclaration relative à la durabilité

Employés de TITAN Albanie

Nos objectifs ESG ambitieux illustrent l'engagement du Groupe TITAN en faveur de la durabilité et de la création de valeur pour toutes nos parties prenantes.

Déclaration de durabilité	**98**
Informations générales	100
Informations environnementales	126
Informations sociales	163
Informations de gouvernance	192
Exigences de publication découlant d'autres législations de l'UE	197

Informations générales

Avec plus de quatre décennies d'histoire, TITAN publie des informations non financières depuis la publication de son premier rapport RSE en 1983. Nos données sont vérifiées par des auditeurs indépendants depuis 2007, et en 2016, nous avons publié notre premier rapport annuel intégré, qui a obtenu le niveau d'assurance le plus élevé.

En favorisant une culture d'amélioration continue et en investissant dans le renforcement des compétences, nous visons non seulement à nous conformer aux exigences de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union européenne, mais également à utiliser le reporting de durabilité comme un outil stratégique de gouvernance responsable et de communication transparente avec nos parties prenantes. En 2024, nous avons mené une nouvelle analyse de la double matérialité conformément (DMA) aux ESRS, comme présenté dans les sections « Enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes » et « Intégration des enjeux matériels avec les ESRS », aux pages 107 et 121 respectivement. Nous sommes actuellement en train de mener une analyse de la matérialité des impacts dans l'ensemble des pays où nous opérons.

Base d'établissement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Titan SA publie pour la deuxième fois ses informations de durabilité conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, incluant la conformité aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS).

Cela comprend :

- la conformité du processus utilisé par la Société pour identifier les informations présentées dans la Déclaration de durabilité (« le Processus »), conformément à la description fournie dans la section Gestion des impacts, des risques et des opportunités, page 113;
- la conformité des informations publiées dans la section "Règlement Taxonomie de l'UE", présentées à la page 126 du rapport de gestion relatif aux enjeux environnementaux, conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »).

Le contenu de la Déclaration de durabilité a fait l'objet d'une rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000. Le rapport de l'auditeur indépendant figure en page 358, TITAN bénéficie également d'une assurance réglementaire pour ses émissions de CO_2 en Europe dans le cadre du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS). À l'exception de ces éléments, aucune assurance supplémentaire n'a été obtenue pour les indicateurs figurant dans la Déclaration de durabilité, sauf mention contraire dans les chapitres concernés.

Les informations publiées dans la section « Publications volontaires en matière de durabilité » (pages 201–255) concernent des informations publiées non requises par les ESRS mais jugées importantes par TITAN pour ses parties prenantes.

Elles ne font pas partie de la Déclaration de durabilité et ne sont pas soumises à une mission d'assurance limitée conformément à l'ISAE 3000.

BP-1

Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

1.1.1 Base d'établissement

Le présent Rapport Annuel Intégré est élaboré conformément aux exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et des European Sustainability Reporting Standards (ESRS). Lorsque des indicateurs comparatifs ont déjà été publiés, des données comparatives sont présentées afin de renforcer la transparence et de faciliter la compréhension de l'évolution de la performance d'une année sur l'autre. L'entreprise applique les dispositions transitoires prévues dans l'ESRS 1, y compris celles introduites par la directive « Quick Fix » 2025, pour certaines publications requises au titre de la deuxième année de mise en conformité. Des informations complémentaires figurent au paragraphe 1.2.5.

Dans le cadre de la préparation des informations prospectives, conformément aux ESRS, la Direction fonde ces informations sur des hypothèses clairement explicitées concernant des événements futurs potentiels et les actions envisagées. Par nature, ces informations comportent des incertitudes, les résultats futurs pouvant différer de ceux anticipés. Ainsi, l'information prospective reflète les meilleures estimations de la Direction à la date de publication, tout en portant sur des événements et actions qui ne se sont pas encore produits et pourraient ne pas se matérialiser.

1.1.2 Reporting consolidé

La Déclaration de durabilité est préparée sur une base consolidée, alignée sur le périmètre des états financiers du Groupe. Toutes les publications relatives aux stratégies, politiques, actions, indicateurs et objectifs s'appliquent au Groupe consolidé, sauf indication contraire.

La consolidation de l'ensemble des données quantitatives ESG est effectuée conformément aux principes décrits ci-dessus, à moins qu'une politique comptable spécifique ne soit définie pour un indicateur donné dans les sections environnementales (E), sociales (S) ou de gouvernance (G).

Aucune filiale consolidée n'a été exclue du périmètre de la Déclaration de durabilité.

1.1.3 Informations relatives à la chaîne de valeur

Indépendamment de ce qui précède, et conformément aux ESRS, notre Déclaration de durabilité couvre les informations relatives en amont et en aval de la chaîne de valeur, notamment en ce qui concerne les émissions du Scope 3. Des indicateurs clés de performance additionnels, spécifiques à l'amont et à l'aval des activités, concernent notamment : la part des achats locaux (section S3), le nombre de cas de rappels produits, les enquêtes de satisfaction des clients et les réclamations (section S4), ainsi que les informations relatives au respect des standards ESG de TITAN par les fournisseurs clés (section G1).

Nous appliquons la période transitoire autorisée par l'ESRS 1, paragraphe 10.2, afin de mettre progressivement en place un reporting complet couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, en amont et en aval.

Pour obtenir les informations nécessaires, nous avons sollicité nos fournisseurs principaux afin de collecter des données ESG et des données relatives au Scope 3, puis consolidé l'ensemble des informations pertinentes disponibles via nos systèmes internes d'achats et de relation client. Les principaux défis tiennent à l'ampleur de la couverture géographique des opérations de TITAN et à la grande diversité des niveaux de maturité ESG au sein de notre base de fournisseurs. Nous poursuivons nos efforts en matière d'engagement fournisseurs et d'amélioration de nos systèmes internes, et nous prévoyons une augmentation progressive de la couverture et de l'exhaustivité des indicateurs de chaîne de valeur au cours de la période transitoire ESRS.

1.1.4 Exclusion d'informations

Aucune information requise par les ESRS n'a été exclue pour des raisons de sensibilité, notamment en ce qui concerne : la propriété intellectuelle, le savoir-faire, les résultats liés à l'innovation, ainsi que les développements en cours ou les matières faisant l'objet de négociations. Les exclusions n'ont été appliquées que dans les cas décrits aux sections « 1.1.3 Informations relatives à la chaîne de valeur ».

BP-2
Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

1.2.1 Horizons temporels

Les horizons temporels sont définis conformément à la section 6.4 de l'ESRS 1 :

- Horizon court terme : la période adoptée par l'entreprise pour son période de reporting financière, soit l'exercice 2025.
- Horizon moyen terme : période allant de la fin de l'horizon court terme jusqu'à cinq ans maximum.
- Horizon long terme : période supérieure à cinq ans.

1.2.2 Estimations concernant la chaîne de valeur

En ce qui concerne l'estimation des indicateurs liés à la chaîne de valeur, nous précisons que les éléments concernés incluent les émissions de CO_2 du Scope 3 relevant de l'ESRS E1, les indicateurs de performance relatifs à l'évaluation ESG de nos fournisseurs principaux conformément à l'ESRS S2, ainsi que la part des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux et les initiatives d'engagement communautaire associées, telles que définies dans l'ESRS S3.

1.2.3 Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats

Nous n'avons identifié aucun indicateur quantitatif ni aucun montant monétaire susceptible d'être soumis à un niveau élevé d'incertitude de mesure. Les clarifications nécessaires concernant les hypothèses, approximations et jugements utilisés pour mesurer les indicateurs quantitatifs sont fournies dans les sections de la Déclaration de durabilité où les points de données et les informations associées sont présentés.

1.2.4 Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Lorsque des indicateurs ont déjà été publiés ou rendus disponibles, des informations comparatives sont présentées. Étant donné qu'il s'agit de la deuxième année de mise en œuvre de la CSRD, la Déclaration de durabilité inclut désormais des informations comparatives accompagnées des publications correspondantes. Les informations publiées relatives à l'exercice 2024 ont également été examinées dans le cadre d'une mission d'assurance.

La Société a identifié une erreur concernant le calcul 2024 de l'indicateur clé de performance « écart de rémunération entre les femmes et les hommes » (au titre de S1-16). L'erreur portait sur l'exclusion des composantes de rémunération variable du total de la rémunération, ainsi que sur une couverture incomplète des employés dans certains pays. La donnée comparative de 2024 a donc été retraitée en conséquence. Hormis cet élément, la Société n'a identifié aucune autre erreur significative dans les informations de durabilité présentées dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1.2.5 Utilisation des dispositions transitoires conformément à l'Annexe C de l'ESRS 1

Dans la présente Déclaration de durabilité, TITAN a appliqué l'option permettant d'omettre certaines informations requises conformément à l'Annexe C de l'ESRS 1, option également autorisée pour l'exercice de reporting 2025, en vertu du Règlement (UE) 4812/2025, publié le 11 juillet 2025.
Liste des exigences de publication bénéficiant d'une période de transitoire (phase-in) :

- ESRS 2, SBM-1 et SBM-3 (période transitoire applicable au
- paragraphe 48(e) relatif aux effets financiers anticipés pour ESRS E2 et E5) ;
- ESRS E2, E2-6 ;
- ESRS E5, E5-6 ;
- ESRS S1, S1-7, S1-8 (période transitoire applicable pour les pays hors EEE), S1-11, S1-12, S1-14 (période transitoire applicable pour les maladies professionnelles), et S1-15.

Pour les autres dispositions transitoires relatives à la chaîne de valeur, voir « 1.1.3 Informations relatives à la chaîne de valeur » à la page 100.

1.2.6 Incorporation par référence

TITAN a utilisé l'approche d'« Incorporation par référence » prévue par les ESRS afin d'améliorer la cohérence du récit et d'éviter toute redondance dans le Rapport Annuel Intégré. Les informations de publication incorporées par référence sont présentées dans les sections suivantes du Rapport Annuel Intégré :

- ESRS2 GOV-1 and GOV-2, ESRS 2 GOV-1 et GOV-2, Comités du Groupe, aux pages 65 et 69, ainsi que les informations relatives à la composition et l'expertise du Conseil d'administration, aux pages 58 et 64;
- ESRS2 GOV-3, Rapport sur les rémunérations, à la page 103;
- ESRS2 SBM-1, «TITAN Forward 2029 »: Notre nouveau plan de croissance, à la page 18, Transformation commerciale Evergreen, à la page 22, Présence mondiale, à la page 12, et Performance régionale, à la page 44;
- ESRS2 SBM-2, Parties prenantes à la page 107;
- ESRS E-1 ESRS 2 SBM-3 et E-1-4, Notre nouveau plan de croissance, à la page, 18, Risques stratégiques, Changement climatique,à la page 90;
- ESRS E-3, Zones en stress hydrique, à la page 225;
- ESRS E-4, Sites présentant une forte valeur pour la biodiversité présentés à la page 228, Connexions TNFD entre la divulgation et le cadre visibles à la page 209, section « Provisions », à la page 339;
- ESRS S-1 ESRS 2 SBM-3, Notre nouveau plan de croissance, à la page 107;
- ESRS S-3, Principales questions affectant les communautés, à la page 210;

- ESRS S-4,Répondre aux forces qui transforment notre industrie aux pages 22-23, Stimulation de l'innovation, à la page 28. Autres activités commerciales, à la page 53, Approche de gestion des risques aux pages 89-90, et «TITAN Forward 2029» : Notre nouveau plan de croissance, à la page 18.

1.2.7 Actions nécessitant des CapEx/OpEx significatifs
Conformément aux exigences des ESRS, TITAN a évalué si les actions mises en œuvre ou planifiées pour ses enjeux matériels nécessitaient des dépenses d'investissement (CapEx) significatives, des dépenses opérationnelles (OpEx) ou un financement interne ou externe substantiel au cours de la période de reporting. Aucun CapEx ni OpEx significatif n'a été identifié, et aucune limitation liée à l'accès au capital ou à d'autres ressources n'a été constatée, à l'exception des actions liées à la décarbonation, pour lesquelles TITAN a défini une feuille de route associée aux CapEx, telle que présentée dans le chapitre «2030 Transition Plan» à la page 135.

GOV-1. GOV-2
Gouvernance en matière de durabilité

La durabilité est solidement intégrée dans notre stratégie grâce à l'examen régulier de l'ensemble des enjeux matériels pour l'entreprise et pour nos parties prenantes, à la définition d'actions et d'objectifs appropriés, ainsi qu'au respect de nos politiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de la supervision de la stratégie du Groupe, de son appétence au risque et de son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, y compris en ce qui concerne les impacts, risques et opportunités liés à la durabilité. Les considérations de durabilité sont intégrées dans les décisions stratégiques, la planification opérationnelle et les processus de gestion des risques.

Le Conseil est appuyé par le Comité d'audit et des risques, qui surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, y compris sur les questions ESG, supervise le processus de reporting de durabilité ainsi que l'assurance des informations de durabilité, et rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

En outre, le Comité exécutif du Groupe, dans l'exercice de ses responsabilités, surveille également les impacts, risques et opportunités liés à la durabilité au niveau opérationnel et veille à ce qu'ils soient traités conformément à la stratégie du Groupe et au cadre de gestion des risques.

Reconnaissant la durabilité comme une priorité majeure pour l'entreprise, le Comité exécutif du Groupe a mis en place un Comité de durabilité.

Comité exécutif Comité de développement durable

Président : Président du Comité exécutif du Groupe
Convoqué par : Responsable du développement durable
Le Comité exécutif de durabilité de TITAN est composé des Directeurs exécutifs de l'entreprise, du Directeur de la performance ESG du Groupe, ainsi que d'autres cadres dirigeants du Groupe selon l'ordre du jour. Il est convoqué par le Directeur de l'Innovation et du Développement durable afin de suivre la performance et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Conseil.
Son rôle consiste notamment à :

- examiner l'analyse de la matérialité du Groupe ;
- superviser la mise en œuvre de la stratégie de durabilité ;
- suivre trimestriellement la performance par rapport aux objectifs, sur la base du tableau de bord du Département Performance ESG du Groupe ;
- décider des actions correctives à entreprendre et définir dynamiquement les objectifs appropriés.

Pour plus d'informations concernant la gouvernance d'entreprise, voir page 69 («Comités du Groupe») et page 65. Pour plus d'informations sur la composition et l'expertise du Conseil d'administration, voir page 58 et page 64.

Bien que les salariés ne soient pas formellement représentés au sein du Conseil d'administration ou du Comité exécutif du Groupe, leurs intérêts sont intégrés dans les décisions stratégiques grâce à la participation du Département des ressources humaines du Groupe au Comité exécutif.

Département et réseau de la performance ESG du Groupe

Le rôle du Département Performance ESG du Groupe est de suivre, coordonner et consolider les actions de durabilité mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe, afin de garantir que nous produisons collectivement les meilleurs résultats possibles selon des critères ESG clairement définis. Il agit au moyen d'un réseau constitué de correspondants ESG dans chaque entité opérationnelle et en coordonnant la mise en œuvre des engagements de durabilité au niveau régional.

Audit d'assurance IAR 2025 à l'usine de ciment de Kamari, en Grèce.

Mener nos activités avec respect, responsabilité et intégrité

Nous nous engageons à mener nos activités avec les plus hauts niveaux de transparence, de responsabilité et d'éthique. L'intégrité et la conduite responsable constituent des éléments fondamentaux de la culture de TITAN et guident la manière dont nous opérons dans le monde entier. Notre Code de conduite et nos Politiques Groupe définissent des principes et standards clairs dans tous les domaines stratégiques, offrant des orientations à nos employés et partenaires externes afin de garantir la conformité aux exigences internes et aux lois applicables.

Nos Politiques Groupe couvrent des domaines clés de conformité stratégique tels que : lutte contre la corruption, prévention des conflits d'intérêts, droit de la concurrence, sanctions internationales, santé et sécurité au travail, environnement et atténuation du changement climatique, responsabilité sociale, droits humains, mécanismes d'alerte, protection des données personnelles, cybersécurité, diversité-équité-inclusion, respect sur le lieu de travail, ainsi que les politiques d'achats, y compris un Code de conduite des achats. Toutes les Politiques Groupe sont facilement accessibles aux employés via l'intranet et publiées sur le site officiel du Groupe : https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies.

Notre forte culture de conformité et d'intégrité témoigne de notre engagement envers les exigences réglementaires et de notre détermination constante à adopter les pratiques commerciales les plus éthiques.

En 2025, nous avons accordé une attention particulière aux activités et aux systèmes d'assurance destinés à garantir la conformité aux exigences réglementaires, aux engagements en matière de durabilité et aux autres risques liés à l'intégrité. Notre système de diligence raisonnable à l'égard des tiers a continué de fonctionner de manière constante, permettant une analyse corporative complète, une évaluation des risques de conformité et un renforcement du filtrage des tiers au regard des sanctions et d'autres risques liés à l'intégrité. Ce processus soutient également l'identification des signaux d'alerte en matière de sanctions, ainsi que des impacts négatifs potentiels sur les droits humains et les normes environnementales.
Afin de renforcer davantage la transparence et la responsabilité, nous avons revu notre Politique de signalement des irrégularités (Whistleblowing Policy), améliorant ainsi les mécanismes de réception et de traitement des signalements. La plateforme EthicsPoint demeure un canal sécurisé, anonyme et strictement confidentiel pour signaler les incidents de non-conformité. Ouverte à tous les employés du Groupe, aux tiers et aux autres parties prenantes, EthicsPoint illustre l'engagement de TITAN en faveur de la transparence, de la bonne gouvernance et de l'éthique des affaires. Chaque incident signalé fait l'objet d'un examen approfondi et, si nécessaire, d'un plan de remédiation, garantissant l'intégrité dans l'ensemble de nos opérations.

En 2025, les formations en conformité réglementaire ont mis l'accent sur la délivrance de programmes spécialisés destinés aux postes comportant une responsabilité accrue vis-à-vis des risques de conformité. Cette approche comprenait des ateliers personnalisés en présentiel, visant à répondre aux défis propres à chaque fonction, ainsi que des modules d'apprentissage numérique destinés à promouvoir la compréhension et la maîtrise des obligations réglementaires.

Heures de formation en conformité	Transactions commerciales pour lesquelles une diligence raisonnable tiers a été effectuée	Cas signalés via EthicsPoint
4 986	200+	18

Cadre de financement lié au développement durable

En 2024, nous avons lancé un Cadre de financement lié au développement durable, alignant la stratégie financière du Groupe TITAN sur les objectifs de réduction des émissions de GES validés par la SBTi. Ce cadre soutient la stratégie de TITAN en favorisant une croissance durable et des pratiques d'entreprise responsables.
Les futures obligations liées au développement durable permettront de financer les besoins généraux de l'entreprise, des projets durables ainsi que les initiatives de décarbonation visant la neutralité carbone.
Sustainalytics a confirmé que ce cadre est aligné sur les principaux standards de durabilité, soulignant que l'indicateur retenu — l'intensité des émissions brutes de GES du Scope 1 — est « très solide » et que les objectifs sont « très ambitieux » et alignés sur l'Accord de Paris. Plus d'informations sont disponibles ici : https://ir.titanmaterials.com/Uploads/debt_investors_files/TITAN-Cement-Group-Sustainability-Linked-Financing-Framework-2024.pdf

GOV-3
Critères ESG dans la politique de rémunération

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie et les politiques de durabilité de l'entreprise, avec une attention particulière sur le changement climatique, et examine chaque année la performance climatique. Le Comité Exécutif du Groupe, dirigé par le Chief Sustainability and Innovation Officer (CSO), supervise la mise en œuvre. La performance ESG est intégrée à la rémunération des dirigeants afin d'assurer la responsabilité dans l'atteinte des objectifs ESG.

Le Département Performance ESG du Groupe suit la performance climatique, tandis que les Départements Décarbonation et Ingénierie et Technologie mettent à jour la feuille de route de décarbonation et supervisent les actions associées. Le Comité Exécutif reçoit des mises à jour ESG trimestrielles via le tableau de bord ESG.

Le Comité Exécutif examine les budgets, les plans d'affaires et les investissements liés au climat, la supervision finale étant assurée par le Conseil d'administration. Des experts en risques climatiques évaluent les risques physiques conformément aux lignes directrices de la TCFD, et l'entreprise met en œuvre des mesures de protection lorsque nécessaire. Le Comité d'Audit et des Risques du Conseil examine régulièrement les rapports de la direction concernant les principaux risques et les actions d'atténuation.

La Politique de rémunération de TITAN, comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, offre un haut degré de transparence en reliant les objectifs à des indicateurs clairement définis de rentabilité, de création de valeur et de développement durable. La structure globale des incitations se compose de composantes variables à court et à long terme.

En 2025, le dispositif d'incitation à court terme (STI) comprenait une opportunité cible pouvant atteindre 100 % du salaire de base annuel (ABS). Le STI repose sur des objectifs collectifs et individuels. Les objectifs collectifs comprennent des objectifs financiers et de sécurité. L'objectif lié à la sécurité, représentant 5 % du STI total, était mesuré par rapport à la fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR).

Les incitations à long terme – actions de performance (LTI-PS) visent à aligner les intérêts à long terme des dirigeants sur ceux des actionnaires, en reliant les incitations de performance à long terme à la rentabilité et à la performance durable du Groupe. Les attributions de LTI-PS peuvent représenter jusqu'à 80 % du total des incitations à long terme, selon le rôle. Les versements dépendent de la performance réelle par rapport à un ensemble d'indicateurs clés, notamment un indicateur lié à la performance du titre de la Société (objectif triennal de bénéfice par action) et un indicateur lié à la durabilité (émissions nettes de CO_2 par tonne de matériau cimentaire). La période de performance est de trois ans. Plus d'informations sont disponibles dans le Rapport sur les rémunérations, page 74.

Par ailleurs, l'objectif relatif à l'eau fait partie des objectifs individuels du Chief Sustainability Officer et est aligné avec nos objectifs ESG publiés. La réduction des émissions directes nettes de CO_2 par tonne de produit cimentaire est également intégrée au système annuel d'évaluation de la performance et de rémunération (salaire/bonus) des responsables de Business Units. En outre, 5 % du bonus annuel de performance de la

majorité des employés bénéficiant d'une évaluation de performance est lié à la performance LTIFR.

Enfin, au niveau local, TITAN a mis en œuvre un modèle opérationnel orienté performance intégrant des objectifs de performance ESG.

GOV-4
Processus de diligence raisonnable

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble synthétique des sections de la Déclaration de durabilité dans lesquelles sont décrits les principaux éléments de notre processus de diligence raisonnable:

Eléments principaux du processus de diligence raysonnable	Paragraphes dans la Déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-5, E1-3, E2-2, E3-2, E4-3, E5-2, S1-4, S2-4, S3-3, S4-3, G1-2
Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	SBM-2, et Politiques relevant de E1-2, E2-2, E3-1, E4-1, E5-1, S1-1, S2-1, S2-2, S3-1, S3-2, S4-1, S4-2, G1-1, G1-2
Identifier et évaluer les incidences négatives	GOV-5, E1-ESRS 2 SBM-3, E3-ESRS 2 IRO-1, E4-ESRS 2 SBM-3, S1-SBM-3, S1-3, S2-ESRS 2 SBM-3, S3-ESRS 2 SBM-3, S3-3, S4-ESRS 2 SBM-3, S4-3, G1-1, G1-2
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	E1-3, E2-2, E3-2, E4-3, E5-2, S1-4, S2-4, S3-3, S4-4, « Entity-specific: Innovation » – « Actions », G1-3
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	E1-4–E1-9, E2-3–E2-4, E3-3–E3-5, E4-4, E5-3, S1-5–S1-17, S2-5, S3-5 –« Indicateurs et objectifs », S4-4, G1-4–G1-6

Audit d'assurance IAR 2025 à l'usine de ciment de Pennsuco, aux États-Unis.

GOV-5
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Le périmètre de l'évaluation des risques du Groupe TITAN pour le reporting de durabilité couvre toutes les filiales consolidées, les unités opérationnelles et les sites dans chaque pays où nous opérons. Notre approche de gestion des risques liée au reporting de durabilité est entièrement intégrée aux pratiques globales de gestion des risques d'entreprise (ERM) du Groupe, comme décrit dans le chapitre Gestion des risques, page 91.

Des contrôles internes sont définis et mis en œuvre pour chaque sujet matériel, reflétant la même rigueur que nos contrôles de reporting financier. Ces contrôles comprennent des procédures standardisées pour la collecte et la consolidation des indicateurs ESG, des jalons trimestriels, une attribution claire des responsabilités et un système robuste de collecte de données accessible à tous les pays où nous opérons. Les données sont validées afin d'assurer leur cohérence avec les directives internes, les exigences réglementaires et les standards sectoriels (par exemple la GCCA).

Pour collecter et gérer les données ESG, nous poursuivons le déploiement de systèmes avancés de collecte de données et de gestion documentaire. Lors de notre deuxième année de mise en œuvre de la CSRD, nous avons d'avantage renforcé ces systèmes (par ex. Novisto, SAP, SuccessFactors, Workiva) pour recueillir la majorité des points de données requis par les ESRS, tout en garantissant l'exactitude, la fiabilité et la cohérence nécessaires à un reporting transparent. Ces systèmes ont été intégrés dans nos procédures opérationnelles pour un suivi et un reporting sans friction. La nouvelle architecture informatique ESG du Département Performance ESG du Groupe est conçue pour améliorer la précision des divulgations, la rapidité de livraison et l'efficacité des processus. Elle comprend deux plateformes logicielles cloud dédiées à la gestion des données ESG et à la collaboration dans le cadre du Rapport Annuel Intégré.

Au cours de chaque cycle d'assurance, des visites sont effectuées sur des sites opérationnels sélectionnés de TITAN ainsi qu'au Centre corporatif du Groupe, mobilisant des experts métiers et les équipes de management des usines et du Groupe. Pour l'assurance du Rapport Annuel Intégré 2025, des audits ont été réalisés dans trois usines — Kamari (Grèce), Pennsuco (États-Unis) et Beni Suef (Égypte) — ainsi qu'au siège de TITAN à Athènes et au Centre corporatif du Groupe. Au total, plus de 60 employés du Groupe ont participé à ces activités. Avant ces audits, des audits préparatoires internes avaient été réalisés.

Ces audits ont inclus des revues des processus de reporting de durabilité, réalisés en collaboration avec les auditeurs externes, afin de vérifier la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes relatifs aux données et divulgations ESG.

Audits environnementaux

TITAN réalise régulièrement des audits environnementaux internes afin d'évaluer l'impact de ses opérations sur l'environnement. L'objectif est d'identifier les domaines à améliorer, d'assurer la conformité réglementaire et d'atteindre nos objectifs ESG. Le tableau 7 « Audits » dans la section des indicateurs clés de performance ESG (KPI volontaires) présente les aspects couverts lors de ces audits. En complément, les installations du Groupe font l'objet d'audits annuels de certification externe. La conformité réglementaire est également garantie par des audits menés par les autorités compétentes dans le cadre des procédures d'autorisation, ainsi que périodiquement

conformément à la législation locale.En 2025, 131 audits environnementaux internes programmés, réalisés par des équipes d'experts au niveau du Groupe et des régions, ont contribué au maintien de performances solides et à l'amélioration continue des pratiques de gestion environnementale. Parallèlement, 197 audits ont été menés par des tiers indépendants.

Audit d'assurance IAR 2025 à l'usine de ciment de Beni Suef, en Égypte.

Audits de santé et sécurité

Le département Group Safety a mené ses audits annuels dans l'ensemble des 13 cimenteries ainsi que dans une sélection de sites de production de béton prêt à l'emploi et de granulats. Les points d'attention prioritaires comprenaient la gestion des sous-traitants, les règles essentielles de sécurité, les installations de combustibles liquides et la protection contre les incendies externes.

Les équipes HSE régionales et des Business Units, les autorités nationales ainsi que des organismes indépendants ont également réalisé des audits. Au total, 5 010 audits ont été réalisés en 2025, dont 3 579 dans les cimenteries.

Audits sociaux

En 2025, nous avons renforcé les audits au niveau des Business Units en menant des audits sociaux internes dans le cadre des revues ESG des sites, consolidant ainsi notre système de contrôle interne. Nous avons globalement renforcé le processus d'audit social dans toutes les régions, en complétant 11 audits, dont 3 réalisés par des tiers indépendants dans le cadre du processus d'assurance du Rapport Annuel Intégré. Les audits internes ont évalué les processus en place au niveau des sites, notamment la mise en œuvre des systèmes de gestion tels que GHRMS (SuccessFactors), déployé dans l'ensemble des filiales. Au total, quatre audits internes ont été menés : trois dans des cimenteries — Kamari, Pennsuco et Beni Suef — et un au sein de TITAN Egypt Business Unit, réalisé par le Département d'Audit Interne du Groupe. Lors de ces audits, la conformité à la procédure opérationnelle standard de TITAN pour le suivi, la collecte et la consolidation des indicateurs et les publications relative à l'ESG a été évaluée afin de garantir l'exactitude et la cohérence des données rapportées.

Stratégie

SBM-1

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

La stratégie et le modèle d'affaires de TITAN sont conçus pour assurer une croissance durable tout en permettant la transition vers un environnement bâti net-zéro et circulaire. En 2025, le Groupe a lancé sa stratégie TITAN Forward 2029, structurée autour de quatre piliers stratégiques:

1. Stimuler la croissance dans les activités principales,
2. Développer la plateforme Alternative Cementitious Materials (ACM),
3. Accélérer l'industrialisation des nouvelles technologies et de l'innovation,
4. Renforcer et moderniser le modèle opérationnel.

Ce cadre stratégique améliore la résilience de la chaîne de valeur du Groupe grâce à des investissements ciblés dans l'innovation, la numérisation, l'excellence opérationnelle et les solutions d'économie circulaire. Il positionne TITAN pour répondre à une demande mondiale croissante de matériaux de construction durables, tout en répondant aux attentes réglementaires, environnementales et sociétales.

Le business model de TITAN couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du ciment et du béton — de l'extraction des matériaux et la production de clinker jusqu'au ciment, au béton prêt à l'emploi, aux granulats et aux solutions de construction associées. Il s'appuie de plus en plus sur des technologies uniques, des pôles d'innovation et des partenariats permettant d'accélérer le développement de matériaux bas carbone et la décarbonation industrielle.

Pour développer son cœur d'activité, le Groupe augmente la capacité de production de ciment — en particulier aux États-Unis, son marché le plus vaste et à la croissance la plus rapide — tout en faisant progresser les projets avancés de gestion du carbone et de décarbonation en Europe. Des initiatives d'efficacité opérationnelle, la transformation numérique des usines et de la logistique, ainsi que des acquisitions ciblées dans les granulats visent à renforcer la position du marché, améliorer les marges et créer de la valeur à long terme.

En tant que pilier phare de la stratégie de TITAN Forward 2029, le Groupe développe une plateforme mondiale ACM (Alternative Cementitious Materials), comme expliqué dans le chapitre « TITAN Forward 2029 » à la page 20. Cela se fait grâce à un sourcing renforcé, de nouveaux partenariats stratégiques et le déploiement de technologies de transformation uniques. Ces initiatives élargissent le portefeuille de produits bas carbone du Groupe et soutiennent la circularité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

TITAN accélère également l'innovation en développant sa plateforme de préfabrication en Europe et aux États-Unis, et en poursuivant l'exploration de solution pour un clinker zéro carbone, notamment à travers des projets de captage du carbone en Grèce. Ces efforts sont soutenus par les pôles d'innovation du Groupe à Athènes et Miami, ainsi que par le Centre des technologies avancées récemment établi à Patras, renforçant le leadership de TITAN dans les matériaux de construction durables.

Déclaration relative à la durabilité

Des détails sur les principaux groupes de produits et services de TITAN, ainsi que sur la présence mondiale du Groupe, figurent dans le chapitre Présence internationale à la page 13. La répartition de la main-d'œuvre par région est présentée dans le chapitre Performance Régionale à la page 44. Des informations supplémentaires sur la stratégie et le développement des ACM sont disponibles aux pages 21 et 25.

Objectifs ESG

Depuis 2021, TITAN maintient une stratégie ESG complète, avec des objectifs pour 2025 et au-delà, axée sur :

- la décarbonation et la numérisation,
- un environnement de travail inclusif favorisant la croissance,
- un impact positif sur les communautés locales, et
- un approvisionnement responsable fondé sur une gouvernance et une éthique solides.

La performance ESG est assurée de manière indépendante et communiquée de façon transparente dans le Rapport Annuel Intégré de TITAN. Les objectifs climatiques du Groupe sont alignés sur l'objectif européen de neutralité climatique d'ici 2050 (EU Green Deal) ainsi que sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs de réduction des émissions de Scope 1, 2 et 3 ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi), en conformité avec la trajectoire 1,5 °C et l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le business model et la stratégie de TITAN sont basés sur un engagement continu avec un large éventail de parties prenantes, notamment les clients, les communautés locales, les partenaires commerciaux, les fournisseurs et sous-traitants, les employés, les ONG, la société civile, le monde académique, les régulateurs et autorités, les associations professionnelles, les actionnaires, les investisseurs, les analystes financiers, les institutions financières et les agences de notation ESG.

Le Groupe entretient des canaux structurés et transparents d'engagement et de retour d'information, tels que :

- des forums et plateformes de dialogue avec les parties prenantes,
- des évaluations de la double matérialité,
- des enquêtes et processus de consultation,
- des programmes d'engagement communautaire, et
- la ligne de signalement EthicsPoint.

Cet engagement systématique garantit que les attentes des parties prenantes, les risques émergents et les impacts liés à la durabilité sont intégrés dans les décisions stratégiques ainsi que dans l'évolution continue du business model de TITAN.

Un tableau complet de nos parties prenantes, présentant une synthèse des canaux de communication et des processus d'engagement, est fourni ci-dessous, accompagné d'une représentation schématique de la chaîne de valeur de TITAN intégrant les impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés lors de l'évaluation de double matérialité (DMA), tel que présenté à la page 110.

Le tableau suivant présente nos principaux groupes de parties prenantes, ainsi que les méthodes utilisées pour interagir avec eux, illustrant l'intégration des points de vue des parties prenantes dans notre cadre décisionnel. En tenant systématiquement compte des opinions et priorités des parties prenantes dans le cadre du processus de DMA, nous garantissons que ces perspectives jouent un rôle direct dans la définition des objectifs ESG du Groupe.

Groupe de parties prenantes	Démarche d'interaction
Clients	• Enquêtes de satisfaction des clients • Marketing et consultations techniques • Gestion des réclamations
Communautés locales	• Plans d'interaction communautaire • Politique de la porte ouverte et forums de parties prenantes, réunions et campagnes de sensibilisation • Volontariat et actions de collaboration au sein des communautés
Partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants	• Politiques du Groupe et Code de conduite pour les achats • Processus de sélection fondé sur des critères ESG • Santé et sécurité et formation à la gestion de l'environnement
Employés	• Formation aux politiques du Groupe, amélioration des compétences et reconversions continues • Évaluation de la performance des employés et enquêtes sur leur engagement • Intranet du Groupe, Journées de la communication, webcasts • Plateforme TITAN EthicsPoint pour la gestion des plaintes
ONG, société civile et jeunesse	• Participation aux campagnes, forums de parties prenantes et conférences aux niveaux mondial et local • Rapport annuel intégré, site web de l'entreprise, page LinkedIn • Programmes de stages • Regeneration Academy pour l'accélération numérique, « Journées professionnelles » organisées avec les universités • Site web de l'entreprise, page LinkedIn
Universités et centre de recherche	• Coopération dans le cadre de programmes de recherche • Contribution aux programmes universitaires
Régulateurs, autorités	• Échanges d'idées et actions de collaboration bilatérales ou par le biais d'associations, • Rapport annuel intégré, site web, communiqués de presse
Associations	• Participation active, bénévolat, collaboration, échange de bonnes pratiques, projets communs
Médias	• Communication libre, réunions, événements et campagnes • Site web de l'entreprise, page LinkedIn, communiqués de presse
Communauté financière et d'investissement (actionnaires, investisseurs, analystes financiers, institutions financières)	• Communication ouverte, communiqués de presse, questionnaires et tournées de présentation • Assemblée générale annuelle des actionnaires, Journée des investisseurs • Rapport annuel intégré, site web de l'entreprise, webcasts trimestriels, page LinkedIn
Agences de notation ESG	• Rapport annuel intégré, site web de l'entreprise • Retour d'information sur demande et évaluations spontanées

SBM-2
Intérêts et points de vue des parties prenantes

L'engagement auprès des parties prenantes demeure au cœur du processus de TITAN pour l'évaluation de la double matérialité et la conduite continue de la diligence raisonnable. Conformément à l'ESRS 1, nos parties prenantes sont classées en deux grands groupes : (a) les parties prenantes affectées (employés et travailleurs de la chaîne de valeur, fournisseurs, communautés locales, clients, futurs utilisateurs), et (b) les utilisateurs de notre déclaration de durabilité (investisseurs, prêteurs/analystes, autorités de régulation, syndicats, ONG, milieu académique).

TITAN identifie et examine de manière méthodique les impacts, risques et opportunités, réels et potentiels, afin de prioriser les sujets matériels les plus significatifs pour l'entreprise et pour ses parties prenantes. Ce processus garantit que notre stratégie de durabilité repose sur des éléments probants solides, demeure cohérente avec les attentes des parties prenantes et reste agile pour traiter les enjeux émergents.

TITAN maintient un dialogue ouvert avec un large éventail de parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur, afin de comprendre, intégrer et répondre à leurs préoccupations et à leurs attentes. Comme indiqué à la page 121, chaque sujet matériel est associé aux groupes de parties prenantes concernés, reflétant leurs préoccupations particulières et leur sphère d'influence.

TITAN applique une démarche structurée et transparente en matière d'engagement des parties prenantes, garantissant que les perspectives des employés, des clients et des investisseurs sont systématiquement recueillies et intégrées dans la prise de décision. Pour nos employés, nous menons tous les deux ans une enquête d'engagement à l'échelle du Groupe afin d'évaluer la culture d'entreprise, le bien-être et les besoins en matière de développement. Pour nos clients, nous réalisons régulièrement des enquêtes de satisfaction afin de comprendre leurs attentes, d'améliorer la qualité du service et de renforcer les relations à long terme ; des informations supplémentaires figurent dans la section S4 à la page 186. Avec nos investisseurs, nous entretenons un dialogue ouvert et proactif, notamment en organisant tous les deux ans notre principal événement Investors Day, afin de partager nos priorités stratégiques, les mises à jour de performance et les nouvelles opportunités de création de valeur. Ces mécanismes assurent que les retours des parties prenantes alimentent en continu notre stratégie et soutiennent la croissance durable du Groupe.

TITAN maintient également un engagement continu et structuré avec un large éventail d'autres parties prenantes, telles que les partenaires commerciaux, associations professionnelles, organisations non gouvernementales et communautés voisines. Ces interactions se déroulent directement ou via la participation à des associations sectorielles, favorisant l'échange de points de vue, les efforts conjoints et la définition de bonnes pratiques. L'entreprise entretient des relations étroites avec les ONG et participe activement à des forums, des campagnes communautaires et des conférences afin de garantir une communication ouverte et des projets collaboratifs contribuant aux objectifs sociaux et environnementaux. Au niveau local, TITAN favorise la transparence et renforce la confiance en organisant des journées portes ouvertes, des visites de sites, des activités de volontariat et des réunions multipartites, consolidant ainsi les liens avec les communautés et répondant aux préoccupations locales. Ces initiatives sont renforcées par les procédures formelles de gestion des griefs du Groupe, notamment la plateforme TITAN EthicsPoint, qui fonctionne dans tous les pays où le Groupe opère, conformément à la Corporate Whistleblowing Policy, et offre un canal confidentiel et sécurisé permettant aux parties prenantes d'exprimer des préoccupations et de solliciter des solutions.

Ces contributions se reflètent dans notre stratégie TITAN Forward 2029, tandis que nos engagements climatiques et nos mécanismes robustes de gestion des griefs et d'éthique répondent aux attentes des investisseurs et de la société. Nous suivons en permanence l'évolution des réglementations afin de garantir que nos décisions de divulgation restent ciblées, pertinentes et utiles pour les utilisateurs de nos déclarations.

SBM-3
Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La stratégie de TITAN reste résiliente grâce à l'intégration, dans sa planification à long terme et dans son processus décisionnel, des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) identifiés dans le cadre de son évaluation de double matérialité (DMA). L'évaluation, validée par des experts, par l'engagement des parties prenantes et par les approbations formelles du Comité exécutif et du Conseil d'administration, a permis d'identifier 14 enjeux matériels de durabilité influençant à la fois les impacts sociétaux et environnementaux du Groupe et sa performance financière future. Parmi ces enjeux figurent l'atténuation du changement climatique, l'efficacité des ressources et la circularité, la biodiversité, la santé et la sécurité, l'éthique des affaires et l'innovation. Pour clarifier la manière dont ces enjeux se manifestent tout au long de la chaîne de valeur de TITAN, l'évaluation tient compte des impacts, risques, opportunités et dépendances présents en amont, au sein des opérations et en aval, ainsi que de leurs effets sur différents groupes tels que les travailleurs de la chaîne de valeur, les sous-traitants et les communautés locales.

Ces sujets matériels façonnent les priorités stratégiques de TITAN, notamment l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, l'augmentation de l'utilisation de combustibles et matières premières alternatives, l'extension des initiatives d'économie circulaire et l'amélioration de l'optimisation numérique des processus opérationnels. En évaluant les effets financiers associés à ces IROs — tels que l'exposition au prix du carbone ou les opportunités découlant de la demande croissante en produits bas carbone — TITAN renforce la robustesse et l'adaptabilité de son modèle d'affaires.

Les effets financiers actuels découlant de cadres réglementaires tels que la Taxonomie de l'UE et le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS) influencent déjà la situation financière de TITAN et sa structure de coûts. Dans le cadre de la Phase IV de l'EU ETS, les usines de TITAN en Grèce et en Bulgarie disposent actuellement d'un surplus de quotas d'émissions, limitant l'impact à court terme des coûts carbone, tout en reconnaissant que de futures réductions des allocations gratuites ou une hausse des prix du CO_2 pourraient affecter de manière significative les coûts de production et la compétitivité. Parallèlement, l'application des principes de consolidation de la Taxonomie de l'UE garantit une communication transparente concernant les CapEx, OpEx et revenus associés aux activités environnementalement durables, orientant les allocations de capital vers la décarbonation, l'amélioration de l'efficacité et l'innovation produit. L'intégration continue des contributions des Business Units et des parties prenantes dans les cycles futurs de DMA garantit que les risques et opportunités émergents sont systématiquement pris en compte. Ce processus continu soutient la résilience de la stratégie de

TITAN et sa capacité à s'adapter à l'évolution des conditions réglementaires, du marché, des technologies et de l'environnement.

TITAN peut connaître des effets négatifs significatifs sur l'environnement et sur les individus tout au long de sa chaîne de valeur. Ces effets incluent des enjeux environnementaux tels que les émissions, les changements d'affectation des sols ou la consommation d'eau, ainsi que des enjeux liés aux personnes, comme la santé et la sécurité des employés et sous-traitants, ou les conditions de travail dans la chaîne de valeur. Par ailleurs, TITAN fait face à des risques liés au changement climatique, aux évolutions réglementaires et aux tendances de marché, tout en bénéficiant d'opportunités dans des domaines tels que le développement de produits bas carbone ou la transformation numérique. La dépendance à des ressources naturelles essentielles renforce encore ces considérations. La nature et l'ampleur de ces impacts, risques et opportunités varient selon qu'ils surviennent chez les fournisseurs en amont, au sein des opérations de TITAN ou lors de la logistique et de l'utilisation par les clients en aval, et dépendent également des catégories de travailleurs concernées et des localisations géographiques.

Concernant la main-d'œuvre, TITAN reconnaît que la vulnérabilité ne se limite pas à l'âge ou à l'expérience, et peut découler de facteurs tels que le type d'emploi, la criticité des tâches — notamment dans l'extraction en carrière et la production de clinker — ou encore la santé des travailleurs. Les travailleurs sous contrat, ceux effectuant des tâches critiques pour la sécurité, ceux présentant des vulnérabilités médicales ou ceux exposés à la discrimination ou au harcèlement peuvent être considérés comme groupes vulnérables. Ces facteurs sont pris en compte dans la conception des politiques, des formations et des mesures de prévention.

Pour les impacts, risques et opportunités matériels issus de la DMA, voir le tableau « Identification des IROs » à la page 116, et pour leurs descriptions et horizons temporels, voir le tableau « Descriptions des IROs » à la page 113.

Afin de clarifier le lien entre ces IROs matériels et le modèle d'affaires et la présence opérationnelle de TITAN, le schéma de la chaîne de valeur présenté ci-après (sur deux pages) illustre les points précis — en amont, au sein des opérations de TITAN ou en aval — où chaque IRO matériel apparaît. Ce schéma met en évidence les variations selon l'activité (extraction des matières premières, fabrication du ciment, production de béton prêt à l'emploi, logistique et distribution), les parties prenantes concernées (employés de l'entreprise, sous-traitants, travailleurs de la chaîne de valeur et communautés locales), ainsi que les facteurs contextuels tels que le stress hydrique ou la vulnérabilité aux risques climatiques physiques.

Le schéma relie les enjeux matériels identifiés par la DMA aux activités essentielles, telles que l'extraction des matières premières, la production de ciment et de béton, le traitement de combustibles et de matériaux alternatifs, la logistique, la distribution et l'usage final par les clients.

Notre chaîne de valeur

Cartographie de 28 Impacts, Pisques et Opportunités matériels à travers la chaîne de valeur de TITAN

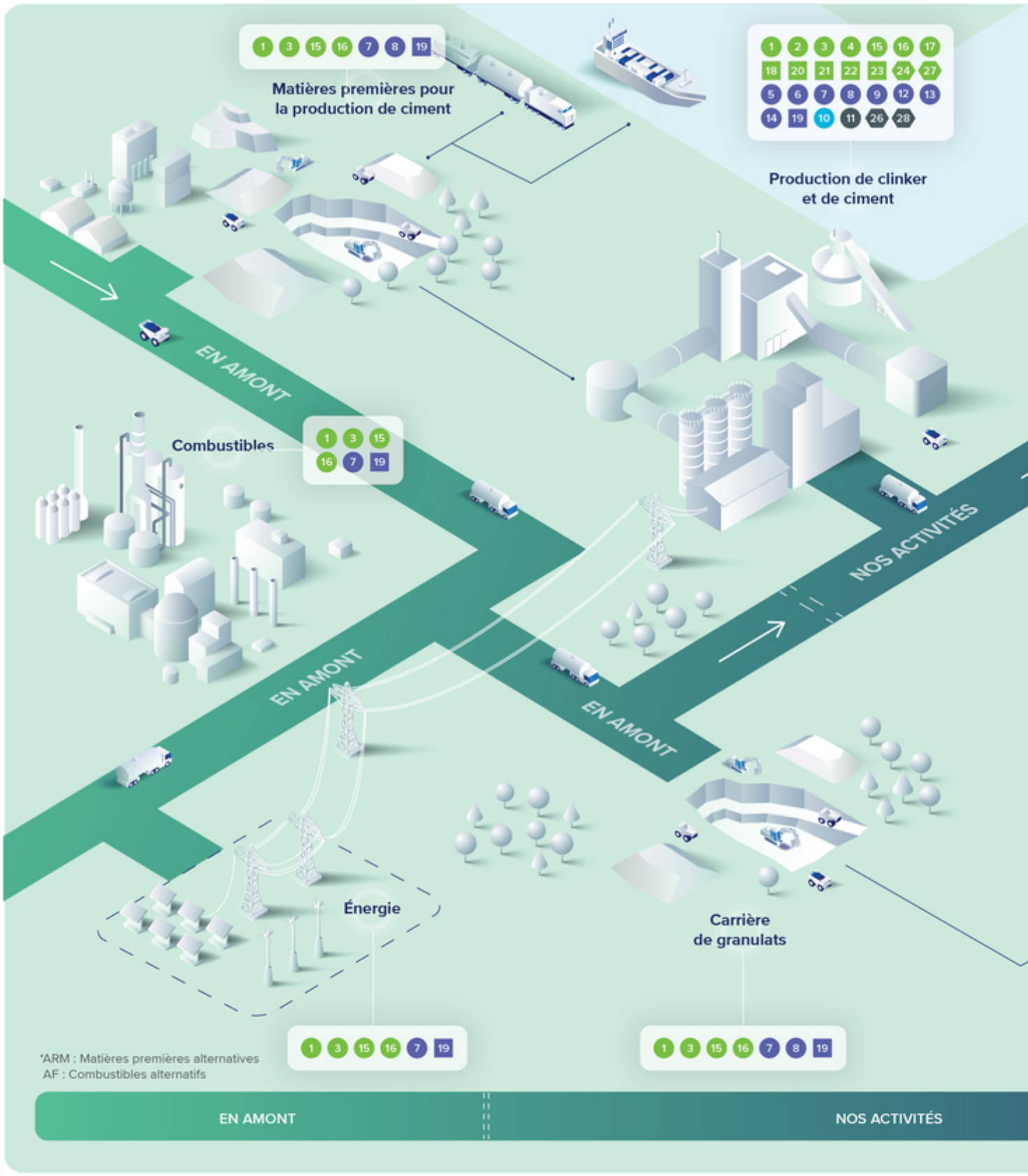

Key

- Environnemental
- Social
- Gouvernance
- Spécifique à l'entité

- Incidences
- Risques
- Opportunités

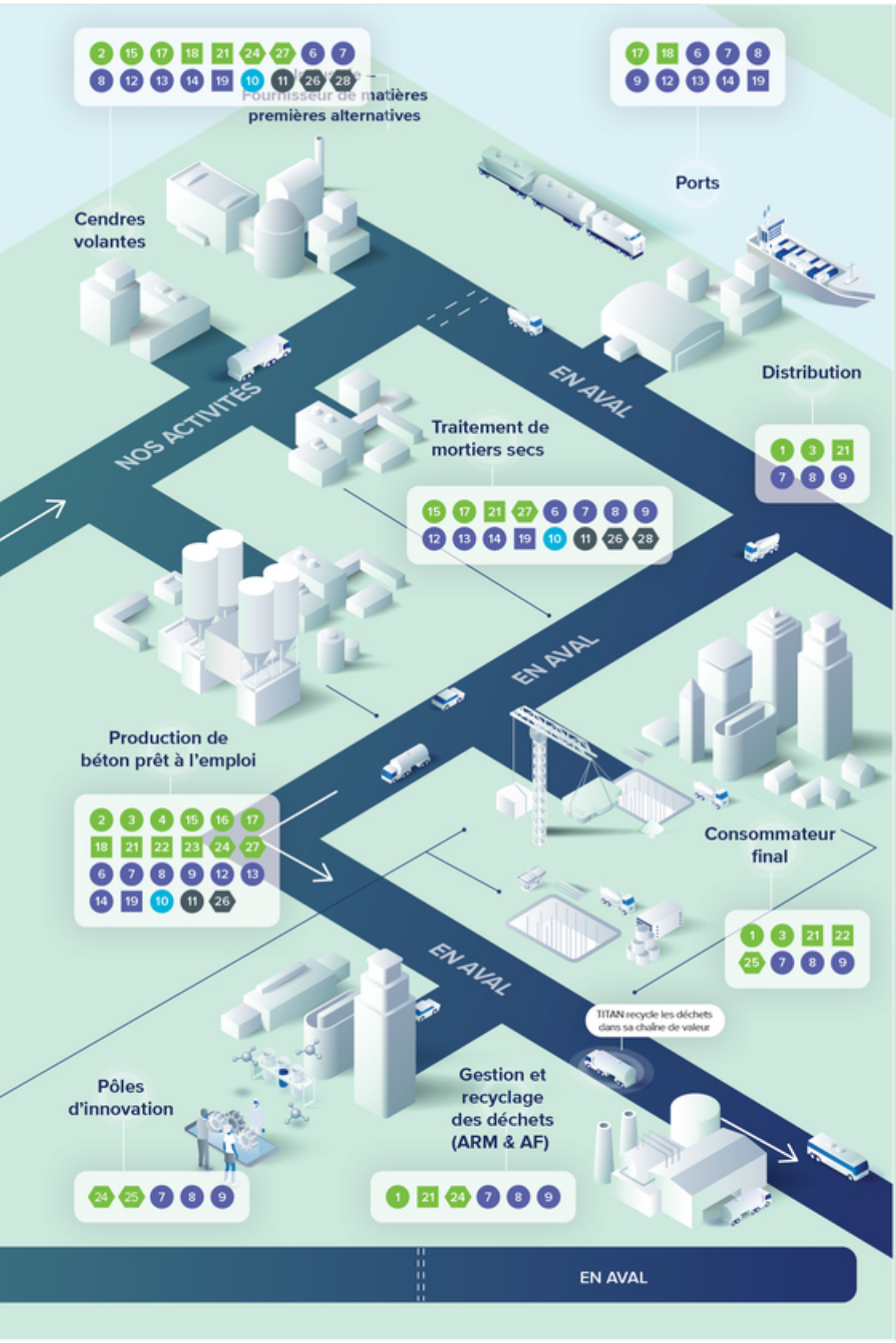

IROs

Incidences

1. Énergie et atténuation du changement climatique
2. Utilisation des ressources et économie circulaire
3. Biodiversité et écosystèmes Biodiversité et écosystèmes (Dégradation des terres)
4. Eau
5. Incidence visuelle
6. Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail
7. Santé et sécurité
8. Développement des communautés locales
9. Responsabilité des produits
10. Éthique des affaires
11. Innovation dans les produits et services
12. Conditions de travail (Sécurité de l'emploi, temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée)
13. Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale)
14. Formation et développement des compétences
15. Produits bas carbone
16. Pénurie d'eau
17. Adaptation au changement climatique

Risques

18. Énergie et atténuation du changement climatique
19. Santé et sécurité
20. Facteurs directs de perte de biodiversité (Modification de l'affectation des terres)
21. Adaptation au changement climatique (risques physiques)
22. Pénurie d'eau
23. Énergie et atténuation du changement climatique

Opportunities

24. Énergie et atténuation du changement climatique
25. Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)
26. Numérisation (Amélioration des performances opérationnelles, Amélioration de l'expérience client)
27. Utilisation des ressources et économie circulaire
28. Innovation dans les produits et services

Gestion des incidences, risques et opportunités

IRO-1, IRO-2
Évaluation de la double matérialité

Le Groupe TITAN applique une approche dynamique pour l'évaluation des enjeux matériels, intégrant des méthodologies top-down et bottom-up sur un horizon de cinq ans. En 2023, nous avons conçu la méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation de double matérialité (DMA), appliquée en 2024. Les résultats de la DMA, approuvés par la direction et les parties prenantes, restent valables pour 2025, puisqu'aucun changement majeur dans les activités opérationnelles ne nécessite une réévaluation conformément à l'ESRS 1.

Depuis 2021, le Groupe TITAN met en œuvre le concept de la double matérialité, engageant des premières étapes pour identifier les risques et opportunités liés au changement climatique, en intégrant le cadre TCFD et en divulguant les impacts financiers via le CDP.

Description de la méthodologie

Une méthodologie systématique en cinq étapes constitue la base de notre DMA. La première phase a consisté à définir les paramètres et les objectifs de l'évaluation, impliquant la délimitation des périmètres, la description des activités essentielles, la cartographie des environnements internes et externes ainsi que de la chaîne de valeur, la sélection des groupes de parties prenantes conformément aux lignes directrices ESRS, et la définition des stratégies de communication pour un engagement efficace. Nous avons ensuite identifié les enjeux ESG et leurs Impacts, Risques et Opportunités (IROs) correspondants. Cette étape a impliqué la collecte d'informations via une analyse documentaire, s'appuyant sur des sources internes telles que les plans de durabilité, les cadres politiques, la documentation relative aux risques et à la chaîne d'approvisionnement, les revues de risques climatiques et naturels (TCFD et TNFD), les registres de signalement (whistleblowing), les rapports d'audit et les évaluations de la matérialité antérieures, ainsi que sur des sources externes telles que notre Rapport annuel, notre site internet, des analyses sectorielles, des recommandations professionnelles et les publications d'agences de notation. Des retours des parties prenantes ont également été recueillis via des enquêtes, des entretiens, des groupes de discussion internes, des sessions ESG Summit, ainsi que l'évaluation des griefs. Lors de la troisième étape, nous avons évalué la matérialité de chaque IRO à l'aide d'un cadre compatible ESRS, fondé sur nos protocoles ERM. La matérialité d'impact a été évaluée selon la gravité (tenant compte de l'ampleur, du champ d'application, de la possibilité de remédiation et de la durée) et la probabilité (décrite de manière qualitative et probabilisée), tandis que la matérialité financière a été évaluée en fonction des conséquences potentielles sur l'EBITDA et de leur probabilité, sur la base d'une échelle en cinq niveaux. Toutes les hypothèses pertinentes — y compris les horizons temporels, les projections climatiques, les contextes réglementaires, la portée géographique et les référentiels financiers — ont été documentées. Lorsque des preuves directes étaient indisponibles, nous avons enregistré les estimations et leur justification. Les scores ont été normalisés, combinés et comparés à des seuils prédéfinis pour déterminer les éléments matériels. Les résultats de la DMA ont ensuite été examinés par des experts internes et externes, puis présentés au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration pour approbation.

L'intégration de la DMA dans le processus global d'évaluation des risques de l'entreprise s'est avérée essentielle, renforçant les deux processus et garantissant l'alignement sur les critères d'impact financier.

Pour garantir un examen approfondi et inclusif des impacts, risques et opportunités, la DMA du Groupe TITAN a pris en compte :

- des périmètres pour les filiales alignés sur ceux de la consolidation des états financiers pour la même période ;
- une analyse de la chaîne de valeur fondée sur la segmentation des fournisseurs et des clients, soutenue par des recherches internes, et mettant l'accent sur les fournisseurs principaux, les clients clés et les produits ciment et béton ;
- un engagement des parties prenantes fondée sur des interactions internes et externes, comprenant les retours du Conseil d'administration, du Comité exécutif et d'entités externes afin de corroborer les résultats de l'ADM. Les parties prenantes externes comprenaient des investisseurs, des agences de notation telles que CDP, Sustainalytics, MSCI, ISS, Ecovadis et ATHEX, des initiatives et associations collaboratives telles que CSR Europe et la GCCA, des régulateurs tels que l'ESMA et la FSMA, ainsi que des experts tels que S&P/Climanomics ; également des ONG telles que Bee for Planet. Vous trouverez davantage d'informations sur la nature des retours des parties prenantes externes, voir page 112.
- la participation continue de la direction, avec l'implication du Comité exécutif et du Conseil d'administration tout au long du processus pour l'apport de commentaires et la validation de la méthodologie et des conclusions ;
- la priorisation des sujets sur la base des scores d'impacts positifs et négatifs, de risques et d'opportunités, les enjeux connexes étant regroupés selon l'approche de gouvernance de TITAN ;
- une analyse financière des impacts réalisée de manière quantitative, en reliant l'ampleur des impacts à l'EBITDA et en garantissant l'alignement avec le système ERM du Groupe. Les hypothèses incluaient les horizons temporels (<1 an, <5 ans, >5 ans), les scénarios climatiques (IPCC SSP1-2.6 et SSP2-4.5) et les projections réglementaires telles que la mise en œuvre de l'EU ETS et du CBAM.

Processus d'identification des impacts, risques et opportunités

Pour chaque impact identifié, une analyse a permis d'évaluer les risques et opportunités associés via des approches top-down et bottom-up. L'évaluation au niveau Groupe a utilisé une perspective top-down, tandis que les contributions des Business Units ont été intégrées via une approche bottom-up, permettant une évaluation complète des impacts, risques et opportunités. Le Groupe a consulté des experts métiers (SMEs) familiers des opérations, de la nature des activités, et des perceptions des parties prenantes concernant les impacts sur les droits humains et l'environnement. Les risques et opportunités affectant l'environnement ou les droits humains ont été examinés avec l'appui de ces experts. Les évaluations s'appuyaient sur des données consolidées provenant de l'ensemble des entités du Groupe. Les évaluations de matérialité précédentes (2019 et 2020) ont informé le niveau de granularité et assuré la cohérence entre les Business Units, renforçant la méthodologie combinée top-down / bottom-up grâce au niveau de détails fourni au niveau des filiales.

Aucune différence matérielle significative (IROs) n'a été constatée entre les filiales et les résultats au niveau Groupe. Nous avons identifié les thèmes en analysant les sujets de durabilité figurant dans les ESRS (page 26-AR 16). Nous avons systématiquement consigné les impacts positifs et négatifs, réels et potentiels, ainsi que les risques et opportunités.

Consultation des parties prenantes affectées

Le processus commence par la cartographie de nos parties prenantes conformément aux définitions des ESRS. Les parties prenantes affectées sont des individus ou groupes dont les intérêts peuvent être impactés — positivement ou négativement — par nos activités ou par nos relations directes et indirectes tout au long de notre chaîne de valeur.

L'engagement avec les parties prenantes affectées est au cœur de notre processus de diligence raisonnable et de l'exercice de matérialité. Nous avons sollicité leurs contributions dès le début et tout au long du processus, consigné leurs retours dans notre modèle d'évaluation et intégré leurs points de vue dans les phases suivantes.

Les parties prenantes internes ont été mobilisées pour évaluer et valider les IROs identifiés. Leur contribution, en tant qu'experts métiers, a été déterminante pour traiter les sujets et sous-sujets ESRS relevant de leurs domaines de responsabilité. Les parties prenantes internes clés — notamment le Conseil d'administration, les participants de l'ESG Summit et le Comité exécutif — ont confirmé les résultats de la DMA, garantissant ainsi leur alignement avec les objectifs stratégiques du Groupe.

Les retours des parties prenantes externes, telles que CSR Europe, la GCCA et le Group Corporate Center Union of Employees, ont été recueillis sur des sujets spécifiques et sur les résultats globaux de la DMA. De plus, Piraeus Bank — une société grecque de services financiers — et LAMDA Development, développeur immobilier impliqué dans le projet emblématique de The Ellinikon, la plus grande opération de régénération urbaine en Europe, ont partagé leurs perspectives et priorités avec le Groupe. Ils ont participé à l'ESG Summit du Groupe le 30 septembre 2024 et ont fourni des commentaires importants lors de l'atelier DMA organisé avec les Business Units du Groupe. Ces contributions ont permis une évaluation exhaustive des sujets matériels.

Les retours de l'ensemble des parties prenantes consultées ont été évalués et intégrés dans la définition des résultats finaux de la DMA. Les contributions du Conseil d'administration et du Comité exécutif ont été intégrées à la suite d'un atelier réalisé avec le réseau ESG.

Les parties prenantes internes ont évalué la matérialité d'impact et la matérialité financière, tandis que les parties prenantes externes se sont principalement concentrées sur la matérialité d'impact, avec une prise en compte limitée des aspects financiers.

Les dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales, telles que définies par les normes, ont été utilisées et incluses dans l'évaluation des risques et opportunités (ROs).

Les dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales — telles que définies par les normes — ont été intégrées dans l'évaluation des Risques et Opportunités (ROs). Durant le processus DMA, ces dépendances ont été évaluées sous l'angle de la matérialité financière. Les informations issues de l'évaluation des risques liés à la nature et à la biodiversité, des cadres TCFD et TNFD, ainsi que de l'expertise interne des SME, ont été utilisées.
Les sites à fort impact, où les opérations exercent une pression significative sur les écosystèmes (fort Ecosystem Footprint), et les actifs à forte dépendance (notamment dans la fabrication de produits en béton), pour lesquels les opérations reposent fortement sur des services écosystémiques clés tels que l'eau, ont été évalués dans le cadre d'un processus structuré. L'analyse et les résultats issus de ces documents ont été essentiels pour identifier et évaluer les IROs pertinents.Une approche quantitative a été utilisée pour évaluer l'impact financier des risques et opportunités liés au climat et à l'eau, conformément aux divulgations ERM et CDP de TITAN.

L'ampleur des impacts a été classée sur cinq niveaux et corrélée à l'EBITDA afin de déterminer les effets financiers. Des seuils cohérents entre l'ERM de TITAN et les IROs de la DMA ont assuré une approche harmonisée.

L'identification et l'évaluation des risques climatiques, ainsi que le screening des actifs liés à ces sujets, sont décrits plus en détails à la page 137. Pour les risques et opportunités climat et biodiversité, voir l'analyse TCFD et TNFD, pages 137 et 157. Pour les risques et opportunités liés à l'eau, voir ci-dessous.

Pour les sujets liés à la pollution atmosphérique et à la gestion des déchets, nous nous sommes appuyés sur les résultats des études d'impact environnemental réalisées sur nos sites, conformément aux exigences légales locales, aux standards sectoriels et aux meilleures pratiques, tout en tenant compte des retours issus des consultations publiques. Ces études nous ont permis d'évaluer, au niveau des sites, les impacts, risques et opportunités associés à la pollution et à la gestion des déchets. Nous avons également pris en compte des études de dispersion des émissions atmosphériques. Des études régulières d'évaluation des risques sont menées pour estimer la durée de vie de nos carrières, garantissant ainsi une gestion durable des ressources.

Les risques et opportunités liés à l'eau ont été analysés en raison de la dépendance du Groupe à cette ressource dans ses opérations. L'eau est essentielle à la production de clinker, de ciment et de béton, et provient des eaux souterraines, des eaux de surface, des eaux pluviales et de l'eau de mer. Elle est utilisée pour les activités de production et non-productives, ainsi que pour la gestion environnementale, notamment pour la réduction de la poussière et l'irrigation des sites.

La stratégie de gestion durable de l'eau de TITAN repose sur des évaluations régulières des risques hydriques réalisées sur l'ensemble des sites au moyen d'outils tels que WRI Aqueduct. Ces évaluations permettent d'identifier les zones en stress hydrique et les risques climatiques associés. Les modèles de scénarios alignés sur le TCFD confirment que le stress hydrique, les inondations côtières et les sécheresses constituent des risques physiques majeurs pour la fabrication du ciment à l'échelle mondiale.

Sur la base de notre évaluation des risques à l'aide d'Aqueduct, nous avons conclu que, parmi les 168 sites du Groupe évalués, 60 % des cimenteries et usines de broyage, 81 % des carrières de granulats et minéraux industriels, et 67 % des centrales de béton prêt à l'emploi se trouvent dans des zones en stress hydrique. Les zones en stress hydrique sont présentées dans le tableau 1.3.b : « Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des aires soumises à un stress hydrique » , page 225.

Le Groupe renforce encore son approche en explorant des méthodologies supplémentaires pour l'évaluation des impacts et dépendances liés à la nature, s'appuyant sur son Nature Risk Profile et appliquant les principes TNFD LEAP. La conformité aux réglementations locales liées à l'eau est assurée via une utilisation et un rejet responsables, soutenus par un suivi, des études d'impact environnemental et des collaborations avec les parties prenantes locales dans le cadre des procédures d'autorisation.

Au-delà des sujets environnementaux, la DMA a également pris en compte les impacts, risques et opportunités liés aux ressources humaines et sociales. De même, les ROs relatifs à ces ressources ont été analysés, et leurs implications financières évaluées par les experts internes. Les impacts négatifs sur les droits humains ont été priorisés

dans le pilier social lors de l'identification des impacts. Le Groupe suit sa performance en matière de droits humains en suivant les données pertinentes. Les experts métiers ont évalué l'ensemble des IROs, et chaque évaluation a intégré un examen du contenu des ESRS afin d'assurer une compréhension appropriée du contexte.

Validation des enjeux matériels (contrôle interne)

Les résultats de la DMA ont été examinés et validés de manière approfondie par les parties prenantes internes et externes, notamment les associations, les représentants des travailleurs, le réseau ESG lors du sommet annuel, la haute direction, le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

Plus tard dans l'année, une présentation complète de la DMA — couvrant la méthodologie, les hypothèses sous-jacentes et les enjeux matériels identifiés — a été faite au Conseil d'administration, qui a finalement approuvé la DMA TITAN 2024. Dans le cadre du processus de gouvernance, le Comité d'audit et des risques a également examiné les résultats de la DMA avant leur soumission au Conseil pour approbation.

Évaluation de matérialité au niveau des unités opérationnelles

L'un des apports majeurs de l'analyse de la double matérialité réside dans les évaluations de matérialité menées au niveau des unités opérationnelles, réalisées au moyen d'une approche systématique visant à confirmer les conclusions de l'Analyse de la Double Matérialité en partenariat avec les parties prenantes propres à chaque unité. Les retours et informations recueillis au cours de ces évaluations sont intégrés de manière méthodique dans le cycle d'analyse de double matérialité suivant, garantissant que les futures évaluations tiennent compte de l'évolution des priorités, des perspectives et des attentes des parties prenantes. Cette méthodologie renforce le processus de matérialité en améliorant sa précision, sa pertinence et son alignement avec les intérêts des parties prenantes au fil du temps.

Intégration avec le cadre de gestion des risques de l'entreprise (ERM)

Le cadre de gestion des risques de l'entreprise (ERM) a été intégré dans le processus d'identification et d'évaluation des risques, l'alignant avec la DMA. Cette approche a permis de créer un système cohérent plutôt qu'un simple mécanisme d'entrée-sortie. Le cadre ERM a renforcé l'identification des risques et leur évaluation cohérente dans l'ensemble du système global d'évaluation des risques du Groupe. Les risques supplémentaires identifiés lors de la DMA ont été intégrés au système global de gestion des risques, qui est réexaminé chaque année. Enfin, la DMA a été discutée au sein du Conseil d'administration conjointement avec l'évaluation annuelle des risques.

Globalement, l'évaluation de la double matérialité a établi une base solide pour la stratégie ESG de TITAN, guidant les efforts visant à traiter les impacts matériels, atténuer les risques et saisir les opportunités en cohérence avec les objectifs de durabilité à long terme. La prochaine étape consiste à valider les enjeux matériels du Groupe au niveau local et à mettre à jour la matrice si nécessaire.

Résultats de l'évaluation de la double matérialité (DMA)

Grâce au processus décrit, nous avons hiérarchisé 14 enjeux de durabilité matériels pour TITAN, fondés sur la matérialité d'impact, la matérialité financière ou les deux. Voir ci-dessous la matrice de durabilité :

Matrice de durabilité

Questions de durabilité importantes

1. Santé et sécurité
2. Innovation
3. Éthique des affaires
4. Énergie et atténuation du changement climatique
5. Biodiversité
6. Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)
7. Utilisation des ressources et économie circulaire
8. Responsabilité des produits
9. Adaptation au changement climatique (risques physiques)
10. Formation et développement des compétences
11. Eau
12. Diversité
13. Développement des communautés locales
14. Pollution de l'air

Hiérarchisation des incidences, risques et opportunités (IROs)

L'évaluation a pris en compte à la fois la matérialité d'impact — évaluant l'impact de TITAN sur l'environnement et la société — et la matérialité financière — évaluant les conséquences financières potentielles pour TITAN. La DMA a identifié 14 enjeux matériels de durabilité, comprenant l'atténuation du changement climatique et l'énergie, l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, la biodiversité, la santé et la sécurité, et l'éthique des affaires. Ces enjeux sont intégrés dans la stratégie de TITAN afin de renforcer la résilience et la performance en matière de durabilité. Par exemple, l'engagement de TITAN à atteindre la neutralité carbone en 2050 soutient sa stratégie d'atténuation du changement climatique, tandis que son accent sur l'utilisation durable des ressources appuie les initiatives d'économie circulaire. Le processus de DMA a impliqué une large consultation des parties prenantes, garantissant que les IROs identifiés reflètent les préoccupations et attentes des parties prenantes principales de TITAN. Cette approche globale permet au Groupe de traiter les impacts matériels, d'atténuer les risques et de saisir les opportunités, renforçant ainsi la création de valeur à long terme et la transformation durable.

Le processus a consisté à :

i. prioriser les sujets dont les scores étaient supérieurs aux seuils définis pour les impacts positifs et négatifs, les risques et les opportunités ;
ii. regrouper systématiquement les sujets connexes afin de rationaliser leur catégorisation ;
iii. identifier les sujets non prioritaires dont les scores se situaient en dessous du seuil défini.

L'évaluation a mis en évidence des impacts significatifs, positifs et négatifs. Sur le plan positif, les initiatives de TITAN en matière d'atténuation du changement climatique — telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion de matériaux de construction durables — contribuent aux efforts climatiques mondiaux. Par ailleurs, l'engagement de TITAN envers la santé et la sécurité garantit un environnement de travail sûr, tandis que son engagement envers l'éthique des affaires favorise une culture d'intégrité et de transparence. Sur le plan négatif, l'évaluation a mis en lumière des impacts environnementaux potentiels, notamment la dégradation des terres liée aux carrières et la diminution des ressources hydriques. Ces impacts nécessitent des efforts continus pour réduire les dommages environnementaux et renforcer les pratiques de durabilité.

Dans le respect du business model de TITAN et de son approche de la durabilité, certains sujets ont été regroupés afin de mieux refléter le modèle de gouvernance de l'entité. Le tableau ci-dessous illustre le processus d'agrégation appliqué et inclut les enjeux matériels issus de la matrice de matérialité figurant à la page 115.

Identification des IRO

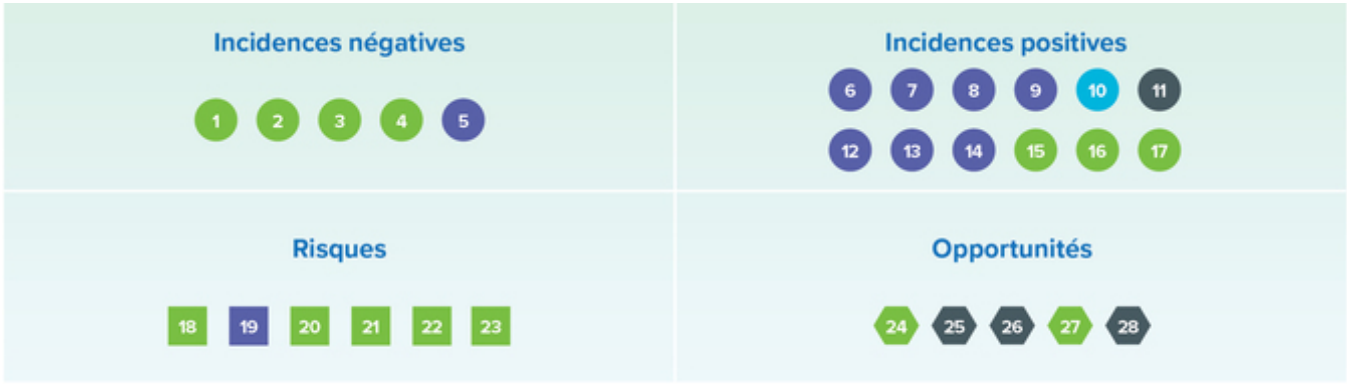

Incidences négatives

1 Énergie et atténuation du changement climatique

Énergie et atténuation du changement climatique

2 Utilisation des ressources et économie circulaire

Apports de ressources, y compris utilisation des ressources

3 Biodiversité et écosystèmes Biodiversité et écosystèmes (Dégradation des terres)

Biodiversity and ecosystems (land degradation)
Biodiversity and ecosystems (impacts on biodiversity)
Impacts on the extent and condition of ecosystems

4 Eau

Eau

5 Incidence visuelle

Risques

18 Énergie et atténuation du changement climatique

Énergie et atténuation du changement climatique

19 Santé et sécurité

Santé et sécurité

20 Facteurs directs de perte de biodiversité (Modification de l'affectation des terres)

Facteurs directs de perte de biodiversité (Modification de l'affectation des terres)

21 Adaptation au changement climatique (risques physiques)

Adaptation au changement climatique (risques physiques)

22 Pénurie d'eau

Pénurie d'eau

23 Pollution atmosphérique

pollution atmosphérique

Incidences positives

6 Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail)

7 Santé et sécurité

Santé et sécurité

8 Développement des communautés locales*

Contribution au développement économique et social des communautés locales

9 Responsabilité des produits

Sécurité personnelle et information des consommateurs et/ou utilisateurs finaux (H&S)

10 Éthique des affaires

Éthique des affaires et culture d'entreprise
Protection des lanceurs d'alerte
Corruption et versement de pots-de-vin

11 Innovation dans les produits et services

Innovation dans les produits et services

12 Conditions de travail (Sécurité de l'emploi, temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée)

Conditions de travail (Sécurité de l'emploi)
Conditions de travail (Temps de travail)
Conditions de travail (Équilibre entre vie professionnelle et vie privée)

13 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale)

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale)

14 Formation et développement des compétences

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Formation et développement des compétences)

15 Produits bas carbone

Énergie et atténuation du changement climatique (produits sobres en carbone)

16 Pénurie d'eau

Pénurie d'eau

17 Adaptation au changement climatique

Adaptation au changement climatique

Opportunités

24 Énergie et atténuation du changement climatique

Énergie et atténuation du changement climatique (produits et solutions à faible teneur en carbone dans le domaine de la construction, de la numérisation, de la gestion des déchets, etc.)

25 Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)

Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)

26 Numérisation (Amélioration des performances opérationnelles, Amélioration de l'expérience client)

Performance opérationnelle optimisée
Amélioration de l'expérience client

27 Utilisation des ressources et économie circulaire

Apports de ressources, y compris utilisation des ressources

28 Innovation dans les produits et services

Innovation dans les produits et services

Tous les impacts du Groupe TITAN sont considérés comme « réels ».

EA En amont NA Nos activités EA En aval ● ○ ○ Court ○ ● ○ Moyen ○ ○ ● Long terme

Identification des IRO	Description des IRO	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Incidences négatives			
Énergie et atténuation du changement climatique	Les activités de TITAN génèrent des émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1) provenant de l'utilisation de combustibles non renouvelables dans la production de ciment. Des émissions indirectes proviennent de l'électricité achetée (Scope 2) ainsi que de diverses activités de la chaîne de valeur, incluant la distribution des produits vers les clients (Scope 3).	EA NA EA	● ○ ○
Utilisation des ressources et économie circulaire	Utilisation directe de matières premières non renouvelables (agrégats, calcaire, argile, gypse, etc.) dans les processus industriels.	NA	● ○ ○
Biodiversité et écosystèmes	En amont, les opérations de carrières de TITAN affectent les paysages et écosystèmes via le bruit, la pollution et la poussière liée au transport des matières premières. L'extraction peut également dégrader les sols et impacter la biodiversité. Au sein des opérations, la production de ciment génère un bruit et des émissions supplémentaires. En aval, le transport des produits amplifie ces impacts environnementaux.	EA NA EA	● ○ ○
Eau	La dégradation des nappes phréatiques peut résulter des prélèvements d'eau dans des zones sous stress hydrique et de son utilisation dans les opérations cimentières pour le refroidissement, le contrôle des émissions, les processus de production et les besoins environnementaux. L'eau est également essentielle dans la fabrication du béton, notre produit final.	NA	● ○ ○
Incidence visuelle	Perturbation visuelle à l'échelle locale, principalement dans les zones où se situent les carrières.	NA	● ○ ○
Incidences positives			
Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	Maintien d'une politique de tolérance zéro contre le harcèlement et la violence au travail, grâce à des actions de sensibilisation et à l'application rigoureuse de la Politique « Respect sur le lieu de travail ».	NA	● ○ ○
Santé et sécurité	TITAN réalise régulièrement des audits et exerce une diligence raisonnable afin d'évaluer les pratiques en matière de santé et sécurité dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Tous les sous-traitants doivent se conformer à des exigences strictes avant et pendant leur collaboration avec TITAN.	EA EA	● ○ ○
Développement des communautés locales	TITAN soutient les fournisseurs locaux et l'emploi local, contribue au développement communautaire, et privilégie l'approvisionnement local afin de renforcer la chaîne de valeur et réduire les émissions de CO_2. En aval, la collaboration avec des partenaires locaux renforce ces bénéfices et réduit les risques liés à la chaîne d'approvisionnement.	EA NA EA	● ○ ○
Responsabilité des produits	Fourniture continue de produits de haute qualité et résilients, contribuant à la construction d'infrastructures durables et sûres. Conformité aux réglementations européennes sur les produits chimiques (REACH) et sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP). Existence de fiches de données de sécurité et de déclarations environnementales de produits (EPD).	EA	● ○ ○
Éthique des affaires	TITAN promeut une culture d'entreprise éthique à travers son Code de conduite couvrant la RSE, la santé et sécurité et la conformité, soutenue par des formations régulières. La conformité est renforcée par un mécanisme de signalement confidentiel et indépendant, supervisé par le Comité d'audit et des risques, ainsi que par des programmes stricts anticorruption, anti-fraude et anti-pot-de-vin.	NA	● ○ ○

Déclaration relative à la durabilité

Identification des IRO	Description des IRO	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Innovation dans les produits et services	Les matériaux de construction innovants et durables favorisent la croissance et la compétitivité à long terme. Sous l'impulsion des tendances en matière de consommation et de réglementation, les matériaux économes en ressources réduisent les impacts sur la santé tout au long du cycle de vie et créent de nouvelles opportunités de revenus, tandis que les produits nécessitant moins d'énergie ou de matières premières recyclées peuvent également réduire les coûts de production.	NA	
Conditions de travail (Sécurité de l'emploi, temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée)	TITAN garantit un environnement de travail sûr grâce à des rapports transparents. La restructuration inclut des protections sociales, tandis que les politiques respectent les droits du travail et les droits humains. Les commentaires des employés sont recueillis et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est favorisé grâce à des avantages sociaux compétitifs, notamment un programme de bien-être solide.	NA	
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale)	Titan veille à ce que notre culture fondée sur la méritocratie favorise une culture inclusive et sans préjugés, offrant à tous les employés des chances égales en matière de rémunération et d'évolution, et encourageant l'engagement et l'innovation.	NA	
Formation et développement des compétences	TITAN soutient ses collaborateurs en leur proposant des formations sur les politiques du Groupe et en leur permettant d'améliorer et de renouveler leurs compétences dans des domaines clés tels que la santé et la sécurité, la numérisation, la décarbonation et l'orientation client. Le Groupe accorde également la priorité au développement des compétences en leadership et des talents afin d'améliorer les performances et de libérer le potentiel des jeunes.	NA	
Produits bas carbone	TITAN s'engage à réduire ses émissions de GES à moyen et long terme grâce à sa feuille de route de décarbonation 2030, qui exploite toutes les voies conventionnelles, notamment : la réduction de la teneur en clinker dans le ciment, l'augmentation de la substitution thermique des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs, l'optimisation des processus afin de réduire la consommation thermique spécifique, l'utilisation de matériaux pouzzolaniques naturels comme constituants du ciment et le commerce de SCM à faible teneur en carbone présentant des propriétés hydrauliques équivalentes à celles des matériaux traditionnels. L'entreprise vise à atteindre d'ici 2030 des émissions directes nettes de CO_2 de 500 kg par tonne de produit cimentaire, conformément à la trajectoire de 1,5 °C et validée par le SBTi. TITAN réduit ses émissions de scope 2 et 3 en encourageant la décarbonation de ses fournisseurs et en s'assurant 90 % d'électricité renouvelable grâce à un accord à long terme.	EA NA	
Pénurie d'eau	TITAN réduit son impact sur les ressources en eau en mettant en œuvre des pratiques efficaces et durables de gestion de l'eau dans l'ensemble de ses activités, notamment en réduisant la consommation d'eau et en augmentant l'utilisation d'eau recyclée dans la fabrication du ciment, ce qui permet de réduire les prélèvements, en particulier dans les zones soumises à un stress hydrique.	EA NA	
Adaptation au changement climatique	Les produits Titan sont des composants essentiels dans la construction de projets qui contribuent à l'adaptation au changement climatique en fournissant des infrastructures résilientes.	NA	

Identification des IRO	Description des IRO	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Risques			
Énergie et atténuation du changement climatique	Les changements dans la réglementation relative au CO_2 et les attentes de la société pourraient accroître les besoins en capitaux et limiter la croissance future, tandis que la hausse du coût des quotas de CO_2 pourrait entraîner des risques supplémentaires. La volatilité du marché de l'énergie, en particulier en Europe, a également augmenté les coûts de production en raison de la fluctuation des prix et de la disponibilité de l'énergie.	NA	
Santé et sécurité	Les incidents liés à la santé et à la sécurité peuvent avoir des conséquences telles que des blessures, des maladies ou des décès, nuire à la réputation du Groupe et entraîner la fermeture temporaire de certaines activités.	NA	
Facteurs directs de perte de biodiversité (Modification de l'affectation des terres)	En amont, les habitats protégés peuvent limiter l'accès des fournisseurs aux matières premières, perturbant ainsi la chaîne d'approvisionnement de TITAN et augmentant les coûts. Au niveau des opérations, l'exploitation des carrières peut dégrader les terres et les écosystèmes, créant ainsi des risques financiers et réputationnels, tandis que des réglementations plus strictes en matière de biodiversité pourraient restreindre la création de nouvelles carrières et compliquer l'obtention des permis.	EA NA	
Adaptation au changement climatique (risques physiques)	Les risques liés au climat, tels que les inondations, les sécheresses, les températures extrêmes et les incendies de forêt, peuvent perturber l'approvisionnement en matières premières, affecter les activités de TITAN et avoir un impact sur la logistique en aval, retardant ainsi les livraisons de produits.	EA NA EA	
Pénurie d'eau	Une visibilité limitée sur la consommation d'eau des fournisseurs et leur exposition aux zones soumises à un stress hydrique peut perturber les chaînes d'approvisionnement et augmenter les coûts. La pénurie d'eau dans les activités de TITAN peut affecter la production, mettre à rude épreuve les aquifères locaux, susciter des inquiétudes au sein des communautés et augmenter les coûts de traitement ou d'approvisionnement. En aval, les pénuries peuvent également perturber la production de béton des clients, entraînant des retards ou des pertes.	EA NA EA	
Pollution atmosphérique	Des réglementations plus strictes en matière de pollution atmosphérique peuvent entraîner une augmentation des coûts liés aux technologies de contrôle des émissions. Une gestion inadéquate des émissions par les cimenteries pourrait entraîner des amendes et des coûts de remise en état.	NA	

Déclaration relative à la durabilité

Identification des IRO	Description des IRO	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Opportunities			
Énergie et atténuation du changement climatique	La stratégie de décarbonation de TITAN se concentre sur des solutions à faible émission de carbone, notamment un nouveau calcinateur à Kamari qui réduit les émissions de CO_2 de 150 000 tonnes par an et une utilisation accrue de combustibles alternatifs. L'entreprise développe des produits plus écologiques, utilise 90 % d'électricité renouvelable et met au point un ciment zéro carbone dans le cadre du projet IFESTOS CCS en Grèce, qui vise à capturer 1,9 million de tonnes de CO_2 et à produire trois millions de tonnes de ciment zéro carbone, grâce à une subvention de 234 millions d'euros de l'UE, tout en favorisant les partenariats afin de réduire les émissions du scope 3.	EA NA	
Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)	Les produits TITAN soutiennent les infrastructures résistantes au climat, ce qui stimule les ventes grâce à une demande croissante.	EA	
Numérisation (Amélioration des performances opérationnelles, Amélioration de l'expérience client)	La numérisation de la production de ciment et de la logistique du béton améliore l'efficacité, favorise les économies d'échelle et augmente les revenus en proposant des solutions innovantes et axées sur les services. L'adoption de technologies telles que l'impression 3D renforce également la réputation de TITAN en tant qu'entreprise innovante et respectueuse de l'environnement.	NA	
Utilisation des ressources et économie circulaire	L'utilisation accrue de combustibles alternatifs (par exemple, dérivés de déchets), de matières premières alternatives (telles que les déchets de construction et de démolition) et d'énergies renouvelables contribue globalement à l'augmentation de l'EBITDA.	NA	
Innovation dans les produits et services	Les matériaux de construction innovants et durables stimulent la croissance de TITAN, créant de nouvelles opportunités tout en réduisant les coûts de production grâce à des produits recyclés et économes en énergie.	NA	

Intégration des enjeux matériels de durabilité dans le cadre des ESRS

Le tableau ci-après montre comment les enjeux matériels issus de notre DMA s'alignent sur les normes ESRS correspondantes.

Enjeux matériels	Thématique ESRS	Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Principales parties prenantes
Énergie et atténuation du changement climatique	ESRS E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique[1]		Clients, ONG, Universités, Régulateurs, Associations, Médias, Communauté de l'investissement, Agences de notation ESG
			Énergie[2]		
Adaptation au changement climatique (Risques physiques)			Adaptation au changement climatique		
Adaptation au changement climatique (Urbanisation résiliente)			Adaptation au changement climatique		
Pollution atmosphérique	ESRS E2	Pollution	Pollution de l'air		Communautés locales, Employés, ONG, Régulateurs
Eau	ESRS E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Consommation d'eau Prélèvements d'eau	Communautés locales, ONG, Régulateurs
Biodiversité	ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres	Communautés locales, ONG, Régulateurs
			Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des sols	
			Incidences sur l'état des espèces		
Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS E5	Économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources		Clients, Universités, Associations, Autorités
Santé et sécurité	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Temps de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée Santé et sécurité	Employés, ONG, Société civile, Communautés locales, Régulateurs
	ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Partenaires commerciaux, sous-traitants, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs
Formation et développement des compétences	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Employés, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs
Diversité	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Diversité	

Déclaration relative à la durabilité

Enjeux matériels	Thématique ESRS	Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Principales parties prenantes
Développement des communautés locales	**ESRS S3**	**Communautés touchées**	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Contribution au développement économique et social des communautés locales	Communautés locales, Employés, ONG, Société civile et jeunesse, Autorités, Médias
				Incidences liés à la terre[3]	
Responsabilité des produits	**ESRS S4**	**Consommateurs et utilisateurs finaux**	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux		Clients, Universités, Régulateurs, Associations
			Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux		
Éthique des affaires	**ESRS G1**	**Conduite des affaires**	Culture d'entreprise Protection des lanceurs d'alerte		Communautés locales, Partenaires commerciaux, Employés, Régulateurs
			Corruption et versement de pots-de-vin		
	ESRS S1	**Effectifs de l'entreprise**	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi[5]	Employés, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs
			Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail[6]	
Innovation	**Spécifique à l'entité**		Performance opérationnelle optimisée[4]		Clients, Partenaires commerciaux, ONG, société civile et jeunesse, Universités et recherche, Communauté de l'investissement
			Amélioration de l'expérience client[4]		
			Innovation des produits et services		

1. Investissements dans de nouvelles technologies et produits à faible émission de carbone
2. Combustibles électriques, thermiques et de substitution
3. Numérisation
4. Impact visuel des carrières
5. En lien avec les informations publiées sous S1-1 pour les Politiques, ainsi que S1-4 et l'indicateur S1-10
6. En lien avec les informations publiées sous S1-1 et G1-1 relatives aux Politiques de TITAN, ainsi que l'indicateur sous S1-17 : « Incidents, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme »

Exigences des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de TITAN

IRO-2

Informations générales		100
ESRS 2		
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	100
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	101
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	102
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	102
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	103
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	104
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	104
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	105
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	108
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	108
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	117
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	123
	Exigences de divulgation provenant d'autres législations de l'UE	197

Informations environnementales		126
E1 Changement climatique		
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	134
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	137
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	138
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	138
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	142
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	145
E1-6	Émissions brutes de GES de Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES	145
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	147
E1-8	Tarification interne du carbone	147
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	147
E2 Pollution		
E2-1	Politiques en matière de pollution	149
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	149
E2-3	Cibles liées à la pollution	150
E2-4	Pollution de l'air	151
E3 Ressources aquatiques et marines		
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	152
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	152
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	154
E3-4	Consommation d'eau	154
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	155

E4 Biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	156
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	156
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	157
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	158
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	159
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	159
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	160
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	160
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	161
E5-4	Ressources entrantes	161
Informations sociales		**163**
S1 Effectifs de l'entreprise		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	163
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	163
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	164
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	164
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	165
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	166
S1-5	Objectifs et cibles en lien avec la gestion des incidences négatives importantes, la promotion des incidences positives et la gestion des risques et opportunités importants	171
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	172
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	173
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	173
S1-9	Métriques de diversité	173
S1-10	Salaires décents	173
S1-11	Protection sociale	174
S1-12	Personnes handicapées	174
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	174
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	174
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	174
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	175
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	175
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	176
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	176
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	176
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	177
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	177
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	178
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	179

S3 Communautés touchées		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	180
ESRS 2 SBM 3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	180
S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	180
S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	181
S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	187
S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	181
S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	184
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	186
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	186
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	186
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	187
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	187
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	188
Spécifique à l'entité : innovation		189

Informations en matière de gouvernance		**192**
G1 Conduite des affaires		
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	192
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	193
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	194
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	195
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	195

Les exigences de publication découlant d'autres législations de l'UE, y compris les données pertinentes et leur emplacement (si elles sont jugées significatives), se trouvent à l'annexe à la page 197.

Informations environnementales

Règlement de la Taxonomie de l'UE

En 2025, à la suite des amendements « Omnibus » du Règlement Taxonomie de l'UE, TITAN a appliqué les exigences simplifiées en matière de reporting. TITAN n'a pas adopté les nouvelles exemptions ni les options de retrait introduites par ces amendements, maintenant ainsi l'accent sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation.

Concernant le périmètre des activités économiques éligibles à l'évaluation : en 2025, nous avons réexaminé les exigences relatives à l'évaluation des six objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie pour les activités économiques de TITAN considérées comme éligibles. Aucune modification n'est intervenue par rapport aux années précédentes concernant les exigences des Critères Techniques d'Examen (CTE) applicables à nos activités économiques éligibles, spécifiquement pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, tels qu'établis par le Règlement (UE) 2021/2139. Des précisions sont fournies dans les « Notes générales pour tous les KPI Taxonomie » ainsi que dans les notes spécifiques à chaque KPI, présentées sous les tableaux correspondants. Par ailleurs, une évaluation selon les critères DNSH du Règlement a été réalisée pour chaque activité économique éligible, comme détaillé dans la présente section.

En 2025, conformément à l'année précédente et en vertu du Règlement Taxonomie, nous avons pris en compte la fabrication de clinker, de ciment ou de liants alternatifs (activité classée sous le code 3.7 « Fabrication de ciment » du Règlement (UE) 2021/2139), ainsi que la production et la distribution de cendres volantes (relevant du code 5.9 « Valorisation des déchets non dangereux »). De plus, pour 2025, nous avons élargi notre évaluation afin d'inclure les activités de valorisation de matériaux au sein de la même catégorie « Valorisation des déchets non dangereux », en portant une attention particulière à la récupération de matériaux destinés à un usage en tant que granulats à partir d'entrants non dangereux dans toutes les carrières du Groupe où ces procédés étaient actifs. Cela inclut la carrière de granulats de Malakasa en Grèce et l'installation T-Rex, située près de notre cimenterie de Pennsuco en Floride (États-Unis).

Nous avons également réévalué nos investissements dans la construction d'installations photovoltaïques (relatifs au code 4.1 « Production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque » conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2021/2139), nos cimenteries en Bulgarie, en Macédoine du Nord et en Serbie étant examinées au regard des dépenses d'investissement (CapEx) éligibles à la Taxonomie. L'ensemble des activités économiques susmentionnées a été classé comme « transitoire » au sens du Règlement et contribue à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique..

Enfin, en 2025, nous avons de nouveau considéré l'activité économique de CemAI Inc. comme éligible à la Taxonomie. CemAI, filiale de TITAN, fournit une solution de maintenance prédictive de nouvelle génération basée sur l'Intelligence Artificielle (IA) pour l'industrie du ciment. CemAI est associée au code d'activité éligible 4.1 « Fourniture de solutions IT/OT basées sur les données », conformément au Règlement (UE) 2023/2486, lié à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire. Cette activité comprend le développement, l'installation, le déploiement, la maintenance, la réparation ainsi que des services professionnels, dont le conseil technique pour la conception ou le suivi de systèmes informatiques (IT) ou technologiques opérationnels (OT), y compris des solutions IA destinées à l'apprentissage automatique automatisé, à la surveillance à distance et à la maintenance prédictive pour l'industrie cimentière et au-delà.

Conformément à l'article 8 du Règlement Taxonomie, nous déclarons que, sur la base des données consolidées du Groupe, 1 496,7 millions d'euros, soit 56,1 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025, proviennent des activités économiques éligibles à la Taxonomie, tandis que les dépenses d'investissement correspondantes s'élèvent à 135,3 millions d'euros (soit 47,5 % du CapEx total) et les dépenses d'exploitation à 103,7 millions d'euros (soit 57,0 % de l'OpEx total).

Dans son reporting relatif aux données « Taxonomy-aligned » pour les KPI mentionnés ci-dessus, TITAN a procédé à l'examen et à l'évaluation du chiffre d'affaires de toutes les activités économiques éligibles en 2025, ainsi que des dépenses associées en CapEx et OpEx.

La méthodologie appliquée a respecté les critères techniques pour l'apport substantiel aux objectifs environnementaux, tels que définis par le Règlement pour l'atténuation du changement climatique et l'économie circulaire. Les activités économiques de fabrication du ciment, de production et vente de cendres volantes, valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux dans nos carrières et installations, et de production d'électricité photovoltaïque contribuent spécifiquement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique. L'activité économique de CemAI contribue à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire.

L'évaluation des types de ciment a permis de vérifier le respect des seuils d'émissions de CO_2, tandis que les deux autres activités ont été évaluées selon les critères spécifiques du Règlement. L'activité de CemAI, bien qu'éligible, a été considérée comme non alignée car elle ne répond pas intégralement aux critères d'apport substantiel à l'objectif environnemental.

L'évaluation a permis de vérifier que chaque activité économique respecte les exigences du principe DNSH, telles que définies aux articles 3(b), 3(d) et 17, ainsi que les « garanties minimales » mentionnées à l'article 18 du Règlement Taxonomie. Plus précisément, concernant l'évaluation DNSH réalisée selon les critères techniques définis dans des Annexes I et II du Règlement, TITAN est conforme à l'ensemble des réglementations européennes applicables et applique les spécifications de la Directive sur les émissions industrielles, ainsi que les limites d'émissions Meilleures Techniques Disponibles (BAT), via les procédures d'autorisation environnementale des cimenteries (Directive 2010/75/UE).

Comme l'année précédente, nous nous sommes appuyés sur notre évaluation approfondie au niveau Groupe, réalisée périodiquement et avec une granularité par pays, concernant la protection de la biodiversité, la gestion durable des sols et l'eau, éléments fondamentaux de notre stratégie de durabilité. Pour atténuer les impacts de l'extraction des matières premières sur la biodiversité et les écosystèmes, le Groupe a établi des pratiques standard de réhabilitation des carrières et des plans de gestion de la biodiversité pour les sites à haute valeur écologique, conformément aux lignes directrices de la GCCA. Il en va de même pour l'eau, où nous menons des évaluations périodiques des niveaux de risque hydrique dans nos

zones d'opération et orientons nos investissements et plans opérationnels en conséquence, tout en respectant les lignes directrices de la GCCA pour la mesure et le reporting de nos performances en matière d'efficacité hydrique.
Concernant l'évaluation de l'alignement aux Critères Techniques d'Examen DNSH pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique, et plus spécifiquement pour les activités telles que la fabrication de ciment, la valorisation de déchets non dangereux (production et vente de cendres volantes et autres matériaux granulaires) et la production d'électricité photovoltaïque, nous avons respecté les prescriptions du Règlement (UE) 2021/2139. Nous avons revu les exigences et assuré la conformité selon :

- Annexe A, « Critères génériques pour le DNSH relatifs au changement climatique » : TITAN se conforme aux exigences du TCFD et met en œuvre sa feuille de route interne de décarbonation. En 2025, TITAN a couvert l'ensemble de ses actifs opérationnels (cimenteries et installations de traitement des cendres volantes ainsi que la valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux). Nous avons réalisé une évaluation complète des risques climatiques.
- Annexe B – « Critères génériques DNSH pour l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines » : TITAN dispose de mesures adéquates sur toutes ses opérations pour garantir une gestion responsable de l'eau. Nous respectons les conditions des permis environnementaux applicables conformément à la législation de chaque pays et nous suivons les directives et procédures établies à l'échelle du Groupe afin d'atteindre l'excellence opérationnelle en réduisant la consommation et le prélèvement d'eau, en minimisant les rejets et en limitant la pollution des masses d'eau et des nappes phréatiques. Nous utilisons des outils tels qu'Aqueduct pour identifier les zones de stress hydrique.
- Annexe C – « Critères génériques DNSH pour la prévention et la maîtrise de la pollution concernant l'utilisation et la présence de substances chimiques » : TITAN n'utilise aucune des substances mentionnées à l'Annexe C dans ses produits, conformément à la législation européenne.
- Annexe D – « Critères génériques DNSH pour la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes » : TITAN dispose de programmes de réhabilitation des carrières visant à restaurer les milieux naturels, ainsi que de plans de gestion de la biodiversité sur les sites identifiés comme à haute valeur écologique. L'utilisation des meilleures méthodologies disponibles, telles que l'outil IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool), garantit l'examen proactif de nos opérations et permet d'actualiser nos plans de gestion sur la base des dernières données scientifiques. En 2025, TITAN a suivi les exigences du TNFD pour l'évaluation des dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales dans le cadre de son évaluation DMA.

Pour l'activité économique liée à la production d'électricité photovoltaïque, nous avons satisfait les exigences applicables selon les Annexes A et D, et respecté l'exigence relative à la transition vers une économie circulaire (concernant la haute durabilité et la recyclabilité des équipements, ainsi que la facilité de démontage et de remise à neuf des composants).

L'activité économique de fourniture de solutions IT/OT basées sur les données (CemAI, filiale de TITAN) a été exclue de l'évaluation DNSH, car elle n'a pas satisfait aux critères techniques d'examen pour une contribution substantielle à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire, conformément au Règlement (UE) 2023/2486. Par conséquent, cette activité n'est pas alignée sur la Taxonomie

Chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie (sur la base de critères liés au changement climatique)

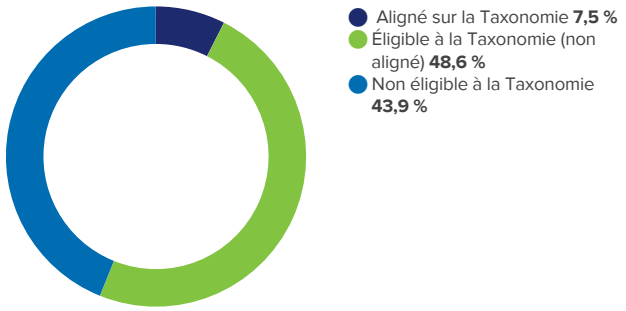

Dépenses d'investissement alignées sur la Taxonomie (sur la base de critères liés au changement climatique)

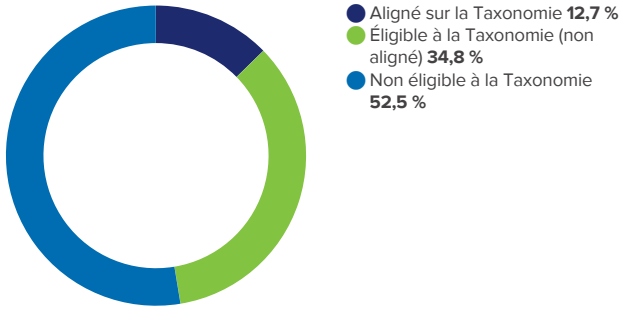

Dépenses d'exploitation alignées sur la Taxonomie (sur la base de critères liés au changement climatique)

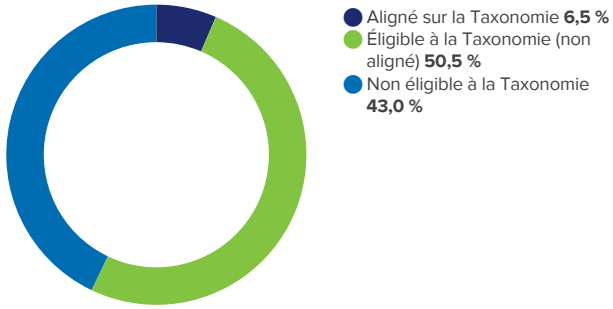

Nous avons défini des objectifs pertinents en matière de biodiversité et d'eau dans le cadre de nos objectifs ESG 2025, soulignant ainsi notre engagement à contribuer à la prospérité de nos communautés locales et à générer un impact positif lorsque cela est possible. S'agissant de l'économie circulaire, notre activité économique contribue activement au passage des combustibles fossiles vers des combustibles alternatifs dans l'UE et à l'international, ainsi qu'à la substitution de matières premières par des matériaux alternatifs, réduisant ainsi l'utilisation de ressources vierges. La stratégie de décarbonation de TITAN, qui inclut le co-processing de combustibles de substitution, constitue un levier essentiel et s'inscrit pleinement dans notre modèle d'économie circulaire, en favorisant la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage, la valorisation des matériaux et l'optimisation énergétique. Les cimenteries utilisent des combustibles alternatifs en conformité totale avec la Directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, garantissant la protection de la santé humaine et de l'environnement. Chaque usine fonctionne sous permis délivré par les autorités compétentes. Le co-processing contribue à la fois à nos

objectifs d'atténuation du changement climatique et d'économie circulaire en réduisant les émissions directes de CO_2 liées à la fabrication du clinker, en remplaçant les combustibles fossiles, en recyclant les minéraux et en évitant la mise en décharge ou l'incinération. Le périmètre de notre évaluation DNSH a couvert, comme l'année précédente, le domaine de la pollution atmosphérique, en particulier en lien avec le co-processing de combustibles de substitution (tels que les RDF, la biomasse, les pneus, etc.).

Pour tous les éléments ci-dessus, nous présentons une évaluation de nos performances et de nos priorités clés à la page 130. TITAN s'est également fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'efficacité énergétique et de gestion des déchets à l'horizon 2025.

Concernant les « garanties minimales », TITAN veille à l'alignement de ses activités économiques avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits définis dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que le Pacte international relatif aux droits de l'homme, en appliquant les politiques du Groupe en matière de Droits humains, Responsabilité sociétale, Code de conduite, Diversité, Équité et Inclusion, Lanceurs d'alerte et EthicsPoint pour la réception et l'examen des réclamations des employés, etc.

Pour ce qui concerne l'évaluation des garanties minimales en 2025, nous avons examiné les principaux piliers suivants :

- Respect des Droits de l'Homme, pour lequel TITAN dispose d'une Politique Groupe en matière de Droits Humains et d'une Politique Groupe d'Achats, ainsi que d'un Code de conduite des affaires et d'un Code de conduite pour les achats, tous intégrés dans nos processus opérationnels. La mise en œuvre de la Politique Droits Humains, qui exprime nos engagements à respecter les droits humains, y compris les droits du travail et des consommateurs, est une exigence pour nos employés, mais également pour nos fournisseurs et partenaires commerciaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La politique est accessible à toutes les parties prenantes et des formations annuelles sont obligatoires pour notre personnel dans tous les pays. Des informations détaillées sont fournies aux pages 164 et 175, y compris la déclaration concernant deux incidents de violation des droits humains ou d'amendes significatives liées à ces sujets en 2025.
- La lutte contre la corruption et la prévention de la fraude, en conformité avec le programme Compliance de TITAN et son cadre antifraude, ainsi que la mise en œuvre de notre Politique de lanceurs d'alerte renforcée. En 2025, les actions ont inclus des contrôles internes, des programmes de formation à la conformité et des mesures visant à prévenir, détecter et évaluer les incidents et préoccupations, en complément de la plateforme EthicsPoint et d'autres mécanismes de réclamation. Des détails sont fournis aux pages 192-195, incluant des informations sur les incidents liés à la corruption et toute amende significative versée en 2025.
- La gouvernance et la conformité fiscales, toutes deux considérées comme des éléments importants des systèmes de supervision et de gestion des risques du Groupe. Des détails sont fournis à la page 206. Aucun incident, condamnation ou amende de cette nature n'a été enregistré en 2025.
- La concurrence loyale. TITAN dispose d'une Politique Groupe en matière de concurrence et met en œuvre des programmes appropriés de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des employés dont les responsabilités sont liées à ce domaine, avec un accent particulier sur le top management dans toutes les unités opérationnelles. Aucun incident, condamnation ou amende de cette nature n'a été enregistré en 2025.

Le chiffre d'affaires provenant des activités économiques alignées sur la Taxonomie, fondées sur les critères d'atténuation du changement climatique, a atteint 7,5 % % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2025, tandis que les proportions du CapEx et de l'OpEx se sont élevées respectivement à 12,7 % et 6,5 %.Les dénominateurs utilisés pour le calcul des indicateurs clés de performance (KPI) relatifs au chiffre d'affaires et au CapEx alignés sur la Taxonomie correspondaient au chiffre d'affaires total et au CapEx du Groupe, tels que divulgués dans les « États financiers », sous les sections « Aperçu de la performance financière », « Compte de résultat consolidé » et « Tableau des flux de trésorerie consolidé / Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement », ainsi que dans la « Note 5. Informations sectorielles ».

Pour le calcul du dénominateur des KPI de chiffre d'affaires, d'OpEx et de CapEx, nous avons extrait directement les données de nos systèmes internes, en veillant à ce que chaque montant ne soit comptabilisé qu'une seule fois dans chaque KPI.

Tableau a. Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année

KPI : Résumé

Exercice 2025					Ventilation par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie										
KPI (1)	Total (2)	Part du chiffre d'affaires éligible sur la Taxonomie (3)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.), année 2023 (18)	Part du chiffre d'affaires aligneé sur la Taxonomie (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Proportion des activités habilitantes (12)	Proportion des activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non significatives (14)	Activités alignées sur la Taxonomie lors de l'exercice financier précédent 2024 (15)	Proportion des activités alignées sur la Taxonomie lors de l'exercice financier précédent 2024 (16)
	mEUR	%	mEUR	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	mEUR	%
Chiffre d'affaires	2 669,0	56,1 %	198,4	7,5 %	7,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	7,5 %	0,0 %	129,8	4,9 %
CapEx	285,0	47,5 %	36,3	12,7 %	12,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	12,7 %	0,0 %	19,4	7,7 %
OpEX	181,9	57,0 %	11,7	6,5 %	6,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	6,5 %	0,0 %	7,0	3,5 %

Tableau b. Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2025

KPI: Chiffre d'affaires

Exercice 2025					Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie								
Activités économiques (1)	**Code (2)**	**Taxonomy eligible KPI (proportion du chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie) (3)**	**Taxonomy aligned KPI (valeur monétaire du chiffre d'affaires aligné) (4)**	**Part du chiffre d'affaires aligneé sur la Taxonomie (5)**	**Atténuation du changement climatique (6)**	**Adaptation au changement climatique (7)**	**Eau (8)**	**Économie circulaire (9)**	**Pollution (10)**	**Biodiversité (11)**	**Activité habilitante (12)**	**Activité transitoire (13)**	**Proportion d'activités alignées dans les activités éligibles à la Taxonomie (14)**
		%	mEUR	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(T le cas échéant)	%
Activité 1 Fabrication de ciment	CCM 3.7	55,0 %	169,6	6,4 %	6,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	11,6 %
Activité 2 Valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux	CCM 5.9	1,1 %	28,8	1,1 %	1,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	100,0 %
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques et opérationnelles basées sur les données (IT/OT)	Économie circulaire 4.1.	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	E		0,0 %
Somme de l'alignement par objectif					7,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			
KPI total		56,1 %	198,4	7,5 %	7,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	7,5 %	13,3 %

Notes spécifiques sur le chiffre d'affaires

- Le calcul du chiffre d'affaires pour l'exercice de référence 2025 couvre les revenus comptabilisés conformément à la norme comptable internationale IAS 1, paragraphe 82(a), telle qu'adoptée par le Règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission (1), et telle que définie à l'article 2, point (5), de la Directive 2013/34/UE. Les données de chiffre d'affaires correspondent à des données consolidées au niveau du Groupe, après élimination des transactions avec des tiers.
- Dans les informations publiées pour 2025, nous avons inclus les activités économiques suivantes : « Fabrication de ciment », « Valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux » pour la production et la vente de cendres volantes, ainsi que la valorisation de matériaux pour un usage en granulats sur nos carrières et sites industriels, et « Production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque » pour la production d'électricité à partir de panneaux solaires installés à l'intérieur et/ou connectés aux cimenteries de TITAN. Les activités ci-dessus sont associées respectivement aux codes 3.7, 5.9 et 4.1 conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2021/2139. Nous avons également inclus l'activité économique de CEMAI (code 4.1 « Fourniture de solutions informatiques/OT basées sur les données » selon le Règlement Taxonomie (UE) 2023/2486), en tant que filiale de TITAN
- Parmi ces activités, trois ont été considérées comme « activités transitoires » (la fabrication de ciment, la production et vente de cendres volantes, la valorisation de matériaux, ainsi que la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques). L'activité des panneaux solaires a été exclue de l'évaluation du chiffre d'affaires éligible et aligné à la Taxonomie, dans la mesure où elle ne génère pas de revenu de vente distinct pour TITAN. L'électricité générée par les installations photovoltaïques de TITAN est exclusivement consommée en interne par les cimenteries qui possèdent et opèrent ces installations. Les activités de ciment et de cendres volantes, ainsi que les activités de valorisation de matériaux, ont été évaluées pour la part de chiffre d'affaires issue de leurs produits, afin d'examiner la conformité aux critères d'examen technique (TSC) de contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique. Les activités économiques liées à la valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux destinés à un usage en granulats sur nos carrières et sites industriels ont généré un chiffre d'affaires nul en 2025 conformément aux exigences de la Taxonomie de l'UE.
- L'activité de CEMAI est considérée comme « facilitatrice » et a été évaluée comme éligible à la Taxonomie pour sa contribution à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire, mais non alignée, car elle ne satisfait pas aux critères TSC de contribution substantielle.
- Les activités de ciment, de cendres volantes, ainsi que les activités de valorisation de matériaux, ont également été évaluées afin de vérifier leur conformité aux critères « Ne pas causer de préjudice important » (DNSH) et aux garanties minimales, conformément aux exigences du Règlement Taxonomie.

Tableau c. Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2025

KPI : Dépenses d'investissement

Exercice 2025					Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie								
Activités économiques (1)	Code (2)	Taxonomy eligible KPI (proportion des CapEx éligibles à la Taxonomie) (3)	Taxonomy aligned KPI (valeur monétaire des CapEx alignés) (4)	Proportion d'activités alignées sur la Taxonomie (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion d'activités alignées dans les activités éligibles à la Taxonomie (14)
Activité 1 Fabrication de ciment	CCM 3.7	46,8 %	34,3	12,0 %	12,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	25,7 %
Activité 2 Valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux	CCM 5.9	0,7 %	1,9	0,7 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	100,0 %
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques et opérationnelles basées sur les données (IT/OT)	Économie circulaire 4.1.	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	E		
Activité 4 Production d'électricité à l'aide de la technologie photovoltaïque solaire	CCM 4.1	0,0 %	0,1	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	100,0 %
Somme de l'alignement par objectif					12,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			
KPI total		47,5 %	36,3	12,7 %	12,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	12,7 %	26,8 %

Notes spécifiques sur les CapEx

- Les CapEx couvrent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice de référence 2025, avant amortissements, dépréciations et toute nouvelle évaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de pertes de valeur, pour l'exercice financier concerné, et à l'exclusion des variations de juste valeur. Sous la rubrique CapEx, nous avons inclus les coûts comptabilisés sur la base des normes IAS 16.73 (e)(i)(iii), IAS 38.118 (e)(i), IAS 40.76 (a)(b) et IFRS 16.53(h).
- Dans les informations publiées pour 2025, nous avons inclus les activités économiques éligibles et alignées de fabrication de ciment, ainsi que de production et de vente de cendres volantes, et de valorisation de matériaux pour un usage en granulats sur nos carrières et sites industriels (codes 3.7 et 5.9 conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2021/2139), ainsi que l'activité économique « Production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque » (code 4.1 conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2021/2139).
- L'activité économique de CemAI (code 4.1 « Fourniture de solutions informatiques et opérationnelles basées sur les données (IT/OT) », conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2023/2486) a enregistré un CapEx nul en 2025 (ainsi qu'en 2024) et a été exclue de l'évaluation.

Déclaration relative à la durabilité

Table d. Taxonomy KPIs of non-financial undertakings

KPI : Dépenses opérationnelles

Exercice 2025					Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie								
Activités économiques (1)	Code (2)	Taxonomy eligible KPI (proportion des OpEx éligibles à la Taxonomie) (3)	Taxonomy aligned KPI (valeur monétaire des OpEx alignés) (4)	Proportion d'activités alignées sur la Taxonomie (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion d'activités alignées dans les activités éligibles à la Taxonomie (14)
		%	mEUR	%	%	%	%	%	%	%	(E lorsque applicable)	(T lorsque applicable)	%
Activité 1 Fabrication de ciment	CCM 3.7	56,8 %	11,4	6,3 %	6,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	11,0 %
Activité 2 Valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux	CCM 5.9	0,2 %	0,3	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	100,0 %
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques et opérationnelles basées sur les données (IT/OT)	Économie circulaire 4.1.	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	E		
Somme de l'alignement par objectif					6,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			
KPI total		57,0 %	11,7	6,5 %	6,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	6,5 %	11,3 %

Notes spécifiques sur les OpEx

- Pour le calcul des OpEx pour l'exercice de référence 2025, nous avons pris en compte l'ensemble des coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement (investissements en recherche et innovation), aux travaux de rénovation des bâtiments, aux contrats de location de courte durée, à la maintenance et aux réparations, ainsi que toutes autres dépenses directes liées à l'entretien courant des actifs corporels de TITAN (immobilisations corporelles), qu'il s'agisse d'opérations réalisées en interne ou confiées à un tiers, nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.
- Plus précisément, pour les activités économiques de fabrication de ciment et de production et vente de cendres volantes (codes 3.7 et 5.9 respectivement, conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2021/2139), le calcul des OpEx a été effectué selon une approche de proportionnalité, utilisant comme métrique proportionnelle les quantités (tonnes) de produits fabriqués, liées et connectées au calcul des données éligibles et alignées à la Taxonomie, exprimées comme une proportion des OpEx totaux au niveau du Groupe, pour chaque activité. Les activités économiques de valorisation de matériaux issus de déchets non dangereux destinés à un usage en granulats sur nos carrières et sites industriels ont présenté des OpEx nuls en 2025 (ainsi qu'en 2024) conformément aux exigences de la Taxonomie de l'UE.
- Pour l'activité économique de CEMAI (code 4.1 « Fourniture de solutions informatiques et opérationnelles basées sur les données (IT/OT) », Règlement Taxonomie (UE) 2023/2486), l'ensemble des OpEx a été considéré comme éligible, et une part de 0 % de ces OpEx a été considérée comme alignée (comme pour le chiffre d'affaires).
- Pour l'activité économique de « Production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque » (code 4.1 conformément au Règlement Taxonomie (UE) 2021/2139), les OpEx ont été exclus de l'évaluation en tant qu'éligibles et alignés, car ils font partie intégrante et indissociable des OpEx des opérations des cimenteries « hébergeant » les panneaux solaires. Ces opérations étaient déjà couvertes dans l'évaluation de l'activité économique de fabrication de ciment.

Notes générales pour tous les KPI de la Taxonomie

TITAN, en tant que société mère, présente la part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx du Groupe pour l'exercice de référence 2025, associés aux activités économiques éligibles à la Taxonomie et liées aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire. Tout cela est conforme à l'article 8 du Règlement Taxonomie et à l'article 10 (2) de l'Acte délégué relatif à l'article 8. TITAN a appliqué les définitions des KPI conformément au Règlement délégué (UE) 2021/2178 (Annexe I : KPI des entreprises non financières).

1. Concernant les activités économiques incluses dans le périmètre de l'évaluation en 2025 :
   - Voir les notes spécifiques relatives aux KPI de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx dans les tableaux précédents.
   - La méthodologie de reporting de TITAN sur les KPI alignés sur la Taxonomie pour 2025 : l'évaluation a été alignée sur les périmètres de consolidation des États financiers de TITAN. Nous avons réalisé l'évaluation de toutes les activités économiques (issues de la vente de produits et services) et des dépenses des projets, et la consolidation des données au niveau du Groupe a suivi les mêmes règles que pour les autres KPI de performance ESG du présent rapport, tandis que les taux de change pour les devises des différents pays ont été considérés comme des moyennes pour 2025, conformément aux pratiques de TITAN pour les États financiers et dans le respect des principes IFRS.
2. Le reporting des KPI de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx est conforme aux exigences de l'Annexe II (« Templates for the KPIs of Non-Financial Undertakings ») du Règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, complétant le Règlement (UE) 2020/852. Nous avons suivi les instructions de l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, modifiant le Règlement délégué (UE) 2021/2178, ainsi que les simplifications des modèles apportées par le paquet de simplification « Omnibus I » (nouvel Acte délégué en date du 4 juillet 2025), officiellement publié le 8 janvier 2026.

ESRS E1 Changement climatique

Stratégie

Nous sommes engagés dans la lutte contre le changement climatique et soutenons l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris (COP21) ainsi que l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 du Green Deal de l'Europe. Nous soutenons également l'ambition climatique 2050 du GCCA et collaborons avec les principaux producteurs de ciment et de béton.

Notre stratégie est bien intégrée à notre nouveau plan de croissance « TITAN Forward 2029 », comme indiqué à la page 20.

Le groupe TITAN est l'une des trois premières cimenteries au monde à avoir vu ses objectifs de réduction des émissions de CO_2 validés par le SBTi comme étant alignés avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Ces objectifs, qui s'inscrivent dans la stratégie de croissance verte de l'entreprise, visent à réduire la teneur en clinker, à accroître l'utilisation de combustibles alternatifs, à améliorer l'efficacité énergétique et à planifier le déploiement des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS).

Le groupe TITAN a rejoint la campagne « Business Ambition for 1.5°C » de la SBTi, s'engageant ainsi à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En signant cet engagement, TITAN s'est également engagé dans l'initiative « Race to Zero » de la CCNUCC, qui encourage une action collective pour un avenir décarboné. La décarbonation offre des perspectives d'innovation et de croissance, notamment dans les secteurs de l'énergie et des matériaux de construction.

TITAN a rejoint l'Accélérateur de transition industrielle (ITA) lors de la COP28, s'engageant à accélérer la décarbonation à grande échelle des industries lourdes. En collaborant avec des leaders mondiaux, TITAN vise à stimuler l'innovation climatique et à faire progresser les progrès vers la neutralité carbone.

Le plan « TITAN Forward 2029 » définit les priorités stratégiques suivantes :

1. Générer une croissance supérieure à celle du marché dans notre cœur de métier : TITAN vise une forte croissance de son cœur de métier en augmentant sa capacité de production de ciment – notamment sur ses marchés américains en pleine expansion – tout en créant de la valeur grâce à des initiatives de gestion du carbone en Europe. Des investissements supplémentaires dans l'efficacité opérationnelle dans les domaines industriel, de la décarbonation et du numérique, associés à une accélération des acquisitions ciblées dans le secteur des granulats, permettront de renforcer nos positions sur le marché, d'accroître nos marges et de soutenir une création de valeur durable à long terme.
2. Développer la plateforme de matériaux cimentaires alternatifs : TITAN va déployer une plateforme mondiale intégrée de matériaux alternatifs en renforçant ses capacités d'approvisionnement et de commercialisation, en réalisant des investissements et des partenariats ciblés dans les zones géographiques existantes et nouvelles, et en tirant parti de ses technologies propriétaires. Ce développement vise à élargir l'offre du Groupe, tant en amont dans la production de ciment qu'en aval dans les applications du béton, et à faire évoluer son modèle économique.
3. Innover dans les produits à faible teneur en carbone et développer les technologies et solutions de nouvelle génération : TITAN accélérera l'innovation dans les produits à faible teneur en clinker et à faible teneur en carbone, développera sa plateforme de préfabrication en Europe et aux États-Unis et fera progresser l'exploration du clinker zéro carbone grâce aux technologies de la chaîne de valeur du captage et du stockage du carbone dans le cadre d'un projet en Grèce.

L'augmentation potentielle des risques physiques liés au changement climatique, tels que les inondations, la sécheresse, le stress hydrique, les incendies de forêt et les températures extrêmes, pourrait perturber notre parc d'actifs et compromettre la continuité de nos opérations (production et/ou distribution). Ce type de risque est évalué et atténué par le biais d'un processus d'évaluation des risques, mené au niveau du Groupe et localement, avec un niveau de préparation élevé, conformément à des normes de conception strictes, des plans d'urgence et des couvertures d'assurance, et en intégrant les conclusions d'études sur les risques climatiques basées sur une analyse de scénarios. Le Groupe TITAN investit systématiquement dans des équipements et des systèmes pour prévenir ou atténuer les risques physiques liés au changement climatique et s'assure une couverture d'assurance adéquate contre les dommages ou les interruptions temporaires d'activité, ainsi que la disponibilité de ressources financières suffisantes pour absorber tout impact potentiel.

TITAN a été reconnue comme l'une des entreprises européennes les plus engagées en matière de climat dans la cinquième édition du prestigieux classement publié par le Financial Times. Ce classement met en lumière les entreprises ayant réalisé les plus fortes réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et 2 sur une période de cinq ans (2018-2023).

E1-1

Plan de transition pour l'atténuation des changements climatiques

Le groupe TITAN reste fermement engagé dans sa feuille de route de décarbonation fondée sur des données scientifiques, et œuvre à des progrès concrets dans toutes ses unités opérationnelles grâce à l'innovation technique, l'excellence opérationnelle et des investissements ciblés. La lutte contre le changement climatique demeure une priorité absolue pour le Groupe. En 2025, le groupe TITAN a maintenu son engagement à mettre en œuvre sa feuille de route Scope 1 en s'appuyant sur les leviers de décarbonation suivants :
1. Réduction de la teneur en clinker dans le produit final (réduction Cl/Cem)
2. Augmenter le taux de substitution thermique (TST) à partir de combustibles alternatifs (AF)
3. Efficacité énergétique

Afin d'atteindre notre objectif à l'horizon 2030, nous mettons en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire les émissions du scope 2, notamment le développement ou l'acquisition d'actifs d'énergie renouvelable, ainsi que la conclusion de contrats d'achat d'électricité verte, afin de maîtriser les risques liés aux prix de l'électricité.

En 2025, nous avons atteint un niveau record de performance, en réduisant nos émissions spécifiques nettes à 594 kg CO_2 par tonne de produit cimentaire, soit une réduction de 12 % par rapport à 2020, en ligne avec notre trajectoire SBTi. Nos émissions nettes absolues de CO_2 ont diminué en 2025 pour atteindre 9 778 kt, contre 10 211 kt en 2024. Par ailleurs, notre intensité carbone a encore diminué pour atteindre 3,51 kg CO_2/€, ce qui représente une réduction de 42 % par rapport à 2020.

Le ratio clinker/ciment du Groupe s'élevait à 76,9 %, tandis que le taux de substitution thermique (TSR) moyen atteignait 22,3 %. En matière d'efficacité énergétique, la consommation spécifique d'énergie thermique du Groupe est restée stable à un niveau comparable à la moyenne mondiale publiée ces dernières années par le projet « Getting the Numbers Right » du GCCA. Ceci témoigne de l'engagement constant de TITAN à maintenir des normes opérationnelles élevées et à se conformer aux meilleures pratiques internationales, même en cas de fluctuations du marché et des conditions d'exploitation.

La stratégie de décarbonation de TITAN à l'horizon 2030 s'appuie sur un solide portefeuille d'investissements, avec environ 160 millions d'euros alloués à des projets de décarbonation entre 2025 et 2029. Ce portefeuille comprend des améliorations sophistiquées des systèmes d'alimentation en combustibles alternatifs et des fours, ainsi que des infrastructures dédiées à la fabrication de ciments à teneur réduite en clinker et à faible empreinte carbone. Il englobe également des projets qui étendent les efforts de décarbonation aux émissions directes et indirectes. Dans ce cadre, TITAN a lancé des projets de récupération de chaleur fatale afin d'améliorer son efficacité énergétique. L'entreprise progresse également dans le développement des énergies renouvelables et conclut des contrats d'achat d'électricité (CAE) à long terme pour garantir son approvisionnement en électricité bas carbone. Ensemble, ces actions contribuent aux progrès de TITAN en matière de réduction des émissions, améliorent le rendement total pour l'actionnaire (RTA), diminuent la teneur en clinker du ciment et minimisent la consommation d'énergie du Groupe.

Afin de garantir la transparence et la responsabilité, TITAN a mis en place un tableau de bord interne unifié et un système de mesure simple et axé sur les résultats pour suivre les progrès en matière de décarbonation et les économies réalisées. Dans cette optique, le Groupe quantifie systématiquement les bénéfices de ses actions de décarbonation en suivant des indicateurs clés tels que le TSR (Total Stock Return), le taux d'utilisation du clinker, la consommation d'énergie et le ratio des émissions brutes de CO_2 sur le chiffre d'affaires. Comme le souligne la stratégie du Groupe, cette approche de mesure privilégie des réductions tangibles et fondées sur des données scientifiques, démontrant ainsi que les actions de TITAN produisent des progrès réels et mesurables, en accord avec ses engagements climatiques à long terme.

Pour l'avenir, la feuille de route de décarbonation du Groupe TITAN est pleinement alignée sur sa stratégie de croissance et les attentes de ses parties prenantes. Le Groupe développe activement une nouvelle plateforme dédiée aux matériaux cimentaires alternatifs (ACMs), visant à représenter environ 10 % de son chiffre d'affaires d'ici 2029. Fort d'un solide portefeuille d'innovations, d'une allocation de capital rigoureuse et d'une culture d'amélioration continue, TITAN est bien positionné pour être un chef de file du secteur en matière de performance durable et créer de la valeur à long terme pour toutes ses parties prenantes.

Sustainalytics, organisme indépendant et réputé de notation, de recherche et de données ESG, a publié un rapport d'opinion de seconde partie sur le Cadre de financement lié au développement durable. Cette évaluation conclut que le Cadre respecte les cinq critères essentiels énoncés dans les Principes relatifs aux obligations liées au développement durable de 2023.

Sustainalytics a évalué la stratégie de transition énergétique de TITAN et la considère conforme aux recommandations du Climate Transition Finance Handbook 2023. Sustainalytics note que TITAN a l'intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

L'industrie cimentière est un secteur à forte intensité énergétique, dont les émissions du scope 1, et plus particulièrement les émissions liées aux procédés, constituent la principale source. Par conséquent, les émissions de GES inévitables de nos usines ont été évaluées dans le cadre de notre plan de transition et examinées avec la plus grande attention.

Voie de décarbonation post-2030

Au-delà de 2030, TITAN prévoit que la décarbonation profonde sera principalement portée par le déploiement à grande échelle des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS), complété par une innovation continue en matière de produits à faible ou zéro empreinte carbone. Un pilier central de cette trajectoire est le projet IFESTOS en Grèce, tel que décrit plus en détail à la page 141, qui devrait jouer un rôle déterminant dans la réalisation des ambitions de neutralité carbone de la Grèce et de TITAN. Parallèlement, TITAN fait progresser des solutions CCUS complémentaires à travers le projet pilote HERCCULES et le projet SOMMER, visant à démontrer l'ensemble de la chaîne CCUS ainsi qu'à développer des voies de valorisation du CO_2.
Malgré ces avancées, TITAN reconnaît que la feuille de route détaillée post-2030 vers son objectif Net Zéro 2050 validé par la SBTi reste en cours d'élaboration. Le rythme et l'ampleur du déploiement dépendront de facteurs externes clés et d'incertitudes, notamment le degré de maturité technologique, les processus d'autorisation et la réglementation, les infrastructures de transport et de stockage du CO_2, la disponibilité énergétique et les conditions de marché. La feuille de route de long terme sera donc affinée sur la base des jalons 2030 et communiquée de manière transparente à mesure que ces dépendances évolueront.

Les investissements alignés sur la taxonomie en matière d'atténuation du changement climatique sont explicitement mentionnés à la page 126. En 2024, les investissements de l'UE alignés sur la taxonomie en faveur de le changement climatique ont atteint 36,3 millions d'euros.

Validation des objectifs de réduction des émissions de CO_2 du projet TITAN par l'initiative Science Based Targets (SBTi)

Aligné sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe TITAN a été l'une des trois entreprises pionnières du secteur cimentier à faire valider ses objectifs de réduction de CO_2 par la SBTi. À travers ces nouveaux objectifs fondés sur la science, couvrant à la fois le court et le long terme, le Groupe vise à traiter de manière exhaustive non seulement ses émissions directes (Scope 1) et ses émissions indirectes liées à l'électricité achetée (Scope 2), mais également les autres émissions indirectes générées dans sa chaîne de valeur (Scope 3). En s'appuyant sur les orientations et ressources fournies par la SBTi, notre démarche de fixation des objectifs s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation alignée sur le scénario « net zéro » de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Le Brésil a été intégré dans le périmètre à hauteur de 50 % lors de la définition des objectifs SBTi, bien qu'il s'agisse d'une joint-venture.

En tant que secteur difficile à décarboner, avec des émissions de procédé inévitables liées à la calcination, TITAN a évalué ses émissions incompressibles associées aux actifs actuels de production de clinker. Le plan de transition y répond grâce à une combinaison de substitution du clinker, d'utilisation accrue de combustibles alternatifs, d'énergies renouvelables, ainsi que de technologies de rupture à long terme telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS).

La progression dépend toutefois de facteurs externes, notamment l'obtention d'autorisations pour les combustibles alternatifs, la disponibilité sur le marché de matériaux cimentaires alternatifs, l'accès à de l'électricité verte, les infrastructures de gestion des déchets, ainsi

que des conditions réglementaires favorables, telles que la stabilité de l'ETS et l'approbation des infrastructures CCUS.

Le plan de transition influence la performance financière à court et à long terme en raison de l'évolution du mix énergétique, de l'exposition au coût du CO_2, des prix des contrats d'achat d'électricité (PPA), de l'approvisionnement en matériaux cimentaires alternatifs, ainsi que des gains d'efficacité.

Les principaux risques de transition incluent la hausse des prix du carbone, les contraintes d'approvisionnement en matériaux cimentaires alternatifs, les retards d'autorisation pour les combustibles de substitution et les projets CCUS, ainsi que l'augmentation des coûts liés à la transition énergétique. Les principales opportunités concernent la croissance des ciments bas carbone, le développement des matériaux cimentaires alternatifs et les gains d'efficacité permis par l'optimisation digitale.

TITAN assure la transparence grâce à un tableau de bord interne unifié consacré à la décarbonation, qui suit des indicateurs tels que le taux de substitution thermique (TSR), le taux de clinker, la performance énergétique et les émissions par revenu. Les progrès sont suivis trimestriellement par le Comité Exécutif, tandis que le Comité de Durabilité/ESG du Conseil d'Administration exerce une supervision globale, incluant un examen annuel de l'alignement stratégique.

Objectif global de neutralité carbone

TITAN s'est engagé à atteindre des émissions nettes de GES nulles sur l'ensemble de la chaîne de valeur à l'horizon 2050, en prenant 2020 comme année de référence.

Objectifs de court terme à l'horizon 2030 validés par la SBTi

TITAN s'engage à:

- réduire ses émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés, de 25,1 % par tonne de produits cimentaires vendus d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2020;
- réduire ses émissions brutes de GES du Scope 1 de 22,8 % par tonne de produits cimentaires d'ici 2030, par rapport à 2020;
- réduire ses émissions de GES du Scope 2 de 58,1 % par tonne de produits cimentaires par rapport à l'année de référence 2020 ; et
- réduire de manière absolue les émissions de GES du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus de 80,9 % d'ici 2030, par rapport à 2020.

Objectifs de long terme à l'horizon 2050 validés par la SBTi

TITAN s'engage à:

- réduire ses émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés, de 95,6 % par tonne de produits cimentaires vendus d'ici 2050, par rapport à l'année de référence 2020; et
- réduire de 90,0 % les autres émissions absolues du Scope 3 sur la même période.

La SBTi est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle évalue et valide de manière indépendante les objectifs de réduction des émissions des entreprises en les confrontant aux données scientifiques climatiques les plus récentes.

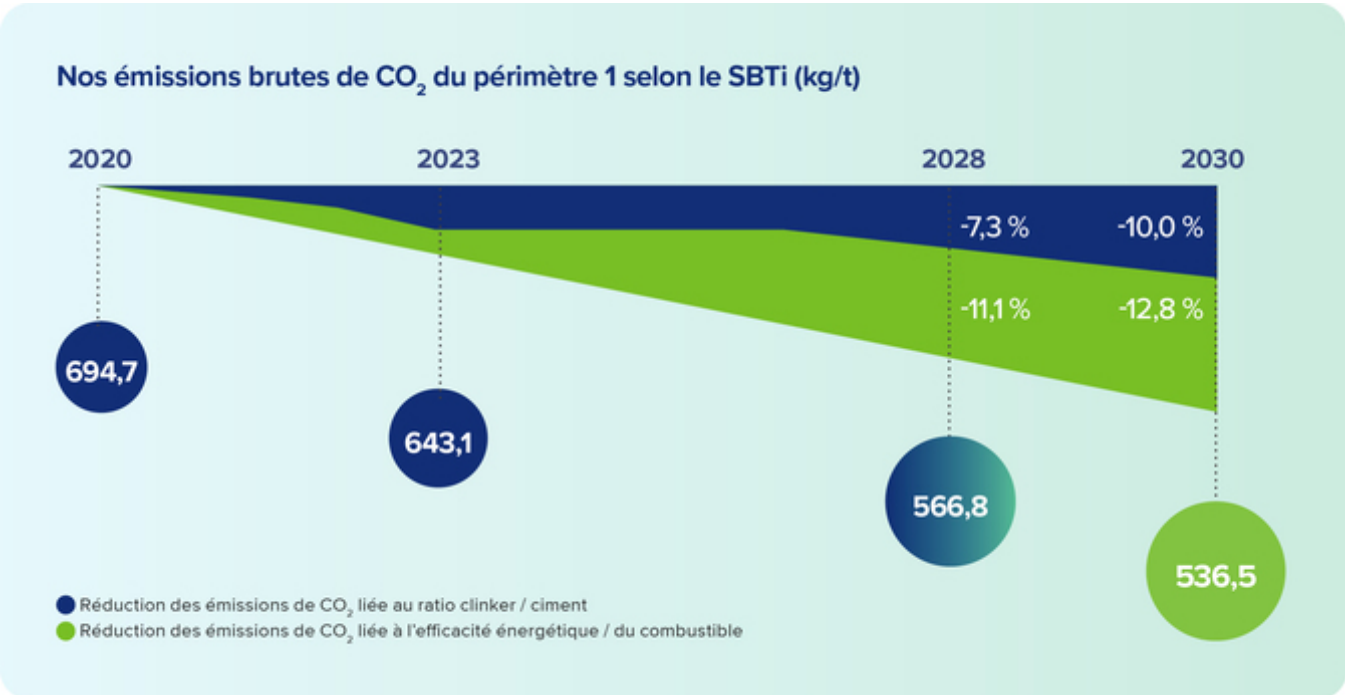

ESRS 2, SBM-3

Les incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

TITAN vise à atteindre la neutralité carbone (net-zéro) des émissions de GES d'ici 2050, en alignement avec l'Accord de Paris et le Pacte vert pour l'Europe. L'entreprise réduit ses émissions sur l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne de valeur, s'adapte aux impacts du changement climatique et suit des objectifs basés sur la science, compatibles avec une trajectoire de 1,5 °C. L'élargissement de sa gamme de solutions de construction à plus faible intensité carbone et circulaires permet à ses clients d'atteindre leurs propres objectifs de durabilité, tandis que l'amélioration continue des performances ESG et un dialogue ouvert avec les parties prenantes renforcent la résilience globale.

Le changement climatique est considéré comme un risque stratégique majeur pour TITAN. Le Groupe évalue les impacts liés au climat — tant physiques que de transition — dans le cadre de son Analyse de la Double Matérialité et les gère au sein de son dispositif de gestion des risques d'entreprise (ERM), conformément aux recommandations de la TCFD. Les risques physiques concernent les aléas climatiques aigus et chroniques, tandis que les risques de transition découlent des évolutions réglementaires, de marché et technologiques associées à la transition bas carbone.

Pris ensemble, ces risques et opportunités façonnent directement l'orientation stratégique de TITAN, l'évolution de son modèle d'affaires et l'allocation de son capital. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre SBM-3 « Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires » (page 108), qui détaille notre approche de gestion des impacts, risques et opportunités liés au climat.

Risques liés au changement climatique : Cadre du TCFD

Conformément aux recommandations formulées par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) — créée en 2017 par le Financial Stability Board (FSB) du G20 — le Groupe a poursuivi en 2025 sa collaboration avec des spécialistes du risque climatique afin de réévaluer les risques physiques liés au changement climatique, tant au niveau du Groupe qu'au niveau des pays. L'initiative du FSB invitait les organisations financières et non financières à publier de manière transparente les risques et opportunités liés au climat.

Reconnues au niveau mondial comme des orientations faisant autorité pour la publication d'informations financièrement significatives liées au climat, les recommandations du TCFD ont reçu l'appui de la Commission européenne, qui préconise leur mise en œuvre conjointement avec le rapport du TCFD Construction and Building Materials Preparer Forum.

Les secteurs de la construction et des matériaux de construction sont exposés aux risques de transition et aux risques physiques liés au changement climatique. Les risques de transition, tels que l'introduction de politiques de tarification du carbone, sont susceptibles d'augmenter les coûts opérationnels tout au long de la chaîne de valeur. Les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, interrompre les opérations et endommager des actifs de valeur.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de définir la stratégie de durabilité de la Société et de prendre les décisions politiques, ayant placé le changement climatique au premier plan de son agenda en matière de durabilité. Sous la supervision de l'instance principale de gouvernance de TITAN pour les questions liées au climat (Executive Committee Sustainability) et en collaboration avec des experts reconnus des risques climatiques, le Groupe a travaillé à identifier, évaluer et gérer les risques liés au changement climatique, ainsi qu'à tirer parti des opportunités offertes par la transition vers une économie bas carbone, conformément au cadre TCFD, comme illustré à la page 208.

En 2025, la résilience du Groupe face au changement climatique a été évaluée à travers un exercice complet couvrant à la fois les risques physiques—tels que les températures extrêmes, les inondations et le stress hydrique—et les risques de transition, y compris la tarification du carbone, les impacts réputationnels et les éventuels contentieux. Cet exercice, piloté par le Département Performance ESG du Groupe en collaboration avec des experts des risques climatiques, a évalué la performance du modèle économique, des opérations et de la planification financière dans différents scénarios climatiques. Les résultats de cette évaluation constituent la base de la stratégie de résilience du Groupe, permettant d'identifier les vulnérabilités et les opportunités qui orientent désormais les décisions stratégiques, la planification des investissements et les mesures d'adaptation opérationnelle.

Les principaux éléments de cette approche comprennent :

- l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité des actifs aux aléas climatiques ;
- l'évaluation des risques financiers induits sur les actifs par ces aléas et leur vulnérabilité respective ; et
- la mesure de l'impact de chaque aléa sur les actifs à l'aide d'indicateurs spécifiques.

La méthodologie, fondée sur des modèles de risques de catastrophe, repose sur des données issues de modèles climatiques et socio-économiques relatives aux aléas climatiques. Ces données alimentent des modèles économétriques construits à partir de paramètres de risque et de données opérationnelles afin de traduire les risques en termes financiers et de fournir des informations pertinentes pour la prise de décision. En outre, les opportunités liées au changement climatique font l'objet d'analyse et de quantification.

L'analyse s'appuie sur la dernière mise à jour du Coupled Model Intercomparison Project (CMIP6), qui combine quatre scénarios de changement climatique basés sur les Representative Concentration Pathways (RCPs—trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de concentrations atmosphériques, de polluants atmosphériques et d'utilisation des terres au XXIe siècle) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avec un ensemble complémentaire de scénarios Shared Socioeconomic Pathways (SSPs) portant sur l'évolution socio-économique. Ces nouveaux scénarios incluent le scénario de « fort changement climatique » (SSP5-8.5), associé à une augmentation anticipée de la température moyenne mondiale en 2100 comprise entre 3,3 et 5,7 °C, conséquence d'efforts mondiaux insuffisants pour limiter les émissions de GES. Le scénario SSP3-7.0, correspondant à un scénario de changement climatique moyen-élevé, est associé à une augmentation anticipée comprise entre 2,8 et 4,6 °C, tandis que le scénario SSP2-4.5, scénario de changement climatique moyen, est lié à une hausse attendue comprise entre 2,1 et 3,5 °C, résultat d'émissions de GES conformes aux engagements actuels. Enfin, le scénario SSP1-2.6, correspondant à un « faible changement climatique », est associé à une augmentation anticipée de la température moyenne mondiale en 2100 comprise entre 1,3 et 2,4 °C.

E1-2
Politiques

Notre Politique en matière de changement climatique (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/) souligne notre engagement en faveur de la durabilité et de la lutte contre le changement climatique. Alignés sur des initiatives mondiales telles que l'Accord de Paris de la COP21 et le Green Deal de l'Europe, nous visons à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés et des activités du Groupe TITAN. Les unités opérationnelles peuvent disposer de politiques environnementales locales, mais elles doivent respecter la Politique du Groupe.

Nous transformons nos processus et nos produits pour relever les défis environnementaux et construire des villes durables. Nous fixons des objectifs scientifiques à court terme (5 à 10 ans) et à long terme afin de réduire les émissions au sein de la chaîne de valeur de l'entreprise d'ici 2050. Nous définissons des indicateurs de performance clés tout au long de la chaîne de valeur
clinker-ciment-béton-construction-carbonatation et explorons des actions d'atténuation au-delà de notre chaîne de valeur (BVCM). L'efficacité thermique et les énergies renouvelables font partie intégrante de cette politique.

Le Groupe TITAN collabore avec des acteurs mondiaux pour remodeler le paysage industriel, favoriser l'innovation liée au climat et accélérer les progrès vers des émissions nettes nulles.

Nous favorisons un dialogue ouvert avec les parties prenantes et mettons en œuvre des initiatives de durabilité dans tous les pays afin d'atténuer le changement climatique et de nous y adapter. Nous nous engageons à trouver de meilleures façons de construire et à améliorer la qualité de vie avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale.

Le Conseil d'administration du Groupe (BoD) définit les orientations stratégiques de la Société en matière de durabilité et examine chaque année les performances liées au climat. Le Comité exécutif du Groupe, composé des Directeurs exécutifs, des Directeurs régionaux et de cadres dirigeants, suit la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe..

E1-3
Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Combustibles alternatifs (co-processing)

Le Groupe TITAN a renforcé ses efforts en matière de durabilité en 2025 en adoptant les principes de l'économie circulaire et en accélérant la transition des combustibles fossiles vers les combustibles alternatifs (AF). Malgré des défis externes, le Groupe a nettement augmenté son taux de substitution thermique (TSR) pour atteindre 22,3%, contre 21,2% en 2024. Cette performance reflète le leadership de TITAN et son engagement en faveur de la durabilité, rendus possibles grâce à des partenariats stratégiques et à l'innovation technique dans l'intégration des AF.

La capacité du Groupe à faire face aux défis et à s'adapter à des conditions changeantes se reflète dans ces avancées, plusieurs usines ayant établi de nouveaux records mensuels de TSR. Le site de Kamari (KMR), en particulier, a franchi le seuil des 70 %, principalement grâce au calcinateur récemment mis en service, un investissement majeur qui contribue désormais activement aux opérations.
Les investissements continus du Groupe dans les infrastructures et les partenariats avec les fournisseurs ont renforcé la qualité et la disponibilité des livraisons d'AF, positionnant TITAN à l'avant-garde de la production de ciment durable.

Un certain nombre d'unités opérationnelles ont progressé dans leurs performances en AF, avec des usines telles qu'Alexandria, Thessaloniki et Zlatna Panega atteignant des TSR compris entre 40 % et 65 %. L'approche proactive du Groupe visant à étendre son réseau de fournisseurs d'AF, notamment par des contrats avec de nouvelles entreprises de recyclage et des formations ciblées pour les équipes commerciales, a permis d'accéder à des flux d'AF de meilleure qualité et plus diversifiés. Ces efforts ont généré un avantage net substantiel pour le Groupe, tant sur le plan environnemental qu'économique, les initiatives AF contribuant à des économies de coûts significatives et à des réductions d'émissions de CO_2.

Pour l'avenir, le Groupe TITAN demeure pleinement engagé dans sa feuille de route de décarbonation, avec des objectifs ambitieux pour augmenter davantage l'utilisation des AF et réduire l'empreinte carbone de ses produits cimentaires. En 2025, TITAN Group a lancé ou poursuivi des projets d'investissement en capital ciblés d'un montant de 36 millions d'euros afin de renforcer davantage l'utilisation des AF et le TSR, ainsi que d'autres initiatives de décarbonation. Ces projets incluent la modernisation des systèmes d'alimentation en AF et de pyrotraitement à Thessalonique, l'installation progressive de RDF (combustibles dérivés de déchets ménagers) et de TDF (combustibles dérivés de pneus) à Antea, ainsi que l'amélioration du transport et de l'alimentation en AF à Pennsuco. Ces investissements réaffirment l'engagement de TITAN en faveur d'une croissance durable et positionnent le Groupe pour atteindre des niveaux encore plus élevés de substitution des combustibles alternatifs dans les années à venir.

Combustibles alternatifs (% de substitution thermique, TSR)

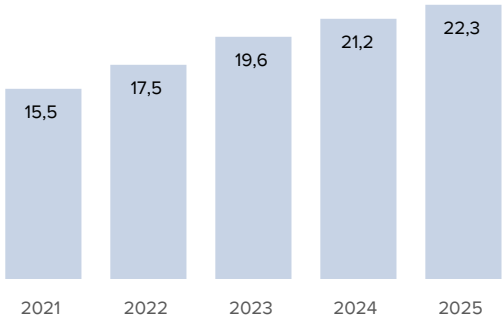

La métrique ci-dessus est spécifique à l'entité (au secteur).

Produits verts

Une variété de matériaux cimentaires alternatifs peuvent être mélangés au clinker, tels que la pouzzolane naturelle, le calcaire finement broyé, les argiles calcinées ainsi que des sous-produits industriels ou des matériaux résiduels comme les cendres volantes et le laitier granulé de haut-fourneau (GBFS). Les caractéristiques du ciment sont influencées par le ratio clinker-ciment ; ainsi, les normes réglementaires spécifient les types et quantités autorisés de matériaux alternatifs. La substitution du clinker constitue une stratégie essentielle des efforts de l'industrie du ciment pour réduire les émissions de carbone. La poursuite de l'utilisation de ces matériaux dépend de la disponibilité de sources locales.

La différenciation de notre offre par des produits à faible teneur en carbone afin d'apporter de la valeur au client constitue un pilier majeur

de notre feuille de route de décarbonation. Les produits et services représentent ‘opportunité la plus importante dans notre parcours de décarbonation, comme l’a révélé notre évaluation des opportunités liées au changement climatique. Une part significative de notre portefeuille de produits cimentaires inclut des produits fabriqués avec une teneur en clinker nettement inférieure à celle du ciment Portland ordinaire, élaborés grâce à la valorisation de matériaux tels que les cendres volantes, le laitier, le calcaire et la pouzzolane naturelle en tant que constituants principaux. Ces produits permettent une réduction substantielle de l’empreinte carbone. Par ailleurs, par l’intermédiaire de sa filiale Separation Technologies LLC (ST), TITAN propose de la cendre volante valorisée destinée aux formulations de béton, un produit associé à de très faibles émissions de carbone, contribuant ainsi à la décarbonation de l’ensemble de la chaîne de valeur.

Comme présenté dans la section « Objectifs liés au changement climatique » à la page 136, les produits verts (à plus faible teneur en carbone) représentaient 27,0% de notre portefeuille de produits cimentaires et cimentaires en 2025.

« En 2025, TITAN Ventures est passé de l’investissement à l’impact, en renforçant son engagement par des investissements de suivi et des collaborations, en lançant des projets pilotes tels que la valorisation du carbone avec Carbon Upcycling, et en déployant des technologies dans de nouvelles régions afin d’accélérer des solutions évolutives et bas carbone. »

Elli-Nikoletta Argyrou
Directrice Groupe des Ventures et Partenariats

Le ratio clinker-ciment a augmenté pour atteindre 76,9 %, soit une hausse de 0,40 % par rapport à 2024. Cette évolution est principalement attribuable aux exigences du marché du ciment, notamment la transition vers les produits CEM I et Type I/II destinés aux exportations vers les États-Unis, ainsi qu’à l’offre limitée de cendres volantes. La proportion de produits verts a diminué pour s’établir à 27,0 %, contre 29,8 % en 2024, principalement en raison de changements dans le mix des marchés.

En Grèce, la cimenterie de Patras, après le déploiement réussi en 2024 du ciment pouzzolanique CEM IV/B (P-W) 32.5R, a élargi son offre avec le ciment gris résistant aux sulfates CEM IV/A (P) 42.5N-SR, à faible empreinte carbone. Ce ciment Portland pouzzolanique est principalement utilisé dans les applications de béton préfabriqué et de béton prêt à l’emploi, ainsi que dans des produits prémélangés à propriétés hydrauliques. Il est idéal pour les modules préfabriqués, les éléments en béton précontraint, etc.

La cimenterie de Zlatna Panega a commencé à proposer le ciment Portland composé CEM II/B-V 42.5N, riche en cendres volantes et présentant un développement normal des résistances initiales, pour le marché du ciment en vrac comme en sacs. Il est adapté à la production de béton armé ou non armé, pour diverses structures et ouvrages de construction, ainsi qu’à la fabrication de petits éléments en béton. Cette classe de ciment est également largement utilisée dans la production industrielle de béton prêt à l’emploi dans les centrales à béton, conformément aux exigences de la norme BDS EN 206-1. En raison de son développement plus lent des résistances initiales, il convient aux structures construites à un rythme de chantier standard.

De nouveaux ciments à plus faible teneur en carbone ont également été lancés en Macédoine du Nord. Plus précisément, la cimenterie d’Usje a développé et lancé le CEM II/B-M (P-L) 42.5N pour le marché des sacs, ainsi que le ciment Portland-pouzzolanique CEM II/B-P 42.5R pour le marché du ciment en vrac. Ce dernier constitue une alternative adaptée au CEM II/B-V 42.5R. La présence de pouzzolane naturelle a un effet positif sur l’atteinte des résistances initiales et finales, en raison de son activité pouzzolanique marquée. Avec une teneur réduite en clinker, ce ciment contribue en parallèle à diminuer les émissions globales de CO_2. Pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux, l’usine a également développé le CEM II/A-LL 42.5R, dans lequel la présence de calcaire améliore la plasticité et la cohésion des mélanges de béton.

Par ailleurs, les sociétés de Titan America ont été récompensées par la National Ready Mix Concrete Association avec un Concrete Innovations Award 2025 pour leur projet de conception et de pavage au Norfapeake Terminal LLC, un terminal maritime affilié à Roanoke Cement Company à Chesapeake, en Virginie. Le projet, réalisé entre 2023 et 2024, a utilisé le ciment Type IT de la cimenterie de Roanoke dans la formulation du béton, permettant une réduction de plus de 20 % de l’impact carbone par rapport au ciment Portland ordinaire.

De nouveaux ciments à plus faible teneur en carbone ont également été certifiés au Kosovo et en Albanie. Plus précisément, la cimenterie de Sharrcem au Kosovo a conçu un liant hydraulique routier standard, destiné principalement aux applications de génie civil et de construction routière. De manière générale, ce liant convient au traitement des matériaux utilisés dans les couches de base, les sous-couches, les couches de forme et les terrassements pour les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et autres. La cimenterie d’Antea a ajouté à son portefeuille de produits en vrac le CEM II/B-M (W-LL) 42.5R, un nouveau type de ciment dont l’empreinte carbone est réduite d’environ 8 %, afin de remplacer progressivement le CEM II/B-LL 42.5R. L’usine d’Antea a également certifié le CEM IV/A (W) 42.5R pour les exportations ainsi que pour certaines applications domestiques de niche. Ce type de ciment est idéal pour les bétons, mortiers et coulis durables, notamment lorsque de faibles dégagements de chaleur d’hydratation, une résistance aux sulfates et des résistances à long terme sont requis, ce qui le rend particulièrement adapté aux ouvrages souterrains, aux éléments préfabriqués, aux structures massives en béton et aux projets exposés à des environnements agressifs..

La gamme de produits TITAN Edge, comprenant le VELTER™ à faible teneur en carbone

Nous poursuivons le développement de produits soutenant un avenir neutre en carbone en tirant parti de notre expertise pour créer de nouveaux matériaux cimentaires alternatifs présentant des empreintes

carbone très faibles ou ultra-faibles. Cela inclut l'expérimentation de nouvelles méthodes de fabrication et d'additifs chimiques. Des partenariats avec Carbon Upcycling, Ecocem, Thyssenkrupp Polysius et les membres de la GCCA soutiennent ces efforts. Carbon Upcycling est une entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets et du carbone, produisant des matériaux cimentaires complémentaires performants et à faible teneur en carbone grâce à l'utilisation et à la valorisation du CO_2 capturé ainsi que de matériaux locaux abondants. Ces produits cimentaires enrichis en CO_2 devraient renforcer les chaînes d'approvisionnement de la construction et réduire de manière significative l'empreinte carbone de la production de ciment.

Grâce à notre partenariat avec Ecocem, nous visons à codévelopper et déployer une version de l'ACT, la technologie de ciment bas carbone évolutive d'Ecocem, optimisée pour une application par TITAN. Ce nouveau ciment bas carbone sera obtenu en remplaçant une part importante du clinker par des matériaux cimentaires alternatifs (ACM). Ce nouveau produit peut réduire l'empreinte carbone du ciment jusqu'à 70 % tout en respectant les objectifs de performance des matériaux.

Un progrès majeur vers une fabrication plus respectueuse de l'environnement est en cours alors que le Groupe TITAN et Thyssenkrupp Polysius annoncent leur collaboration stratégique pour développer davantage la technologie meca® clay de Polysius – une technologie de pointe conçue pour minimiser les émissions de CO_2 dans la production de ciment. Cette collaboration constitue une étape clé dans la stratégie de TITAN visant à étendre l'utilisation de matériaux de construction durables en Europe et à l'international. En activant les ACM grâce au procédé meca® clay, le processus permet de substituer partiellement le clinker, dont la production constitue la principale source d'émissions de CO_2 dans le secteur. Cette substitution réduit les émissions et les besoins énergétiques, tout en préservant les performances du ciment. TITAN prévoit de déployer cette innovation dans sa cimenterie de Patras, en Grèce, où un nouveau Centre TITAN pour les technologies avancées est en cours d'établissement. Les premières opérations pilotes sont prévues pour 2026, avec des plans de déploiement élargi par la suite. L'objectif est de produire un ciment bas carbone avec un ratio clinker-ciment inférieur à 40 %, contre 93 % pour le ciment Portland ordinaire traditionnel, renforçant ainsi l'offre de ciments respectueux de l'environnement du Groupe.

Le ciment n'est plus une simple commodité. Nous visons à apporter de la valeur à nos clients en améliorant la manière dont il est produit et utilisé. Nous collaborons avec nos partenaires et parties prenantes pour relever les défis actuels et anticiper les évolutions futures du secteur de la construction.

Ratio clinker/ciment (%)

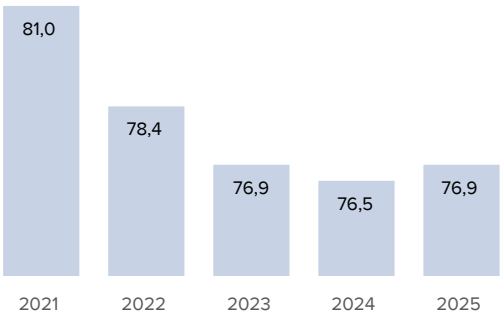

La métrique ci-dessus est spécifique à une entité (à un secteur).

Gestion de l'efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique est essentielle pour lutter contre le changement climatique et préserver les ressources, renforcer la sécurité énergétique et réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés, tout en optimisant les coûts de production. Cet engagement constitue une priorité absolue pour le Groupe TITAN, le ciment étant un secteur à forte intensité énergétique.

Dans le cadre de ses objectifs ESG 2025, le Groupe s'est engagé à certifier 85 % de sa production de clinker selon la norme ISO 50001 ou via des audits énergétiques. En cohérence avec la feuille de route de décarbonation du secteur, le Groupe investit dans des équipements à faible consommation énergétique et dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique. Parmi les réalisations notables, on compte la réduction de la consommation électrique grâce à l'installation d'équipements avancés, ainsi que le maintien d'une performance remarquable en termes de consommation d'énergie thermique grâce à des inspections régulières, des opérations de maintenance et l'adoption de nouveaux équipements économes en énergie. Le Groupe a commencé à mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'efficacité énergétique en 2016 et, en 2025, 90,2% % de sa production de clinker était couverte par ISO 50001 ou par des audits énergétiques, dépassant ainsi l'objectif de 85 % fixé pour 2025.

En 2025, la Confederation of Indian Industry (CII) a réalisé des audits détaillés d'efficacité énergétique dans les cimenteries d'Alexandrie et de Kamari. Les audits seront poursuivis dans l'ensemble des autres usines européennes afin de traiter les inefficacités énergétiques.

En 2025, notre initiative visant à déployer une plateforme de machine learning supervisée de pointe pour prédire et améliorer l'efficacité des équipements essentiels – notamment les fours rotatifs, les broyeurs à cru et les broyeurs à ciment – a été élargie pour couvrir nos cimenteries intégrées situées à Patras et Thessalonique (Grèce), Antea (Albanie), Zlatna Panega (Bulgarie), ainsi qu'Alexandria et Beni Suef (Égypte). Cette technologie sophistiquée permet aux équipes de production de suivre et d'évaluer précisément la consommation d'énergie, ce qui contribue à l'optimisation des processus, à l'amélioration des économies d'énergie et à la création de produits innovants. La mise en œuvre de ce projet d'un montant de 1,0 million € a entraîné une réduction d'environ 3,4 % de la consommation d'énergie électrique, soit une diminution équivalente des émissions du Scope 2 d'environ 2 800 tonnes par an.

La cimenterie Roanoke de Titan America, ainsi que sa cimenterie sœur Pennsuco, ont obtenu la certification Energy Star de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA). Energy Star signifie que ces cimenteries figurent parmi les 25 % les plus performantes du pays en matière d'efficacité énergétique et respectent les niveaux stricts de performance énergétique fixés par l'EPA. Les deux cimenteries ont obtenu la certification Energy Star pendant plus de 17 années consécutives, témoignant d'un héritage de réductions continues de la consommation d'énergie.

Efficacité énergétique thermique

En 2025, le Groupe TITAN a poursuivi son engagement en matière de suivi et d'amélioration de l'efficacité énergétique. La performance du Groupe en matière de consommation d'énergie thermique est maintenue grâce à des inspections régulières des équipements, des pratiques de maintenance, une sélection stratégique des combustibles, ainsi que l'application de minéralisateurs et l'optimisation des processus faisant appel à une expertise interne et externe. Conscient du lien essentiel entre la gestion de l'énergie, l'efficacité des ressources et la feuille de route de décarbonation du secteur, le Groupe TITAN concentre ses efforts sur l'efficacité énergétique.

En outre, les optimiseurs en temps réel sont utilisés pour faire fonctionner 36,8 % des fours, 65,2 % des broyeurs à cru et 42,9 % des broyeurs à ciment à des niveaux optimaux d'efficacité énergétique thermique et électrique.

L'utilisation de l'hydrogène (H_2) pour améliorer l'efficacité de la consommation est actuellement mise en œuvre dans quatre cimenteries, contre trois en 2024 (Kamari, Zlatna Panega, Antea et Quixere). Un programme d'évaluation est en cours afin d'améliorer l'efficacité des unités de production d'hydrogène existantes. Sur la base des résultats de cette évaluation, un plan sera établi puis mis en œuvre pour étendre l'utilisation de l'H_2 à un plus grand nombre de cimenteries du Groupe. Les premiers résultats sont prometteurs, indiquant une utilisation accrue des combustibles alternatifs ainsi qu'une réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx), en ligne avec l'engagement du Groupe en faveur de pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Technologies de capture du carbone

IFESTOS, notre projet pionnier de captage et de stockage du carbone en Grèce, représente la plus grande initiative de ce type en Europe, marquant une avancée majeure dans le parcours ambitieux de décarbonation de TITAN. Ce projet prévoit la construction d'une installation novatrice de captage du carbone à l'échelle industrielle au sein de la cimenterie intégrée phare de TITAN à Kamari, près d'Athènes. Après son captage, le CO_2 sera transporté vers un port adjacent pour être liquéfié, puis acheminé par navire vers un site de stockage géologique permanent.

Sous réserve des autorisations et réglementations, cette installation captera 1,9 million de tonnes de CO_2 par an, contribuant de manière significative à la trajectoire de neutralité carbone de la Grèce. Parallèlement, le projet permettra au Groupe de produire environ 3 millions de tonnes par an de ciment zéro-carbone pour répondre aux besoins croissants de la construction verte dans la région métropolitaine d'Athènes et au-delà.

iFESTOS Funded by the European Union Emissions Trading System Innovation Fund

IFESTOS est un projet complexe et nous mobilisons à un rythme soutenu de multiples parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.

TITAN a signé une convention de subvention avec le Fonds européen pour l'innovation pour IFESTOS, dans le cadre du troisième appel du Fonds pour les grands projets. Le Fonds européen pour l'innovation soutiendra le projet de TITAN avec une subvention de 234 millions d'euros.

L'année 2025 a été particulièrement importante pour IFESTOS, le projet étant passé à une phase avancée de développement. Les études FEED (front-end engineering and design) de post-combustion ont été signées et lancées. Le projet a obtenu l'autorisation environnementale pour la pré-combustion à Kamari et a été désigné comme Investissement Stratégique par l'État grec, ce qui le rend éligible à une procédure accélérée d'octroi de permis. En outre, le projet a signé un accord de conditions de raccordement avec l'opérateur du système de transport d'électricité grec (HTSO) afin de garantir la mise en place des infrastructures nécessaires pour couvrir les besoins énergétiques d'IFESTOS.

Parallèlement, les discussions avec les autorités de tutelle ainsi qu'avec les partenaires potentiels tout au long de la chaîne de valeur ont progressé. En décembre, le Parlement grec a adopté la loi 5261/2025, qui réglemente la chaîne de valeur du CCUS en Grèce, définit les principes d'accès des utilisateurs aux réseaux de transport et de stockage du CO_2 et prévoit un mécanisme de réduction des risques sous la forme de contrats carbone pour la différence (Carbon Contracts for Difference).

Concernant le projet HERCCULES, en 2025, nous avons achevé la conception technique du réacteur pilote oxyfuel qui sera intégré à notre cimenterie de Thessalonique. Le processus d'autorisation a été lancé, avec le permis environnemental déjà accordé. En 2026, nous procéderons aux phases d'approvisionnement et de construction du réacteur pilote oxyfuel. Ce réacteur pilote fera partie d'une nouvelle technologie hybride de captage du carbone qui, combinée aux pilotes de captage post-combustion à base d'amines (PCC) et d'unités de purification de CO_2 (CPU), permettra de démontrer l'ensemble de la chaîne CCUS. Le CO_2 sera collecté, séquestré et/ou converti en matériaux de construction durables et à faible teneur en carbone.

Dans notre projet SOMMER, une collaboration avec des partenaires de premier plan de l'industrie chimique, nous visons à développer et démontrer une voie innovante, neutre en carbone, pour produire des matières premières destinées à l'industrie des combustibles et de la chimie, grâce à l'utilisation de l'énergie solaire et du CO_2 capturé. En 2025, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'optimisation des réacteurs du procédé et la définition des paramètres opérationnels

Innovation axée sur la décarbonation

Avec une nouvelle stratégie en place, ainsi que de nouveaux objectifs en matière de croissance et d'innovation, TITAN continue d'accélérer la création de solutions durables pour la construction. En favorisant activement une culture de l'innovation au sein du Groupe et en collaborant avec un large réseau de chercheurs, d'universitaires, de start-up et d'acteurs industriels, nous mettons à profit notre moteur interne de R&D et d'innovation pour développer notre activité au moyen de matériaux cimentaires alternatifs (ACM), de la transformation numérique et de nouvelles technologies.

Dans le cadre de notre projet ROBETARME, mené en collaboration avec des partenaires de premier plan dans la construction, nous avons démontré un robot autonome inédit, capable d'appliquer du béton projeté (shotcrete) et d'assurer la finition des surfaces.

Dans le cadre du deuxième Ideation Challenge du Groupe, les équipes finalistes ont progressé vers des démonstrations à l'échelle pilote de leurs solutions, notamment l'impression 3D à l'aide de drones volants, le développement de nouveaux blocs de construction sans CO_2, et l'adaptation de la technologie du béton à ultra-hautes performances pour de nouvelles applications, tout en avançant dans le dépôt de deux demandes de brevet aux États-Unis. Soutenus par l'ensemble de l'écosystème TITAN, les finalistes de l'Ideation Challenge constituent un exemple unique de l'esprit et de la créativité de TITAN, inspirant nos collaborateurs à travers le monde.

S'agissant de notre plan de croissance fondé sur les ACMs, en complément de nos partenariats avec Thyssenkrupp Polysius et Ecocem, nous continuons d'explorer de nouveaux matériaux et technologies pour une construction durable, notamment le biochar, les sous-produits industriels et la minéralisation du CO_2. Après le lancement de plus de 20 nouvelles initiatives liées aux nouveaux matériaux dans l'ensemble du Groupe en 2025, nous prévoyons de démontrer la faisabilité à l'échelle pilote en 2026 pour des projets visant au moins 30 % de réduction des émissions de CO_2 associées. La création du Centre TITAN pour les technologies avancées dans notre cimenterie de Patras jouera un rôle déterminant dans l'accélération de nos efforts de déploiement de nouveaux produits et services. Dédié aux essais et au développement à l'échelle pilote, son objectif est de produire un ciment bas carbone avec un ratio clinker-ciment inférieur à 40 %, renforçant ainsi le portefeuille de ciments verts de TITAN.

Les initiatives de transformation numérique de TITAN complètent nos efforts de décarbonation de notre portefeuille de produits et services. Mis en avant par la Harvard Business Review pour son approche stratégique de l'exploitation des données, de l'intelligence artificielle, de l'efficacité opérationnelle et de l'innovation, le Groupe a installé des milliers de capteurs, numérisé toutes ses installations, mis en place des plateformes de données basées sur le cloud, constitué une équipe de data science de haut niveau et investi dans des technologies de sécurité avancées. Ces actions globales ont permis d'optimiser la consommation d'énergie, d'augmenter le rendement de production et de rationaliser la logistique, entraînant d'importants gains de performance et une réduction des émissions de CO_2.

Décarboner notre alimentation électrique

Pour atteindre notre objectif ambitieux pour 2030, nous avons exploré diverses opportunités visant à réduire les émissions du Scope 2 en Grèce et dans la région d'Europe du Sud-Est. Ces opportunités incluent la mise en œuvre de systèmes de valorisation de la chaleur fatale (WHR), la création ou l'acquisition d'actifs renouvelables, ainsi que la conclusion de contrats d'achat d'électricité verte (PPA) afin d'atténuer les risques liés au prix de la consommation d'électricité.

À la suite de l'installation et de la mise en service de la première centrale solaire du Groupe TITAN à l'usine de ciment d'Usje, en Macédoine du Nord, en 2022, puis d'une deuxième à l'usine de ciment de Zlatna Panega, en Bulgarie, en 2024, le Groupe TITAN développe actuellement des projets similaires dans d'autres installations opérationnelles afin de décarboner de manière significative l'électricité fournie à ses opérations.

En 2025, à l'usine de ciment de Kosjerić, en Serbie, un projet a été lancé pour réduire la consommation d'électricité provenant de sources externes ainsi que son coût, avec un CapEx estimé à 2,0 millions d'euros. La centrale solaire, d'une capacité de 2,14 MW, fournira environ 5,0 % de la consommation totale d'électricité du site et permettra de réduire les émissions du scope 2 d'environ 2 500 tonnes par an.
En outre, à l'usine de ciment de Kamari, en Grèce, une étude initiale a été réalisée concernant l'installation d'un système de récupération de chaleur fatale (WHR – Waste-Heat Recovery).

Métriques et cibles

E1-4
Objectifs liés au changement climatique à l'horizon 2030 et 2050

Enjeux marériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs et cibles ESG
Énergie & Atténuation du changement climatique	Investissements dans de nouvelles technologies	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation de 20 millions d'euros d'ici 2025
	Investissements dans de nouvelles technologies	40 % de produits verts d'ici 2026 et plus de 60 % d'ici 2030
	Émissions de GES	Objectif « zéro net », objectif validé à court terme pour 2030 et à long terme pour 2050
	Énergie (électrique, thermique et combustibles alternatifs)	
Adaptation au changement climatique (risques physiques)	Adaptation au changement climatique	Évaluation des risques couvrant toutes les cimenteries

1. Les produits verts (à plus faible intensité carbone) désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 25,0 % à celle d'un ciment OPC type.
2. Pour les objectifs globaux de neutralité carbone, voir la section « Validation des objectifs de réduction des émissions de CO_2 de TITAN par l'initiative Science Based Targets (SBTi) ».

Les objectifs relatifs aux émissions de Scope 1, 2 et 3 sont à la fois absolus et relatifs. Pour ces derniers, l'année de référence est 2020. Pour de plus amples informations concernant la valeur de référence et les progrès mesurés, voir le tableau en E1-6 ci-dessous.

Les limites des objectifs ESG fixées en 2021 contrastent avec les ESRS publiées ultérieurement, étant donné qu'Adoçim était comptabilisé à 75 % et le Brésil à 50 %, conformément aux recommandations sectorielles. À l'inverse, Adoçim était pleinement intégré dans le périmètre financier à 100 %, tandis que le Brésil, en tant que coentreprise, en était exclu.

	Cibles 2025 et au-delà	2025	2024	Progression par rapport aux cibles
Decarbonation et transformation numérique	**Validation des objectifs SBTi à court terme (2030)**	Objectifs validés depuis 2022 selon le scénario de 1,5°C		●
	Validation des objectifs SBTi de neutralité carbone (2050) Émissions de GES nettes zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur[1]	Objectif net-zéro validé par le SBTi depuis 2022		●
	Émissions de GES de Scope 1,2,3 (kg/t de produit cimentaire)[2,3]	669,2	676,6	
	• 25,1 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020[1] • 95,6 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 2020[1]	-11,6 %	-10,6 %	●
	GES du Scope 1			
	GES bruts du Scope 1 (en kg/t de produit cimentaire)	626,0	630,0	
	-22.8% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2020)[1]	-9,9 %	-9,3 %	●
	Émissions de GES nettes du Scope 1 (CO_2)	594,3	598,4	●
	• 550 kg/t de produit cimentaire d'ici 2026 (-18.1% par rapport au niveau de 2020) • 500kg/t de produit cimentaire d'ici 2030 (-25.6% par rapport au niveau de 2020)	-11,5 %	-10,9 %	●
	GES du Scope 2 (en kg/t de produit cimentaire)[5]	38,1	42,8	
	GES du Scope 2 (en kg/t de produit cimentaire) -58,1 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020)[1]	-34,6 %	-26,6 %	●
	GES du Scope 3 (en kg/t de produit cimentaire)[4]	117,2	128.1	
	GES absolus du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus - 80.9% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020)[1]	-100,0 %	-100,0 %	●
	Autres GES absolus de Scope 3 - 90% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 2020)[1]	5,4 %	23,1 %	●
	Surveillance et vérification indépendante des GES du Scope 3	Vérification indépendante	Vérification indépendante	●
	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation : 20 millions d'euros	21,8	22,6	●
	Produits verts (à faible teneur en carbone) 40 % d'ici 2026[6]	27,0 %	29,8 %	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Cibles validées par le SBTi
2. Périmètre de l'objectif défini par le SBTi (75 % pour Adoçim et 50 % pour le Brésil)
3. Scope 1 : émissions directes de CO_2 (brutes) ; Scope 2 : émissions indirectes de CO_2 provenant de l'électricité ; Scope 3 : émissions indirectes de CO_2 (brutes) de la chaîne d'approvisionnement, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés
4. Émissions liées à six catégories (cat.1. cat.3, cat.4, cat.6, cat.7 and cat.9) considérées comme pertinentes pour les activités de production de ciment selon les orientations du GCCA
5. Émissions du scope 2 basées sur le lieu de production
6. Les produits verts (à plus faible teneur en carbone) désignent des types de ciment dont l'empreinte carbone ($kgCO_2$/t de ciment) est inférieure d'au moins 25,0 % à celle d'un CPO typique.

Performances de TITAN en termes d'émissions de CO_2 du scope 1

En poursuivant les progrès réalisés en matière de réduction directe du CO_2, le Groupe TITAN a enregistré en 2025 une amélioration notable de ses émissions spécifiques nettes (594,3 $kgCO_2$ par tonne de produit cimentaire), ce qui représente une réduction de 23,6 % par rapport aux niveaux de 1990.

Ces progrès ont été rendus possibles grâce à une utilisation record de combustibles alternatifs et à une teneur en clinker historiquement basse dans nos produits cimentaires. Nous sommes en bonne voie d'atteindre nos objectifs, validés par la Science Based Targets initiative (SBTi). Les produits et solutions à plus faible teneur en carbone proposés à nos clients représentent 27,0% de notre production totale de ciment.

Émissions nettes de CO_2 du scope 1 (kg/t de produit cimentaire)

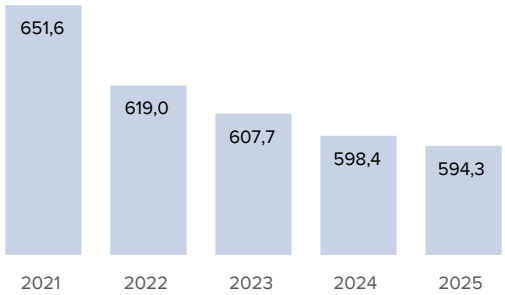

Performances en termes d'émissions de CO_2 du scope 2

En 2025, les émissions du Scope 2 fondées sur l'emplacement (location-based) ont diminué de 34,6 % par rapport à 2020 (année de référence), pour atteindre 38,1 $kgCO_2$ par tonne de produit cimentaire.

Ces dernières années, nos efforts concertés pour réduire la consommation d'électricité ont inclus l'installation d'équipements avancés tels que des broyeurs verticaux à faible consommation énergétique, des presses à rouleaux, des séparateurs dynamiques et des moteurs équipés de variateurs. De plus, le remplacement des filtres électrostatiques (ESP) par des filtres à manches plus économes en énergie a contribué de manière significative à nos efforts. D'autres mesures incluent l'optimisation des procédés et l'utilisation de systèmes experts pour optimiser le contrôle, ainsi que le recours à l'analyse de données et à la modélisation. La consommation électrique spécifique — c'est-à-dire l'énergie électrique consommée par tonne de ciment — a augmenté en 2025, atteignant 110,8 kWh par tonne de ciment, contre 112,9 kWh par tonne en 2024.

En 2024, le Groupe a réexaminé le contrat d'achat d'électricité sur dix ans (PPA) conclu avec PPC pour l'achat d'électricité en Grèce, ainsi qu'un accord complémentaire pour les garanties d'origine (GoO) de l'électricité achetée. L'accord permet au Groupe de couvrir progressivement ses opérations en Grèce avec de l'électricité sans carbone d'ici 2027, entraînant une réduction annuelle d'environ 160 000 tonnes de CO_2 par rapport au facteur d'émission moyen du réseau. Avec cet accord, le Groupe franchit une nouvelle étape majeure vers l'atteinte de son objectif de neutralité carbone. Pour 2025, les émissions market-based liées aux GoO représentaient environ 17,0 % des émissions totales. Les émissions biogéniques de CO_2 sont exclues des émissions du Scope 2, tant dans l'approche location-based que market-based.

« Dans un environnement de marché de l'électricité en constante évolution, nous renforçons nos investissements dans des actifs réels et des partenariats dédiés à la production et à l'approvisionnement en électricité propre. »

Lazaros Exarchakos
Directeur Groupe de l'Énergie

Performances en termes d'émissions de CO_2 du scope 3

Les émissions du Scope 3 représentent 15,0 % % de nos émissions totales de gaz à effet de serre liées à l'activité cimentaire, soit 117,2 kg de CO_2 par tonne de produit cimentaire. Le principal contributeur à ces émissions est constitué des activités liées aux combustibles, représentant 43,8 % du total des émissions du Scope 3 au niveau du Groupe. Les biens et services achetés constituent le deuxième facteur le plus important, contribuant à environ 26,1 % du total, tandis que le transport et la distribution en aval occupent la troisième place avec environ 18,9 %.

Nos objectifs du Scope 3, approuvés par la SBTi, couvrent :

- les émissions spécifiques du Scope 3 liées au ciment et au clinker achetés (faisant partie de la Catégorie 1) ; et
- les émissions absolues du Scope 3 liées aux ventes de combustibles fossiles (faisant partie de la Catégorie 11), à savoir les ventes de combustibles solides broyés, une activité mineure dans un nombre limité de pays.

Les conditions opérationnelles propres à chaque installation influencent les émissions indirectes du Scope 3 issues de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'approvisionnement en matières premières et en combustibles, le mix de produits, la fragmentation du marché et la logistique de transport (par exemple, camions, trains, navires). Les Catégories 8, 13 et 14 ne sont pas jugées pertinentes pour nos activités, tandis que les Catégories 2, 5, 10, 11 et 12 sont considérées comme non significatives, représentant moins de 1,5 % du total des émissions du Scope 1, 2 et 3.

Le Groupe TITAN explore actuellement diverses stratégies pour réduire les impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement. Ces stratégies comprennent l'optimisation de l'approvisionnement en matières premières et en combustibles, avec un accent particulier sur l'utilisation de ressources disponibles localement.

Le Groupe se concentre également sur des collaborations visant à améliorer la précision de notre méthodologie, dont un projet de preuve de concept destiné à développer des applications personnalisées et commercialement disponibles pour calculer nos émissions du Scope 3. De plus, le Groupe encourage de manière proactive ses fournisseurs à adopter des pratiques de neutralité carbone et a mis en place des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour évaluer les pratiques de durabilité de ses fournisseurs clés.

Répartition des émissions de GES de l'activité ciment (not updated)

Scope 1		Scope 2	Scope 3
52,2 %	**27,9 %**	**4,9 %**	**15,0 %**
Émissions de procédé	Combustion de combustibles	Électricité	Chaîne d'approvisionnemen

E1-5
Consommation d'énergie et mix énergétique

La consommation d'énergie dans nos installations est calculée à l'aide de mesures directes. Plus précisément, nous utilisons la consommation de combustibles (conventionnels et alternatifs), les factures de nos fournisseurs d'énergie ainsi que les données relatives au mix énergétique du pays.

Notre méthodologie est conforme aux normes et lignes directrices établies par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), garantissant précision et cohérence.
Les métriques ci-dessous sont liées aux IRO identifiés, et en particulier à l'atténuation du changement climatique.

La métrique « Intensité de la consommation totale d'énergie (MWh/€) » est déclarée parce que l'Entreprise exerce des activités dans un secteur à fort impact climatique. Pour le chiffre d'affaires, voir la page 2.

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2025	2024
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	12 474 246	13 068 047
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	86,5	87,0
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh	2 971 607	4 437 584
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	5 268 526	4 269 696
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	2 578 748	2 488 736
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	1 655 365	1 872 031
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	1 201 659	1 200 404
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	113 990	124 985
Part de consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	0,8	0.8
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	1 828 355	1 820 669
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	12,7	12,1
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	1 246 554	1 205 255
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	577 899	613 097
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	9 067	6 701
Production totale d'énergie non renouvelable (en MWh)	0	0
Production totale d'énergie renouvelable (en MWh)	9 067	6 701
Intensité de consommation d'énergie totale (en MWh/€ – revenu net)	0,0054	0,0057

E1-6
Emissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Les émissions brutes de Scope 1, 2 et 3 dans nos installations sont calculées à partir de mesures directes et de données primaires. Plus précisément, les émissions brutes du Scope 1 sont déterminées au moyen d'un calcul de bilan massique incluant les émissions de procédé et les émissions de combustion, dérivées respectivement des matières premières et de la consommation de combustibles. Pour les émissions du Scope 2, nous utilisons les factures de nos fournisseurs d'énergie ainsi que les données relatives au mix énergétique national. Au sein du Groupe TITAN, nous utilisons diverses sources de données afin d'assurer un reporting complet et précis des émissions du Scope 3, notamment les quantités utilisées et les distances de transport. Nous utilisons également les données de la base Ecoinvent, qui fournit des informations détaillées sur l'impact environnemental de divers matériaux et procédés.

Notre méthodologie est conforme aux normes et lignes directrices établies par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), garantissant précision et cohérence. Plus précisément, conformément aux Cement Sector Scope 3 GHG Accounting and Reporting Guidance (https://www.wbcsd.org/resources/cement-sector-scope-3-ghg-accounting-and-reporting-guidance/?submitted=true), les catégories suivantes ne sont généralement pas considérées comme pertinentes pour les entreprises cimentières typiques : catégories 5, 8, 11, 12, 13, 14 et 15. Les catégories 2 et 10 ne sont pas matérielles, comme le montre l'inventaire (année 2020). Dans notre cas, nous suivons la catégorie 15, étant donné que les émissions de nos cimenteries au Brésil sont incluses en tant que coentreprise.

Déclaration relative à la durabilité

Les paramètres ci-dessous sont liés aux IRO identifiés et en particulier à l'atténuation du changement climatique.

		Données rétrospectives			Jalons et années cibles**			
Niveau du Groupe (toutes opérations)	2020*	2024	2025	% N/N-1	2025	2030	2050	Annual % target/ Base year
Émissions de GES de Scope 1								
Émissions brutes de GES de Scope 1 (tCO_2 eq)	9 900 000	10 516 383	9 954 340	94,7		-22,8 %		
Émissions nettes de GES de Scope 1 (tCO_2 eq)	9 832 952	9 970 680	9 438 550	94,7				
Pourcentage d'émissions de GES de Scope 1 ressortant des systèmes d'échange de quotas d'émissions réglementés (en %)	29,3	26,3	25,5	97,0				
Émissions de GES de Scope 2								
Émissions brutes de GES de Scope 2 fondées sur la localisation (tCO_2 eq)	800 000	771 562	664 030	86,1		-51,8 %		
Émissions brutes de GES de Scope 2 fondées sur le marché (tCO_2 eq)	800 000	783 384	670 357	85,6				
Émissions significatives de GES de Scope 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES de Scope 3 (tCO_2 eq)	2 060 814	2 651 087	2 400 645	90,6			-90,0 %	
1 - Biens et services achetés	502 277	543 655	494 622	91,0				
2 - Biens d'investissement	18 000	0,00	0,00					
3 - Activités relevant des secteurs des combustibles et	798 887	908 226	762 408	83,9				
4 - Transport et distribution en amont	367 592	196 494	197 627	100,6				
5 - Déchets produits lors de l'exploitation	1 000	—	—					
6 - Voyages d'affaires	131	1 006	630	62,6				
7 - Déplacements domicile-travail des salariés	3 866	8 635	7 340	85,0				
8 - Actifs loués en amont	—	—	—					
9 - Acheminement en aval	221 128	346 491	328 549	94,8				
10 - Transformation des produits vendus	12 000	—	—					
11 - Utilisation des produits vendus	89 933	—	—			-80,9 %		
12 - Traitement en fin de vie des produits vendus	46 000	—	—					
13 - Actifs loués en aval	—	—	—					
14 - Franchises	—	—	—					
15 - Investissements	—	646 581	609 469	94,3				
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO_2 eq)	12 760 814	13 939 033	13 019 015	93,4		-25,1 %	-95,6 %	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO_2 eq)	12 760 814	13 950 855	13 025 342	93,4				
Intensité des émissions de GES totales (fondées sur la localisation) (t/€)	0,00794	0,00527	0,00488	92,6				
Intensité des émissions de GES totales (fondées sur le marché) (t/€)	0,00794	0,00528	0,00488	92,4				
Émissions biogéniques (tCOe)	138 754	402 870	418 568	103,9				

Les émissions biogéniques ne sont pas incluses dans le total des émissions de GES.

* Les émissions biogéniques ne sont pas incluses dans le total des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les données de 2020 pour le Scope 3 correspondent aux valeurs de référence utilisées pour nos objectifs approuvés par la SBTi, lesquelles avaient été établies en incluant nos activités au sein de la coentreprise au Brésil. Par conséquent, elles ne peuvent pas être directement comparées aux données de 2024 et 2025, qui n'intègrent pas le Brésil, conformément au périmètre de consolidation requis par les ESRS.

** Les chiffres présentés pour 2025, 2030 et 2050, ainsi que le pourcentage annuel objectif/année de référence, suivent les limites définies par la SBTi, comme indiqué dans le tableau des objectifs (E1-4) pour les émissions du Scope 1, du Scope 2, du Scope 3 et pour les émissions totales de GES (méthode « location-based »).

E1-7

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2025	2024
Quantité totale absorption de GES (tCO_2eq)	0	0
Quantité totale stockage de GES (tCO_2eq)	0	0
Montant total des crédits carbone (tCO_2eq)	0	0

E1-8

Utilisation de la tarification interne du carbone dans la planification stratégique

Les mécanismes carbone fondés sur des principes de marché peuvent inciter les organisations à réduire leurs émissions. Lorsqu'un prix du carbone cohérent et suffisant est défini, les entreprises acquièrent la confiance nécessaire pour planifier à long terme et investir dans des initiatives de réduction des émissions. De tels systèmes concentrent les efforts financiers sur les opportunités offrant les plus grands avantages économiques en matière de réduction des émissions.

Une stratégie de tarification interne constitue un outil précieux pour analyser diverses situations et identifier des opportunités pour des initiatives bas carbone. En intégrant une tarification du carbone, les organisations sont incitées à investir dans des options durables, telles que les sources de combustibles alternatifs, les technologies à haute efficacité énergétique, les produits innovants et des méthodes avancées comme le captage et le stockage du carbone. Ainsi, TITAN utilise une tarification interne du carbone (Scope 1) pour sa planification stratégique, en particulier pour les projets liés au ciment, aux produits cimentaires et à la gestion des déchets. Nous réalisons des tests de résistance en utilisant divers scénarios de prix du CO_2 (80–130 €/EUA jusqu'en 2030) dans l'UE. Les prix sont fondés sur les prévisions récentes de nos analystes utilisant des scénarios de demande basse et élevée, en corrélation avec les prévisions de prix du gaz. Cette approche nous permet d'évaluer les risques et opportunités découlant du cadre réglementaire relatif aux GES et de la transition vers la neutralité carbone.

TITAN applique une tarification interne du carbone type « shadow-price » dans ses décisions d'investissement (CapEx) pour soutenir ses objectifs de décarbonation et évaluer les risques financiers liés à la hausse des prix du CO_2, garantissant ainsi que les investissements sont alignés avec ses engagements en matière de durabilité.

E1-9

Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition et des opportunités potentielles liées au changement climatique

Dans la zone géographique où opère TITAN, les réglementations contraignantes en matière de changement climatique sont principalement mises en œuvre dans l'Union européenne (SEQE-UE) et en Égypte (plafond des émissions de CO_2), où les émissions brutes du Scope 1 des opérations du Groupe représentent 54,0% du total des émissions brutes du Scope 1 du Groupe TITAN.

Dans la phase actuelle du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS), l'exposition financière de TITAN au système a été minimisée, car le Groupe dispose d'un surplus de quotas d'émission européens (EUA) en fonction de son modèle d'exploitation optimisé. Les cimenteries du Groupe en Grèce et en Bulgarie, où le EU ETS est en vigueur, entreront dans la Phase IVb (2026–2030) avec un excédent de quotas, lequel devrait couvrir au moins cinq années, sous réserve qu'aucun changement significatif n'intervienne dans les règles de l'EU ETS.

L'importance du prix des droits d'émission de CO_2 pour le Groupe pourrait émerger si le cadre réglementaire évolue d'une manière entraînant un déficit. TITAN Egypt suit de près les restrictions sur les émissions liées aux combustibles imposées par le gouvernement égyptien, en prenant des mesures proactives pour réduire les émissions et éviter des impacts économiques défavorables. Un système similaire d'échange de CO_2 est en cours de développement en Türkiye.

En particulier sur les marchés de l'UE, l'augmentation potentielle des coûts de production liée à la suppression progressive des quotas gratuits de CO_2 à partir de 2026 pourrait entraîner une perte de ventes en raison des importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes carbone (risque appelé « fuite de carbone »). De même, les exportations depuis des marchés soumis à une tarification du CO_2 pourraient être structurellement désavantagées par rapport aux exportations provenant de marchés non contraints par le CO_2. Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF/CBAM) peut jouer un rôle essentiel dans l'établissement de conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale et dans la prévention des fuites de carbone depuis l'UE. Cependant, une « étanchéité » adéquate pour éviter tout contournement ainsi qu'une solution appropriée pour les exportations afin de maintenir la compétitivité sur les marchés mondiaux constituent des conditions préalables indispensables à la mise en œuvre efficace de ce règlement européen. Même si les importations vers l'Europe sont soumises aux coûts du CO_2 via le CBAM, les exportations — et donc la compétitivité des cimenteries européennes — seront négativement affectées si aucune solution n'est trouvée pour maintenir la compétitivité après 2025.

Déclaration relative à la durabilité

Pour les risques physiques, l'évaluation de scénarios liés au climat portant sur les actifs les plus matériels couvre les installations de production de ciment de TITAN à l'échelle mondiale, incluant les 17 cimenteries intégrées et unités de broyage, ainsi que 13 sites sélectionnés – carrières, terminaux et unités de béton prêt à l'emploi – situés dans des zones particulièrement vulnérables, répartis dans dix pays : Grèce, Albanie, Bulgarie, Macédoine du Nord, Kosovo, Serbie, Égypte, Türkiye, États-Unis et Brésil. Les installations exclues de l'analyse sont considérées comme non matérielles, soit en raison de leur volume de production, soit en raison de leur éloignement des zones vulnérables. Au total, 62 carrières et 125 unités de béton prêt à l'emploi ont été exclues.

Les principaux risques physiques identifiés à ce jour pour le Groupe comprennent la sécheresse, le stress hydrique et les températures extrêmes, le stress hydrique constituant le risque physique le plus élevé et les sécheresses le deuxième plus important (par exemple pour le scénario climatique intermédiaire SSP2-4.5). L'impact financier de ces risques physiques est présenté au chapitre C3 du questionnaire CDP (https://www.titanmaterials.com/Titan-SA-CDP-questionnaire-climate-and-water-2025.pdf).

En ce qui concerne l'atténuation des effets potentiels de risques physiques sur les actifs du Groupe liés à des phénomènes naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures de protection proactives pour ses actifs et actualise en continu ses plans d'urgence. Le Groupe applique également les normes de conception appropriées, dispose de polices d'assurance adéquates contre les dommages matériels ou les pertes temporaires d'activité, et garantit la disponibilité immédiate de liquidités suffisantes pour absorber tout impact potentiel.

L'évaluation de l'exposition aux incendies externes demeure une priorité, avec des mesures de prévention mises en œuvre dans l'ensemble des opérations. Même dans les zones où le risque d'incendie est jugé très faible, de bonnes pratiques sont adoptées afin de renforcer davantage le niveau de préparation. Conçu initialement comme une initiative à l'échelle du Groupe pour protéger les cimenteries, le projet a depuis été étendu au niveau des unités opérationnelles. Par ailleurs, les opportunités liées au changement climatique ont également été analysées et quantifiées, telles que celles portant sur le portefeuille de produits, l'adaptation et l'efficacité des ressources, ainsi que les possibilités de recours à des sources d'énergie alternatives.

De plus amples informations sur les risques liés au changement climatique sont disponibles dans le questionnaire CDP (https://www.titanmaterials.com/Titan-SA-CDP-questionnaire-climate-and-water-2025.pdf).

ESRS E2 Pollution

E2-1
Politiques

Le Groupe TITAN s'engage à créer de la valeur à long terme en opérant de manière responsable et en soutenant un avenir durable. Guidés par notre Politique environnementale, nous visons à réduire notre impact environnemental et à renforcer nos relations avec les parties prenantes afin de générer une valeur durable et partagée.

Le respect de l'ensemble des lois et normes environnementales internationales, régionales et locales applicables constitue une exigence fondamentale de nos opérations. Au-delà de la conformité réglementaire, nous participons activement à des engagements volontaires et à des initiatives sectorielles visant à améliorer la performance environnementale dans notre secteur. Le Groupe TITAN investit continuellement dans des technologies de pointe, des procédés innovants, des installations modernes et des systèmes de gestion robustes, tout en favorisant la collaboration avec les parties prenantes clés afin de soutenir l'amélioration continue. La Politique environnementale s'applique à tous les employés du Groupe TITAN, à toutes ses opérations et filiales, couvrant l'ensemble des activités sous notre contrôle opérationnel. Bien que certaines unités opérationnelles puissent adopter des politiques environnementales locales adaptées à leurs contextes réglementaires ou opérationnels spécifiques, celles-ci doivent rester entièrement alignées sur la Politique environnementale du Groupe et être intégrées efficacement dans leurs systèmes de gestion environnementale.

Le Groupe TITAN est engagé dans une amélioration continue de ses performances environnementales grâce à un système de gestion fondé sur le devoir de diligence (due diligence), permettant à la direction de suivre et d'évaluer l'efficacité des programmes et actions. Cela inclut la définition d'objectifs et de cibles environnementales, la mise en œuvre de bonnes pratiques et l'investissement dans des solutions innovantes. Le Groupe TITAN aligne son approche sur la GCCA Sustainability Charter, qui couvre les enjeux environnementaux et liés à la nature ainsi que les principes de l'économie circulaire, y compris le co-processing.

Le Groupe TITAN a adopté des systèmes de gestion complets portant notamment sur :

- le suivi et le reporting des impacts environnementaux globaux (air, sol, eau et bruit); et
- la prévention et l'atténuation de la pollution et du bruit, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des matières premières, de l'énergie et de l'eau.

Notre Politique environnementale (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/) reflète notre engagement à déployer et maintenir les techniques les plus avancées pour surveiller, contrôler et réduire les émissions, garantissant une performance environnementale élevée tout en répondant aux exigences réglementaires et aux objectifs volontaires ambitieux, nous positionnant parmi les leaders du secteur.

La supervision de cette politique ainsi que l'examen des performances sont assurés par le Comité exécutif du Groupe et par le Chief Sustainability and Innovation Officer, sous la supervision du Conseil d'administration. Notre modèle opérationnel axé sur la performance intègre des objectifs ESG locaux. Le Département Performance ESG du Groupe coordonne et consolide les actions de durabilité, avec le soutien de représentants ESG dans chaque unité opérationnelle, qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies régionales. Tous les employés et affiliés du Groupe TITAN doivent se conformer à cette politique, soutenir activement sa mise en œuvre et signaler toute violation. Les employés impliqués dans la prise de décision environnementale doivent être familiarisés avec la législation environnementale applicable, identifier et traiter les aspects environnementaux pertinents, et garantir une conformité totale tout en promouvant les valeurs et principes environnementaux de TITAN. Les entrepreneurs, fournisseurs et partenaires commerciaux sont tenus de respecter cette politique ainsi que les lois pertinentes, et de poursuivre une démarche d'amélioration continue.

Nous collaborons avec les principales parties prenantes afin de renforcer la confiance, approfondir notre compréhension des impacts de nos opérations, répondre à leurs préoccupations environnementales et élaborer des solutions adaptées tout en partageant les connaissances et les bonnes pratiques. Nos principales parties prenantes comprennent les employés, les communautés locales, les partenaires commerciaux et fournisseurs, les clients, les ONG, le milieu universitaire et les autorités réglementaires. Des évaluations d'impact environnemental sont réalisées lors de la sélection de nouveaux sites (greenfield) ou de modifications majeures des sites, conformément aux lois locales, aux normes sectorielles et aux meilleures pratiques, avec prise en compte des contributions du public via les processus de consultation. Le Groupe TITAN s'engage à appliquer des mesures strictes de contrôle et d'atténuation des émissions fixes et diffuses, en mettant en œuvre des mesures actives d'entretien et de propreté pour garantir la conformité. Afin de prévenir les incidents et situations d'urgence — et, le cas échéant, de maîtriser et limiter leur impact sur les personnes et l'environnement — des procédures sont mises en œuvre conformément au Système de Management Environnemental local, incluant des Plans d'Urgence prédéfinis et des exercices réguliers de préparation.

E2-2
Actions

Au fil des années, le Groupe TITAN a investi dans les Meilleures Techniques Disponibles (BAT), atteignant et maintenant une solide performance environnementale répondant aux exigences réglementaires existantes et potentielles, ainsi qu'à nos propres objectifs, souvent plus exigeants, ce qui nous place parmi les acteurs les plus performants de notre secteur. Le Groupe met en œuvre des systèmes de gestion environnementale dans l'ensemble de ses opérations, en adoptant des solutions adaptées aux besoins locaux tout en respectant les engagements internationaux. La majorité des cimenteries du Groupe ont été certifiées selon la norme ISO 14001, et les autres suivent les normes locales ainsi que la politique du Groupe.

Émissions atmosphériques

Le Groupe TITAN met en œuvre des actions ciblées pour prévenir, réduire et maîtriser les émissions de polluants atmosphériques, en mettant particulièrement l'accent sur les poussières et les particules fines, qui constituent des impacts significatifs liés aux activités de production de ciment. Ces actions s'appliquent dans l'ensemble des opérations du Groupe et ciblent en priorité les principaux points d'émission ainsi que les sources de poussières diffuses.

Dans le cadre de cette approche, TITAN a consacré des investissements (CapEx) à l'installation ou à la modernisation de technologies avancées de dépoussiérage aux points clés du procédé. Cela inclut le remplacement systématique des filtres électrostatiques par des filtres à manches ou des systèmes de filtration hybrides,

combinant les avantages des deux technologies pour atteindre une efficacité accrue de captation des particules. À l'usine de Kamari en Grèce, un projet d'investissement a été approuvé pour moderniser les systèmes de filtration des broyeurs à ciment en remplaçant les ESP par des filtres à manches modernes.
En 2025, environ 0,7 million € ont été dépensés, le projet se trouvant actuellement en phase d'autorisation, avec les approbations réglementaires en cours avant sa mise en œuvre.

Un projet a été lancé sur le site de Patras, en Grèce, pour moderniser le système de dé-dépoussiérage du chargement du ciment au port, en installant un nouveau filtre à manches pour remplacer l'ancien modèle obsolète. En 2025, environ 30 000 € ont été alloués aux études de conception préliminaires. Par ailleurs, d'autres initiatives mineures totalisant environ 80 000 € ont été menées sur le même site afin d'améliorer le dé-dépoussiérage tant lors du chargement du ciment que dans les systèmes d'alimentation en combustibles solides.

Parallèlement, TITAN a déployé des mesures opérationnelles et techniques dans toutes ses installations pour réduire les émissions diffuses de poussières. Ces mesures incluent l'enfermement des convoyeurs, élévateurs et zones de stockage ; la réduction des fuites d'air et des déversements de matériaux ; l'installation de systèmes de brumisation et de barrières coupe-vent ; l'arrosage des routes, prévoir un revêtement lorsque cela est possible, ainsi que l'amélioration des pratiques d'entretien ; et la réalisation d'opérations régulières de maintenance préventive à l'aide de méthodes d'aspiration. Ces actions sont appuyées par une surveillance continue des émissions diffuses de poussières.

Le Groupe demeure engagé dans l'entretien optimal des machines et équipements et respecte strictement les réglementations rigoureuses régissant le transport des matériaux au sein de ses installations et au-delà. Dans le cadre de notre responsabilité environnementale élargie, nous surveillons en continu et déclarons les émissions atmosphériques afin de garantir le respect des normes réglementaires.

Conformément aux exigences légales et sectorielles, TITAN un suivi rigoureux et un reporting de diverses émissions, notamment les poussières, NOx (oxydes d'azote), SOx (oxydes de soufre), TOC (carbone organique total, TOC), HCl (chlorure d'hydrogène), HF (fluorure d'hydrogène) et NH_3 (ammoniac), principalement via des systèmes de surveillance continue des émissions, tandis que le Hg (mercure) et les PCDD/F (dioxines/furanes) sont également surveillés en continu lorsque cela est nécessaire. Les éléments traces sont analysés ponctuellement par des laboratoires indépendants accrédités.

Métriques et cibles

E2-3
Cibles liées à la pollution

Enjeux matériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Pollution de l'air	Pollution de l'air	Nous continuerons à maintenir et à améliorer nos bonnes performances en matière d'émissions spécifiques de poussières, de NOx et de SOx liées à la production de ciment.

La Politique environnementale de TITAN est pleinement alignée sur les objectifs ESG du Groupe visant à maintenir la performance absolue de nos émissions. L'entreprise a mis en œuvre les meilleures techniques disponibles pour surveiller, contrôler et atténuer les émissions, garantissant une performance environnementale élevée. Cet engagement inclut le respect de réglementations strictes pour les sources fixes comme pour les émissions diffuses. Par ailleurs, des études de dispersion des émissions atmosphériques sont menées en collaboration avec des experts locaux afin de s'assurer que les opérations des usines n'affectent pas négativement la qualité de l'air dans les zones adjacentes. Ces efforts positionnent le Groupe TITAN parmi les meilleurs acteurs de son secteur. Nos performances sont présentées ci-dessous. Les périmètres ESG établis en 2021 diffèrent des ESRS publiés ultérieurement, Adoçim ayant été inclus à 75 %, conformément aux lignes directrices sectorielles. En 2025, nous avons réalisé des progrès notables en réduisant les émissions spécifiques de poussières, avec une baisse d'environ 9,7 % par rapport à l'année précédente, reflétant notre engagement constant en faveur de l'amélioration environnementale et nous positionnant parmi les meilleurs de notre groupe de pairs. Bien que certains défis aient été rencontrés concernant les émissions de NO_x et de SO_x, principalement en raison du taux d'utilisation des fours, notre performance dans ces domaines est restée proche de celle de l'année précédente, permettant d'atteindre l'objectif ambitieux — notamment pour la poussière — fixé pour 2025, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Globalement, nos résultats démontrent une forte conformité à nos objectifs environnementaux et une volonté continue d'exploiter nos activités de manière responsable.

Cibles 2025		2025	2024	Progrès par rapport aux cibles
Continuer à maintenir et à améliorer les bonnes performances en matière d'émissions spécifiques liées à la production de ciment.	Poussières (g/t de clinker)	19,6	21,7	●
	NOx (g/t de clinker)	1 314	1 149	●
	SOx (g/t de clinker)	246,3	233,7	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

E2-4
Pollution de l’air

Les émissions atmosphériques sont mesurées à l’aide de dispositifs de surveillance en continu et de mesures ponctuelles périodiques afin de garantir une collecte de données précise. La méthodologie suit le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), assurant cohérence et transparence dans nos données d’émissions. Si des mesures ne sont pas disponibles pour chaque source d’émission, les émissions totales sont calculées en extrapolant la moyenne pondérée des émissions spécifiques des sources disponibles afin de couvrir la production totale. Le taux de couverture de la production, qui varie selon le polluant, est présenté dans la section « Déclaration des indicateurs de performance ESG » (Tableau 1.2 ESRS E2 - Pollution). Cela nous permet de suivre notre performance environnementale et de prendre des décisions éclairées pour minimiser notre impact sur la qualité de l’air. L’ensemble de ces activités fait partie de nos systèmes locaux de gestion environnementale. Les émissions totales de NOx et de CO ont augmenté par rapport à 2024 en raison de l’augmentation des émissions spécifiques, résultant, comme mentionné dans E2-3, des changements dans le mix de combustibles et dans la combinaison des fours utilisés pour répondre aux besoins du marché.

Système de surveillance des émissions sur la cheminée, Grèce.

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2025	2024
Émissions de poussières, PM10 (t)	322	232
Émissions de SOx, total (t)	2 900	2 911
Émissions de NOx, total (t)	15 566	14 547
Émissions de N_2O, total (t)	62	214
Émissions de NH_3, total (t)	380	1 071
Émissions de CO, total (t)	24 165	21 905
Émissions de HCl, total (t)	188	179
Émissions de HF, total (t)	4	5
Émissions de Hg, total (kg)	253,0	365,0
Émissions de Cd+Tl (kg)	201	514
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V, total (kg)	4 814	3 140
I-TEQ) (mg)	454	312
Émissions de PCB, total, (mg)	132 508	192 568
Émissions de PAH, total, (kg)	1 426	2 171

ESRS E3 Ressources aquatiques et marines

E3-1
Politiques

Le Comité exécutif du Groupe et le Chief Sustainability and Innovation Officer assument la responsabilité globale de la Politique environnementale et de l'examen des performances, tandis que le Conseil d'administration en assure la supervision. Pour plus d'informations, voir la page 149. Toutes les politiques du Groupe TITAN sont accessibles publiquement aux parties prenantes sur le site officiel de l'entreprise.

Notre Politique environnementale (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/), qui réaffirme notre engagement à préserver la quantité et la qualité de toutes les ressources en eau (p. ex. eaux souterraines, eau de mer) dans l'ensemble de nos installations et dans les zones environnantes (y compris les zones soumises à un stress hydrique), vise à réduire l'extraction et l'utilisation d'eau douce, à atténuer les impacts en aval et à promouvoir l'utilisation efficace et le rejet maîtrisé de l'eau grâce au recyclage, aux technologies économes en eau et à l'innovation dans le traitement des eaux usées. Cette politique est alignée sur la législation environnementale applicable, la GCCA Sustainability Charter et les ODD des Nations Unies.

La politique met l'accent sur la conservation de l'eau, la transparence dans la gestion environnementale et définit clairement les responsabilités environnementales au sein de toutes les unités opérationnelles et entités du Groupe TITAN, ainsi que les rôles individuels des employés. Elle fixe également des attentes claires pour les entrepreneurs, fournisseurs et partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur, les obligeant à connaître et à respecter cette politique.

Nous collaborons avec nos principales parties prenantes à travers des actions conjointes afin de renforcer la confiance, améliorer notre compréhension des impacts de nos opérations, répondre à leurs préoccupations environnementales et développer des solutions adaptées, tout en partageant connaissances et bonnes pratiques. Ces parties prenantes comprennent les employés, les communautés locales, les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les clients, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire et les autorités réglementaires. Le Groupe alloue des ressources aux partenariats internationaux et communautaires, soutient le développement de normes sectorielles et de méthodologies scientifiques, et contribue à une approche sectorielle unifiée en matière de gestion environnementale responsable.

Lors de la sélection de nouveaux sites ou de la planification de modifications significatives, nous réalisons des évaluations d'impact environnemental conformément aux réglementations locales, aux normes sectorielles et aux meilleures pratiques, en tenant compte des retours recueillis dans le cadre des consultations publiques.

Nous anticipons et répondons de manière proactive aux besoins de nos clients en proposant des matériaux et solutions innovants, résilients et économiquement efficaces. Notre objectif est de minimiser l'empreinte environnementale liée aux bâtiments et infrastructures sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction. Nous publions des Déclarations Environnementales de Produit vérifiées par des tiers pour nos produits, fournissant aux clients les informations nécessaires. Les impacts potentiels tels que l'eutrophisation en eau douce et marine sont évalués conformément à la norme EN 15804.

Chaque employé de TITAN dont les fonctions impliquent la prise de décisions significatives sur des activités liées à l'environnement, ainsi que la planification ou la mise en œuvre de programmes de gestion des aspects environnementaux, doit identifier les aspects et problématiques environnementaux potentiels dès qu'ils apparaissent, conformément aux systèmes de gestion environnementale et aux procédures de suivi de notre conformité réglementaire. Les incidents potentiels sont gérés et leurs impacts réduits grâce aux procédures de nos Systèmes de Management Environnemental.

Le Département Performance ESG du Groupe est responsable de l'administration et de la mise à jour périodique de cette politique. Toute révision soumise par le Département Performance ESG doit être approuvée par le Comité exécutif du Groupe.

E3-2
Actions

L'ensemble de nos opérations assurent un suivi continu et une optimalisation de la consommation d'eau, en publiant les données conformément aux normes internationales et aux lignes directrices du secteur cimentier.

Toutes les actions mises en œuvre en 2025 ont principalement mobilisé des ressources opérationnelles — telles que les équipes techniques locales, les systèmes de suivi numérique et la collaboration avec des partenaires académiques et sectoriels — plutôt que des dépenses d'investissement significatives. Aucun CapEx, OpEx substantiel ni financement externe n'a été requis, et aucune contrainte liée à la disponibilité des ressources n'a été identifiée. Ces actions répondent directement aux impacts et risques matériels liés à l'eau pour TITAN, en améliorant l'efficacité de la consommation, en renforçant les pratiques de gestion responsable de l'eau et en accroissant la résilience dans les zones soumises à un stress hydrique

Au cours des deux dernières décennies, nous avons nettement amélioré l'efficacité de la gestion de l'eau grâce à des initiatives ciblées et à des investissements dans des technologies avancées pour l'utilisation, le recyclage et le traitement des eaux usées, ce qui a permis de réduire de plus de 50 % la consommation spécifique d'eau dans nos cimenteries.

En 2025, notre unité de béton prêt à l'emploi d'Elliniko, en Grèce, a obtenu la certification ISO 46001 pour les Systèmes de gestion de l'efficacité hydrique, devenant ainsi le deuxième site du Groupe à recevoir cette certification, après la carrière de granulats d'Agrinio. Cette certification reflète notre engagement envers une utilisation durable de l'eau, la réduction de la consommation et la préservation de la qualité de l'eau.

Cuves de sédimentation des eaux à la cimenterie de Zlatna Panega, en Bulgarie.

Le Groupe TITAN participe à des initiatives collaboratives aux niveaux mondial et local afin d'améliorer sa performance en matière de durabilité, notamment par des contributions à des lignes directrices sectorielles, des méthodologies scientifiques et des normes. Au niveau sectoriel, ces initiatives concernent principalement la gestion environnementale, y compris la gestion de l'eau, et sont mises en œuvre par la participation à des plateformes industrielles telles que la GCCA. Ces actions portent essentiellement sur les opérations propres de TITAN et, lorsque pertinent, contribuent plus largement aux pratiques des chaînes de valeur amont et aval par le biais de normes et de recommandations partagées.

À la suite d'une évaluation des risques liés à l'eau au niveau du Groupe, une étude de faisabilité spécifique à un site a été menée en 2025 en collaboration avec une université locale en Grèce. Cette étude s'est concentrée sur le bassin de Thriassio en Attique, identifié comme une zone soumise à un stress hydrique, et a porté sur la cimenterie de Kamari opérant dans ce bassin. Le périmètre de l'étude comprenait une évaluation des risques actuels et futurs liés à la disponibilité de l'eau, ainsi que l'identification de solutions potentielles d'approvisionnement en eau, conventionnelles et non conventionnelles, afin de répondre aux pressions climatiques projetées et à une éventuelle augmentation de la demande en eau.
Cette étude de faisabilité constitue une première action, limitée dans le temps, et a pris fin en 2025. Toute action ultérieure découlant de ses conclusions, y compris la sélection et la mise en œuvre de solutions spécifiques, sera définie avec un périmètre clair, une couverture géographique précise, l'identification des parties prenantes concernées et des horizons de mise en œuvre, dans le cadre des processus continus de planification et de prise de décision de TITAN en matière de gestion responsable de l'eau.

Nos efforts en matière de gestion de l'eau ont été reconnus en 2025 par l'obtention pour la première fois d'un score « A » au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) sur la sécurité hydrique.

« Chez TITAN, nous continuons de renforcer notre gestion responsable de l'eau en tant que ressource naturelle essentielle. Guidés par nos objectifs ESG, nous avons honoré nos engagements en matière d'eau pour 2025 et, grâce à une gestion efficace, nous préservons cette ressource tout en assurant la résilience et la durabilité de nos opérations. »

Konstantinos Dragasakis
Directeur Groupe des Carrières
pour les Matières premières et les ACMs

Métriques et cibles

E3-3
Cibles en matière de ressources aquatiques et marines

Enjeux matériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs et cibles ESG 2025
L'eau	Consommation d'eau Prélèvements d'eau	Nous nous engageons à respecter une consommation d'eau de 280 lt/t de produits cimentaires et à couvrir 70 % de nos besoins en eau par de l'eau recyclée.

À la suite de l'analyse de la matérialité précédente, auquel nos parties prenantes ont participé, nous avons défini en 2021 des objectifs volontaires mettant l'accent sur l'utilisation de l'eau et sur les efforts de recyclage. Ces objectifs sont pertinents pour notre DMA révisé, et nous en suivons les progrès chaque année. Les objectifs s'appliquent à toutes les cimenteries et usines de broyage du Groupe, y compris leurs carrières attenantes. Ils soutiennent les objectifs environnementaux de l'Entreprise et renforcent notre engagement à protéger les ressources en eau sur tous nos sites et dans les régions avoisinantes. Nos actions visant à atteindre ces objectifs incluent la réduction de l'extraction et de l'utilisation de l'eau, la diminution des impacts en aval par l'augmentation du recyclage, ainsi que la promotion de méthodes responsables et efficaces de consommation et de rejet de l'eau. La demande en eau est définie comme la somme de l'eau prélevée et de l'eau recyclée, tandis que la consommation d'eau est définie comme l'eau prélevée moins l'eau rejetée. Les indicateurs de performance sont calculés conformément aux lignes directrices fournies par la GCCA. Le calcul de la consommation d'eau spécifique consiste à diviser la consommation totale d'eau par la production totale réalisée sur la même période. De même, le taux d'eau recyclée est déterminé en divisant le volume d'eau recyclée par le besoin total en eau. La quantification de l'eau est obtenue soit par une mesure directe au moyen de débitmètres, soit par une estimation fondée sur les capacités nominales des pompes, leurs heures de fonctionnement ou des formules empiriques utilisant des paramètres supposés, tels que les taux d'évaporation ou l'eau de pluie collectée. Comme plusieurs de nos installations opèrent dans des zones soumises à un stress hydrique, identifiées à travers nos évaluations annuelles des risques liés à l'eau, les objectifs donnent la priorité à la réduction des prélèvements en eau douce et à l'augmentation des taux de recyclage dans ces zones à risque élevé, afin de soutenir une gestion responsable de l'eau et de renforcer la résilience. Les périmètres ESG établis en 2021 diffèrent des ESRS publiés ultérieurement, Adoçim ayant été inclus à 75 %, conformément aux lignes directrices sectorielles.

Cibles 2025	2025	2024	Progression par rapport aux cibles
Consommation d'eau de 280 l/t de produit cimentaire	229,9	220,9	●
Demande d'eau satisfaite à 70% par de l'eau recyclée (%)	71,6	72,9	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

En 2025, la consommation d'eau dans les cimenteries, usines de broyage et carrières attenantes du Groupe a légèrement augmenté de 4,1% pour atteindre 229.9l/t de produit cimentaire, tout en demeurant nettement inférieure à l'objectif fixé pour 2025 (280,0 l/t de produit cimentaire). De même, bien que l'utilisation d'eau recyclée en proportion de la demande totale en eau ait légèrement diminué par rapport à l'an dernier pour atteindre 72,0%, l'objectif fixé pour 2025 (70,0 %) a été atteint. La hausse marginale de la consommation d'eau spécifique et la baisse du volume d'eau recyclée s'expliquent par une diminution des niveaux d'activité et de la production correspondante, tandis que les besoins en eau liés aux impératifs environnementaux sont restés constants et n'ont pas pu être ajustés. En outre, aucune réserve d'eau stockée n'est disponible.

E3-4
Consommation d'eau

La consommation d'eau dans nos installations est calculée à l'aide des relevés de débitmètres, des factures des fournisseurs et d'estimations de la collecte des eaux pluviales fondées sur des données historiques et les conditions environnementales. Notre méthodologie est conforme au protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), garantissant précision et cohérence dans nos pratiques de gestion de l'eau. Ces indicateurs sont liés aux IRO identifiés, en particulier pour l'atténuation de la pénurie d'eau. La diminution de la consommation totale d'eau dans les zones en stress hydrique par rapport à l'année précédente est principalement due à des niveaux de production plus faibles sur les sites de béton prêt à l'emploi de Titan America.

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2025	2024
Consommation totale d'eau (millions de m^3)	11,7	11,9
Consommation totale d'eau dans des zones à fort stress hydrique (millions de m^3)	5,2	6,1
Quantité totale d'eau recyclée/réutilisée	26,5	29,3
Intensité de l'eau (consommation en millions de m^3 par million d'euros de revenu net)	0,0044	0,0045

Note : Le volume total d'eau stocké et les variations de stockage (m^3) ne sont pas pertinents pour les activités opérationnelles de TITAN.

E3-5

Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines

La sécheresse et le stress hydrique ont été identifiés comme des risques critiques liés à l'eau. Une utilisation excessive de l'eau dans les zones sujettes à la sécheresse peut dégrader les ressources en eau douce, accroître les coûts et entraîner des risques réputationnels. Les pénuries d'eau pourraient perturber la production de ciment et de béton, affectant les opérations et les clients. D'ici 2030, cinq cimenteries en Égypte, en Grèce et en Türkiye seront exposées à des risques de sécheresse, et deux usines seront exposées à des risques de stress hydrique. Les usines les plus vulnérables sont situées dans ces régions.

Des incidents de sécheresse ou de rareté de l'eau pourraient entraîner une perte de ventes de ciment. En cas de perturbation, le marché pourrait être approvisionné par des usines non affectées, mais l'augmentation des coûts logistiques réduirait la rentabilité. La diversification géographique de notre activité signifie que les incidents de sécheresse n'impacteraient probablement qu'une petite fraction de nos opérations.

La méthodologie repose sur des modèles de risques de catastrophes, alimentés par des données climatiques et socio-économiques. Les ensembles de données CMIP6 de la NASA améliorent la résolution de l'analyse des aléas. L'exposition aux aléas est évaluée par rapport à une base historique, un risque nul étant supposé aux niveaux historiques. Climanomics estime le risque additionnel lié au changement climatique. Les scénarios incluent les scénarios de fort changement climatique (SSP5-8.5), de changement climatique moyen-élevé (SSP3-7.0), de changement climatique moyen (SSP2-4.5) et de faible changement climatique (SSP1-2.6). Les actifs examinés comprennent 14 cimenteries intégrées, trois stations de broyage et treize carrières, centrales de béton prêt à l'emploi et terminaux.

Plus de détails sont disponibles dans le questionnaire CDP https://www.titanmaterials.com/Titan-SA-CDP-questionnaire-climate-and-water-2025.pdf).

ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes

Stratégie

E4-1

Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

L'industrie du ciment et des granulats peut avoir un impact sur la biodiversité et les écosystèmes en raison de l'extraction de matières premières, du changement d'affectation des sols et de la modification des paysages. Si ces effets ne sont pas correctement gérés, ils peuvent compromettre la continuité des opérations à long terme, les conditions d'autorisation et la résilience écologique locale.

Les industries du ciment et des granulats peuvent contribuer à protéger et à restaurer les écosystèmes en adoptant des infrastructures vertes telles que des murs et toitures végétalisés, la construction de passages pour la faune et la création de prairies et de haies. Elles peuvent également améliorer et préserver les environnements aquatiques et autres milieux naturels, soutenant ainsi la résilience écologique et la durabilité.

Chez TITAN, nous avons intégré les considérations relatives à la biodiversité et aux écosystèmes dans notre stratégie environnementale afin d'assurer une utilisation responsable des terres, l'atténuation des impacts et la préservation à long terme de la valeur écologique. Notre plan de transition pour la biodiversité repose sur la hiérarchie d'atténuation — éviter, réduire, restaurer et compenser. Ce plan guide l'intégration des enjeux de biodiversité dans la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe. Des plans de restauration existent pour toutes les carrières, appliquant une conception écologique, une réhabilitation progressive et la plantation d'espèces indigènes afin de rétablir les fonctions écologiques tout au long du cycle d'extraction. Des Plans de Gestion de la Biodiversité sont mis en œuvre sur tous les sites situés dans des zones de haute valeur écologique, conformément aux lignes directrices de la GCCA et aux exigences réglementaires locales. Ces actions s'inscrivent dans les priorités internationales et européennes en matière de biodiversité, notamment le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, l'ODD 15 et la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

Les objectifs de TITAN concernant la restauration des zones affectées et la gestion de la biodiversité répondent à certains objectifs de ces cadres, en particulier ceux liés à la restauration des écosystèmes et à la protection de la nature. Notre engagement est intégré à nos objectifs ESG Groupe pour 2025 et reflète notre contribution continue à un futur positif pour la nature.

Le Comité Exécutif et le Conseil d'administration portent la responsabilité globale de définir la stratégie de durabilité de l'entreprise et de prendre les décisions politiques, ayant inscrit les risques liés à la nature et à la biodiversité à leur ordre du jour. Sous la supervision de l'instance principale de gouvernance de TITAN pour les questions liées à la nature (Executive Committee Sustainability) et en collaboration avec des experts reconnus en risques nature et biodiversité, le Groupe a réalisé une analyse de résilience alignée sur le cadre du TNFD, évaluant la manière dont les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature influencent la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires du Groupe, comme décrit dans la section suivante ESRS 2 SBM-3 et illustré à la page 209.

La biodiversité et les écosystèmes sont étroitement liés à d'autres enjeux environnementaux. Certains des principaux facteurs directs de changement de la biodiversité et des écosystèmes sont le changement climatique, la pollution, le changement d'affectation des terres et l'évolution de l'utilisation de l'eau douce.

D'ici la fin de l'année 2025, notre objectif est que chaque carrière dispose d'un plan de réhabilitation, que 25 % des zones affectées soient restaurées et que des plans de gestion de la biodiversité soient mis en œuvre dans tous les sites situés dans des zones à haute valeur écologique afin de protéger la biodiversité locale

ESRS 2 SBM-3

Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

En 2025, nous avons fait progresser ce processus en intensifiant notre évaluation de l'influence de nos opérations sur l'environnement naturel, ainsi que de notre dépendance à celui-ci, tout en identifiant les risques et opportunités associés. Afin d'établir une référence plus élevée en matière de gestion environnementale, le Groupe a collaboré étroitement avec des experts éminents en risques liés à la nature et à la biodiversité, menant des évaluations approfondies des risques nature et des opportunités, tant au niveau mondial que national.

Les principales composantes de cette stratégie comprenaient :

- l'évaluation des risques découlant de l'influence de l'entreprise sur la nature, qu'ils soient négatifs ou positifs ;
- l'analyse des risques liés à la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des ressources naturelles ;
- l'examen des risques potentiels liés à la proximité de zones riches en biodiversité.

L'analyse des impacts explore comment les changements dans les écosystèmes peuvent influencer la capacité de la nature à fournir des bénéfices sociaux et économiques essentiels. Parallèlement, l'analyse de dépendance examine dans quelle mesure nos opérations dépendent des services écosystémiques et de la durabilité de ces services dans le temps.
La méthodologie appliquée, fondée sur la Nature Risk Profile Methodology, identifie les principaux indicateurs de risque au moyen d'outils robustes et scientifiques de mesure des impacts et dépendances, tels que la base de données ENCORE et l'Ecosystem Integrity Index (EII) en développement.

En 2025, nous avons lancé une alliance stratégique visant à utiliser des solutions numériques pour quantifier et suivre le capital naturel sur l'ensemble de nos actifs fonciers..

Cette évaluation, fondée sur les principes du cadre de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et du processus LEAP, a couvert près de 100 sites du Groupe – dont 14 cimenteries, des carrières de granulats et des unités de béton prêt à l'emploi – répartis dans dix pays en Europe du Sud-Est, en Méditerranée orientale et aux États-Unis. Les installations ont été classées par ordre de priorité selon leur empreinte sur les écosystèmes par rapport à la surface totale utilisée (ratio d'impact) et selon leur dépendance à des services écosystémiques clés (ratio de dépendance), tels que les ressources en eau et la médiation des impacts sensoriels.

L'analyse a identifié des sites prioritaires présentant des dépendances, impacts, risques ou opportunités importants liés à l'eau et à la biodiversité, lesquels alimenteront les nouveaux objectifs post-2025 dans le cadre de notre stratégie biodiversité.

Selon cette analyse, les risques d'impact proviennent d'un petit sous-ensemble d'actifs, dont 16 classés « Très fort impact », menés par la carrière de Pennsuco (États-Unis), qui possède de loin la plus grande empreinte écosystémique et abrite une biodiversité très élevée, nécessitant des mesures ciblées d'atténuation et de gestion.

Par ailleurs, le Groupe présente une forte dépendance aux services écosystémiques, en particulier aux eaux souterraines et de surface. Les actifs situés en Grèce et en Égypte sont les plus exposés, soulignant que la disponibilité de l'eau et la résilience des écosystèmes constituent des facteurs critiques pour la continuité opérationnelle à long terme.

L'analyse a également montré que 10 sites chevauchent des Aires Protégées et que 2 autres recouvrent des Zones Clés pour la Biodiversité, principalement en Grèce, aux États-Unis, en Égypte et en Bulgarie ; toutefois, opérer dans ces zones sensibles — notamment en Grèce, où la couverture des terres protégées dépasse largement la moyenne de l'UE — accroît les risques réglementaires et réputationnels.

Dans cette optique, nous avons élargi notre évaluation en 2025 en intégrant des approches supplémentaires pour évaluer les risques liés à la nature, en utilisant des analyses et mécanismes de valorisation dédiés. Ces méthodologies permettront de convertir des facteurs environnementaux essentiels — tels que la présence de biodiversité ou la disponibilité de l'eau — en projections financières propres à chaque site et ajustées selon les risques. Le développement de ces initiatives est prévu pour 2026 et permettra d'approfondir notre compréhension de la manière dont les menaces et opportunités liées à la nature influencent la valorisation de notre entreprise. Notre objectif ultime est de créer un modèle reproductible renforçant l'intégration des données de capital naturel dans la planification financière stratégique et les processus de décision, et garantir ainsi la résilience de notre stratégie et de notre modèle d'affaires

En outre, une évaluation des risques à haut niveau est régulièrement menée à l'aide d'outils tels que l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT). À ce jour, 12 sites à haute valeur de biodiversité ont été identifiés dans nos opérations au niveau mondial, comme présenté à la page 228. Des évaluations complètes de la biodiversité y sont réalisées, incluant l'analyse des impacts potentiels sur les habitats et les espèces menacées, ainsi que l'examen des implications pour les communautés voisines.

Les effets visuels résultant des activités d'extraction en carrière sont également reconnus et évalués comme des enjeux environnementaux majeurs, influençant à la fois le paysage et les populations avoisinantes. L'impact visuel des carrières est un enjeu important susceptible d'affecter l'environnement paysager et les communautés locales, en raison notamment de l'altération des formes naturelles du terrain et de la présence de vastes zones d'excavation.

TNFD adopter

En s'alignant sur le cadre de la TNFD, le Groupe protège non seulement la nature, mais renforce aussi la pérennité de son modèle économique, démontrant un leadership et une vision qui trouvent un écho auprès des investisseurs, des parties prenantes et des communautés dans le monde entier.

TITAN a adopté le cadre de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) depuis deux ans, et est l'un des trois seuls acteurs de notre industrie à publier des informations liées à la nature conformément aux recommandations de la TNFD depuis l'exercice financier 2024. La liste des TNFD Adopters a été annoncée par la TNFD lors d'un événement organisé en amont de la COP30 à São Paulo, en novembre 2025.

Les recommandations de la TNFD ont été mises en œuvre, et les liens entre la publication d'informations et le cadre sont présentés à la page 209.

E4-2
Politiques

Le Comité exécutif du Groupe et le Chief Sustainability and Innovation Officer assument la responsabilité globale de la Politique environnementale et de l'examen des performances, tandis que le Conseil d'administration exerce la supervision. Pour plus d'informations, voir la page 149.

Notre Politique environnementale (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/) reflète notre engagement à élaborer et mettre en œuvre des plans de réhabilitation sur l'ensemble de nos sites de carrières, conformément aux meilleures pratiques reconnues, en tenant compte des attentes et des intérêts des communautés locales, et en établissant une référence en matière de gestion responsable des terres. Nous mettons également en œuvre les actions nécessaires pour préserver et, lorsque cela est possible, favoriser la biodiversité, notamment à travers des stratégies de gestion de la biodiversité spécifiques pour les carrières situées dans des zones à haute valeur écologique.

L'Entreprise attache également une grande importance à une communication ouverte avec les parties prenantes et garantit la transparence de l'ensemble de ses processus de gestion environnementale.

La politique définit clairement les responsabilités environnementales de chaque unité opérationnelle et entité du Groupe TITAN, ainsi que les responsabilités individuelles de chaque employé de TITAN.

E4-3
Actions

L'Entreprise agit de manière proactive pour gérer son impact environnemental en développant et en mettant en œuvre des Plans de réhabilitation de carrières et des Plans de gestion de la biodiversité, en particulier dans les zones à haute valeur écologique.

Les plans de réhabilitation mettent l'accent sur un réaménagement progressif tout au long du cycle de vie de la carrière et sur l'utilisation des sites après fermeture, guidés par des objectifs clairs, des cibles mesurables, des exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes. Ces plans tiennent également compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux locaux pour l'utilisation future du site.

Restauration à la carrière d'Artimes, Grèce

En 2025, le Groupe TITAN a renforcé la sensibilisation interne et externe sur la biodiversité grâce à des ateliers, des programmes de formation et des discussions publiques organisés par le Centre Corporate du Groupe. Nous participons également activement aux activités du GCCA Nature Task Group, créé en 2025, qui prévoit de développer en 2026 des orientations de haut niveau sur la gouvernance de la nature, s'appuyant sur les cadres de la TNFD et de la SBTN.

Nos initiatives liées aux pollinisateurs ont été renforcées en 2025. Après l'installation réussie de 20 ruches à la carrière de granulats d'Agrinio en Grèce, un nouveau projet a été lancé pour installer 30 ruches supplémentaires dans la carrière de calcaire de la cimenterie de Kamari, en Grèce. Ensemble, ces deux projets concernent l'adaptation d'environ un million d'abeilles, qui devraient polliniser plus de 4,3 milliards de fleurs par an, soutenant ainsi la biodiversité au sein des carrières et dans leurs zones environnantes.

Métriques et cibles

E4-4
Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Enjeux matériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs et cibles ESG 2025
Biodiversité	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Nous disposerons de plans de réhabilitation des carrières sur 100 % de nos sites et nous réhabiliterons 25 % des zones touchées.
	Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	
	Incidences sur l'état des espèces	Nous disposerons de plans de gestion de la biodiversité des carrières sur 100 % de nos sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité.

Ces objectifs sont étroitement alignés sur la Politique environnementale de TITAN et conformes à la mission du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Nous élaborons et mettons en œuvre des plans de réhabilitation pour l'ensemble de nos sites de carrières, en suivant les meilleures pratiques et en tenant compte des besoins et attentes des parties prenantes locales. Nous nous efforçons d'être exemplaires en matière de gestion des terres, en prenant les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité et, lorsque cela est possible, la renforcer. Des plans spécifiques de gestion de la biodiversité sont appliqués dans toutes nos carrières situées dans des zones à haute valeur écologique.

Cibles 2025	2025	2024	Progression par rapport aux cibles
100% de sites[1] faisant l'objet d'un plan de réhabilitation de carrière (%)	100,0	100,0	●
Réhabilitation de 25% des zones affectées (%)	22,0	22,8	●
Plans de gestion de la biodiversité des carrières dans tous nos sites[6] situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité (%)	100,0	100,0	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Sites actifs en propriété exclusive

En 2025, nous avons maintenu notre objectif ESG pertinent, atteint l'année précédente, garantissant que tous les sites désignés disposent d'un Plan de gestion de la biodiversité (BMP).

Nous avons également maintenu l'autre objectif relevant de l'impact positif local – développer des plans de réhabilitation pour 100 % de nos carrières actives dans le Groupe – objectif atteint pour la première fois en 2024.

En 2025, la part des terrains réhabilités par rapport aux terrains affectés est restée au niveau de 22,0% en légère baisse par rapport à l'an dernier, principalement en raison de l'inclusion de deux carrières de granulats acquises en Grèce, qui présentaient des surfaces réhabilitées très limitées par rapport à l'étendue des zones exploitées. Globalement, depuis 2020, la superficie totale ayant fait l'objet d'une réhabilitation a augmenté d'environ 15 %, mais sur la même période, la surface totale affectée s'est accrue à un rythme plus rapide d'environ 21%, entraînant une diminution de l'indicateur.

E4-5
Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Les indicateurs de biodiversité au sein de nos installations sont liés aux risques et impacts correspondants identifiés, sur la base de mesures effectuées par des spécialistes ainsi que de l'utilisation de l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT), complétées par d'autres outils d'évaluation des risques liés à la nature. Ces outils permettent d'identifier les zones à forte biodiversité et d'analyser leur proximité avec des zones présentant une importance écologique. Pour plus d'informations, voir la page 156.

En suivant les lignes directrices établies par la Global Cement and Concrete Association (GCCA), notre méthode garantit l'uniformité et la précision dans la gestion de la biodiversité pour chaque carrière.

Les indicateurs ci-dessous sont liés aux IRO identifiés, en particulier ceux concernant la biodiversité et les écosystèmes (impact négatif)

Niveau du Groupe (production de ciment et activités liées aux granulats)	2025	2024
Carrières en activité de grande valeur en termes de biodiversité (nombre)	12	12
Carrières en activité de grande valeur en termes de biodiversité (ha)	3 348,4	3 348,4

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

E5-1
Politiques

Le Comité exécutif du Groupe et le Chief Sustainability and Innovation Officer assument la responsabilité globale de la Politique environnementale et de l'examen des performances, tandis que le Conseil d'administration exerce la supervision. Pour plus d'informations, voir la page 149.

Notre Politique environnementale (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/) réaffirme notre engagement envers les principes de l'économie circulaire, depuis le développement de nouveaux produits jusqu'à l'application de solutions techniques avancées permettant de minimiser, réutiliser, recycler ou valoriser les matériaux et l'énergie. Cette approche contribue à préserver les ressources naturelles, à réduire les émissions de CO_2 et à garantir une gestion responsable des déchets.

Nous nous efforçons de réduire la consommation de matières premières conventionnelles et de combustibles fossiles, de diminuer la production de déchets issus de nos activités, de réutiliser nos sous-produits, de minimiser la mise en décharge et de gérer les déchets résiduels conformément à la hiérarchie de gestion des déchets. Notre objectif est d'intégrer des sous-produits d'autres industries afin d'accroître l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker, de ciment et de béton. Nous concevons également de nouveaux produits à plus faible teneur en carbone afin de répondre aux besoins évolutifs d'une construction durable.

Le co-processing des déchets dans les fours à ciment en tant que combustible alternatif constitue une solution de gestion des déchets éprouvée et hautement réglementée. L'utilisation de résidus issus des procédés de recyclage ou de déchets non recyclables dans la production de ciment est plus durable que la valorisation énergétique, l'incinération ou la mise en décharge, car elle permet une récupération intégrale de l'énergie et le recyclage des matériaux. Cette approche soutient l'économie circulaire tout en apportant des bénéfices aux unités opérationnelles et aux communautés locales.

E5-2
Actions

En cohérence avec la transition mondiale vers une économie circulaire, le Groupe TITAN a réalisé des avancées significatives dans la réduction de la mise en décharge des déchets. Le Groupe a poursuivi ses efforts pour accroître l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker, de ciment et de béton, tout en concevant et développant de nouveaux ciments bas carbone pour répondre aux besoins actuels et futurs de ses clients. En 2025, l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker et de ciment a été maintenue à un niveau quasiment identique à celui de l'année précédente (7,2 % de la consommation totale contre 7,8 % en 2024).

TITAN Recycling Execution (T-Rex), initiative de recyclage du béton, États-Unis.

Portés par notre engagement en faveur de la durabilité, nous transformons les retours de béton et les déchets de construction en matières premières valorisables, démontrant ainsi que les bâtiments et le béton peuvent être entièrement recyclés. En 2025, notre installation en Floride a étendu ses activités de recyclage pour répondre à une demande croissante, grâce à l'initiative T-Rex. Axée sur le traitement des retours provenant de nos propres centrales à béton pour les convertir en matériaux pour sous-couches et mélanges de clinker, la Floride a commencé à accepter du béton retourné par des partenaires externes. Avec une production accrue en 2025 par rapport à 2024, nous avons atteint des ventes totales d'environ 170 000 tonnes pour les deux années.

L'utilisation de déchets de construction et de démolition pour la production de granulats recyclés fait partie des activités du Groupe depuis 2024. En 2025, nos installations en Grèce ont produit plus de 82 000 tonnes de granulats recyclés, en hausse par rapport à l'année précédente. Une extension à d'autres carrières grecques est prévue pour 2026. Ces initiatives accroissent l'utilisation de matières premières secondaires, prolongent la durée de vie des produits grâce à un design circulaire et appliquent des pratiques commerciales circulaires, incluant le recyclage et la gestion de fin de vie, tout en réduisant la mise en décharge et en prévenant la production de déchets en amont et en aval.

L'engagement constant en faveur de la durabilité se reflète dans l'augmentation régulière de la réduction du béton retourné envoyé en décharge, atteignant plus de 85.0 % sur les cinq dernières années et 96,2 % en 2025. Les retours de béton ont été utilisés aussi bien dans la production de ciment que dans celle de béton comme matières premières alternatives.

Métriques et cibles

E5-3
Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Enjeux matériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Utilisation des ressources & économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	50 % de notre production sera couverte par la certification « zéro déchet en décharge ».

L'objectif relatif ci-dessus s'inscrit dans la stratégie globale de TITAN visant à améliorer sa performance environnementale en détournant presque 100 % des déchets des usines de la mise en décharge grâce à des initiatives axées sur la prévention et la gestion adéquate des déchets. La certification « Zero Waste to Landfill », attribuée par des organismes indépendants, confirme l'engagement de TITAN envers les principes de l'économie circulaire, comprenant la prévention, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières et de l'énergie. Cet objectif est étroitement lié à la Politique environnementale de TITAN, qui privilégie la réduction des impacts négatifs sur l'environnement. Les périmètres ESG établis en 2021 diffèrent des ESRS publiés ultérieurement, Adoçim ayant été inclus à 75 %, conformément aux lignes directrices sectorielles.

Cibles 2025	2025	2024	Progression par rapport aux cibles
Une part de 50 % de la production[1] couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » (%)	55,1	51,1	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Usines intégrées de clinker et de ciment

En 2025, l'usine intégrée d'Usje, en Macédoine du Nord, est devenue la première entreprise du pays à obtenir la certification « Zero Waste to Landfill ». À l'échelle du Groupe, six cimenteries intégrées détiennent désormais cette certification, toutes ayant obtenu la classification Platine en détournant presque tous les déchets des usines de la mise en décharge. Ces réalisations soulignent le leadership du Groupe en matière de durabilité industrielle et inspirent les communautés et partenaires dans le monde entier. Cette avancée a porté la part de la production de clinker couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » à 55.1% de la production totale de clinker du Groupe, dépassant l'objectif 2025 fixé à 50 %. Les déchets générés dans le cadre des opérations quotidiennes du Groupe sont collectés, stockés et éliminés par des prestataires agréés, mettant l'accent sur la réutilisation, le recyclage ou la valorisation afin de réduire la dépendance à la mise en décharge. En 2025, le pourcentage de déchets (gérés en externe) détournés des décharges a augmenté pour atteindre 94,3 %, contre 88,6 % en 2024. Parallèlement, la part totale des déchets (gérés en interne et en externe) détournés des décharges s'est établie à 73,7 %.

E5-4
Ressources entrantes

Les flux de ressources dans nos installations sont calculés à partir de mesures directes des quantités pesées de matières premières conventionnelles et alternatives. Les matières premières conventionnelles incluent le calcaire, l'argile, le schiste, le sable et la pouzzolane, tandis que les matières premières alternatives comprennent des sous-produits industriels tels que les cendres volantes, le laitier et les retours de béton.

Notre méthodologie est conforme aux normes et lignes directrices établies par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), garantissant précision et cohérence dans nos pratiques de gestion des ressources.

Les métriques ci-dessous sont liées aux IRO identifiés, notamment en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (impact négatif).

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2025	2024
Total des matériaux consommés	36 946 910	37 800 865
Total des matériaux secondaires	1 905 650	2 078 665
Utilisation totale de matériaux	5,2	5,5
Total des retours de béton (tonnes)	187 962	180 016

Déclaration relative à la durabilité

La réduction des matériaux utilisés en 2025 par rapport à 2024 reflète des mesures d'optimisation de la production, entraînant un niveau d'activité inférieur, une réduction de la consommation de matières premières et une baisse associée des émissions de CO_2. Les retours de béton sont les excédents non utilisés habituellement renvoyés à la centrale à béton après un chantier. Au lieu d'être éliminé, ce béton retourné est recyclé et réutilisé de diverses manières afin de réduire les déchets et de promouvoir la durabilité. Par exemple, le Groupe TITAN utilise les retours de béton comme matière première alternative dans la production de clinker et de béton. Cette pratique permet non seulement de préserver des ressources précieuses et non renouvelables, mais aussi de réduire les émissions directes et indirectes de CO_2 et de limiter le recours à la mise en décharge, démontrant la recyclabilité de nos produits.

En 2025, nos opérations en Grèce ont utilisé plus de 125 000 tonnes de retours de béton, de déchets de production de béton et de déchets de construction et démolition, issus de petits et grands projets des secteurs public et privé, pour la production de ciment.

Titan America accepte le béton non utilisé de ses clients, généralement renvoyé à la centrale à béton, où il est entièrement recyclé. Après durcissement et accumulation d'un volume suffisant, le matériau est concassé à une granulométrie équivalente à celle des granulats et réutilisé pour remplacer des matières premières, tout en réduisant l'envoi de déchets en décharge. De même, nos opérations en Bulgarie et en Macédoine du Nord recyclent leurs retours de béton en interne ou en externe.

Informations sociales

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise

Stratégie

ESRS 2 SBM-2

Intérêts et points de vue des parties prenantes

L'engagement avec les parties prenantes tout au long de notre chaîne de valeur est au cœur du devoir de diligence de TITAN et de son analyse de la double matérialité. Nous sollicitons activement les contributions de nos employés et autres parties prenantes afin d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités réels et potentiels. Cette approche garantit que les enjeux matériels sont correctement priorisés et que les objectifs ESG sont définis en cohérence avec les attentes des parties prenantes.

Les points de vue du personnel sont intégrés à travers des consultations avec les représentants des employés et des canaux d'engagement direct, notamment des réunions avec les comités d'entreprise et les syndicats, conformément à la législation nationale et aux politiques de TITAN. Ces interactions favorisent la transparence et la confiance en matière de conditions de travail, de santé et sécurité, ainsi que de sujets liés à la durabilité.

Notre Analyse de la Double Matérialité 2024 a incorporé les perspectives du personnel lors de l'évaluation des impacts positifs et négatifs, des risques et des opportunités dans l'ensemble de nos opérations. Les employés sont encouragés à partager leurs avis via des canaux établis, notamment des enquêtes et des consultations structurées. Les retours obtenus nourrissent l'élaboration des politiques, les initiatives de bien-être et les mesures d'atténuation.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Intérêts et points de vue des parties prenantes : SBM-2 » à la page 163

ESRS 2 SBM-3

Incidences, risques et opportunités importants et alignement stratégique

La main-d'œuvre du Groupe TITAN se compose d'employés directs et de sous-traitants participant aux opérations du Groupe. Ces catégories de travailleurs peuvent être exposées à des impacts matériels liés à la nature industrielle des activités de TITAN, à ses processus opérationnels et à ses relations commerciales, en particulier lorsque les tâches impliquent des activités critiques pour la sécurité, des interfaces opérationnelles ou des missions temporaires et spécifiques.

Impacts négatifs matériels sur la main-d'œuvre propre

Les impacts négatifs matériels identifiés concernent principalement la santé et la sécurité au travail, le respect du comportement en milieu professionnel et la protection des droits humains. TITAN traite ces enjeux à travers des politiques, procédures et systèmes de gestion applicables à l'ensemble du Groupe, incluant son Code de conduite, sa Politique Santé et Sécurité, sa Politique relative aux droits humains et sa Politique de respect au travail. Des mécanismes tels que la Politique de lanceur d'alerte et le Cadre d'engagement des parties prenantes permettent l'identification, la remontée et la résolution des incidents individuels, y compris des griefs liés à des comportements contraires à l'éthique ou à des inconduites au travail.

Opérations à risque significatif d'incidents de travail forcé ou de travail obligatoire

TITAN mène des évaluations de risques systématiques afin d'identifier et d'atténuer les risques liés au travail forcé ou obligatoire dans ses propres opérations. Les politiques et procédures du Groupe visent à garantir l'alignement avec les normes internationales reconnues en matière de droits humains et à prévenir de telles pratiques. Le cas échéant, ces risques sont traités à travers des processus de diligence raisonnable, de sensibilisation et de contrôles internes. Des informations supplémentaires figurent dans la section « Diligence raisonnable en matière de droits humains ».

Risques et opportunités importants liés à des groupes spécifiques de personnes

Les risques et opportunités matériels découlant des impacts et dépendances liés à la main-d'œuvre propre de TITAN ne sont pas uniformément répartis entre tous les travailleurs. Ils varient principalement selon le rôle, les tâches, la relation d'emploi et le niveau d'expérience, plutôt que selon la géographie ou le site.

Une exposition plus élevée aux risques de santé et sécurité concerne les travailleurs impliqués dans les activités opérationnelles, l'extraction en carrière et la production de clinker et de ciment, ainsi que les sous-traitants et travailleurs temporaires soutenant ces activités. À l'inverse, les opportunités sont associées à la promotion d'un environnement de travail sûr, inclusif et propice au développement, favorisant l'engagement des employés, le développement des compétences et la création de valeur à long terme. Ces différences sont intégrées dans les politiques, mesures préventives, formations et priorités de gestion de TITAN.

Sur les marchés de l'UE, la suppression progressive des quotas gratuits de CO_2 à partir de 2026 devrait augmenter les coûts de production et affaiblir la compétitivité des activités industrielles européennes, ce qui pourrait entraîner une réduction de la production, une perte de parts de marché et des risques pour l'emploi. Bien que le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF/CBAM) puisse atténuer la fuite de carbone pour les importations, l'absence de solution efficace pour les exportations risque de désavantager davantage les producteurs européens après 2025, avec des implications négatives pour l'activité industrielle et la stabilité de l'emploi.

Pour les impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans l'analyse de matérialité, se référer au tableau « Identification des IRO », page 116

Interaction avec la stratégie, les valeurs et les objectifs à long terme

Environnement de travail propice au développement

Les objectifs ESG de TITAN pour 2025 et au-delà reflètent son ambition stratégique de cultiver une culture inclusive offrant à chacun des opportunités égales de développement professionnel dans un environnement de travail sûr et sain. Cet objectif répond directement aux risques matériels liés à la main-d'œuvre et soutient les opportunités associées à l'engagement, à la rétention et à la productivité.

Valeurs

Les valeurs de TITAN guident la collaboration, l'innovation et la réussite partagée et sont intégrées dans l'ensemble de l'organisation. À travers des ateliers réguliers et des initiatives d'engagement, le Groupe renforce les comportements alignés avec ses valeurs, soutenant une culture de respect, de responsabilité et d'amélioration continue.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont au cœur du modèle économique et de la résilience opérationnelle de TITAN. La supervision englobe le Conseil d'administration, le Comité exécutif du Groupe et les équipes opérationnelles, soutenue par des certifications, audits, enquêtes d'incidents et un partage systématique des enseignements tirés. Cette priorité est essentielle compte tenu de la concentration des risques dans les activités critiques pour la sécurité.

Droits de l'homme

TITAN s'engage à respecter et protéger les droits humains au sein de sa propre main-d'œuvre, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme**. Les employés sont encouragés à se familiariser avec les normes internationales, et le Groupe veille au respect des droits tels que la non-discrimination, la liberté d'association, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, ainsi que la dignité humaine.

Bien-être des employés

Depuis l'introduction de son Cadre Santé et Bien-être, TITAN adopte une approche intégrée soutenant le bien-être physique, mental, financier et social. Cela contribue à atténuer les risques liés à la main-d'œuvre et à renforcer la performance et l'engagement à long terme.

Diversité, équité et inclusion

L'engagement de TITAN en faveur d'un lieu de travail diversifié et inclusif soutient à la fois la réduction des risques et la création d'opportunités. Le renouvellement de son statut de signataire des Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU renforce son engagement envers l'égalité des chances et l'égalité des genres.

Apprentissage et développement

Les initiatives de formation et de développement soutiennent la transformation stratégique en renforçant les compétences essentielles, en préparant les talents pour l'avenir et en favorisant des carrières durables. Elles renforcent la résilience de la main-d'œuvre et atténuent les risques liés à la disponibilité des compétences et à l'employabilité.

Liberté d'association

TITAN respecte la liberté d'association et la négociation collective dans l'ensemble de ses opérations. Les accords collectifs constituent un outil stratégique permettant de favoriser l'engagement, la compréhension mutuelle et une harmonisation à long terme entre les employés et le Groupe.

Ces sujets sont adéquatement couverts dans cette section par des informations quantitatives et qualitatives, notamment dans : S1-8 Couverture de la négociation collective et dialogue social, S1-9 Indicateurs de diversité, S1-13 Indicateurs de formation et développement, S1-14 Indicateurs de santé et sécurité, et S1-17 Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits humains.

Notre stratégie est communiquée dans toutes les unités opérationnelles à travers les canaux existants : formations sur les Politiques Groupe, Intranet, Journées de communication et webcasts, comme présenté à la page 22

Pour plus de détails sur l'approche de TITAN en matière d'engagement des parties prenantes et de canaux permettant de recevoir des retours, voir le tableau « Engagement des parties prenantes », page 104.

S1-1
Politiques

Le Groupe TITAN a adopté un ensemble de politiques formelles, applicables à l'ensemble du Groupe, encadrant la gestion de sa propre main-d'œuvre, incluant le Code de conduite, la Politique de santé et de sécurité au travail, la Politique relative aux droits humains, la Politique Diversité, Équité et Inclusion (DE&I), la Politique de respect au travail, ainsi que le Cadre et les Principes relatifs à l'intelligence artificielle.

Ces politiques sont approuvées au niveau du Groupe et s'appliquent à TITAN SA. ainsi qu'à toutes les entités placées sous son contrôle. Leurs principes doivent également être respectés par les sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Elles définissent les engagements du Groupe en matière de conduite éthique, de protection des droits humains, de conditions de travail sûres et saines, d'égalité des chances, de non-discrimination, de dignité et de tolérance zéro envers le harcèlement ou la violence au travail. Elles sont alignées sur les normes internationalement reconnues, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les principes de l'OCDE, et garantissent la conformité avec la législation locale applicable, en appliquant des standards internes plus stricts lorsque pertinent.

Les responsabilités et obligations liées à la mise en œuvre des politiques sont clairement définies à tous les niveaux organisationnels, soutenues par des systèmes de gestion unifiés, des mécanismes de consultation des employés et des processus d'amélioration continue. Leur mise en œuvre est renforcée par des actions de formation, de sensibilisation et des orientations pratiques, incluant des programmes d'apprentissage dédiés à la santé et à la sécurité, au comportement respectueux en milieu de travail, à l'inclusion et à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle. À travers ces politiques, TITAN vise à protéger la santé, la sécurité, le bien-être et les droits de sa main-d'œuvre, tout en favorisant une culture de confiance, de responsabilité, d'inclusion et de sécurité psychologique dans l'ensemble de ses opérations.

Voir davantage sur : https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/

S1-2
Processus d'interaction sur les incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

TITAN dialogue avec son propre personnel et les représentants des travailleurs à travers de processus structurés et récurrents intégrés aux principales étapes de prise de décision liées aux impacts concernant la main-d'œuvre. Ce dialogue permet l'identification et l'évaluation des impacts à travers des enquêtes annuelles d'engagement, des dialogues réguliers sur la sécurité et des informations continues provenant des People Analytics. Les contributions du personnel sont systématiquement intégrées dans la conception et la révision des plans d'action grâce aux retours recueillis lors des formations régulières sur les Politiques Groupe, des programmes d'amélioration et de reconversion des compétences, des évaluations de performance, des réunions publiques (townhalls), des Journées de communication, des webcasts et des enquêtes d'engagement. Ces contributions guident les décisions liées aux initiatives de bien-être, au développement des

compétences, aux actions DE&I et aux améliorations du lieu de travail. Le suivi continu et la remédiation sont assurés grâce à l'accès permanent à la plateforme de signalement EthicsPoint, aux points de contact réguliers avec les RH, aux consultations avec les travailleurs et aux réunions périodiques avec les syndicats ou représentants des employés. Ces mécanismes d'engagement et de communication fonctionnent de manière continue, périodique (mensuelle ou trimestrielle) et annuelle, garantissant la transparence, le dialogue bilatéral et l'intégration systématique des perspectives du personnel dans la planification, l'approbation, la mise en œuvre et la revue des mesures visant à traiter les impacts réels et potentiels.

La politique principale encadrant ce processus, la Politique de lanceur d'alerte du Groupe, a été révisée en 2025 et s'applique à toutes les unités opérationnelles. L'approche de TITAN en matière d'engagement des parties prenantes est définie par son Cadre de référence, qui met l'accent sur la sensibilisation et encourage les parties prenantes à communiquer leurs préoccupations en toute sécurité et transparence. Notre plateforme d'alerte EthicsPoint, gérée par un prestataire indépendant, permet la soumission confidentielle de rapports à tout moment, garantissant l'exactitude, la neutralité et la fiabilité des données collectées.

Analyse du personnel

L'analyse du personnel joue un rôle essentiel en permettant une prise de décision informée, objective et opportune dans toute l'Entreprise. En transformant les données relatives au personnel en informations exploitables, ils contribuent à renforcer l'acquisition de talents, améliorer la rétention et soutenir les décisions stratégiques en matière de talents. Ils aident également les dirigeants à comprendre la dynamique des équipes, à identifier les besoins en développement, à surveiller la santé organisationnelle et à garantir que les compétences nécessaires à la croissance future sont développées. Grâce aux People Analytics, nous créons un écosystème RH transparent et fondé sur les données, soutenant de meilleures décisions, de meilleures performances et une main-d'œuvre plus résiliente et engagée.

En 2025, nous avons poursuivi le renforcement de notre base en People Analytics en améliorant la qualité des données, leur normalisation et la convivialité du système dans notre Système de gestion des ressources humaines du Groupe (GHRMS). Nous avons également enrichi People Stories, notre tableau de bord interactif destiné aux managers, en y ajoutant des informations plus approfondies couvrant la performance, l'apprentissage et les talents afin de renforcer la responsabilité managériale et le développement des équipes. Nous avons également conçu et testé un nouvel outil People Analytics destiné à consolider des données provenant de multiples sources, à offrir une meilleure visibilité sur les tendances historiques et à fournir des informations aux managers au moment où ils en ont besoin. Ensemble, ces améliorations soutiennent une approche plus holistique et proactive de la gestion de la main-d'œuvre à l'échelle du Groupe.

S1-3

Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Plateforme EthicsPoint de dénonciation des abus

TITAN dispose déjà de systèmes visant à atténuer les risques liés à l'éthique des affaires et demeure vigilant dans la collecte d'informations concernant les plaintes relatives aux droits humains, notamment les cas de discrimination et de harcèlement au sein de sa main-d'œuvre. Nous continuons également d'enquêter sur les incidents potentiels impliquant nos employés et des tiers, signalés via la plateforme de lanceurs d'alerte du Groupe, EthicsPoint, accessible à tous les employés de nos filiales dans tous les pays.

La plateforme EthicsPoint constitue le système central de gestion des dossiers permettant de suivre l'ensemble des activités à chaque étape du cycle de vie d'un signalement, depuis sa réception initiale jusqu'à sa résolution finale et sa remédiation. Les personnes effectuant un signalement reçoivent une confirmation immédiate lors de la soumission et peuvent consulter en toute sécurité les mises à jour par un canal entièrement confidentiel et anonyme. Le travail des Comités régionaux des lanceurs d'alerte — chargés d'évaluer et d'enquêter sur les préoccupations signalées — est supervisé par le Comité de supervision des lanceurs d'alerte du Groupe, composé de cadres dirigeants du Groupe et du Président du Comité d'Audit et des Risques. Conformément à la Politique de lanceur d'alerte du Groupe, le Comité d'Audit et des Risques supervise et garantit l'efficacité du processus d'enquête et résout les éventuels conflits d'intérêts.

Chaque trimestre, le Directeur Conformité & Anti-Fraude du Groupe informe le Comité exécutif (ExCom) et le Comité d'Audit et des Risques des activités globales de signalement, y compris les indicateurs clés tels que la nature et les caractéristiques des signalements, le nombre de dossiers ouverts et les taux de confirmation. Les plans de remédiation sont également suivis via la plateforme jusqu'à leur mise en œuvre complète.

Le Système de lanceurs d'alerte repose sur les principes de confidentialité, d'anonymat et d'objectivité.

Conformément à la Politique de Signalement et à notre Cadre de Diligence Raisonnée en matière de Droits de l'Homme, TITAN applique une approche claire et structurée pour déterminer si l'entreprise a causé ou contribué à un impact négatif. TITAN considère avoir causé un impact négatif lorsque celui-ci résulte directement des actions ou omissions de l'entreprise (par exemple, des contrôles insuffisants, une mauvaise conduite d'un employé ou l'incapacité à fournir un environnement de travail sûr et respectueux). TITAN considère avoir contribué à un impact négatif lorsque ses décisions, pratiques ou lacunes en matière de supervision ont joué un rôle conjointement avec d'autres facteurs (par exemple, le comportement d'un tiers ou des défaillances au niveau local). Dans ce cas, TITAN assume une responsabilité conjointe pour arrêter, prévenir et atténuer l'impact, conformément aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En 2025, sur les dix incidents signalés ou enregistrés via la plateforme EthicsPoint dans le domaine des personnes, de la diversité et du respect au travail, neuf concernaient des cas de discrimination ou de harcèlement. Parmi les cas dont l'enquête est terminée, cinq n'ont pas été confirmés et un a été confirmé. Un plan d'action de remédiation a été mis en œuvre afin de renforcer les contrôles lorsque nécessaire, notamment par des sessions de formation spécialisées. Notre approche en matière d'évaluation des droits humains au niveau local pour chaque unité opérationnelle s'appuie sur le cadre de diligence raisonnable de TITAN en matière de droits humains, fondé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

Culture et interaction avec les employés

Chez TITAN, nous reconnaissons qu'une culture solide constitue le fondement d'une performance durable et que la réussite à long terme est stimulée par l'engagement et la contribution de nos équipes. En 2025, nous avons approfondi et intégré les actions engagées à la suite

de l'Enquête d'Engagement des Employés menée en 2024 à l'échelle du Groupe.

L'un des principaux facteurs qui façonnent l'expérience des employés est le comportement des dirigeants, faisant de l'engagement et du développement du leadership une priorité stratégique pour nous. Au niveau du Groupe, le Sommet du Leadership de TITAN, d'une durée de trois jours, a réuni plus de 250 cadres supérieurs et contributeurs afin de favoriser les liens et l'alignement stratégique. Des programmes de développement du leadership ont été déployés à tous les niveaux managériaux, renforçant les compétences en gestion des équipes, la confiance en matière de leadership et l'autonomisation.

TITAN Leadership Summit: TITAN Forward.

L'engagement progresse lorsque le leadership est visible et ouvert au dialogue. Des séances virtuelles informelles entre le Président du Comité Exécutif du Groupe et des leaders en début de carrière ont encouragé une écoute inclusive et l'échange de points de vue. Les Webcasts Leadership, les Journées de Communication et les réunions Town Hall ont apporté clarté et alignement ; les Webcasts TITAN Europe ont rassemblé plus de 450 participants, dynamisant les équipes et reconnaissant les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie TITAN Forward.

La croissance et la mobilité professionnelle sont demeurées des moteurs essentiels de l'engagement. Conscients que différents segments de talents sont motivés par des besoins et des aspirations de développement variés, nous avons poursuivi l'adaptation de nos initiatives en conséquence. Au niveau du Groupe, Xpand, notre cadre interne de mobilité des talents, a soutenu des missions internationales à visée développementale. Le PIVOT - un programme de développement de carrière destiné aux contributeurs individuels - a accompagné les contributeurs individuels en développant des capacités de leadership en dehors des rôles managériaux. Parallèlement, HowzLearning, le nouveau hub d'apprentissage de TITAN rassemblant tout ce dont nos équipes ont besoin pour apprendre et progresser en un seul endroit, a permis aux employés de façonner leur propre parcours de développement.

L'innovation stimule l'engagement en donnant aux employés une voix et un sentiment d'appropriation dans la construction de l'avenir de l'organisation ; le Challenge d'Idéation mené à l'échelle du Groupe a été organisé pour la deuxième année consécutive, offrant un espace permettant aux employés de contribuer activement à des idées et des solutions. S'appuyant sur la dynamique de son premier cycle, l'initiative a généré depuis son lancement plus de 350 idées et mobilisé plus de 10 % de notre personnel à travers la génération d'idées, leur examen et les votes. Des initiatives locales similaires ont inclus l'Innovation Lab en Bulgarie et Prostheto Aksia en Grèce.

S1-4

Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants en lien avec les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

En 2025, TITAN a mis en œuvre des plans d'action pour chaque enjeu matériel lié à la main-d'œuvre propre, chacun doté de responsables clairement identifiés, d'une gouvernance établie et de ressources dédiées. Les plans d'action Santé & Sécurité étaient dirigés par le Directeur H&S du Groupe et les responsables H&S régionaux, et portaient notamment sur la gestion des risques critiques, les contrôles liés à la gestion des sous-traitants, les technologies numériques de sécurité ainsi que l'Évaluation de la maturité en matière de sécurité. Leur mise en œuvre a été soutenue par des équipes H&S dédiées, des investissements en capital, le Safety Support Squad (SSS) et des heures de formation obligatoires. Les plans d'action Bien-être, supervisés par les Directeurs RH de chaque pays, ont été soutenus par les capacités RH locales, le programme EAP et des budgets dédiés au bien-être mental, physique et social. Les plans d'action DE&I, pilotés par le Conseil DE&I du Groupe, se sont concentrés sur l'égalité de genre, le leadership inclusif et la représentation, appuyés par les équipes DE&I, des tableaux de bord de données et des ressources de formation. Les plans d'action Apprentissage & Développement, portés par le département L&D du Groupe, ont été soutenus par le hub mondial HowzLearning, les Skills Incubators, des plateformes numériques et des budgets L&D dédiés.

TITAN applique un processus décisionnel structuré pour sélectionner les actions en réponse aux impacts sur la main-d'œuvre, utilisant des critères tels que la gravité, la probabilité, l'ampleur et l'irréparabilité. Les propositions sont évaluées par la fonction concernée et éclairées par les retours des employés, les audits, les enquêtes d'incident et les mécanismes de réclamation.

Des garanties intégrées aux pratiques RH, H&S, d'approvisionnement et de gestion des données assurent que les propres pratiques de TITAN ne génèrent ni ne contribuent à des impacts négatifs. Lorsque des tensions apparaissent entre la prévention des impacts et les pressions opérationnelles, les sujets sont remontés aux équipes RH Groupe, H&S Groupe ou Compliance pour garantir que les risques liés aux personnes priment.

Les ressources allouées à chaque enjeu matériel comprennent des effectifs dédiés, des budgets fonctionnels, des allocations de temps définies, une expertise externe, des systèmes numériques et des structures formelles de responsabilisation aux niveaux Groupe, régional et des Business Units, permettant une gestion et un suivi cohérents des impacts.

Santé et sécurité

TITAN reste engagé à poursuivre l'amélioration des conditions de santé et de sécurité sur l'ensemble de ses sites. Notre approche met l'accent sur des responsabilités clairement définies, une collaboration ouverte avec les employés, les sous-traitants et les tiers, ainsi qu'un suivi systématique permettant d'identifier et de gérer les risques. Les enquêtes d'incidents et le partage des enseignements contribuent à renforcer les efforts de prévention. Des arrêts sécurité à l'échelle du Groupe sont organisés lorsque nécessaire afin de renforcer l'attention portée aux risques critiques.

En 2025, TITAN a mis en œuvre un programme d'actions Santé & Sécurité à l'échelle du Groupe afin de traiter les risques professionnels

matériels identifiés au travers de ses processus d'évaluation et de soutenir l'amélioration continue à court, moyen et long terme.

Les principales actions comprenaient le renforcement de la gestion des risques critiques, avec des pratiques améliorées de gestion des sous-traitants, ainsi que la réalisation d'arrêts sécurité dans l'ensemble des sites et bureaux pour renforcer la sensibilisation aux risques et l'engagement des employés.

Le Groupe a également fait progresser les solutions numériques de sécurité, en déployant des outils de détection des dangers basés sur l'IA et des dispositifs de sécurité intelligents dans certains sites aux États-Unis (notamment la cimenterie de Pennsuco, la carrière et les unités de béton prêt à l'emploi), ainsi qu'en Grèce et en Égypte. Des systèmes automatisés « Lock-out, Tag-out, Try-out » (LOTOTO) ont été introduits à la cimenterie de Roanoke (États-Unis) et dans des installations en Égypte afin de renforcer les contrôles préventifs et d'offrir des alertes rapides en cas de conditions dangereuses.

Des améliorations ciblées en matière d'ingénierie et d'infrastructures ont été mises en œuvre pour atténuer les risques critiques, notamment des mesures renforcées de protection contre les incendies à la cimenterie de Kosjerić (Serbie), des systèmes de gestion des accès à la cimenterie de Zlatna Panega (Bulgarie) pour isoler les zones dangereuses autour du four, ainsi que des contrôles améliorés de gestion du trafic à la cimenterie d'Antea (Albanie).

Enfin, TITAN a déployé l'outil d'Évaluation de la maturité en matière de sécurité dans l'ensemble de ses opérations afin de soutenir une évaluation cohérente, la priorisation des actions et le suivi de la performance en matière de sécurité.

Ces actions soutiennent une réduction durable des risques et une amélioration continue de la performance en matière de sécurité dans toutes les opérations.

En 2025, l'outil d'Évaluation de la Maturité en matière de Sécurité du Groupe a été introduit pour la première fois afin d'aider chaque Business Unit à élaborer ses stratégies d'amélioration de la sécurité. Des sessions de formation ont été dispensées dans toutes les Régions. Chaque cimenterie a réalisé sa première auto-évaluation annuelle, mesurant les progrès dans des domaines tels que l'engagement du leadership, la participation des employés, la gestion des risques, la sécurité opérationnelle et la résilience. Certaines évaluations ont été vérifiées au niveau régional. La mise en œuvre complète est prévue pour débuter en 2026.

Tout au long de l'année 2025, TITAN a élargi l'utilisation des technologies numériques et lancé des programmes ciblés visant à renforcer les contrôles préventifs. Des caméras dotées d'intelligence artificielle, testées sur plusieurs sites, ont montré un potentiel prometteur pour améliorer l'identification des dangers et permettre une intervention rapide en détectant les comportements et situations à risque. Aux États-Unis, des progrès ont été réalisés dans l'automatisation des procédures « Lock-out, Tag-out, Try-out » (LOTOTO), et l'intelligence artificielle a été intégrée dans la gestion des équipements lourds et des opérations de camions prêt-à-l'emploi. En Égypte, l'entreprise a poursuivi le développement de caméras intelligentes de santé et sécurité, d'un système LOTOTO innovant et d'un dispositif de suivi individuel, le tout soutenu par des initiatives élargies de transformation numérique menées par l'équipe récemment créée du Safety Support Squad (SSS).

En Europe, la transition vers la plateforme numérique H&S Evotix a été finalisée en Grèce, les dossiers médicaux des employés ont été numérisés et un projet de formation à la sécurité en réalité virtuelle a progressé vers une phase pilote prévue début 2026. La région SEE a mis en œuvre d'importantes améliorations en matière d'infrastructures de sécurité, notamment le renforcement des contrôles de risque d'incendie en Serbie, des systèmes de gestion des accès en Bulgarie et des contrôles de gestion du trafic en Albanie.

Le renforcement des capacités en matière de sécurité demeure une priorité centrale dans l'ensemble des Régions. En 2025, les employés ont suivi en moyenne 12,5 heures de formation en santé et sécurité. En Europe, la formation SENTIS Leading Positive Safety a été déployée afin de fournir aux participants un cadre psychologique pour mieux comprendre les comportements humains et évaluer la manière la plus appropriée de promouvoir une culture de sécurité positive sur le lieu de travail, tandis que la Grèce a mis en œuvre une campagne sur la sécurité des comportements de conduite dans le cadre de sa stratégie régionale. En Europe du Sud-Est (SEE), le développement de compétences pratiques et l'attention portée aux risques critiques ont été renforcés grâce à des initiatives locales telles que les Programmes safety champion et Driver ambassador. Aux États-Unis, les actions de formation ont porté sur la conduite sécurisée, la sécurité électrique et la sécurité des procédés, complétées par une campagne de sensibilisation et de concentration ainsi que par des Safety Skills Competitions régionales. Vingt-deux employés ont été récompensés par des Safety Champions Awards pour leurs initiatives exemplaires en matière de sécurité. En Égypte, un nouveau programme d'intégration pour les nouveaux employés a été lancé afin de combler les écarts de compétences dans des rôles essentiels, soutenu par l'introduction du nouvel indicateur Average Individual Safety Score (AISS). En Europe, en Égypte et en Turquie, chaque cimenterie et plus de 86 % des installations de béton prêt-à-l'emploi et de granulats ont obtenu la certification ISO 45001. Nos opérations aux États-Unis respectent toutes les normes réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail. La carrière de Pennsuco a reçu le prix Sentinels of Safety 2024 de la National Mining Association (NMA) dans la catégorie Large Quarry Group, marquant sa onzième récompense au total et sa cinquième consécutive (2020–2024).

Initiatives en faveur du bien-être

Chez TITAN, prendre soin de nos collaborateurs est une valeur fondamentale et un moteur essentiel de performance durable et élevée. Guidés par notre Cadre de Santé et de Bien-être, qui couvre les dimensions physique, mentale, sociale et financière, nous adoptons une approche intégrée pour soutenir nos équipes et créer les conditions favorables à leur performance, leur développement et leur épanouissement. En 2025, toutes les Business Units ont activement contribué aux efforts de bien-être, mettant en œuvre au total 382 initiatives couvrant les quatre dimensions du cadre.

TITAN Serbia a accueilli ses employés et leurs familles lors de l'initiative Heart Open Day, renforçant ainsi le lien communautaire et la cohésion en Serbie.

Déclaration relative à la durabilité

À l'échelle du Groupe, le TITAN Employee Assistance Program (EAP) est resté accessible à tous les employés et à leurs familles, offrant un accompagnement psychologique, un soutien en situation de crise et des ressources pour équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. Le bien-être mental est demeuré une priorité forte, reflétant notre engagement en faveur de la sécurité psychologique et du dialogue ouvert. À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, la campagne de cette année a mis en avant l'importance de s'exprimer librement et de se soutenir mutuellement, sous le message : « We share openly. We care deeply. ». Tout au long de l'année, des campagnes de sensibilisation, des formations et des webinaires sur la santé mentale ont mobilisé plus de 550 employés, dans des pays tels que la Macédoine du Nord, l'Albanie, la Grèce et les États-Unis, leur fournissant des outils pratiques pour évoluer dans un environnement de plus en plus exigeant et en constante mutation.

Le bien-être physique a été soutenu par des initiatives ciblées, adaptées aux besoins locaux. En Europe du Sud-Est et en Égypte, les Business Units ont organisé des séminaires de premiers secours, des ateliers santé-sécurité, des campagnes de sensibilisation, et ont participé à des événements et tournois sportifs locaux, renforçant la prévention et les modes de vie actifs. En Grèce et au Centre Corporate du Groupe, les initiatives comprenaient des webinaires sur le soutien parental, la gestion du stress et la résilience psychologique, ainsi que l'élargissement des possibilités de remise en forme, des consultations nutritionnelles sur site et des sessions de massage en entreprise visant à réduire le stress et les troubles musculo-squelettiques.

Courir ensemble : l'équipe du marathon TITAN Usje a illustré l'esprit d'équipe et le bien-être en Macédoine du Nord.

Titan America a soutenu environ 1 800 employés grâce à une approche holistique du bien-être combinant un accompagnement en santé personnalisé et en groupe sur les dimensions mentale, physique, émotionnelle et sociale ; des examens de santé gratuits sur site pour promouvoir la prévention et le dépistage précoce ; ainsi qu'un accompagnement numérique personnalisé en matière de bien-être, disponible 24 h/24 et 7 j/7. Le programme Omada Health a poursuivi son soutien à la prévention et à la gestion des maladies chroniques.

Rassembler les personnes à travers des moments et des expériences partagés a a été une priorité essentielle dans toute l'Entreprise. En Europe du Sud-Est, les Journées de Communication, les activités de team-building et les rassemblements locaux ont favorisé l'alignement autour des priorités communes, tandis que des initiatives centrées sur les familles — telles que le Family Day en Macédoine du Nord, réunissant plus de 300 participants, ainsi que des événements pour enfants en Albanie et en Serbie rassemblant plus de 160 participants — ont contribué à renforcer les liens au-delà du cadre de travail quotidien.

Dessiner l'avenir ensemble : Family Day chez TITAN Usje, Macédoine du Nord.

Lieu de travail divers et inclusif

Chez TITAN, la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DE&I) sont au cœur du lieu de travail que nous cultivons : fondé sur le respect, l'équité et l'égalité des chances, et nourri par la conviction que des perspectives diverses renforcent la collaboration, enrichissent la prise de décision et soutiennent une performance durable.

Nous avons déjà atteint notre objectif ESG 2025 qui consistait à assurer qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'administration soient des femmes, un jalon atteint dès 2022. Notre priorité reste de renforcer la représentation du sexe sous-représenté dans les postes de direction, les viviers de talents et les nouvelles embauches. En 2025, la représentation au sein du management a atteint 21,5 %, contre 16,5 % en 2020, tandis que la participation à notre vivier de talents à haut potentiel est montée à 31,6 %, contre 13,0 % en 2020.

En tant que signataires des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEPs) depuis 2023, nous restons engagés à promouvoir l'égalité de genre et à soutenir les femmes sur le lieu de travail.

« Grâce à notre agenda en matière de Diversité, d'Équité et d'Inclusion, nous transformons notre engagement en progrès mesurables en renforçant la représentation des genres au sein du leadership, en élargissant nos viviers de talents diversifiés et en autonomisant les équipes par des initiatives locales qui favorisent l'inclusion et une performance durable. »

Ellie Argyrou
Directrice Groupe des Talents

Notre Conseil DE&I, créé en 2022, continue de guider l'agenda DE&I du Groupe et de garantir son alignement avec les priorités opérationnelles. Cette année, nous avons maintenu notre attention sur un reporting et un suivi cohérents en matière de DE&I, tout en établissant les bases de tableaux de bord renforcés et fondés sur les données afin d'éclairer la prise de décision.

Les Business Units du Groupe ont mis en œuvre des initiatives adaptées aux besoins et priorités spécifiques de leurs équipes locales. En Égypte, des actions ciblées ont contribué à une hausse notable de 36 % du nombre de femmes dans les opérations, ainsi qu'à des progrès

en matière de représentation au leadership, les femmes représentant désormais 10 % des postes de senior management, contre aucune représentation en 2024.

En Serbie, le programme GENFusion a abordé la diversité générationnelle en favorisant la collaboration entre plusieurs générations travaillant côte à côte. Le programme a donné lieu à trois initiatives complémentaires : Mutual Mentoring, facilitant un échange de connaissances bilatéral au moyen d'ateliers structurés ; Buddy Fusion, jumelant des collègues de différentes générations pour partager des expériences et perspectives dans un cadre informel ; et les Ateliers d'Empathie Intergénérationnelle, visant à sensibiliser aux différences générationnelles et à renforcer la collaboration inter-âges.

Chez TITAN SHARRCEM cimenterie, 94 % des employées ont participé à un programme 83 % des femmes axé sur la présence exécutive, la prise de parole en public et le leadership avec intelligence émotionnelle, renforçant la confiance et la résilience émotionnelle.

En Grèce, la Journée internationale des droits des femmes a été célébrée à travers des rencontres organisées au niveau des cimenteries de Kamari et Thessalonique, réunissant les employées et les équipes dirigeantes pour des échanges enrichissants et une reconnaissance des contributions des femmes à tous les rôles et niveaux.

Ces efforts collectifs reflètent l'engagement continu de TITAN à favoriser l'inclusion et la participation au sein de nos lieux de travail grâce à des actions continues et significatives.

HowzLearning: Démocratiser l'apprentissage au sein de TITAN

En 2025, TITAN a lancé HowzLearning, un hub d'apprentissage global conçu pour démocratiser l'accès à la formation et intégrer le développement dans le travail quotidien à travers tout le Groupe. HowzLearning constitue un point d'entrée unique et facile vers l'apprentissage, offrant aux employés une visibilité sur l'ensemble des opportunités disponibles.

Tableau numérique d'information pour les employés à la cimenterie d'Usje, Macédoine du Nord.

La philosophie derrière HowzLearning

L'ambition de HowzLearning dépasse celle d'une simple plateforme de formation : il s'agit d'un levier destiné à ancrer une culture d'apprentissage continu chez TITAN. En posant la question « HowzLearning? », chacun est invité à partager ses expériences, réfléchir à ce qu'il apprend et établir un lien avec son travail quotidien. Ainsi, HowzLearning agit comme un mécanisme de dialogue, aidant les équipes à créer un langage commun dans une industrie en constante évolution.

Grâce à HowzLearning, les employés du Groupe peuvent visualiser toutes les initiatives, programmes et expériences d'apprentissage en cours à tout moment. Même lorsqu'une activité n'est pas directement liée à leur fonction, les employés peuvent suivre ce que les autres apprennent, comprendre dans quelles compétences les équipes investissent, et découvrir les enseignements partagés par les participants. L'apprentissage devient ainsi un espace commun, ouvert à l'inspiration, à la participation et au choix.

À mesure que la stratégie de TITAN évolue, les besoins en matière d'apprentissage évoluent rapidement et de nouveaux sujets émergent continuellement. HowzLearning répond à ce défi grâce aux Skills Incubators : des espaces d'apprentissage dynamiques qui évoluent avec l'organisation. Plutôt que de proposer un contenu figé, les Skills Incubators sont continuellement actualisés, façonnés par les priorités émergentes, les besoins opérationnels et les intérêts des employés. Ils couvrent notamment

- Safety & Ethics, l'apprentissage inclut le programme de Safety Leadership pour les managers en Europe, ainsi que des modules ciblés sur l'alerte professionnelle (whistleblowing) et le respect sur le lieu de travail.
- Customer Experience, Evergreen in Action soutient les sales managers et sales representatives en Europe et depuis en Méditerranée Orientale, renforçant les compétences centrées client en cohérence avec les priorités commerciales.
- Industrials , l'apprentissage soutient la montée en compétences dans tous les rôles industriels et aborde des compétences émergentes telles que la décarbonation, notamment à travers le documentaire CCS IFESTOS.
- Digital Dexterity : l'apprentissage est enrichi par PODD, l'outil de perfectionnement numérique de TITAN, qui aide les employés à identifier leurs forces et axes de développement en matière de compétences digitales et propose des recommandations de formation personnalisées.

Impact de l'apprentissage et axes de concentration

Depuis 2023, l'activité d'apprentissage chez TITAN suit une trajectoire clairement ascendante, reflétant l'élargissement des rôles, des compétences et des expertises nécessaires pour soutenir la croissance et la transformation. Depuis 2024, l'activité globale d'apprentissage et la base d'apprenants actifs ont augmenté, parallèlement à une hausse notable de la profondeur d'apprentissage.

En 2025, les employés ont complété 25 heures d'apprentissage en moyenne par personne, confirmant l'installation durable de l'apprentissage au cœur de notre façon d'avancer. L'activité d'apprentissage se concentre fortement sur des domaines critiques — l'Industrie, le digital et le commercial — reflétant une orientation délibérée vers des apprentissages soutenant directement l'exécution de la stratégie et l'atteinte des objectifs de performance. Bien que les données consolidées de l'année soient encore en cours de finalisation, la tendance globale indique un accent croissant sur les domaines de compétences ayant l'impact opérationnel le plus élevé par rapport aux années précédentes.

Enfin, la Santé & Sécurité est demeurée une priorité non négociable en 2025, avec une volonté claire de maintenir l'élan et de renforcer en continu les comportements sécuritaires sur le terrain.

Renforcer la Digital Dexterity grâce à PODD

En 2025, PODD (Point of Digital Dexterity) a touché plus de 2 500 employés, offrant un accès à la montée en compétences digitales dans les langues locales à travers le Groupe. De manière notable, notre investissement dans les compétences digitales s'est accéléré de façon significative, avec une augmentation de 153 % des heures de formation. Cette forte progression reflète notre engagement à développer la dextérité digitale à grande échelle et à doter notre personnel des compétences nécessaires pour évoluer dans une organisation plus numérique et axée sur les données.

PODD fournit une vision claire des niveaux de la digital dexterity dans cinq domaines clés, permettant des actions ciblées par les Business Units et les équipes RH. Au-delà des recommandations personnalisées, PODD joue un rôle essentiel dans le soutien de l'employabilité et de l'inclusion, en veillant à ce que la montée en compétences digitales soit accessible non seulement aux rôles de bureau, mais aussi aux équipes de terrain.

Pour toucher les populations moins exposées au digital, PODD est complété par un parcours préparatoire axé sur les compétences numériques essentielles du quotidien, renforçant l'engagement de TITAN en faveur d'un développement inclusif et de carrières prêtes pour l'avenir.

Leadership development: Construire les capacités avec intention

Le développement du leadership demeure une priorité stratégique pour TITAN, car les leaders jouent un rôle essentiel dans la traduction de la stratégie en performance, la construction de la culture et la pérennisation des résultats.

En 2025, TITAN a poursuivi son investissement intentionnel dans des programmes structurés de développement du leadership, conçus pour accompagner les leaders à différents moments de leur parcours professionnel et dans divers contextes de leadership. Ces programmes clarifient les attentes, renforcent les capacités essentielles et garantissent une expérience de leadership cohérente à l'échelle du Groupe. TITAN a constaté une augmentation de 17 % des heures de développement en leadership et de 16 % du nombre d'apprenants uniques, ce qui témoigne d'un investissement soutenu et d'une participation élargie au sein des populations de leadership.

Ces indicateurs reflètent à la fois l'ampleur et l'impact des efforts, démontrant que le développement du leadership chez TITAN est étroitement lié à la progression des talents et au renforcement des capacités.

Un portefeuille structuré selon les niveaux de leadership

Le portefeuille de développement du leadership de TITAN est intentionnellement structuré pour répondre aux besoins des leaders à différents moments de leur parcours.

- Rising Leaders continue de soutenir les first-time managers en Europe et en Méditerranée Orientale, en facilitant la transition vers le management d'équipes et le développement des compétences essentielles en gestion et leadership
- SWIFT s'adresse aux senior people managers avec un parcours blended renforçant l'efficacité du leadership, la capacité d'exécution et la performance des équipes dans des environnements complexes..
- Dans TITAN America, BUILD soutient les Frontline Supervisors en consolidant l'état d'esprit de leader, la responsabilisation et la gestion au quotidien des équipes dans des contextes opérationnels
- WE COACH, le programme phare Leader-as-Coach de TITAN, se poursuit pour le Group Leadership Team en Europe et en Méditerranée Orientale. Il a mobilisé 90 leaders seniors, ancrant des comportements de coaching favorisant l'autonomisation, l'engagement et une performance durable.

Élargir le développement du leadership aux senior individual contributors

Programme de développement du leadership PIVOT.

En 2025, TITAN a élargi son approche du développement du leadership avec le lancement de PIVOT, un nouveau programme destiné aux Senior Individual Contributors en Europe et en Méditerranée orientale.

PIVOT reconnaît l'influence déterminante des experts et spécialistes seniors, qui exercent leur leadership par l'impact plutôt que par l'autorité formelle. Le programme accompagne les participants dans leur capacité à faire évoluer les priorités et à diriger avec intention, en mettant particulièrement l'accent sur : la collaboration globale, l'agilité et l'adaptabilité, la pensée critique, la communication à impact, et davantage.

PIVOT renforce les capacités de leadership au-delà des rôles managériaux traditionnels et soutient une vision plus large et plus inclusive du leadership chez TITAN.

Ampleur et impact

Aujourd'hui, plus de 250 employés, de tous pays, rôles et niveaux de leadership confondus, participent activement aux programmes de développement du leadership. Plus précisément, les heures d'apprentissage consacrées au leadership et au management ont augmenté de 17 % par rapport à 2024. Cette participation croissante reflète l'engagement de TITAN à développer les capacités de leadership de manière systématique.

Ensemble, ces programmes garantissent que le leadership au sein de TITAN est développé de manière intentionnelle, appliqué de façon cohérente et constamment renouvelé, soutenant à la fois les besoins opérationnels immédiats et les ambitions stratégiques de long terme.

Favoriser une culture d'innovation et de créativité

Les équipes finalistes du deuxième Ideation Challenge de TITAN ont accédé à des démonstrations à l'échelle pilote, présentant des solutions de rupture telles que l'impression 3D par drones, de nouveaux blocs de construction sans CO_2 et des adaptations de la technologie du béton à ultra-haute performance pour de nouvelles applications.

Parallèlement, deux demandes de brevet ont été déposées aux États-Unis, marquant une étape significative vers la commercialisation. Soutenus par l'ensemble de l'écosystème TITAN, les finalistes de l'Ideation Challenge constituent un exemple unique de l'esprit et de la créativité de TITAN, offrant une source d'inspiration à nos équipes à travers le monde.

Métriques et cibles

S1-5

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Enjeux matériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Santé et sécurité	Temps de travail	
	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Nous mettrons en place des initiatives visant à aborder les dimensions physiques, mentales, sociales et financières du bien-être pour nos employés, dans tous les pays et pour tous les employés
	Santé et sécurité (propres opérations et chaîne de valeur)	Nous visons le zéro accident mortel et une performance en matière de LTIFR des employés qui nous place de manière constante parmi les trois meilleurs de notre groupe de pairs
Éthique des affaires	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	
	Sécurité de l'emploi	
Formation et développement des compétences	Formation et développement des compétences	Nous offrirons des opportunités de développement des compétences et de reconversion à 100 % de nos employés, en particulier dans des domaines vitaux pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la digitalisation et la décarbonation
Diversité	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	
	Diversité	Nous nous engageons à ce que 1/3 de nos membres du Conseil d'administration soient des femmes Nous assurerons la promotion de l'égalité des opportunités et l'inclusion, et nous augmenterons de 20 % la participation des femmes dans les rôles de direction, les viviers de talents et les nouvelles recrues

Les objectifs ESG du Groupe TITAN pour 2025 reposent sur une évaluation approfondie de l'importance, intégrant une large consultation des employés à travers toute l'organisation. En impliquant activement ses collaborateurs dans ce processus, le Groupe s'assure que ses objectifs sont non seulement alignés sur les priorités stratégiques de l'entreprise, mais également éclairés par les perspectives, attentes et expériences vécues de son personnel. Cette approche inclusive renforce la pertinence et la crédibilité des objectifs, soutenant un engagement collectif en faveur d'un progrès durable.

Tous les objectifs établis pour cette période sont absolus et directement liés à deux piliers politiques essentiels : la santé et la sécurité au travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I). Ces domaines d'action reflètent la volonté de TITAN de promouvoir un environnement de travail sûr, respectueux et équitable.

L'ensemble des objectifs s'applique à tous les employés de l'entreprise. L'année de référence est 2020, et les progrès sont évalués par rapport aux données de cette année-là, couvrant notamment des indicateurs tels que le LTIFR, la diversité de genre, l'engagement au sein du vivier de talents et les recrutements. Le suivi des résultats est assuré via les plateformes de données du Groupe, telles que le HR Information System (HRIS), le Learning Management System (LMS) et les solutions de suivi Santé & Sécurité, soutenus par des mécanismes internes de contrôle validés. Le Group HR, le Group Health & Safety et le Sustainability Committee réalisent des revues trimestrielles des progrès, tandis que l'Executive Committee et le Board CSR Committee assurent une supervision complète. Chaque objectif est rattaché à des initiatives transversales du Groupe, incluant les programmes de bien-être, de leadership et de diversité, l'éducation à la sécurité, le développement des compétences numériques, ainsi que les formations liées à la décarbonation, tous évalués quant à leur contribution à l'atteinte des objectifs.

Déclaration relative à la durabilité

Cibles 2025 et au-delà		2025	2024	Progression par rapport aux cibles
Zéro accident mortel		2	0	Non atteint
LTIFR (employés) parmi les trois meilleures du groupe de référence[1]		0,41	0,33	●
Initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, sociale et financière du bien-être de nos employés		382	368	●
1/3 de représentation féminine au CA		1/3	1/3	●
Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion ; augmenter de 20 % la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements	% de femmes dans l'encadrement	+30,3 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 21,5 %)	+28,4 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 21,2 %)	●
	% de femmes dans les viviers de talents	+143,1 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 31,6 %)	+107,7 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 27,0 %)	●
	% de femmes dans les nouveaux recrutements	+24,9 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 16,7 %)	+16,0 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 15,5 %)	●
100 % des employés ont accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion, notamment dans des domaines essentiels pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la numérisation et la décarbonation		100 % (79 429 heures de formation)	100 % (84 713 heures de formation)	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Définition du groupe de pairs : Cemex, Holcim, Argos, Heidelberg Materials, CRH, Cementir, Vicat, Buzzi. Comparaison fondée sur les dernières informations disponibles. LTIFR : Taux de fréquence des accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

Métriques relative au personnel de l'entreprise

S1-6

Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Niveau du Groupe	Nombre de salariés (effectifs)	
Sexe	2025	2024
Féminin	873	857
Masculin	4 924	5 192
Autres	—	—
Non déclaré	—	—
Total salariés	5 797	6 049

Note : Nous calculons le nombre de salariés en tant qu'effectif à la fin de la période de reporting (le 31 décembre).

Niveau du Groupe	Nombre de salariés (effectifs)	
Pays	2025	2024
Albanie	191	196
Bulgarie	254	241
Égypte	555	511
Grèce	1 464	1 368
Kosovo	231	235
Macédoine du Nord	249	247
Serbie	206	197
Turquie	55	297
États-Unis	2 564	2 730

Note : Les éléments ci-dessus se réfèrent aux pays comptant plus de 50 salariés.

Niveau du Groupe	Féminin		Masculin	
Nombre de salariés (effectifs)	2025	2024	2025	2024
Nombre de salariés	844	835	4 848	5 310
Nombre de salariés	29	22	76	62
Nombre de salariés au	—	—	—	—

Niveau du Groupe	2025	2024
Nombre total de salariés qui ont quitté	1 057	1 028
Taux de rotation des salariés	18,2	17,0

Nous calculons le taux de rotation du personnel comme le pourcentage du nombre total de salariés ayant quitté l'entreprise pour quelque raison que ce soit pendant la période de reporting, par rapport au nombre total de salariés à la fin de la période de reporting.

La variation de l'effectif total en fin d'année 2025 par rapport à celui de 2024 s'explique par la cession d'une participation de 75 % dans Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., finalisée en mai 2025.L'effectif présenté ici correspond au nombre d'employés inscrits sur la liste de paie au 31 décembre, en totale cohérence avec le chiffre communiqué dans les états financiers. Il est important de noter que les états financiers incluent également un effectif calculé selon une méthodologie différente, telle que présentée dans la Note 10 : Charges liées aux avantages du personnel, laquelle reflète les coûts moyens liés aux employés plutôt que l'effectif de fin d'année.

S1-7
Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Nous avons omis ce point de données spécifique et les informations correspondantes conformément à l'ERS 1, « 10.4 Dispositions transitoires : Liste des exigences en matière de publication d'informations introduites par étapes » et de la liste correspondante à l'Annexe C..

S1-8
Couverture des négociations collectives et dialogue social

Niveau du Groupe	Couverture des négociations collectives				Dialogue social			
	Salariés				Représentation sur le lieu de travail			
	2025		2024		2025		2024	
Taux de couverture	Grèce	Bulgarie	Grèce	Bulgarie	Grèce	Bulgarie	Grèce	Bulgarie
0–19%								
20–39%	22,3	36,2	23,9	35,7	32,3	35,8	36,9	35,7
40–59%								
60–79%								
80–100%								

Note : Les éléments ci-dessus se réfèrent aux pays comptant au moins 50 salariés.

Les conventions collectives sont négociées au niveau de l'entreprise ou du secteur entre la direction et les représentants des employés reconnus, et couvrent des conditions d'emploi essentielles qui influencent la rémunération équitable, le bien-être des employés et une productivité durable.

Dans un contexte d'évolution des réglementations européennes du travail et d'attentes accrues en matière de transparence et de dialogue social structuré, notre cadre de négociation collective demeure central pour des pratiques d'emploi responsables. Les conventions portent généralement sur les salaires, les avantages sociaux, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, le développement des compétences et l'égalité de traitement. Grâce à un engagement constructif, nous visons à concilier protection des employés, résilience de l'entreprise et compétitivité.

Nous suivons la proportion d'employés syndiqués, couverts par des conventions collectives ou participant à des mécanismes formels de dialogue social. Les données sont collectées directement auprès des Business Units via des processus internes standardisés et consolidées au moyen de notre système GHRMS. La méthodologie appliquée est cohérente avec les obligations de divulgation au titre du S1-6, assurant l'alignement avec les exigences des ESRS, la transparence et la comparabilité d'une année sur l'autre. Les données reflètent la situation des employés durant la période de reporting et soutiennent une information vérifiable prête pour audit.

En Grèce, les employés peuvent rejoindre des syndicats au niveau de l'entreprise, représentés au niveau sectoriel par la Fédération des Travailleurs du Ciment Hellénique. Cette fédération négocie des conventions collectives avec l'Association Hellénique de l'Industrie du Ciment, couvrant la rémunération et les conditions d'emploi. Elle est affiliée à la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, membre de la Confédération Européenne des Syndicats.

En Bulgarie, les employés participent à des syndicats locaux affiliés à la Fédération de la Construction, de l'Industrie et de l'Approvisionnement en Eau, laquelle est également rattachée à la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois et dispose d'un statut d'observateur permanent auprès de la Fédération Européenne de l'Industrie de la Construction.

Les chiffres consolidés sont calculés sur la base des données collectées auprès des Business Units, reflétant les pratiques locales en matière de relations du travail et capturant avec précision la proportion d'employés couverts par des accords collectifs durant la période de reporting.

Pour les indicateurs de dialogue social, des données complètes au niveau des pays concernant la participation syndicale et la représentation des employés sont maintenues dans le système GHRMS, assurant une couverture de 100 % des employés et soutenant une gouvernance robuste ainsi que les processus d'assurance externe.

S1-9
Métriques de diversité

Niveau du Groupe	Féminin		Masculin	
	2025	2024	2025	2024
Nombre d'e salariés au niveau	20	19	122	19
Pourcentage de salariés au niveau des instances	14,1	13,4	85,9	13,4

Nous définissons la haute direction comme des salariés ayant le niveau « Cadres supérieurs » et nous fournissons des données pour cette catégorie d'emploi sous S1-6. La part en pourcentage de femmes et d'hommes a été calculée sur le nombre total d'employés, respectivement femmes et hommes.

Niveau du Groupe

Nombre des salariés par tranche d'âge	2025	2024
30 ans	585	605
30-50 ans	2 823	3 002
plus de 50 ans	2 389	2 442

S1-10
Salaires décents

L'analyse a identifié, dans chaque pays d'opération, l'employé le moins rémunéré sur la base du salaire brut de base, incluant les indemnités garanties. Ces salaires ont été comparés aux niveaux légaux de salaire minimum applicables. En 2025, le Groupe TITAN a assuré une conformité totale aux exigences en matière de salaire minimum dans l'ensemble des pays où il opère.

L'évaluation a confirmé que 100 % des employés percevaient un salaire égal ou supérieur au salaire minimum légal applicable dans leur pays, reflétant ainsi notre engagement envers des pratiques de rémunération justes et responsables..

S1-11
Protection sociale

Tous les employés de TITAN sont couverts par une protection sociale contre la perte de revenu liée à des événements majeurs de la vie, notamment en cas de maladie, chômage, accident du travail, invalidité acquise, congé parental et retraite. Cette couverture s'applique dans 100 % des pays d'opération, à l'exception de l'Égypte pour le congé parental concernant uniquement les employés masculins.

S1-12
Personnes handicapées

Nous avons omis ce point de données spécifique ainsi que les informations associées conformément à l'ESRS 1, « 10.4 Disposition transitoire : Liste des exigences de divulgation faisant l'objet d'une phase-in », ainsi qu'à la liste correspondante figurant à l'Annexe C..

S1-13
Métriques de la formation et du développement des compétences

	Féminin		Masculin	
	2025	2024	2025	2024
Salariés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière (%)	78,8	78,3	48,6	45,9

	Féminin		Masculin	
	2025	2024	2025	2024
Nombre moyen d'heures de formation	32,3	30,7	22,3	25,8

Heures de formation/catégorie	2025	2024
Cadres supérieurs	5 204	3 650
Cadres	27 505	30 738
Administration/technique	51 272	52 269
Semi-qualifiés/non qualifiés	54 220	73 650

S1-14
Métriques de santé et de sécurité

Niveau du Groupe (toutes les opérations)	2025	2024
Pourcentage de personnes couvertes par un système de gestion de la santé et de la sécurité (%)	100	100
Nombre de décès dus à des accidents professionnels (employés de l'entreprise)	1	0
Nombre de décès des suites de blessures liées au travail (sous-traitants)	1	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables (employés de l'entreprise)	70	93
Nombre d'accidents du travail comptabilisables (sous-traitants)	27	24
Taux d'accidents du travail comptabilisables (#/106h)	4,48	5,41
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	0,60	0,56

En 2025, la fréquence cumulée des accidents avec arrêt (LTIFR) pour les employés et les sous-traitants s'est établie à 0,60 accident avec arrêt par million d'heures travaillées, contre 0,56 en 2024. Le LTIFR des employés a fortement diminué depuis 2017 et demeure faible (0,41 accident avec arrêt par million d'heures travaillées).

Le LTIFR des sous-traitants, bien qu'inférieur aux niveaux antérieurs à 2023, reste plus élevé que celui des employés. Le renforcement de la gestion des sous-traitants demeure donc une priorité.

Malheureusement, malgré nos efforts pour identifier des mesures de prévention appropriées et notre focalisation sur l'évaluation des risques liés à la sécurité, deux accidents mortels ont eu lieu en 2025 (un employé et un sous-traitant en Grèce). Nous poursuivons le renforcement de notre Critical Risk Management.

La gestion des sous-traitants reste un domaine d'attention majeur compte tenu de la diversité des conditions dans les pays où nous opérons. La ligne directrice du Groupe en matière de gestion des sous-traitants a continué de définir les attentes pour toutes les Business Units en 2025, et a constitué un axe important des audits de sécurité du Groupe.

S1-15
Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Nous avons omis ce point de données spécifique et les informations correspondantes conformément à l'ERS 1, « 10.4 Dispositions transitoires : Liste des exigences en matière de publication d'informations introduites par étapes » et de la liste correspondante à l'Annexe C.

S1-16

Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Métriques d'écart de rémunération et de rémunération totale – S1-16	2025	2024
Écart de rémunération entre hommes et femmes (%)	4,6	3,4
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	93,3	68,9

* Le chiffre 2024 pour l'indicateur clé de performance « Écart de rémunération entre les femmes et les hommes » a été recalculé. Les améliorations de la méthode par rapport à l'année précédente consistent à inclure dans la rémunération totale toutes les composantes de la rémunération (salaire de base et rémunération variable), ainsi qu'à intégrer dans le calcul les employés situés dans des pays comptant moins de 50 employés. Le chiffre initialement publié pour 2024 (avant recalcul) était de -6,7 %.

Écarts de rémunération et ratio de la rémunération totale dans le Groupe TITAN

La méthodologie de calcul de l'écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes a suivi les exigences de l'ESRS S1 et a couvert l'ensemble des employés du Groupe. La rémunération prise en compte incluait tous les paiements effectués en 2025, y compris la rémunération fixe et variable, les allocations, autres avantages et incitations à long terme (ces dernières étant valorisées en multipliant les actions attribuées par le cours moyen de clôture de l'action TCI sur Euronext Brussels durant les sept derniers jours de bourse de mars 2025). L'écart de rémunération femmes-hommes chez TITAN, défini comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des employés masculins et celle des employées féminines, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des employés masculins, s'établissait à 4,6 %. Ce chiffre tient compte de l'attribution exceptionnelle et unique d'un LTI approuvée par le Conseil d'administration et octroyée en 2025 (voir Rapport sur les rémunérations, §11.3.4 « Attribution exceptionnelle d'actions de long terme restreintes »), laquelle était exceptionnelle et non récurrente. L'écart de rémunération sans tenir compte de cette attribution LTI exceptionnelle était de 4,07 %.

Le ratio annuel de rémunération totale entre l'employé le mieux rémunéré et la rémunération médiane de l'ensemble des employés du Groupe TITAN en 2025 était de 93. La rémunération totale comprenait tous les paiements effectués en 2025, y compris la rémunération fixe et variable, les allocations, autres avantages et incitations à long terme (ces dernières étant valorisées en multipliant les actions attribuées par le cours moyen de clôture de l'action TCI sur Euronext Brussels durant les sept derniers jours de bourse de mars 2025). Le chiffre ci-dessus tient compte de l'attribution exceptionnelle et unique d'un LTI approuvée par le Conseil d'administration et octroyée en 2025 (voir Rapport sur les rémunérations, §11.3.4 « Attribution exceptionnelle d'actions de long terme restreintes »), laquelle était exceptionnelle et non récurrente. Le ratio annuel de rémunération totale sans tenir compte de l'attribution LTI exceptionnelle était de 75,1.

S1-17

Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Niveau du Groupe	2025	2024
Nombre total d'incidents de discrimination (y compris le harcèlement)	1	0
Nombre de plaintes	11	21
Montant total des amendes importantes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus	0	0
Nombre d'incidents graves « en matière de droits de l'homme incidents »	0	0
Le montant total des amendes importantes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents se réfère aux incidents graves en matière de droits de l'homme*	0	0

* TITAN définit comme « significatives » les amendes dont le montant dépasse 100 000 €. Les rapports annuels présentent la valeur monétaire de ces amendes ainsi que le nombre total de sanctions non pécuniaires liées à la non-conformité aux lois et réglementations. Cela inclut notamment les domaines environnementaux, l'utilisation des produits et services, les questions liées au travail, la lutte contre la corruption, les comportements anticoncurrentiels et les pratiques anti-trust ou de monopole. Toutes les Business Units déclarent l'ensemble des amendes environnementales, quel qu'en soit le montant. Le montant total de ces amendes payées en 2025 s'est élevé à 10 506 €..

Grâce au Whistleblowing System et à EthicsPoint – sa plateforme principale de signalement – TITAN collecte et examine les signalements, y compris les incidents et/ou plaintes liés au travail ainsi que les atteintes graves aux droits humains au sein de sa propre main-d'œuvre, de manière structurée et homogène à l'échelle de l'entreprise. Les incidents signalés sont consignés formellement, et des informations détaillées figurent dans des sections spécifiques des rapports concernés. En complément d'EthicsPoint, les Business Units compilent des données supplémentaires relatives aux plaintes afin d'assurer un reporting complet et représentatif de l'ensemble des aspects ESG.

En 2025, notre système de signalement a reçu 10 signalements concernant des incidents et plaintes liés aux personnes, à la diversité et au respect au travail. Parmi ceux-ci, 9 portaient sur des allégations de discrimination ou de harcèlement, classées comme « plaintes ». À la suite des enquêtes menées par les comités désignés, un seul signalement a été jugé fondé ; ce cas n'a pas été considéré comme une violation grave des droits humains, mais a été enregistré comme un « incident ». Deux autres plaintes pertinentes ont par ailleurs émergé par des méthodes alternatives de collecte et de gestion au niveau des unités opérationnelles ; toutefois, aucune n'a été validée comme incident lié aux droits humains, à la discrimination ou au harcèlement. Le seul incident concernait un manque de respect et un cas de discrimination sur le lieu de travail, et le plan de remédiation mis en œuvre a inclus des sessions de rappel sur le comportement approprié en milieu professionnel et sur les protocoles de signalement des incidents.

ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Stratégie

ESRS 2 SBM-2

Intérêts et points de vue des parties prenantes

L'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur s'effectue au moyen d'une combinaison d'exigences basées sur des politiques, d'un engagement structuré des fournisseurs et d'actions directes de sensibilisation. TITAN exige de ses fournisseurs et sous-traitants le respect de ses politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité, de droits humains et de lanceurs d'alerte, lesquelles sont intégrées au processus de qualification et d'évaluation ESG des fournisseurs. Cela comprend la diligence raisonnable ESG, des audits en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi qu'un suivi continu, soutenus par la collaboration du Groupe avec Avetta, qui intègre des critères ESG dans la qualification des fournisseurs.

L'engagement est également renforcé par des initiatives de formation en santé, sécurité et environnement qui incluent les travailleurs de la chaîne de valeur aux côtés des employés de TITAN, ainsi que par un dialogue direct avec les représentants des travailleurs de la chaîne de valeur au moyen d'actions ciblées de sensibilisation et d'initiatives locales menées en collaboration avec des ONG. En outre, les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent signaler des préoccupations via les canaux de réclamation des fournisseurs et le mécanisme de signalement du Groupe, qui garantit la confidentialité et une protection contre les représailles.

De plus amples informations sont disponibles dans la section « Intérêts et points de vue des parties prenantes : SBM-2 » à la page 115.

ESRS 2 SBM-3

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les politiques du Groupe TITAN soutiennent la gestion des impacts, risques et opportunités matériels tout au long de la chaîne de valeur, conformément à l'intention de l'ESRS 2 SBM-3, en définissant des normes, des responsabilités et des attentes qui orientent la prise de décision opérationnelle et l'engagement des fournisseurs.

La Politique Environnementale fixe des exigences en matière de gestion de l'eau, des déchets et de l'environnement, contribuant à la prévention et à l'atténuation des impacts environnementaux. La Politique Santé et Sécurité établit des normes minimales de sécurité applicables aux employés et aux sous-traitants, permettant l'identification, la prévention et la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail à travers les opérations et la chaîne de valeur. La Politique de Lanceurs d'Alerte met à disposition des canaux sécurisés et confidentiels pour le signalement des préoccupations, favorisant la détection précoce et la remédiation des risques éthiques, liés aux droits humains et à la conformité, avec des garanties contre les représailles.

Ces politiques s'appliquent au-delà de la main-d'œuvre propre de TITAN aux sous-traitants et aux fournisseurs et sont intégrées au processus de qualification et d'évaluation ESG des fournisseurs. Elles s'appuient sur des cadres internationalement reconnus, notamment les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies, et couvrent des domaines clés tels que la conformité légale, les droits humains et du travail, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la transparence. Grâce à ce cadre de politiques, TITAN intègre les considérations de durabilité dans les achats et la gestion de la chaîne de valeur, soutenant une gestion cohérente des impacts, risques et opportunités ESG matériels.

Pour les impacts, risques et opportunités matériels issus de l'analyse de matérialité, voir le tableau « Identification des IRO », page 116.

S2-1

Politiques

Les politiques de TITAN encadrant les travailleurs de la chaîne de valeur s'appuient sur des cadres internationalement reconnus en matière de droits humains et de droits du travail, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces cadres fondent les engagements de TITAN en matière de droits humains et son approche de diligence raisonnable, qui sont intégrés dans la Politique d'achats du Groupe, le Code de conduite pour les achats, la Politique en matière de droits humains, la Politique environnementale, la Politique Santé & Sécurité, la Politique de respect au travail, la Politique d'information et de cybersécurité, ainsi que la Politique d'alerte professionnelle. L'ensemble de ces politiques s'applique aux fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur, en amont comme en aval.

Dans le cadre de ces politiques, TITAN interdit explicitement toute forme de traite des êtres humains, de travail forcé, de travail obligatoire et de travail des enfants, et définit des attentes claires concernant la liberté d'association, la non-discrimination, des conditions de travail sûres et saines, la gestion responsable de l'environnement, l'approvisionnement responsable et une conduite éthique. Ces attentes sont communiquées aux fournisseurs et sous-traitants par des critères de qualification, des clauses contractuelles, des exigences d'intégration et des initiatives de renforcement des capacités et de sensibilisation.

Conformément aux Principes directeurs de l'ONU et au Guide de diligence raisonnable de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises, TITAN surveille le respect de ces normes au moyen d'un ensemble de mécanismes préventifs, de détection et correctifs, incluant :

- la qualification et l'évaluation des fournisseurs sur la base de critères ESG, en ligne avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et réalisées avec des partenaires externes ;
- des contrôles de diligence raisonnable par des tiers portant sur les sanctions, l'intégrité et les risques en matière de droits humains ;
- des auto-évaluations des fournisseurs fondées sur les risques, des scores de plateformes ESG, des audits et des recertifications ;
- des canaux de réclamation accessibles, y compris le système d'alerte professionnelle EthicsPoint pour tous les travailleurs de la chaîne de valeur ;
- des évaluations des risques en matière de droits humains alignées sur les orientations de l'OCDE, couvrant les impacts réels et potentiels ;
- des examens réguliers aux niveaux du Groupe et des unités opérationnelles, supervisés par le Comité exécutif et les fonctions concernées (RH, Achats, Conformité, Lutte contre la fraude).

Lorsque des cas de non-respect impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur sont identifiés en amont ou en aval, ils sont traités dans le cadre des procédures de gestion des réclamations et de diligence raisonnable de TITAN. Ces dernières années, les cas signalés et confirmés ont principalement concerné des non-conformités identifiées lors des processus de qualification ou de suivi des fournisseurs, telles que l'absence ou l'incomplétude de documents, des divulgations ESG insuffisantes ou des lacunes dans les pratiques de gestion Santé & Sécurité. Aucun cas avéré de traite des êtres humains, travail forcé, travail obligatoire ou travail des enfants n'a été identifié. La nature de ces cas a entraîné la mise en œuvre de plans d'actions correctives, un suivi renforcé et, lorsque nécessaire, la suspension temporaire de fournisseurs de la liste des fournisseurs approuvés. Tous les cas sont documentés, suivis et clôturés dans les systèmes de diligence raisonnable du Groupe.

Grâce à ce cadre politique intégré et aux mécanismes associés de suivi et de remédiation, TITAN veille à promouvoir le respect des droits humains et des conditions de travail décentes dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et à poursuivre une amélioration continue en conformité avec les normes internationalement reconnues.

Cette politique s'applique à tous les employés du Groupe TITAN dans le monde, quelle que soit la base légale de leur relation de travail, leur poste ou leur fonction. Les tiers ayant une relation continue avec TITAN peuvent également s'appuyer sur cette politique pour signaler des incidents.

Conformément à l'engagement de TITAN envers une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, l'ensemble des politiques présentées à la page 163 s'étendent à tous les travailleurs de la chaîne de valeur

S2-2

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

TITAN maintient des processus structurés et continus pour engager le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur et leurs représentants afin d'identifier, d'évaluer et de traiter les impacts réels et potentiels liés à la main-d'œuvre. Cet engagement s'effectue par des mécanismes directs — tels que des ateliers avec les fournisseurs, des formations HSE sur site, des sessions ciblées de sensibilisation et des échanges lors des processus de qualification et de revue ESG des fournisseurs — ainsi que par des mécanismes indirects, notamment des plateformes ESG externes (Avetta, EcoVadis), des auto-évaluations des fournisseurs et des audits tiers intégrant des éléments relatifs aux travailleurs.
L'engagement est intégré aux étapes clés du processus décisionnel :
(i) l'identification des impacts par des analyses des risques ESG, des vérifications de diligence raisonnable et des évaluations de qualification des fournisseurs ;
(ii) la conception et l'ajustement des mesures d'atténuation par un engagement structuré auprès des fournisseurs et des initiatives telles que les activités de CSR Hellas ;
(iii) le suivi et la supervision par des mises à jour continues des données sur plateformes, des revues périodiques des achats et des canaux de réclamation accessibles aux travailleurs de la chaîne de valeur via EthicsPoint.

La fréquence de l'engagement varie selon le mécanisme, allant de processus continus de réclamations et de suivi, à des examens périodiques des fournisseurs et à des activités annuelles de formation et de renforcement des capacités, avec des engagements ponctuels déclenchés en cas de risque accru ou de besoin de remédiation.
La responsabilité de l'engagement envers les travailleurs de la chaîne de valeur est partagée entre les équipes Achats Groupe, Performance ESG Groupe et Conformité & Lutte contre la fraude du Groupe, sous la supervision du Chief Sustainability & Innovation Officer pour les aspects ESG de la diligence raisonnable.

Les résultats de cet engagement — incluant les risques identifiés, les problématiques récurrentes et les opportunités d'amélioration — contribuent à actualiser les critères de qualification des fournisseurs, les priorités de formation, les exigences contractuelles et les plans d'action au niveau des pays. Pour identifier les risques affectant les travailleurs vulnérables ou marginalisés, TITAN applique des indicateurs de diligence raisonnable renforcée pour les zones géographiques et catégories de sous-traitants à haut risque, et intègre les orientations sectorielles de l'OCDE et de la GCCA.

S2-3

Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

TITAN maintient des processus structurés et basés sur les risques pour dialoguer avec les travailleurs de la chaîne de valeur et leurs représentants, afin d'identifier, de comprendre et de traiter les incidences négatives avérées et potentielles. Le dialogue s'effectue à travers des mécanismes directs, tels que des ateliers fournisseurs, des formations en matière de sécurité et d'environnement au niveau des sites, des sessions de sensibilisation ciblées et un dialogue direct dans le cadre des processus de qualification et d'évaluation ESG, ainsi que des mécanismes indirects, tels que les plateformes externes de certification et d'évaluation (Avetta), les auto-évaluations des fournisseurs et les audits. Les travailleurs de la chaîne de valeur ont également accès au mécanisme de réclamation EthicsPoint du Groupe, disponible dans tous les pays d'opération et fonctionnant selon des principes de confidentialité et de non-représailles. Le dialogue intervient aux étapes clés de la relation avec la chaîne de valeur, notamment l'identification des impacts, la conception et la révision des mesures d'atténuation, ainsi que le suivi et le contrôle continus, avec un dialogue permanent via les canaux de réclamation et le suivi des plateformes, et un dialogue périodique ou ponctuel fondé sur le risque.

La responsabilité des processus de dialogue partagée entre les équipes Group Procurement, Group ESG Performance et Group Compliance & Anti-Fraud, sous la supervision du Group Executive Committee. Les résultats des dialogues alimentent les décisions de qualification et de contractualisation des fournisseurs, les priorités de formation, les actions de remédiation et les plans d'action au niveau des pays. L'efficacité est évaluée à travers les performances et résultats de qualification des fournisseurs, les tendances en matière de non-conformités et de réclamations, ainsi que les informations qualitatives issues des audits et des retours de formation. Afin d'obtenir une compréhension plus approfondie des travailleurs vulnérables ou marginalisés de la chaîne de valeur, TITAN applique des indicateurs de diligence ciblés pour les zones géographiques et catégories de contractants à haut risque, intègre des éléments de « voix des travailleurs » dans les audits externes et applique des facteurs de risque sectoriels fondés sur les orientations de l'OCDE et de la GCCA.

De plus amples informations sur EthicsPoint sont fournies dans la section G1-1, tandis que les détails relatifs aux politiques du Groupe concernant les travailleurs de la chaîne de valeur figurent à la page 164.

S2-4

Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

La Santé et sécurité (S&S) a été identifiée comme le domaine d'impact le plus important pour les travailleurs de la chaîne de valeur. TITAN met en œuvre des actions ciblées pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs en matière de S&S tout au long de sa chaîne de valeur, avec un accent particulier sur les entrepreneurs et les fournisseurs engagés dans des activités à risque plus élevé.

Actions de prévention et d'atténuation

En 2025, TITAN a renforcé la performance S&S des fournisseurs et des entrepreneurs grâce à un ensemble structuré d'actions comprenant :

- l'amélioration des processus de gestion des entrepreneurs, intégrant des exigences S&S plus claires dans la qualification, l'intégration et le suivi continu ;
- l'intégration des attentes en matière de S&S dans les contrats et les évaluations des fournisseurs ;
- le déploiement de mesures de prévention au niveau opérationnel, notamment des causeries sécurité, des briefings sur site et des formations conjointes axées sur les risques critiques, les pratiques de travail sûres et la prévention des incidents ;
- dans certaines opérations, l'inclusion des travailleurs de la chaîne de valeur dans des initiatives numériques de sécurité, telles que la détection des dangers assistée par IA et l'amélioration des procédures LOTOTO.

Actions de développement des capacités

Des actions ciblées de renforcement des capacités ont été étendues afin de répondre aux risques S&S identifiés dans la chaîne de valeur :

- la participation de fournisseurs à l'Atelier 6 de l'ESVE : « Santé et sécurité », soutenant la gestion des risques liés à la sécurité routière, les approches d'évaluation des risques alignées sur les normes ISO et les outils pratiques de sécurité ;
- la réalisation de plus de 850 heures de formation dans le cadre des activités du Pacte pour une industrie durable/ESVE, appuyant les fournisseurs dans le renforcement de leur gestion de la sécurité et la promotion de conditions de travail plus sûres ;
- la collaboration avec plus de 19 entreprises pour assurer des formations avancées destinées aux principaux fournisseurs sur les évolutions réglementaires européennes, la qualification des fournisseurs, les évaluations ESG et les pratiques de chaîne d'approvisionnement durable, touchant près de 100 praticiens issus de 57 entreprises fournisseurs en Grèce.

Engagement et gestion des réclamations

TITAN maintient un dialogue permanent avec les entrepreneurs et partenaires commerciaux dans toutes les unités opérationnelles, conformément aux orientations du cadre d'engagement des parties prenantes, afin de recueillir préoccupations, avis et propositions liés aux conditions de travail et à la sécurité.

Les travailleurs de la chaîne de valeur et les parties prenantes externes peuvent soumettre leurs préoccupations liées à la S&S via les canaux établis, y compris la plateforme EthicsPoint. Les incidents signalés sont évalués et traités à travers des actions correctives convenues avec l'entrepreneur ou le fournisseur concerné.

Réparation et actions correctives

Lorsque des impacts négatifs en matière de S&S impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur sont identifiés, TITAN :

- Exige des entrepreneurs ou fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des plans d'action corrective assortis d'échéances définies ;
- Vérifie leur mise en œuvre au moyen de revues de suivi ou de contrôles sur site ;
- Applique des mesures d'escalade en cas de non-conformité répétée ou grave, incluant la suspension des activités ou des conséquences contractuelles.

Les incidents graves impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur font l'objet d'un signalement et d'une enquête immédiats conformément aux procédures du Groupe, avec analyse des causes profondes et mise en œuvre de mesures préventives pour éviter toute récurrence.

Efficacité des actions

L'efficacité de ces actions est suivie par :

- des indicateurs de performance S&S liés aux entrepreneurs, incluant les données d'incidents (voir S1-14) ;
- de l'achèvement et des résultats des actions correctives ;
- de la participation aux formations et des retours qualitatifs des fournisseurs et entrepreneurs.

Les conclusions permettent d'améliorer en continu les pratiques de gestion des entrepreneurs et les mesures de prévention.

Ressources et considérations commerciales

Ces actions sont appuyées par des ressources spécifiques du Groupe et des sites en matière de S&S, ainsi que par les ressources financières allouées aux formations, audits et initiatives liées à la sécurité. TITAN veille à ce que les exigences S&S pour les travailleurs de la chaîne de valeur prévalent sur les considérations commerciales, et la performance S&S constitue un facteur essentiel dans les décisions concernant les fournisseurs et les entrepreneurs.

CSR Hellas : Réunion du Pacte pour une industrie durable, Grèce.

De plus, TITAN a participé au 17e Safety Gala, représentant l'initiative CSR Hellas/ESVE. À travers cette participation, TITAN a contribué à promouvoir l'intégration de la santé et de la sécurité dans les pratiques ESG et a partagé des perspectives sur la gestion de la sécurité appuyée par la technologie, renforçant ainsi la sensibilisation parmi les fournisseurs et la communauté économique élargie.

TITAN a également renforcé son engagement avec le Climate Governance Initiative Greece (CGI Greece), intégrant des éléments pertinents de gouvernance climatique et de gouvernance de la sécurité dans ses échanges avec les fournisseurs afin de les aider à mieux comprendre les pratiques d'évaluation des risques, les attentes en matière de gouvernance et les exigences évolutives influençant une gestion responsable et sûre de la chaîne de valeur.

Collectivement, ces actions ont renforcé la sensibilisation des entrepreneurs à la sécurité, soutenu l'exécution plus sûre des travaux dans l'ensemble des opérations et contribué à atténuer les risques S&S pour les travailleurs de la chaîne de valeur.

Métriques et cibles

S2-5

Objectifs et cibles en lien avec la gestion des incidences négatives importantes, la promotion des incidences positives et la gestion des risques et opportunités importants

Enjeux matériels (regroupés)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Santé et sécurité	Travailleurs dans la chaîne de valeur	Nous veillerons à ce que 70 % de nos principaux fournisseurs respectent les normes ESG de TITAN.

TITAN a défini des objectifs pour la gestion des impacts, risques et opportunités matériels dans la chaîne de valeur au moyen d'un processus structuré en plusieurs étapes, combinant la diligence raisonnable interne avec l'engagement des travailleurs de la chaîne de valeur, des fournisseurs et de leurs représentants. La définition des objectifs commence par l'évaluation annuelle des risques et de la performance ESG au sein de la chaîne d'approvisionnement, fondée sur les auto-évaluations des fournisseurs, les audits, les processus collaboratifs de qualification et les plateformes externes de certification, qui servent de relais pour recueillir des retours au niveau des travailleurs concernant les conditions de travail, les droits du travail et les pratiques de sécurité. Les contributions des fournisseurs lors des revues de qualification, des sessions de formation ESG et des échanges continus fournissent des informations directes sur la faisabilité, les priorités et les axes d'amélioration, qui sont intégrées dans la formulation des objectifs.
Une fois définis, les objectifs — tels que le seuil de 70 % de fournisseurs clés répondant aux normes ESG de TITAN — sont supervisés par les départements Group Procurement, Business Units Procurement et Group ESG Performance, et suivis à travers des évaluations périodiques des fournisseurs, les scores des plateformes externes et les revues d'achats au niveau des pays. Le suivi des performances s'effectue au moyen de tableaux de bord trimestriels et d'une consolidation annuelle, tandis que les enseignements tirés proviennent des écarts identifiés lors des évaluations, des retours des fournisseurs et des tendances en matière de non-conformités, qui alimentent la révision des objectifs, l'actualisation des critères et la mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement.

Grâce à ce processus, l'engagement des travailleurs de la chaîne de valeur (directement ou via les représentants des fournisseurs, les retours d'audit et les systèmes de certification) constitue un élément essentiel pour fixer des objectifs ambitieux, crédibles et orientés vers l'amélioration, qui renforcent les impacts positifs et réduisent les risques dans l'ensemble de la chaîne de valeur de TITAN.

Les normes ESG de TITAN sont alignées sur les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le cadre de nos normes couvre les domaines suivants : conformité aux lois, réglementations et usages sociaux ; respect des droits humains ; droits du travail et promotion de normes élevées en matière de santé et sécurité ; protection de l'environnement ; politiques et procédures robustes de gestion environnementale ; politiques et procédures robustes de gestion anti-corruption ; et transparence. En 2025, nous avons dépassé notre objectif de 70 % de fournisseurs clés répondant aux normes ESG de TITAN, avec de solides performances dans la majorité des pays, les augmentations les plus significatives par rapport à l'année précédente ayant été enregistrées en Grèce, en Bulgarie, en Serbie, en Turquie et en Égypte, en raison de l'intensification de l'engagement des fournisseurs en vue d'atteindre l'objectif.

Cibles 2025	2025	2024	Progression par rapport aux cibles
70% des fournisseurs clés[1] respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs (%)	79,5	58,5	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Fournisseurs clés : fournisseurs critiques selon le guide GCCA pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement durable avec un niveau significatif de dépenses pour TITAN tel que défini dans les énoncés de performance clés ESG (KPI volontaires) Notes (page 249)

ESRS S3 Communautés touchées

Stratégie

ESRS 2 SBM-2

Intérêts et points de vue des parties prenantes

Le Groupe TITAN s'implique de manière active auprès des communautés impactées afin de comprendre et de traiter leurs principales préoccupations, telles que la protection de l'environnement, le développement communautaire, la promotion de la santé et de la sécurité, la création d'opportunités d'emploi et la garantie d'une communication claire. Grâce à un dialogue continu et à une approche proactive en matière d'interaction avec les communautés, le Groupe s'assure que la voix des habitants locaux sont entendues, que leurs préoccupations sont prises en compte et que leurs points de vue sont intégrés dans les décisions organisationnelles. Cette implication renforce des partenariats de confiance et contribue à la prospérité durable et à la résilience des populations voisines.

S'appuyant sur l'analyse de matérialité — qui a intégré les contributions directes des parties prenantes communautaires lors de la validation locale des sujets clés — les objectifs établis dans ce domaine sont solidement fondés. Cette approche permet à TITAN d'assurer que ses implications répondent réellement aux besoins et aspirations des communautés, renforçant ainsi la pertinence et l'impact de ses initiatives de durabilité.

De plus amples informations sont disponibles dans la section « Intérêts et points de vue des parties prenantes : SBM-2 » à la page 115.

ESRS 2 SBM-3

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le Groupe TITAN identifie et traite les priorités des communautés grâce à une évaluation dynamique de la matérialité, portant sur des sujets environnementaux, sociaux et économiques tels que la protection des ressources naturelles, le développement local, la santé et la sécurité, l'emploi, la transparence, la cohésion sociale ainsi que les impacts visuels et environnementaux des carrières (voir page 112). Ces enjeux orientent les décisions stratégiques en matière d'utilisation des terres, d'autorisations, de développement et de planification opérationnelle des carrières, ainsi que les investissements dans les programmes locaux.

Nous mettons en œuvre des plans d'engagement auprès des communautés locales adaptés pour éviter, réduire et atténuer les impacts négatifs, en garantissant la participation des parties prenantes grâce à un dialogue continu et une communication transparente. Cette approche soutient la confiance et s'aligne sur nos objectifs de durabilité.

En 2025, nous avons renforcé notre mesure d'impact en introduisant la méthodologie du Social Return on Investment (SROI), avec un projet pilote appliqué au programme TITAN ReGeneration Academy for Digital Acceleration (RADA) en Grèce, en partenariat avec l'Institut de Recherche Économique et Industrielle (IOBE).

La majeure partie de la valeur créée par RADA revient aux participants, reflétant son fort accent sur l'employabilité, le développement des compétences et le bien-être. Une valeur additionnelle est générée pour l'État, au travers d'économies fiscales ; pour ReGeneration, par le renforcement organisationnel ; et pour TITAN, via l'engagement interne.

L'évaluation pilote a estimé qu'1€ investi génère environ 4,66 € de valeur sociale et économique. Cette valeur provient principalement des résultats en matière d'emploi (y compris les transitions vers un emploi rémunéré et les améliorations de revenu), des changements autodéclarés en termes de confiance et de bien-être, ainsi que d'effets fiscaux quantifiés tels que la réduction des allocations chômage et l'augmentation des contributions fiscales et sociales. Ces résultats permettent à TITAN d'affiner sa stratégie de développement local et de prioriser les initiatives répondant aux besoins spécifiques des communautés impactées.

Pour répondre à l'impact visuel des carrières, considéré comme un enjeu matériel majeur, nous réalisons des évaluations d'impact précoce, appliquons des mesures de mitigation telles que la réhabilitation progressive et l'aménagement paysager, et favorisons la biodiversité afin d'intégrer les sites dans leur environnement. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section consacrée à la matière de durabilité « impact visuel » à la page 156.

Pour une vue d'ensemble complète des impacts, risques et opportunités matériels, veuillez consulter le tableau « IRO identification » à la page 116.

S3-1

Politiques

La Politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) de TITAN (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/) établit un cadre visant à poursuivre les objectifs économiques de l'entreprise de manière socialement responsable, en contribuant au bien-être des employés et de leurs familles, à la durabilité des communautés et de la société dans son ensemble.

La Politique RSE de TITAN s'applique à l'ensemble des communautés impactées dans toutes les zones géographiques où le Groupe opère, sans limitation à des groupes communautaires spécifiques. Elle définit le cadre d'un engagement responsable, des investissements sociaux, de la gestion environnementale ainsi que de la prévention et de l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur les communautés entourant les opérations de TITAN. Toutes les Business Units sont tenues de mettre en œuvre la Politique au niveau local, en adaptant les actions aux besoins spécifiques des communautés tout en restant pleinement alignées avec les engagements du Groupe.

Le cadre de politiques de TITAN est aligné sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les conventions pertinentes de l'OIT, et promeut explicitement le respect des droits des communautés, de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du patrimoine culturel et du développement économique inclusif. Bien que TITAN n'opère pas actuellement dans des zones comptant des peuples autochtones officiellement reconnus, les politiques du Groupe s'appliqueraient de la même manière que si de telles communautés étaient présentes, c'est-à-dire avec un engagement à respecter leurs droits, traditions et identité culturelle, conformément aux normes internationales.

La supervision est assurée par le Comité Exécutif du Groupe, tandis que les équipes locales ESG, RSE et opérationnelles sont responsables de la mise en œuvre, de l'engagement et du suivi. TITAN maintient plusieurs canaux de communication permettant aux communautés d'exprimer leurs préoccupations, notamment des processus structurés d'engagement des parties prenantes, des mécanismes locaux de réclamation et la plateforme de signalement EthicsPoint.

Au cours de l'exercice de reporting, aucun cas confirmé de non-respect impliquant des communautés impactées n'a été identifié dans les opérations propres de TITAN ou dans sa chaîne de valeur. Des préoccupations communautaires (par exemple, des questions relatives à la performance environnementale) ont été soulevées par le biais des canaux d'engagement locaux et traitées directement au moyen de dialogues, de visites de sites ou d'actions d'atténuation ciblées. Tout impact négatif potentiel est documenté, évalué au niveau des sites et, le cas échéant, remonté pour action corrective conformément aux procédures de diligence raisonnable du Groupe.

Grâce à cet écosystème de politiques, TITAN veille à ce que toutes les communautés — actuelles et futures, y compris les groupes vulnérables — soient protégées et impliquées, et à ce que les impacts soient identifiés, suivis et gérés de manière responsable à travers l'ensemble des opérations et de la chaîne de valeur du Groupe.

S3-2
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées

TITAN a mis en place des processus pour remédier aux impacts négatifs sur les communautés affectées, grâce à une combinaison d'initiatives ESG locales, de mécanismes de réclamation et de procédures formelles d'enquête et de supervision. Les entités opérationnelles mettent en œuvre des initiatives ESG ciblées, conformément aux orientations du Group Framework Guidance for CEPs, adaptées aux besoins des communautés locales. Ces initiatives sont régulièrement évaluées quant à leur alignement avec les enjeux sociaux et environnementaux matériels, leur pertinence pour les parties prenantes et le niveau d'engagement communautaire.
Parallèlement, les membres des communautés locales et les autres parties prenantes peuvent exprimer des préoccupations ou déposer des plaintes via le système de signalement du Groupe, accessible par l'intermédiaire d'EthicsPoint et d'autres canaux de reporting.
L'ensemble des signalements fait l'objet d'enquêtes menées conformément aux procédures du Groupe. À l'issue de chaque enquête, les conclusions et les actions correctives sont consignées dans la plateforme EthicsPoint et examinées par le Comité de supervision. TITAN présente les résultats agrégés des procédures de réclamation — y compris le nombre de cas reçus, les résultats des enquêtes, les incidents avérés et les actions correctives mises en œuvre — dans la section « Whistleblowing : gestion des réclamations » à la page 194.

La supervision des actions correctives est assurée par un reporting régulier; le directeur du département Group Compliance & Anti-Fraud fournissant des mises à jour trimestrielles au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration ainsi qu'au Comité Exécutif.
Lorsque des impacts négatifs sont identifiés, des mesures correctives sont définies et mises en œuvre au niveau local ou du Groupe, et les enseignements tirés sont utilisés pour orienter les futures actions d'engagement communautaire et les initiatives ESG.

S3-3
Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations

TITAN engage les parties prenantes aux niveaux Groupe et local afin de comprendre leurs attentes et d'intégrer des perspectives diverses dans la planification stratégique. En 2024, une analyse de la double matérialité a identifié les principaux sujets pertinents tant pour les parties prenantes que pour l'organisation, guidant les stratégies d'entreprise durable et la création de valeur à long terme. Le processus dynamique de la matérialité du Groupe combine des analyses descendantes et ascendantes sur un cycle de cinq ans, les unités opérationnelles mobilisant les parties prenantes locales pour faire progresser la durabilité et bâtir des relations solides.

Le Plan d'engagement des parties prenantes (SHE Framework) de TITAN fournit des protocoles et outils clairs pour une communication efficace, garantissant que les retours des parties prenantes sont collectés, examinés et intégrés dans la prise de décision. Le plan comprend également des procédures transparentes pour la gestion des plaintes et préoccupations, favorisant la confiance, la responsabilité et l'amélioration continue.

Les communautés peuvent exprimer leurs préoccupations par le biais de canaux accessibles, soutenus par le SHE Framework et la Politique d'alerte professionnelle (Whistleblowing Policy). Les informations relatives aux mécanismes de réclamation sont diffusées via des réunions locales, des panneaux d'information, des plateformes numériques et des actions de sensibilisation menées par les équipes CSR, ESG et opérationnelles. TITAN accorde la priorité à la confidentialité, à l'indépendance et à l'absence de représailles, la Politique d'alerte professionnelle protégeant les personnes signalant des préoccupations de bonne foi, y compris via des canaux anonymes tels qu'EthicsPoint.

EthicsPoint est un outil mondial, anonyme et confidentiel permettant de signaler des préoccupations liées à l'alerte professionnelle et des violations potentielles du droit national ou de l'UE. Les préoccupations peuvent être signalées en ligne via le site web de l'entreprise (https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/105103/index.html).

Pour plus d'informations, voir les politiques de conduite des affaires et la culture d'entreprise G1-1, à la page 180.

S3-4
Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions

Plans d'engagement des communautés locales

En 2025, TITAN a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives ciblées et un engagement proactif dans l'ensemble des pays d'opération afin de garantir que les besoins et les préoccupations des communautés soient exprimés et pris en compte au niveau de chaque Business Unit. Notre

Déclaration relative à la durabilité

approche favorise un dialogue ouvert avec les parties prenantes, s'appuie sur la collaboration et des relations positives, et contribue au bien-être et à la durabilité des communautés locales

Concours national de débat « UNI Debate », soutenu par TITAN Albania

Nous avons renforcé nos efforts d'engagement auprès de nos parties prenantes dans l'ensemble des zones géographiques d'opération et accru notre contribution à la durabilité des communautés, avec de nombreux exemples concrets :

En Albanie, le projet Developmental Space — mené par Titan Antea en partenariat avec World Vision Albania et le Ministère de l'Éducation et des Sports — a favorisé l'éducation inclusive en rendant les écoles plus accessibles à tous les enfants, en particulier ceux en situation de handicap. Lors de sa deuxième année (2025), le projet s'est étendu à deux communautés locales supplémentaires, en adoptant une approche communautaire visant à encourager la participation et le soutien local. En impliquant enseignants, parents, élèves, institutions locales et employés de Titan Albania, l'initiative a amélioré la qualité de vie des enfants en situation de handicap, promu l'empathie et la coopération, et renforcé un soutien communautaire durable en faveur de l'éducation inclusive.

En Égypte, TITAN a soutenu l'hôpital public de cancérologie BSF en faisant don d'équipements essentiels et en répondant à des besoins techniques urgents, au bénéfice de patients répartis sur trois gouvernorats. À Alexandrie, TITAN a collaboré avec l'école primaire WEK — l'aidant à atteindre des classements de premier plan en matière de propreté, de résultats académiques et d'activités — en fournissant des écrans intelligents, des équipements et en rénovant le jardin de l'établissement.

Prix Athar : reconnaissance de nos efforts en matière de durabilité en Égypte.

À la carrière de l'usine de Kamari en Grèce, TITAN a uni ses forces avec l'ONG Bee for Planet pour lancer un programme pilote axé sur le renforcement de la biodiversité. Le projet a débuté par des actions de restauration des sols, avec la dispersion d'environ 180 000 capsules contenant des semences de plantes indigènes, qui ont germé et prospéré après les précipitations. Par la suite, 30 ruches abritant près de 600 000 abeilles — pollinisateurs naturels de la région — ont été installées sur le site, dans le but de revitaliser le paysage de la carrière, enrichir les sols et favoriser un écosystème plus robuste. S'inscrivant dans la continuité des initiatives menées les années précédentes pour soutenir les populations de pollinisateurs dans les carrières, ce projet a coïncidé avec une action similaire menée par TITAN Bulgarie, (présentée ci-après).

Dans le même temps, à l'usine Sharrcem au Kosovo, l'atmosphère était tout aussi chaleureuse : 50 retraités locaux de Hani i Elezit se sont réunis pour une journée placée sous le signe de la convivialité, des échanges et d'activités joyeuses. Le Comité de Direction a participé à l'événement, partageant repas et moments de détente, créant des souvenirs intergénérationnels. Plus qu'un simple rassemblement social, cette rencontre a constitué un hommage sincère à l'engagement de toute une vie de ces piliers de la communauté, renforçant les liens forts qui unissent la famille élargie de TITAN.

« Excellence dans l'intégration de la durabilité » aux CSR Awards du Kosovo.

En Türkiye, l'usine Adoçim Marmara a lancé l'initiative « Employee Garden » afin d'améliorer le bien-être des employés, la cohésion d'équipe et la durabilité environnementale. En transformant des terrains inutilisés en espaces verts à l'aide de matériaux excédentaires et d'eau recyclée, le projet favorise l'efficacité des ressources, des modes de vie plus sains et l'économie circulaire.

À Roanoke, aux États-Unis, l'usine a soutenu une grande variété d'initiatives éducatives, environnementales et communautaires, notamment des événements STEM, des stages, des visites d'étudiants et l'événement « Waste Not Want Not » mettant en avant les pratiques zéro déchet. D'autres actions comprenaient des événements familiaux, un jardin communautaire, la participation à des festivals locaux, des projets pratiques avec les écoles et des opérations de nettoyage environnemental. Ces initiatives illustrent l'engagement de TITAN America en faveur de l'éducation, du développement des compétences, de l'engagement communautaire et de la protection de l'environnement.

En Serbie, TITAN Kosjeric soutient de manière continue la communauté locale à travers des initiatives culturelles, éducatives, sportives et sociales. Celles-ci incluent un appui aux associations locales, camps d'été, écoles et ONG, ainsi que l'organisation d'ateliers de sécurité, d'événements sportifs et d'activités culturelles. L'entreprise met

également en œuvre le programme « Creative Mentorship », récompense les performances des élèves et soutient des projets scolaires tels que des ateliers de robotique et des améliorations d'infrastructures.

Journée de la famille à TCK, Serbie.

Vivez l'esprit inoubliable de convivialité lors des célébrations 2025 de TITAN en l'honneur des membres retraités de la communauté. À l'usine de Kamari en Grèce, 125 retraités des sites de Kamari et d'Elefsina se sont retrouvés après des années de séparation. Les rires et les souvenirs partagés ont rythmé cette rencontre, tandis que les anciens collègues échangeaient et découvraient les dernières innovations façonnant l'avenir de l'entreprise. Les employés actuels de TITAN se sont joints à eux, créant un pont entre les générations lors de la visite des installations modernisées. La journée s'est conclue par un repas festif, au cours duquel chaque retraité a reçu un cadeau commémoratif en signe de reconnaissance durable pour son héritage précieux.

Welcome back: Journée d'accueil des retraités, Grèce.

En Macédoine du Nord, TITAN Usje a soutenu l'éducation, la culture et l'engagement communautaire à travers des initiatives telles que le lancement du club STEM « Innovatorium » pour les écoles primaires, la distribution de 2 000 fleurs à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et l'organisation d'événements marquant son 70e anniversaire. Les actions menées comprenaient une conférence sur la durabilité, des visites d'étudiants et une conférence sur la gestion des déchets destinée aux ONG, illustrant l'engagement de TITAN Usje en faveur de l'innovation, du développement de la jeunesse et de partenariats communautaires solides.

En Adoçim, sur un total de 285 stagiaires au niveau du Groupe (dont 49,1% de femmes), 23 ont été recrutés. Par ailleurs, TITAN a poursuivi sa contribution significative aux initiatives de don du sang, avec plus de 228 employés et sous-traitants issus de différentes Business Units et zones géographiques participant à des campagnes de don. Dans la continuité des actions menées les années précédentes en Grèce, nous avons élargi notre vivier actif de donneurs potentiels de moelle osseuse à 847 personnes, portant à cinq le nombre total de dons effectifs réalisés à ce jour.

Enfin, notre évaluation de la performance relative à l'accès à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) — ainsi que d'autres actions visant à promouvoir les droits humains conformément à l'ODD 6 des Nations Unies — a été maintenue. Depuis 2023, nous évaluons nos usines intégrées et de broyage du ciment à l'aide de critères spécifiques issus de l'outil d'auto-évaluation de l'initiative WASH4Work. Les résultats ont confirmé que l'ensemble des sites évalués respecte les normes requises en matière d'accès WASH, tant pour les employés que pour les sous-traitants.

À la carrière de Zlatna Panega, un événement sur le thème de la biodiversité a été organisé, réunissant le personnel de la cimenterie, des élèves et des habitants locaux, qui ont construit et décoré des ruches et des hôtels à insectes à proximité d'un lac restauré. Cette initiative visait à sensibiliser la communauté à l'importance des pollinisateurs et à renforcer l'engagement des parties prenantes locales. Sous la conduite de leur enseignant, des élèves de l'école locale ont participé activement, documentant le projet dans le cadre de leur cours de « Cinéma », réalisant des interviews et partageant des enseignements environnementaux issus de l'événement. TITAN a soutenu l'initiative en assurant le transport, en fournissant les matériaux et en veillant à ce que tous les participants vivent une expérience à la fois éducative et enrichissante. Ce projet illustre l'intégration des objectifs environnementaux et RSE, encourage l'implication des jeunes, promeut la biodiversité et renforce l'engagement de TITAN en tant que partenaire communautaire responsable.

TITAN Zlatna Panega donne des ailes aux élèves à l'Académie Summer START 2025, Bulgarie.

Métriques et cibles

S3-5

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Enjeux matériels (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Développement des communautés locales	Les droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Nous disposerons de plans d'engagement des communautés locales alignés sur les enjeux matériels pour les parties prenantes et les ODD 2030 de l'ONU dans 100 % de nos opérations clés.
		Nous veillerons à ce que 2/3 de nos dépenses totales soient dirigées vers des fournisseurs et des communautés locales.
		Nous allons permettre à nos activités commerciales et à notre personnel dans le monde entier de contribuer à la prospérité de nos communautés locales en ce qui concerne leurs préoccupations sociales et environnementales.

Selon l'approche de TITAN, les Community Engagement Plans (CEP / PECL) sont des plans structurés destinés à l'engagement des parties prenantes et à la durabilité des communautés. Chaque Business Unit évalue son alignement avec les enjeux matériels et les ODD, en mettant l'accent sur les priorités locales. L'atteinte de l'objectif garantit que toutes les opérations clés sont couvertes par des initiatives répondant aux enjeux matériels identifiés par les parties prenantes.

Conformément au Group Guidance Framework pour les PECL des Business Units, TITAN encourage ces dernières à établir la liste de leurs opérations clés en fonction des conditions locales et de la matérialité. Les usines intégrées de ciment et les usines de broyage constituent le minimum requis en raison de leur impact environnemental et social ainsi que de leur rôle stratégique. D'autres opérations, telles que les usines de béton prêt à l'emploi, peuvent également être incluses.

Nous utilisons une méthodologie interne pour évaluer la connexion entre chaque initiative d'engagement communautaire et les enjeux matériels des unités opérationnelles concernées, avec des revues trimestrielles et une consolidation annuelle. Les évaluations sont gérées via notre plateforme ESG interne, les responsables des BU assurant la supervision, ce qui renforce l'approche ascendante de TITAN. Les résultats sont agrégés aux niveaux BU et Groupe afin de garantir l'alignement avec les priorités des unités opérationnelles. Chaque Unité Opérationnelle (BU) réalise une évaluation locale de matérialité afin de déterminer ses propres enjeux significatifs, et ce processus aligne naturellement ces enjeux avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. La cartographie, élaborée au niveau du Groupe et communiquée aux différentes BU, sert de base pour évaluer si les initiatives contribuent réellement aux résultats liés aux ODD dans leurs communautés respectives.

Conformément au Guidance Framework, les initiatives sont examinées chaque année via le système ESG Databank, sur la base de critères spécifiques : (1) l'adéquation de l'initiative avec les enjeux matériels de la BU ; (2) son soutien aux ODD pertinents ; (3) les bénéfices attendus — sociaux, environnementaux ou économiques — pour la communauté ; (4) l'implication des parties prenantes essentielles ; (5) la probabilité d'effets à long terme ; (6) la justification de l'allocation des ressources.

Notre stratégie soutient les ODD 2030 des Nations Unies et s'aligne sur le cadre de la matérialité du SASB, en intégrant l'engagement et l'autonomisation des parties prenantes. Les dépenses d'investissement social ainsi que le nombre de participants et de bénéficiaires des initiatives ESG sont communiqués en toute transparence. En 2025, nous avons lancé un projet pilote visant à renforcer davantage notre approche et notre sensibilisation en évaluant le SROI d'une initiative spécifique. En ciblant les deux tiers de nos dépenses totales en faveur des fournisseurs et des communautés locaux, nous veillons à ce que nos opérations et nos pratiques d'achats locaux contribuent de manière significative aux revenus des communautés et soutiennent les parties prenantes locales.

Cibles 2025	2025	2024	Progression par rapport aux cibles
100% des principales opérations font l'objet de plans d'engagement avec les communautés locales (PECL) alignés sur les enjeux matériels de durabilité et les ODD 2030 des Nations Unies	314 initiatives	297 initiatives	●
2/3 des dépenses totales dirigées vers les communautés et fournisseurs locaux (%)	74,1	68,4	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

En 2025, nous avons poursuivi nos efforts d'engagement auprès de nos parties prenantes dans l'ensemble des zones géographiques d'opération et renforcé notre contribution à la durabilité des communautés. Au total, 314 initiatives ont été mises en œuvre en 2025 sur l'ensemble des opérations clés dans tous les pays, avec la participation d'au moins 6 859 personnes, dont 1 361 employés de TITAN engagés en tant que bénévoles. Plus de 278 000 personnes issues des communautés locales et de la société au sens large ont bénéficié, directement ou indirectement, de ces actions, tandis que les dépenses totales consacrées aux initiatives ont dépassé 2,5 millions d'euros.

Notre stratégie est alignée sur les principes définis dans la SASB Materiality Map, avec un accent prioritaire sur le capital social et humain. Parallèlement, nous avons assuré un engagement continu sur les thématiques du leadership et de la gouvernance, du modèle d'affaires et de l'innovation, ainsi que sur les enjeux environnementaux. Le cœur de nos initiatives ESG s'est concentré sur la promotion du volontariat (19 %), le développement des opportunités éducatives au sein des communautés locales en collaboration avec les écoles (17 %), le renforcement de la cohésion sociale et la réduction des inégalités (15 %), le soutien à la préservation de la culture locale et la promotion d'activités récréatives et de bien-être (15 %), ainsi que la mise en œuvre de programmes de développement des compétences en lien avec de nouvelles opportunités d'emploi (11 %). Dans ce dernier domaine en particulier, nos Business Units ont proposé des stages, des formations en alternance et des apprentissages à des étudiants locaux dans toutes les Régions. Nous avons également collaboré avec nos communautés dans le cadre de projets environnementaux ciblés, visant à renforcer la sensibilisation et l'éducation en partenariat avec les écoles locales, tout en recherchant des leviers d'amélioration continue.

En maintenant et en renforçant les dépenses locales, TITAN veille à ce qu'au moins deux tiers de ses dépenses totales soient dirigés vers des fournisseurs et des communautés locales, en cohérence avec ses objectifs ESG 2025.

Cet engagement soutient non seulement les économies locales, mais crée également une valeur significative pour les parties prenantes. En privilégiant les fournisseurs locaux, TITAN stimule la croissance économique dans les communautés où il opère, favorisant la création d'emplois et le développement des entreprises. Le recours aux fournisseurs locaux contribue également à la réduction des émissions de CO_2 du scope 3 liées au transport, soutenant la durabilité environnementale, et permet d'atténuer les risques associés aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, garantissant ainsi une chaîne d'approvisionnement plus stable et plus résiliente. L'approche ciblée de TITAN en matière de dépenses locales, d'engagement continu auprès des communautés et de soutien aux fournisseurs locaux constitue un levier clé de création de valeur économique partagée, au bénéfice à la fois de l'entreprise et des communautés.

En 2025, la part globale des dépenses locales de TITAN est restée stable, atteignant en moyenne 74,1% au niveau du Groupe, démontrant l'engagement constant du Groupe en faveur du soutien aux fournisseurs et aux communautés locales.

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Stratégie

ESRS 2 SBM-2

Intérêts et points de vue des parties prenantes

À une époque où la durabilité et la responsabilité environnementale définissent de plus en plus la réussite des entreprises, TITAN a réalisé des progrès significatifs en alignant ses opérations commerciales sur l'évolution des besoins du marché et des clients. Grâce au programme de transformation commerciale Evergreen, le Groupe a systématiquement recueilli des informations précieuses sur les différents marchés, enrichies par des retours structurés de la part des clients et des parties prenantes. Cette approche a permis de faire évoluer son modèle : d'une logique principalement axée sur les produits vers un modèle centré sur les clients et les segments. Cette transition renforce la capacité de TITAN à anticiper et à répondre aux grandes mégatendances, en orientant ses efforts et investissements vers des solutions répondant à des besoins clairement identifiés.

Créer une valeur supérieure pour les clients et dépasser leurs attentes demeure une priorité essentielle pour le Groupe TITAN. Sur la base des enseignements recueillis, le Groupe a mis en œuvre une amélioration ciblée de ses produits et services afin d'offrir une valeur différenciée à ses principaux segments — notamment aux producteurs de béton prêt à l'emploi, aux architectes, aux ingénieurs en structures et aux entrepreneurs généraux. Dans ce cadre, TITAN respecte systématiquement, voire dépasse lorsque cela est possible, les exigences législatives et normatives en fournissant des informations complètes en matière de sécurité, de performance et de caractéristiques techniques, consolidant ainsi son rôle de partenaire de confiance au sein de la chaîne de valeur de la construction.

ESRS 2 SBM-3

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le modèle économique de TITAN est étroitement lié au secteur des matériaux de construction, au service des consommateurs et utilisateurs finaux dans les projets d'infrastructure, de logement et industriels. Tous les consommateurs et utilisateurs finaux matériellement affectés par les produits et services du Groupe, au sein de ses propres opérations ainsi que dans sa chaîne de valeur en amont et en aval, sont inclus dans le périmètre. Cela comprend :
(i) les utilisateurs des produits conformément à leur usage prévu dans les applications de construction ;
(ii) les utilisateurs potentiellement affectés par une utilisation raisonnablement prévisible non conforme, y compris les risques pour la santé et la sécurité ;
(iii) les consommateurs affectés par la disponibilité des produits et la transparence des informations techniques ;
(iv) les utilisateurs d'outils ou de services numériques dont les données ou la vie privée peuvent être affectées.
Les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux sont répandus ou systémiques, notamment ceux liés à la sécurité des produits, à l'empreinte environnementale, au marketing responsable et à la disponibilité de solutions bas carbone. Les impacts négatifs génèrent des risques matériels pour le Groupe, incluant des risques réglementaires, juridiques et réputationnels, ainsi qu'une perte de confiance des clients. La différenciation sur le marché et la croissance du chiffre d'affaires, soutenues par la demande en solutions de construction durables et par l'urbanisation (urbanisation résiliente), représentent des opportunités pour l'avenir.

Ces risques et opportunités sont identifiés au travers de l'Analyse de Double Matérialité de TITAN et orientent directement la stratégie et le modèle économique du Groupe, notamment en matière d'innovation produit, de gestion de la qualité et de la sécurité, ainsi que de développement de solutions de ciment et béton bas carbone. TITAN reconnaît l'existence de risques accrus pour certains groupes de consommateurs et d'utilisateurs finaux, tels que les utilisateurs professionnels fortement exposés aux produits ou opérant dans des environnements à haut risque, et y répond par la conception des produits, des conseils techniques et un engagement renforcé auprès des clients.

Le modèle économique de TITAN est étroitement lié au secteur des matériaux de construction, au service des clients dans les projets d'infrastructures, de logement et industriels. Nos produits et solutions sont essentiels au développement de la société, ce qui signifie que les impacts matériels peuvent être étendus et de long terme, affectant les communautés, les écosystèmes et les chaînes d'approvisionnement.

Nous identifions et évaluons les impacts, risques et opportunités réels et potentiels à travers notre Analyse de la Double Matérialité, qui éclaire les priorités stratégiques et la définition des objectifs ESG. Notre approche intègre les points de vue des parties prenantes — clients, fournisseurs, employés et communautés — dans la planification stratégique. Nous collaborons afin de répondre à l'évolution des besoins en solutions de construction durables, telles que les ciments et bétons à faible intensité carbone, tout en évaluant les impacts potentiels sur les environnements locaux et les moyens de subsistance. Ces enseignements orientent les mesures d'atténuation et les plans d'engagement communautaire.

Pour plus d'informations, voir la section « Evergreen commercial transformation » à la page 22.

S4-1

Politiques

Le Groupe TITAN s'engage à produire, distribuer et commercialiser du clinker, du ciment et des produits cimentaires sûrs, fiables et adaptés à leurs usages prévus. Cet engagement s'applique à tous les consommateurs et utilisateurs finaux matériellement affectés par les produits et services du Groupe, au sein de ses propres opérations et dans la chaîne de valeur aval, y compris les utilisateurs professionnels de matériaux de construction et les usagers de l'environnement bâti.

Les engagements de TITAN envers les consommateurs et utilisateurs finaux sont intégrés dans son Code de conduite, sa Politique en matière de droits humains ainsi que dans ses cadres de gestion de la qualité et de responsabilité produit. Ces engagements visent à prévenir et atténuer les impacts négatifs liés à la sécurité et à la qualité des produits, à l'accès à une information exacte et transparente, à l'utilisation responsable des produits et à la confiance des clients. L'approche de TITAN est conforme aux normes internationalement reconnues, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La gestion de la qualité est mise en œuvre au niveau de chaque pays, toutes les unités opérationnelles maintenant des systèmes de management de la qualité conçus pour respecter les exigences légales et réglementaires applicables. Ces systèmes soutiennent l'identification et le suivi des risques pour les consommateurs et utilisateurs finaux, y compris ceux découlant de la performance, de la manipulation ou de l'utilisation des produits. TITAN améliore continuellement ses produits et services grâce à l'innovation technologique, à la modernisation des procédés de production et à la formation continue du personnel.

L'engagement avec les consommateurs et utilisateurs finaux s'effectue par les canaux de service client, l'assistance technique et les initiatives de formation. Les réclamations et incidents liés aux produits peuvent être signalés via des procédures établies, qui fonctionnent comme des mécanismes de recours et de réparation. Lorsque des impacts négatifs sont identifiés, des actions correctives sont mises en œuvre. Dans la chaîne de valeur aval, TITAN traite les impacts potentiels sur les consommateurs par le biais de conseils techniques, d'exigences contractuelles et de démarches d'engagement auprès des distributeurs et des sous-traitants.

S4-2

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Satisfaction de la clientèle

TITAN applique une approche structurée et institutionnalisée pour comprendre et améliorer la satisfaction des clients à l'échelle de ses opérations, en combinant des enquêtes périodiques régulières de satisfaction client, un traitement systématique des réclamations et un engagement continu des clients, intégrés aux systèmes locaux de management de la qualité et de management intégré.

À l'échelle du Groupe, les retours clients sont collectés au moyen d'enquêtes quantitatives, d'analyses qualitatives et de points de contact opérationnels continus, offrant une vision globale des perceptions des clients concernant la qualité des produits, la fiabilité du service, la facilité des relations commerciales, l'assistance technique et la coopération globale. Si les méthodologies et la fréquence peuvent varier selon les marchés — reflétant les modèles économiques locaux et les profils de clientèle — l'objectif demeure constant : transformer les retours clients en enseignements opérationnels et en actions d'amélioration continue.

En 2025, des enquêtes ont été menées dans six pays. Celles-ci ont mis en évidence un niveau élevé de satisfaction client et une forte propension à recommander TITAN, les retours soulignant fréquemment la qualité des produits, la performance technique, la fiabilité et le professionnalisme des équipes comme principaux atouts. Lorsque le Net Promoter Score (NPS) est utilisé — indicateur largement reconnu de la fidélité et de la satisfaction client — il apporte un éclairage complémentaire sur l'engagement des clients et soutient la planification des améliorations au niveau local. Les résultats des enquêtes permettent également de prioriser des axes de progrès, notamment l'efficacité logistique, les délais de livraison, la perception des prix et la réactivité face aux besoins spécifiques des clients.

Des évaluations de la satisfaction client ont été réalisées dans les Business Units de TITAN dans six pays. Au total, treize enquêtes structurées ont été menées couvrant trois catégories de produits. Huit enquêtes portaient sur le ciment en Albanie, Bulgarie, Grèce, Kosovo, Macédoine du Nord et Serbie. Le béton a été évalué au travers de quatre enquêtes — une en Albanie et trois en Grèce — tandis qu'une enquête sur les mortiers secs a été réalisée en Grèce.

Au-delà des enquêtes, TITAN maintient des processus formalisés pour l'enregistrement, le suivi et la résolution des réclamations clients. Les plaintes, les non-conformités et recommandations des clients sont consignées via les systèmes locaux de management de la qualité ou de management intégré. Elles sont examinées par les équipes de direction et traitées au moyen d'actions correctives et préventives. Cela garantit que les retours clients sont systématiquement analysés et intégrés aux décisions opérationnelles, techniques et commerciales.

Les résultats de satisfaction client sont évalués à l'aide d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives par les équipes commerciales, marketing, qualité, opérations et service client. Dans plusieurs régions, les enquêtes sont réalisées avec l'appui de tiers indépendants afin de garantir l'objectivité et la profondeur des analyses. Les clients participent également activement à la validation des produits, aux activités d'assistance technique et aux évaluations de performance, renforçant ainsi la collaboration et les relations à long terme.

À l'avenir, TITAN poursuivra le renforcement de la cohérence et de l'efficacité des pratiques de collecte des retours clients à l'échelle du Groupe, en élargissant, le cas échéant, l'utilisation des indicateurs de satisfaction et de recommandation, en consolidant les boucles de suivi et en approfondissant l'engagement des clients. Ces actions soutiennent l'orientation stratégique de TITAN vers la centralité client, l'excellence opérationnelle et la fourniture de solutions de construction performantes et durables.

S4-3

Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Responsabilité produit

Les fiches de données de sécurité (FDS / SDS) de nos produits sont conformes au Règlement européen sur les produits chimiques (REACH) ainsi qu'aux exigences du Règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging), fournissant toutes les informations nécessaires en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Pour le ciment en sacs, les consignes d'utilisation en toute sécurité sont imprimées directement sur l'emballage, tandis que pour le ciment en vrac, toutes les informations pertinentes sont fournies sur le bon de livraison. Pour les ciments commercialisés dans l'UE et au Royaume-Uni, les FDS correspondantes sont enregistrées auprès des autorités compétentes de chaque pays. L'ensemble de nos produits commercialisés dans l'UE portent le marquage CE, attestant qu'ils ont été évalués et répondent aux exigences européennes en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Le Groupe TITAN s'engage en faveur de l'excellence produit et de ses procédés grâce à la transparence et à une performance environnementale vérifiée, notamment via la publication de Déclarations Environnementales de Produit (EPD) vérifiées par des tiers. Nous fournissons à nos clients les informations nécessaires pour promouvoir une construction durable, en soutenant la conformité aux systèmes de certification reconnus tels que LEED et BREEAM.

Déclaration Environnementale de Produit (EPD) du CEM IV/B (P-W) 32.5R.

Depuis 2021, TITAN Grèce est pionnier dans la publication d'EPD pour ses produits, notamment le ciment, le béton, les granulats calcaires et les mortiers secs. Les EPD ciment sont mises à jour annuellement pour refléter les améliorations de l'empreinte carbone, tandis qu'en 2025 de nouvelles EPD ont été publiées pour les bétons, démontrant l'engagement du Groupe en matière de transparence et de réponse envers les attentes de ses clients. En parallèle, l'expertise interne de TITAN continue de soutenir les clients pionniers du béton prêt à l'emploi et du préfabriqué dans l'élaboration d'analyses de cycle de vie et d'EPD vérifiées par des tiers.

En 2025, la cimenterie Usje de TITAN, Macédoine du Nord a finalisé et publié des EPD pour cinq produits cimentaires clés : CEM I 52.5 R, CEM II/A-LL 42.5 R, CEM II/B-M (P-L) 42.5 N, CEM II/B-P 42.5 R et MC 5 (Usjemal). Ces EPD ont été élaborées à l'aide de l'outil GCCA EPD Tool, renforçant l'engagement de TITAN en faveur d'un reporting environnemental transparent et offrant aux clients des informations fiables pour une construction bas carbone.

En 2025, TITAN Égypte a également publié des EPD pour une large gamme de ciments produits dans ses deux cimenteries intégrées d'Alexandrie et de Beni Suef. L'usine d'Alexandrie a publié des EPD pour CEM I 42.5N, CEM I 52.5N, CEM III/A 42.5N et CEM II/A-P 42.5N, tandis que l'usine de Beni Suef a publié des EPD pour CEM I 42.5N, CEM I 52.5N, CEM II/A-P 42.5N, CEM IV/A (P) 42.5N et Type IL. Ces publications constituent une étape importante dans l'engagement de TITAN Égypte en faveur de la transparence, de la durabilité et d'une publication environnementale basée sur la science.

Pour communiquer l'importance de la décarbonation et guider les clients dans le choix de matériaux de construction verts, TITAN Grèce utilise le système de notation écologique Vesta pour le ciment et le béton — un système de labellisation privé, vérifié par un tiers, qui classe les produits en fonction de leur carbone incorporé et de leurs caractéristiques techniques.

Les clients sont couverts par la Politique d'alerte professionnelle (Whistleblowing) et le dispositif EthicsPoint du Groupe, et peuvent partager leurs préoccupations via ces canaux. La sensibilisation et la confiance dans les mécanismes de réclamation sont évaluées via l'engagement des parties prenantes et les retours clients. Des garanties sont en place pour protéger les clients et autres parties prenantes contre les représailles. Les signalements peuvent être effectués de manière confidentielle et, lorsque la législation le permet, de façon anonyme.

Les préoccupations ou réclamations sont traitées via de nos systèmes de gestion de la qualité au niveau des Business Units.

S4-4

Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

À une époque où la durabilité et la gestion environnementale influencent de plus en plus la performance des entreprises, TITAN a accéléré sa transformation commerciale en renforçant une approche opérationnelle centrée sur le client, adaptée à l'évolution des demandes du marché. L'initiative de transformation commerciale Evergreen, initialement conçue et pilotée par le Groupe Corporate Center, est désormais entrée dans sa phase de mise en œuvre, avec une responsabilité clairement attribuée et une redevabilité pleinement intégrée au sein de chaque Business Unit. Cette évolution témoigne de la maturité croissante du programme et souligne davantage l'engagement de TITAN à intégrer systématiquement la voix du client dans sa planification commerciale, favorisant ainsi la création continue de valeur, l'agilité propre à chaque marché et une croissance durable dans toutes les régions où le Groupe opère.

Pour plus d'informations, voir « Transformation commerciale Evergreen » en page 22. Des détails supplémentaires concernant la satisfaction client sont disponibles à la page 187.

L'innovation : critère propre à l'entité

Chez TITAN, nous impulsons la transformation du secteur des matériaux de construction en développant des technologies, des produits et des pratiques durables pionnières, façonnant ainsi l'avenir de notre environnement bâti. Comme décrit dans le chapitre « Fostering innovation » (page 28), nous intégrons systématiquement l'innovation au sein de nos opérations. Notre programme de transformation numérique a également été mis en avant dans la Harvard Business Review, soulignant l'utilisation efficace des données et de l'intelligence artificielle par TITAN pour améliorer l'efficacité et accélérer l'innovation

Politiques

Figurant parmi les leaders de l'innovation numérique dans l'industrie cimentière, nous exploitons des solutions digitales pour transformer totalement notre activité, du fournisseur jusqu'au client, avec agilité et dans un esprit entrepreneurial. De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet : https://www.titanmaterials.com/digitalization/.

Afin de garantir que l'innovation et la numérisation soient mises en œuvre de manière sûre, éthique et résiliente sur l'ensemble de la chaîne de valeur — y compris les fournisseurs en amont et les prestataires technologiques, les opérations de TITAN et les activités en aval au contact des clients — nous avons adopté des cadres de gouvernance robustes applicables dans toutes les régions où TITAN opère. Ces politiques couvrent les employés, les sous-traitants, les utilisateurs de plateformes numériques, les partenaires technologiques, les clients interagissant avec les systèmes numériques de TITAN et tout tiers accédant aux actifs informationnels du Groupe. En août 2025, nous avons introduit la Politique Groupe TITAN en matière d'information et de cybersécurité, établissant un Système de management de la sécurité de l'information et de la cybersécurité (ICSMS) complet, aligné sur les normes ISO/IEC 27001:2022 et ISA/IEC 62443. Cette politique s'applique à l'ensemble des systèmes, des personnes et des processus du Groupe, y compris les tiers, et vise à protéger les informations et les actifs opérationnels, à assurer la continuité des activités et à garantir le respect des exigences légales et réglementaires. L'ICSMS s'appuie sur des sous-politiques et procédures détaillées, et son efficacité fait l'objet d'améliorations continues grâce à des revues de direction régulières et des audits.

Les déclarations de politique contenues dans ce document, ainsi que dans l'ensemble des politiques et procédures d'appui mentionnées ci-dessus, ont été examinées et approuvées par le Comité exécutif du Groupe TITAN et doivent être respectées en permanence. L'élaboration et la mise à jour des politiques intègrent les contributions de services internes — tels que la Transformation numérique, la Cybersécurité et Résilience, le service Juridique et Conformité, la Durabilité, la Santé & Sécurité, les RH et les opérations régionales — ainsi que les avis de parties prenantes externes, notamment des fournisseurs de technologies, des associations sectorielles et des plateformes d'engagement fournisseurs. Ces contributions garantissent que les politiques restent alignées sur les besoins opérationnels, les attentes des parties prenantes et l'évolution des exigences réglementaires.

Parallèlement, TITAN a adopté un cadre pour une Intelligence Artificielle digne de confiance, aligné sur l'AI Act de l'Union européenne, afin d'assurer une utilisation responsable et éthique de l'IA. Ce cadre comprend trois politiques : le Cadre et Principes de l'Intelligence Artificielle, qui définit les standards de gouvernance pour la conception, le développement et le déploiement de l'IA ; la Politique d'Intelligence Artificielle digne de confiance, qui impose des évaluations des risques et de la protection des données, des audits réguliers, des formations pour les employés et la conformité des fournisseurs ; et la Politique d'utilisation acceptable de l'Intelligence Artificielle, qui encadre l'usage des outils d'IA générative, en exigeant des solutions autorisées telles que Microsoft Copilot et SAP Business AI, une protection stricte des données et des processus formels de dérogation. À des fins d'usage personnel, les employés peuvent recourir à d'autres outils d'IA sous réserve de validation par l'équipe Cybersécurité et Résilience. Ensemble, ces politiques renforcent notre engagement en faveur de l'innovation, tout en assurant des garanties élevées en matière d'éthique, de sécurité et de conformité.

L'innovation est également intégrée dans nos politiques Environnement et Climat. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la décarbonation, nous avons intégré la digitalisation, l'optimisation des formulations et l'utilisation de nouveaux adjuvants dans nos opérations, comme décrit dans notre Politique Environnementale. En outre, dans le cadre de notre Politique Climat, le Groupe TITAN investit dans des équipements et des systèmes de gestion à haute efficacité énergétique ainsi que dans la digitalisation des procédés, notamment l'optimisation en temps réel des activités ciment et béton. De plus amples informations sur nos politiques sont disponibles sur notre site internet institutionnel : (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/)

Métriques et cibles

Enjeux matériels	Questions de durabilité incluses	Objectifs
L'innovation	Optimisation de la performance opérationnelle	Amélioration de 50 à 100 points de base de la marge EBITDA grâce à l'efficacité opérationnelle. Perfectionnement numérique pour l'ensemble de nos employés.
	Amélioration de l'expérience clients	Plus de 80 % des commandes de vente effectuées via des canaux digitaux.
	Innovation des produits et des services	Deux solutions d'IA générative ou plus par an, développées par les équipes Digital Innovation et R&D.

Note : Les objectifs ci-dessus s'inscrivent dans notre Stratégie 2026. Le deuxième objectif a déjà été atteint au cours de la période de reporting, comme décrit et illustré à la p. 38.

Les objectifs en matière d'innovation sont exprimés en valeurs absolues, sauf indication contraire. Les progrès sont suivis trimestriellement au moyen de systèmes établis de reporting numérique, opérationnel et commercial, sous la supervision du Comité exécutif et avec le soutien des équipes Transformation numérique, Opérations, Durabilité et des unités opérationnelles régionales. Les informations provenant des parties prenantes — telles que les modèles d'adoption par les clients et le niveau de préparation des fournisseurs — éclairent la mise en œuvre. Aucun ajustement des objectifs n'a été effectué durant la période de reporting et aucune contrainte liée à la qualité des données ou aux ressources n'a été identifiée.

Actions

Pour accélérer l'adoption des technologies numériques, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives clés. Depuis la première cimenterie totalement numérique, Pennsuco, TITAN a continué d'améliorer l'efficacité dans ses principaux sites. Des optimiseurs en temps réel (RTO) ont été déployés dans l'ensemble des unités, conformément à notre objectif, tandis que la maintenance prédictive et prescriptive alimentée par l'IA est utilisée pour la détection de défaillances sur l'ensemble des cimenteries de TITAN. Du côté de la chaîne d'approvisionnement, notre initiative « Customer 4.0 » pour une logistique optimisée renforce l'efficacité et la réactivité grâce aux canaux numériques. Dans les centrales de béton prêt à l'emploi (BPE), une logistique pilotée par l'IA a été déployée dans toutes les opérations de Titan America. Des applications numériques destinées aux clients ont été installées dans toutes les unités opérationnelles, les régions les plus avancées enregistrant plus de 90 % des ventes via l'application.

Amélioration de l'expérience client

Dans le domaine de l'expérience client, TITAN œuvre à améliorer et à digitaliser la manière dont le Groupe interagit avec ses clients, afin d'améliorer leur expérience et de créer un modèle opérationnel commercial plus efficace. Cette action contribue directement à notre objectif visant à équiper 100 % de nos clients d'outils digitaux d'ici 2026 et soutient nos ambitions de long terme en matière de digitalisation commerciale. Cette action contribue directement à notre objectif consistant à doter 100 % de nos clients d'outils numériques d'ici 2026 et soutient nos objectifs à long terme en matière de numérisation commerciale.

L'action couvre les parties prenantes de la chaîne de valeur en aval, principalement les clients béton dans certaines opérations aux États-Unis, qui reçoivent des notifications par SMS et utilisent des canaux de commande numériques. Elle touche également, de manière indirecte, les partenaires en amont grâce à une meilleure précision de la planification et une coordination accrue dans la chaîne d'approvisionnement.

Comparé à 2024 — année durant laquelle le déploiement des applications clients digitales était encore en cours dans plus de 60 % des Business Units — l'année 2025 marque la mise en œuvre complète dans 100 % du Groupe. Pour l'avenir, nous nous sommes fixé comme objectif d'atteindre 80 % des commandes clients via les canaux digitaux d'ici 2029.

TITAN a évalué si les actions entreprises ou prévues concernant ses sujets matériels nécessitaient des dépenses d'investissement significatives (CapEx), des dépenses opérationnelles (OpEx) ou un financement interne ou externe substantiel au cours de la période de reporting. De plus amples détails sont fournis dans la section « BP-2 Disclosures in relation to specific circumstances » à la page 101.

Performance opérationnelle optimisée – Numérisation

La digitalisation demeure un objectif stratégique central pour TITAN, alors que les opportunités offertes par l'Industrie 4.0 transforment en profondeur l'industrie cimentière. En exploitant le big data, l'analytique avancée et l'intelligence artificielle, TITAN s'impose comme un pionnier de la transformation digitale, en particulier dans la fabrication du ciment. Ces technologies libèrent une valeur significative, améliorent l'efficacité opérationnelle et positionnent TITAN pour rester compétitif dans un environnement de marché en rapide évolution.

Afin d'accélérer cette transformation, TITAN a créé en 2020 le Group Digital Center of Competence, chargé de développer et de déployer des solutions digitales innovantes dans les domaines de la fabrication, de la chaîne d'approvisionnement et de l'expérience client. En 2023, l'entreprise a élargi son empreinte digitale avec le lancement du Digital Center of Excellence aux États-Unis, dédié à l'accélération de la digitalisation des opérations américaines. L'alignement organisationnel opéré en 2024, intégrant les équipes d'infrastructure IT et d'applications d'entreprise au Digital Center of Competence, a permis d'optimiser davantage les investissements technologiques de TITAN et sa feuille de route sur la digitalisation.

Dans le domaine industriel, TITAN a priorisé le déploiement de solutions d'optimisation en temps réel (RTO) basées sur l'intelligence artificielle sur l'ensemble de ses lignes de production de ciment. Ces RTO, développés à la fois en interne et en partenariat avec des acteurs externes, visent à maximiser la production par actif industriel tout en minimisant la consommation d'énergie. En 2025, TITAN avait installé des RTO sur les actifs de l'ensemble de ses cimenteries, progressant vers l'objectif du Groupe de digitaliser 100 % de la fabrication de ciment d'ici 2026. Depuis 2023, TITAN a également mis en œuvre dans toutes ses cimenteries un système de prédiction des défaillances basé sur le machine learning. Adapté aux conditions d'exploitation spécifiques des sites cimentiers, ce système renforce la fiabilité des installations et réduit les coûts liés à la maintenance non planifiée. En 2025, TITAN a entamé le déploiement d'une nouvelle solution de prédiction de la qualité du ciment basée sur l'IA, à la suite de projets pilotes concluants menés aux États-Unis, ayant démontré un retour sur investissement rapide.

CemAI, la spin-off digitale de TITAN créée en 2022, a poursuivi l'élargissement de sa base de clients en 2025. CemAI propose « CemAI Predictive Maintenance », un service de prédiction des défaillances basé sur le machine learning à destination d'autres producteurs de ciment, ainsi que « CemAI Process Optimizer », une solution d'optimisation des procédés basée sur l'IA.
De plus amples informations sur CemAI sont disponibles dans la section « Other business activities » à la page 54.

La digitalisation des opérations de béton prêt à l'emploi (RMC) constitue un nouvel axe stratégique pour TITAN. L'entreprise a développé un ensemble complet de cas d'usage couvrant la chaîne de valeur du RMC et a lancé en 2025 de nouveaux projets pilotes de prédiction de la qualité du béton, tout en déployant une solution d'optimisation des formulations, à la suite de projets pilotes réussis en 2024.

Dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement intégrée, TITAN a renforcé son expertise dans le développement d'outils d'analytique avancée et d'IA pour la prévision des ventes, l'optimisation des réseaux de distribution et la gestion des stocks de pièces de rechange pour le ciment. La solution de logistique dynamique basée sur l'IA, désormais pleinement déployée dans l'ensemble des opérations de béton prêt à l'emploi aux États-Unis, améliore l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et la satisfaction des clients. Les investissements dans les systèmes de télématique pour les flottes de camions aux États-Unis, en Grèce et en Europe du Sud-Est soutiennent également l'objectif de TITAN de digitaliser la logistique du béton d'ici 2026.

La transformation digitale de TITAN repose sur de solides initiatives de développement des compétences, notamment la Digital Academy en Grèce et des partenariats avec des organisations à but non lucratif ainsi qu'avec des institutions académiques et de recherche, comme le TITAN Digital Accelerator (TDA), lancé à Thessalonique en 2024. En 2025, le TDA s'est concentré sur l'exploration de nouveaux domaines liés à la robotique appliquée au suivi des installations et à la maintenance intelligente basée sur l'IA générative. Le programme de montée en compétences digitales du Groupe, initié en 2024, continue de s'étendre, soutenu par un écosystème croissant de partenaires issus des start-ups, du monde académique, des fabricants d'équipements et de cabinets de conseil spécialisés.

L'ensemble de ces actions soutient la progression vers l'atteinte des objectifs de digitalisation à l'horizon 2029, en cohérence avec la stratégie « TITAN Forward 2029 ». Elles couvrent les activités tant en amont et intermédiaires, et mobilisent des parties prenantes internes telles que les opérateurs de sites, les équipes de maintenance, les ingénieurs procédés et les équipes IT, tout en ayant un impact indirect sur les clients en aval grâce à l'amélioration de la qualité des produits et de la fiabilité opérationnelle

Résilience de l'infrastructure informatique et cyberattaques

TITAN gère les risques de cybersécurité au moyen d'un Système de management de la sécurité de l'information et de la cybersécurité aligné sur la norme ISO 27001:2022, soutenu par des politiques et procédures applicables à l'échelle du Groupe. Tous les employés participent chaque année à des formations de sensibilisation à la cybersécurité, les nouveaux arrivants bénéficiant d'une formation complémentaire. L'architecture de sécurité de TITAN repose sur un modèle Zero Trust, des systèmes informatiques redondants, des solutions SIEM, le filtrage web, des pare-feu de nouvelle génération, des systèmes de prévention des intrusions, l'authentification multifactorielle, la protection de la messagerie électronique et des solutions de détection et réponse sur les terminaux (EDR).

Une évaluation de la maturité en cybersécurité menée par Deloitte a confirmé la solidité des pratiques de sécurité de TITAN. À la suite de cette évaluation, TITAN a élaboré une stratégie et une feuille de route cybersécurité afin de combler les écarts identifiés, mis à jour ses politiques de sécurité et utilise des indicateurs clés de performance (KPI) pour suivre les progrès réalisés. Le Chief Information Security Officer et les responsables sécurité supervisent la mise en œuvre et rendent compte à la direction générale, tandis que les opérations informatiques font l'objet d'audits internes réguliers.

« Chez TITAN, la cybersécurité est un pilier fondamental de l'excellence opérationnelle et de la confiance. À mesure que nous digitalisons nos usines, notre chaîne d'approvisionnement et nos plateformes clients, des systèmes sécurisés et résilients protègent nos équipes, garantissent la continuité de nos opérations et assurent le respect de nos engagements »

Panagiotis Kalantzis
Directeur de la Sécurité
des Systèmes d'Information

Les principales initiatives menées en 2025 comprennent la gestion des vulnérabilités, des tests d'intrusion, la sécurisation des appareils mobiles, des simulations de phishing, la publication d'un magazine mensuel sur la cybersécurité ainsi que l'amélioration des indicateurs de sécurité. TITAN poursuit la réduction des vulnérabilités et le renforcement des capacités de détection et de réponse ; tous les incidents survenus en 2025 ont été résolus, sans aucune violation majeure ni compromission de données.

Pour plus d'informations sur l'approche de gestion des risques, voir les pages 89-90.

Informations en matière de gouvernance

ESRS G1 Conduite des affaires

G1-1
Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Lanceur d'alerte: gestion des griefs

Au sein du Groupe TITAN, nous accordons une grande importance à la protection et à la promotion des droits humains auprès de nos employés, de nos partenaires commerciaux et des communautés avec lesquelles nous interagissons. Grâce à notre Programme de conformité, nous appliquons un cadre clair et solide qui favorise des pratiques responsables et cohérentes dans l'ensemble de nos opérations.

Une culture d'ouverture et de responsabilité est essentielle pour garantir une conduite appropriée au sein du Groupe. Cette culture est soutenue par un mécanisme complet de gestion des griefs et d'alerte professionnelle, aligné sur l'engagement des parties prenantes et les principes d'intégrité des affaires, permettant de signaler des préoccupations de manière responsable, efficace et confidentielle, sans crainte de représailles.

En 2025, la Politique de lanceur d'alerte du Groupe a été revue et déployée à l'ensemble du Groupe, réaffirmant l'engagement du Groupe en faveur d'une conduite éthique et de l'intégrité des affaires. La politique revue est parfaitement conforme aux meilleures pratiques et aux exigences réglementaires applicables, y compris les principes de la Directive européenne sur les lanceurs d'alerte. Elle contribue à renforcer la transparence et à instaurer la confiance au sein du Groupe TITAN. Son lancement a été accompagné d'une communication et d'actions de sensibilisation à l'échelle du Groupe afin de garantir une compréhension uniforme du cadre de signalement à tous les niveaux de l'organisation. Les employés, les partenaires commerciaux et les parties prenantes externes pertinentes sont encouragés à signaler toute violation raisonnablement suspectée du Code de conduite du Groupe TITAN ou de ses politiques internes, tout acte susceptible de nuire à la réputation du Groupe, ou tout comportement contraire à l'éthique ou autre faute, y compris la fraude, la corruption et les abus de toute nature.

La plateforme EthicsPoint, outil de signalement du Groupe, a été activement promue parallèlement au déploiement global. EthicsPoint est une plateforme numérique accessible dans le monde entier permettant de signaler des préoccupations de manière confidentielle et anonyme, y compris des violations potentielles des lois nationales ou européennes. La plateforme est hébergée et gérée par un fournisseur externe indépendant, garantissant la collecte sécurisée et confidentielle des signalements. Des lignes directrices pratiques et des informations de soutien sont accessibles via l'Intranet et les sites locaux, dans le cadre d'efforts plus larges de sensibilisation et de communication. Tous les signalements font l'objet d'enquêtes rapides et approfondies, conformément aux principes d'impartialité, d'équité et de confidentialité. Toute forme de représailles ou de traitement défavorable à l'encontre d'un lanceur d'alerte ou de toute partie impliquée est strictement interdite.

Le dispositif d'alerte est soutenu par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et fait l'objet d'une supervision continue par le Comité d'audit et des risques du Groupe.

En complément des mécanismes définis dans la Politique de lanceur d'alerte, le Group Anti-Fraud Program Framework fixe des normes globales pour enquêter sur les fraudes et y répondre. Il détaille les procédures d'enquête, les responsabilités et garantit des résultats cohérents, objectifs et fondés sur les faits. Ce cadre fait partie de nos politiques de gouvernance et est accessible à tous les employés via l'Intranet. Les protections contre les représailles et les procédures d'enquête sont décrites dans une section précédente.

« Dans un contexte de croissance continue, l'Audit interne et la Conformité ont renforcé le cadre de gouvernance du Groupe grâce à une assurance indépendante, des conseils, l'amélioration des contrôles internes et des normes cohérentes. Des audits rigoureux et un système d'alerte fiable favorisent l'intégrité et l'expression libre. »

Foteini Manolaki
Directrice Groupe de l'Audit et de la Conformité

Programme et politiques de conformité

TITAN démontre un engagement constant à conduire ses activités de manière éthique et conforme à la loi, en adéquation avec sa mission, ses valeurs et ses normes éthiques élevées. Cet engagement est ancré dans une solide culture de conformité qui promeut l'intégrité, la transparence et la responsabilité – moteurs essentiels de performance et d'excellence opérationnelle. Notre approche disciplinée repose sur le Programme de conformité du Groupe, un cadre dynamique basé sur les risques, intégrant systèmes d'assurance, formations et sensibilisation, suivi continu et supervision rigoureuse.

Notre Code de conduite et nos Politiques Groupe définissent les règles, normes, principes et lignes directrices nécessaires à l'attention des employés et partenaires commerciaux. Tous les employés ont libre accès aux Politiques Groupe dans toutes les langues locales via l'Intranet. Elles sont également disponibles sur notre site web (https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/group-policies/). Toutes les Politiques Groupe suivent un modèle unifié conçu pour renforcer la clarté, l'attractivité et la facilité de compréhension. Le cadre des politiques est structuré selon une approche alignée sur les critères ESG, garantissant que chaque politique met clairement en évidence sa pertinence et sa contribution aux trois dimensions ESG.

L'ensemble des Politiques Groupe, largement alignées sur le cadre des normes ESRS, couvre toutes les zones stratégiques de conformité telles que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, les sanctions, la protection des données personnelles, le droit de la concurrence, l'environnement et le changement climatique, les droits humains, le respect au travail ainsi que la santé et la sécurité.

Notre Politique anti-corruption vise à garantir la conformité avec les réglementations interdisant la corruption. Elle s'applique à tous les

employés du Groupe TITAN ainsi qu'aux collaborateurs externes, qui doivent adhérer aux plus hauts standards de conduite professionnelle et personnelle à tout moment.

Notre politique couvre un large éventail de sujets liés à la lutte contre la corruption, fixant les normes globales du Groupe TITAN en conformité totale avec les lois applicables. TITAN se conforme à toutes les réglementations pertinentes, y compris le US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), le UK Bribery Act, et les lois locales de chaque pays où nous opérons.

Notre Politique sur les conflits d'intérêts vise à garantir que tous les employés du Groupe TITAN agissent dans le meilleur intérêt du Groupe lors de l'exercice de leurs fonctions, et que les intérêts ou relations personnels n'interfèrent pas – ou ne semblent pas interférer – avec une prise de décision objective au service de l'Entreprise.

Cette politique s'applique à tous les employés du Groupe et définit les normes, principes et règles de TITAN en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, particulièrement dans les domaines où ces situations sont susceptibles de se produire. Elle est pleinement conforme aux lois applicables.

La sensibilisation et la formation demeurent des éléments essentiels de notre culture de conformité. Les formations réglementaires se sont poursuivies par le biais de modules d'e-learning, de contenus numériques et de sessions spécialisées dans diverses unités opérationnelles sur des sujets tels que les sanctions, la diligence raisonnable, la lutte contre la fraude, le système d'alerte et la lutte contre la corruption. Une expérience d'apprentissage numérique dédiée au système et à la politique d'alerte a été introduite, comprenant des éléments d'information et des études de cas interactives.

En 2025, 1533 employés ont suivi les formations de conformité, représentant 4 986 heures de formation. Par ailleurs, notre programme de formation réglementaire ciblait spécifiquement 154 postes clés impliqués dans la gestion des risques pertinents.

Session de formation réglementaire, Albanie.

La Politique d'achats de TITAN s'applique à toutes les personnes travaillant à tous les niveaux et grades au sein du Groupe, y compris les administrateurs, cadres dirigeants, responsables et employés, ainsi qu'aux tiers et collaborateurs externes (agents, consultants) agissant pour le Groupe dans toute activité d'approvisionnement.

Dans le cadre de toute activité d'achats, les employés de TITAN et les tiers agissant pour le Groupe doivent, entre autres, respecter toutes les lois et réglementations applicables ainsi que les pratiques sociales appropriées, sélectionner et évaluer les fournisseurs de manière équitable selon un processus de qualification incluant des critères pertinents tels que la fiabilité, le prix, la qualité, les délais, le service client, les capacités technologiques, la continuité des activités et la durabilité. En 2025, nous avons assuré des formations aux fournisseurs clés lors de leur intégration et de leur familiarisation avec les standards ESG de TITAN, totalisant 4 198 heures dans les pays où nous opérons. En Grèce, nous avons proposé 72 heures de formation aux fournisseurs dans le cadre du programme « Pact for Sustainable Industry » cumulées sur 2024 et 2025 (voir page 191 pour plus de détails).

La culture d'entreprise est évaluée grâce à un ensemble de mécanismes, incluant des enquêtes périodiques auprès des employés, le suivi des indicateurs de santé-sécurité et de conformité, l'analyse des données issues du système d'alerte et des mécanismes de réclamation, ainsi que des évaluations de leadership. Le Groupe renforce et évalue également ses valeurs à travers des ateliers ciblés et des initiatives de sensibilisation. Les résultats de ces processus sont examinés par la direction et utilisés pour renforcer les comportements éthiques et encourager l'amélioration continue.

La sensibilisation et la formation occupent une place centrale dans nos efforts de conformité et se reflètent dans les différentes Politiques du Groupe. Chaque année, nous planifions une combinaison de cours en ligne, de sessions de remise à niveau, de modules numériques et de sessions en présentiel, portant sur les domaines les plus importants. La formation est dispensée à la fois au niveau central et au sein des unités opérationnelles, et toutes les activités réalisées sont enregistrées et suivies à travers le système central de formation SAP.

Au-delà des actions liées à la conformité et à l'intégrité, l'approche autour de la construction de la culture d'entreprise est décrite dans le chapitre « Une entreprise animée par une raison d'être et un ensemble solide de valeurs fondamentales », page 11.

G1-2

Gestion des relations avec les fournisseurs

En 2025, TITAN a poursuivi la mise en œuvre de son Programme de transformation des achats du Groupe, renforçant l'approvisionnement efficace des catégories mondiales de matériaux et services. Le programme met l'accent sur l'optimisation du paysage des fournisseurs, la création de partenariats stratégiques à long terme et l'évaluation systématique de la performance des fournisseurs, y compris leur conformité aux standards ESG de TITAN. Ces efforts soutiennent l'optimisation des coûts globaux, renforcent la transparence dans la création de valeur et favorisent l'application cohérente des pratiques ESG tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les activités d'achats s'appuient sur la Feuille de route de la chaîne d'approvisionnement durable du Groupe, qui définit des jalons et échéances afin de garantir que les objectifs d'approvisionnement responsable – essentiels à la stratégie ESG de TITAN – soient atteints de manière structurée et dans les délais. Au-delà de la réduction des risques, cette approche génère une valeur financière tangible en renforçant la résilience de la chaîne d'approvisionnement et en améliorant l'efficacité opérationnelle.

La Politique d'achats de TITAN établit les principes essentiels régissant les activités d'approvisionnement dans tout le Groupe. Ces principes sont obligatoires pour tous les employés impliqués dans les processus d'achats et définissent des attentes claires envers les fournisseurs en relation avec le Groupe.

L'objectif principal des services achats est de répondre aux besoins opérationnels des usines et unités commerciales de TITAN tout en optimisant les coûts, en renforçant la compétitivité et en consolidant l'engagement du Groupe envers la conduite éthique, la responsabilité sociale et la gestion environnementale.

Le Code de conduite des achats, qui complète la Politique d'achats, définit les normes d'intégrité et de comportement attendues de toutes les personnes participant aux activités liées aux achats. Il réaffirme l'engagement de TITAN envers la durabilité, la transparence et une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Système de diligence raisonnable à l'égard des tiers

En 2025, nous avons encore renforcé notre approche globale visant à maintenir la conformité aux lois internationales sur les sanctions. Notre système de diligence raisonnable envers les tiers, conçu pour couvrir toutes les phases des transactions commerciales, gère activement les risques à chaque étape. Grâce à une plateforme avancée, automatisée et centrée sur les données, le système fournit des informations indépendantes sur les structures d'actionnariat, facilite des évaluations renforcées des tiers, actionnaires et personnes liées, et détecte les signaux d'alerte liés aux sanctions, aux enjeux ESG et à d'autres risques d'intégrité.

En 2025, parmi les 365 fournisseurs clés de TITAN, 88,0 % ont intégré le processus de qualification et 79,5 % ont été évalués comme répondant à nos standards ESG ou disposant d'un plan d'amélioration – une augmentation significative par rapport à 2024. Il est également important de noter que 17 fournisseurs clés se sont engagés à suivre des objectifs basés sur la science. Tous les responsables achats ont été formés aux standards ESG de TITAN et à leur application. Par ailleurs, des exigences ESG ont été intégrées dans les obligations contractuelles de 42,5% des fournisseurs clés, en particulier dans les nouveaux contrats et renouvellements en 2025.

En collaboration avec le CDP, nous avons réévalué les fournisseurs principaux du Groupe en utilisant les données 2025 les plus récentes concernant leurs initiatives de réduction des émissions et leurs déclarations relatives à l'eau. Les résultats montrent que 52 % des fournisseurs clés ont répondu au questionnaire Climat et 35 % au questionnaire Eau. Parmi les répondants, 49 % ont été identifiés comme des leaders en matière de climat et 36 % comme des leaders en matière d'eau.

Cet engagement continu reflète notre volonté de renforcer la transparence, la responsabilité et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. .

G1-3
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Notre Politique anti-corruption est conçue pour garantir une conformité stricte avec les lois et réglementations interdisant la corruption. Elle s'applique à tous les employés, représentants et agents du Groupe TITAN, qui doivent en permanence respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite professionnelle.

La prise en compte efficace des enjeux de gouvernance et d'éthique et la prévention des risques de corruption sont considérées comme essentielles à la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité, en conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et l'ODD 16, et à la réalisation de nos objectifs ESG 2025.

La formation à la Politique anti-corruption est dispensée aux employés de toutes les fonctions et unités du Groupe, et est adaptée à leurs rôles et responsabilités. Ces programmes sont organisés annuellement pour renforcer la sensibilisation, en mettant particulièrement l'accent sur les postes de direction dans les domaines à haut risque tels que les achats et les ventes, ainsi que sur les équipes dirigeantes des unités opérationnelles. La fréquence de la formation est déterminée en fonction des responsabilités et des exigences locales. Au cours des trois dernières années, plus de 36 % des cadres dirigeants de TITAN ont suivi une formation anti-corruption. En 2025 seulement, 530 employés ont participé à ces sessions. Vous trouverez davantage d'informations dans la section « Compliance program and policies » à la page 196

La position de tolérance zéro de TITAN envers la corruption dans tout le Groupe est soutenue par une approche de gestion cohérente et par une structure de gouvernance solide définie dans la Group Corporate Governance Charter, conforme au Belgian Corporate Governance Code 2020. Elle est soutenue par un cadre complet d'outils, de contrôles et de mécanismes de dissuasion, supervisé par le Comité d'audit et des risques du Conseil. Le Département Conformité et Anti-Fraude du Groupe, partie intégrante de l'Audit et Conformité Groupe, assume la responsabilité globale du suivi des risques de conformité et de la coordination des activités d'assurance associées, en coopération avec la direction et le Département juridique.

Comme détaillé dans la Politique de lanceur d'alerte du Groupe, les comités chargés de traiter et d'enquêter sur les signalements fonctionnent de manière totalement indépendante de toute direction opérationnelle impliquée dans l'affaire. Des règles spécifiques et des mesures techniques garantissent que si un membre est confronté à un conflit d'intérêts, il est immédiatement exclu du processus d'enquête. Cela s'applique tant aux Comités régionaux qu'au Comité de supervision, avec une réaffectation des responsabilités lorsque nécessaire. Ces mesures visent à assurer l'indépendance et l'impartialité totale dans l'enquête des signalements.

Le Code de conduite du Groupe TITAN et la Politique anti-corruption définissent les principes, règles et responsabilités, et fournissent des orientations spécifiques pour les procédures préventives et de détection destinées à atténuer les risques pertinents. Les risques de fraude opérationnelle sont efficacement atténués grâce au Programme anti-fraude du Groupe TITAN, un système modulaire complet intégrant des éléments dynamiques, l'évaluation des risques, des actions proactives et une surveillance continue. Le programme, présenté dans le Anti-Fraud Program Framework et facilement accessible aux employés de TITAN, couvre un large éventail de schémas de fraude potentiels liés à la corruption, à la déprédation d'actifs et aux états financiers. Son objectif est de fournir un bouclier de protection pour les actifs et ressources, la réputation et la crédibilité de l'entreprise, ses forces culturelles et son efficacité opérationnelle. Il met l'accent sur la prévention de la fraude grâce à des projets d'évaluation des risques de fraude ciblés dans les zones à haut risque, ainsi que sur la détection précoce d'indicateurs ou de cas potentiels de fraude interne. Cela est soutenu par notre système d'alerte et la plateforme EthicsPoint.

En 2025, un total de 18 cas ont été enregistrés ou signalés via notre système d'alerte professionnelle / EthicsPoint, comprenant 14 signalements relevant de lanceurs d'alerte et 4 demandes d'information, ces dernières ayant été transmises aux services compétents pour traitement. Parmi les 9 cas pour lesquels l'enquête menée par les comités responsables, sous la supervision du Comité de Surveillance, est terminée, 3 ont été jugés fondés et 6 non fondés. Les 3 cas avérés concernaient des questions liées aux Personnes, à la Diversité & au Respect sur le lieu de travail, ainsi qu'à la Santé et Sécurité. Parmi les 6 cas non fondés, 1 concernait l'Intégrité des affaires. Des plans d'action pour la remédiation ou le renforcement des contrôles ont été mis en place lorsque nécessaire.

Par ailleurs, 2 cas de corruption/fraude interne de faible valeur concernent des incidents identifiés en dehors du Système d'alerte et ont été investigués par la suite. Des mesures de remédiation ou de

récupération des pertes ont été mises en œuvre et des sanctions disciplinaires ont été prises lorsque nécessaire.

Des informations détaillées figurent dans le Tableau 3.1.b « Indicateurs essentiels de gouvernance ».

Le Système d'alerte du Groupe est accessible à tous les employés à tous les niveaux, ainsi qu'à toute personne associée — y compris partenaires commerciaux, fournisseurs, clients, parties prenantes et membres des communautés locales. Des références dédiées au système sont fournies sur le site web du Groupe et sur l'Intranet. Les préoccupations liées à l'alerte, ainsi que tout autre type de plainte, peuvent être soumises via EthicsPoint ou d'autres canaux internes de signalement.

Une fois l'enquête terminée, les résultats sont consignés dans la plateforme EthicsPoint et sont accessibles aux membres du Comité de supervision ainsi qu'au Président du Comité d'audit et des risques. De plus, le Directeur Conformité & Anti-Fraude du Groupe fournit un reporting trimestriel au Comité d'audit et des risques du Conseil ainsi qu'au Comité exécutif.

Les deux incidents confirmés ont été entièrement investigués et résolus. Des mesures administratives appropriées ont été prises à l'encontre des personnes responsables, incluant le licenciement. Les contrôles anti-fraude ont été renforcés et des actions efficaces de récupération des pertes ont été mises en œuvre.

En 2025, aucun cas d'amende significative liée à la non-conformité des opérations de TITAN aux lois environnementales, aux questions d'éthique des affaires telles que la lutte contre la corruption, ou aux droits humains n'a été enregistré.

Métriques et cibles

G1-4

Cas avérés de corruption ou versement avérés de pots-de-vin

	2025	2024
Nombre de cas confirmés de corruption ou de versement de pots-de-vin	2	0
Nombre de condamnations	0	0
Montant des amendes importantes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0

Pour plus d'informations sur les incidents de corruption ou de pots-de-vin, veuillez consulter la section « Lutte contre la corruption et les pots-de-vin », à la page 194.

G1-5

Influence politique et activités de lobbying

En 2025, les seules interactions pertinentes de TITAN avec des partis politiques concernaient les contributions de Titan America dans les États de Virginie et de Floride, aux États-Unis. À des fins de reporting et de diligence raisonnable interne, TITAN conserve une documentation complète et des informations contextuelles sur toutes les contributions financières dans chaque région, incluant la nature du bénéficiaire. L'ensemble des dossiers est géré en toute sécurité par le Département juridique, garantissant confidentialité et supervision adéquate.

Depuis 2022, Titan America applique une Directive interne destinée à soutenir les efforts proactifs de dialogue visant à établir des relations constructives et durables avec les régulateurs et les représentants élus. Ce cadre renforce l'engagement de l'Entreprise à agir en tant que citoyen corporatif responsable et voisin engagé dans les communautés situées autour de ses opérations aux États-Unis. Toutes les activités d'engagement politique respectent pleinement les lois applicables sur le financement des campagnes, tandis que la direction générale de Titan America procède à un examen annuel de la Directive. Cette équipe de direction approuve la Directive et supervise sa mise en œuvre afin d'assurer transparence, responsabilité et conformité aux attentes réglementaires.

	2025	2024
Valeur monétaire totale des contributions financières à caractère politique.	8 610	45 749

* Contributions réalisées uniquement aux États-Unis

Titan SA, en tant qu'entreprise établie dans l'UE, est inscrite au Registre de transparence de l'Union européenne (TR ID : 447669443576-63), démontrant son engagement envers une représentation d'intérêts transparente et éthique. Le Registre constitue une base de données publique répertoriant les organisations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'UE, permettant aux citoyens et parties prenantes de contrôler les activités de lobbying. L'inscription de TITAN souligne son engagement envers l'ouverture, la responsabilité et un dialogue responsable avec les institutions européennes.

M. Dimitrios Papalexopoulos, Président non exécutif du Conseil d'administration de la Société, dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2025, a été élu membre du Conseil général de la Banque de Grèce en avril 2025. Aucun autre membre des organes administratifs, de gestion ou de surveillance de TITAN exerçant la plus haute autorité décisionnelle (y compris les comités concernés) n'a occupé un poste comparable au sein de l'administration publique (y compris les autorités de régulation) au cours des deux années précédant cette nomination durant la période de reporting

Les activités de lobbying de TITAN sont strictement professionnelles et centrées sur le secteur, sans lien avec une implication ou une influence politique. Elles sont principalement menées via des adhésions à des associations régionales et sectorielles telles que Cement Europe et la Portland Cement Association (PCA) aux États-Unis. Le Groupe participe également à des plateformes mondiales et régionales, notamment la Global Cement and Concrete Association (GCCA) et l'European Round Table for Industry (ERT). Des informations sur ces activités, incluant les éventuelles contributions financières, sont présentées dans les ESG Key Performance Statements (indicateurs volontaires). Le Tableau 3.1.b, « Indicateurs essentiels de gouvernance », fournit une vue d'ensemble des principaux sujets abordés via ces activités de lobbying et résume les positions de TITAN sur ces questions.

TITAN collabore avec des organisations partageant sa vision d'un avenir durable, inclusif et bas carbone (des informations complémentaires sur ces collaborations sont disponibles à la page 16). Pour garantir des partenariats pertinents et responsables, le Groupe applique un processus de sélection rigoureux évaluant la pertinence, la crédibilité, l'impact, la transparence et l'alignement stratégique de chaque partenaire. La participation à ces collaborations fait l'objet d'un suivi et d'un reporting continus, appuyés par un dialogue régulier et des mécanismes structurés de retour d'information.

Les positions de plaidoyer sont coordonnées au plus haut niveau du Comité exécutif, éclairées par les analyses des représentants internes. Un groupe de travail dédié se réunit trimestriellement pour examiner les évolutions, affiner les positions et contribuer à une approche cohérente et bien gouvernée en matière d'engagement externe.

Transparence

Depuis plus de trois décennies, TITAN publie de manière régulière ses performances financières et de durabilité, démontrant un engagement constant envers la transparence et l'objectif permanent de tenir ses parties prenantes informées et engagées. Parallèlement, le Groupe soutient ses unités opérationnelles dans la publication de rapports annuels de durabilité (ou intégrés), lorsque cela est requis. En 2025, huit unités opérationnelles ont publié des rapports annuels de durabilité ou rapports intégrés.

Par ailleurs, dans de nombreuses régions où le Groupe opère, les données sur les émissions atmosphériques sont accessibles au public via des plateformes dédiées. Nos cimenteries en Grèce, en Macédoine du Nord et en Serbie jouent un rôle clé dans la facilitation de ces initiatives. De même, nos cimenteries en Égypte et en Türkiye mettent à disposition des autorités locales un accès similaire. De plus, nous avons mis en place en Grèce une plateforme de sensibilisation spécifiquement consacrée au co-traitement dans l'industrie cimentière, assurant une information accessible pour nos parties prenantes.

Exigences de publication découlant d'autres législations de l'UE

Tableau 1. Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'UE

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur 13 du tableau 1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816 (5) de la Commission, Annexe II		Page 59
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 59
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur 10 du tableau 3 de l'Annexe 1				Page 104
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur 4 du tableau 1 de l'Annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur 9 du tableau 2 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur 14 du tableau 1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Règlement (UE) 2021/1119, article 2, paragraphe 1	Page 134
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non important (sans objet)
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 142
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Page 145
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Page 145
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Page 145

Déclaration relative à la durabilité

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES de Scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 145
ESRS E1-6 Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 145
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Règlement (UE) 2021/1119, article 2, paragraphe 1	Page 147
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Page 147
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			Page 147
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Page 147
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II		Page 147
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Page 151
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Page 152
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Page 152
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Page 152
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Page 154
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Page 154
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Page 112
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Page 112
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Page 112

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Page 157
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non important (sans objet)
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Page 157
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				**Page** 204
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				**Page** 204
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Page 163
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation des enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Page 163
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 164
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 164
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Page 164
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				Page 164
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Page 165
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 174
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Page 174
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 175
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Page 175
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Page 176
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 176
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				Page 176
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 176
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Page 176
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 176
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 176

Déclaration relative à la durabilité

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Page 178
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n ° 11, tableau 1, annexe I				Page 180
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 180
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				**Page** 181
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 186
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 186
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				**Page** 188
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Page 192
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Page 192
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 195
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Page 195

Notes

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable) (JO L 317 du 9.12.2019, page 1).
2. Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (Règlement sur les exigences en fonds propres, CRR) (JO L 176 du 27.6.2013, page 1).
3. Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, page 1).
4. Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 9.7.2021, page 1).
5. Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3.12.2020, page 1).
6. Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324,19.12.2022, page 1).
7. Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence « transition climatique » de l'Union et aux indices de référence « accord de Paris » de l'Union (JO L 406 du 3.12.2020, page 17).

Publications volontaires d'informations en matière de durabilité

Les informations publiées dans cette section concernent des éléments de reporting qui ne sont pas requis par les ESRS, compte tenu des résultats de notre évaluation de la double matérialité. Ces informations ne font pas partie de la Déclaration de durabilité de TITAN. Cette section « informations volontaires en matière de durabilité » ne fait pas l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à l'ISAE 3000 (Révisée).

Dans cette section, nous présentons des informations volontaires en matière de durabilité afin de mettre en évidence les engagements sectoriels de l'entreprise dans le cadre de la Charte de durabilité et des Lignes directrices de la GCCA, ainsi que les principaux indicateurs de performance ESG (KPI) associés aux objectifs de TITAN à l'horizon 2025 et au-delà. Ces informations s'alignent sur d'autres engagements volontaires de notre approche de reporting, notamment les principes de l'IIRC, la Communication sur le Progrès (CoP) du UNGC, et les recommandations de la TCFD et de la TNFD.

Nous présentons également les correspondances entre les KPI et les normes SASB et GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Afin de maintenir l'alignement des KPI avec les exigences ESRS, nous les présentons parallèlement à nos engagements volontaires dans les tableaux de la section « Déclarations de performance ESG (KPI volontaires) ».

Pour les orientations relatives aux KPI et autres divulgations, le tableau 9 « Normes sectorielles et autres normes pour les informations non financières en 2024 » fournit des références détaillées aux documents de référence émanant du secteur (GCCA) et d'autres institutions internationales (CNUCED et UNGC) intégrés à notre approche de reporting.

Des modifications rétroactives ont été apportées à certains indicateurs des années précédentes pour les aligner sur les exigences des ESRS, garantissant une information plus pertinente et des chiffres comparatifs cohérents. Les indicateurs de durabilité de 2023 jugés non pertinents ont été déplacés vers la section des informations volontaires.

Liste du contenu des déclarations clés ESG (KPI volontaires):

Enjeux matériels de durabilité	**210**
Déclaration de performance ESG (KPI volontaires)	**212**
1. Informations environnementales	212
2. Informations sociales	234
3. Informations en matière de gouvernance	249
4. Systèmes de gestion du Groupe en 2025	251
5. Audits en 2025	252
6. Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives	253
7. Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2025	254

En route vers nos objectifs ESG

En 2024, nous avons enregistré des avancées substantielles vers nos objectifs ESG, démontrant ainsi notre engagement fort envers la durabilité et la création de valeur à long terme pour nos clients, les communautés locales, les employés et les autres parties prenantes.

	Objectifs 2025 et au-delà	2025	2024	Progression par rapport aux objectifs
Décarbonation et digitalisation	**Validation des objectifs SBTi à court terme (2030)**	Objectifs validés depuis 2022 selon le scénario de 1,5°C		●
	Validation des objectifs SBTi de neutralité carbone (2050) Émissions de GES nettes zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur[1]	Objectif net-zéro validé par le SBTi depuis 2022		●
	Émissions de GES des Scopes 1,2,3 (kg/t de produit cimentaire)[2,3]	669,2	676,6	
	• 25,1 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020[1] • 95,6 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 2020[1]	-11,6 %	-10,6 %	●
	GES du Scope 1			
	GES bruts du Scope 1 (en kg/t de produit cimentaire)	626,0	630,0	
	-22.8% d'icià 2030 (par rapport au niveau de 2020)[1]	-9,9 %	-9,3 %	●
	Émissions de GES nettes du Scope 1 (CO_2)	594,3	598,4	●
	• 550 kg/t de produit cimentaire d'ici 2026 (-18.1% par rapport au niveau de 2020) • 500kg/t de produit cimentaire d'ici 2030 (-25.6% par rapport au niveau de 2020)	-11,5 %	-10,6 %	●
	Intensité nette du CO_2 du Scope 1 (kg/€)[10]	3,51	3,76	
	GES du Scope 2 (en kg/t de produit cimentaire)	38,1	42,8	
	GES du Scope 2 (en kg/t de produit cimentaire) -58,1 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020)[1]	-34,6 %	-26,6 %	●
	GES du Scope 3 (en kg/t de produit cimentaire)[4]	117,2	128,1	
	GES absolus du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus • 80.9% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020)[1]	-100,0 %	-100,0 %	●
	Autres GES absolus du Scope 3 • 90% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 2020)[1]	5,4 %	23,1 %	●
	Surveillance et vérification indépendante des GES du Scope 3	Vérification indépendante	Vérification indépendante	●
	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation : 20 millions d'euros	21,8	22,6	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Objectifs validés par la SBTi.
2. La portée de l'objectif inclut les émissions et absorptions liées aux terres provenant de la bioénergie.
3. Scope 1 : émissions directes de CO_2 (brutes) ; Scope 2 : émissions indirectes de CO_2 liées à l'électricité ; Scope 3 : émissions indirectes de CO_2 (brutes) de la chaîne d'approvisionnement, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés.
4. Émissions liées aux six catégories considérées comme pertinentes pour les activités de fabrication de ciment selon les lignes directrices de la GCCA.

	Objectifs 2025 et au-delà		2025	2024	Progression par rapport aux objectifs
Environnement de travail propice à la croissance	Objectifs 2025 et au-delà		2	0	Non atteint
	LTIFR (employés) parmi les trois meilleures du groupe de référence[5]		0,41	0,33	●
	Initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, sociale et financière du bien-être de nos employés		100% (382 initiatives)	100% (368 initiatives)	●
	1/3 de représentation féminine au CA		1/3	1/3	●
	Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion ; augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements	% de femmes dans l'encadrement	+30,3 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 21,5 %)	+28,4 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 21,2 %)	●
		% de femmes dans les viviers de talents	+143,1 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 31,6 %)	+107,7 % rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 27,0 %)	●
		% de femmes dans les nouveaux recrutements	24,9 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 16,7 %)	16,0 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 15,5 %)	●
	100% des employés ont accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion, notamment dans des domaines essentiels pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la numérisation et la décarbonation		100 % (79 429 heures de formation)	100 % (84 713 heures de formation)	●
Impact local positif	Continuer à maintenir et à améliorer les bonnes performances en matière d'émissions spécifiques liées à la production de ciment.	Poussières (g/t de clinker	19,6	21,7	●
		NOx (g/t de clinker)	1 314	1 149	●
		SOx (g/t de clinker)	246,3	233,7	●
	100% de sites6 faisant l'objet d'un plan de réhabilitation de carrière (%)		100,0	100,0	●
	Réhabilitation de 25 % des zones affectées (%)		22,0	22,8	●
	Plans de gestion de la biodiversité des carrières dans tous nos sites[6] situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité (%)		100,0	100,0	●
	100% des principales opérations font l'objet de plans d'engagement communautaire (PEC) alignés sur les enjeux de durabilité		100 % (314 initiatives)	100 % (297 initiatives)	●
	2/3 des dépenses totales dirigées vers les communautés et fournisseurs locaux (%)		74,1	68,4	●
Approvisionnement responsable	Consommation d'eau de 280 l/t de produit cimentaire		229,9	220,9	●
	Demande d'eau satisfaite à 70% par de l'eau recyclée (%)		71,6	72,9	●
	85 % de la production7 couverte par la norme ISO50001 ou par des audits énergétiques		90	90	●
	Une part de 50% de la production7 couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » (%)		55,10	51,10	●
	70% des fournisseurs clés1 respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs (%)		79,50	58,50	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

5. Définition du groupe de pairs : Cemex, Holcim, Argos, Heidelberg Materials, CRH, Cementir, Vicat, Buzzi. Comparaison basée sur les dernières informations disponibles. LTIFR : taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.
6. Sites détenus à 100 % et en activité.
7. Cimenteries intégrées (clinker-ciment).
8. Fournisseurs clés : fournisseurs critiques selon les lignes directrices de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, avec un niveau de dépenses significatif pour TITAN tel que défini dans les notes aux indicateurs clés de performance ESG (KPI volontaires) (page 249).
9. Notre coentreprise au Brésil est incluse dans le périmètre de l'objectif pour les émissions de CO_2 des Scopes 1, 2 et 3.
10. Le numérateur et le dénominateur de cet indicateur sont tous deux calculés conformément aux états financiers.

Utilisation des ressources et économie circulaire

Ressources sortantes

Produits et matériaux

Forte de plus de 120 ans d'expérience dans l'industrie et guidée par son engagement en faveur d'une croissance durable, TITAN est devenu un producteur international de ciment et de matériaux de construction, servant des clients dans plus de 25 pays à travers un réseau de 13 cimenteries intégrées et trois usines de broyage de ciment. TITAN exploite également des carrières, des centrales à béton prêt à l'emploi et des terminaux.

Nous répondons aux besoins de la société en matière de logements et d'infrastructures à la fois sûrs, durables, résilients et abordables. En transformant des matières premières en produits tels que le ciment, le béton, les granulats, les cendres volantes, les mortiers secs, les blocs et d'autres matériaux de construction, nous créons une valeur significative. Nous offrons également des services de transport et de distribution à nos clients, ainsi qu'un ensemble de solutions incluant des technologies de valorisation et de gestion des déchets.

Le béton, grâce à sa polyvalence, sa résilience et sa durabilité, est un matériau de construction sûr, fiable et durable. Sa forte inertie thermique, sa recyclabilité à 100 % et son potentiel de carbonatation contribuent à réduire les émissions du secteur du bâtiment, qui représente 40 % de la consommation d'énergie et 36 % des émissions de CO_2 dans l'UE. Le ciment et le béton sont essentiels à un environnement bâti durable, et il est crucial que les politiques continuent de soutenir leur utilisation.

Nos produits et services sont utilisés dans divers domaines, allant des grands projets d'infrastructure (tels que routes, ponts, aéroports, hôpitaux et écoles) aux logements résidentiels, bâtiments commerciaux, centres de données et projets sociaux.

Ciment
Une substance liant et le principal composant du béton prêt à l'emploi. Il est obtenu en broyant le clinker, le gypse et d'autres matériaux cimentaires en une poudre fine.

Matériaux cimentaires alternatifs (ACMs)
Les ACMs remplacent partiellement le clinker, offrant des performances équivalentes avec une empreinte environnementale réduite. Les ACMs les plus courants comprennent les cendres volantes, le laitier de haut-fourneau, la pouzzolane naturelle et l'argile calcinée.

Béton prêt à l'emploi
Fabriqué en combinant du ciment, des granulats et de l'eau pour produire un matériau durable pouvant être moulé sous diverses formes.

Granulats
Les granulats et matériaux grossiers, tels que le sable, le gravier, la pierre concassée et le béton recyclé, sont utilisés comme matières premières dans la fabrication du ciment et comme composants renforçants dans l'asphalte et le béton. Ils servent également dans les fondations de routes et de voies ferrées.

Autres matériaux de construction
Les mortiers secs, blocs de construction et autres produits en béton figurent parmi les matériaux utilisés dans la construction et d'autres industries.

Nous promouvons activement de nouveaux produits qui améliorent la qualité et la durabilité pour nos clients, tels que ProAsh®, ainsi que des méthodes et matériaux facilitant la construction tout en contribuant à réduire les impacts environnementaux.

Pour plus d'informations sur nos produits, voir « Transformation commerciale » à la page 22.

Déchets

Les flux sortants de ressources (déchets) dans nos installations sont calculés à l'aide de mesures directes et de quantités pesées. Nous gérons différents types de déchets non dangereux, notamment le bois, le fer et l'acier, l'aluminium, les câbles, les déchets de construction et de démolition, les emballages, le papier, les équipements électriques et électroniques, le verre et le plastique. Nous gérons également des déchets dangereux tels que les huiles usagées, les matériaux contaminés, les matériaux filtrants, les batteries et les lubrifiants d'éclairage.

Notre stratégie complète de gestion des déchets garantit un tri, un recyclage ou une élimination appropriés de ces matériaux, de manière respectueuse de l'environnement, en accord avec notre engagement en faveur de la durabilité et des principes de l'économie circulaire.

Notre méthodologie respecte les normes et les lignes directrices définies par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), assurant exactitude et cohérence dans nos pratiques de gestion des déchets.

Les indicateurs suivants sont liés aux IRO identifiés, en particulier concernant l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (impact négatif).

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2025	2024
Total des déchets produits (tonnes)	603 418	359 267
Total des déchets détournés de l'élimination	568 975	318 141
Total des déchets non dangereux réutilisés	849	0
Total des déchets dangereux réutilisés (tonnes)	12	0
Total des déchets non dangereux recyclés	566 943	317 895
Total des déchets dangereux recyclés (tonnes)	707	245
Total des déchets non dangereux récupérés	397	0
Total des déchets dangereux récupérés	67	0
Total des déchets orientés vers l'élimination	34 442	41 126
Total des déchets non dangereux incinérés	19	16
Total des déchets dangereux incinérés (tonnes)	1	0
Total des déchets non dangereux mis en	30 878	38 365
Total des déchets dangereux mis en décharge	45	200
Total des déchets non dangereux éliminés	3 491	2 544
Total des déchets dangereux éliminés d'une	8	1
Total des déchets non recyclés (tonnes)	34 442	41 126
Total des déchets non recyclés (%)	5,7	11,4
Total des déchets dangereux (tonnes)	840	447
Total des déchets radioactifs (tonnes)	0	0

Bien que les déchets dangereux ne représentent qu'une fraction minimale (0,1 %) du total des déchets éliminés, leur gestion adéquate est assurée conformément aux réglementations locales dans toutes nos installations et unités opérationnelles.

En donnant l'exemple, nos usines ont sensibilisé les communautés voisines en participant à des initiatives collaboratives telles que l'initiative « Nothing to Waste » à Thessalonique, en Grèce, une application pilote du programme d'économie circulaire et de gestion efficace des déchets, dans le cadre duquel 24 entreprises et 500 foyers de leurs employés obtiennent des résultats mesurables pour améliorer la performance de recyclage de la municipalité. En 2025, un total d'environ 100 tonnes de déchets ont été collectés et recyclés. Au total, environ 363 tonnes ont été traitées depuis le lancement du programme en 2021.

Actions liées à la pollution (autre que la pollution de l'air)

Effluents d'eau

Le Groupe TITAN a pour objectif constant de préserver la qualité des ressources en eau dans l'ensemble de ses installations et des zones avoisinantes, en mettant en place des pratiques responsables et efficaces pour l'utilisation et le rejet de l'eau. Les systèmes de gestion de l'eau garantissent que les eaux rejetées, tant en termes de qualité que de quantité, respectent ou aillent au delà des normes et réglementations prévues localement. En appliquant des processus de traitement appropriés, nous visons à atténuer et à minimiser tout impact potentiel sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Les méthodes de traitement incluent un traitement primaire avec des bassins de décantation ainsi que des installations spécifiques pour le traitement des eaux usées, conformément aux exigences réglementaires. L'eau traitée est recyclée et réutilisée dans nos installations. Le cas échéant, les sites surveillent la quantité et la qualité — y compris les huiles et graisses, nitrates et phosphates — de l'eau traitée finalement rejetée dans les milieux naturels. Dans tous les cas, nos effluents aqueux sont restés en dessous des limites réglementaires locales.

Réduction du bruit

TITAN traite de manière systématique la réduction du bruit ambiant au moyen d'un programme complet comprenant des mesures périodiques permettant de surveiller et de contrôler les niveaux sonores dans toutes les usines, conformément à la législation locale. L'objectif principal est de minimiser les nuisances pour les communautés voisines et les zones environnantes. Cette approche proactive inclut l'élaboration de plans d'action clairement définis intégrant les meilleures techniques disponibles, telles que l'encoffrement des équipements bruyants, l'installation de silencieux sur les conduits d'évacuation et l'utilisation de barrières naturelles (arbres et arbustes) ou de panneaux acoustiques, afin de réduire au maximum la propagation du bruit au-delà des limites des sites industriels.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

En 2025, TITAN a continué de renforcer son engagement de longue date en matière de respect des droits humains, en particulier pour les personnes et les communautés susceptibles d'être affectées par ses activités. Le renforcement des capacités internes a également constitué une priorité : 576 employés ont été formés à la Politique relative aux droits humains, démontrant l'engagement de TITAN à diffuser la sensibilisation aux droits humains dans toutes les fonctions et régions.

Depuis 2024, l'évaluation de la double matérialité de TITAN utilise une méthodologie soutenant les politiques et processus de diligence raisonnable existants grâce à l'intégration d'une analyse des risques en matière de droits humains au niveau des pays. Grâce à une approche top down basée sur des références mondiales et les orientations du département d'État américain, l'étude a identifié des risques élevés en matière de droits humains dans deux des dix pays d'opération, notamment concernant les droits des travailleurs et l'intégrité personnelle. D'autres domaines — tels que les libertés civiles ou politiques — ont été jugés non pertinents ou gérés par les autorités locales.

En 2025, TITAN a amélioré l'engagement avec les communautés en standardisant les pratiques et en introduisant le Cadre de gouvernance 2024 pour les interactions avec les parties prenantes. Ce cadre, aligné sur la Politique de lanceur d'alerte actualisée (Whistleblowing Policy), renforce la transparence, la responsabilité et une culture de prise de parole plus affirmée. Cette nouvelle approche privilégie des réponses rapides aux plaintes environnementales et liées aux droits humains, renforçant la confiance et la conduite responsable dans toutes les régions.

En 2025, TITAN a introduit un Programme de gestion de l'intelligence artificielle ainsi qu'une Politique de Groupe pour une IA de confiance, fondée sur les Principes de l'OCDE en matière d'IA. Cette politique met l'accent sur les droits humains, la transparence et la responsabilité, orientant l'usage responsable de l'IA. Cette approche proactive aide TITAN à réduire les risques, à renforcer sa réputation et à attirer des clients sensibles à l'éthique numérique et à la protection des données.

TITAN a également renforcé ses systèmes internes pour se préparer aux futures exigences de la Directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CS3D), en mettant à jour sa feuille de route 2025 pour refléter les ajustements issus de la simplification Omnibus et en se concentrant sur la compétitivité européenne. L'entreprise a consulté des experts internes et examiné les normes et bonnes pratiques internationales.

Gouvernance fiscale

Toutes les entités du Groupe se conforment à la législation fiscale en vigueur dans les pays où le Groupe opère. La conformité fiscale, et à travers elle la minimisation des risques fiscaux, constitue un élément clé de nos opérations courantes, ainsi que des transactions importantes et des investissements potentiels ; des conseils professionnels sont donc sollicités auprès de conseillers externes appropriés pour définir notre position fiscale. Nous promouvons une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales, en fournissant des réponses complètes et dans les délais à toutes les demandes reçues. Le Groupe TITAN paie l'impôt sur les bénéfices conformément au lieu où la valeur est créée dans le cadre normal de ses activités.

Le Groupe TITAN utilise des structures opérationnelles basées sur des considérations commerciales et ne cherche pas à recourir à des schémas fiscaux abusifs. Nous veillons au respect du principe de pleine concurrence dans toutes les transactions intragroupe, conformément aux directives de l'OCDE et aux législations locales, en fixant de manière proactive des prix de pleine concurrence de façon opportune, transparente et organisée. Nos dossiers de prix de transfert sont préparés par des conseillers fiscaux externes en coopération avec les départements fiscaux du Groupe et locaux. Ils comprennent un « master file » contenant des informations standard pertinentes pour toutes les entités du Groupe, ainsi que des « local files » relatifs aux transactions effectuées par chaque contribuable local ; ces dossiers sont soumis (et disponibles pour examen) aux autorités fiscales compétentes.

Le Country-by-Country Report (CBCR) est préparé et soumis en temps utile aux autorités fiscales de la société mère (Chypre), conformément aux orientations de l'OCDE. Nous fournissons une liste de toutes les entités du Groupe TITAN, accompagnée des informations sur leur actionnariat et d'une brève description de la nature et de l'étendue géographique de leurs activités (voir Note 4. « Investissements dans les filiales, coentreprises et entreprises associées »). Nous n'utilisons pas de juridictions opaques ou de « paradis fiscaux » pour éviter l'impôt. Les entités domiciliées dans des juridictions à faible taux d'imposition le sont pour des raisons substantielles et commerciales. Nous sollicitons les incitations fiscales offertes par les autorités publiques pour soutenir l'investissement, la performance environnementale, l'emploi et le développement économique, en veillant à ce que nos demandes respectent les cadres légaux et réglementaires.

Le taux d'imposition effectif (ETR) du Groupe en 2025 était de 26,6 %, correspondant à notre charge fiscale totale rapportée au bénéfice mondial du Groupe avant impôts (voir Note 14. « Impôts sur les bénéfices », qui présente un rapprochement fiscal au niveau du Groupe).

Évaluation indépendante de la performance ESG

Nous collaborons de manière proactive avec les agences de notation ESG, en utilisant leurs évaluations pour orienter notre approche de gestion des risques et opportunités ESG. Notre engagement porte sur l'amélioration continue de nos performances en matière de durabilité et sur l'alignement de nos objectifs avec les attentes de nos parties prenantes. En 2025, nos notations ont connu des progrès significatifs, comme illustré dans les graphiques ci-après. Notamment, nous avons obtenu une amélioration de notre ESG Risk Rating à 24,2 et avons été évalués par Sustainalytics comme présentant un niveau de risque moyen quant aux impacts financiers matériels liés aux facteurs ESG. Titan SA a obtenu un score de 70/100 dans le S&P Global Corporate Sustainability Assessment, soit une amélioration de 4 points par rapport à 2024. Nous avons également conservé notre statut « Prime » dans l'ISS ESG Corporate Rating, nous plaçant dans le top 10 % du secteur de la construction. Pour la cinquième année consécutive, nous avons reçu la notation ESG « AA » de MSCI.

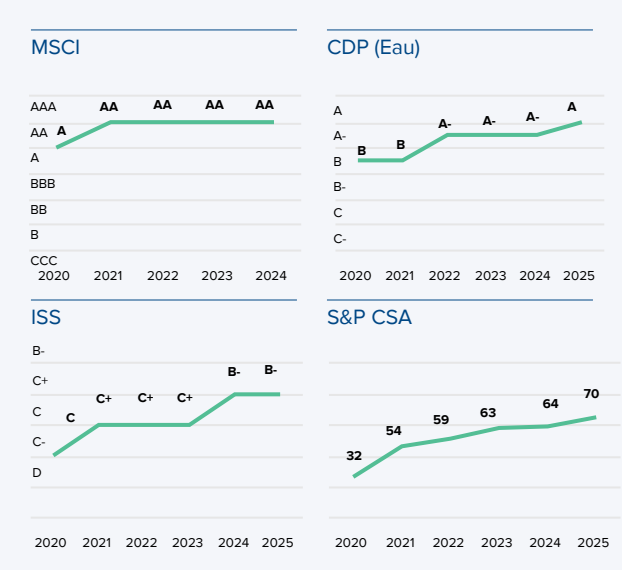

TITAN Group a été inclus dans l'indice FTSE4Good, obtenant un score de 4,2, traduisant une amélioration de notre performance sur le pilier social. Créée par FTSE Russell, la série FTSE4Good mesure la performance des entreprises démontrant de solides pratiques ESG.

TITAN continue de figurer parmi les leaders mondiaux de la durabilité, obtenant pour la cinquième année consécutive le statut Leadership du CDP. En 2025, l'entreprise a obtenu la note A en Water Security et A- en Climate Change, marquant une étape importante dans notre parcours de durabilité. Ces distinctions placent TITAN dans les 4 % les mieux notés par le CDP, le seul système indépendant mondial de divulgation environnementale.

Plus d'informations sur l'évaluation ESG du Groupe par les agences de notation sont disponibles sur le site de l'entreprise: (https://www.titanmaterials.com/sustainability/esg-ratings/).

Autres informations relatives au Social et à la Gouvernance

Indice de perception de la corruption pour les pays où TITAN opère

Selon le rapport annuel 2025 de l'Indice de perception de la corruption (CPI) publié par Transparency International, les filiales de TITAN ont opéré en 2025 dans des pays dont le classement CPI était supérieur ou égal à 130 (niveau de classement de l'Égypte).

En ce qui concerne les pays où TITAN est présent : l'Albanie, la Bulgarie, le Kosovo, la Serbie, la Türkiye et les États-Unis ont enregistré en 2024 un classement CPI légèrement inférieur (conditions détériorées) par rapport à 2023, tandis que la Grèce et la Macédoine du Nord ont affiché un classement CPI plus élevé (amélioration). Le Brésil et l'Égypte sont restés inchangés.

(Source : https://www.transparency.org/en/cpi/2025)

Aucun incident de perturbation des opérations ou de conflits

En 2025, aucun incident n'a été enregistré concernant des arrêts d'opérations ou des retards de projets dus à des facteurs non techniques, tels que des litiges entraînant l'annulation de permis existants, des sanctions, des retards dans la délivrance de permis, ou d'autres incidents liés aux communautés et parties prenantes, y compris grèves, manifestations, lockouts ou autres controverses concernant les employés de notre propre main-d'œuvre.TITAN n'opère pas dans ou à proximité de zones de conflit, selon les données du Uppsala Conflict Data Program (UCDP, www.uu.se/).

Informations financières relatives au climat (TCFD)

En construisant des infrastructures résilientes qui aident les communautés à faire face à l'évolution des conditions météorologiques et aux défis climatiques, le secteur du ciment joue un rôle essentiel dans les stratégies d'adaptation. Par ailleurs, grâce aux efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de sa chaîne de valeur, l'industrie soutient la transition vers l'atteinte de la neutralité carbone.

Le Groupe TITAN a collaboré avec des experts pour l'évaluation des risques liés au changement climatique, conformément aux recommandations du TCFD, afin d'identifier les risques physiques et de transition liés au changement climatique ainsi que les opportunités associées à la transition vers une économie bas carbone, sur la base des différents scénarios du GIEC. Ce processus est intégré dans l'évaluation globale de la gestion des risques du Groupe. Le tableau ci-après fournit tous les liens nécessaires vers le Rapport annuel intégré de TITAN et notre soumission 2025 au CDP. De plus amples informations sur la méthodologie utilisée ainsi que sur les risques et opportunités figurent à la page 137 du Rapport (Déclaration de durabilité).

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Métriques et cibles
Surveillance par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	**Risques et opportunités liés au climat identifiés**	**Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat**	**Mesures utilisées**
RAI 2025, p. 102, 58, 89, 137 CDP C4. Gouvernance	RAI 2025, p. 18, 89 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités	RAI 2025, p. 89, 90, 137 CDP C2. dentification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance	RAI 2025, p. 142, 89, 90, 138, 137, 212, 223 CDP C4. Gouvernance C5. Stratégie opérationnelle C7. Performance environnementale – changement climatique
Rôle de la direction	**Impact sur les opérations, la stratégie et la planification financière de l'organisation**	**Processus de gestion des risques liés au climat**	**GES des Scopes 1, 2 et 3 et risques associés**
RAI 2025, p. 102, 58, 90, 137 CDP C4. Gouvernance	RAI 2025, p. 18, 89 CDP Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance C5. Stratégie opérationnelle C7. Performance environnementale – changement climatique	RAI 2025, p. 89, 90, 137 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance C5. Stratégie opérationnelle C7. Performance environnementale – changement climatique	RAI 2025, p. 138, 137, 212, 223 CDP C7. Performance environnementale – changement climatique
	Résilience de la stratégie de l'organisation face à différents scénarios	**Intégration dans la gestion globale des risques**	**Objectifs et performances par rapport aux objectifs**
	RAI 2025, p. 18, 89 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités	RAI 2025, p. 89, 90, 137 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance	RAI 2025, p. 142, 154 CDP C4. Gouvernance C7. Performance environnementale – changement climatique

Consultez https://www.titanmaterials.com/Titan-SA-CDP-questionnaire-climate-and-water-2025.pdf pour connaître la réponse de TITAN au questionnaire CDP 2025 destiné aux entreprises.

Informations financières relatives à la nature (TNFD)

TITAN s'engage à réduire son impact environnemental en protégeant les ressources naturelles et les écosystèmes. En adoptant les principes du TNFD, le Groupe renforce la transparence et fixe des normes élevées pour des actions favorables à la nature, en mettant l'accent sur des progrès mesurables en matière de conservation et sur l'innovation afin d'inspirer d'autres acteurs et de préserver la planète.

Le Groupe TITAN a collaboré avec des experts pour l'évaluation des risques et opportunités liés à la nature, conformément aux recommandations du TNFD, afin d'identifier les dépendances, impacts, risques et opportunités au sein de ses opérations directes ainsi que dans sa chaîne de valeur en amont et en aval. Ce processus est intégré dans l'évaluation globale de la gestion des risques du Groupe. En donnant la priorité à des pratiques durables et en intégrant les risques et opportunités liés à la nature dans nos processus décisionnels, nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un avenir résilient et respectueux de l'environnement. Le tableau ci-après fournit tous les liens nécessaires vers le Rapport annuel intégré de TITAN. De plus amples informations sur la méthodologie utilisée ainsi que sur les risques et opportunités figurent à la page 157 du Rapport (Déclaration de durabilité)

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques et incidences	Métriques et cibles
Surveillance par le Conseil d'administration des dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature RAI 2025, p. 102, 58, 89, 157	**Dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature identifiés** RAI 2025, p. 18, 89	**Procédures d'identification d'évaluation et de hiérarchisation des dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature** RAI 2025, p. 89, 90, 157	**Métriques utilisées pour évaluer et gérer les risques et opportunités importants liés à la nature** RAI 2025, p. 142, 89, 90, 138, 157, 212, 223, 226
Rôle de la direction RAI 2025, p. 102, 58, 89, 157	**Impact sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la planification financière de l'organisation** RAI 2025, p. 18, 89	**Processus de suivi des dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature** RAI 2025, p. 89, 90, 157	**Métriques utilisées pour évaluer et gérer les dépendances et les incidences sur la nature** RAI 2025, p. 157, 212, 223, 226
Politiques et activités de sensibilisation, supervision par le conseil d'administration et la direction RAI 2025, p. 102, 58, 89, 157	**Résilience de la stratégie de l'organisation face à différents scénarios** RAI 2025, p. 18, 89	**Intégration dans la gestion globale des risques** RAI 2025, p. 89, 90, 157	**Objectifs et performances par rapport aux objectifs** RA 2025, p. 142, 154
	Actifs et/ou activités répondant aux critères d'emplacement prioritaire RAI 2025, p. 18, 89		

Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

1. Enjeux matériels de durabilité

	Groupe TITAN	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce
1	Santé et sécurité	**Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux**	**Un environnement de travail sûr et sain**	**Gestion de l'environnement et de l'énergie**	Satisfaction de nos clients avec des produits et services durables, innovants et de qualité
2	Innovation	**Implication, développement continu et bien-être des employés**	Relations avec la clientèle	**Santé et sécurité**	Impact net positif sur la société, l'économie et l'environnement au niveau local
3	Éthique des affaires	Satisfaction de la clientèle	**Développement et bien-être des employés**	**Compétitivité et résilience du modèle d'entreprise**	**Santé, sécurité et bien-être pour nos employés**
4	Énergie et atténuation du changement climatique	**Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires**	**Atténuation du changement climatique et adaptation**	**Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires**	**Un modèle d'entreprise prêt pour l'avenir dans un monde neutre en carbone**
5	Biodiversité	Contribuer au bien-être de nos communautés locales	**Qualité et durabilité des produits**	Impact positif pour nos communautés	**Bonne gouvernance, transparence et éthique**
6	Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)	**Gestion environnementale**	**Consommation efficace de l'énergie et des ressources naturelles (eau, matières premières et combustibles)**	**Implication et développement des employés**	**Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire**
7	Utilisation des ressources et économie circulaire	**Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable**	**Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires**		**Innovation axée sur le numérique et la décarbonation**
8	Responsabilité des produits	Relations avec les parties prenantes et engagement auprès de ces dernières	Durabilité des communautés		**Implication et développement continu des employés**
9	Adaptation au changement climatique (risques physiques)	**Changement climatique et énergie**	**Chaîne d'approvisionnement responsable et fiable**		**Chaîne d'approvisionnement fiable et durable**
10	Formation et développement des compétences	**Innovation en termes de modèle d'entreprise**	**Préservation de la biodiversité**		**Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion**
11	Eau				
12	Diversité				
13	Développement des communautés locales				
14	Pollution atmosphérique				

Autres enjeux matériels pour les parties prenantes, basé sur la validation de l'évaluation de l'importance la plus récente, en 2022

		Albanie	Bulgarie	Bulgarie	Grèce
1		S.o.	• Impacts visuels • Sécurité des données • Résilience du modèle d'entreprise • Bien-être de la clientèle	• Gestion de l'environnement légal et réglementaire • Développement continu de notre personnel	• Comportement compétitif • Accès et accessibilité financière • Pratiques de vente et labellisation des produits
	Niveau des enjeux matériels :	**Enjeux matériels au niveau mondial** **Enjeux matériels au niveau du secteur** Enjeux matériels au niveau local			

Note : Nous comparons les enjeux matériels identifiées lors de l'évaluation de la double importance du Groupe en 2024 avec les enjeux matériels de durabilité pour les pays, tels que déterminées par l'évaluation de l'importance précédente réalisée en 2022.

Tables

Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur	**Gestion environnementale des impacts locaux et protection des ressources naturelles**	**Protection de l'environnement et investissements**	**Santé, sécurité et bien-être**	**Protéger nos collaborateurs et promouvoir la santé et la sécurité**
Performance environnementale	**Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux**	**Un environnement de travail sûr et sain**	Marketing et satisfaction de la clientèle (qualité, innovation produit et sécurité)	Optimiser et développer l'accès aux matériaux de base, y compris le ciment
S'engager et contribuer à nos communautés locales	Gagner la confiance de nos clients et améliorer leur satisfaction	**Emploi et bien-être des employés**	**Gestion environnementale**	**Attirer, développer et conserver les talents dans un esprit d'ouverture, d'intégration et de diversité**
Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	**Bonne gouvernance et éthique des affaires**	Performance économique et présence sur le marché	**Bonne gouvernance, conformité et éthique des affaires**	**Atténuer les impacts du changement climatique et optimiser la consommation énergétique**
Implication et développement des employés	Continuer à s'engager et à contribuer à la durabilité de nos communautés locales	Qualité et sécurité des produits	**Implication et collaboration des employés, et développement du personnel**	**Innovation et adaptation rapide**
Changement climatique et efficacité énergétique	**Décarbonation, efficacité énergétique et résilience du modèle d'entreprise**	Dialogue avec les parties prenantes et bien-être des communautés	**Changement climatique et énergie**	**Gestion active de la biodiversité et des écosystèmes (y compris l'eau)**
Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	**Implication, développement et bien-être des employés**	**Changement climatique et énergie**	**Utilisation efficace des ressources et contribution à une économie circulaire**	Relations et engagement communautaires ; permis d'exploitation
Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	**Assurer le maintien d'une chaîne d'approvisionnement durable et fiable**	**Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires**	Croissance durable et infrastructures résilientes	**Durabilité du béton / durabilité de nos produits**
		Chaîne d'approvisionnement responsable et durable	**Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement**	Réglementation à venir ; complexité croissante de la réglementation
		Utilisation responsable des ressources et contribution à une économie circulaire, biodiversité et gestion des forêts	Licence sociale d'exploitation et contribution à la durabilité des communautés locales	Communication (interne et externe)
			Transformation numérique	Réputation de la marque et exposition via les médias sociaux

Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
• Bien-être de la clientèle • Confidentialité des données clients • Sécurité des données • Accès et abordabilité • Conception de produits et gestion du cycle de vie	• Conception de produits et gestion du cycle de vie	• Accès et abordabilité • Comportement compétitif • Sécurité des données	• Impacts visuels • Impacts du changement climatique • Accès et abordabilité • Diversité et inclusion	• Économie circulaire • Chaîne d'approvisionnement durable • Gestion environnementale • Sécurité des données • Comportement compétitif • Transformation numérique

2. Déclaration de performance ESG (KPI volontaires)

1. Informations environnementales

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	1.1 ESRS E1 - Changement climatique														SDG 9.4
	Activités de production de ciment et de produits														
1,01	Émissions de CO_2 brutes du Scope 1	En millions de tonnes	10,0	10,5	10,4	-	-	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)					●	305-1	
1,02	Émissions de CO_2 du Scope 2	En millions de tonnes	0,7	0,8	0,9	-	-	E1-6 44(b), 45(b), 49(a)					●	305-2	
	Activités de production de ciment et de produits cimentaires														
1,03	Total des émissions de GES (par site)	En millions de tonnes	12,9	13,9	13,4	-	-								
1,04	Total des émissions de GES (par site, Brésil compris)	En millions de tonnes	12,8	13,6	13,2	10,9	11,8								
1,05	Intensité totale des émissions de GES (par site)	t/€	0,00484	0,00525	0,00526	-	-								
1,06	Total des émissions de GES (par marché)	En millions de tonnes	12,9	13,90	-	-	-	E1-6 53, 54							
1,07	Total des émissions de GES (par marché, Brésil compris)	En millions de tonnes	12,4	13,40	-	-	-								
1,08	Intensité totale des émissions de GES (par marché)	t/€	0,00484	0,01	-	-	-								
1,09	Émissions de CO_2 brutes du Scope 1	En millions de tonnes	9,9	10,5	10,3	-	-	E1-6 53, 54							
1,10	**Émissions de CO_2 brutes du Scope 1 (Brésil incl.)**	**En millions de tonnes**	**10,3**	**10,7**	**10,5**	**10,2**	**10,4**		●	●	●	●	●	305-1	1
1,11	Grèce	En millions de tonnes	2,2	2,3	2,6	2,5	2,9		●	●	●	●	●		
1,12	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	2,5	2,5	2,5	2,6	2,7	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)	●	●	●	●			
1,13	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,3	2,5	2,5	2,4	2,6		●	●	●	●			
1,14	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	3,3	3,4	2,9	2,7	2,8	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)	●	●	●	●			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,15	Émissions spécifiques brutes de CO_2 du Scope 1	kg/t de produit cimentier	627,2	630,7	638,3	648,20	681,9	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)	●	●	●	●			
1,16	Émissions spécifiques brutes de CO_2 du Scope 1 (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	626,0	630,0	636,9	646,4	678,3		●	●		●		305-4	
1,17	Taux de couverture des émissions de CO_2 brutes du Scope 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-1	
1,18	Émissions brutes de CO_2 du Scope 1 visées par les réglementations restrictives	%	56,2	53,1	51,4	51,1	51,2			●	●		●		
1,19	Émissions brutes de CO_2 du Scope 1 visées par les réglementations restrictives (Brésil incl.)	%	54,0	51,8	49,2	48,9	48,9			●	●		●		
1,20	Émissions brutes de CO_2 du Scope 1 couvertes par des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions	%	25,6	26,3	29,5	29,3	31,0								
1,21	Émissions brutes de CO_2 du Scope 1 couvertes par des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions (Brésil incl.)	%	24,6	25,6	28,3	28,0	29,6								
1,22	Émissions nettes de CO_2 du Scope 1	En millions de tonnes	9,4	9,9	9,6	9,3	10,1		●	●	●	●			
1,23	**Émissions nettes de CO_2 du Scope 1 (Brésil incl.)**	**En millions de tonnes**	**9,8**	**10,1**	**10,0**	**10,5**	**10,1**		●	●	●	●			
1,24	Grèce	En millions de tonnes	2,0	2,1	2,4	2,3	2,7		●	●	●	●			
1,25	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	2,4	2,4	2,4	2,5	2,7		●	●	●	●			
1,26	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,3	2,4	2,5	2,4	2,5		●	●	●	●			
1,27	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	3,1	3,2	2,7	2,6	2,7		●	●	●	●			
1,28	Émissions spécifiques nettes de CO_2 du Scope 1	kg/t de produit cimentier	594,4	598,0	608,1	619,8	654,2		●	●		●		305-4	
1,29	Émissions spécifiques nettes de CO_2 du Scope 1 (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	594,3	598,4	607,7	619,0	651,6		●	●		●			
1,30	Intensité d'émissions nettes de CO_2 du Scope 1	t/€	0,00351	0,00376	0,00384	0,00418	0,00600							305-1	
1,31	Émissions de CO_2 biogéniques du Scope 1 (non reprises dans les émissions brutes de CO2 du Scope 1)	En millions de tonnes	0,4	0,4	0,3	-	-								
1,32	Taux de couverture des émissions nettes de CO_2 du Scope 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-1	
1,33	Émissions nettes de CO_2 du Scope 1 évitées (cumul depuis 1990)	En millions de tonnes	42,1	39,2	36,3	33,6	31,2			●	●	●			2

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,34	Émissions de CO_2 du Scope 2	En millions de tonnes	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8	E1-6 44(b), 45(b), 49(a)	●	●	●	●			3
1,35	**Émissions de CO_2 du Scope 2 (Brésil incl.)**	**En millions de tonnes**	**0,6**	**0,7**	**0,8**	**0,7**	**0,8**		●	●	●	●		305-2	3
1,36	Grèce	En millions de tonnes	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	E1-6 44(b), 45(b), 49(a), 50(a)	●	●	●	●			3
1,37	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2		●	●	●	●			3
1,38	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	E1-6 44(b), 45(b), 49(a), 50(a)	●	●	●	●			3
1,39	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	E1-6 44(b), 45(b), 49(a), 50(a)	●	●	●	●			3
1,40	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 2	kg/t de produit cimentier	39,9	44,3	51,1	48,7	51,5		●	●		●		305-4	3
1,41	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 2 (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	38,1	42,8	49,0	47,0	49,3		●	●		●			3
1,42	Taux de couverture des émissions de CO_2 du Scope 2	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-2	
1,43	Intensité d'émissions de CO_2 du Scope 2 (par site)	t/€	0,00024	—	—	—	—								
1,44	Émissions de CO_2 du Scope 2 (par marché)	En millions de tonnes	0,6	0,70	-	-	-	E1-6 44(b), 45(b), 49(b)							
1,45	Émissions de CO_2 du Scope 2 (par marché, Brésil incl.)	En millions de tonnes	0,6	0,70	-	-	-								
1,46	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 2 (par marché)	kg/t de produit cimentier	40,2	45,00	-	-	-								3
1,47	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 2 (par marché, Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	38,5	43,40	-	-	-								3
1,48	Intensité d'émissions de CO_2 du Scope 2 (par marché)	t/€	0,00024	—	-	-	-								
1,49	Émissions de CO_2 du Scope 2 (par marché) associées à de l'électricité achetée groupée avec des instruments	%	17,0	16,30	-	-	-	E1-6 AR45(d)							
1,50	Émissions de CO_2 du Scope 2 (par marché) associées à de l'électricité achetée non groupée avec des instruments	%	0,0	—	-	-	-	E1-6 AR45(d)							
1,51	Émissions de CO_2 du Scope 3	milliers de tonnes	2 400,6	2 651,1	2 340,30	-	-	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●		305-3	4,9,13
1,52	**Émissions de CO_2 du Scope 3 (Brésil incl.)**	**milliers de tonnes**	**1 896,7**	**2 154,1**	**1 871**	**-**	**-**		●			●			9,13

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,53	Catégorie 1 - Biens et services achetés	milliers de tonnes	494,8	544,70	418,00	-	-		●			●			10,13
1,54	Catégorie 3 - Combustibles et activités liées à l'énergie	milliers de tonnes	831,4	1 011,90	853,90	-	-		●			●			13
1,55	Catégorie 4 - Transport et distribution en amont	milliers de tonnes	202,8	205,10	172,80	-	-		●			●			13
1,56	Category 6 - Déplacements professionnels	milliers de tonnes	0,7	1,00	0,70	-	-		●			●			13
1,57	Catégorie 7 - Déplacements des employés	milliers de tonnes	7,8	9,10	6,10	-	-		●			●			13
1,58	Catégorie 9 - Transport et distribution en aval	milliers de tonnes	359,2	382,30	419,70	-	-		●			●			13
1,59	**Émissions de CO_2 du Scope 3 par région**	**kt**	**1 896,7**	**2 154,1**	**1 871,2**	**1 827,4**	**1 647,2**	E1-6 44(c), 45(c), 51							9, 13
1,60	Grèce	milliers de tonnes	427,4	504,4	498,5	508,6	423,5	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●			13
1,61	États-Unis (Brésil incl.)	milliers de tonnes	404,2	482,1	425,6	334,2	311,8		●			●			13
1,62	Europe du Sud-Est	milliers de tonnes	413,5	471,2	408,8	443,8	408,3	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●			13
1,63	Méditerranée orientale	milliers de tonnes	651,6	696,4	538,3	540,8	503,6	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●			13
1,64	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 3	kg/t de produit cimentier	115,6	123,0	114,5	116,7	102,8		●			●		305-4	9,13
1,65	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 3 (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	117,2	128,1	114,4	116,7	102,8		●			●			9,13
1,66	Taux de couverture des émissions de CO_2 du Scope 3	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-3	13
1,67	Émissions de CO_2 spécifiques du Scope 3 couvrant le ciment et le clinker achetés (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	936,2	892,2	942,6	942,6	924,3							305-4	
1,68	Émissions de CO_2 absolues du Scope 3 provenant des combustibles fossiles (Brésil incl.)	t	0,0	0	3 826	4 107	24 648							305-3	
1,69	Émissions de CO_2 absolues du Scope 3 provenant des combustibles fossiles (Brésil incl.) - réduction par rapport à 2020	%	-100,0	-100,0	-95,5	-95,2	-71,2							305-5	
1,70	Émissions de CO_2 spécifiques des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à court terme)	kg/t de produit cimentier vendu	669,2	676,6	689,9	697,8	731,1							305-4	14
1,71	Émissions de CO_2 spécifiques des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à long terme)	kg/t de produit cimentier vendu	669,2	676,6	689,9	697,8	731,1								14

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,72	Taux des combustibles fossiles conventionnels	% de la consommation thermique	77,4	78,2	80,3	82,5	84,5		●	●	●	●		302-3	11
1,73	Taux des combustibles alternatifs	% de la consommation thermique	22,6	21,8	19,7	17,5	15,5		●	●	●	●	●		11
1,74	Biomasse dans le mélange de combustibles	% de la consommation thermique	10,1	9,1	7,9	6,1	4,8		●	●	●	●	●		5,11,12
1,75	Taux des combustibles fossiles conventionnels (Brésil incl.)	% de la consommation thermique	77,7	78,8	80,4	82,5	84,5		●	●	●	●			11
1,76	Taux des combustibles alternatifs (Brésil incl.)	% de la consommation thermique	22,3	21,2	19,6	17,5	15,5		●	●	●	●	●		11
1,77	Biomasse dans le mélange de combustibles (Brésil incl.)	% de la consommation thermique	10,0	8,80	8,10	6,50	5,00		●	●	●	●	●		5,11,12
1,78	Mélange de combustibles, consommation d'énergie pour la production de clinker et de ciment	% de la consommation thermique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			●		●			11
1,79	**Combustibles fossiles conventionnels**	**% de la consommation thermique**	**77,4**	**78,2**	**80,3**	**82,5**	**84,5**			●		●			11
1,80	Charbon, anthracite et déchets de charbon	% de la consommation thermique	22,4	30,7	26,6	28,8	44,7			●		●			11
1,81	Coke de pétrole	% de la consommation thermique	38,8	30,9	37,5	37,8	28,5			●		●			11
1,82	Lignite	% de la consommation thermique	0	0,9	1,4	1,5	1,2			●		●			11
1,83	Autres combustibles fossiles solides	% de la consommation thermique	0,8	1,5	1,5	1,1	1,9			●		●			11
1,84	Gaz naturel	% de la consommation thermique	13,9	12,9	11,6	11,8	7,4			●		●			11
1,85	Carburant lourd (ultra)	% de la consommation thermique	0,8	0,7	1,0	0,9	0,3			●		●			11

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,86	Gazole	% de la consommation thermique	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4			●		●			11
1,87	Essence, GPL (gaz de pétrole liquéfié ou gaz propane liquide)	% de la consommation thermique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			●		●			11
1,88	**Combustibles fossiles alternatifs et mixtes**	**% de la consommation thermique**	**22,1**	**20,8**	**18,7**	**17,2**	**15,4**		●	●	●	●			11
1,89	Pneus	% de la consommation thermique	6,3	5,6	5,0	4,0	2,9		●	●	●	●			11
1,90	Combustibles alternatifs dérivés de déchets ménagers (RDF)	% de la consommation thermique	9,1	8,6	6,2	6,2	5,6		●	●	●	●			11
1,91	Sciure de bois imprégnée	% de la consommation thermique	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7		●	●	●	●			11
1,92	Déchets industriels mélangés	% de la consommation thermique	2,1	1,6	1,8	1,9	1,5		●	●	●	●			11
1,93	Autres déchets d'origine fossile et mixtes (solides)	% de la consommation thermique	3,9	4,3	5,0	4,4	4,7		●	●	●	●			11
1,94	**Combustibles issus de la biomasse**	**% de la consommation thermique**	**0,5**	**1,0**	**1,0**	**0,3**	**0,1**		●	●	●	●			11
1,95	Boues d'épuration séchées	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1		●	●	●	●			11
1,96	Bois, sciure de bois non imprégnée	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●	●	●		302-3	11
1,97	Déchets agricoles, organiques, de couches, charbon de bois	% de la consommation thermique	0,1	0,8	0,1	0,1	0,0		●	●	●	●			11
1,98	Autres	% de la consommation thermique	0,4	0,2	0,9	0,0	0,0		●	●	●	●			11
1,99	Consommation de combustibles alternatifs (total)	t	538 164	525 744	431 077	349 514	335 700		●	●	●	●	●	302	
1,100	Consommation de combustibles alternatifs (total) (Brésil incl.)	t	552 061	532 780	446 615	368 179	350 807		●	●	●	●	●	302	
1,101	Rapport clinker/ciment	%	77,3	76,9	77,3	78,8	81,7		●	●		●			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,102	Rapport clinker/ciment (Brésil incl.)	%	76,9	76,5	76,9	78,4	81,0		●	●		●			
1,103	Produits à teneur modérée en carbone	% de la production de ciment	69,2	77,3	78,6	72,2	45,4					●			6
1,104	Produits verts (à faible teneur en carbone)	% de la production de ciment	27,0	29,8	23,4	19,5	16,2	E1,9 69(b), AR81			●				7
	Toutes activités														SDG 13.2
1,105	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation	En millions d'euros	21,8	22,6	22,1	11,7	10,7			●	●			201-2	8
	Toutes activités														
1,106	**Consommation d'énergie thermique**	**MWh**	**12 513 976**	**13 068 515**	**12 096 667**	**11 651 667**	**12 453 889**	E1-5 37	●	●	●		●	302-1	
1,107	Charbon et produits du charbon	MWh	2 754 167	4 152 329	-	-	-	E1-5 37(a)							
1,108	Pétrole brut et produits issus du pétrole	MWh	5 173 649	4 213 025	-	-	-	E1-5 37(a)							
1,109	Gaz naturel	MWh	1 698 084	1 644 095	-	-	-	E1-5 37(a)							
1,110	Autres sources fossiles	MWh	1 646 687	1 858 194	-	-	-	E1-5 37(a)							
1,111	Sources nucléaires	MWh	0	—	-	-	-	E1-5 37(b)							
1,112	Sources renouvelables	MWh	1 241 389	1 200 871	-	-	-	E1-5 37(c)i							
1,113	**Consommation d'énergie électrique**	**MWh**	**1 902 615**	**1 945 187**	**1 737 778**	**1 749 444**	**1 827 778**	E1-5 37	●	●	●		●	302-1	
1,114	Sources fossiles	MWh	1 201 659	1 200 404	-	-	-	E1-5 37(a)							
1,115	Sources nucléaires	MWh	113 990	124 985	-	-	-	E1-5 37(b)							
1,116	Sources renouvelables	MWh	586 966	619 798	-	-	-	E1-5 37(c)i							
1,117	**Consommation d'énergie totale**	**MWh**	**14 416 591**	**15 013 702**	**13 834 444**	**13 401 111**	**14 281 667**	E1-5 37						302-1	
1,118	Sources fossiles	MWh	12 474 246	13 068 047	-	-	-	E1-5 37(a)							
1,119	Sources nucléaires	MWh	113 990	124 985	-	-	-	E1-5 37(b)							
1,120	Sources renouvelables	MWh	1 828 355	1 820 669	-	-	-	E1-5 37(c)i							
1,121	Consommation d'énergie thermique	% du total	86,8	87,0	87,4	86,9	87,2							302-1	
1,122	Consommation d'énergie électrique	% du total	13,2	13,0	12,6	13,1	12,8							302-1	
1,123	Énergies renouvelables (hors combustibles, autogénérées)	MWh	9 067	6 701,00	-	-	-	E1-5 37(c)i							
1,124	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	% du total	12,7	12,1	9,6	8	6,90								
1,125	Intensité de consommation d'énergie totale	MWh/€	0,0054	0,00568	0,00556	0,00583	0,00833	E1-5 40						302-3	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	Activités liées à la production de ciment														
1,126	Part (en pourcentage) de la production couverte par la norme ISO50001 ou par des audits énergétiques	% de la production de clinker	90,2	89,9	85,7	85,9	86,2				●			3-3	27
1,127	Consommation d'énergie thermique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	MWh	12 283 890	12 950 275	12 080 278	11 542 778	12 154 444	E1-5 37	●	●	●	●	●	302-1	
1,128	Consommation d'énergie thermique spécifique	kcal/kg de clinker	891,0	878,0	855,0	844,0	840,0		●	●	●	●		302-3	28
1,129	**Consommation d'énergie thermique spécifique (Brésil incl.)**	**kcal/kg de clinker**	**890,0**	**878,0**	**858,0**	**848,0**	**841,0**		●	●	●	●			28
1,130	Grèce	kcal/kg de clinker	898,0	909,0	904,0	893,0	895,0		●	●	●	●			28
1,131	États-Unis (Brésil incl.)	kcal/kg de clinker	794,0	779,0	774,0	791,00	-		●	●	●	●			28
1,132	Europe du Sud-Est	kcal/kg de clinker	868,0	867,0	872,0	842,0	839,0		●	●	●	●			28
1,133	Méditerranée orientale	kcal/kg de clinker	985,0	945,0	881,0	870,0	849,0		●	●	●	●			28
1,134	Consommation d'énergie électrique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	MWh	1 786 873	1 837 720	1 720 833	1 658 611	1 723 333	E1-5 37	●	●	●	●	●	302-1	
1,135	Consommation d'énergie électrique spécifique	kWh/t de ciment	111,7	114,0	112,5	110,8	115,0					●	●	302-3	
1,136	**Consommation d'énergie électrique spécifique (Brésil incl.)**	**kWh/t de ciment**	**110,8**	**112,9**	**111,4**	**109,7**	**113,5**					●			
1,137	Grèce	kWh/t de ciment	122,7	120,4	127,8	124,4	132,1					●			
1,138	États-Unis (Brésil incl.)	kWh/t de ciment	109,7	111,1	107,5	109,80	-					●			
1,139	Europe du Sud-Est	kWh/t de ciment	101,4	102,8	104,6	100,8	100,6					●			
1,140	Méditerranée orientale	kWh/t de ciment	109,4	115,9	106,5	104,3	106,5					●			
1,141	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie électrique	% d'énergie électrique consommée	32,7	32,6	21,2	22,1	24,0					●		302-1	
	Activités liées au béton prêt à l'emploi														
1,142	Consommation spécifique d'énergie électrique pour la production de béton	kWh/m3 de béton	3,5	3,2	3,0	3,2	3,7			●	●			302-3	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	1.2 ESRS E2 - Pollution													SDG 3.9, 7b, 9.4, 15a, 15.3, 15.4, 15.9	
	Émissions atmosphériques														
	Activités de production de ciment														
1,143	Taux de couverture global	%	79,9	86,5	70,8	76,4	72,0		●	●			●	305-7	
1,144	Mesure continue du taux de couverture	%	77,2	78,1	77,8	76,4	77,8		●	●			●		
1,145	Émissions de poussières (total)	t	231	275	240	255	207	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,146	Émissions spécifiques de poussières	g/t clinker	19,6	21,7	19,8	21,7	16,6		●	●			●		
1,147	Taux de couverture des émissions de poussières	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●			●		
1,148	Émissions de poussières évitées (cumul depuis 2003)	t	81 950	77 824	73 492	69 232	65 132			●	●				15
1,149	Émissions de poussières (PM10)	t	107	110,3	86,1	103	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,150	Émissions spécifiques de PM10	g/t clinker	9,0	9,0	-	-	-								
1,151	Taux de couverture des émissions de PM10	%	52,9	48,4	-	-	-								
1,152	Émissions de poussières (PM2.5)	t	77,0	73,7	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,153	Émissions spécifiques de PM2.5	g/t clinker	6,5	6,0	-	-	-								
1,154	Taux de couverture des émissions de PM2.5	%	42,6	48,4	-	-	-								
1,155	Émissions de NOx (total)	t	15 566	14 547	14 152	14 718	15 729	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,156	Émissions spécifiques de NOx	g/t clinker	1 314	1 149	1 165	1 251	1 263		●	●			●		
1,157	Taux de couverture des émissions de NOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●			●		
1,158	Émissions de NOx évitées (cumul depuis 2003)	t	366 701	347 230	324 605	302 678	282 474			●	●				15
1,159	Émissions de SOx (total)	t	2 899	2 907	2 896	3 028	3 051	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,160	Émissions spécifiques de SOx	g/t clinker	246,3	233,7	238,4	257,4	245,0		●	●			●		
1,161	Taux de couverture des émissions de SOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●			●		
1,162	Émissions de SOx évitées (cumul depuis 2003)	t	48 086	46 057	43 756	41 563	39 665			●	●				15
1,163	Émissions de N2O (total)	t	62,0	213,8	83,2	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,164	Émissions spécifiques de N2O	g/t clinker	5,2	16,9	6,8	-	-								
1,165	Taux de couverture des émissions de N2O	%	55,8	37,0	-	-	-								
1,166	Émissions de NH3 (total)	t	380	1 071	265	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,167	Émissions spécifiques de NH3	g/t clinker	32,3	87,3	21,8	-	-								
1,168	Taux de couverture des émissions de NH3	%	93,4	59,3	-	-	-								
1,169	Émissions de CO (total)	t	24 164	21 860	16 978	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,170	Émissions spécifiques de CO	g/t clinker	2 051	1 743	1 397	-	-								
1,171	Taux de couverture des émissions de CO	%	100,0	100,0	-	-	-								
1,172	Émissions de TOC (total)	t	593	481	631	804	493	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,173	Émissions spécifiques de TOC	g/t clinker	50,4	38,5	51,9	68,4	39,6		●	●			●		
1,174	Taux de couverture des émissions de TOC	%	85,9	100,0	91,2	90,9	96,4		●	●			●		
1,175	Émissions de COV (total)	t	379	295	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,176	Émissions spécifiques de COV	g/t clinker	31,9	23,8	-	-	-								
1,177	Taux de couverture des émissions de COV	%	35,2	46,2	-	-	-								
1,178	Émissions de HCl (total)	t	188	179	113	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,179	Émissions spécifiques de HCl	g/t clinker	16,0	14,2	9,3	-	-								
1,180	Taux de couverture des émissions de HCl	%	100,0	100,0	-	-	-								
1,181	Émissions de HF (total)	t	4	5	8	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,182	Émissions spécifiques de HF	g/t clinker	0,4	0,4	0,7	-	-								
1,183	Taux de couverture des émissions de HF	%	97,0	82,9	-	-	-								
1,184	Émissions de HCN (total)	t	75	115	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,185	Émissions spécifiques de HCN	g/t clinker	6,3	9,0	-	-	-								
1,186	Taux de couverture des émissions de HCN	%	51,1	33,8	-	-	-								
1,187	Émissions de PCDD/F (total)	mg	454	312	288	196	339	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,188	Émissions spécifiques de PCDD/F	ng/t clinker	38,2	24,9	23,7	16,6	27,3		●	●			●		
1,189	Taux de couverture des émissions de PCDD/F	%	97,5	100,0	93,0	90,9	83,3		●	●			●		
1,190	Émissions de Hg (total)	kg	253	365	219	279	280	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,191	Émissions spécifiques de Hg	mg/t clinker	21,3	29,1	18,0	23,7	22,5		●	●			●		
1,192	Taux de couverture des émissions de Hg	%	97,5	100,0	93,0	100,0	94,5		●	●			●		
1,193	Émissions de Cd et Tl (total)	kg	201	514	156	184	182	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,194	Émissions spécifiques (Cd et Tl)	mg/t clinker	16,9	41,4	12,8	15,6	14,6		●	●			●		
1,195	Taux de couverture des émissions (de Cd et Tl)	%	94,0	86,5	70,8	76,4	72,0		●	●			●		
1,196	Émissions de Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V (total)	kg	4 814	3 140	3 061	3 874	2 547	E2-4 28. 29. AR21	●	●			●		
1,197	Émissions spécifiques de (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	mg/t clinker	405,8	252,2	251,9	329,4	204,6		●	●			●		
1,198	Taux de couverture des émissions (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	%	94,0	86,5	72,8	76,4	72,0		●	●			●		
1,199	Émissions de PCB (total)	mg	132 508	192 568	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,200	Émissions spécifiques de PCB	ng/t clinker	11 170	15 191	-	-	-								
1,201	Taux de couverture des émissions de PCB	%	44,2	30,5	-	-	-								
1,202	Émissions de HAP (total)	kg	1 426	2 171	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,203	Émissions spécifiques de HAP	µg/t clinker	120 226	181 539	-	-	-								
1,204	Taux de couverture des émissions de HAP	%	37,5	33,1	-	-	-								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,205	Émissions de HAP (total Borneff)	kg	82,0	89,6	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,206	Émissions spécifiques de HAP Borneff	µg/t clinker	6 907,9	7 573,7	-	-	-								
1,207	Taux de couverture des émissions de HAP Borneff	%	30,1	27,8	-	-	-								
1,208	Cimenteries intégrées et les usines de broyage dotées d'un système de gestion de l'environnement certifié (ISO 14001 ou similaire)	% des usines	86,7	86,7	86,7	86,7	86,7			●				3-3	
	Activités de production de ciment (toutes les cheminées)														
1,209	Émissions de poussières (total)	t	432	441	240	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,210	Émissions de poussières (PM10)	t	322	232	86	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,211	Émissions de poussières (PM2.5)	t	235	140	-	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,212	Émissions de NOx (total)	t	15 566	14 547	14 152	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,213	Émissions de SOx (total)	t	2 900	2 912	2 896	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
1,214	Émissions de CO (total)	t	24 165	21 905	16 978	-	-	E2-4 28. 29. AR21							
	Toutes activités														
1,215	**Réclamations environnementales**	**Nombre**	**23**	**5**	**24**	**24**	**13**							3-3	
1,216	Grèce	Nombre	13	4	6	6	6								
1,217	États-Unis	Nombre	8	0	11	11	0								
1,218	Europe du Sud-Est	Nombre	1	1	3	3	6								
1,219	Méditerranée orientale	Nombre	1	0	4	4	1								
1,220	Dépenses d'exploitation (OpEx) en conjonction avec les principaux incidents et dépôts (pollution)	En millions d'euros	0,0	0,0	-	-	-								
1,221	Dépenses d'investissement (CapEx) en conjonction avec les principaux incidents et dépôts (pollution)	En millions d'euros	0,0	0,0	-	-	-								

Code	ESG Performance Indicators	Unit	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	1.3.a ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines														**SDG 6.3, 6.4, 6.5**
	Toutes activités														
1,222	**Prélèvement d'eau (total, par source)**	**millions de m³**	**41,8**	**39,9**	**39,0**	**42,2**	**43,3**		●	●	●		●	303-3	16
1,223	Eau souterraine	millions de m³	36,8	35,1	35,1	38,9	39,8						●		
1,224	Eau municipale	millions de m³	1,2	1,3	1,0	0,9	1,0						●		
1,225	Eau de pluie	millions de m³	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2						●		
1,226	Eau de surface	millions de m³	1,5	1,3	0,7	0,7	0,8						●		
1,227	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière)	millions de m³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1								
1,228	Eau de mer ou océanique	millions de m³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3								
1,229	Eaux uséesa	millions de m³	0,6	0,5	0,6	0,1	0,1								
1,230	Prélèvement d'eau (douce) (total)	millions de m³	39,6	37,80	36,90	40,60	41,70								
1,231	**Rejet d'eau (total, par destination)**	**millions de m³**	**30,0**	**28,0**	**28,5**	**31,3**	**31,9**		●	●	●			303-4	17
1,232	Surface (rivière, lac)	millions de m³	28,1	26,1	26,5	29,9	30,4							303-4	
1,233	Eau sous la surface (puits)	millions de m³	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1							303-4	
1,234	Océan ou mer	millions de m³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3							303-4	
1,235	Traitement hors site	millions de m³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							303-4	
1,236	Autres	millions de m³	0,5	0,5	0,5	0,0	—							303-4	18
1,237	**Consommation d'eau (total, par source)**	**millions de m³**	**11,7**	**11,9**	**10,5**	**10,90**	**-**							303-5	
1,238	Eau souterraine	millions de m³	9,2	9,4	9,1	9,50	-							303-5	
1,239	Eau municipale	millions de m³	1,1	1,2	0,8	0,80	-							303-5	
1,240	Eau de pluie	millions de m³	0,2	0,2	0,2	0,20	-							303-5	
1,241	Eau de surface	millions de m³	0,9	0,8	0,2	0,20	-							303-5	
1,242	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière)	millions de m³	0,1	0,1	0,1	0,10	-							303-5	
1,243	Eau de mer ou océanique	millions de m³	0,0	0,0	0,0	—	-							303-5	
1,244	Eaux usées	millions de m³	0,2	0,2	0,1	0,10	-							303-5	
1,245	**Consommation d'eau (total)**	**millions de m³**	**11,7**	**11,8**	**10,5**	**10,9**	**11,3**		●	●					
1,246	Grèce	millions de m³	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6								
1,247	États-Unis	millions de m³	8,2	8,2	7,4	7,6	7,9								
1,248	Europe du Sud-Est	millions de m³	0,7	0,7	0,7	1,0	0,9								
1,249	Méditerranée orientale	millions de m³	1,0	1,1	0,8	0,8	0,9								
1,250	**Consommation d'eau (douce) (total)**	**millions de m³**	**11,3**	**11,5**	**10,2**	**10,6**	**-**								

Code	ESG Performance Indicators	Unit	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,251	Prélèvement d'eau dans des zones exposées à un risque hydrique	millions de m³	6,6	7,6	-	-	-								
1,252	Consommation d'eau dans des zones exposées à un risque hydrique	millions de m³	5,2	6,1	-	-	-								
1,253	Intensité de consommation d'eau	millions de m³/ millions de €	0,00440	—	—	—	0,01								
1,254	**Eau recyclée (total)**	**millions de m³**	**26,5**	**29,3**	**26,8**	**26,20**	**-**								
1,255	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée	%	38,8	42,3	40,7	38,30	-								19
	Activités liées à la production de ciment et de produits cimentiers														
1,256	**Consommation d'eau (total)**	**millions de m³**	**3,7**	**3,6**	**3,5**	**3,5**	**3,8**	E3-4 28(a)	●	●				303-5	
1,257	Grèce	millions de m³	1,0	1,0	0,9	0,9	1,0	E3-4 28(a). AR30							
1,258	États-Unis	millions de m³	1,1	0,9	1,1	1,0	1,1	E3-4 28(a). AR30							
1,259	Europe du Sud-Est	millions de m³	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9	E3-4 28(a). AR30							
1,260	Méditerranée orientale	millions de m³	0,9	1,0	0,8	0,7	0,8	E3-4 28(a). AR30						303-5	
1,261	Prélèvement d'eau (total)	millions de m³	6,9	6,9	7,3	7,7	7,8							303-3	16
1,262	Prélèvement d'eau (douce) (total)	millions de m³	5,3	5,40	-	-	-								
1,263	Prélèvement d'eau (douce) spécifique	l/t de produit cimentier	339,8	326,3	364,20	-	-							303-3	
1,264	Rejet d'eau (total)	millions de m³	3,3	3,3	3,8	4,1	4,0							303-4	17
1,265	Eau recyclée (total)	millions de m³	17,4	18,9	17,8	16,5	15,2	E3-4 AR28(c)	●	●	●				
1,266	Consommation d'eau spécifique	l/t de produit cimentier	229,9	220,9	222,7	240,4	245,7	E3-3. E3-4 28(a). AR31	●	●	●			303-5	
1,267	Consommation d'eau spécifique	l/t de ciment	226,4	226,7	228,6	241,2	250,9	E3-4 28(a). AR31	●	●	●			303-5	
1,268	Consommation d'eau (douce) spécifique	l/t de produit cimentier	132,5	205,50	-	-	-	E3-4 28(a). AR31							
1,269	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée	%	71,6	72,9	71,0	68,0	66,1	E3-4 AR28(c)							19
1,270	Consommation d'eau évitée (cumul depuis 2003)	millions de m³	53,3	48,9	44,5	40,3	36,3			●	●			303-5	20
	Activités liées au béton prêt à l'emploi														
1,271	Prélèvement total d'eau	millions de m³	3,0	4,0	3,1	3,1	3,1			●	●			303-3	
1,272	Prélèvement d'eau spécifique	l/m³ de béton	485,7	654,5	545,5	566,5	572,8			●	●			303-3	

1.3.b Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des aires soumises à un stress hydrique

Site	Pays	Stress hydrique
Antea	Albanie	>80%
Alexandrie	Égypte	>80%
Beni Suef	Égypte	>80%
Kamari	Grèce	>80%
Patras	Grèce	>80%
Thessalonique	Grèce	40-80%
Kosjeric	Serbie	>80%

Notes

1. L'évaluation des risques liés à l'eau pour l'ensemble des sites du Groupe TITAN a été réalisée en 2020 à l'aide de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI).
2. Le tableau ci-dessus présente les sites de cimenteries (principaux consommateurs d'eau parmi les activités du Groupe) qui opèrent dans des zones soumises à un stress hydrique, c'est-à-dire les zones où l'indicateur de stress hydrique de référence est supérieur à 40 %, selon la classification de l'outil Aqueduct.
3. L'indicateur de stress hydrique mesure le ratio entre les prélèvements totaux d'eau et les ressources disponibles en eaux de surface et souterraines renouvelables. Des valeurs plus élevées indiquent une concurrence accrue entre les utilisateurs.
4. Ces informations, relatives aux activités opérant dans des zones en stress hydrique, combinées aux informations publiées dans la section « Aperçu des performances extra-financières » du présent rapport, couvrent également les exigences de reporting conformément aux normes SASB pour la « Gestion de l'eau » et plus particulièrement le KPI EM-CM-140a.1 : (1) volume total d'eau douce prélevée, (2) pourcentage recyclé, (3) pourcentage dans des régions présentant un stress hydrique élevé ou extrêmement élevé.

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	1.4.a ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes														
	Réaménagement														
	Production de ciment et activités liées aux granulats														
1,273	Sites faisant l'objet d'un plan de réaménagement de carrière	%	100,0	100,0	96,0	91,0	91,0		●	●			●	101-2	21
1,274	Utilisation totale des sols	millions de m^2	33,3	31,3	29,3	29,2	28,8						●	101-2	21
1,275	Surfaces réaménagées par rapport aux surfaces affectées (cumul)	%	22,0	22,8	23,9	23,8	22,6			●			●	101-2	21, 24
1,276	Sites avec systèmes de gestion de l'environnement (ISO14001 ou similaire)	%	73,1	67,3	74,5	78,0	78,0			●			●	3-3	21
	Toutes activités														
1,277	Nombre total d'arbres plantés (cumul depuis 1975)	Nombre	2 665 769	2 630 494	2 613 961	2 584 592	2 522 551								
1,278	Nombre total d'arbres plantés	Nombre	35 275	16 533	29 369	62 041	78 831								
1,279	Arbres plantés en raison d'exigences réglementaires	Nombre	26 092,0	16 533	29 129	62 041	78 701								
1,280	Arbres plantés en plus des exigences réglementaires	Nombre	7 394,0	-	-	-	-								
1,281	Arbres donnés à des tiers	Nombre	1 789,0	0	240	0	130								
	Biodiversité														
	Production de ciment et activités liées aux granulats														
1,282	Sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité	Nombre	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	E4-5 35	●	●			●	101-4, 101-5	21, 22
1,283	Sites de carrières actives faisant l'objet d'un plan de gestion de la biodiversité	Nombre	12,0	12	10	10	10	E4-5	●	●			●	101-2	21, 23
1,284	Pourcentage de sites de carrières disposant de plans de gestion de la biodiversité	%	100,0	100,0	83,3	83,3	83	E4-4 29, E4-5	●	●			●		
1,285	Superficie des sites de carrières situés dans des zones à haute valeur de biodiversité	ha	3 348,4	3 348	3 287	3 287	3 287	E4-5 35							
	Investissements dans la protection environnementale														
	Toutes activités														
1,286	**Dépenses et investissements de protection de l'environnement**	**En millions d'euros**	**78,2**	**53,8**	**87,9**	**65,3**	**25,2**			●	●			201-2a v	25
1,287	**Investissements environnementaux (CapEx)**	**En millions d'euros**	**47,8**	**25,3**	**65,9**	**42,7**	**4,8**								
1,288	Investissements alignés sur la Taxonomie	En millions d'euros	36,3	19,4	63,4	38,60	-								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,289	Autres investissements environnementaux	En millions d'euros	11,5	5,9	2,5	4,1	4,8			●	●				
1,290	**Dépenses environnementales (OpEx)**	**En millions d'euros**	**30,4**	**28,5**	**22,0**	**22,6**	**20,4**								
1,291	Gestion environnementale	En millions d'euros	21,6	23,4	16,9	17,8	16,7			●	●				
1,292	Reboisement	En millions d'euros	0,5	0,5	0,7	0,5	0,5			●	●				
1,293	Réaménagement	En millions d'euros	3,6	0,7	0,3	0,4	0,8			●	●				
1,294	Formation et sensibilisation à l'environnement	En millions d'euros	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3			●	●				
1,295	Protection de la biodiversité et des paysages	En millions d'euros	0,2	0,2	0,0	—	-								
1,296	Gestion des déchets	En millions d'euros	4,4	3,6	3,9	3,7	2,1			●	●				

Carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité

Site	Pays	Utilisation des matières premières	Localisation	Statut	Plan de gestion de la biodiversité	Notes
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Ciment et granulats	Miami Dade Floride	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Selon le nouveau permis (avril 2010), dans le cadre du plan de ceinture lacustre — « Restauration des zones du plateau continental » PGB développé en 2012.
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Granulats	Clermont, Floride	Jouxtant une zone de préservation des écosystèmes terrestres au niveau local/étatique	OUI	Relocalisation des espèces protégées de tortues de Gopher dans une nouvelle zone de conservation — Programme de surveillance en cours PGB développé en 2013.
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Granulats	Naples, Floride	Jouxtant une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Protection des zones humides contre les espèces envahissantes ; nécessité d'ajuster les PGB conformément aux lignes directrices en matière de durabilité de la GCCA pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité.
Carrière de Zlatna Panega	Bulgarie	Ciment	Zlatna Panega	Située en partie dans la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SAC)	OUI	Évaluation de base par une « première étude de cadrage écologique » (ATKINS). Un PGB structuré a été élaboré fin 2013 conformément aux lignes directrices de la CSI ; mis en œuvre en 2014.
Carrière de Pennsuco	Grèce	Ciment	Île de Milos	À l'intérieur/à proximité de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres et maritimes (SAC/SPA)	OUI	Études sur la biodiversité pour l'évaluation « de base » achevées en 2015, suivies par des PGB. Les carrières d'Apsalos et d'Aspra Homata relèvent de la même étude sur la biodiversité et du même PGB.
Carrières d'Apsalos (ouest et est)	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	
Carrière d'Aspra Homata United	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	
Carrière de Rethimno	Grèce	Granulats	Rethimno, Île de Crète	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	
Carrière de Leros	Grèce	Granulats	Île de Leros	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2018, suivie d'un PGB.
Carrière d'Agrinio	Grèce	Granulats	Agrinio, Aitoloakarnania	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2021, suivie d'un PGB.
Carrière de Drimos	Grèce	Ciment et granulats	Drimos, Thessalonique	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	NON	Étude sur la biodiversité prévue pour 2023.
Carrière de Thisvi	Grèce	Granulats	Thisvi, Béotie	Adjacente à la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SCI)	NON	Étude sur la biodiversité prévue pour 2024.

Note

1. Le tableau ci-dessus est complémentaire au tableau « ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes », et plus particulièrement aux indicateurs : « Sites situés dans des zones de grande valeur pour la biodiversité », « Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (nombre) », « Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (pourcentage) ».
2. Le tableau intègre les informations nécessaires pour soutenir le suivi et le reporting de la performance de TITAN conformément aux engagements sectoriels (GCCA Sustainability Guidelines for Quarry Rehabilitation and Biodiversity Management, mai 2020). Ces informations, combinées aux divulgations figurant dans la section correspondante du présent rapport, couvrent également les exigences de reporting selon les normes SASB pour les « Impacts sur la biodiversité » et plus précisément le KPI EM-CM-160a.1 : description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites en activité.

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	1.5 ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire														SDG 6.3, 6.4, 6.5
	Toutes activités														
1,297	**Matières premières naturelles extraites (total, poids humide)**	**En millions de tonnes**	**39,8**	**37,9**	**33,6**	**32,7**	**35,0**	E5-4 31(a)		●				301-1	
1,298	Matières premières extraites pour la production de clinker et de ciment	En millions de tonnes	18,9	21,0	19,0	18,8	18,9	E5-4 31(a)		●					
1,299	Matières premières extraites pour la production de granulats	En millions de tonnes	20,9	16,9	14,6	13,9	16,1	E5-4 31(a)		●					
1,300	Consommation de matériaux (total, poids humide)	En millions de tonnes	36,9	37,8	36,00	-	-	E5-4 31(a)							
1,301	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids humide)	En millions de tonnes	35	35,7	33,90	-	-	E5-4 31(a)							
1,302	Consommation de matières premières alternatives (poids humide)	En millions de tonnes	1,9	2,1	2,10	-	-	E5-4 31(c)							
1,303	Consommation de matériaux (total, poids sec)	En millions de tonnes	34,7	36,0	-	-	-	E5-4							
1,304	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids sec)	En millions de tonnes	32,9	34,0	-	-	-	E5-4							
1,305	Consommation de matières premières alternatives (poids sec)	En millions de tonnes	1,8	2,0	-	-	-	E5-4							
1,306	Utilisation de matières premières alternatives (par rapport au total des matières premières consommées)	%	5,2	5,6	-	-	-	E5-4							26
1,307	**Consommation de matériaux d'emballage**	t	21 713	**18 966**	**20 801**	**9 666**	**10 404**	E5-4 30							
1,308	Papier	t	9 459	9 662	9 343	9 088	9 883	E5-4 30							
1,309	Plastique	t	653	645	449	578	521	E5-4 30							
1,310	Bois	t	11 583	8 636	11 003	-	-	E5-4 30							
1,311	Autres	t	18	23	6	-	-	E5-4 30							
1,312	Teneur en matériaux recyclables des matériaux d'emballage	%	—	-	-	-	-								
	Activités liées à la production de ciment														
1,313	**Consommation de matériaux (total, poids humide)**	**En millions de tonnes**	**24,4**	**25,5**	**24,2**	**-**	**-**	E5-4 31(a)							
1,314	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids humide)	En millions de tonnes	22,7	23,5	22,3	-	-	E5-4 31(a)							
1,315	Consommation de matières premières alternatives (poids humide)	En millions de tonnes	1,7	2	1,9	-	-	E5-4 31(c)							
1,316	**Consommation de matériaux (total, poids sec)**	**En millions de tonnes**	**22,3**	**23,6**	**22,2**	**21,3**	**22,0**	E5-4		●				301-1	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,317	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids sec)	En millions de tonnes	20,7	21,8	20,4	19,7	20,5	E5-4							
1,318	Consommation de matières premières alternatives (poids sec)	En millions de tonnes	1,6	1,8	1,8	1,6	1,5	E5-4							
1,319	Utilisation de matières premières alternatives (par rapport au total des matières premières consommées)	% sec	7,2	7,8	8,1	7,5	6,8	E5-4	●		●			301-2	26
1,320	Taux de matières premières alternatives (basé sur le ratio clinker-ciment équivalent)	% sec	7,9	9,2	9,3	8,8	7,6	E5-4	●	●	●				
1,321	Consommation de ressources naturelles et mise en décharge de matériaux et combustibles alternatifs évitées (cumul depuis 2003)	En millions de tonnes	32,7	32,2	31,7	29,5	27,5			●	●			301-1	20
1,322	**Consommation matériaux d'emballage**	**t**	**21 713**	**18 966**	**20 801**	**9 666**	**10 404**								
1,323	Papier	t	9 459	9 662	9 343	9 088	9 883								
1,324	Plastique	t	653	645	449	578	521								
1,325	Bois	t	11 583	8 636	11 003	-	-								
1,326	Autres	t	18	23	6	-	-								
1,327	Teneur en matériaux recyclables des matériaux d'emballage	t	—	-	-	-	-								
	Toutes activités														
1,328	Déchets générés (total, humide)	t	603 418	359 267	370 361	339 552	315 623			●	●		●		
1,329	Déchets non dangereux (total)	t	602 577	358 820	369 874	339 143	315 178			●	●		●	306-3	
1,330	Déchets dangereux (total)	t	840,2	447	487	409	445			●	●		●		
1,331	Déchets réutilisés (en externe) (total, poids humide)	t	861,3	0	15 077	6 526	23								
1,332	Déchets recyclés (en externe) (total, poids humide)	t	567 650	318 141	306 529	280 798	262 928							306-4	
1,333	Déchets récupérés (en externe) (total, poids humide)	t	463,7	0	2 052	709	778								
1,334	Déchets non recyclés (en externe) (total, poids humide)	t	34 442	41 126	46 703	51 519	51 894								
1,335	Déchets recyclés (en externe) (total, poids humide)	%	94,3	88,6	87,4	84,8	83,6								
1,336	Déchets non recyclés (en externe) (total, poids humide)	%	5,7	11,4	12,6	15,2	16,4								
1,337		%	73,7	-	-	-	-								
1,338	**Gestion des déchets, répartition par destination-utilisation (poids humide)**	**% w/w**	**100,0**	**100,0**	**100,1**	**100,1**	**100,0**			●	●		●		
1,339	Réutilisation	% w/w	0,1	0,0	4,1	2,0	0,0			●	●		●	306-4	
1,340	Recyclage	% w/w	94,1	88,6	82,8	82,7	83,3			●	●		●		
1,341	Valorisation (y compris énergétique)	% w/w	0,1	0,0	0,6	0,2	0,2			●	●		●		
1,342	Incinération	% w/w	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			●	●		●	306-5	
1,343	Mise en décharge	% w/w	5,1	10,7	12,3	14,5	16,4			●	●		●		
1,344	Compostage	% w/w	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			●	●		●	306-4	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,345	Autres (dont stockage)	% w/w	0,6	0,7	0,3	0,7	0,1			●	●		●	306-5	
1,346	**Élimination des déchets dangereux, ventilée par destination-utilisation (poids humide)**	**% w/w**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**-**								
1,347	Réutilisés	% w/w	1,5	0,0	0,6	0,4	-							306-4	
1,348	Recyclés	% w/w	84,2	54,9	55,1	43,8	-								
1,349	Valorisés	% w/w	7,9	0,0	21,5	11,8	-								
1,350	Incinérés	% w/w	0,1	0,0	0,1	—	-							306-5	
1,351	Mis en décharge	% w/w	5,4	44,8	12,0	43,0	-								
1,352	Autres (dont stockage)	% w/w	0,9	0,3	10,7	1,0	-								
1,353	Pourcentage de la production couvert par la certification « Zero Waste to Landfill »	% de la production de clinker	55,1	51,1	55,0	54,9	56,2							3-3	29
	Activités liées au béton prêt à l'emploi														
1,354	Béton recyclé/réutilisé (en interne et en externe)	% béton restitué	96,2	91,7	87,5	87,5	86,0			●	●			306-4	

Notes – 1. Informations environnementales

Notes relatives à certains KPI

1. Émissions directes de CO_2 liées à l'exploitation des installations de fabrication de clinker, de ciment et de matériaux cimentaires de TITAN.
2. Les émissions de CO_2 évitées correspondent à la quantité totale cumulée pour la période comprise entre l'année considérée et l'année de référence, qui dans le cas des émissions de CO_2 est 1990, conformément au Protocole de Kyoto. La performance de l'année de référence pour les émissions spécifiques nettes de CO_2 (Scope 1) était de 778 kg/t de produit cimentaire, ajustée pour le périmètre de l'année 2025.
3. Émissions indirectes de CO_2 liées aux émissions générées pour la production de l'électricité consommée dans les installations de fabrication de clinker, de ciment et de matériaux cimentaires de TITAN. Pour le calcul, nous utilisons les facteurs d'émission fournis par le fournisseur d'électricité (méthode market-based) ou d'autres sources de données publiques (méthode location-based).
4. Émissions indirectes de CO_2 liées aux émissions de la chaîne d'approvisionnement.
5. Pourcentage d'énergie provenant de la biomasse par rapport à la consommation totale d'énergie thermique.
6. Les produits à empreinte carbone modérée correspondent à des types de ciment dont l'empreinte carbone est au moins 10 % inférieure à celle d'un ciment Portland ordinaire (OPC).
7. Les produits verts (bas carbone) correspondent à des types de ciment dont l'empreinte carbone est au moins 25 % inférieure à celle d'un OPC typique.
8. Pour la définition, voir « Notes relatives aux indicateurs de création de valeur ».
9. L'analyse du Scope 3 couvre 6 catégories (sur 15), à savoir : biens et services achetés, activités liées aux combustibles et à l'énergie, transport et distribution amont, voyages professionnels, trajets domicile-travail des employés, et transport et distribution aval, considérées comme pertinentes pour les activités cimentières selon l'analyse de la GCCA. Chacune des catégories ci-dessus couvre les émissions liées à :
   • Cat. 1 : production des matières premières, propres ou achetées, matériaux d'emballage tels que sacs en papier, films, palettes, agents de mouture et autres additifs, etc.
   • Cat. 3 : production et transport des combustibles et d'électricité, y compris les pertes de réseau
   • Cat. 4 : transport des matériaux comptabilisés en Catégorie 1
   • Cat. 6 : déplacements professionnels de nos employés
   • Cat. 7 : trajets domicile-travail de nos employés
   • Cat. 9 : transport de tous les produits vendus lorsqu'il est sous notre responsabilité.
   Pour les émissions liées à la production, la méthode basée sur les données moyennes est utilisée afin de calculer les émissions correspondantes en multipliant la quantité de matériaux/combustibles et d'énergie par un facteur d'émission pertinent. Pour les émissions liées au transport, la méthode basée sur la distance est utilisée, en multipliant la quantité de matériaux/combustibles et la distance par un facteur d'émission pertinent. Dans la plupart des cas, les facteurs d'émission proviennent de la base de données Ecoinvent, tandis que ceux liés à la production et à la transmission d'énergie électrique proviennent de sources publiques.
10. Les émissions de la Catégorie 1 du Scope 3 n'incluent pas celles liées à des services tels que les services informatiques, professionnels, de maintenance, de restauration, de sécurité, de nettoyage, etc., car elles ne sont pas considérées comme contribuant de manière significative aux émissions totales du Scope 3 et les informations fiables pertinentes ne sont pas facilement disponibles.
11. Calculées sur la base des combustibles utilisés dans les fours et hors fours.
12. Teneur totale en biomasse du mix de combustibles, incluant la biomasse pure et la fraction biomasse de combustibles alternatifs mixtes.
13. Les opérations ST sont exclues des calculs des émissions de CO_2 du Scope 3.
14. Le dénominateur de ce calcul est la somme des produits cimentaires produits et du clinker/ciment acheté.
15. Les émissions atmosphériques évitées correspondent aux quantités cumulées totales (pour chaque émission spécifique) pour la période comprise entre l'année considérée et l'année de référence, qui dans le cas des émissions atmosphériques est 2003, année de publication du premier rapport de durabilité du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence était de 370 g/t clinker pour les émissions de poussières, 2 969 g/t clinker pour les NOx et 419 g/t clinker pour les SOx, ajustée au périmètre de l'année 2025.
16. Le prélèvement total comprend également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans les installations de TITAN.
17. Le rejet total comprend également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans ses installations, plus les quantités d'eau utilisées par TITAN et fournies à des installations internes pour réutilisation utile.
18. Ceci se réfère aux quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans ses installations, plus les quantités d'eau utilisées par TITAN et fournies à des installations internes pour réutilisation.
19. La demande en eau est définie comme la somme des prélèvements d'eau et de l'eau recyclée.
20. La consommation de ressources naturelles évitée correspond à la quantité totale cumulée (séparément pour l'eau et pour les matières premières/combustibles) pour la période entre l'année considérée et l'année de référence qui, pour les ressources naturelles, est 2003, année de publication du premier rapport de durabilité de TITAN. La performance de l'année de référence pour la consommation spécifique d'eau était de 504 l/t ciment, ajustée au périmètre de 2025. Selon l'approche de TITAN, toutes les quantités de matières premières et de combustibles alternatifs ont permis d'éviter à des déchets d'être mis en décharge, et ainsi d'éviter des impacts subséquents sur l'environnement local, les terres, les ressources en eau et les écosystèmes.
21. La périmètre inclut toutes les carrières rattachées aux cimenteries et les carrières de granulats, détenues en pleine propriété et sous le contrôle opérationnel complet de TITAN. Depuis 2021, toutes les carrières de Titan Cement Egypt ont été exclues de la ligne de base et des calculs des indicateurs locaux correspondants, car elles ne sont plus considérées comme sous contrôle opérationnel complet de TITAN en raison des changements dans la législation minière du pays.
22. Carrières actives situées dans, contenant ou adjacentes à des zones désignées pour leur haute valeur pour la biodiversité, voir tableau « TITAN Group Quarry Sites with High Biodiversity Value ».
23. Carrières actives à haute valeur de biodiversité où des plans de gestion de la biodiversité sont activement mis en œuvre, voir tableau « TITAN Group Quarry Sites with High Biodiversity Value ».
24. Calculé comme le pourcentage des zones de carrières affectées/perturbées ayant été réhabilitées (total et cumulatif), agrégé au niveau du Groupe. L'année 2020 était la première année de divulgation de cet indicateur.
25. Montant total des dépenses (d'investissement et opérationnelles) pour les investissements dont l'objectif principal est la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution et autres formes de dégradation de l'environnement (UNCTAD Guidance, 2022). En 2025, TITAN a intégré dans cette publication le montant total des dépenses d'investissement (CapEx), aligné sur le Règlement Taxonomie de l'UE, dans des projets spécifiques satisfaisant aux critères d'examen technique pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.
26. Calculé comme la quantité totale de matières premières alternatives par rapport à la quantité totale de matières premières extraites et alternatives utilisées pour la production de clinker et de ciment.
27. Se réfère à toutes les installations de production intégrée de clinker et de ciment.
28. L'unité de mesure est choisie en fonction de sa pertinence pour la production de clinker.
29. La couverture est basée sur les certificats couvrant la gestion des déchets de l'année précédente.
30. La tonne métrique renvoie à la tonne (t), l'unité internationale de masse selon le Système international d'unités (SI).

Correspondance des KPI avec les normes SASB

Correspondance des indicateurs de performance ESG avec les KPI définis par les normes SASB, dont :

- EM-CM-110a.1 dans la thématique « Émissions de gaz à effet de serre » pour les émissions globales brutes du Scope 1, et le pourcentage couvert par des réglementations limitant les émissions.
- EM-CM-110a.2 dans la thématique « Émissions de gaz à effet de serre » pour la description de la stratégie ou du plan, à long et court terme, de gestion des émissions du Scope 1, des objectifs de réduction des émissions, et de l'analyse des performances par rapport à ces objectifs. La comparaison avec la revue de la performance ESG est assurée par les informations publiées sous la section « Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires – ESRS 2, SBM-3/Évaluation des risques liés au changement climatique : Cadre TCFD », ainsi que sous la section « Informations financières relatives au climat (TCFD) ».
- EM-CM-130a.1 dans la thématique « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, le pourcentage d'électricité du réseau, le pourcentage d'énergie alternative et le pourcentage d'énergie renouvelable.
- EM-CM-120a.1 dans la thématique « Qualité de l'air » pour les émissions de polluants atmosphériques, dont NOx, SOx, particules (PM10), dioxines/furannes, composés organiques volatils (COV), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et métaux lourds.
- EM-CM-160a.1 et EM-CM-160a.2 dans la thématique « Impacts sur la biodiversité » pour les politiques et pratiques de gestion environnementale des sites actifs, ainsi que pour les superficies terrestres perturbées et le pourcentage de zones affectées restaurées. Voir également le tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une haute valeur pour la biodiversité ».
- EM-CM-130a.1 dans la thématique « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, le pourcentage d'électricité du réseau, le pourcentage d'énergie alternative et le pourcentage d'énergie renouvelable.
- EM-CM-140a.1 dans la thématique « Gestion de l'eau » pour le volume total d'eau douce prélevé, le pourcentage recyclé et le pourcentage prélevé dans des régions présentant un stress hydrique élevé ou extrêmement élevé. Voir également le tableau « Sites de cimenteries du Groupe TITAN situés dans des zones en stress hydrique ».
- EM-CM-150a.1 dans la thématique « Gestion des déchets » pour la quantité totale de déchets générés, le pourcentage de déchets dangereux et le pourcentage recyclé.

2. Informations sociales

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	2.1 ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise								SDG 3.1, 3.6, 3.8, 4.3, 8.6, 8.1, 8.8, 10.3						
	Toutes activités														
2,01	Accidents mortels d'employés	Nombre	1	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●			403-9	
2,02	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10^4 personnes	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●				
2,03	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	0	1	0	S1-14 88(b)	●	●	●				
2,04	Accidents mortels d'employés et de sous-traitants	Nombre	2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	S1-14 88(b)							
2,05	Accidents mortels de tiers	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●				
2,06	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	5	4	4	7	10		●	●	●				
2,07	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10^6 h	0.41	0,33	0,35	0,63	0,91		●	●	●		●		
2,08	Jours de travail perdus des employés	j	401	125	285	762	417	S1-14 88(e)	●	●					2
2,09	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/106 h	32,60	10,20	24,70	68,50	38,10		●	●	●				2
2,10	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	8	8	5	11	11		●	●	●				
2,11	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10^6 h	0,86	0,85	0,58	1,43	1,55		●	●	●		●		
2,12	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	13	12	9	18	21								
2,13	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10^6 h	0,60	0,56	0,45	0,96	1,16								
2,14	Accidents enregistrables totaux des employés (TRIs)	Nombre	70	93	95	111	110	S1-14 88(c)							
2,15	Taux de fréquence des accidents enregistrables totaux des employés (TRIFR)	Nombre/10^6 h	5,7	7,59	8,24	9,98	10,05								
2,16	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	27	24	17	40	37	S1-14 88(c)							
2,17	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10^6 h	2,89	2,56	1,98	5,20	5,23								
2,18	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	97	117	112	151	147	S1-14 88(c)							
2,19	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10^6 h	4,48	5,41	5,56	8,03	8,15								
2,20	Quasi-accidents	Nombre	4 355	5 198	3 974	3 603	3 746			●			●		
2,21	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité/ employé	h/personne	12.2	13,9	13,2	11,2	9,5			●	●			403-5	3
2,22	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité/sous-traitant	h/personne	14,6	14,3	14,9	12,7	10,8			●	●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,23	Dépenses en matière de santé et de sécurité	En millions d'euros	7,9	6,1	5,9	5,4	6,5			●	●			201-2	
2,24	Proportion de pays où les employés sont couverts par la sécurité sociale	%	100,0	100,0	100,00	-	-	S1-11 AR 75		●				401	6
2,25	Initiatives en faveur du bien-être des employés	Nombre	382	368	226	215	118	S1-10, S1-13,S1-14		●				403-6	10
2,26	Initiatives en faveur du bien-être des employés, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	432	417	268	226	129			●					10
	Activités liées à la production de ciment														
2,27	Accidents mortels d'employés	Nombre	1	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●			403-9	
2,28	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10^4 personnes	2,77	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●				
2,29	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	0	1	0	S1-14 88(b)	●	●	●				
2,30	Accidents mortels d'employés et de sous-traitants	Nombre	2	0	0	1	0	S1-14 88(b)							
2,31	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	0		●	●	●				
2,32	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	2	0	2	3	7		●	●	●				
2,33	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10^6 personnes	0,29	0,00	0,30	0,46	1,11		●	●	●		●		
2,34	Jours de travail perdus des employés	j	307	0	103	43	283		●	●					
2,35	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/106 h	43,80	0,00	15,40	6,70	44,90		●	●	●				
2,36	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	5	5	3	8	8		●	●	●				
2,37	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10^6 h	0,7	0,7	0,46	1,25	1,34								
2,38	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	7	5	5	11	15								
2,39	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10^6 h	0,50	0,35	0,38	0,86	1,22								
2,40	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les soustraitants	Nombre	20	18	19	17	23								
2,41	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les sous-traitants	Nombre/10^6 h	2,85	2,53	2,83	2,63	3,65								
2,42	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	17	17	12	30	31								
2,43	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10^6 h	2,39	2,38	1,83	4,71	5,20								
2,44	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	37	35	31	47	54								
2,45	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10^6 h	2,62	2,45	2,34	3,66	4,40								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité						ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	Performance par région en 2025		Grèce et Europe occidentale	États-Unis	Europe du Sud-Est	Méditerranée orientale									
2,46	Accidents mortels d'employés	Nombre	1	0	0	0		S1-14 88(b)	●	●	●			403-9	
2,47	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10^4 personnes	6,98	0,00	0,00	0,00			●	●	●				
2,48	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	0	0		S1-14 88(b)	●	●	●				
2,49	Accidents mortels parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	2	0	0	0		S1-14 88(b)							
2,50	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0			●	●	●				
2,51	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	3	1	0	1			●	●	●				
2,52	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10^6 personnes	1,11	0,16	0	0,69			●	●	●		●		
2,53	Jours de travail perdus des employés	j	205	0	0	196		S1-14 88(e)	●	●					
2,54	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/106 h	75,80	0,00	0,00	134,40			●	●	●				
2,55	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	5	1	1	1			●	●	●				
2,56	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10^6 h	1,75	1,32	0,55	0,25			●	●	●		●		
2,57	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	8	2	1	2									
2,58	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10^6 h	1,44	0,29	0,26	0,37									
2,59	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	7	59	2	2									
2,60	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10^6 h	2,59	9,71	0,98	1,37									
2,61	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les sous-traitants	Nombre	14	3	3	7									
2,62	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les sous-traitants	Nombre/10^6 h	4,91	3,96	1,66	1,78									
2,63	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	21	62	5	9									
2,64	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10^6 h	3,78	9,08	1,3	1,67									
2,65	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité/employé	h/personne	10,4	11	20,4	7,6				●	●			403-5	3
2,66	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité/sous-traitant	h/personne	15,4	3,2	23,1	12,1				●	●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité						ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	Performance par activité en 2025		Ciment	Granulats	Béton prêt à l'emploi	Autres									
2,67	Accidents mortels d'employés	Nombre	1	0	0	0		S1-14 88(b)	●	●	●				
2,68	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10^4 personnes	2,77	0,00	0,00	0,00			●	●	●				
2,69	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	0	0		S1-14 88(b)	●	●	●				
2,70	Accidents mortels parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	2	0	0	0		S1-14 88(b)							
2,71	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0			●	●	●			403-9	
2,72	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	2	1	2	0			●	●	●				
2,73	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10^6 h	0,29	1,05	0,51	0,00			●	●	●		●		
2,74	Jours de travail perdus des employés	j	307	0	94	0		S1-14 88(e)	●	●					
2,75	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/106 h	43,80	0,00	24,10	0,00			●	●	●				
2,76	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	5	1	2	0			●	●	●				
2,77	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10^6 h	0,70	1,42	1,45	0,00			●	●	●		●		
2,78	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	7	2	4	0									
2,79	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10^6 h	0,50	1,42	1,45	0,00									
2,80	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	20	4	43	3		S1-14 88(c)							
2,81	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10^6 h	2,85	3,15	11,04	7,13									
2,82	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les sous-traitants	Nombre	17	5	5	0									
2,83	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les sous-traitants	Nombre/10^6 h	2,39	7,10	3,63	0,00									
2,84	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	37	8	48	3									
2,85	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10^6 h	2,62	5,43	9,10	5,24									
2,86	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité/employé	h/personne	10,9	8,7	14,9	18,7				●	●			403-5	3
2,87	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité/sous-traitant	h/personne	16,6	11,0	7,0	5,9				●	●				3

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,88	Emploi moyen, Groupe	Nombre	5 916	5 876	5 652	5 411	5 352	S1-6, 50(d,ii)		●				2-7b	4
2,89	Emploi moyen, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	6 465	6 394	6 146	5 880	5 823								4
2,90	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe	Nombre	5 797	6 049	5 751	5 486	5 358	S1-6, 50(a)		●					5
2,91	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	6 351	6 583	6 253	5 964	5 827			●					5
	Nombre d'employés/région														5
2,92	Grèce et Europe occidentale	Nombre	1 492	1 395	1 324	1 257	1 208	S1-6, 50(a)		●					12
2,93	États-Unis (Brésil inclus)	Nombre	3 118	3 264	3 040	2 852	2 747			●					
2,94	Europe du Sud-Est	Nombre	1 131	1 116	1 098	1 107	1 130	S1-6, 50(a)		●					
2,95	Méditerranée orientale	Nombre	610	808	791	748	742	S1-6, 50(a)		●					
	Nombre d'employés par pays et ventilation par genre														11
2,96	Albanie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	191	196	194	189	190	S1-6, 50(a)							
2,97	Femmes	Nombre	26	26	24	22	17	S1-6, 50(a)							
2,980	Hommes	Nombre	165	170	170	167	173	S1-6, 50(a)							
2,990	Bulgarie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	254	241	227	248	255	S1-6, 50(a)							
2,100	Femmes	Nombre	67	66	65	70	72	S1-6, 50(a)							
2,101	Hommes	Nombre	187	175	162	178	183	S1-6, 50(a)							
2,102	Égypte, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	555	511	494	460	466	S1-6, 50(a)							
2,103	Femmes	Nombre	30	22	23	25	24	S1-6, 50(a)							
2,104	Hommes	Nombre	525	489	471	435	442	S1-6, 50(a)							
2,105	Grèce, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	1 464	1 368	1 324	1 257	1 208	S1-6, 50(a)							12
2,106	Femmes	Nombre	272	245	235	225	208	S1-6, 50(a)							
2,107	Hommes	Nombre	1 192	1 123	1 089	1 032	1 000	S1-6, 50(a)							
2,108	Kosovo, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	231	235	244	246	236	S1-6, 50(a)							
2,109	Femmes	Nombre	26	23	17	17	12	S1-6, 50(a)							
2,110	Hommes	Nombre	205	212	227	229	224	S1-6, 50(a)							
2,111	Macédoine du Nord, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	249	247	237	237	250	S1-6, 50(a)							
2,112	Femmes	Nombre	53	48	41	39	42	S1-6, 50(a)							
2,113	Hommes	Nombre	196	199	196	198	208	S1-6, 50(a)							
2,114	Serbie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	206	197	196	187	199	S1-6, 50(a)							
2,115	Femmes	Nombre	47	45	44	43	43	S1-6, 50(a)							
2,116	Hommes	Nombre	159	152	152	144	156	S1-6, 50(a)							
2,117	Turquie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	55	297	297	288	276	S1-6, 50(a)							
2,118	Femmes	Nombre	7	29	29	26	26	S1-6, 50(a)							

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,119	Hommes	Nombre	48	268	268	262	250	S1-6, 50(a)							
2,120	États-Unis, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	2 564	2 730	2 538	2 374	2 278	S1-6, 50(a)							
2,121	Femmes	Nombre	338	347	322	308	272	S1-6, 50(a)							
2,122	Hommes	Nombre	2 226	2 383	2 216	2 066	2 006	S1-6, 50(a)							
2,123	**Taux de rotation des employés/genre, moyenne du Groupe**	**%**	**18,2**	**17,0**	**16,0**	**16,6**	**10,6**	S1-6, 50(c)		●					11
2,124	Femmes	%	16,2	17,0	16,3	16,5	9,1	S1-6, 50(c)		●				401-1	
2,125	Hommes	%	18,6	17,0	15,9	16,6	10,9	S1-6, 50(c)		●					
	Taux de rotation des employés/âge, Groupe														
2,126	Moins de 30 ans	%	28,2	28,6	31,3	35,5	31,8			●				401-1	
2,127	Entre 30 et 50 ans	%	18,1	15,9	15,8	16,7	10,8			●					
2,128	Plus de 50 ans	%	15,9	15,5	12,8	12,7	6,8			●					
2,129	Taux de rotation volontaire des employés, Groupe	%	10,2	9,1	9,0	10,5	-			●					5
2,130	Taux de rotation involontaire des employés, Groupe	%	4,4	3,8	3,2	3,7	-			●					5
2,131	Départs d'employés, Groupe	Nombre	1 057	1028	918	909	569	S1-6, 50(c)		●				401-1	
	Départs d'employés/âge, Groupe														
2,132	Moins de 30 ans	Nombre	165	173	163	161	121	S1-9, 66(b), S1-6, 50(c)		●				401-1	
2,133	Entre 30 et 50 ans	Nombre	512	477	446	453	293	S1-9, 66(b), S1-6, 50(c)		●					
2,134	Plus de 50 ans	Nombre	380	378	309	295	155	S1-9, 66(b), S1-6, 50(c)		●					
	Départs d'employés/genre														
2,135	Femmes	Nombre	141	146	130	128	65	S1-6, 50(c)		●				401-1	11
2,136	Hommes	Nombre	916	882	788	781	504	S1-6, 50(c)		●					
2,137	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe	%	18,4	21,8	20,4	20,5	15,5	S1-1, AR.17(f)		●					
2,138	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	18,0	21,5	20,2	20,2	—			●					
2,139	Nouveaux recrutements d'employés, Groupe	Nombre	1 064	1 320	1 176	1123	829	S1-1, AR.17(f)		●					
	Nouveaux recrutements d'employés/genre														5, 11
2,140	Femmes	Nombre	178	205	150	186	143			●				401-1	
2,141	Hommes	Nombre	886	1 115	1 026	937	686			●					
	Nouveaux recrutements/âge, Groupe														
2,142	Moins de 30 ans	Nombre	288	349	317	324	241			●					
2,143	Entre 30 et 50 ans	Nombre	582	723	648	583	415			●				401-1	
2,144	Plus de 50 ans	Nombre	194	248	211	216	173			●					

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	Emploi / genre, Groupe														5, 11
2,145	Femmes	Nombre	873	857	800	773	716	S1-6, 50(a)							
2,146	Hommes	Nombre	4 924	5 192	4 951	4 713	4 642	S1-6, 50(a)							
	Emploi/type de contrat et genre, Groupe														5, 11
2,147	**CDI, nombre total d'employés**	**Nombre**	**5 692**	**5 965**	**5 650**	**5 409**	**5 277**	S1-6, 50(a)							
2,148	Femmes	Nombre	844	835	771	750	689	S1-6, 50(a)							
2,149	Hommes	Nombre	4 848	5 130	4 879	4 659	4 588	S1-6, 50(a)							
2,150	CDD, nombre total d'employés	Nombre	105	84	101	77	81	S1-6, 50(a)							
2,151	Femmes	Nombre	29	22	29	23	27	S1-6, 50(a)							
2,152	Hommes	Nombre	76	62	72	54	54	S1-6, 50(a)							
	Emploi/temps plein et temps partiel et genre, Groupe														5, 11
2,153	**Temps plein, nombre total d'employés**	**Nombre**	**5 769**	**6 012**	**5 718**	**5 455**	**5 323**	S1-6, 50(a)							
2,154	Femmes	Nombre	863	850	792	767	710	S1-6, 50(a)							
2,155	Hommes	Nombre	4 906	5 162	4 926	4 688	4 613	S1-6, 50(a)							5, 11
2,156	**Temps partiel, nombre total d'employés**	**Nombre**	**28**	**37**	**33**	**31**	**35**	S1-6, 50(a)							
2,157	Femmes	Nombre	10	7	8	6	6	S1-6, 50(a)							
2,158	Hommes	Nombre	18	30	25	25	29	S1-6, 50(a)							
2,159	**Emploi/genre, Groupe (Brésil incl.)**	**Nombre**	**6 351**	**6 583**	**6 253**	**5 964**	**5 827**								5, 11
2,160	Femmes	Nombre	**988**	957	898	869	803								
2,161	Hommes	Nombre	**5 363**	5 626	5 355	5 095	5 024								
	Emploi/type de contrat et genre, Groupe (Brésil incl.)	Nombre													5, 11
2,162	**CDI, nombre total d'employés**	**Nombre**	**6 242**	**6 495**	**6 150**	**5 887**	**5 746**								
2,163	Femmes	Nombre	**957**	933	869	844	776								
2,164	Hommes	Nombre	**5 285**	5 562	5 281	5 043	4970								
2,165	**CDD, nombre total d'employés**	**Nombre**	**109**	**88**	**103**	**77**	**81**								
2,166	Femmes	Nombre	**31**	24	29	23	27								
2,167	Hommes	Nombre	**78**	64	74	54	54								
	Emploi/temps plein et temps partiel et genre, Groupe	Nombre													5, 11
2,168	**(Brésil incl.)**	**Nombre**	**6 323**	**6 546**	**6 220**	**5 933**	**5 792**								
2,169	Femmes	Nombre	978	950	890	861	797								
2,170	Hommes	Nombre	5 345	5 596	5 330	5 072	4995								
2,171	**Temps plein, nombre total d'employés**	**Nombre**	**28**	**37**	**33**	**31**	**35**								
2,172	Femmes	Nombre	10	7	8	6	6								
2,173	Hommes	Nombre	18	30	25	25	29								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	Emploi/catégorie														5
2,174	Cadres supérieurs	Nombre	142	142	126	114	116			●				2-7	
2,175	Responsables	Nombre	739	699	674	669	657			●					
2,176	Personnel administratif/technique	Nombre	1 662	1 705	1 631	1 572	1 514			●					
2,177	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 254	3 503	3 320	3 131	3 071			●					
	Emploi/catégorie (Brésil incl.)														5
2,178	Cadres supérieurs	Nombre	167	168	151	138,00	-			●					
2,179	Responsables	Nombre	797	753	723	716,00	-			●				2-7	
2,180	Agents administratifs/techniques	Nombre	1955	1 971	1 883	1 813,00	-			●					
2,181	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3432	3 691	3 496	3 297,00	-			●					
	Emploi/âge, Groupe	Nombre													5
2,182	Moins de 30 ans	Nombre	585	605	521	453	380			●					
2,183	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2823	3 002	2 824	2 716	2 708			●				2-7	
2,184	Plus de 50 ans	Nombre	2389	2 442	2 406	2 317	2 270			●					
	Emploi/âge, Groupe (Brésil incl.)														5
2,185	Moins de 30 ans	Nombre	701	720	647	560,00	-			●					
2,186	Entre 30 et 50 ans	Nombre	3191	3 349	3 149	3 040,00	-			●				2-7	
2,187	Plus de 50 ans	Nombre	2459	2 514	2 457	2 364,00	-			●					
2,188	Part des femmes dans les effectifs, moyenne du Groupe	%	15,1	14,2	13,9	14,1	13,4	S1-9, 66(a)		●				405-1	5
2,189	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe	%	21,5	21,2	20,8	19,4	17,6	S1-9, 66(a)		●	●				5
2,190	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	21,1	20,7	20,3	19,40	-								5
2,191	Part des femmes dans l'encadrement supérieur, moyenne du Groupe	%	14,1	13,4	12,7	12,3	14,7	S1-9, 66(a)		●	●				5
2,192	Nombre d'employés en situation de handicap, Groupe	Nombre	0,9	1,6	1,1	1,10	-			●					5
2,193	Nombre de congés parentaux, Groupe	Nombre	68	74	77	58,00	-			●					5
2,194	Écart de rémunération entre hommes et femmes, Groupe	%	4,6	3,4	-	-	-	S1-16, 97, AR.98		●	●			405-2	6
2,195	Ratio de rémunération totale pour nos employés, moyenne du Groupe	Nombre	93,3	68,90	-	-	-	S1-16, 97, AR.101							6
2,196	Pourcentage d'employés touchant un salaire adéquat, moyenne du Groupe	%	100,0	100,00	-	-	-	S1-10, 67, AR.72-74							6
2,197	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives incluant des dispositions relatives aux conditions de travail, Groupe	%	34,4	33,9	34,8	50,3	52,3	S1-8, 60(a)		●	●			2-30	6
2,198	Nombre de conventions collectives de travail pour les pays de l'EEE (Grèce et Bulgarie)	Nombre	2	2	2	2	2	S1-8, 60(b)							6

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,199	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives en Grèce	%	22,3	23,9	25,2	51,9	56,0	S1-8, 60(b)							6
2,200	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives en Bulgarie	%	36,2	35,7	37,4	71,4	89,4	S1-8, 60(b)							6
2,201	Pourcentage d'employés couverts par des représentants des travailleurs (employés syndiqués), moyenne du Groupe	%	25,1	26,8	28,8	31,7	33,2	S1-8, 63, AR.69-70							6, 13
2,202	Pourcentage d'employés couverts par des représentants des travailleurs (employés syndiqués), en Grèce	%	32,3	36,9	38,8	40,1	41,7	S1-8, 63, AR.69-70							6
2,203	Pourcentage d'employés couverts par des représentants des travailleurs (employés syndiqués), en Bulgarie	%	35,8	35,7	37,4	35,5	35,3	S1-8, 63, AR.69-70							6
2,204	Nombre de cas de discrimination, y compris de harcèlement, parmi nos employés	Nombre	1	0	—			S1-17, 100,102,103 (a)							6
2,205	Nombre de plaintes exprimées par le biais de mécanismes de communication des griefs pour nos employés, pour des questions de conditions de travail autres que celles ci-dessus	Nombre	11	21	8,00			S1-17, 103(b)							6
2,206	Montant total des amendes importantes, des sanctions et des indemnisations pour préjudice en conséquence des incidents et plaintes indiqués ci-dessus (discrimination, y compris harcèlement, et autres/conditions de travail)	EUR	0	0	0	0	0	S1-17, 103(c)							6
2,207	Nombre et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme relatifs à nos effectifs	Nombre	0	0	0	0	0	S1-17, 104(a)							6
2,208	Montant total des amendes importantes, des sanctions et des indemnisations pour préjudice en conséquence des incidents indiqués ci-dessus pour des cas graves d'atteinte aux droits de l'homme	EUR	0	0	0	0	0	S1-17, 104(b)							6
2,209	Investissements de formation par employé (formé), moyenne du Groupe	EUR	250	248	164	168	205			●	●			404-1	
2,210	Investissement dans la formation, Groupe	EUR	1 458 798	1 421 391	868 090	814 226	312 045			●	●				
	Investissement dans la formation/genre, Groupe														11
2,211	Femmes	EUR	323 441	328 361	105 119	225 001	239 806			●	●			404-1	11
2,212	Hommes	EUR	1 135 357	1 093 030	762 971	589 225	72 239			●	●				
2,213	Employés formés, total du Groupe	Nombre	5 611	5 720	5 283	4 860	4 693	S1-13, 83(a)		●					
2,214	Part des employés formés, moyenne du Groupe	%	96,8	94,6	91,9	88,6	87,6	S1-13, 83(a)		●					5
2,215	Part des employés formés, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	94,7	93,9	91,0	87,30	-	S1-13, 83(a)		●					5
2,216	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins). Moyenne du Groupe	%	96,5	95,8	95,3	91,2	96,8	S1-13, 83(a,b)		●					5, 11
2,217	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins), moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	95,5	95,5	94,9	86,90	-	S1-13, 83(a,b)		●					

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	Employés formés /catégorie, Groupe														
2,218	Cadres supérieurs	Nombre	148	122	118	107	113	S1-13, 83, AR.79		●				404-1	
2,219	Responsables	Nombre	722	703	668	646	689	S1-13, 83, AR.79		●					
2,220	Personnel administratif/technique	Nombre	1 638	1 657	1 578	1 525	1 520	S1-13, 83, AR.79		●					
2,221	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 103	3 238	2 917	2 582	2 371	S1-13, 83, AR.79		●					
	Employés formés /tranche d'âge, Groupe														
2,222	Moins de 30 ans	Nombre	566	554	475	413	357			●				404-1	
2,223	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2 798	2 730	2 616	2 604	2 603			●					
2,224	Plus de 50 ans	Nombre	2 247	2 436	2 190	1 843	1 733			●				404-1	
	Heures de formation/catégorie, Groupe	Nombre						S1-13, AR.78							5, 7
2,225	Cadres supérieurs	Nombre	5 204	3 650	1 972,00	-	-	S1-13, AR.78		●	●			404-1	5, 7
2,226	Responsables	Nombre	27 505	30 738	23 735,00	-	-	S1-13, AR.78		●	●				5, 7
2,227	Personnel administratif/technique	Nombre	51 272	52 269	51 032,00	-	-	S1-13, AR.78		●	●				5, 7
2,228	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	54 220	73 650	68 171,00	-	-	S1-13, AR.78		●	●				5, 7
2,229	**Heures de formation, Groupe**	**Nombre**	**138 201**	**160 306**	**144 866**	**124 504**	**109 364**	S1-13, 83(b), and AR 78		●	●				7
2,230	Heures de formation moyennes /employé (sur le nombre total d'employés directs), et répartition par genre, Groupe	h/personne	23,8	26,5	25,2	22,7	20,4	S1-13, 83(b), and AR 78		●	●			404-1	5, 7
2,231	Moyenne pour les femmes	Nombre	32,3	30,7	28,6	27,9	25,7	S1-13, 83(b), and AR 78							
2,232	Moyenne pour les hommes	Nombre	22,3	25,8	24,6	21,8	19,6	S1-13, 83(b), and AR 78							
	Heures de formation / sujet, Groupe														7
2,233	Intégration dans la société	Nombre	2 667	4 312	3 865	2 343	2 651	S1-13, 82, AR.78						404-1	
2,234	Conformité	Nombre	4 986	3 707	4 300	4 774	8 974	S1-13, 82, AR.78			●				
2,235	Durabilité	Nombre	751	1 374	730	423	554	S1-13, 82, AR.78			●				
2,236	Décarbonation	Nombre	1 362	837	427	848,00	-	S1-13, 82, AR.78							8
2,237	Numérique et informatique	Nombre	5 629	2 225	8 742	5 069	9 718	S1-13, 82, AR.78							
2,238	Environnement	Nombre	2 406	4 111	3 076	2 150	3 186	S1-13, 82, AR.78							

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,239	Langues étrangères	Nombre	2 652	4 773	3 657	3 988	3 692	S1-13, 82, AR.78							
2,240	Compétence fonctionnelle	Nombre	7 511	11 815	4 026	8 176	7 856	S1-13, 82, AR.78							
2,241	Compétence générique	Nombre	8 320	6 572	6 911	9 041	4 711	S1-13, 82, AR.78							
2,242	Diversité Équité & Inclusion	Nombre	1 184	661	671	-	-	S1-13, 82, AR.78							7
2,243	Santé et sécurité	Nombre	72 437	81 651	74 776	60 614	50 992	S1-13, 82, AR.78							
2,244	Compétences managériales	Nombre	17 043	14 566	12 265	9 605	4 243	S1-13, 82, AR.78							
2,245	Autres	Nombre	6 388	6 566	1 286	9 364	1 738	S1-13, 82, AR.78							
2,246	Sécurité	Nombre	239	657	814	975	136	S1-13, 82, AR.78							
2,247	Savoir-faire technique	Nombre	5 810	17 144	20 006	7 136	10 916	S1-13 AR 82							
2,248	Part des employés ayant reçu une formation en DE&I, Groupe	%	4,5	4,2	7,40	-	-	S1-13, 82, S1-4, AR.42							
2,249	Part des employés avec évaluation des performances, moyenne du Groupe	%	53,2	50,5	57,3	58,3	60,7	S1-13, AR.77						404-3	
2,250	Part des employés femmes avec évaluation des performances, moyenne du Groupe	%	78,8	78,3	84,3	84,5	83,4	S1-13, AR.77							
2,251	Part de postes ouverts pourvus par des candidats internes, Groupe	%	31,8	29,3	28,90	-	-								
2,252	Part des employés femmes dans les viviers de talents, moyenne du Groupe	%	31,6	27,0	24,0	13,8	13,9							405-1	9
	Investissements dans la protection environnementale														
	Toutes activités														
2,253	Heures-homme de formation sur les questions environnementales par employé	h/personne	0,4	0,7	0,50	0,40	0,60								
2,254	Heures-homme de formation sur les questions environnementales par sous-traitant	h/personne	0,5	0,5	0,30	-	-								
2,255	Stages, Groupe	Nombre	285	365	361	482	391							404-1	
2,256	Stages, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	337	407	404	526,00	-								
2,257	Nouveaux emplois de débutants issus de stages/programmes de formation, Groupe	Nombre	23	18	28	46	24			●				2-8	

Notes –2.1 ESRS S1 -Effectifs de l'entreprise

Notes relatives à certains KPI

1. Pour la définition, voir « Notes relatives aux indicateurs de création de valeur ».
2. Les jours perdus sont comptabilisés en jours calendaires. Les chiffres pour 2020 ont été ajustés afin d'intégrer des données précédemment non déclarées.
3. Le KPI a été calculé pour la clôture de l'exercice 2025 conformément à la pratique appliquée à toutes les données de sécurité, à savoir l'utilisation de « l'emploi moyen » (voir note ci-dessous concernant la législation belge).
4. Le calcul a été effectué conformément à la législation belge (art. 165 XIVB de l'AR du 30 janvier 2001).
5. La méthodologie utilisée pour compiler les données de tous les KPI repose sur le décompte des effectifs à la fin de l'exercice pour chaque année, sauf pour les KPI liés à la sécurité, conformément à la législation belge (voir notes ci-dessus). Concernant le KPI « Part des femmes dans le management », nous fournissons le pourcentage représentant le ratio entre le nombre total de femmes dans les catégories « Managers » et « Senior Managers », et le nombre total d'employés dans ces catégories (voir tableau ci-dessus). Ce KPI contribue au reporting de la performance liée à l'objectif de TITAN « Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion, et augmenter de 20 % la participation féminine dans les postes de direction, les viviers de talents et les nouvelles embauches », notamment pour la participation féminine dans les « postes de direction », qui selon l'approche TITAN couvre les deux catégories d'emploi mentionnées.
6. Le calcul des KPI a suivi les exigences de l'ESRS S1. L'approche de TITAN a assuré la couverture de tous les employés du Groupe.
7. Concernant les heures de formation : les heures de formation incluent les formations en présentiel, les modules en ligne, et les programmes hybrides (mélangant présentiel et en ligne). Nous utilisons également notre plateforme externe (LinkedIn Learning), intégrée au système SuccessFactors, permettant de suivre l'activité des utilisateurs. La Diversité, Équité et Inclusion (DE&I) est considérée comme un domaine important de formation, compte tenu des efforts accrus pour renforcer la sensibilisation dans les pays où le groupe est actif, et pour souligner son importance pour TITAN. Les programmes de formation DE&I figurent sous la catégorie « Compétences générales », et le nombre d'heures de formation correspondant constitue un KPI distinct. Le total des heures de formation est calculé en additionnant les chiffres de toutes les catégories, à l'exclusion de DE&I afin d'éviter les doubles comptages.
8. Sous la catégorie « Décarbonation », nous incluons la formation sur des sujets liés à la réduction des émissions de CO_2 dans le cycle de vie et la chaîne de valeur de nos produits, avec des thématiques telles que : combustibles alternatifs, efficacité énergétique, substitution du clinker et du ciment, captage-stockage-utilisation (CCUS) du carbone, hydrogène, électrification du four, calcination solaire, énergies renouvelables, argiles calcinées, produits bas-carbone, matériaux recarbonatés, analyse du cycle de vie, régulation CO_2, normes et certifications, objectifs basés sur la science, évaluation des risques climatiques et informations publiées relatives au climat.
9. Concernant le KPI sur la part des femmes dans les viviers de talents : les employés sont inclus dans les viviers à travers les revues annuelles de talents permettant d'évaluer leur potentiel et d'identifier des rôles futurs, accompagnées d'un plan de développement personnel. Ces revues s'inscrivent dans le processus annuel « People Development Review » (PDR) de TITAN et en constituent un pilier essentiel. Le KPI est calculé comme le ratio femmes/hommes pour l'ensemble des employés inclus dans les viviers (couverture de 100 % pour les BUs et le Corporate Center).
10. Pour ce qui est du nombre d'initiatives de bien-être pour les employés, les KPI reflètent les résultats d'une démarche coordonnée entre la DRH Groupe et les BUs. L'objectif est d'assurer la mise en œuvre de bonnes pratiques, l'utilisation efficace des ressources et de promouvoir des idées et initiatives au niveau local dans tous les pays. Notre approche a été améliorée en 2025, en mettant l'accent sur des initiatives importantes et complètes dans chaque BU, conformément aux orientations et au soutien fournis par le Groupe, pour chaque « dimension » du bien-être dans le cadre TITAN.
11. Concernant la ventilation des employés par genre : en 2025, TITAN n'a enregistré aucun genre autre que féminin ou masculin dans aucune BU. Il en va de même pour les années précédentes. Les politiques Groupe et les systèmes RH permettent toutefois l'enregistrement d'un troisième genre ou d'un genre « non défini ». Dans tous les pays où TITAN opère, les employés peuvent déclarer leur genre sans restrictions légales et peuvent le modifier au fil du temps. TITAN promeut cette pratique sans préjugé et garantit une tolérance zéro face à toute forme de discrimination ou de harcèlement. Concernant la ventilation des employés selon le type de contrat : en 2025, TITAN n'a recensé aucun cas de contrat « zéro heure » dans aucune BU. Les KPI reflètent donc les distinctions entre contrats permanents et temporaires (TITAN désigne les contrats permanents comme « Regular » dans le système RH Groupe), ainsi qu'entre temps plein et temps partiel.
12. Sous « Grèce », nous incluons le nombre d'employés travaillant pour les opérations en Grèce, le Corporate Center du Groupe, ainsi que les employés des bureaux de Titan SA à Chypre et en Belgique. Sous la région « Grèce et Europe occidentale », nous incluons également les données des terminaux TITAN en Italie, en France et au Royaume-Uni.
13. Informations spécifiques fournies par l'Unité d'Affaires Adoçim sous confidentialité concernant les noms des employés.

Référence aux normes SASB

- Comparaison des indicateurs de performance ESG avec la métrique EM-CM-320a.1 des normes SASB concernant les KPI de Santé et Sécurité, et plus spécifiquement les KPI concernant les quasi-accidents et les taux de fréquence pour les employés à temps plein et les employés contractuels.
- Les KPI relatifs au pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives, et au pourcentage d'employés couverts par le dialogue social (syndiqués), couvrent les exigences de reporting des normes SASB pour la thématique « Relations de travail », notamment les métriques EM-MM-310a.1 et EM-MM-310a.2.

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	2.2 ESRS S3 - Communautés touchées													SDG 2.1, 2.3, 4.3, 4.4, 9.3, 17.17	
2,258	**Dons, Groupe**	**EUR**	**4 124 689**	**4 128 193**	**3 207 526**	**2 483 380**	**2 310 864**			●	●			2-29 203-1 203-2 413-1	1
2,259	Dons, Groupe (Brésil incl.)	EUR	4 132 152	4 131 565	3 207 526	2 511 769,0(	-								1
2,260	Dons en espèces, Groupe	EUR	3 039 833	3 074 261	2 592 419	1 822 386	1 836 286			●	●				
2,261	Dons en nature, Groupe	EUR	1 084 856	1 053 932	615 107	660 994	474 578			●	●				
2,262	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe	%	83,9	83,7	83,9	83,8	83,3							2-29 413-1	2
2,263	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	84,7	84,6	85,8	85,70	-								2
2,264	Stages de personnes issues de la communauté locale, moyenne du Groupe	%	69,1	66,9	80,3	87,1	83,4								
2,265	Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales en lien avec les enjeux matériels et les politiques du Groupe	Nombre	19 of 19	18 of 18	18 of 18	18 of 18	15 of 15			●	●			2-29 413-1	
2,266	Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales alignés sur les enjeux matériels et les politiques du Groupe (Brésil incl.)	Nombre	22 of 22	21 of 21	21 of 21	20 of 20	17 of 17			●					
2,267	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe	Nombre	314	297	265	203	142			●					
2,268	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	328	310	276	212	149,00			●					
2,269	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe	Nombre	6 859	8 567	6 537	5 911	2 750			●					3
2,270	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	7 928	9 272	6 726	6 012,00	-			●					3
2,271	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe	Nombre	1 361	1 955	1 853	1 923	1 873,00			●					3
2,272	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	2 020	2 492	1 967	2 016,00	-			●					3
2,273	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés, Groupe	En millions d'euros	2,5	2,5	2,6	1,7	1,3			●	●			2-29 203-1 203-2 413-1	1

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,274	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés (Brésil incl.)	En millions d'euros	2,6	2,6	2,6	1,70	-			●	●				1
2,275	Dons de sang (employés de TITAN, partenaires commerciaux et communautés), Groupe	Nombre	228	607	642	652	579,00							203-2	
2,276	Dépenses locales, moyenne du Groupe	%	74,1	68,4	67,8	67,6	65,1			●	●			204-1	1
2,277	Dépenses locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	73,2	67,6	66,8	66,70	-			●	●				1

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	2.3 ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux														SDG 6, 7, 12, 13
	Toutes activités														
2,278	Nombre de rappels de produits	Nombre	12	1	3	-	-						●		
2,279	Couverture des enquêtes de satisfaction des clients	%	66,7	55,6	77,8	-	-								1
2,280	Plaintes des clients	Nombre	110	69	-	-	-								

Notes – 2.2 ESRS S3 - Communautés touchées

Notes relatives aux KPI spécifiques

1. Pour les définitions relatives à « l'investissement social (en espèces et en nature) pour les initiatives communautaires », « les dons » et les « dépenses locales », voir « Notes relatives aux indicateurs de création de valeur ».
2. Des informations spécifiques ne sont pas disponibles pour les opérations de TITAN aux États-Unis. La moyenne Groupe a été calculée en excluant l'effectif de TITAN aux États-Unis.
3. Les « participants » désignent les personnes ayant eu une implication active (engagement) au cours de la période de reporting dans des plans d'engagement auprès des communautés locales (liées au KPI « Opérations clés dotées de CEP »). Les chiffres concernés incluent la somme de deux sous-catégories : (a) les employés directs qui ont participé volontairement ou joué un rôle actif dans le cadre de leurs responsabilités au sein de l'organisation de la BU, et (b) les partenaires agissant comme contributeurs actifs (par exemple : autorités locales, experts tels qu'universitaires ou autres spécialistes, ONG, fournisseurs et sous-traitants, clients, etc. – liste non exhaustive).

Notes –2.3 ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Notes relatives aux KPI spécifiques

1. Note relative à la couverture des enquêtes de satisfaction client : pourcentage de pays dans lesquels une enquête de satisfaction client a été réalisée durant l'année de référence.

3. Informations en matière de gouvernance

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2025	2024	2023	2022	2021	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
	2.3.1 ESRS G1 - Conduite des affaires														
	Toutes activités													SDG 6, 7, 12, 13	
3,01	Fourniseurs principaux respectant les normes ESG de TITAN	%	79,5	58,5	24,7	-	-	G1-2, 15, AR.2(c)		●			●		
3,02	Fourniseurs principaux évalués / en cours d'évaluation pour le respect des normes ESG de TITAN, Groupe	%	88,0	72,0	51,3	-	-			●			●	308-1 414-1	
3,03	Fourniseurs principaux dont les contrats exigent le respect des normes ESG de TITAN, Groupe	%	42,5	46,1	15,5	-	-						●	308-1 414-1	
3,04	Nombre de fournisseurs clés ayant des objectifs scientifiques	Nombre	17	17	13	-	-						●	308-1	
3,05	Heures de formation des principaux fournisseurs aux normes ESG de TITAN, Groupe	Nombre	4 198	204	200	-	-							308-1 414-1	

Notes – 3.1.a ESRS G1 – Conduite des affaires

Note générale

TITAN définit les fournisseurs clés comme des fournisseurs critiques selon les lignes directrices de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, et présentant un niveau de dépenses significatif (soit 80 %) au niveau du Groupe et de chaque Business Unit.

Correspondance des KPI avec les normes SASB

La publication des KPI de progression pour 2025, alignée sur la feuille de route de TITAN pour une chaîne d'approvisionnement durable, ainsi que les publications figurant dans la Déclaration de durabilité sous « Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur concernant les impacts », notamment pour l'intégration des critères ESG dans le processus de qualification des fournisseurs, couvrent les exigences de reporting selon les normes SASB pour la thématique « Éthique des affaires et transparence » et plus particulièrement la métrique (KPI) EM-MM-510a.1. La comparaison concerne la description du système de gestion pour la prévention de la corruption et de la fraude tout au long de la chaîne de valeur.

3.1.b Indicateurs fondamentaux de gouvernance

Code	Indicateurs fondamentaux de gouvernance	Notes	Performance 2025	ESRS	Normes de reporting
1	Dépenses de lobbying sous la forme de contributions à des initiatives collaboratives et des associations		€ 1,429,172 Note: Includes participation fees to GCCA, Cement Europe, ERT, CSR Europe, Hellenic Federation of Enterprises (SEV), and Portland Cement Association in USA (PCA).		ODD 5.5 ODD 16.5 ODD 16.6 ODD 16.7 UNGC UNCTAD GRI 2-10 GRI 2-18 GRI 2-30 GRI 205-1 GRI 205-2 GRI 205-3 GRI 405-1 GRI 407-1 SASB
2	Nombre de réunion du Conseil d'administration au cours desquelles la durabilité a été reprise en tant que domaine thématique		4/11		
3	Couverture du mécanisme de règlement des griefs (Ethicspoint)	1	100 %	S1-3, 32, AR.32	
4	Nombre de cas signalés sur EthicsPoint	1	18	S1-3, 32, AR.32	
5	Nombre d'incidents de corruption	1	2	G1-4, 25(a)	
6	Montant des amendes importantes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	1	0	G1-4, 25(a)	
7	Nombre d'incidents en matière de sécurité de l'information, Groupe		487		
8	Nombre moyen d'heures de formation sur des thèmes en rapprot avec la Conformité, par employé	2	0,86		
9	Formation à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption		802 heures		
10	Taux d'imposition effectif	3	26,6 %		

Notes – 3.1.b ESRS G1 – Conduite des affaires

Notes relatives aux KPI spécifiques

1. Les informations publiées sont alignées sur les exigences des ESRS S1 et G1.
2. Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an, portant sur les politiques de TITAN et les procédures internes (en priorité le Code de conduite, les politiques relatives aux droits humains, à la lutte contre la corruption, au RGPD, cette liste n'étant pas exhaustive). Le KPI est calculé comme le total des heures de formation dans les domaines concernés, divisé par le nombre total d'employés (effectif en fin d'année). TITAN classe ces formations sous la catégorie générale « Conformité ».
3. Le taux d'imposition effectif (%) présenté ici est lié aux États financiers, voir Note 14.

Correspondance des KPI avec les Normes SASB :

Le KPI « Montant des amendes significatives pour violation des lois relatives à la lutte contre la corruption et la fraude » couvre les exigences de reporting selon les normes SASB pour la thématique « Intégrité et transparence des prix » et plus précisément la métrique (KPI) EM-CM-520a.1 : « Montant total des pertes financières résultant des procédures judiciaires associées à des activités de cartel, de fixation des prix ou d'atteintes aux règles de concurrence (antitrust) ».

4. Systèmes de gestion du Groupe

Domaine	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Santé et sécurité	ISO 45001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	ISO 45001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	ISO 45001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 45001 Toutes opérations (1 centrale de béton prêt à l'emploi, 1 carrière de granulats, 2 terminaux exclus)	ISO 45001 Toutes opérations (3 terminaux exclus)	ISO 45001 Toutes opérations (2 terminaux et 1 carrière exclus)	ISO 45001 Toutes opérations	ISO 45001 1 cimenterie intégrée 1 unité de broyage de ciment	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire du MSHA et de l'OSHA
Environnement	ISO 14001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 14001 Toutes opérations (2 terminaux exclus)	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 1 cimenterie intégrée 1 unité de broyage de ciment	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire de l'EPA
Wastes									
Eau				ISO 46001					
Qualité	ISO 9001 Toutes opérations	ISO 9001 Toutes opérations (2 carrières exclues)	ISO 9001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 9001 Toutes opérations (1 carrière exclue)	ISO 9001 Toutes opérations	ISO 9001 Toutes opérations (1 carrière exclue)	ISO 9001 Toutes opérations	ISO 9001 Toutes opérations	Qualité ASHTO Toutes opérations
Énergie		ISO 50001 Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Audits énergétiques 1 cimenterie intégrée	ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées, Audits énergétiques Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Toutes les carrières de granulats		ISO 50001 1 cimenterie intégrée		ISO 50001 1 cimenterie intégrée	ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées
Impact sociétal	GHRMS/SF et SA 8000 Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF et SA 8000 Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations

5. Audits en 2025

Domaine		Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Macédoine du Nord	Kosovo	Serbie	Turquie	États-Unis	Total
Systèmes de gestion de l'environnement	Externes	1	6	9	16	1	2	3	1	65	**104**
	Internes	1	21	1	47	1	0	3	6	2	**82**
Système de gestion de l'énergie/Audits énergétiques	Externes	0	0	3	3	1	2	0	0	0	**9**
	Internes	0	0	2	3	1	0	0	0	0	**6**
Émissions de CO_2	Externes	1	3	3	3	0	1	0	0	0	**11**
	Internes	0	0	0	3	0	0	0	0	0	**3**
Gestion des déchets	Externes	0	1	1	5	0	1	0	0	0	**8**
	Internes	0	18	0	4	0	0	0	0	0	**22**
Réclamations	Externes	0	0	1	13	0	0	0	0	5	**19**
	Internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Permis	Externes	1	4	1	0	0	1	0	0	11	**18**
	Internes	0	0	0	0	0	0	0	12	0	**12**
Eau	Externes	1	3	2	4	0	1	0	0	10	**21**
	Internes	0	0	0	2	0	0	0	0	0	**2**
Environnement - Autre	Externes	0	1	1	2	0	0	2	0	1	**7**
	Internes	0	0	0	2	0	0	0	0	2	**4**
Santé et Sécurité	Externes	4	10	7	9	1	3	3	4	14	**55**
	Internes	221	413	168	1938	238	102	164	24	1687	**4955**
Impact sociétal	Externes	2	0	0	2	0	1	0	0	2	**7**
	Internes	0	0	2	1	0	0	0	0	1	**4**
TOTAL	**Externes**	**10**	**28**	**28**	**57**	**3**	**12**	**8**	**5**	**108**	**259**
	Internes	**222**	**452**	**173**	**2 000**	**240**	**102**	**167**	**42**	**1 692**	**5 090**

6 Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives en 2025

Entité juridique	Pays	Type de paiement	Montant
			(€)
TITAN CEMENT S.A.	Grèce	Frais/taxes de location de carrière	(EUR)
INTERBETON S.A.	Grèce	Frais de location de carrière	508 014
Alexandria Portland Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	
		Redevances sur les carrières	950 321
Beni Suef Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	
		Redevances sur les carrières	1 626 789
TBAE	Égypte	Redevances sur les carrières	
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Droits de concession	151 235
Cementi Antea Sha	Albanie	Droits d'extraction	262 883
Titan America LLC	États-Unis	Frais de vente/d'atténuation	502 259
SHARRCEM SH.P.K.	Kosovo	Redevances d'extraction	399 701
Titan Cementarnica Usje A.D.	Macédoine du Nord	Droits de concession	235 940
Titan Cementara Kosjeric A.D.	Serbie	Droits de concession	534 023
Adoçim A.S.	Turquie	Droits d'autorisation/forestiers	216 956
			164 500
		TOTAL	13 107 424

Note
Titan déclare par la présente, conformément à l'article 3:33 du Code belge des sociétés et des associations, que le Groupe TITAN a versé en 2025 aux Gouvernements (c'est-à-dire aux autorités nationales, régionales ou municipales des États membres de l'UE et des pays tiers) un montant total de 13 107 424,49 euros pour des activités d'extraction, comme présenté dans le tableau ci-dessus. Comme spécifié à l'article 6:2, §2 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code belge des sociétés et des associations, le seuil de publication des données concernées est fixé à 100 000 €, que ce soit sous forme d'un paiement unique ou d'une série de paiements liés.

2.3.1.7 Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2025

Association ou initiative sectorielle	Lignes directrices et autres documents de référence	Publiés	
GCCA	Charte de développement durable	Éditions la plus récente (publications entre 2019 et 2021)	1
	Lignes directrices cadres en matière de développement durable		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton. Il a été convenu au sein de la GCCA d'étendre l'application de ce document aux activités « béton » et autres activités connexes [Pilier 1].		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions de CO_2 dans la fabrication du ciment [Pilier 2]		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de l'eau dans la fabrication du ciment [Pilier 4]		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions dans la fabrication du ciment [Pilier 4]		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-processing des combustibles et des matières premières dans la fabrication du ciment [Pilier 5]		
	Lignes directrices en matière de réaménagement des carrières et de gestion de la biodiversité [Pilier 4]		
	Guide pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement [Piliers 1, 3 et 5]		
Complément aux normes de la GCCA : (Anciennement) WBCSD/CSI	Bonnes pratiques recommandées pour : (a) la sécurité des sous-traitants, et (b) la sécurité routière	2009	
	Guide sur la comptabilité et le reporting des GES du Scope 3 pour le secteur du ciment	2016	
UNCTAD	Lignes directrices sur les indicateurs de base pour le reporting sur la durabilité et l'impact des ODD	2022	2
PMNU CoP	Guide du questionnaire pour la CoP	2022	3
TCFD	Reporting conforme aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)		
TNFD	Reporting conforme aux recommandations du Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)		
Normes GRI	Reporting par référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	Éditions la plus récente (publications entre 2016 et 2021)	
SASB	Reporting en lien avec les normes du SASB, par référence à la version modifiée publiée par l'IFRS Foundation en 2023 pour les secteurs des matériaux de construction, des métaux et de l'extraction minière	2023	
ESRS	Reporting par référence aux normes d'information en matière de durabilité ESRS 2023/2772		

Notes

1. L'Association mondiale du ciment et du béton (GCCA) a structuré sa Charte de durabilité autour de cinq (5) Piliers de durabilité, couvrant l'ensemble du spectre de durabilité pour les besoins de son action : Pilier 1 : Santé et sécurité, Pilier 2 : Changement climatique et énergie, Pilier 3 : Responsabilité sociale, Pilier 4 : Environnement et nature, et Pilier 5 : Économie circulaire. La terminologie des « Piliers » est propre à la Charte de la GCCA et à ses engagements pour les entreprises membres.
   Les détails sont disponibles dans la Charte et les lignes directrices sur le site de la GCCA : https://gccassociation.org/sustainability-innovation/sustainability-charter-and-guidelines/
   En 2024, TITAN a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre la Feuille de route GCCA 2050 vers un béton neutre en carbone « Concrete Future » et s'est concentré sur les objectifs SBTi pour le scénario 1,5 °C, tout en continuant sa participation active à divers groupes de travail et en apportant expertise et savoir-faire, conformément à sa pratique depuis la création de l'Association sectorielle.
2. Les lignes directrices de l'UNCTAD établissent des liens pertinents entre les KPI et les ODD les plus significatifs, ainsi que les cibles spécifiques associées à chaque ODD, et sont utilisées pour soutenir l'approche de reporting de TITAN selon les enjeux matériels.

Notes relatives aux indicateurs de création de valeur

À propos des normes, des lignes directrices etdes termes utilisés pour les KPI :

- Valeur ajoutée brute (Gross Value Added, GVA) : La valeur économique créée et distribuée aux principales parties prenantes a été calculée conformément aux lignes directrices des Nations unies (UNCTAD) sur les indicateurs essentiels pour le reporting des entreprises relatif à la contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (édition 2022).
- Total des dépenses auprès des fournisseurs locaux, nationaux et internationaux pour les biens et services : Selon l'approche de TITAN pour les « dépenses locales ».
- Dépenses locales : Le pourcentage des dépenses réalisées auprès de fournisseurs locaux par rapport au total des dépenses auprès de tous les fournisseurs. Le coût des achats locaux est un indicateur général de l'ampleur des liens d'une entité avec l'économie locale (UNCTAD, 2022). Sont considérés comme locaux les fournisseurs qui fournissent des biens ou services à TITAN et disposent d'un enregistrement fiscal dans le même pays que celui de la Business Unit (BU) ou du lieu d'opération de TITAN. Dans les pays ayant une structure fédérale, tels que les États-Unis, où les différents États ont leurs propres autorités locales et une grande étendue géographique, le terme « local » désigne les fournisseurs ayant un enregistrement fiscal dans le même État que celui de la BU, ainsi que dans les États voisins (définition appliquée par TITAN pour le KPI correspondant aux opérations aux États-Unis).
- Investissements sociaux : Dépenses engagées en numéraire ou en nature, ainsi que les investissements (CapEx et OpEx) liés aux initiatives communautaires des BUs de TITAN. Les bénéficiaires ciblés sont les parties prenantes des communautés locales au sens large, tandis que les employés de TITAN issus des communautés locales peuvent être inclus comme bénéficiaires dans certaines initiatives d'engagement communautaire.
- Dons : Montants reportés au titre de dons caritatifs ou volontaires, ainsi que les investissements correspondants (approche conforme aux lignes directrices de l'UNCTAD, 2022).
- Montant total des dépenses de Recherche et Développement (R&D) et d'Innovation au cours de la période de reporting : TITAN suit les lignes directrices de l'UNCTAD (édition 2022) ainsi que le Manuel d'Oslo : « Guidelines for collecting, reporting and using data on Innovation », publié par l'OCDE et Eurostat (2018).

Revue Financière

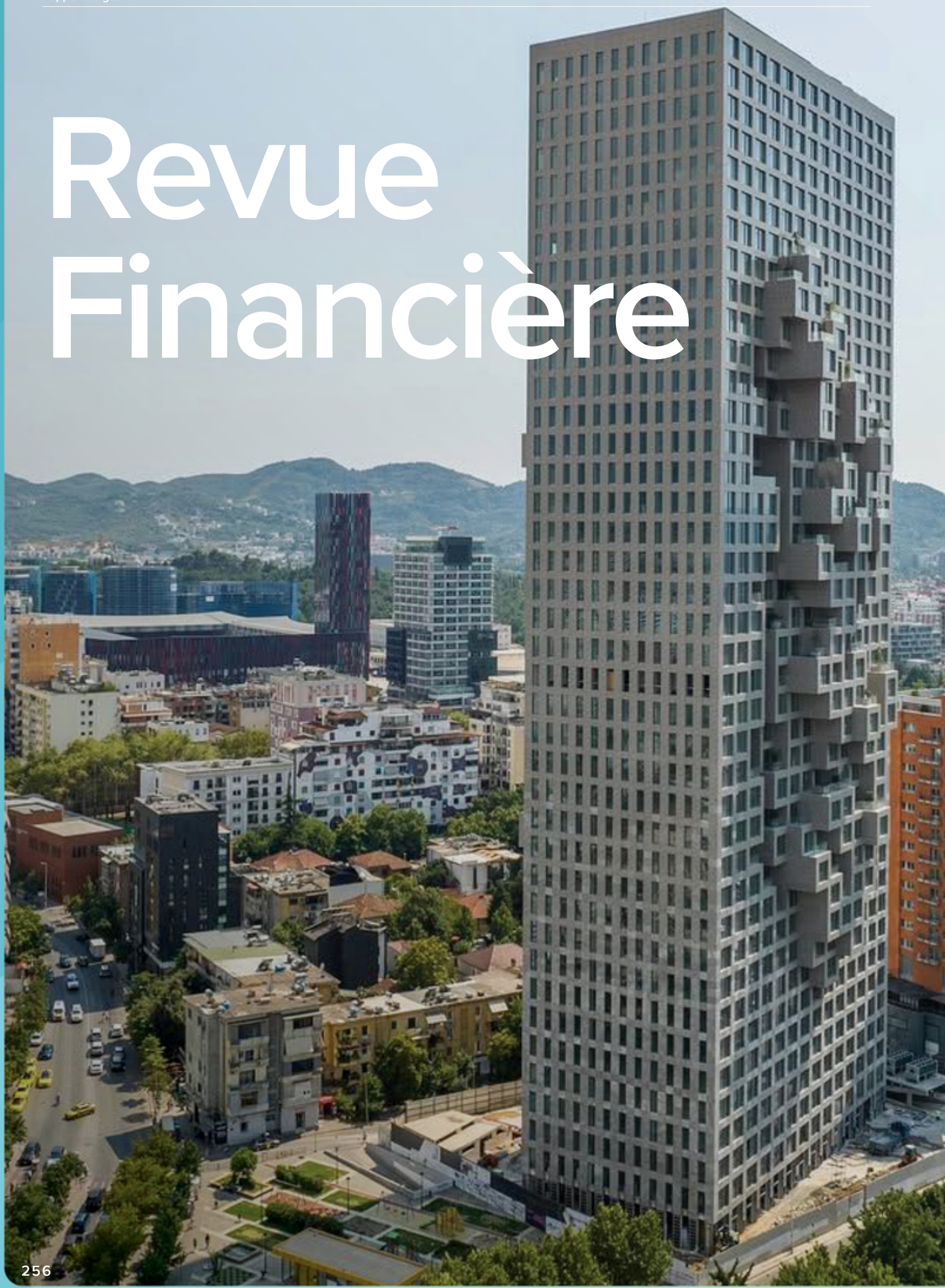

Downtown One, Tirana, Albania

Un aperçu de nos performances financières et sociales et de nos états financiers.

Revue Financière	**256**
Vue d'ensemble de la performance financière	**257**
Rétrospective de l'année 2025	**258**
Investissements et financement	**258**
Résolutions du Conseil d'administration	**258**
Rétrospective régionale de l'année 2025	**259**
Perspectives	**261**
Déclaration relative à la continuité de l'exploitation	**262**
Déclaration de viabilité	**263**
Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercise 2025	**263**
États financiers	**264**
États financiers séparés et résumés de la société mère	**346**

Revue Financière

Vue d'ensemble de la performance financière

Rétrospective de l'année 2025

Le Groupe a poursuivi sa trajectoire de croissance en 2025, avec une augmentation du chiffre d'affaires et de l'EBITDA. Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 6,4 % (LfL) pour atteindre 2 669,0 millions d'euros, grâce à une dynamique soutenue en Grèce et en Égypte et à l'amélioration des performances en Europe du Sud-Est, tandis que les opérations américaines ont elles aussi apporté une contribution positive, abstraction faite des effets de la dépréciation du dollar américain pendant une grande partie de l'année. L'année a été marquée par une incertitude géopolitique accrue, avec notamment des pressions par les droits de douane sur le ciment aux États-Unis, ainsi que par une nouvelle année de morosité du marché résidentiel, partiellement compensée par une demande robuste dans les infrastructures aux États-Unis, une forte dynamique en Grèce et un redressement en Égypte. Nos opérations en Europe du Sud-Est ont également clôturé l'année sur une note positive, consolidant la performance après un premier semestre plus difficile par rapport au premier semestre record de 2024. La rentabilité de l'EBITDA du Groupe s'est améliorée en glissement annuel, dépassant les 600 millions d'euros pour s'établir à 606,1 millions d'euros, soit une augmentation de 9,3 % (LfL), après ajustement pour tenir compte de la baisse de contribution de la Turquie en conséquence de la vente d'Adoçim en mai ainsi que de l'impact du change. Cette performance a été portée par des prix résilientes dans l'ensemble de nos activités mondiales, avec notamment des hausses de prix sélectives sur certains marchés pour contrer les pressions à la hausse des coûts de l'électricité, des matières premières et de la main-d'œuvre, parallèlement à la croissance des volumes de ciment en Grèce et en Égypte et à l'accélération des exportations au départ de l'Égypte. Une croissance significative a été enregistrée pour les produits en aval, tant pour les granulats que pour le béton prêt à l'emploi. Les investissements continus dans la numérisation de nos processus de production et de distribution de bout en bout, ainsi que l'amélioration des taux de substitution thermique grâce à l'utilisation accrue de combustibles alternatifs, ont permis de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle qui ont contribué à réduire les coûts énergétiques totaux au niveau du Groupe, compensant ainsi en pratique la hausse des coûts des intrants. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires attribuable aux actionnaires a atteint 236,3 millions d'euros pour l'année, en hausse de 7,4 % (LfL), sous les effets de change, les variations de périmètre, l'impact non récurrent de 51,9 millions d'euros dû à la cession de la participation du Groupe dans Adoçim, les 21,6 millions d'euros de résultat attribuable aux minoritaires de Titan America à la suite de son introduction en bourse en février 2025, ainsi que les 5,9 millions d'euros d' un actif d'impôt différé constaté au Brésil au quatrième trimestre de 2024. Le bénéfice par action a atteint 3,2 euros / action, soit 7,4 % (LfL) en glissement annuel. Le Groupe continue également d'enregistrer d'excellents rendements du capital, avec un rendement du capital (moyen) employé (ROACE) de 18,2 % pour 2025.

Au cours d'un trimestre traditionnellement plus faible pour le secteur, les volumes du Groupe au T4 ont augmenté dans tous les produits de base et dans toutes les régions, soutenus par un mois de décembre particulièrement vigoureux. Le chiffre d'affaires du T4 a atteint 656,5 millions d'euros, en hausse de 8,1 % (LfL) par rapport à 2024. La rentabilité s'est également légèrement améliorée (LfL) , l'EBITDA du T4 atteignant 132,5 millions d'euros, après ajustement pour la cession et les effets de change défavorables. Des performances opérationnelles solides et des tendances sous-jacentes solides au niveau de la demande ont contribué à ces chiffres, avec une croissance significative en Égypte. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires (LFL) attribuable aux actionnaires a atteint 70,3 millions d'euros pour le dernier trimestre de l'année.

Le Groupe a enregistré une augmentation significative des volumes en 2025, maintenant ainsi la tendance favorable des années précédentes dans nos principales catégories de produits, tant en amont qu'en aval. Cette performance a été obtenue grâce à une demande solide, malgré une légère baisse des volumes de ciment au premier semestre due au temps froid et pluvieux et au ralentissement du segment résidentiel aux États-Unis. Les ventes de ciment du Groupe ont finalement clôturé l'année à 18,0 millions de tonnes, soit une progression de 1% LfL en glissement annuel. Cette croissance a été soutenue par une progression à un chiffre élevée en Grèce, par un second semestre solide aux États-Unis, sur la base d'une comparaison plus favorable en 2024 en raison de l'impact des ouragans, ainsi que par un solide rebond en Égypte, tandis que la région de l'Europe du Sud-Est a terminé l'année à des niveaux comparables à ceux de 2024. Les exportations du Groupe depuis la Grèce étaient destinées à des terminaux de TITAN, principalement chez Titan America aux États-Unis, malgré une baisse des volumes en glissement annuel. Les exportations depuis nos terminaux européens en France, au Royaume-Uni et en Italie sont également restées en retrait des performances de l'année dernière. En revanche, l'Égypte a enregistré une forte croissance des exportations de ciment. Les volumes de béton prêt à l'emploi ont augmenté de 6 %, grâce notamment à la dynamique de la construction en Grèce et à une demande résiliente aux États-Unis, pour atteindre 6,4 millions de m^3 au niveau du Groupe à la fin de l'année (LfL). Les volumes de granulats ont eux aussi augmenté de 9 % pour atteindre 23,7 millions de tonnes, sous l'effet de la forte demande en Grèce et d'une demande accrue aux États-Unis (Floride), soutenues par les investissements en capital réalisés en 2024. Les volumes de blocs de construction du Groupe ont diminué en raison du fléchissement de la demande résidentielle aux États-Unis, mais ont affiché un rebond au quatrième trimestre. Les volumes de matériaux cimentaires, y compris les cendres volantes et la pouzzolane, ont augmenté, tout comme les volumes de mortiers en Grèce.

Investissements et financement

En 2025, le Groupe a dégagé un flux de trésorerie d'exploitation disponible (OFCF) de 504 millions d'euros, contre 414 millions d'euros l'année précédente. Cette performance s'est appuyée sur une croissance solide de l'EBITDA, une baisse des paiements d'intérêts et d'impôts en espèces et une gestion rigoureuse du cycle d'exploitation, qui se sont traduits par une réduction du fonds de roulement en glissement annuel dans la plupart des régions. Outre la génération récurrente de trésorerie, le Groupe a réalisé d'importants flux entrants exceptionnels au titre de transactions importantes, notamment l'entrée en bourse d'une participation minoritaire dans Titan America à la Bourse de New York en février 2025, qui a permis de lever 393 millions de dollars de recettes brutes, et la cession d'Adoçim dans l'est de la Turquie en mai 2025. Ces actions ont renforcé la flexibilité financière et permis une exécution disciplinée des priorités du Groupe en matière d'allocation de capital.

Les dépenses d'investissement (CapEx) ont atteint un niveau record de 285 millions d'euros en 2025 (2024 : 251 millions d'euros). Ces investissements ont porté principalement sur des initiatives de croissance, notamment l'expansion des réserves de granulats, le renforcement de l'intégration verticale, le développement de plateformes de matériaux cimentaires alternatifs (ACM) et la modernisation des infrastructures numériques, logistiques et de stockage. Parallèlement, le Groupe a consacré des ressources en capital à des solutions logistiques renforcées par l'IA visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience client. En outre, IFESTOS, le projet de capture et de stockage du carbone (CSC) du Groupe, a poursuivi sa progression dans la phase de développement.

Des acquisitions ciblées ont encore élargi l'empreinte du Groupe en matière de granulats. En Grèce, deux carrières ont été acquises en Thessalie et en Crète, cette dernière étant située près du nouvel aéroport international d'Héraklion, en cours de construction. En conjonction avec les investissements similaires réalisés ces dernières années, ces ajouts permettent de sécuriser des réserves de granulats de plus de 200 millions de tonnes dans le pays. L'intégration verticale a été renforcée par des investissements dans le béton prêt à l'emploi, notamment une deuxième unité dans le cadre du projet « The Ellinikon » à Athènes, une unité propre à un projet desservant une mine d'or dans le nord de la Grèce et une usine à béton récemment inaugurée dans le sud de la Grèce. En outre, un partenariat stratégique a été établi pour la création d'une entreprise commune de mortiers secs en Grèce, renforçant ainsi la présence du Groupe en aval.

Conformément aux orientations stratégiques 2026 du Groupe, renforcées dans le cadre de la stratégie TITAN Forward 2029, l'expansion des plateformes de matériaux cimentaires alternatifs est restée une priorité essentielle. S'appuyant sur des partenariats antérieurs en Grèce et en Turquie visant à sécuriser des réserves de pouzzolane, le Groupe a poursuivi le développement de sa stratégie en matière de cendres volantes par la création d'une coentreprise en Inde pour en garantir l'accès et d'une coentreprise au Royaume-Uni pour la valorisation des cendres volantes stockées, en exploitant la technologie exclusive de ST Equipment & Technology permettant d'extraire et de transformer efficacement des matériaux précédemment inutilisés. Début 2026, TITAN a signé un accord de 10 ans avec Electric Power of Serbia garantissant l'accès à environ 5 millions de tonnes de cendres volantes fraîches. Ces investissements permettent d'accroître la sécurité d'approvisionnement, de soutenir les objectifs de décarbonation et de renforcer la compétitivité des coûts. Le Groupe a également étendu ses activités à la préfabrication structurelle, un segment adjacent à ses activités principales dans le domaine des matériaux lourds. Par le biais d'un partenariat avec Molins, TITAN a acquis une participation de 80 % dans Baupartner, l'un des principaux spécialistes des structures préfabriquées en béton et en acier en Bosnie-Herzégovine. Aux États-Unis, Titan America a accéléré son expansion sur le marché des linteaux préfabriqués et précontraints en Floride, en obtenant des autorisations clés dans la région de Miami-Dade pour plus de 40 références. L'ingénierie et le développement du site sont en cours pour sa première usine de fabrication de linteaux à la pointe de la technologie. Ces initiatives élargissent l'offre de produits du Groupe et améliorent la création de valeur tout au long de la chaîne de valeur de la construction.

À la fin de l'année, TITAN a annoncé des acquisitions importantes qui ont encore élargi sa plateforme de base dans le ciment et augmenté sa capacité de production. En novembre 2025, le Groupe a annoncé l'acquisition de l'activité cimentaire Vracs de l'Estuaire en France, y compris une usine de broyage située dans le port du Havre et la transaction a été finalisée en janvier 2026. En décembre 2025, TITAN a signé un accord en vue de l'acquisition de Tracim Cement sur le marché élargi d'Istanbul, en Turquie, afin d'exploiter une usine intégrée moderne d'une capacité annuelle de 2,5 millions de tonnes et la transaction a été finalisée au début de 2026. En janvier 2026, le Groupe a également signé un accord en vue de l'acquisition de Keystone Cement Company en Pennsylvanie, qui exploite une cimenterie intégrée d'une capacité annuelle de clinker d'environ 1 million de tonnes courtes qui est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et au respect des conditions de clôture habituelles.

La position de liquidités du Groupe s'est considérablement améliorée en 2025 pour atteindre un faible niveau d'endettement net de 137 millions d'euros au premier semestre après réception du produit de l'introduction en bourse de Titan America et de la cession d'Adoçim. Malgré le versement du dividende spécial et d'un dividende nettement plus élevé que le montant des distributions de 2024, y compris un montant total de dividende de 224 millions d'euros, l'endettement net en fin d'année s'établissait à 214 millions d'euros. Cette réduction de la dette nette a contribué à une nouvelle baisse du ratio d'endettement à 0,4 x (2024 : 1,0x). En janvier 2026, le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale Titan Global Finance Plc, a émis des obligations non garanties de premier rang d'un montant en principal total de 350 millions d'euros, assorties d'un coupon fixe de 3,5 % par an et arrivant à échéance en 2031.

Résolutions du Conseil d'administration

Le rachat d'actions

Au 30 juin 2025, le programme de rachat d'actions de 20 millions €, lancé le 28 août 2024, a été achevé. Une fois ce programme achevé, un nouveau programme de rachat d'actions de 10 millions € a été lancé et devrait se terminer d'ici au 31 mars 2026. En 2025, un total de 379 204 actions ont été acquises pour une contrepartie de 15 336 893 €. De ce fait, au 31 décembre 2025, TITAN détenait un total de 3 950 347 actions propres représentant 5,04 % du total des droits de vote.

Le dividende proposé

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 7 mai 2026, la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action. Ce montant représente une augmentation de 10 % par rapport au dividende de 1,00 euro par action de l'année dernière (à l'exclusion du dividende ad hoc spécial de 2,00 euros par action lié à l'introduction en bourse), conformément à l'engagement du Groupe d'augmenter les rendements pour les actionnaires à un taux annuel à deux chiffres, en ligne avec la croissance de la rentabilité, comme confirmé lors de la Journée Investisseurs « TITAN Forward 2029 ».

Revue Financière

Vue d'ensemble de la performance financière (suite)

Rétrospective régionale de l'année 2025

En 2025, les activités du Groupe en Amérique du Nord ont enregistré un niveau record de chiffre d'affaires, de rentabilité et de flux de trésorerie d'exploitation, et ce malgré un contexte de marché marqué par un affaiblissement de la demande et une incertitude économique. Cette performance a mis en évidence la capacité de l'entreprise locale à générer une croissance organique et à surperformer tout au long du cycle. L'année a été marquée par une hausse des volumes dans les granulats et les cendres volantes, tandis que les volumes de béton prêt à l'emploi sont restés aux niveaux élevés de 2024. Les volumes de ciment et de blocs ont légèrement reculé, reflétant le ralentissement de la construction résidentielle. Les prix du ciment sont restés stables, tandis que les prix des granulats, du béton prêt à l'emploi et des cendres volantes ont poursuivi leur amélioration.

Nos investissements stratégiques dans les capacités de granulats, la logistique et l'efficacité, associés à notre forte participation dans les projets du secteur public (liés à l'IIJA), à la construction privée non résidentielle (liée aux centres de données, à l'industrie manufacturière et à la logistique), ainsi qu'à des prix résilients et à des initiatives internes de réduction des coûts, ont permis d'atteindre cette performance record. Le segment de la Floride a réalisé des résultats record : l'augmentation des capacités dans les granulats et une forte présence dans les secteurs des infrastructures et de la construction privée non résidentielle ont plus que compensé la faiblesse de la demande résidentielle. Dans la région Mid-Atlantic, l'amélioration des prix du béton prêt à l'emploi, la croissance dans les infrastructures et la construction privée non résidentielle (dont la demande liée aux centres de données), ainsi que des initiatives de maîtrise des coûts, ont partiellement atténué les effets défavorables des conditions météorologiques difficiles, des tarifs douaniers et d'un affaiblissement de la demande dans New Jersey et le zone métropolitaine de New York.

Globalement, la construction aux États-Unis a été contrastée en 2025, avec des évolutions divergentes selon les marchés finaux. Des taux d'intérêt élevés et des problèmes d'accessibilité ont continué de peser sur la construction résidentielle, même si les segments liés à la rénovation et au remodelage ont fait preuve de résilience. Les infrastructures et les travaux publics ont fourni une base stabilisatrice, soutenue par des financements fédéraux et étatiques. L'activité non résidentielle a montré une forte dynamique dans les centres de données, l'énergie, la logistique et la fabrication, tandis que la construction commerciale traditionnelle et les bureaux ont ralenti. Dans cet environnement de demande hétérogène, les activités nord-américaines du Groupe ont capitalisé sur leurs forces éprouvées : un positionnement et une allocation du capital stratégiques, un modèle d'activité intégré et interconnecté, un engagement constant envers le service aux clients et une discipline rigoureuse en matière de coûts. Cela a permis au Groupe de saisir les opportunités dans les segments de croissance, en particulier dans les infrastructures et les grands projets, où la diversité de notre gamme de produits et nos investissements antérieurs ont continué de soutenir la performance, renforçant ainsi notre position de leader sur nos marchés. Le chiffre d'affaires des activités de Titan en Amérique du Nord a augmenté de 2 % (LfL) pour atteindre 1,48 milliards d'euros, tandis que l'EBITDA a atteint 334,5 millions d'euros, soit une augmentation de 5,6 % (LfL).

En 2025, les opérations de Titan en Grèce ont maintenu leur trajectoire ascendante, avec une solide croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires, soutenue par des conditions de marché favorables et une amélioration de la performance opérationnelle. La consommation de ciment dans le pays a augmenté d'un taux élevé à un chiffre en Grèce, et les ventes de ciment du Groupe ont enregistré une performance équivalente à celle du marché. La demande intérieure est restée solide dans toutes les catégories de produits, avec des augmentations notables à deux chiffres du béton prêt à l'emploi, des granulats et des mortiers secs, ce qui souligne l'importance stratégique que le Groupe accorde à l'intégration verticale et à sa transformation pour devenir un fournisseur de solutions globales à travers l'élargissement de ses offres à valeur ajoutée. Toutes les gammes de produits ont maintenu des prix robustes qui ont permis de compenser la hausse persistante des coûts. Le Groupe est impliqué dans tous les grands projets actuellement en cours dans le pays, tels que le développement urbain de l'Ellinikon, le nouvel aéroport en Crète, l'expansion de l'aéroport d'Athènes, le nœud routier de Thessalonique dont il est l'unique fournisseur, le prolongement du métro d'Athènes et les travaux de réparation après les inondations en Thessalie. Renforçant son engagement en faveur des régions à forte croissance, Titan a mis en service, au cours de l'année, une installation de béton moderne à Kalamata, dans le Péloponnèse, un actif acquis en 2024 et modernisé par la suite, et déployé une unité mobile de béton prêt à l'emploi pour soutenir le développement de l'infrastructure d'un site d'extraction de cuivre-or dans le nord de la Grèce. Dans le but de consolider sa présence régionale, le Groupe a acquis une entreprise de granulats et de béton prêt à l'emploi en Crète, facilitant ainsi la participation aux grands projets sur l'île en assurant des gains d'efficacité logistique et en rationalisant la gestion des coûts des projets. Des acquisitions ciblées (bolt-ons) en Crète et en Thessalie augmentent les réserves de matières premières de Titan et renforcent sa présence intégrée sur le marché. En outre, TITAN a conclu une alliance stratégique dans le segment des mortiers et de l'isolation thermique extérieure, visant à élargir sa couverture géographique et à s'assurer une position de leader sur ce marché en pleine expansion. Le marché intérieur grec a été le principal moteur du chiffre d'affaires et de la rentabilité, contrebalançant la performance des ventes à l'exportation vers les États-Unis. Cette stratégie a été renforcée par l'acquisition par le Groupe d'un terminal avec unité de broyage supplémentaire, Vracs de l'Estuaire, qui exploite une usine de broyage de dernière génération, stratégiquement située dans le port du Havre, dans le nord de la France, disposant d'une capacité annuelle de broyage de clinker de 0,6 million de tonnes et desservant l'un des marchés de la construction les plus importants et à la croissance la plus rapide d'Europe.

Pour répondre à la demande croissante, le Groupe a continué à investir tout au long de l'année, en augmentant la capacité de stockage du produit final et l'utilisation de matériaux cimentaires alternatifs (ACM), en élargissant sa flotte de ciment et de béton prêt à l'emploi et en investissant dans le renforcement de sa chaîne d'approvisionnement en combustibles alternatifs et des systèmes d'alimentation correspondants dans les usines de Thessalonique et de Kamari. En 2025, l'usine de Kamari a notamment atteint des niveaux records d'utilisation d'environ 60 % de combustibles alternatifs. Les travaux d'automatisation des processus par le biais des optimiseurs en temps réel (RTO) pionniers du Groupe sont déployés sur l'ensemble des actifs du Groupe en Grèce, ainsi que des mises à niveau visant à répondre à l'intensité accrue du volume de travail, comme l'introduction d'un plus grand nombre d'unités mobiles pour répondre au nombre croissant de projets. Au total, le chiffre d'affaires dans cette région en 2025 a augmenté de 12,9 % (LfL) pour atteindre 518,8 millions d'euros, tandis que l'EBITDA a atteint 61,2 millions d'euros, en hausse de 10,3 %.

En 2025, les opérations de Titan en Europe du Sud-Est ont maintenu du chiffre d'affaires stable en glissement annuel, car des volumes et des prix globalement inchangés ont compensé les pressions concurrentielles, en particulier liées aux importations. La construction résidentielle est restée le principal moteur de la demande sur la plupart des marchés, tandis que les investissements en infrastructures ont joué un rôle plus important dans la consommation de ciment en Bulgarie et en Serbie. La région a connu des tendances diverses en matière de prix, la Bulgarie enregistrant les augmentations les plus marquées, tandis que les conditions tarifaires en Albanie ont été plus difficiles. La consommation de ciment en Albanie a augmenté, de même que nos volumes, sous l'effet de la demande dans le secteur résidentiel. Toutefois, la pression des importations a entraîné une pression sur les prix et pesé sur les volumes de ciment de Titan, qui ont progressé moins vite que le marché. En Bulgarie, le marché intérieur de la construction s'est inscrit en croissance, principalement grâce à des chantiers d'infrastructure et commerciaux dans les grandes villes. Le chiffre d'affaires de TITAN a augmenté en glissement annuel en raison de prix plus élevés et d'une augmentation des volumes. Nos activités dans le béton prêt à l'emploi, notamment, ont enregistré une croissance significative, principalement à Sofia, grâce à une forte demande locale. Les efforts de décarbonation du Groupe se sont poursuivis en 2025, dans le prolongement de l'inauguration en 2024 de la centrale solaire, qui fournit jusqu'à 13 % des besoins en électricité de l'usine, tandis que le taux de remplacement par des combustibles alternatifs a dépassé 50 %. La demande intérieure de ciment au Kosovo a également augmenté, le pays continuant à bénéficier des envois de fonds liés à l'UE et des investissements directs étrangers croissants, mais les volumes de vente de TITAN n'ont pas augmenté en raison des pressions concurrentielles accrues. La demande a été essentiellement portée par le secteur résidentiel. En raison de modifications apportées à la gamme de produits, le ratio clinker/ciment a continué à diminuer et est resté le plus faible des opérations régionales du Groupe. Le marché de la construction a progressé en Macédoine du Nord, porté par les projets résidentiels, tandis que les nouveaux chantiers d'infrastructure ont accusé des retards. Les volumes de ciment de Titan ont augmenté, soutenus par des ajustements modérés des prix. Au cours de l'année, le Groupe a lancé deux nouvelles unités mobiles de béton prêt à l'emploi pour soutenir les chantiers d'infrastructure existants et assurer la poursuite efficace de ses opérations de béton prêt à l'emploi. La consommation de ciment en Serbie a légèrement baissé après avoir atteint un niveau record en 2024. Les chantiers d'infrastructure – principalement les autoroutes et les projets liés à l'EXPO 2027 – ont continué à soutenir l'activité de construction. En janvier 2026 notamment, Titan a signé un contrat de 10 ans avec Electric Power of Serbia (EPS), la compagnie d'électricité publique du pays, au titre duquel le Groupe s'assure l'accès à environ 5 millions de tonnes de cendres volantes fraîches, renforçant ainsi les ressources stratégiques à long terme du Groupe dans les matériaux cimentaires alternatifs. Dans l'ensemble, l'EBITDA de la région a baissé par rapport aux niveaux record de l'année précédente en raison de la hausse des coûts des intrants et de la main-d'œuvre ainsi que d'interruptions temporaires de la production. Malgré ces vents contraires, la région a continué d'afficher les marges les plus élevées de l'ensemble du groupe, ce qui témoigne de sa résilience opérationnelle dans la région. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires a légèrement augmenté (LfL) à 418,5 millions d'euros, tandis que l'EBITDA (LfL) a atteint 148,8 millions d'euros.

L'industrie égyptienne du ciment a enregistré une nouvelle expansion de l'activité du marché au cours de l'année 2025, soutenue par l'amélioration des conditions de la demande, la surveillance réglementaire et un rééquilibrage progressif de la dynamique de l'offre et des prix dans l'ensemble du secteur de la construction dans le marché intérieur. Les estimations du secteur indiquent que les ventes de ciment dans le pays ont augmenté de 13 %, reflétant la forte demande de ciment du fait des mégaprojets en cours. En outre, les modifications apportées au code du bâtiment fin 2024 ont favorisé la croissance de la demande intérieure. Parallèlement, l'Égypte s'est transformée en un pôle d'exportation majeur en Méditerranée et dans la région voisine. Tout en canalisant les capacités excédentaires, cette évolution a également eu un effet stabilisateur positif sur les prix. Les exportations de ciment depuis l'Égypte ont augmenté de plus de 40 % en 2025, atteignant 11 millions de tonnes, alors qu'elles étaient presque nulles il y a seulement quatre ans. Le secteur prévoit une poursuite de l'augmentation des exportations dans les années à venir. Tous ces éléments placent l'usine Titan d'Alexandrie dans une position stratégique idéale puisqu'elle offre un débouché portuaire direct tout en bénéficiant du boom de la construction sur la côte nord du pays. Le Groupe investit actuellement dans des capacités d'entreposage supplémentaires afin d'accroître la flexibilité, ce qui permettra à l'usine de servir efficacement le marché intérieur comme les marchés d'exportation. Parallèlement, le Groupe met en place trois sites de traitement des déchets solides lui permettant de produire des combustibles alternatifs, réduisant ainsi sa dépendance au charbon et ses émissions de carbone.

En Turquie, la normalisation des politiques a contribué à rétablir une certaine stabilité grâce à la désinflation et à la baisse des taux d'intérêt, tandis que la faiblesse de la livre a stimulé les exportations. Les recettes touristiques ont poursuivi leur redressement, tandis que l'activité de construction est restée dynamique. L'attention croissante accordée à la résistance aux tremblements de terre a accéléré les investissements dans la rénovation du parc immobilier plus ancien, en particulier autour de la région de Marmara. Des projets privés et publics de petite et moyenne échelle ont maintenu la consommation globale aux mêmes niveaux que l'année dernière, nos opérations surperformant la tendance générale du marché.

La région a enregistré un chiffre d'affaires de 250,8 millions d'euros, soit une croissance de 46,6 (LfL) % grâce au redressement en Égypte. L'EBITDA (LfL) a plus que triplé, atteignant 61,6 millions d'euros.

Au Brésil, la consommation de ciment sur le marché intérieur a progressé de 3,7 % en 2025. Dans la région du Nord-Est, où nous sommes actifs, la consommation a augmenté de 7,2 %, ce qui constitue la meilleure performance régionale du pays. Cette performance a été soutenue par une forte activité dans le domaine du logement et des chantiers d'infrastructure. Apodi a donné la priorité à l'augmentation des marges en optimisant son mix produit, son allocation géographique et sa stratégie de vente. Le volume des ventes a augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente, tandis qu'Apodi a enregistré une augmentation significative de ses prix, reflet d'une exécution commerciale réussie et d'une discipline de prix. En 2025, le chiffre d'affaires d'Apodi a atteint 109 millions d'euros contre 103 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 7 % (LfL), (-1 % en base publiée) tandis que l'EBITDA s'est hissé à 32,8 millions d'euros contre 27,9 millions d'euros, soit une augmentation de 17,4 % (LfL) par rapport à 2024 (+11% en base publiée).

Revue Financière

Vue d'ensemble de la performance financière (suite)

Perspectives

L'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée en 2026, maintenant ainsi la résilience observée l'année précédente, malgré l'augmentation des risques géopolitiques. L'inflation était en baisse ce qui permettait d'attendre une normalisation progressive de la politique monétaire. Toutefois, l'escalade du conflit au Moyen -Orient a introduit de nouveaux risques, à travers la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des coûts logistiques et un regain d'incertitude dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait ralentir le rythme des baisses de taux d'intérêt. Les perspectives régionales pour nos marchés restent variées, les États-Unis bénéficiant d'une demande intérieure résiliente, en particulier dans les infrastructures, tandis que la reprise en Europe devrait rester plus fragile compte tenu de sa plus grande exposition à la volatilité des prix de l'énergie.

Le marché américain de la construction devrait rester globalement stable en 2026, dans un contexte de coûts de financement élevés, d'inflation persistante des intrants et de contraintes continues sur la main-d'œuvre. Les évolutions récentes des prix de l'énergie ajoutent une incertitude supplémentaire à un environnement macroéconomique déjà complexe. Les taux hypothécaires devraient rester à des niveaux élevés, continuant de peser sur l'accessibilité au logement et sur l'activité résidentielle, qui devrait demeurer atone. Par conséquent, le point d'inflexion attendu dans la construction résidentielle pourrait être repoussé à 2027, soutenu à plus long terme par un déficit structurel de l'offre de logements. La construction industrielle devrait rester résiliente en 2026, portée par les investissements dans la fabrication, l'énergie et les technologies, principalement dans le Sud. Les infrastructures constituent un point fort, le financement de l'IIJA accélérant les projets en Floride et dans le Mid-Atlantic. Un fort soutien bipartisan devrait conduire au renouvellement du financement fédéral des infrastructures à des niveaux élevés plus tard dans l'année. Malgré les défis à court terme, les marchés dans lesquels nous opérons bénéficient de vents porteurs structurels importants. Ceux-ci incluent les investissements destinés à remplacer et moderniser des infrastructures vieillissantes pour soutenir des populations en croissance, les investissements liés au rapatriement manufacturier, ainsi que les nouvelles tendances autour d'une urbanisation résiliente et des technologies de construction, domaines dans lesquels la demande pour nos produits et nos compétences ne cesse de croître. Nous observons de fortes opportunités sur les marchés à forte demande et y répondons par des investissements ciblés dans l'expansion de capacités, la logistique et les activités adjacentes. Enfin, l'intégration de l'acquisition de Keystone (soumise à l'approbation réglementaire), prévue plus tard en 2026, apportera une capacité domestique substantielle de production de ciment, élargira notre empreinte géographique et renforcera davantage notre position sur la côte Est et dans les régions intérieures.

Le secteur de la construction en Grèce devrait connaître une croissance modérée, soutenue par une demande privée résiliente et des investissements publics soutenus. Avec un PIB attendu en croissance en 2026-2027 à un rythme deux fois supérieur à la moyenne de l'UE, la dynamique en Grèce s'appuie sur le financement par la RRF qui soutiennent l'activité d'investissement. La construction résidentielle reste dynamique, sous l'effet d'une pénurie de logements et de nouvelles politiques du côté de l'offre. Les infrastructures publiques mèneront la croissance, soutenues par des projets financés par l'UE dans les domaines des transports, de l'énergie et de la reconstruction post-catastrophe. Les segments commercial et industriel bénéficient également d'investissements robustes, notamment dans le tourisme, l'industrie manufacturière et les énergies renouvelables.

En 2026, le secteur de la construction sur les marchés d'Europe du Sud-Est devrait se stabiliser à des niveaux élevés, après plusieurs années d'expansion robuste. La construction résidentielle reste un moteur essentiel de la demande, soutenue par l'urbanisation, la pénurie de logements et les investissements liés à la diaspora ; toutefois, les coûts de financement élevés tempèrent la construction de nouveaux logements. La construction non résidentielle privée suit une trajectoire à deux vitesses. D'une part, la vigueur des investissements étrangers et domestiques stimule les projets industriels et énergétiques, notamment la création de nouvelles installations de fabrication et d'installation d'énergie renouvelable à grande échelle, en particulier en Macédoine du Nord. D'autre part, des événements marquants tels que l'EXPO 2027 à venir en Serbie catalysent une vague de développements commerciaux connexes. Les infrastructures publiques devraient constituer le segment le plus dynamique grâce à des projets de transport et d'énergie à grande échelle bénéficiant de fonds de l'UE et d'institutions multilatérales, notamment le plan de relance et de résilience de la Bulgarie et les programmes d'investissement dans les Balkans occidentaux.

En 2026, les secteurs de la construction en Égypte et en Turquie devraient connaître une croissance modérée, sous l'impulsion de vastes pipelines de développement (l'Égypte à elle seule dépasse les 565 milliards de dollars américains), malgré les difficultés persistantes d'accessibilité financière et de financement. La baisse de l'inflation et la plus grande stabilité des taux de change devraient soutenir l'économie égyptienne, tandis que la Turquie bénéficie d'une demande intérieure résiliente et d'un changement progressif de sa politique économique. La construction résidentielle reste un moteur de croissance essentiel dans les deux pays, alimentée par la croissance démographique, la pénurie de logements et les programmes de reconstruction et de rénovation à grande échelle (après le tremblement de terre), alors que l'inflation des coûts et les contraintes de financement persistent. Les mégaprojets industriels et énergétiques, ainsi que l'augmentation des investissements étrangers (FDI) et les efforts de décarbonation, stimulent l'activité non résidentielle privée. Les infrastructures publiques joueront également un rôle central grâce à des programmes soutenus d'investissements publics et publics privés dans les deux pays. Nos équipes régionales ont fait preuve d'agilité avec une politique de prix adaptative et une solide coordination interfonctionnelle, auxquelles s'ajoutent un bilan solide et une gestion rigoureuse des coûts. Nous intégrons l'IA dans l'ensemble de nos activités afin d'accroître la productivité, tandis que notre stratégie de croissance externe reste fondée sur des objectifs de marge d'EBITDA et de rendement du capital employé (ROCE). Le conflit actuel au Moyen-Orient crée des incertitudes géopolitiques aux implications macroéconomiques, dont l'ampleur ne peut pas encore être pleinement évaluée. Le Groupe TITAN n'a aucune exposition aux régions affectées. Néanmoins, les évolutions liées au conflit, notamment la hausse des prix de l'énergie, devraient influencer les tendances de marché et accentuer les risques inflationnistes. À l'horizon 2026, nous prévoyons une croissance du chiffre d'affaires à périmètre comparable (LfL) à un chiffre bas et une croissance de l'EBITDA (LfL) à un chiffre milieu de la fourchette, soutenues par la résilience des prix ainsi que par des initiatives de productivité et d'efficacité. Par ailleurs, l'intégration de nos récentes acquisitions contribuera également à soutenir la croissance. Les dépenses d'investissement (CapEx) devraient se situer entre 350 millions et 400 millions d'euros, principalement consacrées à des initiatives de croissance et d'efficacité, dans la continuité des dernières années.

Déclaration relative à la continuité de l'exploitation

Le Conseil d'administration, ayant dûment pris en compte :

a. la situation financière de la Société;
b. les risques auxquels la Société est confrontée et qui pourraient avoir une incidence sur son modèle d'entreprise et sur l'adéquation de ses fonds propres; et
c. le fait qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers, déclarent qu'ils estiment qu'il est approprié pour la Société de continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers et qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers pour l'exercice 2025.

Déclaration de viabilité

Le Conseil d'administration a évalué les perspectives de la Société en tenant compte de sa situation actuelle et des risques majeurs auxquels elle est confrontée sur une période de cinq ans, ce qui a été jugé approprié pour tirer des conclusions. Le Conseil d'administration peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit en mesure de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations à mesure qu'elles se présenteront durant la période considérée dans le cadre de cette évaluation.

Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercise 2025

Le Conseil d'administration considère que le Rapport annuel et les Comptes financiers pour l'exercice 2025, pris dans leur ensemble, sont justes, équilibrés et compréhensibles et fournissent les informations dont les actionnaires ont besoin pour évaluer les performances, le modèle d'entreprise et la stratégie de la Société.

États financiers

Les États financiers consolidés annuels présentés dans les pages suivantes ont été approuvés par le Conseil d'administration du 18 mars 2026.

Le Président du Conseil d'administration

Dimitrios Papalexopoulos

Le Directeur général

Michael Colakides

Directeur financier du Groupe (Group CFO)

Ioannis Ioannou

Le Directeur de la consolidation financière

Athanasios Ntanas

Compte de résultat consolidé

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	**2025**	**2024**
Ventes	*5*	2 669 006	2 644 040
Coût des ventes	*8*	-1 934 721	-1 942 187
Marge brute		**734 285**	**701 853**
Autres produits d'exploitation	*6*	10 773	11 266
Frais administratifs	*8*	-269 497	-257 419
Frais commerciaux et de marketing	*8*	-39 516	-40 005
Perte de valeur nette sur actifs financiers	*22*	-1 749	383
Autres charges d'exploitation	*6*	-363	-1 795
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	*5*	**433 933**	**414 283**
Pertes de dépréciation sur goodwill	*18*	–	-17 004
Bénéfice d'exploitation		**433 933**	**397 279**
Moins-value sur cession de filiales	*4*	-52 080	–
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes	*7*	1 384	8 293
Produits financiers	*7*	13 751	10 154
Charges financières	*7*	-42 849	-46 512
Moins-value découlant des écarts de change	*7*	-9 828	-1 629
Charges financières nettes		***-37 542***	***-29 694***
Part du bénéfice des entreprises associées et co-entreprises	*4*	6 665	7 986
Bénéfice avant impôts		**350 976**	**375 571**
Impôts sur les résultats	*14*	-93 350	-85 316
Bénéfice après impôts		**257 626**	**290 255**
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		236 291	289 160
Intérêts minoritaires		21 335	1 095
		257 626	**290 255**
Résultat non dilué par action (en €)	*9*	**3,1765**	**3,8858**
Résultat dilué par action (en €)	*9*	**3,1526**	**3,8568**

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Revue Financière

État consolidé du résultat global

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	**2025**	**2024**
Bénéfice après impots		**257 626**	**290 255**
Autres éléments du résultat global:			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat			
Moins-value de change résultant de la conversion d'opérations étrangères	*28*	-111 316	21 972
Reclassement de la réserve de conversion en devises en résultat lors de la cession d'une filiale	*4*	38 518	–
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère		-1 077	-8 613
Pertes sur couverture des flux de trésorerie	*25, 28*	–	-102
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en résultat	*25, 28*	-3 618	-3 607
Reclassement en résultat des impôts différés afférents aux écarts de conversion réalisés		-4 305	–
Impôts relatifs à ces éléments	*14*	242	1 940
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat			
Pertes de réévaluation des régimes de retraite à prestations définies	*11*	-326	-1 553
Quote-part dans les autres plus-values du résultat global des entreprises associées et joint ventures		–	2
Impôts relatifs à ces éléments	*14*	51	285
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôts		**-81 831**	**10 324**
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts		**175 795**	**300 579**
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		169 108	292 465
Intérêts minoritaires		6 687	8 114
		175 795	**300 579**

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

État consolidé de la situation financière

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	*Notes*	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Actif			
Immobilisations corporelles	*15*	1 667 646	1 814 163
Immeubles de placement	*17*	11 184	11 025
Goodwill	*18*	248 491	273 482
Immobilisations incorporelles	*19*	104 032	97 232
Investissements dans des entreprises associées et co-entreprises	*4*	134 546	105 843
Instruments financiers dérivés	*28, 29*	23 855	–
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	*28, 29*	–	3 628
Autres actifs non courants	*20*	38 683	21 939
Actifs d'impôt différé	*14*	5 035	4 732
Total actif non courant		**2 233 472**	**2 332 044**
Stocks	*21*	405 208	442 186
Créances et acomptes versés	*22*	331 069	354 174
Créance d'impôt		42 702	29 611
Instruments financiers dérivés	*28, 29*	15	683
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	*28, 29*	–	596
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*23*	483 558	123 283
Total actif courant		**1 262 552**	**950 533**
Total Actif		**3 496 024**	**3 282 577**
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	*24, 25*	1 954 427	1 787 064
Participations ne donnant pas le contrôle	4a	129 311	37 449
Total capitaux propres (a)		**2 083 738**	**1 824 513**
Emprunts à long terme	*27*	520 055	597 021
Dettes d'obligation locative à long terme	*16*	62 253	65 175
Instruments financiers dérivés	*28, 29*	–	8 103
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	*28, 29*	24 086	–
Passif d'impôt différé	*14*	144 703	149 606
Obligations au titre des prestations de retraite	*11*	25 170	23 875
Provisions	*30*	66 046	65 994
Autres passifs non courants	*31*	11 867	10 758
Total passif non courant		**854 180**	**920 532**
Emprunts à court terme	*27*	100 534	66 415
Dettes d'obligation locative à court terme	*16*	14 247	16 720
Instruments financiers dérivés	*28, 29*	–	976
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	*28, 29*	14	305
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	*32*	392 511	400 574
Passifs sur contrat courants	*32*	23 562	18 973
Impôt à payer		17 033	15 278
Provisions	*30*	10 205	18 291
Total passif courant		**558 106**	**537 532**
Total passif (b)		**1 412 286**	**1 458 064**
Total capitaux propres et passif (a+b)		**3 496 024**	**3 282 577**

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Revue Financière

Tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Attribuable aux actionnaires de la société			
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Options sur actions	Actions propres ordinaires
Solde au 1er Janvier 2024	**959 348**	**5 974**	**1 585**	**-63 138**
Bénéfice de l'exercice	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	**–**	**–**	**–**	**–**
Total résultat global de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	**–**	**–**	**–**	**–**
Dividendes distribués (note 7)	–	–	–	–
Achat d'actions propres (note 24)	–	–	–	-22 443
Cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 24)	–	–	–	823
Actions propres attribuées dans le cadre du paiement fondé sur des actions (note 24)	–	–	–	8 261
Programmes de paiements fondés sur des actions (note 10, 12)	–	–	26 269	–
Ajustement de l'impôt différé sur les paiements fondés sur des actions	–	–	–	–
Charges fiscales découlant des opérations sur le capital social	–	–	–	–
Nouvelle acquisition (note 4a)	–	–	–	–
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	–	–	–	–
Transfert entre réserves (note 6)	–	–	-543	–
Solde au 31 décembre 2024	**959 348**	**5 974**	**27 311**	**-76 497**
Solde au 1er Janvier 2025	**959 348**	**5 974**	**27 311**	**-76 497**
Bénéfice de l'exercice	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–
Total résultat global de l'exercice	–	–	–	–
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	–	–	–	–
Dividendes distribués (note 26)	–	–	–	–
Achat d'actions propres (note 24)	–	–	–	-15 337
Cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 24)	–	–	–	348
Actions propres attribuées dans le cadre du paiement fondé sur des actions (note 24)	–	–	-14 619	9 866
Programmes de paiements fondés sur des actions (note 10, 12)	–	–	11 413	–
Ajustement de l'impôt différé sur les paiements fondés sur des actions	–	–	–	–
Effet fiscal des actions propres utilisées pour le règlement des paiements fondés sur des actions	–	–	–	–
Rendement sur capital	–	–	–	–
Charges fiscales découlant des opérations sur le capital social	–	–	–	–
Ajustement de l'impôt différé sur les réserves de réévaluation (note 14)	–	–	–	–
Modification de la participation sans perte de contrôle	–	–	–	–
Charges découlant d'opérations sur le capital social	–	–	–	–
Modification de la participation avec perte de contrôle	–	–	–	–
Transfert entre réserves (note 25)	–	–	-626	–
Solde au 31 décembre 2025	**959 348**	**5 974**	**23 479**	**-81 620**

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres

Autres réserves (note 25)	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
-889 147	**1 534 379**	**1 549 001**	**30 720**	**1 579 721**
–	289 160	289 160	1 095	290 255
3 305	–	3 305	7 019	10 324
3 305	**289 160**	**292 465**	**8 114**	**300 579**
-10 432	–	-10 432	–	-10 432
–	-63 395	-63 395	-2 303	-65 698
–	–	-22 443	–	-22 443
–	-335	488	–	488
–	4 657	12 918	–	12 918
–	–	26 269	–	26 269
–	2 406	2 406	–	2 406
–	-208	-208	–	-208
–	–	–	913	913
–	-5	-5	5	–
48 680	-48 137	–	–	–
-847 594	**1 718 522**	**1 787 064**	**37 449**	**1 824 513**
-847 594	**1 718 522**	**1 787 064**	**37 449**	**1 824 513**
–	236 291	236 291	21 335	257 626
-67 183	–	-67 183	-14 648	-81 831
-67 183	**236 291**	**169 108**	**6 687**	**175 795**
-6 746	–	-6 746	–	-6 746
–	-223 551	-223 551	-747	-224 298
–	–	-15 337	–	-15 337
–	-177	171	–	171
–	4 753	–	–	–
–	–	11 413	–	11 413
–	1 422	1 422	219	1 641
–	1 521	1 521	–	1 521
–	–	–	-3 400	-3 400
–	-21	-21	–	-21
-118	–	-118	–	-118
-28 298	284 881	256 583	121 511	378 094
–	-27 082	-27 082	-4 055	-31 137
-32 363	32 363	–	-28 353	-28 353
-13 348	13 974	–	–	–
-995 650	**2 042 896**	**1 954 427**	**129 311**	**2 083 738**

Revue Financière

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	**2025**	**2024**
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice après impôts		**257 626**	**290 255**
Dépréciation et amortissement des actifs	*33*	172 147	182 846
Intérêts et charges assimilées	*33*	23 749	35 546
Impôts sur les résultats	*33*	93 350	85 316
Autres éléments hors trésorerie	*33*	89 147	21 213
Variations du fonds de roulement	*33*	-24 586	-65 094
Trésorerie générée par l'exploitation		**611 433**	**550 082**
Impôt payé		-79 579	-97 310
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation (a)		**531 854**	**452 772**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Paiements au titre des immobilisations corporelles	*15*	-274 267	-234 811
Paiements au titre des immobilisations incorporelles	*19*	-10 709	-15 809
Paiements au titre de l'augmentation du capital-actions d'entreprises associées	*4*	-4 671	–
Paiements au titre de l'acquisition de filiales et d'entreprises associées, nets de la trésorerie acquise	*4*	-22 873	-13 584
Paiements pour les actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVTPL		-6 132	-3 401
Produit de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	*33*	5 279	3 156
Produit des dividendes		1 368	1 319
Produit de la cession d'une filiale, net de la trésorerie cédée	*4*	71 467	–
Intérêts reçus		11 399	7 162
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (b)		**-229 139**	**-255 968**
Flux de trésorerie nets après activités d'investissement (a)+(b)		**302 715**	**196 804**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Produit de la participation des intérêts minoritaires à l'augmentation du capital-actions/la création d'une filiale		346 957	–
Paiements résultant d'une restitution de capital-actions		-3 400	–
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	*26*	-223 551	-63 408
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		-754	-2 303
Paiements au titre d'actions propres achetées	*24*	-15 337	-22 443
Produit de la vente d'actions propres	*24*	171	488
Intérêts et autres charges connexes payés	*34*	-37 445	-43 952
Produits des emprunts	*34*	136 948	306 501
Paiements des emprunts et des instruments financiers dérivés	*34*	-107 090	-503 510
Principaux éléments liés aux contrats de location	*34*	-14 972	-15 472
Dépôt bancaire à terme		–	80 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement/liés à ces activités (c)		**81 527**	**-264 099**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)		**384 242**	**-67 295**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	*23*	123 283	194 525
Effets des variations des taux de change		-23 967	-3 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	*23*	**483 558**	**123 283**

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Somaire

	Page
1. Informations concernant l'entreprise et base d'établissement	272
2. Synthèse des autres méthodes comptables importantes	273
3. Estimations et décisions critiques	275
4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées	277
5. Information sectorielle	289
6. Autres éléments de produits et charges	293
7. Charges financières nettes et écarts de change	293
8. Charges par nature	294
9. Résultat par action	294
10. Charges liées aux avantages du personnel	295
11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	295
12. Paiements aux employés fondés sur des actions	298
13. Transactions avec des parties liées et rémunération des membres clés de la direction	303
14. Impôts sur les bénéfices	303
15. Immobilisations corporelles	308
16. Contrats de location	311
17. Immeubles de placement	314
18. Goodwill	315
19. Immobilisations incorporelles	318

	Page
20. Autres actifs non courants	320
21. Stocks	321
22. Créances et acomptes versés	321
23. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts bancaires	323
24. Capital-actions et prime	324
25. Autres réserves	325
26. Dividendes et rendement du capital	326
27. Emprunts	327
28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	328
29. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur	336
30. Provisions	338
31. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes.	340
32. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants	340
33. Trésorerie générée par l'exploitation	341
34. Variations des passifs résultant des activités de	342
35. Imprévus et engagements	343
36. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales	344
37. Événements postérieurs à la période de référence	345

Revue Financière

Notes aux états financiers

1. Informations concernant l'entreprise et base d'établissement

À la suite de l'approbation donnée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2025, la Société a modifié sa dénomination sociale, passant de Titan Cement International S.A. à Titan S.A. (ci-après désignée «la Société mère» ou «la Société»).

Le numéro d'immatriculation de la Société est 0699.936.657. Son siège social est établi au 14, Place Sainte-Gudule, 1000 Bruxelles, Belgique. Son siège de direction effective est situé en République de Chypre, au 12, Andrea Zakou and Michail Paridi Street, MC Building, 2404 Egkomi, Nicosie, Chypre.

Les actions de la Société sont négociées sur Euronext Brussels, avec une cotation parallèle à la Bourse d'Athènes et à Euronext Paris. La Société et ses filiales (collectivement le Groupe) exercent leurs activités à l'international dans le secteur des matériaux de construction et d'infrastructure, produisant, commercialisant et distribuant une large gamme de matériaux de construction, incluant le ciment, le béton, les granulats, les blocs de béton, les mortiers secs et les cendres volantes. Le Groupe opère principalement en Grèce, dans les Balkans, en Égypte, en Türkiye, aux États-Unis et au Brésil.

La note 4 comporte des informations sur la structure du Groupe.

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 18 mars 2026.

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et aux interprétations (IFRIC) émises par le Comité d'interprétation IFRS.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables cruciales. Elle implique également que les dirigeants fassent usage de leur jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. Les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes d'appréciation ou de complexité, ou les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers, sont indiqués dans la note 3, sous « Estimations et décisions critiques ».
Ils ont également été dressés selon la méthode du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, de certains actifs et passifs financiers (notamment les instruments dérivés) et des actifs des régimes de retraite à prestations définies évalués à la juste valeur.

La langue officielle des présents états financiers consolidés est le français. Ils sont présentés en euros et, sauf indication contraire, toutes les valeurs sont arrondies au millier (millier d'euros) le plus proche et la période financière est l'année civile commençant le 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025.

Ils ont par ailleurs été préparés selon les mêmes méthodes comptables que l'exercice précédent, à l'exception de l'application des normes, amendements et/ou interprétations nouveaux ou révisés, obligatoires pour les périodes débutant le 1er janvier 2025 ou à une date ultérieure :

1.1 Les nouvelles amendements aux normes suivants sont obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2025, et ont reçu l'aval de l'Union européenne :
Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1er janvier 2025). IAS 21 ne couvrait pas auparavant la manière de déterminer les taux de change en cas d'absence de convertibilité à long terme et le taux au comptant à appliquer par la société n'est pas observable. Les modifications à portée limitée ajoutent des exigences spécifiques concernant :

- Déterminer quand une devise est échangeable contre une autre et quand elle ne l'est pas ;
- Déterminer le taux de change à appliquer dans le cas où une devise n'est pas échangeable ;
- Informations supplémentaires à fournir lorsqu'une devise n'est pas échangeable.

Le Groupe a adopté les modifications dans les états financiers consolidés de 2025.

1.2 Les amendements suivants ont été publiés ; ils ne sont toutefois pas d'application obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et ont été adoptés par l'Union européenne :
Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: La classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2026). Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de:

- Clarifier la date de reconnaissance et de déconsolidation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de fonds;
- Clarifier et ajouter des orientations supplémentaires pour évaluer si un actif financier répond au critère des paiements exclusivement de principal et d'intérêts (SPPI);
- Ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie (comme certains instruments liés à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG));
- Mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais d'un autre élément du résultat global (FVOCI).

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable ») (en vigueur le 1er janvier 2026). Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de:

- clarifier l'application des exigences en matière d'«usage personnel» ;
- autoriser la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture ; et
- de nouvelles exigences de divulgation pour permettre aux investisseurs de comprendre l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise.

Améliorations annuelles Volume 11 (entre en vigueur le 1 January 2026). Les normes modifiées sont:

- IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir et des indications supplémentaires pour la mise en œuvre d'IFRS 7;
- IFRS 9 Instruments financiers;
- IFRS 10 États financiers consolidés; et
- IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie.

1.3 Les Normes et amendements suivants ont été publiés ; ils ne sont toutefois pas d'application obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et n'ont pas été adoptés par l'Union européenne :

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). L'IASB a publié IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, en mettant l'accent sur les mises à jour de l'état des résultats. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent:

- La structure de l'état des résultats ;
- Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
- Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; bon nombre des autres principes existants dans IAS 1 sont conservés, avec des changements limités. IFRS 18 n'aura pas d'impact sur la reconnaissance ou la mesure des éléments dans les états financiers, mais cela pourrait modifier ce qu'une entité rapporte en tant que "bénéfice ou perte d'exploitation".

IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et s'applique également aux informations comparatives. Les changements de présentation et des informations nécessaires par IFRS 18 pourraient nécessiter des changements de système et de processus.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 18 à compter du 1er janvier 2027, selon une application rétrospective, incluant le retraitement des informations comparatives. Si IFRS 18 n'affecte ni la comptabilisation ni l'évaluation des éléments des états financiers, elle aura une incidence sur leur présentation et sur les informations à fournir y afférentes, notamment en ce qui concerne la classification des produits et des charges ainsi que la manière dont les indicateurs de performance sont présentés.

Le Groupe évalue actuellement l'incidence des nouvelles exigences sur son reporting financier, ainsi que sur ses systèmes et processus. Cette évaluation porte sur les catégories révisées du compte de résultat, l'identification et le rapprochement des mesures de performance définies par la direction, ainsi que les mises à jour nécessaires de la cartographie interne et des structures hiérarchiques. Des informations complémentaires seront communiquées au cours des prochaines périodes de reporting à mesure de l'avancement de l'évaluation.

IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié une nouvelle norme comptable IFRS pour les filiales. La norme IFRS 19 'Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir' permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites. L'application de la norme IFRS 19 réduira les coûts de préparation des états financiers des filiales tout en maintenant l'utilité des informations pour les utilisateurs de leurs états financiers.

Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : Traduction vers une monnaie de présentation hyperinflationniste » (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). L'IASB a publié des amendements à IAS 21 afin de préciser les procédures de traduction pour une entité dont la monnaie de présentation est celle d'une économie hyperinflationniste. L'entité applique ces amendements si :

- sa monnaie fonctionnelle est celle d'une économie non hyperinflationniste et qu'elle traduit ses résultats et sa situation financière dans la monnaie d'une économie hyperinflationniste ; ou
- elle traduit dans la monnaie d'une économie hyperinflationniste les résultats et la situation financière d'une opération étrangère dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie non hyperinflationniste.

2. Synthèse des autres méthodes comptables importantes

Les informations relatives aux méthodes comptables présentant un caractère matériel et propres au Groupe sont communiquées conjointement aux autres informations pertinentes, principalement dans chacune des notes aux États financiers (section « Méthode Comptables »), tandis que les autres méthodes comptables importantes sont énoncées ci-dessous :

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales. On entend par « filiales » toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables provenant de son implication dans l'entité ou qu'il détient des droits sur ces rendements, et lorsqu'il est en mesure, via l'autorité qu'il exerce sur l'entité, d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date de clôture et selon les mêmes méthodes comptables que ceux de la société mère. Les transactions intragroupe, les soldes et les plus-/moins-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Conversion de devises

Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués dans la devise fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque entité du Groupe exerce son activité. Les états financiers consolidés sont présentés en euros.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle aux taux de change (c'est-à-dire aux taux de change au comptant) en vigueur aux dates de transaction ou d'évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les plus- et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées au titre de la fonction financière dans le compte « plus-/(moins-value) découlant des écarts de change » du compte de résultat, sauf lorsqu'elles sont reportées dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures d'investissements nets admissibles. Lors de la cession de l'investissement concerné, le montant cumulé est reclassé en résultat.

Les écarts de change découlant des prêts et créances intragroupe à long terme qui sont désignés comme faisant partie de l'investissement net d'une entité déclarante dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en résultat dans les états financiers individuels de l'entité déclarante, ou dans les états financiers individuels de l'activité à l'étranger, selon le cas. Dans les états financiers consolidés, de tels écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inclus dans l'« écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

activité à l'étranger », dans les autres réserves. Lorsque le règlement de ces prêts et créances intragroupe à long terme est programmé ou est susceptible de se produire à l'horizon des prévisions, ces transactions cessent de faire partie de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les écarts de change survenant jusqu'à la date de cessation sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et, après cette date, en résultat. Lors de la cession de l'investissement net dans une activité à l'étranger, les écarts de change accumulés dans les autres réserves sont reclassés des capitaux propres vers le résultat.

Les écarts de conversion sur les actifs financiers et passifs non monétaires, comme les actions détenues à leur juste valeur, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de conversion sur les actifs financiers non monétaires, tels que des actions classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Sociétés du Groupe

Les états financiers de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'est active dans une économie hyperinflationniste, à l'exception des filiales turques) dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan.
- Les produits et les charges de chaque état des résultats et état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens, hors entités étrangères situées dans des économies hyperinflationnistes.
- L'ensemble des écarts de change résultant de ce qui précède sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global puis inclus dans l'« écart de conversion ».
- Lors de la cession (partielle ou totale) d'une activité à l'étranger, les écarts de change cumulés se rapportant à cette activité, comptabilisés dans l'« écart de conversion » au sein des capitaux propres, sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie de la plus- ou moins-value de cession. Lors de la cession partielle d'une filiale étrangère, la part proportionnelle du montant cumulé est réaffectée à la participation ne donnant pas le contrôle dans cette opération.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion des emprunts désignés comme couvertures des investissements dans des entités étrangères, sont portés en autres éléments du résultat global et inclus dans les « écarts de conversion sur une position de couverture dérivée » dans les autres réserves.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Principaux taux de change

Le tableau ci-dessous présente les principaux taux de change sur les principaux marchés d'activité du Groupe :

	Taux au comptant en fin d'exercice		Taux moyen	
Euro	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
USD	1,175	1,039	1,126	1,082
EGP	56,009	52,649	55,649	49,077
ALL	96,770	98,150	97,839	100,691
TRY	50,331	36,737	44,785	35,582
BRL	6,436	6,433	6,310	5,836
RSD	117,282	117,015	117,201	117,086

Frais de découverture reportés

Les frais de découverture comprennent l'enlèvement des déblais et autres déchets. Les frais de découverture encourus dans le cadre de l'aménagement d'une carrière avant le début de la production sont capitalisés comme suit :

- Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières appartenant au Groupe, ils sont inclus dans la valeur comptable de la carrière concernée, dans les immobilisations corporelles, et sont ensuite amortis sur la durée de vie de la carrière, selon la méthode de l'unité de production.
- Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières non possédés, ils sont inclus dans les « investissements de développement » parmi les « immobilisations incorporelles » et amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie estimée de la réserve de la carrière.

Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill

Les actifs dont la durée d'utilité est indéterminée (terrains non liés à des carrières) ne sont pas soumis à un amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les actifs soumis à un amortissement font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée, en charges immédiatement, pour un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (UGT). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a lieu d'annuler la dépréciation. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'unités génératrices de trésorerie (UGT) minorée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Droits d'émission de CO_2

Les droits d'émission sont comptabilisés selon la méthode du passif net. Les allocations octroyées nettes de frais sont comptabilisées comme des immobilisations incorporelles au coût, lequel est nul. Les achats de droits d'émission au-delà des niveaux nécessaires au comblement des déficits du Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles au coût. Dans la mesure où les émissions générées à cette date dépassent le volume des allocations détenues, le Groupe comptabilise un passif. Si les émissions ne dépassent pas les allocations détenues, il n'existe aucune obligation d'acheter des allocations supplémentaires ni aucun passif visant à tenir compte d'allocations d'émissions supplémentaires requises. Le Groupe a choisi de mesurer le passif net sur la base de la période au titre de laquelle le droit irrévocable aux droits d'émission cumulés a été conféré. Le produit de la vente de droits d'émission octroyés est enregistré en déduction du coût des ventes.

Actifs financiers

Classification et évaluation

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories d'évaluation suivantes :

- les catégories qui doivent être évaluées ultérieurement à leur juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) ; et
- celles qui doivent être évaluées au coût amorti.

La classification dépend du modèle économique appliqué par l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des charges. Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur prix de transaction.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité lorsqu'il s'agit de déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

En vertu de la norme IFRS 9, les instruments financiers de dette sont par la suite évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL). La classification se fait en fonction de deux critères : a) le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et b) le fait que les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent (ou non) « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » (solely payments of principal and interest) sur le principal restant dû (le « critère SPPI »).

Les nouvelles modalités de classification et d'évaluation des actifs financiers de dette du Groupe sont les suivantes :

I. Titres de créance au coût amorti pour les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de recueillir des flux de trésorerie contractuels répondant au critère SPPI. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute plus-value ou moins-value résultant d'une décomptabilisation est constatée directement au compte de résultat.

II. Instruments de dette à la FVOCI, les plus- ou moins-values étant recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Les actifs financiers de cette catégorie sont des instruments de dette qui remplissent le critère SPPI et sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif consiste à acheter et à vendre des flux de trésorerie. Les variations de la valeur comptable sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des plus- ou moins-values de change, qui sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

III. Les actifs financiers évalués à la FVPL comprennent les instruments dérivés et instruments de capitaux que le Groupe n'avait pas choisi irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale ou de la transition, de classer à la FVOCI. Cette catégorie comprend également les instruments de dette dont les caractéristiques de flux de trésorerie ne remplissent pas le critère SPPI ou qui ne sont pas détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste soit à encaisser des flux de trésorerie contractuels, soit à encaisser et à vendre des flux de trésorerie contractuels. Une plus- ou moins-value sur des actifs financiers qui est évaluée par la suite à la FVPL est constatée au compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

IV. Instruments de capitaux à la FVOCI, les plus- ou moins-values n'étant pas recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Cette catégorie ne comprend que les instruments de capitaux que le Groupe a l'intention de détenir à l'horizon des prévisions et que le Groupe (ou la Société) a irrévocablement choisi de classer ainsi lors de la comptabilisation initiale ou de la transition. Les instruments de capitaux à la FVOCI ne sont pas soumis à la comptabilisation des dépréciations. Les dividendes issus de ces investissements continuent à être comptabilisés en résultat, lorsque le droit de recevoir le paiement est établi, à moins qu'ils ne représentent une récupération d'une partie du coût de l'investissement.

V. Actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVPL lors de la comptabilisation initiale, qui autrement seraient évalués ultérieurement au coût amorti ou à la FVOCI. Cette désignation n'est possible que si elle élimine ou réduit sensiblement un « décalage comptable » qui se produirait autrement.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une portion d'un actif financier ou une portion d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ont expiré ;
- le Groupe conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif, mais a contracté une obligation de paiement sans délai de la totalité des flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un mécanisme de « pass-through » ; ou
- le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et soit (a) a transféré la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, soit (b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé sur la base du maintien de l'implication du Groupe vis-à-vis de cet actif. Un passif correspondant est également comptabilisé.

Une implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée au montant le plus bas entre la valeur comptable d'origine de l'actif et la contrepartie maximum que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation sous-jacente à cet actif est éteinte, annulée ou arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, un tel échange ou une telle modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initial suivie de la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

3. Estimations et décisions critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle procède à des estimations et à des jugements ayant une incidence sur les informations fournies. Ces estimations et les jugements sont fondés sur les antécédents historiques et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. En outre, ils forment la base des jugements sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne sont pas facilement disponibles auprès d'autres sources. Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

Les estimations et hypothèses qui sont fortement susceptibles d'impliquer un ajustement des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont évoquées ci-dessous.

Dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation du goodwill utilisent les valeurs recouvrables des UGT, qui sont déterminées à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations, qui portent principalement sur les revenus futurs et les taux d'actualisation prévision appliquée en matière de flux de trésorerie futurs.

Dépréciation de co-entreprise

La détermination de la valeur recouvrable de chaque joint venture nécessite de porter des jugements significatifs sur les hypothèses relatives aux résultats futurs de l'entreprise et sur les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs (note 4).

Contrats d'achat d'électricité

Le traitement comptable des contrats d'achat d'électricité (PPA) du Groupe a nécessité l'exercice d'un jugement significatif. Dans le cadre de l'analyse des dispositions contractuelles, le Groupe a évalué le référentiel comptable applicable, notamment afin de déterminer si ces accords :

- donnent lieu à une consolidation au titre de la norme IFRS 10, constituent une participation mise en équivalence conformément à la norme IAS 28, un accord conjoint au sens de la norme IFRS 11 ou un accord de concession de service au sens de la norme IFRIC 12 ;
- contiennent un contrat de location dans le champ d'application de la norme IFRS 16 ; et
- entrent dans le champ de l'exemption dite « own-use » prévue par la norme IFRS9 ou en sont exclus.

Au cours de l'année 2023, la filiale du Groupe en Grèce, Titan Cement Company S.A., a conclu un contrat d'achat d'électricité (PPA) sur 10 ans,avec un accord supplémentaire sur les garanties d'origine (GoOs), ce dispositif est structuré en deux périodes : une période initiale (période A) impliquant l'achat physique de volumes d'électricité fixes à des prix prédéterminés, et une période ultérieure (période B) initialement conçue comme un achat virtuel de la production de parcs photovoltaïques spécifiques. En 2024, le Groupe a signé un avenant modifiant le PPA initial, prolongeant les périodes A et B, ajustant les volumes et les prix d'achat, et transformant la livraison virtuelle prévue en période B en livraison physique.

Le Groupe a conclu que le contrat d'achat d'électricité (PPA) et l'accord associé relatif aux garanties d'origine (GoOs) constituent un seul et même accord, les Périodes A et B étant traitées comme des unités comptables distinctes en raison de leurs caractéristiques contractuelles propres. La Période A remplit les conditions de l'exemption « own-use » d'IFRS 9 et est comptabilisée comme un contrat à exécution successive. À la suite des modifications contractuelles, l'électricité à acheter durant la Période B satisfait également aux critères « own-use » et est, de même, comptabilisée comme un contrat à exécution successive.

Au cours du mois d'avril 2024, la filiale du Groupe en Grèce, Interbeton Construction Materials S.A., a conclu trois PPA selon des conditions identiques pour l'achat d'électricité produite par trois parcs éoliens spécifiques. Ces contrats ont été conclus pour une durée de dix ans, au cours de laquelle la filiale achètera la totalité de la production d'électricité et les garanties d'origine correspondantes. La période d'approvisionnement commencera à la date de mise en service commerciale du projet de capture du carbone Ifestos. Les PPA ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de 2024 ni de 2025, étant donné que leur exécution dépend de l'achèvement et de la mise en service commerciale du projet de capture du carbone Ifestos, qui constitue une condition préalable à ces contrats.

Aucun fait nouveau intervenu en 2025 n'a conduit à réévaluer les PPA existants du Groupe.

Appréciation du contrôle et du périmètre de consolidation

La détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité ou un dispositif requiert l'exercice d'un jugement significatif. À cet effet, le Groupe applique les dispositions d'IFRS10, en appréciant notamment : l'existence d'un pouvoir sur l'entité émettrice, l'exposition ou les droits à des rendements variables et la capacité d'utiliser ce pouvoir afin d'influer sur ces rendements. L'analyse implique l'examen des droits substantiels, des stipulations contractuelles, de la finalité et de la conception du dispositif, ainsi que l'identification du détenteur effectif des droits décisionnels, qu'ils soient exercés directement par le Groupe ou par des tiers. Ces appréciations déterminent la qualification d'une participation en tant que filiale, accord conjoint ou entreprise associée et ont une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

S'agissant des opérations d'acquisition assorties de conditions suspensives, le Groupe considère que le contrôle n'est obtenu qu'à la date de réalisation (« closing »), lorsque le transfert des droits substantiels devient effectif et que le Groupe est en mesure de diriger les activités pertinentes.

Vracs de l'Estuaire

Le 31 octobre 2025, le Groupe est entré en négociations exclusives en vue de l'acquisition d'une activité de matériaux cimentiers dans le nord de la France, exploitant une installation de broyage au port du Havre. Le 2 décembre 2025, le Groupe a signé un contrat d'achat pour l'acquisition de 100 % des actions de Vracs de l'Estuaire et de sa filiale SHGTE. La réalisation de cette opération est soumise au respect des conditions suspensives habituelles.

Le Groupe a conclu que le contrôle ne sera obtenu qu'à la réalisation des conditions suspensives et au transfert de propriété, intervenus postérieurement à la date de reporting, en janvier 2026 (note 37).

Caba Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş.

Le 11 décembre 2025, le Groupe a conclu un contrat d'acquisition d'actions portant sur 100 % du capital de Caba Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş., société holding détenant les activités cimentières de Traçim sur le marché du Grand Istanbul, sous réserve de conditions suspensives et d'autorisations réglementaires.

Le Groupe a conclu que le contrôle sera obtenu uniquement à la réalisation des conditions suspensives et au transfert juridique de la propriété des actions ; en conséquence, Caba Çimento et ses filiales, dont Traçim Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş., seront consolidées à compter de la date de réalisation de l'opération en premier trimestre 2026 (note 37).

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Méthode comptable

Filiales

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition intégrale pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des participations émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les coûts liés à l'acquisition sont passé en charges dès qu'ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit au prorata de l'actif net de l'entité acquise.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; toute plus- ou moins-value résultant d'une telle réévaluation est comptabilisée au compte de résultat.

Toute contrepartie conditionnelle devant être transférée par le Groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui est réputée constituer un actif ou un passif sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 9, en résultat. Une contrepartie conditionnelle qui est classée en capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

Le coût est ajusté de manière à tenir compte des variations de la contrepartie découlant des évolutions de la contrepartie conditionnelle.

Modification des participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. La différence entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus- ou moins-values sur les cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

Toute plus- ou moins-value et tout poste de l'État des autres éléments du résultat global sont répartis entre les actionnaires de la société mère et de la participation ne donnant pas le contrôle, même si cette répartition se traduit par un solde déficitaire de la participation ne donnant pas le contrôle.

Cession de filiales

Lorsque le Groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, co-entreprise ou actif financier. En outre, tout montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global au titre de cette entité est comptabilisé comme si le Groupe avait cédé en direct les actifs ou les passifs concernés. Il est donc possible que des montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global soient reclassés en résultat.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Vous trouverez ci-dessous une liste des filiales du Groupe :

				2025		2024	
				% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
		Pays de constitution	Nature des activités	Direct	Indirect	Direct	Indirect
	Méthode de l'intégration globale						
	Titan S.A.	Belgique	Société holding d'investissement	Société mère		Société mère	
(2)	Titan America S.A.	Belgique	Société holding d'investissement	86,667	–	100,000	–
	Titan Cement Company S.A.	Grèce	Fabricant de ciment	100,000	–	100,000	–
	Aitolika Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	99,760
	Business Park Titan Elefsinas S.A.	Grèce	Fourniture de services techniques et services d'entreprise	–	100,000	–	100,000
	Interbeton Construction Materials S.A.	Grèce	Béton prêt à l'emploi et agrégats	–	100,000	–	100,000
	Intertitan Trading International S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
	Gournon Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
	Quarries of Tagaradon Community S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	67,587	–	67,587
	Vahou Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
	Sigma Beton S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
	Titan Atlantic Cement Industrial & Commercial S.A.	Grèce	Société holding d'investissement	–	86,667	–	100,000
	Xirorema Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	90,000	–	90,000
(1)	Cooperative Niki IKE	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	–
(1)	Latekat Sourlas S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	–
(1)	Standard Ipodomon S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	–
	Brazcem Participacoes S.A.	Brésil	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
(4)	Double W & Co OOD	Bulgarie	Port	–	–	–	99,989
	Granitoid AD	Bulgarie	Entreprise de négoce	–	99,760	–	99,760
	Gravel & Sand PIT AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	–	99,989	–	99,989
	Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Fabricant de ciment	–	99,989	–	99,989
	Green Alternative Energy Assets EAD	Bulgarie	Carburants alternatifs	–	100,000	–	100,000
	Cementi ANTEA SRL	Italie	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
	Cementi Crotone S.R.L.	Italie	Importation et distribution de ciment	–	100,000	–	100,000
	Fintitan SRL	Italie	Importation et distribution de ciment	–	100,000	–	100,000
	Separation Technologies Canada Ltd	Canada	Traitement des cendres volantes	–	100,000	–	100,000
	Alexandria Development Co. Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Alvacim Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Feronia Holding Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Iapetos Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Rea Cement Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Themis Holdings Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Titan Cement Cyprus Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Tithys Holdings Limited	Chypre	Société holding d'investissement	100,000	–	100,000	–
(1)	Titan Workforce Solutions Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	–
	Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	Égypte	Fabricant de ciment	–	99,609	–	99,609
	Beni Suef Cement Co.S.A.E.	Égypte	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
	GAEA -Green Alternative Energy Assets	Égypte	Carburants alternatifs	–	99,996	–	99,996
	Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	Égypte	Carrières et agrégats	–	99,615	–	99,615
	Sharr Beteiligungs GmbH	Allemagne	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Titan Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Traitement et négoce du ciment	–	100,000	–	100,000
(3)	Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Fabricant de ciment	–	–	–	75,000
	Titan Cement U.K. Ltd	R.-U.	Importation et distribution de ciment	–	100,000	–	100,000
	Titan Global Finance PLC	R.-U.	Services financiers	100,000	–	100,000	–
	Carolinas Cement Company LLC	États-Unis	Propriété/promotion immobilière	–	86,667	–	100,000
	CemAI Inc.	États-Unis	Maintenance préventive	–	100,000	–	100,000
	Essex Cement Co. LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	86,667	–	100,000
	Massey Sand and Rock Co	États-Unis	Carrières et agrégats	–	86,667	–	100,000
	Mechanicsville Concrete LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000

(*) Le pourcentage d'investissement représente à la fois le pourcentage de participation et le pourcentage de contrôle

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

				2025		2024	
				% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
		Pays de constitution	Nature des activités	Direct	Indirect	Direct	Indirect
	Méthode de l'intégration globale						
	Metro Redi-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	Miami Valley Ready Mix of Florida LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	Pennsuco Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	86,667	–	100,000
	Norfapeake Terminal LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	86,667	–	100,000
	Roanoke Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	86,667	–	100,000
	S&W Ready Mix Concrete Co. Inc.	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	S&W Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	Separation Technologies LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	–	86,667	–	100,000
	Silver Sand Transportation LLC	États-Unis	Transport	–	86,667	–	100,000
	Standard Concrete LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	86,667	–	100,000
	ST Equipment & Technology LLC	États-Unis	Vente d'équipements de traitement des cendres volantes	–	86,667	–	100,000
	Summit Ready-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	Titan Florida LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	86,667	–	100,000
	Titan Florida Concrete Products LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	Titan Florida Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	86,667	–	100,000
	Titan Florida Cement LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	86,667	–	100,000
	Titan Florida Holdings LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	86,667	–	100,000
	Titan Mid-Atlantic Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	86,667	–	100,000
	Titan Virginia Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	86,667	–	100,000
	Titan America LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	86,667	–	100,000
	Trusa Realty LLC	États-Unis	Courtage immobilier	–	86,667	–	100,000
	D.M. Conner LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	86,667	–	100,000
	Daleville Development LLC	États-Unis	Société holding immobilière	–	86,667	–	100,000
	Nestor Timber Development LLC	États-Unis	Société holding immobilière	–	86,667	–	100,000
	SEI LLC	États-Unis	Société holding immobilière	–	86,667	–	100,000
(1)	Maple Holding Company LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	86,667	–	–
(1)	Titan Mid Atlantic LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	86,667	–	–
	Cementara Kosjeric AD	Serbie	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
	TCK Montenegro DOO	Monténégro	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
	Esha Material DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
	MILLCO-PCM DOOEL	Macédoine du Nord	Location et leasing de machines, d'équipements et de biens matériels	–	100,000	–	100,000
	Rudmak DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
	Usje Cementarnica AD	Macédoine du Nord	Fabricant de ciment	–	95,000	–	95,000
	Cement Plus LTD	Kosovo	Entreprise de négoce	–	64,999	–	64,999
	Esha Material LLC	Kosovo	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
(4)	Kosovo Construction Materials L.L.C.	Kosovo	Carrières et agrégats	–	–	–	100,000
	Sharrcem SH.P.K.	Kosovo	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
	Antea Cement SHA	Albanie	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
(4)	Colombus Properties B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	–	–	100,000
	Salentijn Properties1 B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
	Titan Cement Netherlands BV	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000

1. En 2025, Interbeton Construction Materials S.A. a acquis Latekat Sourlas S.A. et Standard Ipodomon S.A.. En outre, Aitolika Quarries S.A. a acquis la coopérative Niki IKE, tandis que Tithys Holdings Limited a créé Titan Workforce Solutions Limited. Au cours de la même année, Titan America LLC a créé Maple Holding Company LLC et Titan Mid Atlantic LLC. Toutes les filiales susmentionnées ont été intégrées aux états financiers du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.
2. Modification du pourcentage de participation dans Titan America S.A.
3. Le 19 mai 2025, le Groupe a annoncé la finalisation de la cession de sa participation de 75 % dans Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S..
4. En 2025, le Groupe a dissous les filiales Double W & Co OOD, Colombus Properties B.V. et Kosovo Construction Materials L.L.C..

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

a. Acquisitions et cessions

Cessions en 2025

Cession partielle de Titan America S.A.

Le 10 février 2025, la filiale belge du Groupe, Titan America S.A. (« Titan America »), société mère des activités du Groupe aux États-Unis, a mené à bien son introduction en bourse (« IPO ») à la Bourse de New York. L'opération comprenait 9 000 000 nouvelles actions ordinaires émises et vendues par Titan America, ainsi que 15 000 000 actions ordinaires existantes cédées par Titan S.A. au prix de l'offre, c'est-à-dire 16,00 dollars par action.

Pour faire face à l'excédent de demande, l'option de surallocation (greenshoe) a été partiellement exercée, de sorte que 580 756 actions supplémentaires ont été offertes par Titan S.A. À l'issue de l'introduction en bourse et de l'exercice de l'option de surallocation, le flottant s'est établi à 13,333 %.

Le Groupe a levé un produit brut total de 378 millions d'euros (393 millions de dollars) et un produit net des frais de cession de 347 millions d'euros. Au 11 mars 2025, une fois la transaction finalisée, le Groupe détient 159 781 709 actions ordinaires de Titan America, soit 86,667 % du total des actions ordinaires en circulation.

La transaction a été comptabilisée comme une cession partielle de la participation du Groupe dans Titan America, sans perte de contrôle. En conséquence, aucune plus-value ni aucune moins-value n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Les montants comptables des participations donnant et ne donnant pas le contrôle ont été ajustés de façon à refléter l'évolution des participations relatives. Les principaux effets de l'opération sont résumés ci-après :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	
Produit net de la cession d'une participation de 13,333 %	346 957
Actifs nets attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	-117 456
Augmentation des capitaux propres attribuables à la société mère	**229 501**
Décomposition:	
Diminution des autres réserves (note 25)	-28 298
Augmentation des résultats non distribués	257 799
	229 501

Cession d' Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.

Le 19 mai 2025, le Groupe a annoncé la finalisation de la cession de sa participation de 75 % dans Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., qui comprend des actifs cimentiers situés dans l'est de Türkiye. Cette opération s'inscrit dans les objectifs stratégiques de long terme du Groupe sur le marché turc. Le Groupe continuera d'exploiter des sites de broyage de ciment et de matériaux cimentiers supplémentaires dans d'autres régions de Türkiye. Cette transaction a dégagé un produit net total de 71,5 millions d'euros.Le Groupe a constaté une moins-value de 51,9 millions d'euros inscrite en « Moins-value liée à la cession de filiales » dans le compte de résultat consolidé.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	
Immobilisations corporelles	141 837
Immobilisations incorporelles	523
Autres actifs non courants	630
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621
Autres actifs courants	29 516
Total Actif	**173 127**
Emprunts à long terme	7 732
Autres passifs non courants	603
Passif d'impôt différé	23 587
Emprunts à court terme	12 814
Autres passifs courants	14 557
Total passif	**59 293**
Actifs nets	**113 834**
Participation ne donnant pas le contrôle	-28 353
Actifs nets cédés	**85 481**
Autres éléments du résultat global cumulés reclassés au compte de résultat	38 518
Moins-value au titre de la cession, nette des frais de cession	-51 911
Contrepartie totale de la cession, nette des frais de cession	**72 088**
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	-621
Flux de trésorerie liés aux cessions, nets des frais de cession	**71 467**

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Acquisitions en 2025

Le 1er avril 2025, le Groupe a acquis 100 % du capital social de Latekat Sourlas S.A., une entreprise établie de carrières de granulats située dans la région de Thessalie, dans le centre de la Grèce. Cette acquisition renforce les réserves de granulats à long terme du Groupe en Grèce et soutient le développement de ses activités verticalement intégrées dans les granulats et les matériaux de construction.

Actifs acquis et passifs repris

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables de Latekat Sourlas S.A. à la date d'acquisition étaient les suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Juste valeur à l'acquisition
	Latekat Sourlas S.A.
Actif	
Immobilisations corporelles (note 15)	376
Immobilisations incorporelles (note 19)	3 419
Autres actifs non courants	38
Stocks	165
Créances et acomptes versés	991
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81
Total actif	**5 070**
Passif	
Emprunts à long terme	229
Autres passifs non courants	121
Provisions	131
Emprunts à court terme	402
Impôt à payer	65
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	793
Total passif	**1 741**
Total actif net identifiable à la juste valeur	3 329
Investissement total	**3 329**
Flux de trésorerie provenant de l'acquisition :	
Contrepartie de l'achat d'une participation de 100%	3 329
Trésorerie nette acquise auprès de la filiale	-81
Sorties de trésorerie nettes liées à l'acquisition	**3 248**

Le 30 octobre 2025, le Groupe a acquis une participation de 100 % dans Standard Ypodomon S.A., une entreprise de carrière de granulats et de béton prêt à l'emploi située sur l'île de Crète, en Grèce. Le processus de finalisation de l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis est en cours et devrait être achevé dans un délai de douze (12) mois à compter de la date d'acquisition.
La contrepartie totale de l'acquisition s'est élevée à 12 000 €.

Le 10 janvier 2025, le Groupe a acquis 100 % de la Coopérative Niki IKE, une société à responsabilité limitée située à Athènes. La contrepartie totale de l'acquisition s'est élevée à 5 000 €.

Les montants découlant des acquisitions susmentionnées ne sont pas jugés significatifs pour les états financiers consolidés du Groupe et, par conséquent, aucune information détaillée distincte n'est présentée.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Acquisitions en 2024

Le 23 janvier 2024, le Groupe a acquis une participation de 90% dans Xirorema Quarries S.A., une entreprise non cotée basée en Grèce et spécialisée dans la production de granulats recyclés. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accroître sa présence dans le secteur des granulats recyclés, en particulier pour ce qui est du traitement des déchets de construction et de démolition.

Actifs acquis et passifs repris

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables de Xirorema Quaries S.A. à la date d'acquisition étaient les suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Juste valeur à l'acquisition
Actif	
Immobilisations corporelles (note 15)	797
Immobilisations incorporelles (note 19)	11 158
Autres actifs non courants	304
Stocks	79
Créances et acomptes versés	670
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
Total actif	**13 041**
Passif	
Provisions	144
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 771
Total passif	**3 915**
Total actif net identifiable à la juste valeur	**9 126**
Participations ne donnant pas le contrôle	-913
Investissement total	**8 213**
Flux de trésorerie provenant de l'acquisition :	
Contrepartie de l'achat d'une participation de 90%	8 213
Paiements différés	-557
Trésorerie nette acquise auprès de la filiale	-33
Flux de trésorerie nets liés à l'acquisition d'une participation supplémentaire	**7 623**

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

b. Filiales assorties d'un pourcentage significatif de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

Méthode comptable

Hyperinflation

La norme IAS 29 exige de présenter les résultats des activités du Groupe en Turquie comme s'ils étaient marqués par une forte inflation à compter du 1er janvier 2022. Plus spécifiquement, la norme IAS 29 impose :

- un ajustement du coût historique des actifs et passifs non monétaires de façon à tenir compte de la variation du pouvoir d'achat due à l'inflation entre la date de la comptabilisation initiale et la fin de la période de référence ;
- pas d'ajustement des actifs et passifs monétaires, car ils sont déjà exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la fin de la période de référence ;
- un ajustement du compte de résultat de façon à refléter l'inflation et sa conversion avec le taux de change de clôture au lieu d'un taux moyen ; et
- comptabilisation d'une plus-value ou d'une moins-value monétaire nette dans le compte de résultat afin de refléter l'impact de l'inflation et des fluctuations du taux de change sur la détention d'actifs et de passifs monétaires en devise locale.

Les états financiers des filiales du Groupe dont la devise fonctionnelle est la devise d'une économie hyperinflationniste sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, puis convertis en euros. La différence entre le solde de clôture des fonds propres du Groupe au 31.12.2021 et son solde d'ouverture le 01/01/2022 a été comptabilisée en fonds propres. Toute différence découlant de l'application en cours d'une reconversion aux taux de change de clôture et des ajustements pour hyperinflation sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Dans le compte de résultat consolidé clôturé au 31.12.2025, le Groupe a comptabilisé une plus-value monétaire nette de 1,4 millions d'euros (31.12.2024 : 8,3 millions d'euros) en coûts de financement nets (note 7). Lors de l'application de la norme IAS 29, le Groupe a utilisé le coefficient de conversion dérivé de l'indice des prix à la consommation publié par TurkStat (TUIK). Le coefficient de conversion était de 3 513,87 et 2 684,55 au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 respectivement.

Au 31 décembre 2025, les intérêts minoritaires du Groupe s'élevaient à 129,3 millions d'euros (2024 : 37,4 millions d'euros), issus des filiales comme suit :

- Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Türkiye A.S. : zéro (2024 : 31,6 millions d'euros) à la suite de la cession totale en mai 2025 (note 4a).
- Titan America S.A. : 122,5 millions d'euros (2024 : néant), suite à la cession partielle en février 2025 (note 4a)
- Usje Cementarnica AD : 4,4 millions d'euros (2024 : 3,6 millions d'euros)
- Cement Plus LTD : 1,0 million d'euros (2024 : 1,0 million d'euros)
- Xirorema Quarries S.A.: 0,9 million d'euros (2024 : 1,0 million d'euros)
- Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. : 0,4 million d'euros (2024 : 0,2 million d'euros)

L'économie turque est qualifiée d'hyperinflationniste depuis juin 2022. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » a été appliquée aux filiales du Groupe exerçant leurs activités en Turquie (Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. et Adoçim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.) dont la devise fonctionnelle est la livre turque. Ces filiales préparent des états financiers selon la méthode du coût historique, ajustée des effets de l'hyperinflation.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Le tableau ci-dessous présente un résumé des informations financières se rapportant à Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., une filiale avec des participations significatives ne donnant pas le contrôle, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. En 2025, le Groupe a finalisé la cession totale d'Adoçim et, par conséquent, aucune participation ne donnant pas le contrôle liée à cette filiale n'a été comptabilisée par la suite (note 4a).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le tableau fournit une synthèse des informations financières pour Titan America S.A. à la suite de la cession partielle de la filiale au cours de l'année, qui a entraîné la comptabilisation d'une importante participation ne donnant pas le contrôle (note 4a).

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Titan America S.A.*	Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.*
	2025	**2024**
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	1 089 731	161 450
Actifs courants	519 471	36 438
Total actif	**1 609 202**	**197 888**
Passifs non courants	560 499	39 485
Passifs courants	171 254	31 830
Total passif	**731 753**	**71 315**
Capitaux propres	**877 449**	**126 573**
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société mère	761 341	94 930
Participations ne donnant pas le contrôle [1]	116 108	31 643
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Ventes	**1 472 168**	**76 383**
Bénéfice/(perte) après impôts	162 061	-2 392
Autres élément du résultat global de l'exercice	-99 636	28 687
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts	**62 425**	**26 295**
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 278	6 573
Informations condensées relatives aux flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	251 416	4 210
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-129 511	-3 326
Flux de trésorerie (utilisés dans)/provenant des activités de financement	47 990	-446
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**169 895**	**438**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	11 669	2 402
Effets des variations des taux de change	-1 351	-82
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**180 213**	**2 758**

** Chiffres avant élimination au sein du Groupe élargi*

(1) Le solde de 116 millions d'euros des participations ne donnant pas le contrôle indiqué dans le tableau ci-dessus exclut le montant de 6,4 millions d'euros correspondant aux 13,333 % des « Écarts de conversion sur position de couverture dérivée » imputables aux participations ne donnant pas le contrôle. Ce montant a été alloué aux participations ne donnant pas le contrôle à la suite de la cession partielle de Titan America S.A. et concerne les couvertures d'investissements nets accumulées au niveau du Groupe au cours d'exercices antérieurs (note 25).

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

c. Investissements dans des co-entreprises

Méthode comptable

Partenariats

Les investissements dans des partenariats sont considérés soit comme des opérations conjointes, soit comme des co-entreprises en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur plutôt que de la structure juridique du partenariat. Le Groupe a procédé à l'évaluation de la nature de son partenariat et déterminé qu'il s'agit d'une co-entreprise. Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode comptable par mise en équivalence.

Avec la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des co-entreprises sont initialement constatées au coût et ajustées par la suite de manière à comptabiliser la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition et les variations des autres éléments du résultat global. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une co-entreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette co-entreprise (ce qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, fait partie de l'investissement net du Groupe dans la co-entreprise), le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations ou effectué des paiements au nom de la co-entreprise.

Les moins-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses co-entreprises sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans les co-entreprises. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des co-entreprises ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe. Les états financiers de la co-entreprise sont établis à la même date de clôture que ceux de la société mère.

Le 31 décembre 2025, le Groupe intégré à ses états financiers les co-entreprises suivantes selon la méthode comptable par mise en équivalence:

a) Companhia Industrial de Cimento Apodi, société brésilienne active dans la production de ciment, détenue à 50 % par le Groupe (31 décembre 2024 : 50 %).

b) Apodi Distribuição e Logistica Ltda, une société commerciale basée au Brésil, détenue à 50 % par le Groupe (31 décembre 2024 : 50 %).

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur leurs états financiers IFRS respectifs, ainsi que le rapprochement avec la valeur comptable de l'investissement aux états financiers consolidés, sont présentés ci-dessous :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Companhia Industrial De Cimento Apodi - Chiffres consolidés*	
	2025	**2024**
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	149 949	151 299
Actif d'impôt différé	11 244	11 706
Autres actifs courants	41 932	53 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 226	3 307
Total actif	**215 351**	**219 987**
Emprunts à long terme	54 565	49 727
Autres passifs non courants	1 105	891
Emprunts à court terme	34 651	45 868
Autres passifs courants	36 492	41 772
Total passif	**126 813**	**138 258**
Capitaux propres	**88 538**	**81 729**
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	**109 384**	**110 553**
Dépréciation et amortissement des actifs	-15 700	-15 540
Produits financiers	1 666	1 165
Charges financières	-9 118	-12 888
Impôts sur les résultats	-915	11 755
Résultat après impôts	7 147	14 978
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts	**7 147**	**14 978**
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	**32 798**	**29 466**
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	**81 729**	**80 105**
Bénéfice de l'exercice	7 147	14 978
Écarts de change	-338	-13 354
Actifs nets de clôture au 31 décembre	**88 538**	**81 729**
Part du Groupe en %	50 %	50 %
Part du Groupe en milliers d'euros	44 269	40 865
Goodwill	48 655	48 684
Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre	**92 924**	**89 549**

* Chiffres avant élimination au sein du Groupe élargi

Le 31 décembre 2025, le Groupe a réalisé un test de dépréciation pour la valeur comptable de l'UGT brésilienne. Le montant recouvrable, déterminé sur la base de calculs de valeur d'utilité avec un taux d'actualisation de 17,1 % et un taux de croissance à l'infini de 4,0 %, dépasse la valeur comptable. Une analyse de sensibilité supplémentaire a été effectuée afin d'évaluer les variations du plan opérationnel utilisé pour les estimations de flux de trésorerie ou du taux d'actualisation, ce qui amènerait la valeur comptable à être égale à la valeur recouvrable:

- Augmentation du taux d'actualisation de 3,5 %.
- Diminution de la marge opérationnelle (marge d'EBITDA) pour chaque année de planification ainsi que de la valeur finale d'environ 7,8 %

Cette analyse de sensibilité n'a pas révélé de situation dans laquelle la valeur comptable de l'UGT dépasserait sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2025, la société comptabilisait un montant de 19,5 millions d'euros (montant comptabilisé en 2024 : 19,8 millions d'euros), en rapport avec des actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales cumulées. En 2025, dans la mesure où ses activités continuent d'être rentables, l'entreprise remplit les critères permettant la comptabilisation de l'actif d'impôt différé. En vertu de la législation fiscale brésilienne, ces crédits n'expirent pas.

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

d. Investissements dans des entreprises associées

Méthode comptable

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (il détient directement ou indirectement 20 % ou plus des droits de vote de l'entité) mais qu'il ne contrôle pas. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatés au coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toute perte de valeur cumulée) identifié lors de l'acquisition.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition est comptabilisée en résultat et sa part des variations des autres éléments du résultat global postérieures à l'acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de la participation. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans l'entreprise associée, le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations légales ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite mais que l'influence notable est conservée, seule une part proportionnelle du montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassée en résultat, selon le cas.

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective que la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. Si tel est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée, et comptabilise le montant en face de « quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises » dans le compte de résultat.

Le résultat provenant de transactions « ascendantes » et « descendantes » entre le Groupe et une entreprise associée n'est comptabilisé dans les états financiers du Groupe qu'à concurrence des participations non liées de l'investisseur dans cette entreprise associée. Les plus-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à concurrence de la participation du Groupe dans les entreprises associées ; les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe. Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère.

Les états financiers du Groupe intègrent les entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence :

a) Karierni Materiali Plovdiv AD, avec une participation de 48,711 % (31 décembre 2024 : 48,711 %), et Karierni Materiali AD, avec une participation de 48,764 % (31 décembre 2024 : 48,764%). Les deux sociétés sont constituées en Bulgarie et opèrent dans le secteur des granulats.

b) Ecorecovery S.A., avec une participation de 48 % (31 décembre 2024 : 48 %). Ecorecovery S.A. est une société grecque active dans le traitement, la gestion et le négoce de déchets solides en vue de la production de carburants alternatifs.

c) Aegean Perlites S.A., avec une participation de 45 % (31 décembre 2024 : 45 %). Aegean Perlites S.A. est constituée en Grèce et exploite des carrières de perlite et de pouzzolane sur l'île grecque de Yali.

d) ASV Azure Shiptrade Ventures Limited et ses filiales, Pelargos Shipping Inc. et Areti Navigation Inc., dans lesquelles le Groupe détient une participation de 49 % (31 décembre 2024 : 49 %).

e) Le 3 juillet 2025, la filiale du Groupe ASV Azure Shiptrade Ventures Limited a acquis une participation de 49 % dans les sociétés nouvellement créées Amaltheia Shipping Inc. et Anassa Shipping Inc.. ASV Azure Shiptrade Ventures Limited est une société holding d'investissement constituée à Chypre, dont les filiales opèrent dans le secteur du transport maritime.

f) Le 22 juillet 2025, la filiale Iapetos du Groupe a acquis une participation de 49 % dans la nouvelle société M+T Precast Partners Limited, constituée à Chypre.

Le 4 août 2025, M+T Precast Partners Limited a acquis une participation de 80 % dans Baupartner d.o.o., un fournisseur de premier plan de solutions de béton préfabriqué actif en Europe du Sud-Est et constitué en Bosnie-Herzégovine. À la suite de ces opérations, le Groupe détient une participation indirecte de 39,20 % dans Baupartner d.o.o. La contrepartie totale de ces acquisitions s'est élevée à 19,6 millions d'euros

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

En se fondant sur leur contribution au résultat avant impôts, le Groupe a décidé que chacune des entreprises associées susmentionnées est individuellement non significative. Il publie dès lors les participations qu'il détient dans ces entreprises associées de manière globale, comme suit:

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	95 489	51 848
Actifs courants	28 275	9 883
Total actif	**123 764**	**61 731**
Passifs non courants	20 307	14 917
Passifs courants	16 941	12 006
Total passif	**37 248**	**26 923**
Capitaux propres	**86 516**	**34 808**
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	**29 560**	**20 168**
Résultat après impôts	6 345	1 004
Autres élément du résultat global de l'exercice	–	4
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts	**6 345**	**1 008**
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	**34 808**	**23 680**
Nouvelles acquisitions	40 101	12 144
Résultat après impôts	6 345	1 004
Autres élément du résultat global de l'exercice	–	4
Dividendes versés	-2 806	-2 692
Écarts de change	-1 444	668
Actifs nets de clôture au 31 décembre	**86 516**	**34 808**
Valeur comptable de l'investissement du Groupe après ajustements	**41 622**	**16 294**

5. Information sectorielle

Méthode comptable

Chiffre d'affaires
Dans les présents états financiers consolidés, le terme « ventes » a été utilisé pour désigner les « recettes ».

Les produits correspondent au montant de la contrepartie attendue en échange du transfert de biens ou de services promis à un client, à l'exclusion des montants perçus pour le compte de tiers (taxe sur la valeur ajoutée, autres taxes de vente, etc.).

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé dès lors qu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service promis au client. Un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service s'il est en mesure de décider de l'utilisation de ce bien ou de ce service et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Le contrôle est transféré dans la durée ou à un moment donné.

Le produit de la vente de marchandises est comptabilisé : a) lorsque le contrôle de la marchandise est transféré au client, généralement lors de la livraison, et b) lorsqu'il n'existe aucune obligation non remplie susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. Les principaux produits du Groupe sont le ciment, le clinker, le béton prêt à l'emploi, les cendres volantes et d'autres produits cimentaires.

Les produits provenant des services sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus et sont évalués en utilisant soit les méthodes des sorties, soit les méthodes des entrées, en fonction de la nature du service fourni.
Une créance est comptabilisée lorsqu'il existe un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie au titre de la satisfaction des obligations de performance envers le client.

Un actif contractuel est comptabilisé lorsque l'obligation de performance envers le client est satisfaite avant que le client ne paie ou avant que le paiement ne soit dû, généralement lorsque les biens ou les services sont transférés au client avant que le Groupe n'ait le droit de facturer.

Un passif contractuel est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (paiements anticipés) ou lorsqu'il existe un droit inconditionnel de recevoir une contrepartie avant le transfert par le Groupe du bien ou du service (produits différés). Le passif contractuel est décomptabilisé lorsque la promesse est remplie et que le produit est enregistré dans le compte de résultat.

Informations par secteur opérationnel
Le Groupe est structuré aux fins de la gestion des informations en cinq secteurs opérationnels : Grèce et Europe occidentale, Amérique du Nord, Europe du Sud-Est, Méditerranée orientale et Co-entreprises. Chaque secteur opérationnel est un groupe de pays. Le regroupement des pays est principalement fondé sur leur proximité géographique.

Chaque région possède un directeur général (Chief Executive Officer, CEO) régional qui est membre du Comité Exécutif Groupe et rend compte au CEO du Groupe. Par ailleurs, le département Finances du Groupe est organisé par région pour un contrôle financier et un suivi des performances efficaces.

Aux fins de la prise des décisions, de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances, les résultats d'exploitation des unités commerciales sont surveillés séparément par la direction. Les performances des différents secteurs sont évaluées sur la base du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). Le calcul de l'EBITDA intègre le résultat d'exploitation plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

5. Information sectorielle (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerrannée Orientale	Total
Produits bruts	590 468	1 481 712	429 408	257 976	2 759 564
Ventes intersectorielles	-71 623	-816	-10 920	-7 199	-90 558
Produits provenant de clients externes	**518 845**	**1 480 896**	**418 488**	**250 777**	**2 669 006**
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	61 179	334 476	148 841	61 584	606 080
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-34 047	-96 791	-31 869	-9 440	-172 147
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	27 131	237 686	116 972	52 144	433 933
ACTIF					
Immobilisations corporelles	383 203	853 996	313 152	117 295	1 667 646
Immobilisations incorporelles et goodwill	68 109	210 971	62 691	10 752	352 523
Autres actifs non courants	55 900	31 156	32 853	470	120 379
Actifs courants	442 780	529 837	127 827	162 108	1 262 552
Total actif des secteurs hors co-entreprises	**949 992**	**1 625 960**	**536 523**	**290 625**	**3 403 100**
Investissements dans des co-entreprises (note 4)					92 924
Total actif					**3 496 024**
PASSIF					
Passifs non courants	240 409	565 028	28 834	19 909	854 180
Passifs courants	272 914	165 230	61 113	58 849	558 106
Total passif	**513 323**	**730 258**	**89 947**	**78 758**	**1 412 286**
Dépenses d'investissement (note 15, 17, 19)	-62 164	-164 306	-27 069	-31 437	-284 976
Provision/(reprise de provision) pour créances douteuses (note 22)	-2 103	433	-35	-44	-1 749
Investissements dans des entreprises associées	16 667	–	24 955	–	41 622
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 20)	–	3 922	–	–	3 922
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	473 302	1 064 945	405 700	128 053	2 072 000

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 4.c.
Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.
Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.
Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

5. Information sectorielle (suite)

Informations par secteur opérationnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerrannée Orientale	Total
Produits bruts	562 236	1 517 907	416 374	255 239	2 751 756
Ventes intersectorielles	-102 490	–	-311	-4 915	-107 716
Ventes aux clients externes	**459 746**	**1 517 907**	**416 063**	**250 324**	**2 644 040**
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	55 469	332 625	166 323	25 708	580 125
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-30 219	-92 828	-29 205	-13 590	-165 842
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	25 249	239 798	137 118	12 118	414 283
ACTIF					
Immobilisations corporelles	359 837	882 743	315 229	256 354	1 814 163
Immobilisations incorporelles et goodwill	58 610	239 561	63 999	8 544	370 714
Autres actifs non courants	36 052	9 582	10 298	1 686	57 618
Actifs courants	332 443	384 800	125 649	107 641	950 533
Total actif des secteurs hors co-entreprises	**786 942**	**1 516 686**	**515 175**	**374 225**	**3 193 028**
Investissements dans des co-entreprises (note 4)					89 549
Total actif					**3 282 577**
PASSIF					
Passifs non courants	258 215	555 440	36 027	70 850	920 532
Passifs courants	169 062	223 024	72 222	73 224	537 532
Total passif	**427 277**	**778 464**	**108 249**	**144 074**	**1 458 064**
Dépenses d'investissement (note 15, 17, 19)	-63 080	-144 181	-31 872	-11 487	-250 620
Dépréciation du goodwill (note 18)	–	–	–	-17 004	-17 004
Provisions pour créances douteuses (note 22)	1 044	-381	-231	-49	383
Investissements dans des entreprises associées	12 304	–	3 990	–	16 294
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 20)	–	3 886	–	–	3 886
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	435 090	1 122 283	387 988	264 905	2 210 266

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 4.c.
Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement.
Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.
Les ventes renvoient à la vente de biens et de services. Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.
En 2025, les filiales du Groupe Cementi ANTEA S.R.L. et Titan Atlantic Cement Industrial & Commercial S.A. ont modifié la classification de leur secteur d'activité. Par conséquent, les informations comparatives pour 2024 ont changé de classification sectorielle à des fins de comparaison.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

5. Information sectorielle (suite)

Méthode comptable

Information par activité commerciale

L'activité ciment comprend le ciment et les matériaux cimentaires. Les activités commerciales communes à l'ensemble des segments du Groupe sont la production et le commerce de ciment, de béton prêt à l'emploi, d'agrégats et de services de transport.

Le secteur Grèce et Europe occidentale est également impliqué dans la production et le commerce de mortiers secs. Le secteur Amérique du Nord comprend la production et le commerce de blocs de construction ainsi que le traitement des cendres volantes. Enfin, les secteurs Europe du Sud-Est et Méditerranée orientale sont actifs dans le domaine de la transformation des carburants alternatifs.

Les autres activités incluent, entre autres, les services de transport. Aucune de ces activités ne possède la taille requise pour être présentée séparément. À l'échelle du Groupe, le « Chiffre d'affaires » provient d'un ensemble de clients dont la contribution individuelle n'est jamais supérieure ou égale à 10 %.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025			
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	Total
Produits	1 485 140	1 182 241	1 625	2 669 006

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024			
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	Total
Produits	1 504 965	1 136 771	2 304	2 644 040

Rapprochement du résultat

Le financement du Groupe (y compris les coûts et produits de financement) et l'impôt sur le revenu sont gérés au niveau du Groupe et ne sont pas attribués à un secteur d'activité particulier. Les produits et résultats de chaque secteur incluent les transferts entre secteurs. Ces transferts sont éliminés au moment de la consolidation. Les charges financières nettes ne sont pas affectés à des secteurs individuels dans la mesure où les instruments sous-jacents sont gérés à l'échelle du Groupe.

6. Autres éléments de produits et charges

Méthode comptable

Les plus-values/moins-values de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et les autres plus-values/moins-values significatives sont présentées séparément dans les états financiers lorsqu'une bonne compréhension de la performance financière du Groupe l'exige. Il s'agit d'éléments matériels de produits ou de charges qui ont été indiqués séparément en raison de l'importance de leur nature ou de leur montant.

Autres produits et charges d'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Vente de ferraille	3 268	905
Produit d'indemnisations	1 235	2 926
Produit de services	2 027	3 009
Produit locatif	3 070	2 798
Gain de juste valeur des immeubles de placement (note 17, 33)	145	88
Autres produits	1 028	1 540
Total autres produits	**10 773**	**11 266**
Moins-value sur les cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement (note 15, 19, 33)	-79	-1 599
Coûts de restructuration	-118	-152
Autres charges	-166	-44
Total autres charges	**-363**	**-1 795**

Les coûts de restructuration sont liés aux plans de départ volontaire à la retraite déployés dans tous les secteurs opérationnels du Groupe et figurent dans la note 10, « Charges liées aux avantages du personnel ».

7. Charges financières nettes et écarts de change

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
i) Produits financiers		
Produits d'intérêts et produits assimilés (note 33)	12 101	7 352
Plus-values de juste valeur sur instruments financiers (note 20, 28, 33)	1 650	2 802
Produits financiers	**13 751**	**10 154**
ii) Charges financières		
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 33)	-31 574	-38 698
Charges financières des études actuarielles (note 11)	-559	-624
Liquidation de l'actualisation liée à la réhabilitation et autres provisions (note 30)	-2 442	-2 612
Charge d'intérêts sur dettes de location (note 16)	-4 276	-4 200
Perte de juste valeur des instruments financiers (note 28, 33)	-3 998	-378
Charges financières	**-42 849**	**-46 512**
iii) Moins-value découlant des écarts de change		
(Moins-value)/plus-value de change nette (note 33)	-55 627	22 028
Gains/(pertes) de juste valeur sur les instruments financiers (note 28)	45 799	-23 657
Moins-values découlant des écarts de change	**-9 828**	**-1 629**
iv) Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes		
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes (note 4b)	**1 384**	**8 293**

Les moins-values découlant des écarts de change résultent principalement des éléments suivants : 1) les effets des variations des taux de change des prêts intragroupes, principalement entre la filiale du Groupe aux États-Unis, Titan America LLC et Titan Global Finance LLC (note 28a), et 2) la juste valeur des dérivés qui couvrent la volatilité des devises étrangères associées à ces prêts intragroupes (note 28a).En 2025, cette rubrique comprend également une plus-value de 4,3 millions d'euros au titre d'instruments dérivés couvrant des positions de trésorerie libellées en devises.

Les charges financières des études actuarielles figurent dans la note 10, « Charges liées aux avantages du personnel ».

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

8. Charges par nature

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Frais de personnel et charges connexes (note 10)	-469 303	-463 855
Matières premières et consommables utilisés	-684 842	-690 698
Coût de l'énergie	-339 401	-368 240
Variations des stocks de produits finis et en cours de fabrication	1 951	37 207
Frais de distribution	-249 292	-267 391
Honoraires des tiers	-216 528	-215 369
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et subventions publiques (note 15, 19, 31, 33)	-172 147	-165 842
Autres charges	-114 172	-105 423
Total charges par nature	**-2 243 734**	**-2 239 611**
Incluses dans :		
Coût des ventes	-1 934 721	-1 942 187
Frais administratifs	-269 497	-257 419
Frais commerciaux et de marketing	-39 516	-40 005
	-2 243 734	**-2 239 611**

La dépense d'exploitation totale correspondant aux produits éligibles à la taxonomie, selon les critères d'atténuation du changement climatique pour les activités économiques en 2025, s'élève à 103,8 millions d'euros (2024 : 111,5 millions d'euros).

Les dépenses ci-dessus comprennent un montant de 7,1 millions d'euros (2024: 8,8 millions d'euros) pour des activités de recherche et de développement visant à faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.

9. Résultat par action

Méthode comptable

Le résultat non dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires au titre de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	2025	2024
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	236 291	289 160
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	74 386 715	74 415 158
Bénéfice non dilué par action ordinaire (en euros)	**3,1765**	**3,8858**

Méthode comptable

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice imputable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires (note 12).

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	2025	2024
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	236 291	289 160
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	74 386 715	74 415 158
Options sur actions et actions accordées	563 479	559 866
Nombre moyen pondéré d'actions total en circulation à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	74 950 194	74 975 024
Bénéfice dilué par action ordinaire (en euros)	**3,1526**	**3,8568**

Ajustement du calcul du BPA dilué

Le 1er juillet 2024, le Groupe a supprimé l'option de règlement en espèces des régimes LTI-RS, LTI-PS et DCP (note 12), exigeant que les attributions acquises soient réglées exclusivement en actions de la Société. Par conséquent, ces régimes anciennement classés comme des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ont été reclassés en paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres ; à ce titre, ils auraient dû être inclus dans le calcul du BPA dilué à partir de cette date. Au premier semestre 2025, le Groupe a constaté que ce changement n'avait pas été reflété dans le calcul du BPA dilué pour 2024, ce qui a entraîné une sous-estimation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et une surestimation du BPA dilué. Cet ajustement a réduit le BPA dilué de 0,0283 € par action par rapport aux chiffres publiés en 2024.

10. Charges liées aux avantages du personnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Salaires, traitements et dépenses connexes	409 235	391 656
Coûts de sécurité sociale	38 584	36 924
Charges liées aux paiements fondés sur des actions (note 12)	11 413	20 166
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail - régimes à prestations définies (note 11)	10 748	15 887
Total frais de personnel	**469 980**	**464 633**

Le nombre moyen d'employés du Groupe durant l'exercice 2025 s'est élevé à 5 916 (2024 : 5 876).

L'augmentation des salaires, traitements et charges connexes s'explique par la croissance de l'effectif total du Groupe, ainsi que par la hausse correspondante des rémunérations versées.

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Méthode comptable

Obligations en matière de prestations de retraite et autres obligations liées aux retraites

Le Groupe gère divers régimes de pension et autres régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, conformément aux conditions et pratiques locales des pays dans lesquels il exerce son activité. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les prestations relatives à leurs années de service au titre des périodes antérieures ou en cours. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas un régime à cotisations définies.

Généralement, les régimes à prestations définies définissent un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération.
Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des régimes de retraite ou de pension à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, minorée de la juste valeur des actifs du régime.
L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie sortants estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et dont les modalités se rapprochent de celles de l'obligation correspondante. Dans les pays où il n'existe pas de marché profond pour de telles obligations, les taux du marché des obligations d'État sont utilisés.

Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la première des deux dates suivantes :
- la date de la modification ou de la réduction du régime
- la date à laquelle le Groupe reconnaît les coûts liés à la restructuration
- L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies. Le Groupe comptabilise les variations suivantes de l'obligation nette au titre des prestations définies :
- Les coûts des services comprenant les coûts des services actuels, les coûts des services passés, les plus- et moins-values résultant des réductions et liquidations exceptionnelles, au poste « autres charges ou produits d'exploitation »
- Les produits ou charges d'intérêt nets, au poste « charges financières »
- Les réévaluations, comprenant les plus- et moins-values actuarielles, l'effet du plafonnement des actifs (hors intérêts nets non applicable au Groupe) et le rendement des actifs du régime (hors intérêts nets), sont comptabilisées immédiatement dans l'état de la situation financière par une réduction ou une augmentation correspondante du report à nouveau par le biais des autres éléments du résultat global durant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultats lors des périodes ultérieures.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Une fois les contributions payées, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement.
Les cotisations régulières constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice au cours duquel elles sont dues et, à ce titre, sont incluses dans les frais de personnel.
Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.
Le Groupe constate les indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer la mise à disposition de ces avantages ; et (b) lorsque l'entité comptabilise les coûts d'une restructuration qui entre dans le champ d'application de la norme IAS 37 et qui implique le paiement d'indemnités de fin de contrat de travail. Le fait générateur d'obligation est la cessation d'emploi et non le service. Dans le cas d'un plan de départ volontaire, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre attendu de salariés qui accepteront l'offre. Les avantages exigibles plus de 12 mois après la fin de la période de référence comptable sont ramenés à leur valeur actualisée.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Grèce

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite supérieures aux minimums légaux. Ces indemnités ne sont pas financées et les dettes résultant de ces obligations sont évaluées par un cabinet indépendant. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en décembre 2025.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes :

- un taux d'actualisation de 2,916 % au 31 décembre 2024 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 8,04 ans selon les conditions de marché au 31 décembre 2024, et un taux d'actualisation de 3,49 % au 31 décembre 2025 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 7,85 ans selon les conditions de marché au 31 décembre 2025 ;
- des augmentations futures des salaires de 2 % (2024 : 2 %) ; et
- le taux de rotation moyen des employés permanents est de 2 % pour les démissions volontaires et de 1 % pour les licenciements âgés de moins de 45 ans, de 0 % pour les démissions volontaires et les licenciements pour les employés âgés de 46 à 50 ans, et de 0 % pour les démissions volontaires et les licenciements pour les employés âgés de plus de 51 ans.

ÉTATS-UNIS

Les filiales américaines du Groupe proposent des régimes à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite. La méthode comptable appliquée à ces derniers, ainsi que les hypothèses d'évaluation et la fréquence des évaluations se rapprochent de celles utilisées pour les régimes à prestations définies.

Tous les régimes de retraite à prestations définies des filiales américaines du Groupe et tous leurs autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite, sauf un, ont été gelés en termes de nouveaux participants et de service crédité. Un régime de prestations postérieures à la retraite (accessible à certains employés actifs et anciens employés) permet aux retraités éligibles de bénéficier de prestations consistant principalement en une prise en charge partielle des coûts d'assurance maladie durant la période comprise entre la date de retraite anticipée et la date d'éligibilité à Medicare.

Au 31 décembre 2025, les actifs des régimes des filiales du Groupe aux États-Unis étaient investis à hauteur de 0 % environ (2024 : 0 %) en titres de capital cotés sur des marchés boursiers américains et internationaux, à hauteur de 95 % (2024 : 95 %) en titres obligataires (obligations américaines et internationales) et à hauteur de 5 % en autres investissements. Le taux d'actualisation adopté dans le cadre de l'étude des régimes de retraite des filiales du Groupe aux États-Unis s'élevait à 5,02 % (2024 : 5,35%).

Plan de rémunération différée non qualifié

Ce plan est destiné à constituer un régime non capitalisé de rémunération différée pour un groupe sélectionné d'employés percevant une rémunération élevée en vertu de l'Employee Income Security Act de 1974 (« ERISA »). À cette fin, la filiale américaine du Groupe a créé une fiducie irrévocable pour faciliter le paiement de la rémunération différée aux participants dans le cadre de ce plan. En vertu de ce plan, les participants peuvent différer une part comprise entre 0 % et 20 % de leur rémunération éligible au titre de l'année du plan applicable. Au 31 décembre 2025 et 2024, les actifs du régime totalisaient respectivement 3 922 milliers d'euros et 3 886 milliers d'euros et étaient répertoriés en tant qu'autres actifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière ci-joint (note 5, 20). Aucun coût n'a été occasionné au titre du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou 2024.

Les montants relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et autres indemnités postérieures à la retraite et de fin de contrat de travail (régimes à prestations définies) comptabilisés dans le compte de résultat et l'état du résultat global sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période	3 067	3 629
Coût des intérêts	965	1 079
Provisions pour l'exercice suivant des coûts liés au passé et dus aux plans de départ volontaire	6 155	5 757
Produits d'intérêts	-406	-455
Provision au titre des obligations relatives aux prestations de retraite et d'indemnités de fin de contrat (note 33)	**9 781**	**10 010**
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés	589	5 877
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés, du fait des plans de départ volontaire	378	–
	10 748	**15 887**
Montants comptabilisés dans le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement	10 189	15 263
Montants comptabilisés en coût financier (note 7)	559	624
Montants comptabilisés en résultat	**10 748**	**15 887**
Plus-values actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	326	1 553
Montant imputé à l'état du résultat global	**11 074**	**17 440**
Valeur actualisée du passif au terme de la période	36 982	36 938
Moins la juste valeur des actifs des plans américains	-11 812	-13 063
	25 170	**23 875**

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Solde d'ouverture	**23 875**	**21 371**
Total charges	10 748	15 887
Moins-value de réévaluation comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global	326	1 553
Ajouts dus à l'acquisition d'une filiale	4	–
Cession d'une filiale	-266	–
Écarts de change	-647	266
Avantages versés au cours de l'exercice	-8 870	-15 202
Solde de clôture	**25 170**	**23 875**

Variations de la juste valeur des actifs des régimes américains :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Juste valeur des actifs du plan au début de la période	13 063	12 569
Performance anticipée	564	69
Contributions de la Société	598	620
Frais administratifs	-110	-83
Avantages versés	-789	-910
Écarts de change	-1 514	798
Juste valeur des actifs du plan à la fin de la période	**11 812**	**13 063**

Une analyse de sensibilité quantitative des hypothèses importantes est présentée ci-dessous :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025		Exercice clos le 31 décembre 2024	
Hypothèses	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%
Impact au titre des régimes à prestations définies :				
Taux d'actualisation	-1 192	1 341	-1 310	1 468
Salaires	739	-685	751	-693
Coûts liés au système de santé	72	-67	84	-79
Impact sur le coût des services rendus au cours de la période :				
Taux d'actualisation	-105	117	-100	112
Salaires	140	-127	134	-121
Coûts liés au système de santé	3	-3	3	-3

Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation nette au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables des principales hypothèses survenant à la fin de la période de référence.

Les paiements suivants sont des paiements attendus dans les exercices à venir, dans le cadre de l'obligation non actualisée au titre du régime à prestations définies :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Dans 1 an au plus tard	5 707	5 318
Au-delà de 1 an et dans 5 ans au plus tard	9 543	9 822
Au-delà de 5 ans et dans 10 ans au plus tard	9 540	9 417
Au-delà de 10 ans	16 978	18 116
Total paiements attendus	**41 768**	**42 673**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les composantes des moins-values actuarielles qui ont été recalculées et comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos aux 31 décembre 2025 et 2024 sont les suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
En rapport avec l'expérience	957	699
En rapport avec les hypothèses (financières)	-437	548
En rapport avec les hypothèses (démographiques)	-36	-80
Moins-value de réévaluation sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies (DBO)	**484**	**1 167**
Moins/(Plus)-value de réévaluation sur les actifs des plans	-158	386
Moins/(Plus)-value de réévaluation pour la période	**326**	**1 553**

12. Paiements aux employés fondés sur des actions

Méthode comptable

Paiements fondés sur des actions
Des avantages de rémunération fondée sur des actions sont proposés aux membres de l'encadrement supérieur par des plans d'actions au niveau du Groupe qui couvrent plusieurs filiales.

Transactions réglées en actions
La juste valeur des instruments (options ou attributions) attribués dans le cadre des programmes d'options sur actions est comptabilisée comme une charge liée aux avantages du personnel dans le compte de résultat, avec une augmentation correspondante des fonds propres. La juste valeur est déterminée à la date d'octroi et comptabilisée de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies. Au terme de chaque période de référence, le Groupe révise ses estimations concernant le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis en fonction des conditions de service et de toute condition de performance non liée au marché. Toute incidence de la révision de ces estimations est comptabilisée dans le compte de résultat de sorte que la charge cumulée reflète l'estimation révisée, avec un ajustement correspondant des réserves.

Les options sur actions sont exercées à des prix prédéterminés, habituellement inférieurs au cours de marché des actions à la date d'octroi. Les attributions sont octroyées à titre gratuit. Lorsque les options sont exercées ou que les attributions sont réglées, soit la Société émet de nouvelles actions, soit le Groupe règle les attributions avec des actions propres existantes. Dans le cas des options, les éventuels produits reçus, nets de tous les coûts de transaction directement imputables, sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la réserve de primes d'émission.

Transactions réglées en espèces
La juste valeur de l'avantage attribué à titre gratuit au personnel dans le cadre des plans d'incitation à long terme est mesurée initialement puis à la fin de chaque période de référence jusqu'à la date de règlement, à la juste valeur du passif. Les variations de juste valeur sont comptabilisées comme charge d'avantages du personnel dans le compte de résultat. À chaque date de référence, le Groupe révise son estimation du nombre d'options qui seront acquises et comptabilise l'impact des estimations révisées au compte de résultat.

Si un paiement fondé sur des actions réglé en espèces est modifié pour être réglé en instruments de capitaux propres, il est comptabilisé comme tel à compter de la date de modification :

a) La transaction réglée en instruments de capitaux propres est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date de modification et comptabilisée dans les capitaux propres dès lors que les services ont été reçus.

b) Le passif lié à la transaction réglée en espèces est décomptabilisé à la date de modification.

c) Tout écart entre le passif décomptabilisé et les capitaux propres comptabilisés est immédiatement enregistré dans le compte de résultat.

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

A) Plans octroyés par Titan S.A. (réglés en actions de Titan S.A.)

L'évolution du nombre d'options sur actions et octrois d'actions en circulation est la suivante :

	LTI-PS	DCP	LTI-RS	Plan de 2017
Solde au 1 janvier 2024	**–**	**155 058**	**1 568 017**	**71 617**
Attribuées	148 600	23 814	235 898	–
Exercées	–	-63 504	-407 315	-44 088
Annulées	-2 690	–	-19 429	-5 528
Solde au 31 décembre 2024	**145 910**	**115 368**	**1 377 171**	**22 001**
Attribuées	85 553	33 512	155 419	–
Exercées	–	-95 575	-414 205	-17 090
Annulées	-5 355	–	-55 504	-4 911
Solde au 31 décembre 2025	**226 108**	**53 305**	**1 062 881**	**–**

Les options sur actions et octrois d'actions en circulation à la fin de l'exercice sont assorties des modalités suivantes :

	LTI-PS		DCP		LTI-RS		Plan de 2017	
Prix d'exercice	nil		nil		nil		€ 10	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Date d'expiration								
2025	–	–	–	62 063	–	413 495	–	22 001
2026	–	–	53 305	53 305	461 481	489 897	–	–
2027	140 618	145 910	–	–	337 447	358 968	–	–
2028	85 490	–	–	–	263 953	114 811	–	–
	226 108	**145 910**	**53 305**	**115 368**	**1 062 881**	**1 377 171**	**–**	**22 001**

	2025	La Juste Valeur à la Date d'octroi	**2024**	La Juste Valeur à la Date d'octroi
LTI-PS	140 618	28,7	145 910	28,7
	85 490	37,4	–	
	226 108		**145 910**	
DCP	53 305	28,7	115 368	28,7
	53 305		**115 368**	
LTI-RS	907 515	28,7	1 377 171	28,7
	155 366	37,4	–	
	1 062 881		**1 377 171**	
2017 scheme	–		22 001	17,72
	–		**22 001**	

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

1) Programme 2017
Le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) a expiré au cours de l'exercice en cours.

En vertu de ce plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix d'exercice de 10,00 euros par action. La période d'acquisition des options sur actions était de trois ans, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) au sein du Groupe à ces dates. À l'issue de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a déterminé le nombre final d'options que les bénéficiaires avaient le droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

a) à hauteur de 50 %, du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif de chaque période de trois ans et

b) à hauteur de 50 %, de la performance globale de l'action de TITAN par rapport à la performance moyenne des actions de cimentiers internationaux sélectionnés à l'avance.

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions en versant les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition de ces options sur actions.

Le 13 mai 2019, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Titan S.A a approuvé, sous réserve de la réalisation de l'Offre publique d'achat, la modification des plans d'options sur actions existants, à savoir le remplacement des options sur actions de TITAN Cement Company S.A. par des options sur actions de Titan S.A., sans modifier par ailleurs les termes et conditions des plans. TITAN Cement Company S.A. était tenue de régler l'opération de paiement fondée sur des actions au moyen des actions propres de la Société.

Le Groupe comptabilise le plan de 2017 comme une transaction réglée en actions de Titan S.A détenues par sa filiale TITAN Cement Company S.A.. Au cours de l'année 2025, la trésorerie reçue au titre de l'exercice des options sur actions s'est élevée à 171 milliers d'euros (2024 : 488 milliers d'euros) et la perte causée par cette transaction et comptabilisée dans les capitaux propres s'est élevée à 102 milliers d'euros (2024 : 293 milliers d'euros).

2) Incitations à long terme – actions restreintes (LTI-RS)
Le plan d'incitations à long terme – actions restreintes (LTI-RS) a été appliqué pour la première fois en 2020, sous le nom de « Plan d'incitations à long terme » (le « LTIP »).

Les participants au plan sont les membres exécutifs du Conseil d'administration de Titan S.A., les membres du Comité exécutif du Groupe et du Comité de gestion de Titan S.A., ainsi que les employés occupant des postes équivalents à un grade 20 ou supérieur dans d'autres sociétés du Groupe Titan. Des attributions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance et leur potentiel de développement.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions prenant la forme d'un octroi sous conditions d'un certain nombre d'actions de Titan S.A. en avril (ou à une date ultérieure) de chaque année. Tant qu'elles ne sont pas acquises et libérées, les attributions ne confèrent aucun droit de vote ni droit à dividende. Le nombre d'attributions octroyées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur des actions restreintes au moment de l'octroi. La valeur de chaque action est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action Titan S.A. sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les attributions octroyées avant 2025 sont acquises en deux tranches, 50 % après trois ans et les 50 % restants après quatre ans. Les attributions octroyées en 2025 sont acquises intégralement à l'issue d'une période d'acquisition unique de trois ans, sous réserve des mêmes conditions de maintien de la relation de travail ou de service au Conseil d'administration. Aucune condition de performance ne s'applique aux attributions d'actions restreintes octroyées en 2025. Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par Titan S.A. ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de la Société.

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

3) Incitations à long terme – actions de performance (LTI-PS)
Le plan d'incitations à long terme – Actions de performance (LTI - PS, qui est en fait le DCP rebaptisé) a été approuvé par l'Assemblée générale de Titan S.A. le 9 mai 2024. Comme dans le LTI - RS, les participants au plan sont les membres exécutifs du Conseil d'administration de Titan S.A., les membres du Comité exécutif du Groupe et du Comité de gestion de Titan S.A., ainsi que les employés occupant des postes équivalents à un grade 20 ou supérieur dans d'autres sociétés du Groupe Titan. Des attributions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance et leur potentiel de développement.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions prenant la forme d'un octroi d'actions de performance de Titan S.A.. Le nombre d'actions de performance de la Société est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur des actions restreintes au moment de l'octroi. La valeur de chaque action de performance est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi. Les attributions ne sont assorties d'aucun dividende ni droit de vote avant l'acquisition et sont réglées en actions à la fin de la période de performance.

La période de performance est de trois ans et le nombre d'actions acquises au titre du LTI - PS est lié à la performance effective par rapport à des KPI prédéfinis. Pour les attributions octroyées en 2024, les performances ont été évaluées avec une pondération égale de 50 % sur le résultat par action (BPA) et de 50 % sur un KPI lié à la durabilité en lien avec les émissions nettes de CO_2 par tonne de matériau cimentier. Pour les attributions octroyées en 2025, la performance est évaluée avec une pondération de 80 % sur le BPA et de 20 % sur les KPI liés à la durabilité, chaque KPI étant évalué indépendamment.

Le versement est de 50 % si le seuil de performance est atteint, de 100 % si la performance cible est atteinte et il est plafonné à 150% en cas de performance supérieure aux objectifs (surperformance), avec un calcul linéaire du versement entre ces niveaux de performance. Si la performance n'atteint pas le seuil, aucune attribution n'est acquise.

Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par Titan S.A. ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de la Société.

4) Plan de rémunération différée (DCP)
Le plan de rémunération différée (DCP) lancé le 22 mars 2021 par le Conseil d'administration de Titan S.A, restera actif jusqu'à l'acquisition des droits en mars 2026. Les dernières attributions seront accordées en 2023, à l'exception des attributions accordées et acquises au cours de l'année d'acquisition des droits, afin de tenir compte des attributions supplémentaires acquises en raison d'un dépassement des objectifs.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions à titre gratuit prenant la forme d'un octroi sous conditions d'actions de performance de Titan S.A. Tant qu'elles ne sont pas acquises et libérées, les attributions ne confèrent aucun droit de vote ni droit à dividende. Le nombre d'attributions octroyées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme. La valeur de l'instrument est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action Titan S.A sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi. La période d'acquisition des droits est fixée à l'issue d'une période de trois ans Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par Titan S.A ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de la Société Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le nombre final d'instruments effectivement acquis dépendra de deux critères qui y contribuent à parts égales (50%). En cas de surperformance, le DCP 2021 sera plafonné à 160% de l'objectif.

Les deux critères sont les suivants :

a) KPI de durabilité : un objectif de CO_2 à 3 ans répondant à la priorité de décarbonation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO_2 par tonne de produit cimentaire ;

b) La comparaison du Rendement Total pour les Actionnaires (total shareholder return, TSR) avec la performance totale moyenne de l'action d'un Indice de Groupe de Pairs.

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire) : 1) Lafarge-Holcim, 2) Heidelberg, 3) Cemex, 4) Cementir, 5) CRH, 6) Buzzi, 7) Argos et 8) Vicat.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

Traitement comptable des LTI-RS, LTI-PS et DCP

Les plans d'incitations à long terme du Groupe sont comptabilisés comme des accords de paiement basés sur des actions réglés en actions. Cette classification reflète une modification entrée en vigueur au 1er juillet 2024, en vertu duquel les attributions sont réglées uniquement en instruments de capitaux propres de Titan S.A.

En 2025, la charge totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des régimes LTI - RS, LTI - PS et DCP s'est élevée à 10,0 millions d'euros (2024 : 20,2 millions d'euros). Elle est comptabilisée parmi les charges liées aux avantages du personnel (note 10).

B) Plans octroyés par Titan America S.A. (réglés en actions de Titan America S.A.)

Le plan d'incitations omnibus 2025 (le « Plan omnibus ») permet à Titan America S.A. d'attribuer jusqu'à 2,5 millions d'actions ordinaires aux employés et aux administrateurs de Titan America S.A. et de ses filiales. Les attributions peuvent être octroyées sous la forme d'options sur actions, de droits à la plus-value des actions, d'actions restreintes, d'unités d'actions restreintes (« RSU »), d'unités d'actions de performance (« PSU »), d'autres attributions basées sur des actions ou attributions en espèces.
Les RSU et les PSU sont soumises à certaines restrictions. Ces attributions ne peuvent pas être vendues, transférées, mises en gage ni cédées de toute autre manière tant que les conditions d'acquisition applicables n'ont pas expiré ou n'ont pas été supprimées conformément au Plan omnibus. Les RSU et PSU non acquises sont perdues à la fin de la relation de travail.

Titan America S.A. comptabilise la rémunération en actions à la juste valeur à la date d'octroi et comptabilise la charge de rémunération sur la période de service requise. La juste valeur à la date d'octroi est utilisée pour les RSU et les PSU, qui ne sont pas assorties de dividendes ou de droits de vote. La charge de rémunération est comptabilisée nette des renonciations estimées sur une base linéaire sur la période d'acquisition, qui est généralement de trois ans, ou sur une période plus courte en fonction de l'éligibilité à la retraite du bénéficiaire. Les charges de rémunération pour les primes basées sur la performance sont comptabilisées lorsque la réalisation des conditions de performance est considérée comme probable et sont réévaluées à chaque date de clôture, les dépenses cumulées étant ajustées en fonction de la probabilité d'atteindre les objectifs de performance. La charge de rémunération est comptabilisée dans les frais administratifs, avec une augmentation correspondante des fonds propres au cours de la période d'acquisition. La juste valeur estimée des RSU et des PSU est déterminée à l'aide d'une méthodologie de flux de trésorerie actualisés afin d'ajuster les dividendes sur la période d'acquisition.

Aucune attribution d'actions de ce type n'a été octroyée avant 2025

Le Groupe a enregistré une charge de 1,4 million d'euros liée aux RSU et PSU susmentionnées, qui est présentée dans les charges liées aux avantages du personnel (note 10).

Le tableau ci-après présente un résumé des PSU (ayant une juste valeur à la date d'attribution de 14,07 $) et des RSU (ayant une juste valeur à la date d'attribution de 14,11 $) au 31 décembre 2025 ainsi que les variations intervenues au cours de l'exercice clos à cette date.

	PSUs	RSUs
Solde au 31 décembre 2024	**–**	**–**
Attribuées	168 612	450 310
Annulées	-5 378	-12 550
Solde au 31 décembre 2025	**163 234**	**437 760**

	PSUs	RSUs
Prix d'exercice	0,01 $	0,01 $
Date d'expiration: 2028	**163 234**	**437 760**

13. Transactions avec des parties liées et rémunération des membres clés de la direction

Le Groupe peut conclure diverses transactions avec des parties liées. En 2025 et 2024, le Groupe n'a pas enregistré de transactions d'importance matérielle avec des parties liées.

Administrateurs	**2025**	**2024**
Membres exécutifs du Conseil d'administration	4	6
Membres non exécutifs du Conseil d'administration	8	10

Rémunération des dirigeants clés	**2025**	**2024**
Avantages du personnel à court terme	8 181	8 048
Paiements fondés sur des actions	4 676	6 575
Avantages postérieurs à l'emploi	365	328
	13 222	**14 951**

14. Impôts sur les bénéfices

Méthode comptable

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

L'impôt courant est calculé sur la base des lois fiscales promulguées ou pratiquement promulguées à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôts en ce qui concerne les situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

En outre, la direction réévalue les situations fiscales incertaines à la fin de chaque période de reporting. Des passifs sont enregistrés pour les situations fiscales dont on estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles donnent lieu à des impôts supplémentaires en cas de contestation par les autorités fiscales. L'évaluation est basée sur l'interprétation des lois fiscales qui ont été promulguées ou quasi promulguées avant la fin de la période de référence, ainsi que sur toute décision de justice ou autre décision connue sur ces questions. Les ajustements relatifs aux situations fiscales incertaines sont comptabilisés dans la charge d'impôt sur le revenu.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, au titre des différences temporelles entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Toutefois, si l'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable, il n'est pas comptabilisé.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que pour les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables, sur lequel les différences temporelles déductibles ainsi que les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés pourront être imputés.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'inversion de la différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas à l'horizon des prévisions. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé correspondant ou du règlement du passif d'impôt différé correspondant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts prélevés par une même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de liquider les soldes en termes nets.

Les impôts différés sont calculés dans leur intégralité à partir des écarts temporaires selon la méthode du report variable, en utilisant les principaux taux d'imposition en vigueur dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leurs activités.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

14. Impôts sur les bénéfices (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Charges d'impôts courants	67 898	76 041
Impôt complémentaire sur le revenu, Pilier 2	2 898	3 552
Impôts différés	22 048	6 491
Impôts non déductibles et differences liées à l'audit fiscal	506	-768
Impôts sur les bénéfices (note 33)	**93 350**	**85 316**

Rapprochement des données fiscales

Le bénéfice avant impôt des sociétés du Groupe est imposé au taux applicable en vigueur du pays dans lequel chaque société est domiciliée. Les barèmes des impôts locaux sur le résultat varient, ce qui entraîne des écarts de taux d'imposition correspondants. Un taux d'imposition moyen pondéré est déterminé en tenant compte des écarts de taux d'imposition.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt à payer à première vue et la charge d'impôt sur le résultat :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Bénéfice avant impôt	**350 976**	**375 571**
Pertes sur cession de filiales et dépréciation du goodwill	52 080	17 004
Résultat avant impôts, cession de filiales et dépréciation du goodwill	**403 056**	**392 575**
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 12,5% (2024 : 12,5%)	50 382	49 072
Effet des différents taux d'imposition en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité	35 449	31 669
Impôt calculé au taux d'imposition moyen pondéré de 21,3% (2024 : 20,6%)	**85 831**	**80 741**
Ajustements fiscaux au titre de :		
Bénéfice non soumis à l'impôt	-2 405	-2 249
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	3 771	2 552
Effet de l'actif d'impôt différé non comptabilisé /(comptabilisé) sur les pertes fiscales reportées	7 196	5 249
Avantages fiscaux	-6 895	-5 507
Impôt complémentaire sur le revenu, Pilier 2	2 898	3 552
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	–	-113
Articles divers	2 954	1 091
Charge fiscale effective	**93 350**	**85 316**

Le Groupe a déterminé que l'impôt complémentaire minimum mondial (dont il est redevable en vertu de la législation du deuxième pilier) est un impôt sur le revenu entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12.

Le Groupe Titan exerce ses activités dans plusieurs juridictions et est soumis à l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu de la législation fiscale du Pilier 2. La loi « Pilier 2 » a été substantiellement promulguée dans certaines juridictions où le Groupe est actif, y compris à Chypre où la société mère ultime est résidente fiscale. Le Groupe a évalué l'impact des règles du Pilier 2 sur ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le Groupe a appliqué les règles « safe harbour » transitoires de reporting pays par pays (CbCR) introduites dans le cadre du Pilier 2. Le Groupe applique en outre l'exception prévue par l'IAS 12 concernant la comptabilisation et la communication d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés à l'impôt sur le revenu du Pilier 2 et les comptabilise en tant qu'impôt courant lorsqu'ils sont encourus.

Il ressort de l'évaluation réalisée par le Groupe que :

- Le Groupe relève du champ d'application de la loi Pilier 2 car ses revenus consolidés dépassent le seuil de 750 millions d'euros.
- Dans la plupart des juridictions où le Groupe exerce ses activités, le taux d'imposition effectif simplifié du Pilier 2 est supérieur à 15% et/ou au moins l'un des autres critères « CbCR safe harbour » transitoires est rempli ; en conséquence, aucun impôt complémentaire supplémentaire n'a été comptabilisé dans ces juridictions.
- Il existe un nombre limité de juridictions où l'exemption au titre des règles « CbCR Safe Harbour » transitoires n'est pas applicable et où le taux d'imposition effectif tombe en dessous du seuil minimum de 15%.

En outre, le Groupe, en s'appuyant sur les conseils professionnels de conseillers fiscaux externes compétents, reste attentif à l'évolution de la législation relative au Pilier 2 dans toutes les juridictions où il opère et a pris toutes les mesures possibles pour se conformer aux exigences locales du Pilier 2.

14. Impôts sur les bénéfices (suite)

Au 31 décembre 2025, certaines entités du Groupe enregistraient des pertes fiscales reportables de 18,5 millions d'euros (2024 : 32,8 millions d'euros). Ces entités ont comptabilisé des actifs d'impôt différé à hauteur de 1,7 millions d'euros (2024 : 5,2 millions d'euros), attribuables à des moins-values se montant à 7,6 millions d'euros (2024 : 22,4 millions d'euros), car ces actifs d'impôt différé seront recouvrables à l'aide du résultat imposable futur estimé sur la base des business plans approuvés.

En ce qui concerne le solde de 10,9 millions d'euros de pertes fiscales reportées, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans la mesure où les critères de comptabilisation en vertu de la norme IAS 12 n'étaient pas respectés. Ces pertes fiscales ont une période d'expiration indéfinie.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Actifs d'impôt différé à recouvrer :		
au-delà de 12 mois	-51 226	-75 158
dans un délai maximum de 12 mois	-11 772	-13 693
Passifs d'impôt différé à utiliser :		
au-delà de 12 mois	197 248	228 243
dans un délai maximum de 12 mois	5 418	5 482
Passif d'impôt différé (net)	**139 668**	**144 874**

L'évolution du compte de l'impôt différé après compensation est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Solde d'ouverture, passif différé net	**144 874**	**124 209**
Charge au compte de résultat	22 048	6 491
Cession d'une filiale (note 4)	-23 587	–
Impôt porté au débit des capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	4 012	-2 225
Ajustement lié à l'hyperinflation	3 876	7 883
Impôt porté au débit des capitaux propres	5 442	8 026
Écarts de change	-16 997	490
Solde de clôture, passif différé net	**139 668**	**144 874**
Passif d'impôt différé net	**139 668**	**144 874**
Actifs d'impôt différé (après compensation)	5 035	4 732
Passifs d'impôt différé (après compensation)	144 703	149 606
Passif d'impôt différé net	**139 668**	**144 874**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

14. Impôts sur les bénéfices (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l' exercice précédent est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	1er janvier 2025	Débit/(Crédit) aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecarts de change	Cession d'une filiale (note 4a)	31 décembre 2025
Passifs d'impôt différé (avant compensation)								
Immobilisations corporelles	158 205	–	20 382	–	3 872	-17 523	-32 963	131 973
Gisements de minerais	18 540	–	599	–	–	-2 163	–	16 976
Immobilisations incorporelles	48 371	–	323	–	–	-5 407	–	43 287
Écarts de change latents	3 689	–	-3 297	–	–	-278	–	114
Stocks	504	–	–	–	4	-89	-403	16
Autres créances non courantes	1 013	–	-185	–	–	–	–	828
Créances et acomptes versés	1 220	–	275	–	–	–	–	1 495
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	114	–	–	–	–	–	–	114
Charges à reporter	3 150	–	43	–	–	-365	–	2 828
Autres	-1 081	–	6 399	–	–	-283	–	5 035
	233 725	**–**	**24 539**	**–**	**3 876**	**-26 108**	**-33 366**	**202 666**
Actifs d'impôt différé (avant compensation)								
Immobilisations corporelles	-12 851	118	-265	–	–	2 169	8 900	-1 929
Immobilisations incorporelles	-78	–	–	–	–	–	–	-78
Investissements et autres créances non courantes	-101	–	107	–	–	–	–	6
Actions propres	13 806	6 746	–	–	–	–	–	20 552
Écarts de change latents	-9 498	–	3 301	4 063	–	558	–	-1 576
Stocks	-4 219	–	458	–	–	332	388	-3 041
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 953	–	-242	-51	–	185	117	-4 944
Créances et acomptes versés	-5 719	–	-838	–	–	261	149	-6 147
Pertes fiscales reportées	-5 192	–	3 111	–	–	337	–	-1 744
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-5 470	–	615	–	–	–	–	-4 855
Produits à reporter	-1 552	–	-97	–	–	184	–	-1 465
Dettes à long terme et obligations locatives	-17 530	–	442	–	–	1 928	–	-15 160
Provisions et charges à imputer	-28 029	–	-2 968	–	–	2 556	225	-28 216
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-203	–	-5 773	–	–	231	–	-5 745
Autres	-7 262	-1 422	-342	–	–	370	–	-8 656
	-88 851	**5 442**	**-2 491**	**4 012**	**–**	**9 111**	**9 779**	**-62 998**
Passif d'impôt différé net	**144 874**	**5 442**	**22 048**	**4 012**	**3 876**	**-16 997**	**-23 587**	**139 668**

14. Impôts sur les bénéfices (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice précédent est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	1er janvier 2024	Débit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecarts de change	31 décembre 2024
Passifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	142 514	–	15 891	–	8 280	-8 480	158 205
Gisements de minerais	17 410	–	46	–	–	1 084	18 540
Immobilisations incorporelles	45 355	–	280	–	–	2 736	48 371
Écarts de change latents	6 044	–	-2 678	–	–	323	3 689
Stocks	1 014	–	–	–	-397	-113	504
Autres créances non courantes	1 169	–	-156	–	–	–	1 013
Créances et acomptes versés	1 106	–	114	–	–	–	1 220
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	87	–	27	–	–	–	114
Charges à reporter	2 557	–	417	–	–	176	3 150
Autres	-878	–	-217	–	–	14	-1 081
	216 378	**–**	**13 724**	**–**	**7 883**	**-4 260**	**233 725**
Actifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	-12 006	–	-2 143	–	–	1 298	-12 851
Immobilisations incorporelles	-78	–	–	–	–	–	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 435	–	1 334	–	–	–	-101
Actions propres	3 374	10 432	–	–	–	–	13 806
Écarts de change latents	-5 241	–	-4 062	-1 940	–	1 745	-9 498
Stocks	-3 189	–	-907	–	–	-123	-4 219
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 349	–	-256	-285	–	-63	-4 953
Créances et acomptes versés	-7 850	–	2 286	–	–	-155	-5 719
Pertes fiscales reportées	-10 060	–	1 724	–	–	3 144	-5 192
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 638	–	-832	–	–	–	-5 470
Produits à reporter	-444	–	-1 036	–	–	-72	-1 552
Dettes à long terme et obligations locatives	-15 340	–	-1 209	–	–	-981	-17 530
Provisions et charges à imputer	-26 176	–	-1 976	–	–	123	-28 029
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-126	–	-77	–	–	–	-203
Autres	-4 611	-2 406	-79	–	–	-166	-7 262
	-92 169	**8 026**	**-7 233**	**-2 225**	**–**	**4 750**	**-88 851**
Passif d'impôt différé net	**124 209**	**8 026**	**6 491**	**-2 225**	**7 883**	**490**	**144 874**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

15. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations, à l'exception des terrains (sauf améliorations des terrains et carrières) qui sont comptabilisés au coût minoré des dépréciations.

Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition des éléments et tout coût de réhabilitation de l'environnement dans la mesure où ils ont été comptabilisés en provision (voir note 30). Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que l'entité bénéficie d'avantages économiques futurs associés à l'élément et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres travaux de réparation et d'entretien sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont effectués. Les coûts ultérieurs sont amortis sur la durée d'utilité restante de l'actif en question ou jusqu'à la date du prochain coût ultérieur important, la plus proche de ces deux dates étant retenue.

L'amortissement, à l'exception des carrières et des terrains, est calculé selon la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée, comme suit :

Catégorie des immobilisations corporelles	Durée de vie utile indicative
Bâtiments	Jusqu'à 50 ans
Usines et équipements	Jusqu'à 40 ans
Véhicules à moteur	5 à 20 ans
Mobilier et équipement de bureau (y compris le matériel informatique et les logiciels faisant partie intégrante du fonctionnement du matériel)	2 à 10 ans
Actifs de faible valeur	Jusqu'à 2 ans

Les terrains sur lesquels se trouvent les carrières possédées sont amortis selon le degré d'appauvrissement de celles-ci. Cet appauvrissement est enregistré à mesure de l'avancée du processus d'extraction des matériaux selon la méthode de l'unité de production. Les autres terrains ne sont pas amortis. Le coût de l'exploration des carrières non possédées est comptabilisé en tant que coût d'exploitation dans le compte de résultat, au fur et à mesure qu'il est encouru.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont examinées, et ajustées le cas échéant, à chaque date de clôture. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable (voir note 2 – Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill).

Les élément des immobilisations corporelles et toute partie significative de ces dernières initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Les plus- et moins-values de cession sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable et sont incluses dans le résultat.

Les coûts d'intérêt relatifs aux emprunts spécifiquement utilisés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont capitalisés pendant la période de construction dès lors que les critères de comptabilisation sont remplis.

Voir la note 16 « Contrats de location » pour la méthode comptable relative aux actifs au titre des droits d'utilisation.

15. Immobilisations corporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2024							
	Terrains et améliorations des terrains	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	Total
Solde d'ouverture	**233 929**	**121 897**	**208 367**	**796 185**	**89 665**	**12 164**	**159 268**	**1 621 475**
Ajouts	219	12 094	697	7 362	2 647	1 139	191 222	215 380
Ajustement lié à l'hyperinflation	2 077	–	13 893	31 580	43	88	92	47 773
Ajouts dus à une acquisition (note 4)	700	–	77	17	–	3	–	797
Cessions (valeur nette comptable)	-594	-1 130	-295	-1 121	-1 008	-20	-363	-4 531
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	9 033	820	52 739	124 670	58 924	4 544	-250 730	–
Transfert vers d'autres catégories de de droits d'utilisation	–	–	-113	12	-2 448	–	–	-2 549
Transferts depuis/vers d'autres comptes	-16	2 542	82	113	–	15	-475	2 261
Charge d'amortissement (note 33)	-3 437	-12 815	-12 723	-80 721	-23 838	-3 393	–	-136 927
Écarts de change	1 011	6 406	-5 368	-18 033	5 683	103	3 672	-6 526
Solde de clôture	**242 922**	**129 814**	**257 356**	**860 064**	**129 668**	**14 643**	**102 686**	**1 737 153**
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	**15 381**	**–**	**22 938**	**323**	**28 762**	**–**	**–**	**67 404**
Ajouts	2 567	–	10 934	442	5 437	51	–	19 431
Cessions (valeur nette comptable)	–	–	–	–	-218	–	–	-218
Transferts depuis/vers d'autres comptes	–	–	-28	–	-53	–	–	-81
Reclassement d'actifs de droits d'utilisation en immobilisations corporelles	–	–	113	-12	2 448	–	–	2 549
Charge d'amortissement (note 33, 16)	-2 084	–	-4 352	-285	-8 899	-5	–	-15 625
Écarts de change	1 015	–	1 266	19	1 247	3	–	3 550
Solde de clôture (note 16)	**16 879**	**–**	**30 871**	**487**	**28 724**	**49**	**–**	**77 010**
Au 31 décembre 2024								
Coût	347 030	294 935	592 925	2 291 077	425 469	71 727	102 686	4 125 849
Amortissement cumulé	-83 525	-164 154	-303 659	-1 423 733	-267 077	-57 023	–	-2 299 171
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-3 704	-967	-1 039	-6 793	–	-12	–	-12 515
Valeur comptable nette	**259 801**	**129 814**	**288 227**	**860 551**	**158 392**	**14 692**	**102 686**	**1 814 163**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

15. Immobilisations corporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2025							
	Terrains et améliorations des terrains	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	Total
Solde d'ouverture	**242 922**	**129 814**	**257 356**	**860 064**	**129 668**	**14 643**	**102 686**	**1 737 153**
Ajouts	1 290	6 518	2 116	9 179	760	1 425	234 910	256 198
Ajustement lié à l'hyperinflation	1 392	–	6 291	13 728	15	18	-61	21 383
Ajouts dus à une acquisition (note 4)	–	–	2 778	618	260	5	2	3 663
Capitalisation des intérêts	–	–	–	–	–	–	1 104	1 104
Cessions (valeur nette comptable)	-803	–	-98	-521	-435	-20	-1 962	-3 839
Décomptabilisation liée à la cession d'une filiale (valeur comptable nette)	-2 433	–	-41 009	-94 321	-160	-335	-3 137	-141 395
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	6 072	3 822	14 728	66 214	66 207	6 028	-163 071	–
Transferts depuis/vers d'autres comptes	21	885	-141	-256	–	–	-3 709	-3 200
Charge d'amortissement (note 33)	-3 038	-8 960	-13 734	-85 630	-28 750	-3 860	–	-143 972
Écarts de change	-20 578	-12 921	-19 927	-57 593	-13 402	-795	-9 073	-134 289
Solde de clôture	**224 845**	**119 158**	**208 360**	**711 482**	**154 163**	**17 109**	**157 689**	**1 592 806**
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	**16 879**	**–**	**30 871**	**487**	**28 724**	**49**	**–**	**77 010**
Ajouts	902	–	7 318	212	9 611	–	–	18 043
Ajustements liés à l'hyperinflation	–	–	28	370	350	–	–	748
Cessions (valeur nette comptable)	–	–	-13	-140	-857	–	–	-1 010
Décomptabilisation liée à la cession d'une filiale (valeur comptable nette)	–	–	-266	–	-176	–	–	-442
Transferts vers d'autres comptes	–	–	-468	–	–	–	–	-468
Additions aux provisions pour la remise en état	–	–	–	–	5 874	–	–	5 874
Charge d'amortissement (note 33, 16)	-2 078	–	-4 501	-116	-10 843	-12	–	-17 550
Écarts de change	-1 825	–	-2 659	-29	-2 846	-6	–	-7 365
Solde de clôture (note 16)	**13 878**	**–**	**30 310**	**784**	**29 837**	**31**	**–**	**74 840**
Au 31 décembre 2025								
Coût	321 258	275 804	542 614	2 104 628	437 168	74 631	157 689	3 913 792
Amortissement cumulé	-79 054	-155 791	-302 905	-1 385 924	-253 168	-57 479	–	-2 234 321
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-3 481	-855	-1 039	-6 438	–	-12	–	-11 825
Valeur comptable nette	**238 723**	**119 158**	**238 670**	**712 266**	**184 000**	**17 140**	**157 689**	**1 667 646**

15. Immobilisations corporelles (suite)

Le Groupe évalue chaque projet de dépense d'investissement à la lumière de sa contribution aux objectifs de décarbonation de TITAN et apprécie le risque que ses performances financières soient affectées par la hausse des prix du CO_2. La durée de vie utile des technologies existantes n'est pas affectée par les nouveaux investissements, car ceux-ci sont complémentaires et concernent des projets d'économie d'énergie permettant un recours accru à des combustibles alternatifs moins coûteux, l'amélioration de l'efficacité de la production de ciment grâce à la technologie numérique, l'augmentation des capacités d'entreposage pour répondre à des volumes de production plus importants, l'optimisation de la logistique et la réduction de l'empreinte carbone, principalement aux États-Unis et dans l'Union européenne. Les projets susmentionnés ont représenté 47,4 % du total des dépenses d'investissement en 2025 (2024 : 43,9 %).

Au cours de l'année 2025, le Groupe a reçu 5 279 milliers d'euros (2024 : 3 156 milliers d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement d'une valeur comptable nette totale de 5 358 milliers d'euros (2024 : 4 755 milliers d'euros). Le Groupe a de ce fait comptabilisé une moins-value de 79 milliers d'euros (2024 : moins-value de 1 599 milliers d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles dans le compte de résultat consolidé (note 6, 33).

16. Contrats de location

Méthode comptable

Preneurs

Les contrats de location sont comptabilisés comme un droit d'utilisation et une dette de location correspondante est comptabilisée à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la dette de location et les intérêts, qui sont imputés au compte résultat sur la durée de la location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû pour chaque période. Le droit d'utilisation est déprécié linéairement sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du bail, sauf en cas de transfert de propriété ou s'il existe une option d'achat dont on peut être raisonnablement certain qu'elle sera exercée à la fin de la période de location. Dans ce cas, le preneur déprécie le droit d'utilisation sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Le Groupe présente les droits d'utilisation qui ne répondent pas à la définition d'un immeuble de placement dans le compte « immobilisations corporelles », à la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature possédés par le Groupe. Les droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement sont présentés avec les immeubles de placement.

La dette de location est initialement évaluée à la date de commencement à la valeur actualisée des paiements au titre de la location qui ne sont pas encore versés, sur toute la durée du contrat de location. Elle est actualisée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux que le preneur aurait dû payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire, dans un environnement économique similaire, selon des modalités et conditions similaires. Afin de déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe utilise généralement le financement de tiers reçu par chaque locataire et procède à des ajustements de manière à refléter les changements des conditions de financement depuis que le financement de tiers a été reçu. Il établit également des jugements spécifiques au bail, tels que la durée, le pays, la monnaie et la sécurité.

La dette de location est ensuite augmentée du coût des intérêts dus au titre de cette dette et diminuée des paiements effectués au titre de la location. Elle est réévaluée en cas de modification non comptabilisée comme un contrat de location distinct ; en cas de modification des paiements futurs au titre de la location à la suite d'un changement d'indice ou de taux ; en cas de modification de l'estimation du montant censé être dû en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et si le Groupe révise son appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat ou d'extension ou de la certitude raisonnable de ne pas exercer une option de résiliation.

Les dettes de location incluent la valeur actualisée nette des paiements au titre de la location suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance)
- Les paiements variables au titre de la location qui se fondent sur un indice ou un taux
- Les montants que le preneur est censé devoir payer au titre des garanties de valeur résiduelle
- Le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option
- Les paiements de pénalités de résiliation du bail si le preneur exerce cette option

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, puis au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette de location. Lorsqu'un droit d'utilisation répond à la définition d'un immeuble de placement, il est initialement évalué au coût, puis à la juste valeur, conformément à la méthode comptable du Groupe.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

16. Contrats de location (suite)

L'évaluation initiale du droit d'utilisation comprend :
- le montant de l'évaluation initiale de la dette locative ;
- les éventuels paiements effectués au titre de la location avant la date de commencement, diminués des éventuels avantages locatifs reçus ;
- Les éventuels frais directs initiaux ; et
- les frais de remise en état.

S'agissant des contrats de location à court terme et de certains contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes de location. Il comptabilise en charges les paiements au titre de la location associés à ces contrats, sur une base linéaire et pour la durée du contrat de location.

S'agissant des contrats de location qui contiennent à la fois des éléments de location et des éléments hors location, le Groupe a choisi de ne pas les séparer, sauf pour les terminaux, pour lesquels une distinction est établie entre les éléments hors location et les éléments de location.

Groupe en tant que bailleur

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location simple d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en fonction de leur nature dans l'état de la situation financière.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat. Les coûts directs initiaux encourus dans le cadre de la négociation et la mise en place d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location sur la même base que les revenus locatifs.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits pour la période durant laquelle ils sont perçus.

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location financière. Le Groupe présente un montant à recevoir égal à l'investissement net dans le bail. L'investissement net d'un contrat de bail est l'investissement brut, escompté au taux d'intérêt implicite dans le bail.

Groupe en tant que preneur

Le Groupe a conclu divers contrats de location pour des bureaux, des terminaux, des machines, des véhicules, du matériel informatique et d'autres équipements. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 1 à 30 ans, mais peuvent comporter des options de prolongation ou de résiliation. Les termes de ces contrats sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de conditions et modalités différentes. Il existe des baux assortis d'augmentations fixes et d'autres pour lesquels l'augmentation est basée sur les variations d'indices de prix.

L'état consolidé de la situation financière inclut les soldes relatifs aux contrats de location suivants :

Soldes des actifs au titre des droits d'utilisation (note 15)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Terrain	13 878	16 879
Bâtiments	30 310	30 871
Installations et équipements	784	487
Véhicules à moteur	29 837	28 724
Mobilier, agencement et équipement de bureau	31	49
	74 840	**77 010**

Solde de la dette locative

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Dettes d'obligation locative à long terme	62 253	65 175
Dettes d'obligation locative à court terme	14 247	16 720
	76 500	**81 895**

16. Contrats de location (suite)

Les montants suivants relatifs aux contrats de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 15)	17 550	15 625
Charges d'intérêts (note 7)	4 276	4 200
Charges liées aux contrats de location à court terme	22 723	25 286
Charges liées à des contrats de location d'actifs de faible valeur qui ne sont pas présentés comme des contrats à court terme	180	190
Charges liées à des paiements variables au titre de la location non incluses dans les dettes locatives	2 034	2 092

Le total des flux de trésorerie sortants au titre des contrats de location s'élevait en 2025 à 44 185 milliers d'euros (2024 : 47 240 milliers d'euros).

Options de prolongation et de résiliation

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction considère tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer des options de prolongation et ces dernières ne sont incluses dans la durée du contrat que s'il est raisonnablement certain que le bail sera prolongé. Les options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain concernent principalement des actifs qui sont d'une importance stratégique pour les opérations du Groupe et qui ne sont pas facilement remplaçables, sans entraîner des coûts de déménagement importants et une perturbation de l'activité, tels que les terminaux, les sites dédiés aux mélanges prêts à l'emploi et les équipements lourds. La révision de l'évaluation de la certitude raisonnable n'a lieu que si un événement significatif ou un changement significatif des circonstances se produit, qui affecte cette évaluation, et qui est sous le contrôle du locataire.

Au 31 décembre 2025, les flux de trésorerie futurs potentiels non actualisés indiqués ci-après n'étaient pas inclus dans les dettes locatives car la prolongation des contrats de location n'était pas considérée comme raisonnablement certaine. Ces paiements seraient effectués selon le calendrier suivant :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Dans moins de 10 ans	8 682	9 104
De 10 à 20 ans	16 551	21 071
Dans plus de 20 ans	8 428	9 963
	33 661	**40 138**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

17. Immeubles de placement

Méthode comptable

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins de rendement locatif à long terme ou de valorisation du capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par l'une des filiales du groupe. Les immeubles occupés par le propriétaire sont détenus à des fins de production et d'administration. Cela distingue les biens immobiliers occupés par leur propriétaire des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt. Au-delà de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur.

Une plus- ou moins-value résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisée au compte de résultat durant la période au cours de laquelle elle survient, parmi les « autres produits » ou les « autres charges », selon le cas.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées à la valeur comptable de l'actif uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficie d'avantages économiques futurs associés à ces dépenses, et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

La juste valeur d'un immeuble de placement ne reflète pas les dépenses d'investissement futures qui amélioreront ou valoriseront le bien immobilier et ne tient pas compte des avantages futurs liés à de telles dépenses autres que ceux qu'un acteur rationnel du marché prendrait en considération pour déterminer la valeur de l'immeuble.

Lorsque le Groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement avant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est comptabilisé en résultat, au sein de la plus- ou moins-value résultant de l'ajustement à la juste valeur d'un immeuble de placement. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés.

Si un immeuble de placement devient un bien occupé par son propriétaire, alors il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût présumé aux fins de la mesure ultérieure.

Si un élément d'un bien occupé par le propriétaire devient un immeuble de placement parce son usage a changé, la norme IAS 16 est appliquée jusqu'à la date du transfert, dans la mesure où l'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Le bien est évalué à sa juste valeur à la date du transfert et toute plus- ou moins-value de réévaluation, c'est-à-dire la différence entre la juste valeur et la valeur comptable précédente, est comptabilisée comme un excédent ou un déficit de réévaluation dans les capitaux propres conformément à la norme IAS 16. L'excédent de réévaluation est comptabilisé directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global, à moins qu'une perte de valeur ait été comptabilisée pour le même bien immobilier au cours des années précédentes. Dans ce cas, l'excédent à hauteur de cette perte de valeur est comptabilisé en résultat et toute augmentation supplémentaire est comptabilisée directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global. Tout déficit de réévaluation est comptabilisé en résultat.

Les biens immobiliers qui sont loués entre les filiales du Groupe ne sont pas inclus dans les immeubles de placement mais dans les immobilisations corporelles, dans l'état de la situation financière consolidée.

Au-delà de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de déclaration et est déterminée annuellement en interne principalement par des évaluateurs externes, indépendants et certifiés, membres de l'Institute of Certified Evaluators et reconnus par le Groupement européen des associations d'experts évaluateurs (TEGoVA) et le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors). La meilleure preuve de la juste valeur est apportée par les prix e n vigueur sur un marché actif pour des biens similaires, situés au même endroit et dans le même état et soumis aux mêmes conditions de bail et autres (transactions comparables). Lorsque de telles conditions identiques ne sont pas présentes, le Groupe tient compte des différences par rapport aux biens comparables en termes d'emplacement, de nature et d'état du bien ou de conditions contractuelles des baux et autres contrats relatifs au bien.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Solde d'ouverture	**11 025**	**11 018**
Ajouts	26	–
Plus-value nette résultant de l'évaluation à la juste valeur (note 6, 33)	145	88
Transfert vers les immobilisations corporelles	-16	-81
Écarts de change	4	–
Solde de clôture	**11 184**	**11 025**

17. Immeubles de placement (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Revenu locatif tiré des immeubles de placement	481	468
Charges d'exploitation directes (y compris les frais de réparation et d'entretien) générant un revenu locatif	18	–
Charges d'exploitation directes (y compris les frais de réparation et d'entretien) n'ayant pas généré de revenu locatif	14	23
Plus-value/(Moins-value) nette découlant des immeubles de placement évalués à la juste valeur (note 6)	145	88

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur selon une fréquence annuelle. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement du Groupe a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple dont les loyers sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Les paiements au titre de la location pour certains contrats incluent les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC), mais il n'existe pas d'autres paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux.

Les paiements minimum à recevoir au titre de la location des immeubles de placement sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
À moins d'un an	602	598
Entre 1 et 2 ans	548	567
Entre 2 et 3 ans	520	532
Entre 3 et 4 ans	351	512
Entre 4 et 5 ans	256	352
Au-delà de cinq ans	786	346
	3 063	**2 907**

18. Goodwill

Méthode comptable

Goodwill

Le goodwill (ou écart d'acquisition) survient lors de l'acquisition de filiales et représente l'écart entre la somme de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle et les actifs nets identifiables acquis ainsi que les passifs assumés. Si cet écart est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, alors il est comptabilisé en résultat. Le goodwill représente les avantages économiques futurs découlant des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans un regroupement d'entreprises.

Le goodwill n'est pas amorti. Au-delà de la comptabilisation initiale, il est évalué au coût moins les éventuelles pertes de valeur cumulées.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Goodwill initial	Dépréciation du goodwill	Goodwill total
Solde au 1er janvier 2024	**377 565**	**-103 537**	**274 028**
Ajustement lié à l'hyperinflation	14 360	-8 958	5 402
Dépréciation (note 33)	–	-17 004	-17 004
Écarts de change	15 916	-4 860	11 056
Solde au 31 décembre 2024	**407 841**	**-134 359**	**273 482**
Solde au 1er janvier 2025	**407 841**	**-134 359**	**273 482**
Cession d'une filiale	-37 321	37 321	–
Réduction due à une liquidation	-630	–	-630
Écarts de change	-31 371	7 010	-24 361
Solde au 31 décembre 2025	**338 519**	**-90 028**	**248 491**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

18. Goodwill (suite)

Méthode comptable

Test de dépréciation du goodwill
Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le contexte d'un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas de l'entité auquel le goodwill est contrôlé à des fins de gestion interne.

Des tests de dépréciation sont pratiqués chaque année (même en l'absence d'indication de dépréciation) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances suggèrent une potentielle dépréciation. La valeur comptable du goodwill est comparée à la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute dépréciation est comptabilisée immédiatement en charges et n'est pas reprise par la suite.

Lorsque le goodwill a été affecté à une UGT et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité aux fins de la détermination de la plus- ou moins-value de cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Hypothèses Principales
Les unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe sont généralement définies comme un pays ou une zone du groupe, en fonction des structures de vente et de gestion. La valeur recouvrable de toutes les UGT a été déterminée à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de trésorerie après impôts basées sur des budgets financiers approuvés par la direction et généralement établis sur une période de cinq ans. Les prévisions reposent sur une combinaison de facteurs internes et externes qui influent sur les opérations de chaque UGT, comme l'environnement macroéconomique et les questions de durabilité. En outre, dans des circonstances spécifiques, lorsque les résultats récents d'une UGT ne reflètent pas les performances historiques et que la plupart des variables économiques externes permettent de penser qu'une amélioration raisonnablement prévisible est attendue à moyen terme, la direction utilise des projections de flux de trésorerie sur une période allant jusqu'à dix ans, afin de bien tenir compte de la nature cyclique de l'industrie.

Les hypothèses de volume sont fournies par la direction locale et reflètent ses meilleures estimations en tenant compte des performances passées, des estimations de croissance du marché local, des projets d'infrastructure, etc. Les taux de croissance du volume des ventes se fondent également sur les travaux de recherche publiés dans le secteur et intègrent les tendances démographiques, notamment la croissance de la population, la formation des ménages et la production économique (entre autres facteurs) dans les pays où le Groupe opère.

Les hypothèses de prix sont fournies par l'équipe de direction locale et reflètent ses meilleures estimations. Les tendances historiques, l'inflation, la fidélité vis-à-vis de la marque, le taux de croissance de l'économie régionale, la concurrence, l'augmentation des coûts de production, etc. comptent parmi les facteurs pris en considération. L'évolution du coût des intrants, qui comprend principalement l'énergie thermique et électrique, les frais de transport et les coûts des matières premières, est déterminée à partir des projections fournies par les agences et institutions internationales.

En outre, les efforts de transformation numérique visant à accroître l'efficacité de l'entreprise sont pris en compte, ainsi que les actions destinées à réduire l'empreinte environnementale du groupe et à atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Les flux de trésorerie de la valeur finale se fondent sur les anticipations de croissance à long terme du secteur dans le pays où sont effectuées les opérations. Ils sont calculés à partir des volumes de vente durables, de l'utilisation des capacités, de la marge d'EBITDA et des dépenses d'investissement afin de refléter les flux de trésorerie durables à l'infini. Les taux de croissance à l'infini sont alignés sur la croissance économique nominale. Les taux sont raisonnablement comparés aux prévisions d'inflation à long terme, ajustées en fonction des prévisions de consommation par habitant et de l'utilisation des capacités. Les données qui ont été prises en considération sont des estimations provenant des prévisions d'agences ou de banques internationales.

Les taux d'actualisation dépendent pour chaque UGT du coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt, qui découle de l'évaluation actuelle du risque de marché du Groupe, des taux d'imposition locaux applicables et des taux sans risque en devise locale.

18. Goodwill (suite)

Valeur comptable du goodwill et hypothèses clés utilisées pour calculer la valeur d'utilité

2025

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	186 147	2,4 %	12,3 %
Bulgarie	44 810	1,1 %	7,9 %
Serbie	5 715	1,1 %	8,9 %
Kosovo	2 238	1,1 %	8,6 %
Grèce	9 581	2,0 %	7,9 %
Total	**248 491**		

2024

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	210 524	2,4 %	9,8 %
Bulgarie	45 440	1,1 %	6,8 %
Serbie	5 699	1,0 %	7,4 %
Kosovo	2 238	1,1 %	7,7 %
Grèce	9 581	2,0 %	6,7 %
Total	**273 482**		

En mai 2025, Titan SA a finalisé la cession de sa participation de 75 % dans Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. (note 4). En 2024, une perte de valeur de 17,0 millions a été comptabilisée. Pour toutes les autres UGT, les tests de réduction de valeur réalisés en 2025 n'ont pas entraîné la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill.

Sensibilité des montants recouvrables

Au 31 décembre 2025, le Groupe a analysé la sensibilité des montants recouvrables à un changement raisonnablement possible des principales hypothèses. En ce qui concerne la totalité des UGT, les analyses n'ont pas révélé de situation dans laquelle la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

19. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. À la suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles du Groupe ont une durée de vie utile déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de possible dépréciation. La période d'amortissement et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont examinées au terme de chaque période de référence comptable au moins. Les changements concernant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des futurs avantages économiques intégrés à l'actif sont supposés modifier la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des modifications des estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est comptabilisée en résultat dans la catégorie de dépenses correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles.

Les programmes et licences de logiciels informatiques acquis sont capitalisés sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en service le logiciel spécifique lorsqu'ils sont censés générer des avantages économiques au-delà d'un an. Les coûts liés au développement ou à la maintenance des programmes informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les méthodes d'amortissement utilisées pour les immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile indicative
Brevets, marques et relations avec les clients	base linéaire	jusqu'à 20 ans
Licences (permis d'exploitation minière)	base linéaire	la durée la plus courte entre : la période du permis et la durée de vie estimée de la carrière sous-jacente
	méthode de l'appauvrissement	méthode de l'unité de production
Coûts de promotion (carrières non	note 2	note 2
Logiciels informatiques	base linéaire	3 à 10 ans

Les plus- ou moins-values résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont évaluées comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisées en résultat lorsque l'immobilisation est décomptabilisée

En 2025, les licences ont augmenté de 4 772 millions d'euros suite à l'acquisition de Latekat Sourlas S.A., une entreprise établie de carrières de granulats située dans la région de Thessalie, dans le centre de la Grèce, et de Cooperative Niki IKE, une société à responsabilité limitée située à Athènes. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large visant à augmenter les réserves de granulats du Groupe dans les régions de Grèce présentant un fort potentiel de développement, et elle favorise le développement de ses activités verticalement intégrées dans les granulats et les matériaux de construction.

En 2024, les licences ont progressé de 11 158 milliers d'euros du fait de l'acquisition de Xirorema Quarries S.A., une entreprise non cotée basée en Grèce et spécialisée dans la production de granulats recyclés. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accroître sa présence dans le secteur des granulats recyclés, en particulier pour ce qui est du traitement des déchets de construction et de démolition.

En outre, les actifs en construction comprennent des coûts liés à de grandes initiatives informatiques. Une fois l'opération achevée, les coûts correspondants sont reclassés dans la catégorie « logiciels informatiques ».

19. Immobilisations incorporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Licences	Marques commerciales	Logiciels informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Actifs en constructions	Total
Solde au 1 janvier 2024	**22 675**	**13 203**	**24 471**	**2 842**	**16 444**	**79 635**
Ajouts	146	–	2 296	4 591	8 776	15 809
Cessions (NBV)	–	–	-1	–	-5	-6
Ajustement lié à l'hyperinflation	195	–	6	1	–	202
Additions dues à une acquisition	11 158	–	–	–	–	11 158
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	–	–	1 613	1 935	-3 548	–
Transferts depuis/(vers) d'autres comptes	–	–	695	-323	-23	349
Charge d'amortissement (note 33)	-1 147	-185	-5 784	-237	–	-7 353
Écarts de change	-4 010	805	923	-210	-70	-2 562
Solde au 31 décembre 2024	**29 017**	**13 823**	**24 219**	**8 599**	**21 574**	**97 232**
Solde au 1 janvier 2025	**29 017**	**13 823**	**24 219**	**8 599**	**21 574**	**97 232**
Ajouts	151	–	1 582	38	8 938	10 709
Cessions (NBV)	-9	–	–	–	-500	-509
Ajustement lié à l'hyperinflation	376	–	26	1	–	403
Additions dues à une acquisition (note 4a)	4 772	–	–	15	–	4 787
Décomptabilisation liée à la cession d'une filiale (valeur comptable nette)	-521	–	–	-2	–	-523
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	14	–	2 325	6 954	-9 293	–
Transferts depuis/(vers) d'autres comptes	–	–	88	2 241	1 289	3 618
Charge d'amortissement (note 33)	-813	-185	-6 532	-147	–	-7 677
Écarts de change	-641	-1 560	-1 552	-44	-211	-4 008
Solde au 31 décembre 2025	**32 346**	**12 078**	**20 156**	**17 655**	**21 797**	**104 032**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

20. Autres actifs non courants

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Dépôts pour les services publics	614	424
Actifs excédentaires des régimes à prestations définies (note 5)	3 922	3 886
Instruments de capitaux	13 452	8 475
Autres actifs non courants	20 695	9 154
	38 683	**21 939**

Les prises de participation du Groupe se concentrent sur des initiatives de capital-risque destinées à stimuler l'innovation dans l'écosystème de la construction. Au travers d'investissements directs dans des start-up et de participations dans des fonds de capital-risque, le Groupe entend établir des partenariats stratégiques lui permettant d'accéder en amont à des technologies de rupture, tout en soutenant la construction durable, la décarbonation, les solutions d'économie circulaire et la transformation numérique. Dans ce contexte, le Groupe s'est engagé à investir jusqu'à 36,5 millions d'euros à moyen terme dans le cadre de sa stratégie de croissance à long terme.

En 2023, le Groupe a investi 1,1 million d'euros dans Zacua Ventures I, un fonds de capital-risque intervenant en phase d'amorçage dans l'environnement bâti. Au cours de la même année, le Groupe a augmenté de 1,9 million d'euros son investissement existant dans Rondo Energy, une société qui développe des solutions de chaleur industrielle zéro carbone. Par ailleurs, des investissements de 0,2 million d'euros chacun ont été réalisés dans Carbon Upcycling, spécialisée dans les technologies de captage et de valorisation du carbone appliquées à la production de ciment et de béton, ainsi que dans Natrx Inc., société développant des solutions de construction fondées sur la nature et relevant de l'économie circulaire.

En 2024, le Groupe a accéléré ses activités de capital-risque par la réalisation de nouveaux investissements directs et l'augmentation de participations existantes. Il a ainsi investi 1,7 million d'euros dans Optimitive, société proposant des solutions d'optimisation industrielle en temps réel fondées sur l'IA, 1,0 million d'euros dans C2CA, spécialisée dans la valorisation du béton en fin de vie en granulats recyclés et matériaux cimentiers supplémentaires, et 0,2 million d'euros dans Concrete.ai, une plateforme d'optimisation des formulations de béton. Au cours du même exercice, le Groupe a également augmenté ses investissements existants de 0,7 million d'euros dans Zacua Ventures I et de 0,1 million d'euros dans Natrx Inc.

En 2025, le Groupe a poursuivi l'élargissement significatif de son portefeuille d'investissements. Conformément à sa stratégie, il a établi des partenariats stratégiques avec deux nouveaux fonds : Fifth Wall React Fund et Zacua Ventures II Fund, et a renforcé ses participations existantes dans Concrete.ai, New Energy Capital A.K.E.S., Optimitive et Zacua Ventures I.

Le Groupe a investi 1,2 million d'euros dans Fifth Wall React Fund, fonds de capital-risque géré par Fifth Wall Ventures, L.P., ciblant des investissements en phase d'amorçage et de croissance dans des entreprises technologiques opérant dans ou à proximité de l'écosystème immobilier mondial (« PropTech »). Le fonds cible des investissements soutenant l'innovation dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, de la construction, de l'énergie et des industries connexes, principalement en Amérique du Nord et dans d'autres marchés développés.

En outre, le Groupe a investi 0,6 million d'euros dans Zacua Ventures Fund II L.P., fonds de capital-risque géré par Zacua Ventures, L.P., centré sur des investissements en phase d'amorçage dans des entreprises technologiques développant des solutions pour les secteurs de la mobilité, du transport, de la logistique et de l'industrie. Le fonds cible des entreprises soutenant l'innovation dans les domaines des véhicules électriques, des systèmes autonomes, de la connectivité et des infrastructures associées, principalement en Amérique du Nord et dans d'autres marchés sélectionnés.

Enfin, le Groupe a augmenté ses participations existantes de 0,3 million d'euros dans Optimitive et de 0,6 million d'euros dans Zacua Ventures I.

À l'issue de l'évaluation des instruments de capitaux propres du Groupe réalisée à la date de clôture, une plus-value globale de 1,6 million d'euros a été constatée.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a versé par anticipation un montant de 9,5 millions d'euros en vue d'acquérir, sous réserve de conditions spécifiques, 100 % du capital social de sociétés non liées. Ce montant est inscrit dans les autres actifs non courants.

21. Stocks

Méthode comptable

Les stocks sont présentés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon la valeur la plus basse. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production connexes (sur la base d'une capacité d'exploitation normale), mais exclut les coûts d'emprunt. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des affaires, minoré des coûts d'achèvement et frais de vente estimés.

Il est tenu compte de manière appropriée des éléments endommagés, désuets et à rotation lente. Les réductions de la valeur de réalisation nette ainsi que les pertes de stock sont comptabilisées en coût des ventes pour la période durant laquelle les réductions de valeur ou les pertes surviennent.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	**2025**	**2024**
Stocks	248 801	261 685
Réserves de matières premières et de matériel d'entretien	70 420	77 978
Produits en cours de fabrication	96 198	113 704
Produits finis	-10 211	-11 181
Provision pour les stocks obsolètes	**405 208**	**442 186**
Analyse de la provision pour dépréciation des stocks		
Solde au 1er janvier	**11 181**	**10 764**
Charge pour l'exercice (note 33)	633	1 941
Reprise des montants non utilisés (note 33)	-1 121	-1 310
Montants utilisés	-179	-277
Écarts de change	-303	63
Solde au 31 décembre	**10 211**	**11 181**

Les filiales du Groupe n'ont pas donné leurs stocks en garantie.

22. Créances et acomptes versés

Méthode comptable

Le Groupe applique l'approche simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'approche utilise une provision pour pertes attendues sur la durée de vie pour toutes les créances, commerciales et autres. Sur cette base, une analyse de dépréciation est effectuée en fin d'exercice en utilisant des taux provisoires fondés sur les jours de retard associés à des regroupements de divers segments de clientèle dotés de caractéristiques similaires. Le calcul reflète le résultat pondéré par la probabilité, la valeur temps de l'argent et les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles à la date du rapport, au sujet des événements passés, des conditions actuelles, des prévisions de conditions économiques futures, en plus des informations spécifiques relatives aux différentes créances. Le Groupe détient en outre des garanties pour assurer les créances commerciales, qui s'élevaient à fin 2025 à 15 242 milliers d'euros (31 décembre 2024 : 29 442 milliers d'euros) (note 35).

Les actifs financiers sont passés par profits et pertes lorsque rien ne permet raisonnablement d'anticiper un recouvrement, par exemple lorsqu'un débiteur ne s'engage pas dans un plan de remboursement avec le Groupe. Lorsque les créances ont été passées par profits et pertes, le Groupe continue d'effectuer des démarches pour tenter de recouvrer la créance due. Lorsque des recouvrements sont effectués, ils sont comptabilisés en résultat.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

22. Créances et acomptes versés (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Créances commerciales	192 576	184 468
Chèques à encaisser	47 259	61 835
Provision pour créances douteuses	-26 646	-28 162
Total créances commerciales	**213 189**	**218 141**
Avances des créanciers	11 838	10 410
T.V.A. et autres créances fiscales	11 992	14 964
Acomptes versés	23 695	20 609
Effets à recevoir	42 842	50 176
Coût de la cession partielle d''une filiale	–	9 505
Créances des autorités	8 974	10 401
Autres créances	24 036	25 007
Provision pour créances douteuses	-5 497	-5 039
Total autres créances	**117 880**	**136 033**
	331 069	**354 174**

Les créances fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 30-170 jours.

Le solde de billets à recevoir concerne principalement la vente de créances clients par Titan America LLC (TALCC) à une entité à finalité spéciale (SPE) non liée. Plus spécifiquement, TALLC a conclu un accord de vente de créances avec une SPE non liée en 2014 en vertu duquel TALLC a vendu ses créances clients à la SPE en échange d'espèces et de billets à recevoir porteur d'intérêts.

Les soldes des créances commerciales et des dépréciations sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Taux des pertes de crédit attendues	Créances commerciales	Dépréciations
Au 31 décembre 2025			
Courants	0,48 %	137 964	663
Dues depuis plus de 30 jours	2,69 %	42 466	1 141
Dues depuis plus de 60 jours	11,32 %	10 791	1 222
Dues depuis plus de 120 jours	48,59 %	48 614	23 620
		239 835	**26 646**
Au 31 décembre 2024			
Courants	0,57 %	142 111	812
Dues depuis plus de 30 jours	1,52 %	48 366	733
Dues depuis plus de 60 jours	2,29 %	15 600	357
Dues depuis plus de 120 jours	65,28 %	40 226	26 260
		246 303	**28 162**

Analyse de la provision pour créances douteuses et autres débiteurs	2025	2024
Solde au 1er janvier	**33 201**	**33 754**
Charge pour l'exercice (note 33)	3 323	2 637
Reprise des montants non utilisés (note 33)	-1 574	-3 020
Montants utilisés	-2 179	-781
Reclassement depuis/vers les autres créances/montants à payer	120	162
Ajouts dus aux acquisitions (note 4)	132	26
Réduction liée à une cession (note 4)	-339	–
Écarts de change	-541	423
Solde au 31 décembre	**32 143**	**33 201**

Les créances dépréciées de manière individuelle concernent principalement des grossistes qui rencontrent des difficultés économiques inattendues. Une partie des créances devrait être recouvrée.

23. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts bancaires

Méthode comptable

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides assortis normalement d'une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition et les découverts bancaires, le cas échéant. Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les passifs courants inscrits à l'état consolidé de la situation financière. Le risque de fluctuation de valeur des éléments qui composent la trésorerie et les équivalents de trésorerie est négligeable.

Les dépôts bancaires à terme se composent de dépôts ayant une échéance de plus de trois mois au moment de leur acquisition et disponibles rapidement de manière anticipée.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	**2025**	**2024**
Espèces en caisse	81	78
Espèces en banque	483 477	123 205
	483 558	**123 283**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

24. Capital-actions et prime

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	Actions ordinaires		Prime d'emission	Total	
	Nombre d'actions	€'000	€'000	Nombre d'actions	€'000
Actions émises et entièrement libérées					
Solde au 1 janvier 2024	**78 325 475**	**959 348**	**5 974**	**78 325 475**	**965 322**
Solde au 31 décembre 2024	**78 325 475**	**959 348**	**5 974**	**78 325 475**	**965 322**
Solde au 31 décembre 2025	**78 325 475**	**959 348**	**5 974**	**78 325 475**	**965 322**

	Actions propres	
	Nombre d'actions	€'000
Solde au 1 janvier 2024	**3 881 995**	**63 138**
Actions propres achetées	757 721	22 443
Actions propres vendues	-48 758	-823
Actions propres utilisées pour régler des paiements fondés sur des actions	-493 336	-8 261
Solde au 31 décembre 2024	**4 097 622**	**76 497**
Actions propres achetées	379 204	15 337
Actions propres vendues	-17 090	-348
Actions propres utilisées pour régler des paiements fondés sur des actions	-509 389	-9 866
Solde au 31 décembre 2025	**3 950 347**	**81 620**

Le cours moyen du marché des actions ordinaires de TITAN S.A. pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 s'est établi à 40,23 € (2024 : 30,35 €) sur Euronext Bruxelles et à 40,42 € (2024 : 30,36 €) à la Bourse d'Athènes.

Au 31 décembre 2025, le cours de clôture de l'action s'élevait à 52,70 € (2024 : 39,90 €) sur Euronext Bruxelles et à 52,50 € (2024 : 40,20 €) à la bourse d'Athènes.

Le programme d'achat d'actions d'un montant de 20 millions d'euros, lancé le 28 août 2024, s'est achevé le 30 juin 2025. Une fois ce programme achevé, un nouveau programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 10 millions d'euros a été lancé ; ce programme devrait se terminer d'ici au 31 mars 2026. Les actions rachetées dans le cadre de ces programmes sont soit détenues comme actions propres, soit utilisées aux fins de la rémunération fondée sur des actions pour les employés et les administrateurs de la Société.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, la Société a directement acquis 379 204 actions propres (2024 : 757 721), soit 0,48% (2024 : 1,0%) de son capital social. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 15 337 milliers d'euros (2024 : 22 443 milliers d'euros). Au 31 décembre 2025, la Société détenait 1 423 028 actions propres (2024 : 1 553 213 actions propres) représentant 1,82% (2024 : 1,98%) de son capital social et Titan Cement Company S.A., filiale directe de la Société, détenait 2 527 319 actions (2024 :2 544 409 actions) de la Société, représentant 3,22% (2024 : 3,25%) des droits de vote de la Société.

TITAN Cement Company S.A, a cédé en 2025 aux employés du Groupe TITAN, en exécution des plans existants d'options sur actions, 17 090 (2024 : 48 758) actions de la Société représentant environ 0,02 % (2024 : 0,06%) du capital social de la Société, pour un montant total de 170 900 euros (2024 : 487 580) (soit 10 € par action de la Société).

TITAN S.A, a utilisé 509 389 (2024 : 493 336) actions pour régler les indemnités aux employés du Groupe TITAN en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre de plans de paiement fondés sur des actions.

25. Autres réserves

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Réserve legale	Réserve non distribuable	Réserve distribuable	Réserve de reorganisation	Réserves pour imprévus	Réserves éxonérees d'impôt en vertu de lois speciales	Réserve de réevaluation	Réserve pour écarts actuariels	Réserves de couverture sur couvertures des flux de tresorerie	Ecarts de conversion sur instruments dérivés	Réserve d'hyperinflation	Réserve de conversion de devises étrangères	Total autres réserves
Solde au 1er janvier 2024	**162 854**	**56 736**	**352 086**	**-1 188 374**	**56 454**	**63 470**	**38 127**	**1 433**	**28 630**	**41 115**	**111 162**	**-612 840**	**-889 147**
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	-1 258	-3 707	–	36 527	-28 257	3 305
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	–	–	–	–	–	–	-10 432	–	–	–	–	–	-10 432
Transfert depuis/(vers) le résultat non distribué	46 721	–	–	–	9	4 646	-1 863	–	–	–	–	-1 376	48 137
Transfert depuis les options sur actions	–	–	–	–	543	–	–	–	–	–	–	–	543
Transfert entre réserves	–	13 514	-13 514	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2024	**209 575**	**70 250**	**338 572**	**-1 188 374**	**57 006**	**68 116**	**25 832**	**175**	**24 923**	**41 115**	**147 689**	**-642 473**	**-847 594**
Solde au 1er janvier 2025	**209 575**	**70 250**	**338 572**	**-1 188 374**	**57 006**	**68 116**	**25 832**	**175**	**24 923**	**41 115**	**147 689**	**-642 473**	**-847 594**
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	-270	-3 618	–	-88 584	25 289	-67 183
Modification de la participation sans perte de contrôle	-448	–	–	–	–	–	-293	–	–	-6 446	–	-21 111	-28 298
Modification de la participation avec perte de contrôle	-1 676	–	–	–	–	–	–	–	–	–	-30 687	–	-32 363
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	–	–	–	–	–	–	-6 746	–	–	–	–	–	-6 746
Ajustement d'impôts différés relatif aux réserves de réévaluation (note 14)	–	–	–	–	–	–	-118	–	–	–	–	–	-118
Transfert depuis/(vers) le résultat non distribué	–	–	5 647	–	–	-18 750	-871	–	–	–	–	–	-13 974
Transfert depuis les options sur actions	–	–	–	–	626	–	–	–	–	–	–	–	626
Transfert entre réserves	–	3 147	-3 147	–	–	–	–	–	–	7 232	–	-7 232	–
Solde au 31 décembre 2025	**207 451**	**73 397**	**341 072**	**-1 188 374**	**57 632**	**49 366**	**17 804**	**-95**	**21 305**	**41 901**	**28 418**	**-645 527**	**-995 650**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

25. Autres réserves (suite)

Certaines sociétés du Groupe sont tenues, en vertu du droit commercial applicable, de conserver un pourcentage de leurs bénéfices nets annuels à titre de réserve légale. Une telle réserve ne peut pas être distribuée pendant la durée d'exploitation des sociétés du Groupe.

Les « Réserves pour imprévus » comprennent, entre autres, les réserves constituées par certaines filiales du Groupe du fait de l'application des lois environnementales. Par conséquent, leur distribution n'entraîne aucun passif fiscal supplémentaire pour le Groupe ou la Société.

Les « Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales », conformément à la législation fiscale, sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. La distribution des réserves restantes susmentionnées peut être effectuée après l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale annuelle et le paiement de l'impôt applicable. Selon qu'elles soient capitalisées ou distribuées, certaines de ces réserves présentent une charge fiscale différente. Le Groupe n'a pas l'intention de distribuer le montant restant de ces réserves et, par conséquent, n'a pas calculé l'impôt qui découlerait d'une telle distribution.

La « Réserve distribuable » a été créée par réduction du capital social de TITAN S.A. et transfert depuis les bénéfices non distribués. Cette réserve pourra être distribuée à l'avenir, sous réserve de l'approbation de l'organisme compétent concerné.

Conformément aux exigences de la loi belge, la « Réserve non distribuable » représente une réserve équivalente à la valeur des actions propres détenues par TITAN S.A. et par sa filiale TITAN Cement Company S.A.

Les « Réserves de réévaluation » incluent, entre autres, 43,6 millions d'euros (2024 : 44,1 millions d'euros) représentant la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles que le Groupe détenait en Égypte par le biais de sa participation dans la co-entreprise Lafarge-TITAN Egyptian Investments Ltd, jusqu'à l'acquisition intégrale de la co-entreprise.

La « Réserve pour écarts actuariels » reflète les plus- et moins-values de réévaluation (plus- et moins-values actuarielles) résultant des études actuarielles conduites par les filiales du Groupe pour divers régimes de prestations, de pension ou autres régimes de retraite (note 11).

La « Réserve de conversion de devises étrangères » est utilisée pour comptabiliser les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle inclut en outre l'écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère. Au cours du dernier trimestre 2016, la filiale du Groupe en Égypte, Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. a renouvelé le prêt de 76,9 millions d'euros qu'elle avait conclu avec sa société mère en 2010. Conformément à sa méthode comptable, le Groupe comptabilise dans ses états financiers consolidés le prêt intragroupe susmentionné comme faisant partie de l'investissement net dans l'activité égyptienne. Au 31 décembre 2025, cette réserve présente un solde débiteur de 25,8 millions d'euros (2024 : 22,0 millions d'euros).

Les « Écarts de conversion sur position de couverture dérivée » reflètent les écarts de change découlant de la conversion en euros de prêts libellés en devises étrangères ayant été désignés comme couvertures d'investissements nets pour les filiales du Groupe aux États-Unis. En 2025, un montant de 6,4 millions d'euros correspondant à 13,333 % de la réserve a été attribué aux participations ne donnant pas le contrôle à la suite de la réalisation de l'introduction en bourse (IPO) de la filiale du Groupe Titan America S.A. à la Bourse de New York. Titan America S.A. est la société mère des opérations du Groupe aux États-Unis (voir Note 4).

La « Réserve de couverture sur couvertures des flux de trésorerie » reflète également les écarts de change découlant de l'évaluation des instruments financiers utilisés pour couvrir les flux de trésorerie dans le cadre de transactions en devises étrangères.

26. Dividendes et rendement du capital

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dividendes proposés non comptabilisés à la fin de la période de référence

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 7 mai 2026, la distribution d'un dividende de 1,10 euros (un euro et dix centimes) par action.

Dividendes versés

À la suite de la forte rentabilité atteinte en 2024 et de l'augmentation de la liquidité résultant de l'introduction en bourse réussie de Titan America, l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 8 mai 2025 a approuvé une augmentation ad hoc du dividende annuel de 2,00 € par action. En conséquence, la distribution totale de dividendes pour l'exercice s'élève à 3,00 € par action, à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre au 30 juin 2025.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dividendes versés

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2024 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0,85 euro par action à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre à la date du 25 juin 2024.

27. Emprunts

Méthode comptable

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Au cours des périodes suivantes, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre le produit (net des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions versées lors de la mise en place des facilités de prêt sont comptabilisées comme des coûts de transaction du prêt dans la mesure où il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée. Dans ce cas, la commission est reportée jusqu'à ce que le tirage ait lieu. Lorsque rien n'indique qu'il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée, la commission est capitalisée en tant que paiement anticipé au titre des services de liquidité et amortie sur la durée de la facilité à laquelle elle se rapporte.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf si l'entité du Groupe peut se prévaloir d'un droit inconditionnel de différer le règlement pendant une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Courants		
Emprunts bancaires	80 006	4 368
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	14 789	56 281
Intérêts à payer	5 739	5 766
	100 534	**66 415**
Non courants		
Emprunts bancaires	121 358	194 649
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	74	4 446
Obligations non garanties	398 623	397 926
	520 055	**597 021**
Total emprunts	**620 589**	**663 436**

Échéance des emprunts non courants :

	2025	2024
Entre 1 et 2 ans	369 083	82 077
Entre 2 et 3 ans	–	364 224
Entre 3 et 4 ans	149 615	–
Entre 4 et 5 ans	–	149 945
Plus de 5 ans	1 357	775
	520 055	**597 021**

La juste valeur de l'emprunt du Groupe est indiquée à la note 29.

En juillet 2025, TGF a renouvelé l'accord de facilité renouvelable de 230 millions d'euros avec une nouvelle échéance en janvier 2030, garanti par Titan S.A.. Au 31 décembre 2025, l'accord de facilité renouvelable n'était pas utilisé.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

27. Emprunts (suite)

Les taux d'intérêt effectifs pondérés moyens ayant une incidence sur le compte de résultat sont les suivants :

	2025	2024
Emprunts (€)	3,30 %	3,02%
Emprunts (USD)	6,67 %	7,54%
Emprunts (LEK)	4,77 %	5,11%
Emprunts (EGP)	28,05 %	29,73%
Emprunts (TRY)	28,03 %	26,18%

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est précisée à la note 28.

Le Groupe dispose des facilités d'emprunt non utilisées suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Taux variable :		
- Échéant dans l'année à venir	214 457	190 877
- Échéant au-delà d'un an	256 149	278 463

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Méthode comptable

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de départ. Par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de déclaration. Les produits dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les éventuelles plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur des produits dérivés sont directement comptabilisées en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI) puis ultérieurement reclassée en résultat lorsque l'élément de couverture affecte le résultat.

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées comme :

- Des couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.
- Des couvertures des flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé, à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé.
- Des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Au début de la relation de couverture, le Groupe désigne et documente formellement la relation de couverture à laquelle il souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques en rapport avec la couverture.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe déterminera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité de couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité de couverture et la façon dont le ratio de couverture a été déterminé). Une relation de couverture se prête à la comptabilité de couverture si elle répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- Il existe une « relation économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- L'effet du risque de crédit ne « domine pas les variations de valeur » qui découlent de la relation économique.
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est identique à celui qui découle de la quantité d'élément couvert que le Groupe couvre effectivement et de la quantité d'instrument de couverture que le Groupe utilise effectivement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et comme un actif ou un passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures remplissant les critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisées de la manière décrite ci-dessous.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Couvertures de juste valeur
Les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de juste valeur et remplissant les critères requis à cet égard sont enregistrées dans le compte de résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. La plus- ou moins-value se rapportant à la fois à la partie efficace et à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux fixe est comptabilisée dans le compte de résultat à la rubrique « Produits/charges financiers ».

Couvertures des flux de trésorerie
La partie effective des plus- ou moins-values résultant de l'évaluation des instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans les réserves, dans le compte « Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie ». La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat, à la rubrique « Produits/charges financiers ».

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat durant les périodes où l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, toute plus- ou moins-value cumulée existant dans les capitaux propres à ce moment reste dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est finalement constatée en résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne devrait plus avoir lieu, la plus- ou moins-value cumulée qui était comptabilisée dans les capitaux propres est immédiatement reclassée en résultat.

Couverture d'investissement net
Les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures des flux de trésorerie. Lorsque l'instrument de couverture est un dérivé, toute plus- ou moins-value sur l'instrument de couverture en rapport avec la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les écarts de conversion sur la position de couverture dérivée, dans les autres réserves. La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en autres produits/charges dans le compte de résultat. Toutefois, lorsque l'instrument de couverture n'est pas un dérivé (par exemple, un emprunt en devise étrangère), l'ensemble des plus- ou moins-values de change résultant de la conversion d'un emprunt couvrant un tel investissement (y compris toute partie inefficace de la couverture) sont comptabilisées en capitaux propres dans le compte « écarts de conversion sur position de couverture dérivée », parmi les « autres réserves ».

Les plus- ou moins-values accumulées dans les capitaux propres sont incluses dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est (partiellement ou intégralement) cédée. Les « autres réserves » du Groupe comprennent les plus-values issues de telles activités de couverture menées lors d'exercices passés.

Dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture.
Toutes plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur d'instruments financiers qui ne font pas partie d'une relation de couverture sont incluses dans les produits / (charges) financiers, ou les plus- ou moins-values résultant des écarts de change et du coût des ventes dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent, en fonction de leur nature.

Facteurs de risques financiers
Le Groupe, du fait de la nature de son activité et de son implantation géographique, est exposé à des risques de marché, de crédit et de liquidité. La direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques.

La direction générale du Groupe est soutenue par les fonctions Finances et Trésorerie du Groupe, ainsi que par le Comité des risques, qui formulent des avis sur les risques et le cadre approprié de gouvernance des risques pour le Groupe. Le Comité des risques fournit l'assurance à la direction générale du Groupe que les activités liées aux risques financiers du Groupe sont régies par des politiques et procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, mesurés et gérés conformément aux politiques et aux objectifs du Groupe en matière de risques. Toutes les activités sur les produits dérivés à des fins de gestion des risques sont réalisées par des équipes spécialisées et par la fonction Trésorerie, qui disposent des compétences, de l'expérience et de la supervision appropriées. La politique du Groupe interdit toute négociation de produits dérivés à des fins spéculatives. La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le Groupe compte les instruments financiers dérivés suivants dans les postes suivants de l'état consolidé de la situation financière :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs non courants		
Swaps de devises - dérivés de transaction	23 855	–
	23 855	**–**
Actifs courants		
Swap de taux d'intérêt - dérivés de transaction	–	683
Contrats à terme - dérivés de transaction	15	–
	15	**683**
Passifs non courants		
Swaps de devises - dérivés de transaction	–	8 103
	–	**8 103**
Passifs courants		
Contrats à terme - dérivés de transaction	–	976
	–	**976**

Lorsque tous les critères pertinents sont remplis, la comptabilité de couverture est appliquée pour supprimer la discordance comptable entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Toutefois, lorsque les dérivés ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, ou que le Groupe choisit de ne pas désigner une relation de couverture entre un dérivé et un élément couvert, ils sont classés comme des dérivés de transaction à des fins comptables et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le tableau suivant indique les montants bruts des instruments financiers dérivés susmentionnés par rapport à leur règlement intermédiaire, qui est reçu ou payé, tels qu'ils sont représentés dans les états consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, afin de résumer la situation nette totale du Groupe.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Situation nette - Actif /(Passif)		
	Juste valeur des instruments financiers dérivés	intermédiaire des instruments financiers dérivés	Solde net
Solde au 31 décembre 2025			
Contrats à terme - échus en 2026	15	-14	1
Swaps de devises - échus en 2027	13 169	-13 296	-127
Swaps de devises - échus en 2029	10 686	-10 790	-104
	23 870	**-24 100**	**-230**
Solde au 31 décembre 2024			
Contrats à terme - échus en 2025	-976	596	-380
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2025	683	-293	390
Contrats de fret à terme - échus en 2024	–	-12	-12
Swaps de devises - échus en 2027	-2 847	1 274	-1 573
Swaps de devises - échus en 2029	-5 256	2 354	-2 902
	-8 396	**3 919**	**-4 477**

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché comprend trois principaux types de risques : le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est exposé au risque de change. Le risque de change résulte de transactions commerciales futures, des actifs et passifs comptabilisés, principalement des emprunts, libellés dans une devise qui n'est pas la devise fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe et des investissements internationaux.

Les risques de change sont gérés au moyen de couvertures naturelles (à savoir des emprunts libellés dans la même monnaie que les actifs financés, qui créent une couverture naturelle pour les investissements dans les filiales étrangères exposées au risque de change), mais aussi via le recours à des swaps de change et des contrats de change à terme.

Toutefois, une partie du financement des activités du Groupe aux États-Unis, en Albanie et dans d'autres pays où ses filiales sont actives est libellée dans des monnaies différentes de leurs monnaies fonctionnelles, par exemple l'euro. Le refinancement de ces montants en monnaies locales ainsi que les opérations de couverture de change sont réexaminés à intervalles réguliers.

Le tableau ci-dessous présente les soldes de financement des activités du Groupe au 31 décembre 2025, en euros, pour les filiales du Groupe dont les monnaies fonctionnelles sont :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	**2025**	**2024**
USD	332 800	345 600
LEK	19 129	18 058
TRY	–	10 413
MKD	12 000	–
EGP	–	28 920

Durant l'année, l'exposition d'emprunt aux États-Unis a été couverte au moyen de dérivés considérés comme des activités de négociation (voir points 1 et 2 ci-après).

1) En avril 2024, TITAN America LLC (TALLC) a conclu un swap de taux d'intérêt en devises arrivant à échéance en juin 2029 afin de couvrir les paiements d'intérêts et l'exposition au change découlant d'un emprunt de 150 millions d'euros obtenu auprès de TITAN Global Finance Plc. En 2025, ces swaps de taux d'intérêt en devises ont entraîné un gain net de 16,0 millions d'euros, avec un gain de change de 18,3 millions d'euros comptabilisé en « moins-value découlant des écarts de change » et une perte de 2,2 million d'euros comptabilisée dans les « produits financiers » du compte de résultat consolidé. La perte de change correspondante sur le prêt, résultant du mouvement inverse du prêt et des swaps de taux d'intérêt, s'est élevée à 18,3 millions d'euros et a été comptabilisée sous le même compte « moins-value découlant des écarts de change ».

Par la suite, en novembre 2024, TALLC a conclu un autre swap de taux d'intérêt en devises arrivant à échéance en juillet 2027, dans le cadre de sa stratégie de couverture des paiements d'intérêts et de l'exposition au change découlant de l'accord de financement de 150 millions d'euros conclu avec TITAN Global Finance Plc. Ces swaps de taux d'intérêt en devises ont permis de dégager une plus-value nette de 16,5 millions d'euros sur l'exercice. Cette plus-value nette comprenait des plus-values de change de 18,3 millions d'euros comptabilisées dans la rubrique « Moins-value découlant des écarts de change », qui ont été entièrement compensées par une moins-value de change correspondante de 18,3 millions d'euros sur le prêt correspondant, enregistrée sur le même compte. La perte restante sur le dérivé s'élevait à 1,8 million d'euros, soit la différence entre les gains sur opérations de change et le gain net de 16,5 millions d'euros ; elle a été comptabilisée sous le poste « Charges financières » du compte de résultat consolidé.

2) En outre, en 2025, TALLC a conclu divers contrats de change à terme à brève échéance dans le but de couvrir le risque de change découlant de passifs financiers libellés en euros. Plus précisément, la société a exécuté des contrats à terme EUR/USD présentant différentes échéances tout au long de l'année 2025 et au premier trimestre 2026 afin de couvrir des contrats d'emprunt pour un montant notionnel total de 32,8 millions d'euros. En 2025, ces contrats à terme ont entraîné des gains de change de 4,9 millions d'euros, lesquels ont été comptabilisés sous le poste « Moins-value découlant des écarts de change » du compte de résultat consolidé. Ces gains ont été partiellement neutralisés par des pertes de change de 5,6 millions d'euros provenant des prêts correspondants, reflétant le mouvement inverse des prêts et des contrats à terme. Les pertes de change sur les prêts ont également été comptabilisées sous la rubrique « Moins-value découlant des écarts de change ».

3) En outre, en 2025, la filiale du Groupe TITAN Global Finance Plc a conclu d'autres contrats de change à terme EUR/USD à court terme, qui sont tous arrivés à échéance au cours de l'année, afin de couvrir les positions en espèces du Groupe libellées en dollars américains. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ces positions ont entraîné une plus-value de change nette de 4,4 millions d'euros, qui a été comptabilisée sous le poste « Moins-value découlant des écarts de change » dans le compte de résultat consolidé.

En 2025, les moins-values de change nettes totales comptabilisées dans le compte de résultat consolidé se sont élevées à 9,8 millions d'euros (2024 : 1,6 million d'euros). Ces moins-values sont analysées plus en détail en moins-values de change nettes de 55,6 millions d'euros (2024 : plus-values de 22,0 millions d'euros) et en plus-values de juste valeur sur instruments dérivés de 45,8 millions d'euros (2024 : moins-values de 23,7 millions d'euros) (note 7).

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le Groupe a également comptabilisé des moins-values de change sur la conversion d'opérations à l'étranger pour un montant de 111,3 millions d'euros dans l'état consolidé du résultat global. Ces pertes étaient principalement imputables à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro (moins-value de 101,8 millions d'euros) et à la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro (moins-value nette de 6,2 millions d'euros), reflétant des moins-values de change brutes de 28,3 millions d'euros partiellement compensées par une plus-value de 22,1 millions d'euros comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et provenant de l'indexation des capitaux propres des filiales turques en vertu de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

La plus-value de change résultant de la conversion d'opérations étrangères au titre de l'exercice précédent se montait à 22,0 millions d'euros. Ces plus-values ont été principalement imputables à la baisse de l'euro face au dollar américain (plus-value de 42,5 millions d'euros) et au lek albanais (plus-value de 7,3 millions d'euros), partiellement contrecarrée par la hausse de l'euro face à la livre égyptienne (moins-value de 43,3 millions d'euros), au real brésilien (moins-value de 15,9 millions d'euros) et à la livre turque (moins-value de 15,6 millions d'euros). En outre, une plus-value de 46,8 millions d'euros a été comptabilisée dans les plus-/(moins-)values de change sur la conversion des opérations à l'étranger dans les autres éléments du résultat global, en raison de l'indexation des capitaux propres des filiales turques en vertu de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

Analyse de la sensibilité aux variations des taux de change

Le tableau suivant montre la sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres du Groupe à des variations raisonnables des différents taux de change variables toutes les autres variables étant constantes.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Taux de change	Augmentation/ diminution des taux de change par rapport à l'EUR	Effet sur le profit avant impôts	Effet sur les capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2025	USD	5 %	11 050	191 142
		-5 %	-9 998	-172 938
	RSD	5 %	1 317	1 786
		-5 %	-1 192	-1 616
	EGP	5 %	2 819	6 276
		-5 %	-2 551	-5 678
	TRY	5 %	-124	829
		-5 %	112	-750
	ALL	5 %	844	6 738
		-5 %	-764	-6 096
	MKD	5 %	1 797	4 897
		-5 %	-1 626	-4 431
	BRL	5 %	414	8 970
		-5 %	-375	-8 116
Exercice clos le 31 décembre 2024	USD	5 %	11 208	37 847
		-5 %	-10 141	-34 243
	RSD	5 %	1 576	1 672
		-5 %	-1 426	-1 513
	EGP	5 %	-138	3 896
		-5 %	125	-3 525
	TRY	5 %	-92	7 618
		-5 %	83	-6 892
	ALL	5 %	1 285	6 550
		-5 %	-1 162	-5 927
	BRL	5 %	98	6 462
		-5 %	-89	-5 846

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Risque de prix

Au cours de périodes antérieures, le Groupe avait eu recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de son exposition aux prix du gaz naturel, du fret et de l'électricité. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe n'a conclu aucun contrat dérivé à des fins de couverture de ces risques, et aucun instrument financier dérivé n'était en cours à la date du rapport. Le Groupe continue de suivre de près l'évolution du marché et pourrait avoir recours à des instruments dérivés à l'avenir s'il le juge approprié.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché concerne principalement les obligations liées à la dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt variables.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en ayant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixe et variable. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé en fonction des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement. Des dérivés de taux d'intérêt peuvent occasionnellement être utilisés pour atténuer le risque concerné et équilibrer la répartition taux fixes/taux variables des emprunts du Groupe.

Au 31 décembre 2025, le ratio taux d'intérêt fixes / taux d'intérêt variables du Groupe, en tenant compte de l'encours des swaps croisés de taux d'intérêt et de devises et des swaps de taux d'intérêt, s'élevait à 68 %/32 % (31 décembre 2024 : 67 %/33 %).

Les tendances des taux d'intérêt et la durée des besoins de financement du Groupe font l'objet d'un suivi prospectif. Par conséquent, les décisions concernant la durée des emprunts et la répartition entre taux fixe et taux variable sont prises au cas par cas.

1) En juin 2021, TITAN Global Finance Plc a conclu un swap de taux d'intérêt différé afin de couvrir partiellement le risque d'une hausse des taux d'intérêt de swap moyens futurs associés à une émission de dette prévue hautement probable. Dès sa création, TITAN Global Finance Plc a officiellement défini une relation de couverture de flux de trésorerie entre le swap de taux d'intérêt et l'émission de dette prévue hautement probable. Le swap de taux d'intérêt à 5 ans à départ différé, fixe contre variable, basé sur l'EURIBOR, d'un montant notionnel de 250 millions d'euros et assorti d'une date de début fixée à octobre 2023, a été désigné comme l'instrument de couverture pour une couverture à 100 % des paiements d'intérêts futurs découlant de l'émission de dette prévue hautement probable en 2023.

En 2022, TITAN Global Finance Plc a résilié le swap de taux d'intérêt à terme et a verrouillé une plus-value totale de 29 millions d'euros, qui a été comptabilisée en capitaux propres dans la réserve de couverture des flux de trésorerie (note 25).

En décembre 2023, TITAN Global Finance Plc a émis pour 150 millions d'euros d'obligations assorties d'un coupon fixe de 4,25 %. En conséquence, des montants de 3,6 millions d'euros (3,7 millions d'euros en 2024) ont été reclassés de la réserve de couverture des flux de trésorerie au compte de résultat au cours de l'exercice 2025, afin de compenser les charges d'intérêts correspondantes (note 25). Le solde restant de la réserve de couverture des flux de trésorerie sera conservé jusqu'à la réalisation des flux de trésorerie couverts correspondants.

2) En mai 2022, en réponse à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt sur le marché américain, TALLC a conclu des swaps de taux d'intérêt fixes-contre-variables afin de couvrir son exposition aux hausses des taux d'intérêt variables sur sa dette libellée en USD à court terme et d'atténuer la volatilité future des charges financières. Le swap de taux d'intérêt fixes-contre-variables d'un montant notionnel de 100 millions de dollars couvrait le taux de financement au jour le jour sécurisé (Secured Overnight Financing Rate, SOFR), avec règlements trimestriels, pour une période de 3 ans.

Au premier trimestre 2023, TALLC a procédé à la transaction exactement inverse, c'est-à-dire que TALLC paie un taux d'intérêt variable et reçoit un taux d'intérêt fixe à un niveau plus élevé que celui payé lors de la transaction initiale en 2022. Grâce à ces deux transactions, TALLC a pu payer un taux d'intérêt variable à moindre coût.

En 2025, les swaps sont arrivés à échéance et TALLC a comptabilisé une plus-value de 7 000 € (2024 : plus-value de 70 000 €) liée à ces transactions, qui a été présentée en « produits financiers » dans le compte de résultat consolidé.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt est limité au niveau du compte de résultat et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du Groupe, comme le montre le tableau d'analyse de la sensibilité ci-dessous :

Analyse de la sensibilité des emprunts du Groupe aux variations des taux d'intérêt

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		Variation du taux d'intérêt (+/-)	Effet sur le bénéfice avant impôts (-/+)
Exercice clos le 31 décembre 2025	EUR	1,0 %	2 031
	USD	1,0 %	18
	ALL	1,0 %	1
Exercice clos le 31 décembre 2024	EUR	1,0 %	1 947
	USD	1,0 %	301
	ALL	1,0 %	161

Remarque : Le tableau ci-dessus exclut l'impact positif des intérêts perçus sur les dépôts.

b) Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de concentrations significatives du risque de crédit. Les créances clients se rapportent principalement à une vaste clientèle, étendue en termes de répartition géographique. Toutes les sociétés du Groupe surveillent en continu la situation financière de leurs débiteurs.Lorsque cela est jugé nécessaire, des garanties supplémentaires sont demandées pour sécuriser le crédit. Des provisions pour dépréciation pour perte de valeur sont constituées à l'égard des risques de crédit spécifiques. Au 31 décembre 2025 il n'existe pas de risques de crédit significatifs liés à un encours problématique qui ne soient pas déjà couverts par une provision pour créances douteuses.

Le risque de crédit résultant de l'incapacité des établissements financiers à honorer leurs obligations envers le Groupe dans le cadre de placements, investissements et de produits dérivés, est atténué par des limites prédéfinies sur le degré d'exposition à chaque établissement financier, ainsi que par le recours au mécanisme de garantie des accords de soutien au crédit (accords CSA). Ces limites pré-définies sont fixées conformément aux politiques de l'équipe Trésorerie du Groupe. Au 31 décembre 2025, la majorité des actifs financiers et des instruments financiers dérivés du Groupe étaient détenus auprès d'établissements financiers de premier ordre faisant l'objet d'accords de soutien au crédit prédéfinis.

c) Risque de liquidité

Outre ses flux de trésorerie d'exploitation, le Groupe conserve suffisamment de liquidités et autres actifs liquides, mais aussi d'importantes lignes de crédit engagées auprès de plusieurs banques internationales pour assurer le respect de ses obligations financières. L'équipe Trésorerie du Groupe contrôle le financement de ce dernier ainsi que la gestion des actifs liquides.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des dettes financières et locatives aux 31 décembre 2025 et 2024, sur la base des paiements sur contrat non actualisés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025					
	< 1 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	5 906	15 810	102 891	624 416	1 921	750 944
Dettes locatives	1 902	7 075	8 459	43 039	36 627	97 102
de produits dérivés	14	–	–	24 086	–	24 100
Autres passifs non courants	–	–	–	6 489	–	6 489
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	291 157	63 729	20 180	–	–	375 066
	298 979	**86 614**	**131 530**	**698 030**	**38 548**	**1 253 701**
	Exercice clos le 31 décembre 2024					
Emprunts	18 433	22 283	37 827	653 133	1 921	733 597
Dettes locatives	1 849	7 071	8 369	42 841	28 812	88 942
Instruments financiers dérivés	–	976	–	8 103	–	9 079
de produits dérivés	12	293	–	–	–	305
Autres passifs non courants	–	–	–	4 296	–	4 296
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	227 362	137 503	18 546	–	–	383 411
	247 656	**168 126**	**64 742**	**708 373**	**30 733**	**1 219 630**

d) Gestion des fonds propres

L'objectif principal de la gestion des capitaux du Groupe consiste à assurer le maintien de ratios de fonds propres sains, en vue de soutenir les opérations du Groupe et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère sa structure de capital avec prudence en ce qui concerne le ratio de levier financier, comme en atteste le rapport entre le passif total et le total des fonds propres, mais aussi le rapport entre la dette nette et l'EBITDA. La politique du Groupe consiste à maintenir des ratios de levier financier compatibles avec un profil « investment grade ».

Le Groupe inclut dans la dette nette les éléments suivants : a) les prêts porteurs d'intérêts, b) les emprunts et c) les dettes locatives, moins a) la trésorerie et b) les équivalents de trésorerie.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Emprunts à long terme (note 27)	520 055	597 021
Dettes locatives à long terme (note 16)	62 253	65 175
Emprunts à court terme (note 27)	100 534	66 415
Dettes locatives à court terme (note 16)	14 247	16 720
Dette	**697 089**	**745 331**
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (note 23)	483 558	123 283
Dette nette	**213 531**	**622 048**
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	**606 080**	**580 125**
Total passif	**1 412 286**	**1 458 064**
Total capitaux propres	**2 083 738**	**1 824 513**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

29. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur

Une comparaison par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe est présentée ci-dessous.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Valeur comptable		Juste valeur	
	2025	**2024**	**2025**	**2024**
Actifs financiers				
Au coût amorti				
Autres actifs financiers non courants	14 682	2 883	14 682	2 883
Créances commerciales	213 189	218 141	213 189	218 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483 558	123 283	483 558	123 283
Autres actifs financiers courants	47 567	66 269	47 567	66 269
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	23 855	–	23 855	–
- non courantes	–	3 628	–	3 628
Autres actifs financiers non courants	13 452	8 475	13 452	8 475
Instruments financiers dérivés - courants	15	683	15	683
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - courantes	–	596	–	596
Autres actifs financiers courants	30	30	30	30
Passifs financiers				
Au coût amorti				
Emprunts à long terme	520 055	597 021	522 728	599 680
Autres passifs financiers non courants	16	18	16	18
Emprunts à court terme	100 534	66 415	100 534	66 415
Autres passifs financiers courants	359 284	370 773	359 284	370 773
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	–	8 103	–	8 103
non courantes	24 086	–	24 086	–
Instruments financiers dérivés - courants	–	976	–	976
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - courantes	14	305	14	305

Selon les évaluations de la direction, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les dettes fournisseurs, les découverts bancaires et autre actifs et passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement des échéances à court terme de ces instruments.

Hiérarchie de la juste valeur

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des actifs et des passifs, obtenue selon la méthode d'évaluation :

Niveau 1 : à partir des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur sont observables, directement ou indirectement, et comprend les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas si activement négociés.

Niveau 3 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur ne sont pas des données de marché observables.

29. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs du Groupe.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Juste valeur		Hiérarchie de la juste valeur
	2025	**2024**	
Actif			
Immeubles de placement	11 184	11 025	Niveau 3
Autre actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	13 482	8 505	Niveau 3
Instruments financiers dérivés	23 870	683	Niveau 2
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	–	4 224	Niveau 2
Passif			
Emprunts à long terme	401 182	599 680	Niveau 2
Emprunts à long terme	121 546	–	Niveau 3
Emprunts à court terme	100 534	66 415	Niveau 3
Instruments financiers dérivés	–	9 079	Niveau 2
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	24 100	305	Niveau 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations à la juste valeur de niveau 1 et 2 au cours de la période et aucun transfert vers ou depuis les évaluations à la juste valeur de niveau 3 en 2025.

La juste valeur des immeubles de placement de niveau 3 est estimée par le Groupe, qui fait appel à des évaluateurs externes, indépendants et certifiés. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une liquidation ou une vente forcée. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

Pour les emprunts à long et à court terme de niveau 2, l'évaluation de la juste valeur se fonde sur des paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques au pays ou les cotations de prix à la date de clôture. Plus spécifiquement, les prix du marché ou les cotations des courtiers pour les instruments spécifiques ou pour des instruments similaires sont utilisés.

Pour la majorité des emprunts du niveau 3, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes des valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont proches des taux du marché en vigueur ou puisque les emprunts sont à court terme. Les justes valeurs des emprunts non courants du niveau 3 sont basées sur des flux de trésorerie actualisés en utilisant un taux d'emprunt qui prévaut dans les conditions actuelles du marché.

Les instruments financiers dérivés de niveau 2 comprennent les contrats de change à terme, les swaps croisés de taux d'intérêt et de devises, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur le gaz naturel, les contrats de fret à terme. Le Groupe utilise différentes méthodes et formule des hypothèses basées sur les conditions du marché à chaque date de rapport. Les contrats susmentionnés ont été évalués à leur juste valeur en utilisant : a) les taux de change à terme qui sont cotés sur le marché actif, b) les taux d'intérêt à terme extraits des courbes de rendement observables, c) les prix des contrats à terme standardisés sur le gaz naturel américain Henry Hub qui sont cotés sur le marché actif et d) les prix de fret à terme Baltic Supramax 10TC 58kt qui sont cotés sur le marché actif.

Les autres financiers de niveau 3 à la juste valeur par le biais du compte de résultat se rapportent principalement aux investissements dans des fonds immobiliers étrangers et dans des sociétés de technologie de décarbonation et d'électrification qui transforment l'électricité renouvelable en chaleur, dans lesquels le Groupe détient un pourcentage non significatif. Leur évaluation est effectuée sur la base de leurs états financiers.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

30. Provisions

Méthode comptable

Provisions et imprévus

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains et sont comptabilisées lorsque le Groupe supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Lorsque le Groupe s'attend au remboursement d'une provision, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement lorsqu'il est quasiment certain. La charge relative à toute provision est présentée au compte de résultat nette de tout remboursement.

Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. Le Groupe comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les avantages économiques découlant d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engendrés par la satisfaction des obligations contractuelles.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation de contrats de location et le paiement des indemnités de fin de contrat de travail et sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le Groupe s'est engagé juridiquement ou implicitement à payer. Les coûts liés aux activités courantes du Groupe ne sont pas prévus à l'avance.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et les risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Restauration des sites, réhabilitation des carrières et coûts environnementaux

Les sociétés du Groupe sont généralement tenues de réaménager les terrains utilisés pour les carrières et les sites de transformation au terme de leur durée de vie utile de sorte que leur état soit jugé acceptable par les autorités compétentes et en accord avec les politiques environnementales du Groupe. Des provisions pour restauration de l'environnement sont comptabilisées lorsque le Groupe supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation, dont le montant a été estimé de façon fiable.

Les provisions liées aux dommages environnementaux représentent le coût futur estimé de la réparation. L'estimation des coûts futurs de ces obligations est un processus complexe, qui exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement.

L'estimation de ces coûts se fonde sur une évaluation des informations factuelles alors disponibles pour chaque site et tient compte de facteurs tels que les technologies existantes, les lois et règlements en vigueur et l'expérience antérieure en matière d'assainissement des sites. Ces évaluations comportent des incertitudes intrinsèques, principalement en raison de conditions inconnues, de l'évolution des réglementations gouvernementales et des normes juridiques en matière de responsabilité, de la durée prolongée des périodes d'assainissement et de l'évolution des technologies. Les passifs environnementaux et d'assainissement prévus reflètent les informations dont dispose la direction au moment de la détermination du passif et sont ajustés périodiquement, à mesure des efforts d'assainissement déployés ou de la mise à disposition de nouvelles informations techniques ou juridiques.

Les coûts estimés liés à ces activités de réhabilitation sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures prévues. Lorsque l'effet du passage du temps n'est pas significatif, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie non actualisés. Lorsqu'une obligation de fermeture et de préservation de l'environnement découle d'activités de développement d'une carrière/mine, ou est liée au déclassement d'une immobilisation corporelle, la provision peut être capitalisée au titre du coût de l'actif associé (incorporel ou corporel). Le coût capitalisé est amorti sur la durée d'utilité de l'actif et toute variation de la valeur actualisée nette du passif attendu est incluse dans les charges financières, sauf si elle résulte de changements au niveau des estimations comptables de l'évaluation.

30. Provisions (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		1er janvier 2025	Reclassifi-cations	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilises	Détricotage de l'actualisation (note 7)	Montants utilisés	Acquisition d'entreprise (note 4a)	Ecarts de change	31 décembre 2025
Provisions pour restaurations	a	37 959	–	858	-120	1 272	-3 149	127	-3 000	33 947
Réserves d'assurance	b	23 029	–	44 527	–	676	-43 857	–	-2 577	21 798
Provisions pour autres impôts	c	1 037	–	593	–	–	-18	–	-56	1 556
Provisions pour litiges	d	1 535	–	855	–	–	-832	–	-236	1 322
Provisions pour la remise en état des équipements loués	e	9 780	–	6 236	–	494	–	–	-1 105	15 405
Autres provisions	f	10 945	–	1 850	-7 060	–	-3 115		-397	2 223
		84 285	**–**	**54 919**	**-7 180**	**2 442**	**-50 971**	**127**	**-7 371**	**76 251**

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		1er janvier 2024	Reclassifi-cations	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilises	Détricotage de l'actualisation (note 7)	Montants utilisés	Acquisition d'entreprise (note 4a)	Ecarts de change	31 décembre 2024
Provisions pour restaurations	a	40 609	-555	5 014	-4 638	1 611	-6 158	144	1 932	37 959
Réserves d'assurance	b	22 616	–	39 143	-1 470	745	-39 326	–	1 321	23 029
Provisions pour autres impôts	c	1 601	–	26	–	–	-116	–	-474	1 037
Provisions pour litiges	d	230	1 361	–	–	–	-17	–	-39	1 535
Provisions pour la remise en état des équipements loués	e	5 871	–	3 278	–	256	–	–	375	9 780
Autres provisions	f	13 717	–	5 859	-6 488	–	-1 948	–	-195	10 945
		84 644	**806**	**53 320**	**-12 596**	**2 612**	**-47 565**	**144**	**2 920**	**84 285**

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	**2025**	**2024**
Provisions non courantes	66 046	65 994
Provisions courantes	10 205	18 291
	76 251	**84 285**

a. La provision pour restauration correspond à la valeur actualisée du coût estimé de la réhabilitation des sites de carrières et autres passifs similaires après la fermeture. La direction de l'usine et les équipes environnementales procèdent à un examen annuel de l'étendue des travaux de remise en état, en se concentrant sur les coûts estimés, les réglementations actualisées et les modifications des obligations contractuelles. Réhabilitation des carrières et des mines de sable sont effectuées périodiquement et comprennent une évaluation précise de l'état des carrières, l'exploration de nouvelles technologies et la consultation d'experts tiers. Il est prévu que le montant de la provision pour restauration soit utilisé au cours des 1 à 50 prochaines années.

b. Cette provision représente les coûts prévus des paiements de créances liées au risque et aux demandes d'indemnisation de travailleurs, à l'exclusion de tout recouvrement potentiel provenant de la couverture d'assurance de la filiale du Groupe Titan America S.A. (TASA), ainsi que les coûts d'assurance santé pris en charge par la Société. TASA estime son passif final avec l'aide d'experts tiers qui tiennent compte à la fois du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs prévus. La valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs est déterminée en appliquant des taux d'actualisation conformes aux horizons temporels des paiements prévus. Les taux d'actualisation sont basés sur des bons du Trésor avec des échéances similaires à la duration de l'obligation sous-jacente.

c. La provision pour autres taxes représente les obligations futures pour d'autres taxes telles que les droits de timbre, la taxe sur les ventes, l'impôt sur les salaires des employés, etc. Il est prévu que ce montant soit utilisé dans son intégralité au cours des cinq prochaines années.

d. Des provisions pour litiges ont été constituées pour des réclamations formulées par des tiers à l'encontre de certaines sociétés du Groupe. Ces provisions représentent les réserves financières mises de côté pour couvrir les coûts juridiques potentiels, les règlements ou les compensations résultant de procès liés à des matériaux défectueux, à des litiges contractuels, à des demandes d'indemnisation des travailleurs, à des affaires concernant les avantages et les cotisations des employés des années précédentes, et à des demandes de réévaluation des actions. La plus grande partie de ces provisions devrait être utilisée au cours des 1 à 5 prochaines années.

e. Cette provision représente le montant des coûts prévus pour amener l'équipement loué aux conditions et/ou lieux de retour requis dans le contrat de location. Le Groupe estime son passif final en utilisant sa meilleure estimation, qui tient compte du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs.

f. Les autres provisions comprennent des montants pour divers risques. L'échéancier des sorties de trésorerie futures s'étale sur les 1 à 10 prochaines années.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

31. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes.

Méthode comptable

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe respectera l'ensemble des conditions qui y sont liées.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique sur les périodes au cours desquelles le Groupe comptabilise en charges les coûts connexes que les subventions visent à compenser. Plus précisément, les subventions publiques posant comme condition principale l'achat, la construction ou l'acquisition de toute autre manière par le Groupe d'actifs non courants sont comptabilisées en tant que produits différés dans l'état de la situation financière et transférées au compte de résultat sur une base systématique et rationnelle pour toute la durée d'utilité des actifs concernés.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Subventions publiques	2 855	2 910
Impôt complémentaire sur le revenu, Pilier 2 (note 14)	2 898	3 552
Autres passifs non courants	6 114	4 296
	11 867	**10 758**
Analyse des subventions publiques :		
Non courantes	2 855	2 910
Courantes (note 32)	69	69
	2 924	**2 979**
Solde d'ouverture	**2 979**	**3 149**
Augmentation liée à une acquisition (note 4)	122	–
Amortissement (note 33)	-177	-170
Solde de clôture	**2 924**	**2 979**

Les subventions publiques en rapport avec des dépenses d'investissement sont comptabilisées comme des passifs à long terme et amorties selon la méthode linéaire, sur la base de la durée d'utilité estimée de l'actif visé par la subvention.

Les subventions publiques reçues au titre de dépenses sont reflétées dans le compte de résultat lorsque la dépense correspondante est encourue, de sorte que la dépense est mise en correspondance avec le revenu reçu.

32. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Dettes fournisseurs	301 606	321 282
Autres éléments à payer	23 549	22 668
Charges à imputer	49 809	39 351
Sécurité sociale	4 048	4 004
Dividendes à payer	102	110
Subventions publiques (note 31)	69	69
Autres impôts	13 328	13 090
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**392 511**	**400 574**

Les dettes fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 10-160 jours. Les autres créditeurs ne sont pas porteurs d'intérêts et leur durée moyenne est d'un mois.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Acomptes/avances des clients	13 690	18 868
Produits à reporter	9 872	105
Passifs sur contrat courants	**23 562**	**18 973**

Le montant de 15 991 milliers d'euros, qui était inclus dans le solde des passifs contractuels non courants et courants au début de 2025, est comptabilisé en tant que ventes au cours de l'exercice financier actuel (montant correspondant de 2024 : 13 451 milliers d'euros).

33. Trésorerie générée par l'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Bénéfice après impôts	257 626	290 255
Ajustements au titre de :		
Impôts sur les résultats (note 14)	93 350	85 316
Amortissement (note 15)	164 647	158 659
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 19)	7 677	7 353
Amortissement des subventions publiques reçues (note 31)	-177	-170
Dépréciation des actifs (note 15, 18, 19)	–	17 004
Plus-value nette sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 6)	79	1 599
Provision pour dépréciation des débiteurs imputée au compte de résultat (note 22)	1 749	-383
Coût de l'obsolescence des stocks (note 21)	-488	631
Provision pour la restauration (note 30a)	694	-1 432
Provision pour litiges (note 30d)	855	–
Autres provisions (note 30e)	7 172	4 050
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (note 11)	9 781	10 010
Augmentation des immeubles de placement (note 6, 17)	-145	-88
Perte de juste valeur des instruments financiers (note 7)	2 348	378
Moins-value sur cession de filiales	52 080	–
Produits d'intérêts et produits assimilés (note 7)	-12 101	-7 352
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 7)	35 850	42 898
Moins-value/(plus-value) sur instruments financiers (note 7)	-45 799	20 871
Moins-value/(plus-value) découlant des écarts de change (note 7)	55 627	-22 028
Charges de paiements fondés sur des actions (note 10)	11 413	20 166
Quote-part dans le bénéfice des entreprises associées et co-entreprises (note 4)	-6 665	-7 986
Ajustements liés à l'hyperinflation	446	-4 575
Variations du fonds de roulement :		
Augmentation des stocks	-2 171	-49 838
Augmentation des créances commerciales et autres	-9 974	-36 546
Augmentation des créances et dettes d'exploitation à long terme	-7 438	9 833
(Diminution)/augmentation des dettes fournisseurs	-5 003	11 457
Trésorerie générée par l'exploitation	**611 433**	**550 082**

Dans le tableau des flux de trésorerie, les produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que d'immeubles de placement, sont les suivants :

Valeur comptable nette	5 358	4 755
Résultat net sur les cessions (note 6)	-79	-1 599
Produits nets des cessions	**5 279**	**3 156**

Calcul des flux de trésorerie d'exploitation disponible :

Trésorerie générée par l'exploitation	611 433	550 082
Plus les intérêts reçus, moins les intérêts, impôts et autres charges connexes payés	-107 027	-135 989
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	**504 406**	**414 093**

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

34. Variations des passifs résultant des activités de financement

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Emprunts à long terme	Emprunts à court terme	Dettes locatives	Dérivés* et règlements intermédiaires	Total
Exercice clos le 31 décembre 2024					
Solde d'ouverture	**484 362**	**377 847**	**72 180**	**-1 086**	**933 303**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	110 517	-273 689	-15 472	-19 281	-197 925
Acquisition de contrats de location	–	–	21 492	–	21 492
Variations de la juste valeur	–	–	–	21 205	21 205
Transfert parmi les passifs financiers	-458	575	-117	–	–
Imputé dans les charges financières	1 321	40 898	–	–	42 219
Dépôt bancaire à terme (note 23)	–	-80 000	–	–	-80 000
Couverture de flux de trésorerie	–	–	–	3 709	3 709
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	8 613	–	–	–	8 613
Écarts de change	-7 334	784	3 812	-82	-2 820
Solde de clôture	**597 021**	**66 415**	**81 895**	**4 465**	**749 796**
Exercice clos le 31 décembre 2025					
Solde d'ouverture	**597 021**	**66 415**	**81 895**	**4 465**	**749 796**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	22 207	-81 357	-14 972	34 012	-40 110
Acquisition de contrats de location	–	–	17 551	–	17 551
Variations de la juste valeur	–	–	–	-41 801	-41 801
Transfert parmi les passifs financiers	-94 642	94 642	–	–	–
Imputé dans les charges financières	1 062	35 688	–	–	36 750
Acquisitions de filiales	2 779	402	–	–	3 181
Cession de filiales	-7 524	-12 432	-591	–	-20 547
Couverture de flux de trésorerie	–	–	–	3 618	3 618
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	1 077	–	–	–	1 077
Écarts de change	-1 925	-2 824	-7 383	-64	-12 196
Solde de clôture	**520 055**	**100 534**	**76 500**	**230**	**697 319**

* Produits dérivés des activités de financement

35. Imprévus et engagements

Méthode comptable

Les obligations potentielles et actuelles qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas constatées dans l'état de la situations financières mais déclarées en tant que passifs éventuels. Les passifs éventuels sont des obligations courantes découlant d'événements passés qui pourraient nécessiter, mais ne nécessiteront probablement pas, une sortie de ressources incarnant des avantages économiques, ou il est impossible d'estimer les estimations de manière fiable. Les actifs éventuels découlent généralement d'événements non planifiés ou imprévus créant une possibilité de bénéfice économique au profit d'une entité déclarante. Les actifs éventuels sont déclarés uniquement lorsque l'entrée d'un bénéfice économique est probable. Un actif éventuel n'est pas comptabilisé étant donné que cela pourrait entraîner la comptabilisation de revenus qui ne se réalisent jamais. Lorsqu'il devient quasiment certain qu'un flux entrants d'avantages économiques va se produire, l'actif doit être comptabilisé.

Passifs éventuels

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Lettres de garantie bancaire	28 345	31 215
	28 345	**31 215**

1. En 2007, Beni Suef Cement Company SAE (« BSCC ») a obtenu l'autorisation pour une deuxième ligne de production dans son usine de Beni Suef, via un appel d'offres lancé par l'Autorité égyptienne du commerce et de l'industrie (« IDA ») en contrepartie d'un droit de licence de 134,5 millions de livres égyptiennes. L'IDA a par la suite unilatéralement décidé de porter le droit de licence à 251 millions de livres égyptiennes. En octobre 2008, BSCC a saisi les tribunaux administratifs pour contester l'augmentation de prix et demander que le prix de la licence soit fixé à 500 livres égyptiennes ou, à défaut, que le prix soit fixé à 134,5 millions de livres égyptiennes, tel que déterminé à l'origine lors de l'appel d'offres. Après de nouveaux progrès, l'affaire a été rejetée le 20 février 2024 et s'est terminée par un résultat défavorable à BSCC. Elle ne fait plus l'objet de délibérations.

BSCC a également intenté une action contre l'IDA pour demander que le calcul des intérêts courus sur les droits de licence de 251 millions de livres égyptiennes réclamés par l'IDA soit basé sur le taux d'intérêt légal de 4 % par an plutôt que sur le taux d'intérêt de la Banque centrale d'Égypte (allant de 9 % à 19 %). Un jugement de première instance a été rendu le 25 novembre 2025 rejetant la demande de BSCC. BSCC a fait appel de cette décision.

2. Fin août 2023, l'Autorité égyptienne de la concurrence (AEC) a lancé une enquête sur le marché de la production et de la distribution du ciment en Égypte. Cette enquête a été ouverte à la suite d'une plainte déposée contre Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. (« APCC ») par un distributeur de ciment invoquant un traitement préférentiel dont bénéficieraient d'autres distributeurs. Le 20 août 2025, le Conseil d'administration de l'AEC a rejeté le dossier, concluant qu'APCC n'avait commis aucune infraction.

Actifs et passifs d'impôts éventuels

Les exercices visés dans la note 36 n'ont pas été contrôlés par les autorités fiscales et, par conséquent, les obligations fiscales de la Société et de ses filiales au titre de ces exercices n'ont pas encore été finalisées.

Actifs éventuels

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Lettres de garantie bancaire sécurisant des créances commerciales (note 22)	14 021	24 317
Autres garanties sur des créances commerciales (note 22)	1 221	5 125
	15 242	**29 442**
Garanties sur d'autres créances	13 928	4 716
	29 170	**34 158**

Engagements

Engagements en capital

Les engagements en capital contractés à la date du bilan mais non comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2025	2024
Immobilisations corporelles	5 171	6 240

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

35. Imprévus et engagements (suite)

Engagements d'achat

TITAN America LLC (TALLC) a conclu différents contrats d'achat de matières premières et de matériels de fabrication. Plus spécifiquement, TALLC a conclu un contrat pluriannuel d'achat de granulats de construction en Floride aux prix du marché. En 2025 et 2024, TALLC a accepté la livraison d'environ 664 et 531 tonnes de granulats de construction en provenance du fournisseur, respectivement. L'engagement restant dans le cadre du contrat d'approvisionnement se monte à 3 609 et 4 273 tonnes au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Selon les termes du contrat d'approvisionnement, les achats sont effectués aux prix en vigueur sur le marché, sous réserve d'ajustements périodiques. Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les prix, hors taxes et redevances, sont respectivement de 21,27 euros (24,99 dollars) et 21,87 euros (22,72 dollars) par tonne.

En outre, TALLC a également conclu des accords de fourniture de capacité avec un négociant en gaz naturel chaque année depuis 2020. Au 31 décembre 2025, il reste 900 MMBtus de capacité engagée jusqu'au 31 mars 2026. Le prix du contrat de capacité est basé sur les règlements des prix du gaz naturel du contrat Florida Gas Transmission Zone 3 pour le premier mois, plus une composante de base variable.

Engagement d'investissement en fonds propres

Au 31/12/2025, la filiale du Groupe Tithys Holding Limited s'est engagée à souscrire un montant total de 11,3 million d'euros aux fonds Zacua Ventures I, Zacua Ventures II, New Energy Capital A.K.E.S. et Fifth Wall React Fund L.P (note 20).

36. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales

(1)	Titan Cement Company S.A	2019-2025		Granitoid AD	2007-2025
(1)	Interbeton Construction Materials S.A.	2020-2025		Gravel & Sand PIT AD	2005-2025
(1)	Intertitan Trading International S.A.	2021-2025		Zlatna Panega Cement AD	2010-2025
(1)	Vahou Quarries S.A.	2021-2025		Cement Plus LTD	2014-2025
(1)	Gournon Quarries S.A.	2021-2025		Rudmak DOOEL	2016-2025
(1)	Quarries of Tagaradon Community S.A.	2021-2025		Esha Material LLC	2016-2025
(1)	Aitolika Quarries S.A.	2021-2025		Esha Material DOOEL	2016-2025
(1)	Sigma Beton S.A.	2021-2025		Usje Cementarnica AD	2020-2025
(1)	Titan Atlantic Cement Industrial and Commercial S.A.	2021-2025		Titan Cement Netherlands BV	2010-2025
	Titan S.A.	2019-2025		Antea Cement SHA	2021-2025
	Alvacim Ltd	2023-2025		Sharr Beteiligungs GmbH	2014-2025
	Iapetos Ltd	2022-2025	(5)	Kosovo Construction Materials L.L.C.	–
(4)	Themis Holdings Ltd	2021-2025		Sharrcem SH.P.K.	2017-2025
	Feronia Holding Ltd	2023-2025		Alexandria Development Co.Ltd	2023-2025
(2)	Titan Global Finance PLC	2025		Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	2024-2025
	Salentijn Properties1 B.V.	2007-2025		Beni Suef Cement Co.S.A.E.	2024-2025
	Titan Cement Cyprus Limited	2023-2025		Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	2021-2025
	Fintitan SRL	2021-2025		Green Alternative Energy Assets EAD	2016-2025
	Cementi Crotone S.R.L.	2021-2025		GAEA -Green Alternative Energy Assets	2012-2025
	Cementi ANTEA SRL	2020-2025		Tithys Holdings Limited	2022-2025
(5)	Colombus Properties B.V.	2010-2024		Rea Cement Investments Limited	2023-2025
	Brazcem Participacoes S.A.	2016-2025		CemAI Inc.	2022-2025
(5)	Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	–		Business Park Titan Elefsinas S.A.	2021-2025
	Adoçim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	2025	(1)	Xirorema Querries SA	2021-2025
	Titan Cement U.K. Ltd	2021-2025		Titan America S.A.	2024-2025
(3)	Titan America LLC	2021-2025	(1)	Cooperative Niki IKE	2021-2025
	Separation Technologies Canada Ltd	2020-2025	(1)	Latekat Sourlas S.A.	2021-2025
	MILLCO-PCM DOOEL	2016-2025		ST Equipment & Technology LLC	2025
	Cementara Kosjeric AD	2021-2025		Standard Ipodomon SA	2021-2025
	TCK Montenegro DOO	2007-2025		Titan Workforce Solutions Limited	2025
(5)	Double W & Co OOD	–			

1. Pour les exercices 2020-2025, des réviseurs agréés ont réalisé un audit fiscal des sociétés susmentionnées et délivré des attestations fiscales sans réserve, conformément aux termes de l'article 65A, par. 1 de la loi 4987/2022.
2. Conformément à la législation fiscale britannique, le HMRC ne peut répondre à une demande de renseignements que pour l'année 2025, qui restent ouvertes aux questions sans nécessiter d'évaluation de découverte.
3. Les sociétés opérant aux États-Unis sont intégrées au sous-groupe TITAN America LLC (note 4).
4. Statut fiscal particulier pour la période 2023-2025.
5. Les sociétés font l'objet d'un audit complet.

37. Événements postérieurs à la période de référence

Le 8 janvier 2026, la filiale du Groupe Titan America SA, cotée à la Bourse de New York, a annoncé la conclusion d'un accord en vue de l'acquisition de Keystone Cement Company, un fabricant de ciment et producteur de granulats basé en Pennsylvanie et détenu par les Groupes Fortaleza, Uniland et Tritadura. La contrepartie de la transaction s'élève à 310 millions de dollars, sous réserve des ajustements habituels après clôture. La réalisation cette opération est soumise aux approbations réglementaires et aux autres conditions usuelles.

En janvier 2026, le Groupe a finalisé l'acquisition de l'entreprise de matériaux cimentiers Vracs de l'Estuaire dans le Nord de la France, après que toutes les conditions suspensives ont été remplies et que le transfert de propriété a été effectué. L'entreprise sera consolidée à compter de cette date.

En mars 2026, le Groupe a annoncé avoir finalisé, après toutes les approbations d'usage, l'acquisition de Caba Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş. pour une contrepartie d'environ 190 millions USD. Caba Çimento et ses filiales, y compris Traçim Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş., seront incluses dans les états financiers consolidés au premier trimestre 2026.

Le Groupe évalue les effets financiers des transactions susmentionnées ; il n'est pas possible à ce stade de quantifier leur impact sur les états financiers consolidés.

Le 28 janvier 2026, la filiale du Groupe, Titan Global Finance Plc, a procédé avec succès à la fixation des conditions d'une émission obligataire de 350 millions d'euros d'obligations de premier rang non garanties à échéance 2031, bénéficiant d'une garantie de Titan SA, assortis d'un coupon fixe de 3,50 % par an. Le règlement de la transaction est intervenu le 4 février 2026, et les obligations sont admises à la négociation sur Euronext Dublin.

Le conflit qui sévit actuellement au Moyen-Orient engendre des incertitudes géopolitiques ayant des répercussions macroéconomiques. TITAN ne présente aucune exposition directe aux régions touchées. Toutefois, les conséquences liées aux conflits, notamment la hausse des prix de l'énergie, peuvent avoir un impact sur les tendances du marché et accroître les risques inflationnistes. Nous suivons de près l'évolution de la situation et prévoyons des mesures visant à atténuer et/ou éliminer tout impact potentiel.

Revue Financière

Notes aux états financiers (suite)

États financiers séparés et résumés de la société mère

Compte de résultat

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2025	**2024**
Ventes et prestations	4 618	5 282
Coût des ventes et des prestations	-15 268	-14 163
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**-10 650**	**-8 881**
Produits et charges financières	4 234	2 311 798
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**-6 416**	**2 302 917**
Impôts sur le résultat	-1 271	-1 299
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	**-7 687**	**2 301 618**

Il s'agit d'une version abrégée des états financiers de la société mère. Une version complète des comptes (y compris le rapport des commissaires aux comptes), qui sera remplie avec la BNB / NBB, est disponible sur le site Internet de la Société www.titan-cement.com et peut être obtenue gratuitement.

Bilan après répartition

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Frais d'établissement	**–**	**136**
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	–	12
Immobilisations corporelles	10	18
Immobilisations corporelles financières		
Participations	4 160 940	4 456 706
Autres immobilisations financières	19	20
Immobilisations financières totals	**4 160 959**	**4 456 726**
Actifs immobilisés totals	**4 160 969**	**4 456 755**
Actifs circulants		
Stock	20 061	20 061
Créances à un an au plus	32 015	2 769
Placements de trésorerie	38 492	35 106
Valeurs disponibles	435	456
Comptes de régularisation	525	509
Actifs circulants totals	**91 528**	**58 901**
Actif total	**4 252 497**	**4 515 793**
Capitaux propres et passif		
Capitaux propres		
Capital	959 348	959 348
Primes d'émission	15 321	15 321
Réserves	241 265	241 265
Bénéfice (Perte) reporté (e)	2 678 245	2 771 388
Capitaux propres total	**3 894 179**	**3 987 321**
Provisions et impôts différés	**4 283**	**2 395**
Montant payables		
Dettes à plus d'un an		
Autre montant payable	263 493	264 771
Total des dettes à plus d'un an	**263 493**	**264 771**
Dettes à un an au plus		
Dette financière	–	27 031
Dettes commerciales	1 886	2 347
Dettes fiscales, salariales et sociales	3 614	1 105
Autres montant payable	84 594	230 477
Total des dettes à un an au plus	**90 094**	**260 959**
Comptes de régularisation	448	346
Montant total payable	**354 035**	**526 077**
Total capitaux propres et passif	**4 252 497**	**4 515 793**

Déclarations des personnes responsables

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance :

a. Les états financiers, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation ;

b. Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ces entités sont confrontées.

Pour le Conseil d'administration,
18 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration
Dimitrios Papalexopoulos

Directeur général de Titan SA
Michael Colakides

pwc

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Titan SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Titan SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 8 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, le tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aud états financiers reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à '000 EUR 3.496.024 et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice après impôts de'000 EUR 257.626.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

www.pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL – Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211, BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des investissements dans des co-entreprises

Description du point clé de l'audit

Le Group présente au bilan des valeurs significatives d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'investissements dans des co-entreprises s'élevant respectivement à EUR 1.668 millions, EUR 104 millions et EUR 93 millions au 31 décembre 2025, comme détaillées dans les notes 15, 19 et 4.

Conformément à la norme internationale d'information financière ('IAS 36'), telle qu'approuvée par l'UE, le Groupe est tenu de soumettre les montants relatifs au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminé au test de dépréciation au moins une fois par an. La norme comptables internationale IAS 36 exige également que les actifs amortissables soient soumis à un test de dépréciation dès lors que des événements ou circonstances indiqueraient que la valeur comptable ne serait plus recouvrable. La norme comptable internationale ('IAS 28') stipule que les investissements dans des co-entreprises sont soumis à un même test lorsque des indicateurs de dépréciation sont présents. La valeur recouvrable de la coentreprise est déterminée en conformité avec IAS 36.

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les investissements dans des co-entreprises sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGTs). La direction détermine la valeur recouvrable de chaque UGT comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable de chaque UGT nécessite que la direction fasse preuve de jugement.

Nous considérons ce point comme ayant été le plus important vu la complexité du processus d'évaluation et les jugements importants concernant les hypothèses sur les résultats futurs de l'entreprise et les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs. Les hypothèses les plus importantes concernent le taux d'actualisation, l'évolution du volume des ventes et des prix de vente, les taux de croissance perpétuels et les marges opérationnelles. Nous nous sommes concentrés sur les UGT relatives à l'Egypte et le Brésil car elles sont plus sensibles aux changements d'hypothèses clés.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons évalué le processus global de test de dépréciation de la direction, y compris le processus par lequel les modèles de valeur d'utilisation sont examinés et approuvés.

Nous avons évalué la pertinence de l'utilisation de la période de prévision pour le calcul de la valeur d'utilité des UGTs.

Nous avons évalué la fiabilité des estimations de la direction en comparant les performances réelles aux prévisions antérieures.

Nous avons testé les principales hypothèses du Groupe concernant les taux de croissance, les volumes de vente, les prix de vente et les marges brutes dans les prévisions de flux de trésorerie futurs en les comparant aux tendances sectorielles locales et aux hypothèses faites au cours des années précédentes et les avons comparées aux budgets financiers approuvés.

Nous avons évalué et vérifié de manière critique les hypothèses relatives aux taux de croissance à long terme en les comparant aux prévisions sectorielles et aux taux de croissance historiques.

Nous avons comparé la marge d'exploitation, le fonds de roulement et le pourcentage avec les chiffres réels passés.

Nous avons comparé le coût moyen pondéré du capital («WACC») au coût du capital et de la dette du Groupe et de sociétés comparables, et avons également considéré des facteurs territoriaux spécifiques.

Nous avons testé la méthode de calcul utilisée et sa précision.

Nous avons évalué l'impact de scénarios alternatifs quant aux taux d'actualisation, taux de croissance, prix de vente et marges brutes sur la valeur recouvrable de chaque UGT.

Nous avons été épaulés par nos experts internes du département de valorisation dans ces procédures.

Nous avons pris en compte les événements survenant après la date de clôture.

Sur la base des procédures effectuées, nous avons constaté qu'il restait suffisamment de marge entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour toutes les UGTs. Nous avons considéré que les hypothèses clés retenues par la direction sont raisonnables et les informations fournies dans les états financiers adéquates.

Comptabilisation du chiffre d'affaires pour le secteur opérationnel Amérique du Nord

Description du point clé de l'audit

Comme décrit dans la note 5, la quasi-totalité du chiffre d'affaires du Groupe provient des ventes de ciment, de béton prêt à l'emploi, d'agrégats et de blocs de construction (collectivement, « certains éléments du chiffre d'affaires »). Le contrôle des biens faisant l'objet de chaque contrat de vente est transféré à un moment donné. Le prix de transaction pour chaque contrat de vente est déterminé par référence à la quantité demandée et au prix établi dans la commande. Certains contrats offrent des remises pour paiement rapide. Dans ces cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé au montant auquel l'entreprise s'attend à avoir droit.

Le principal facteur à prendre en compte pour déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires du secteur opérationnel Amérique du Nord à partir de certains éléments du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit, est le degré élevé d'effort de l'auditeur. Le chiffre d'affaires total du secteur opérationnel Amérique du Nord s'élevait à EUR 1.480 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 55,5% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Comment notre audit a traité le point clé de l'audit

Nous avons mis à jour notre compréhension du processus de reporting des revenus et des créances et évalué les contrôles internes pertinents.

Nous avons testé une sélection de transactions de revenus tout au long de l'année pour en garantir l'existence et l'exactitude.

Nous avons testé une sélection de factures manuelles tout au long de l'année pour garantir l'existence de revenus manuels.

Nous avons testé l'existence et l'exactitude des comptes clients à la fin de la période par le biais de procédures de confirmation et de liquidation.

Nous avons testé les notes de crédit émises tout au long de la période et après la fin de la période.

Nous avons testé les rapprochements des comptes clients et des ventes.

Sur la base des procédures effectuées, nous avons constaté que des éléments de preuve suffisants avaient été reçus. Nous avons pris en compte les revenus reconnus pour le segment opérationnel de l'Amérique du Nord conformément aux IFRS.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité, et de la préparation et de la publication de la déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une 'Conclusion sans réserve', relative à l'assurance limitée de cette information consolidée en matière de durabilité

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Titan SA au 31 décembre 2025, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 26 mars 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye*
Réviseur d'Entreprises

*Acting on behalf of Didier Delanoye BV

Rapport d'assurance limitée du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur l'information consolidée en matière de durabilité de Titan SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière durabilité de Titan SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section «Déclaration relative à la durabilité» du «Rapport de gestion » au 31 décembre 2025 et pour l'année de clôturée à cette date (ci-après l' « information consolidée en matière de durabilité »).

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 8 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité durant 2 exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS));

- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrite dans l'annexe «Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance» de l'information consolidée en matière de durabilité pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes ;

www.pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211, BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe « Règlement de la Taxonomie de l'UE » de l'information consolidé en matière de durabilité ; et

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans l'annexe «Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance» de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;

- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;

- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et

- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS)) ;

- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe «Règlement de la Taxonomie de l'UE» de l'information consolidée en matière de durabilité.

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et

- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'audit comité est responsable de la supervision du processus de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ;

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe, comme indiqué dans l'annexe «Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance».

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;

- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :

  - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en

  - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus ; et

- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans l'annexe «Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance» de l'information consolidée en matière de durabilité.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de *reporting* du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en :
  - acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Evalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes-d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité ; et
- Autres procédures effectuées en ce qui concerne les informations relatives à la taxonomie de l'UE.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, le 26 mars 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Didier Delanoye BV

Glossaire

Finance

Bénéfice net après impôt (NPAT) : Bénéfice après impôt attribuable aux actionnaires de la société mère. Il fournit une mesure de a rentabilité totale qui peut être comparée dans le temps.

Bénéfice net après impôt (NPAT) (LfL) : Bénéfice net après impôt ajusté des effets de change et des modifications du périmètre. En 2025, les effets de périmètre comprennent la vente d'Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S et la participation ne donnant pas le contrôle dans Titan America S.A.. En 2024, les effets de périmètre comprennent la dépréciation du goodwill en Turquie et l'actif d'impôt différé comptabilisé au Brésil. Il fournit une mesure de la rentabilité totale qui permet les comparaisons entre périodes de référence.

Dépenses d'investissement (CapEx) : Acquisitions/additions d'immobilisations corporelles, de droits d'utilisation d'actifs, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles Elles permettent à la direction de contrôler les dépenses d'investissement.

Dette nette : Somme des emprunts et dettes locatives à long terme et des emprunts et dettes locatives à court terme (ensemble, la dette brute), moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts bancaires à terme. Elle permet à la direction de contrôler l'endettement.

EBITDA : Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts, plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle pouvant être comparée entre les différents secteurs qui publient leurs résultats.

EBITDA (LfL) : EBITDA ajusté des effets de change et des modifications du périmètre. En 2025, les effets de périmètre comprennent la vente d'Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle pouvant être comparée entre les différents segments qui publient leurs résultats.

Flux de trésorerie d'exploitation disponible (OFCF) : flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles, augmenté des intérêts reçus et diminué des intérêts et autres charges connexes payés. Cet indicateur mesure la capacité du Groupe à convertir son résultat en trésorerie au travers de la gestion des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et des charges financières nettes payées.

Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts : Résultat avant impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et co-entreprises, charges financières nettes et pertes liées à une réduction de valeur du goodwill. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle qui peut être comparée dans le temps.

Résultat par action (LfL) : Bénéfice net après impôt (NPAT) (LfL) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'année, excluant les actions achetées et détenues en tant qu'actions propres. Il fournit une mesure de la rentabilité par action qui est comparable dans le temps.

ROACE: Bénéfice d'exploitation divisé par le capital employé moyen (dette nette annuelle moyenne plus capitaux propres annuels moyens). Il aide la direction à surveiller l'efficacité du capital employé.

Chiffre d'affaires (LfL) : Chiffre d'affaires ajusté des effets de change et des modifications du périmètre. En 2025, les effets de périmètre comprennent la vente d' Adoçim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. Il fournit une mesure du chiffre d'affaires qui permet les comparaisons entre périodes de référence.

ESG

Aqueduct : L'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute (WRI) est une base de données mondiale en ligne, librement accessible, qui fournit des indicateurs locaux de risques liés à l'eau et constitue une référence internationale pour la mesure et la communication des risques hydriques géographiques. Le World Resources Institute est une organisation mondiale, indépendante, non partisane et à but non lucratif, dont la mission est d'aider les sociétés humaines à vivre de manière à protéger l'environnement et la capacité de la Terre à répondre aux besoins et aspirations des générations actuelles et futures. Lien : https://www.wri.org/aqueduct

CDP : CDP est une organisation mondiale à but non lucratif qui gère le principal système international de divulgation environnementale pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Fondé en 2000, CDP collabore avec environ 640 investisseurs représentant près de 127 000 milliards USD d'actifs, soit environ un quart des actifs institutionnels mondiaux. CDP a été pionnier dans l'utilisation des marchés financiers et des achats des grandes entreprises pour encourager la transparence et l'action concernant le changement climatique, la sécurité hydrique et les forêts.En 2025, plus de 23 100 organisations ont communiqué leurs informations via CDP, dont plus de 22 100 entreprises (représentant plus de la moitié de la capitalisation mondiale) et plus de 1 000 villes, États et régions, représentant ensemble plus d'un milliard de personnes. En parallèle, plus de 270 grands acheteurs ont demandé des données à environ 45 000 fournisseurs via le programme Supply Chain de CDP, démontrant le rôle de la plateforme dans les décisions d'investissement et d'approvisionnement. Entièrement aligné sur la TCFD, CDP gère la plus grande base de données environnementales au monde, et ses scores sont largement utilisés pour orienter les décisions vers une économie zéro-carbone, durable et résiliente. CDP est un membre fondateur de la Science Based Targets initiative, de la We Mean Business Coalition, de The Investor Agenda et de l'initiative Net Zero Asset Managers. Lien : https://www.cdp.net/en

GRI : Les Normes du Global Reporting Initiative (GRI) constituent les principales références mondiales en matière de reporting de durabilité, adoptées par de grandes entreprises dans plus de 100 pays. Leur importance est renforcée par leur intégration dans de nombreux cadres réglementaires et exigences boursières. Utilisées par 10 000 organisations, ces normes font progresser les pratiques de reporting en matière de durabilité et permettent aux organisations et à leurs parties prenantes d'agir pour générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. Cette large adoption souligne leur rôle central dans les stratégies de durabilité et la transparence, et leur contribution à une prise de décision éclairée à travers les secteurs et régions géographiques Lien : https://www.globalreporting.org/

IBAT : L'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT) est une plateforme mondiale d'aide à la décision, offrant un accès rapide, fiable et intégré aux ensembles de données sur la biodiversité les plus reconnus au niveau international. Développé et géré par l'Alliance IBAT — composée de BirdLife International, Conservation International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-WCMC) — IBAT constitue un guichet unique pour des données spatiales à jour, essentielles à l'analyse des risques liés à la biodiversité et à une prise de décision responsable. Lien : https://www.ibat-alliance.org/

IIRC : L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale regroupant 38 pays, fondée en 1961 pour promouvoir le progrès économique, le commerce mondial et des politiques publiques fondées sur des données probantes. Elle constitue un forum mondial permettant

aux économies de marché démocratiques de comparer leurs expériences, d'identifier les bonnes pratiques et de coordonner leurs politiques afin de favoriser une croissance durable et le bien être. Lien : https://www.oecd.org/

OECD : L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale regroupant 38 pays, fondée en 1961 pour promouvoir le progrès économique, le commerce mondial et des politiques publiques fondées sur des données probantes. Elle constitue un forum mondial permettant aux économies de marché démocratiques de comparer leurs expériences, d'identifier les bonnes pratiques et de coordonner leurs politiques afin de favoriser une croissance durable et le bien-être. Lien : https://www.oecd.org/

SASB : Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a élaboré un ensemble reconnu de normes sectorielles de divulgation des informations de durabilité à caractère financier, facilitant l'identification, la gestion et la communication des enjeux matériels pour les investisseurs. Depuis 2022, les normes SASB sont supervisées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) de la Fondation IFRS, et font partie du socle mondial des divulgations en matière de durabilité. Les entreprises appliquant IFRS S1 doivent se référer aux normes SASB lorsqu'elles préparent leurs divulgations de durabilité, garantissant une information pertinente et utile pour les marchés financiers. Lien : https://www.ifrs.org/issued-standards/sasb-standards/

SBTi : La Science Based Targets initiative (SBTi) est un partenariat entre CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le WWF. Elle vise à mobiliser les entreprises pour qu'elles prennent l'initiative en matière d'action climatique urgente et les accompagne dans la définition d'objectifs fondés sur la science afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, atteindre un monde neutre en carbone d'ici 2050, et prévenir les pires effets du changement climatique. Lien : https://sciencebasedtargets.org/

ODD : Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux visant à fournir un « plan » pour un avenir meilleur et plus durable pour tous. Adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, ils doivent être atteints d'ici 2030 et font partie de la Résolution ONU 70/1 constituant l'Agenda 2030. Lien : https://unric.org/en/united-nations-sustainable-development-goals/

CNUCED : La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est un organe des Nations Unies chargé des questions économiques et de développement durable, avec un accent particulier sur le commerce, la finance, l'investissement et la technologie, notamment pour aider les pays en développement à participer équitablement à l'économie mondiale. Lien : https://unctad.org/

PMNU : Le Pacte mondial est une initiative volontaire reposant sur l'engagement des dirigeants d'entreprise à appliquer des principes universels en matière de droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption (« Dix Principes ») et à soutenir les objectifs des Nations Unies Lien : https://unglobalcompact.org/

WRI : Le World Resources Institute est une organisation mondiale, indépendante, non partisane et à but non lucratif, œuvrant pour permettre aux sociétés humaines d'adopter des modes de vie qui protègent l'environnement et la capacité de la Terre à répondre aux besoins des générations présentes et futures. Lien : https://www.wri.org/

Crédits photo

Tout au long du rapport - Twins Design Studio
Page 2 - Giorgos Sfakianakis-Schéma
Page 8 - Maria Maraki-Schéma
Page 8 - Warut
Page 8 - Shutterstock
Pages 8/9 - Nikos Daniilidis
Page 9 - Shutterstock
Page 9 - Onyengradar
Pages 16/17 - Nikos Daniilidis
Page 19 - Entrepreneur du projet: TEKAL
Page 38 - Deemerwha Studio
Page 39 (usine de Kamari) - Nikos Daniilidis
Page 45 - Vladim_ka
Page 46 - Nikos Daniilidis
Page 47 - Phosart
Page 53 - Nikos Daniilidis
Pages 56/57 - Nikos Daniilidis
Pages 98/99 - Henri Koci
Page 139 - Schéma
Page 158 - YannisKontos.com

TITAN SA
Place Sainte-Gudule 14
Signature City Centre, office 117
1000 Bruxelles, Belgique
T: +32 2 726 8058
www.titanmaterials.com